

Panorama général

Analyse financière page 5

L'exercice 2005 a enregistré d'importantes évolutions des méthodes comptables

Doublement du résultat net

Poursuite de l'assainissement financier

Contribution des grands secteurs d'activité

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire page 11

L'activité de l'APE

L'application de la Charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire fait l'objet d'un suivi attentif

Cadre communautaire des interventions de l'État actionnaire

Emplois et aspects sociaux

La gestion par l'État de ses participations financières page 21

Principales opérations réalisées depuis le dernier trimestre 2005

Les produits de cession sont, en 2006, essentiellement affectés au désendettement des administrations publiques

Les entreprises ont poursuivi leurs opérations de cessions et d'acquisitions de participations

Présentation par entreprise

Entreprises du secteur des transports page 32

Entreprises d'infrastructures de transports page 40

Entreprises du secteur de l'énergie page 66

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique page 80

Entreprises du secteur des médias page 104

France Télécom page 114

La Poste page 118

Autres entreprises page 122

Comptes combinés

Préambule page 132

Bilan et compte de résultat page 133

Tableau de flux de trésorerie page 133

Variation des capitaux propres part du groupe page 134

Annexes page 135

Annexes

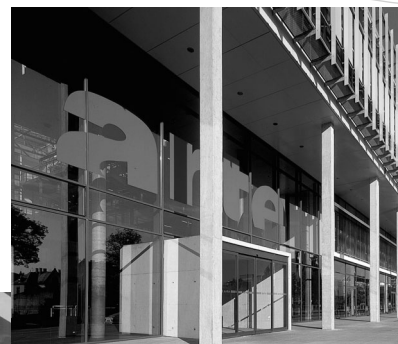
Présidents des conseils d'administrations des entreprises du périmètre APE page 203

Composition des conseils d'administration des entreprises du périmètre APE page 207

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE page 208

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) page 209

Répartition des mandats d'administrateurs au sein de l'APE page 209





Dans un contexte marqué par des évolutions majeures de la structure de plusieurs grands groupes publics (ouvertures du capital de Gaz de France et d'EDF, fusion de Snecma et de Sagem qui a donné naissance au groupe Safran, lancement du processus de privatisation de trois sociétés concessionnaires d'autoroutes, création de La Banque Postale...), les principales entreprises publiques ou à participation publique du secteur concurrentiel ont vu leur situation économique et financière poursuivre leur amélioration au cours de l'exercice 2005. A référentiel comptable, périmètre et méthodes de combinaison comparables, leur chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2004 de +5,7 % pour s'établir à 149 Md€ et leur résultat net (12,4 Md€) a presque doublé⁽¹⁾. L'exercice 2005 a également été marqué par une forte réduction des engagements hors bilan

des entreprises (-53 Md€) qui résulte notamment du traitement progressif de la problématique des retraites de leurs salariés. Par ailleurs, les produits de cession des participations financières de l'État contribuent fortement au désendettement des administrations publiques et en premier lieu de l'État.

L'exercice 2005 a été celui du passage au référentiel IFRS des normes comptables utilisées pour l'établissement des comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État. Ces comptes, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document qui sont conduites

pro forma. Cette partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2005 et depuis le début de l'année 2006; elle détaille également le bilan annuel d'activité de l'Agence des participations de l'État. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la quarantaine des principales participations financières de l'État.

Le présent document constitue la sixième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

1 – Cette comparaison repose sur des comptes de l'exercice 2004 pro forma selon les modalités explicitées ci-après.

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

1^{er} septembre 2005

Entrée de *Gaz de France* au CAC 40 après son introduction en bourse le 8 juillet.

3 novembre 2005

Cession à Bain Capital du pôle connectique d'*Areva* (filiale FCI).

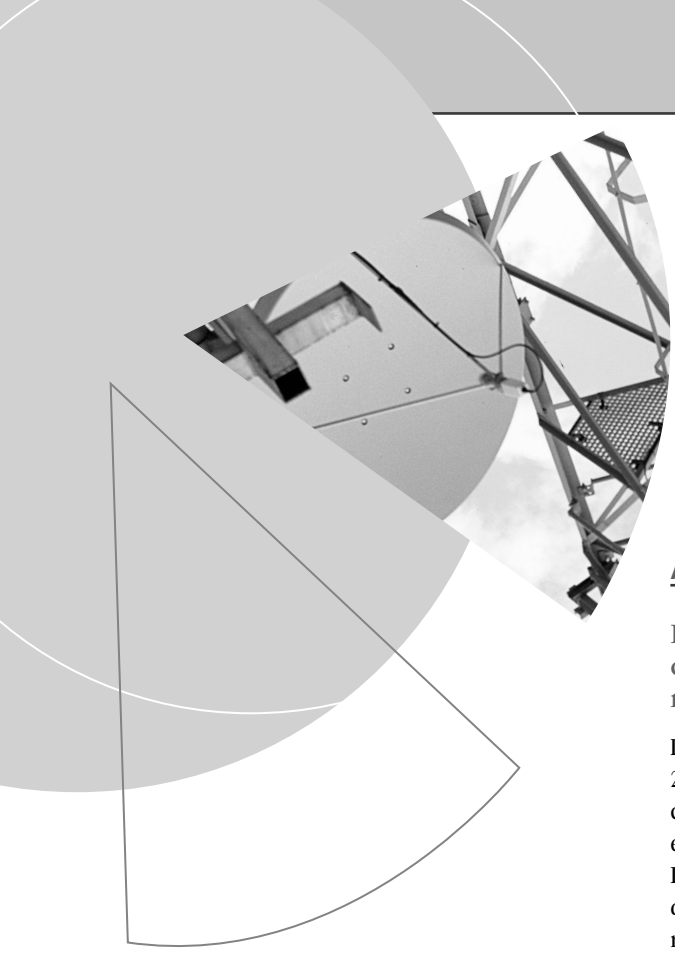
7 novembre 2005

Remise des offres fermes concernant les trois sociétés d'autoroutes *ASF*, *APRR* et *Sanef*.

18 novembre 2005

Ouverture du capital d'*Électricité de France* avec un grand nombre de souscriptions de particuliers.





Analyse financière

L'exercice 2005 a enregistré d'importantes évolutions des méthodes comptables

Le périmètre de combinaison inclut en 2005 des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS, l'élaboration de comptes combinés requérant l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées⁽²⁾ ; ce passage sera totalement effectif d'ici deux à trois ans.

Comme lors de l'établissement des comptes des exercices 2003 et 2004, deux entités du périmètre (Thales et EADS), qui font l'objet d'un contrôle conjoint, sont incluses dans la combinaison pour la quote-part du pourcentage détenue directement et indirectement par l'État selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Afin de donner une image plus fidèle des données chiffrées, les entités dans les-

quelles l'État actionnaire a, au sens comptable, une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles⁽³⁾, conservées dans le périmètre de combinaison. Pour ce faire, elles ont été combinées par la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode a été appliquée dans les comptes de l'exercice 2005 à l'ensemble des entités du périmètre dans lesquelles l'État a une influence notable⁽⁴⁾. Cinq entités sont donc incluses dans la combinaison en utilisant cette méthode : Air France KLM, Alstom⁽⁵⁾, France Télécom, Safran et Renault, ce qui porte le périmètre de combinaison à 50 entités (contre 47 en 2004⁽⁶⁾). Cette évolution des méthodes a été réalisée avec l'accord du Comité des personnalités indépendantes chargé d'examiner les règles et modalités d'établissement des comptes⁽⁷⁾ dont l'attestation figure cette année dans le rapport⁽⁸⁾. Au total, la définition du périmètre demeure conforme aux grands principes de consolidation afin de donner une image économiquement la plus fidèle possible du portefeuille de participations financières de l'État.

Un exercice 2004 synthétique a été établi à référentiel comptable, périmètre et méthodes de combinaison comparables.

15 décembre 2005

Déclaration commune des ministres de la Défense et de l'Économie et des Finances et des Présidents-Directeurs Généraux de *Thales* et de *DCN* pour le regroupement des activités navales françaises de défense.

2 – Au titre de l'exercice 2005, l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a été obtenue et a été jugée suffisamment fiable. Les tableaux des pages 148 et 149 permettent par ailleurs d'établir la correspondance entre les comptes 2004 présentés en normes comptables françaises dans le rapport précédent aux comptes en norme IFRS présentés dans la présente édition.

3 – Ces règles sont fixées par le règlement 2002-12 du CRC.

4 – L'influence notable est présumée comptablement lorsque le Groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

5 – Alstom est sortie du périmètre en juin 2006.

6 – France Télécom et Snecma (nouvellement Safran par fusion avec Sagem) figuraient déjà dans le périmètre de combinaison mais ne sont donc plus consolidées en 2005 par la méthode de l'intégration globale comme elles l'étaient en 2004.

7 – cf. note 6 de l'encadré page 6.

8 – Page 131.

Comptes combinés des entreprises contrôlées par l'État et immobilisations financières de l'État

Le périmètre du rapport est défini par le législateur. L'analyse de la situation économique et l'établissement des comptes combinés portent sur « toutes les entités significatives, établissements et sociétés, cotées ou non, contrôlées par l'État ».

Les entités analysées ne constituent toutefois qu'une partie du champ des entreprises contrôlées directement ou indirectement par l'État⁽¹⁾. Comme les années précédentes, la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas incluses dans le présent rapport, pour la première du fait de la particularité de son activité qui fait l'objet par ailleurs d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement, pour la seconde compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social) qui la placent, aux termes de ses statuts, sous la surveillance du Parlement, auquel le président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport.

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison⁽²⁾ permettent toutefois, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et de la taille de leur bilan, d'appréhender la contribution des entreprises publiques ou à participation publique à l'activité

et à la croissance économique. Les comptes combinés illustrent également l'activité de l'Agence des participations de l'État qui couvre par ailleurs les participations minoritaires de l'État et les entités contrôlées ne présentant pas un poids significatif.

L'établissement des comptes combinés des principales entreprises détenues par l'État ne permet cependant pas d'appréhender l'ensemble des participations qu'il détient par ailleurs. L'information exhaustive est donnée par la comptabilité patrimoniale de l'État. Les participations détenues directement par l'État dans des entités (sociétés, établissements publics...) ainsi que les créances qui leur sont rattachées sont retracées à l'actif immobilisé du bilan de l'État⁽³⁾ et figurent sous l'intitulé « Dotations, participations et créances rattachées ».

Les règles comptables applicables à la comptabilité générale de l'État ont été refondues, en application de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001⁽⁴⁾; elles prennent la forme de normes comptables approuvées par l'arrêté du 21 mai 2004 (JORF du 6 juillet 2004). La norme numéro 7 traite des immobilisations financières de l'État qui sont constituées des participations de l'État, matérialisées ou non par des titres, des créances

rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'État. La norme définit le périmètre et les modalités d'évaluation des participations⁽⁵⁾.

La méthode d'établissement des comptes combinés et les comptes eux-mêmes (bilan compte de résultat et annexe) figurent in extenso dans la troisième partie du rapport. Les principes comptables retenus sont conformes au règlement (CRC n° 2002-12) du Comité de Réglementation Comptable qui définit les règles et modalités d'établissement des comptes combinés et ont fait l'objet d'un examen par un groupe de personnalités indépendantes présidé par le président du Conseil national de la comptabilité⁽⁶⁾. Si l'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées, l'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités est réalisée progressivement comme l'illustre l'élaboration des comptes combinés 2005 selon le référentiel IFRS; l'importance et la technicité des opérations de combinaison rendent nécessaire une période d'adaptation pour atteindre une homogénéité satisfaisante des principes comptables retenus.

1 – Le Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par l'État (RECME), établi annuellement par l'INSEE sur la base d'une enquête annuelle de mise à jour, en donne l'image la plus fidèle. Au 31 décembre 2004, dernières statistiques disponibles, l'État contrôlait, directement ou indirectement, 1 288 entreprises dont 94 de premier rang. Ces entreprises sont celles dont le siège est situé en France.

	2001	2002	2003	2004	2005*
Total au 31 décembre	1 569	1 623	1 491	1 307	1 143
Dont, de premier rang	96	100	99	96	96
En % de l'emploi salarié total	5,1 %	5 %	5,1 %	4,1 %	3,9 %
Entreprises de 1 ^{er} rang					
en % de l'emploi du secteur public	84,6 %	85 %	84,5 %	84 %	86,7 %

* Données provisoires INSEE au 31 août 2006

2 – Des comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entreprises qui lui sont liées par un lien capitalistique ou par une relation de

contrôle comme s'il ne formait qu'une seule entité. Les comptes combinés concernent des entreprises ou entités qui constituent un ensemble mais dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques ou de contrôle mais de liens économiques ou organisationnels. La situation de l'État est originale car ce ne sont pas des liens économiques ou organisationnels qui lient ces entités mais le fait qu'elles ont le même « actionnaire » ou un « actionnaire de référence » commun : l'État.

3 – Les comptes de l'État comprenant, comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes, font partie intégrante du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) publié annuellement.

4 – Ces normes ont été établies après avis du comité des normes de comptabilité publique créé, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, et du conseil national de la comptabilité.

5 – Rapport de l'État actionnaire 2004, page 22.

6 – La composition de ce Comité, constitué en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 a été fixée par arrêté du 28 janvier 2004 (JORF du 10 février p 2 746).

Ces comptes 2004 pro forma intègrent par mise en équivalence Air France KLM, Alstom, Renault et France Télécom⁽⁹⁾ et constituent la base des analyses comparatives entre les exercices 2004 et 2005. Les principaux postes du bilan et du compte de résultat pour les années 2004 pro forma et 2005 sont synthétisés dans les tableaux ci-contre⁽¹⁰⁾.

Trois cessions partielles avec conservation par l'État de la majorité du capital, ou du contrôle sur l'entité, sont intervenues au cours de l'exercice 2005. Les comptes présentés étant des comptes combinés, ces variations sont sans incidence sur les capitaux propres part du groupe⁽¹¹⁾. Quatre événements ont en revanche eu un impact très significatif sur les comptes de l'exercice 2005 : la diminution du niveau de la participation de l'État dans France Télécom (de 42,25 % à 32,45 %), la diminution du niveau de la participation de l'État dans le capital de Snecma (de 62,2 % à 30,8 %) dans le cadre du rapprochement de ce groupe avec Sagem (Safran), la réforme du financement du régime spécial de retraites des Industries Electriques et gazières (IEG) et en dernier lieu la création de La Banque Postale qui a notamment entraîné le transfert via La Poste des biens, droits et obligations de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) à l'exception de ceux liés au Livret A⁽¹²⁾.

Dans ce contexte, le total du bilan s'établit fin 2005 à 517 Md€. La progression de 90 Md€ par rapport aux comptes pro forma de l'exercice 2004 résulte principalement de la création de la Banque postale (50,5 Md€), des augmentations de capital d'EDF et de Gaz de France (pour plus de 8 Md€), de l'augmentation de la valeur des sociétés mises en équivalence (pour 4 Md€) ; l'augmentation de la valeur des fonds propres de France Télécom ayant plus que contrebalancé la réduction du taux de détention

9 – Safran n'a pas été intégré dans le pro forma 2004, car cette société a été créée au cours de l'exercice 2005, et Snecma en a été sortie pour permettre une meilleure comparabilité. Les impacts à la clôture 2005 des mises en équivalence des cinq entités sont détaillés page 138.

10 – Les comptes combinés figurent en page 130.

11 – Il s'agit de l'ouverture du capital par introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euronext Paris SA de la Sanef qui a fait passer la participation directe et indirecte de l'État de 100 % à 75,7 %, d'EDF et de Gaz de France qui a fait passer la participation directe et indirecte de l'État de 100 % à respectivement 87 % et 80 %. La cession des trois sociétés autoroutières (APRR, ASF et Sanef) annoncée en 2005 est intervenue au 2006 ; elle n'a donc pas d'incidence sur les comptes de l'exercice 2005.

12 – Les actifs et passifs transférés de la CNE à La Poste ont été concomitamment apportés par cette dernière à La Banque Postale.

21 décembre 2005

Approbation par la Commission Européenne du transfert des activités bancaires de La Poste à sa filiale La Banque Postale.

23 janvier 2006

Engagement du processus de privatisation de Dagrif.

ACTIF	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 IFRS*
<i>En millions d'euros</i>			
		pro forma	
Ecart d'acquisitions	13 284	10 672	38 988
Immobilisations	335 842	288 466	327 624
<i>dont titres mis en équivalence</i>	<i>20 532</i>	<i>16 683</i>	<i>6 168</i>
Impôts différés actif	3 796	2 383	12 100
Total actif non courant	352 922	301 521	378 712
Stocks et créances	96 715	78 130	93 531
Actifs financiers courants et trésorerie	66 809	47 324	51 585
Total actif courant	163 524	125 454	145 116
Actifs non courants détenus en vue de la vente	746		402
Total ACTIF	517 192	426 975	524 230

PASSIF	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 IFRS*
<i>En millions d'euros</i>			
		pro forma	
Capitaux propres Part du groupe	50 558	32 666	38 457
Capitaux propres de l'ensemble combiné	52 424	35 219	44 010
Provisions pour risques et charges et avantages au perso non courant	69 206	72 770	78 740
Passifs financiers non courants	105 975	83 265	126 265
Autres passifs non courants	47 354	34 713	36 713
Total passifs non courants	222 535	190 748	241 718
Provisions pour risques et charges courantes	9 844	11 078	12 078
Passifs financiers courants	36 490	52 761	66 761
Dettes d'exploitation	157 461	97 725	115 725
Autres passifs courants	37 833	39 444	43 938
Total passifs courants	241 628	201 008	238 502
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	605		
Total PASSIF	517 192	426 975	524 230

COMPTE DE RÉSULTAT	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 IFRS*
<i>En millions d'euros</i>			
		pro forma	
Chiffre d'affaires	148 801	140 845	193 805
Charges de personnel	-45 719	-44 800	-56 813
Autres charges et produits	-84 855	-79 213	-110 381
Résultat opérationnel	18 227	16 832	26 611
Résultat financier	-6 035	-10 392	-14 074
Résultat avant impôts	12 192	6 440	12 537
Résultat net des sociétés intégrées	9 433	4 356	7 356
Résultat net de l'ensemble combiné	12 605	6 956	7 891
Résultat net part du groupe	12 351	6 426	7 361

* Le passage des comptes 2004 présenté dans le rapport 2005 (page 7) aux comptes 2004 en normes IFRS est décrit pages 148 et 149 du présent rapport.



9 février 2006

Présentation du plan « Renault contrat 2009 » par son PDG Carlos Ghosn, visant à atteindre une marge opérationnelle de 6 %.

3 février 2006

Cession des participations de l'État et d'Autoroutes de France dans *Sanef*.

30 janvier 2006

Demande record dans le cadre de l'offre réservée aux salariés du groupe *Électricité de France*.

par l'État), des acquisitions réalisées par les entités combinées (intégration d'Edison par EDF). Les quatre entreprises du secteur de l'énergie représentent près de la moitié (46 %) du bilan combiné et La Poste représente la deuxième contribution individuelle (21 %). La taille du bilan de l'exercice 2005, bien que très proche de celle de l'exercice 2004 commenté dans le rapport 2005, ne lui est cependant pas comparable pour les raisons déjà exposées.

Le chiffre d'affaires du périmètre combiné s'est établi à près de 149 Md€ et représentait en 2005 près de 6,5 % de la production des sociétés non financières⁽¹³⁾, le total des achats et autres charges d'exploitation représentait près de 5 % du total des consommations intermédiaires de l'ensemble des branches de l'économie.

Doublement du résultat net

Le chiffre d'affaires global a progressé de 8 Md€ (à 148,8 Md€ soit + 5,7 % par rapport à l'exercice 2004 pro forma). La progression du secteur de l'énergie, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 7,4 Md€ (soit + 10 % par rapport à 2004) principalement sous l'effet de la croissance de l'activité hors de France d'EDF (+ 3,5 Md€) et de l'impact de la hausse des prix du gaz sur le CA de Gaz de France (+ 2,8 Md€), a plus que contrebalancé la baisse du chiffre d'affaires de la SNCF et d'Areva sous l'effet de variations de périmètres⁽¹⁴⁾. Les quatre entreprises du secteur de l'énergie représentent plus de la moitié (55 %) du chiffre d'affaires et La Poste 13 %. L'augmentation du chiffre d'affaires du groupe combiné est inférieure, comme en 2004, à celle des entreprises industrielles du CAC 40 (+8,6 %).

Les charges nettes d'exploitation (hors charges de personnel) du groupe combiné représentent, comme en 2004, plus de la moitié du chiffre d'affaires (52 %) et les charges de personnel sont proportionnellement stables à 30 %.

Le résultat net a presque doublé en 2005 par rapport à l'exercice précédent (+ 5,9 Md€ à 12,4 Md€) sous l'effet de la progression du résultat opérationnel (+ 1,4 Md€ à 18,3 Md€) et de la diminution des charges financières; l'amélioration du résultat financier qui passe de -10,4 Md€ à -6 Md€ est imputable pour une large part à l'amélioration de celui d'EDF (de 1,8 Md€) et de Gaz de France (de 0,7 Md€).

Tous les secteurs d'activité enregistrent un résultat positif. Le secteur de l'énergie représente à nouveau près de la moitié du résultat de l'ensemble (+6,2 Md€ soit près du double de l'exercice précédent) et la contribution du secteur des transports, encore faible en 2004 (+0,3 Md€), a très fortement augmenté en 2005 (à 1,5 Md€ avec un doublement du résultat opérationnel). Les principaux contributeurs sont EDF (dont le résultat progresse de + 2,6 Md€), la SNCF (+ 1,1 Md€), Areva (+ 0,6 Md€), France Télécom (+0,6 Md€) et GDF (+ 0,5 Md€).

Sous l'effet de l'amélioration du résultat, la capacité d'autofinancement du groupe combiné s'est améliorée par rapport à l'exercice 2004 pro forma (de près de 4 Md€). À 22,2 Md€ elle demeure cependant inférieure au montant des investissements réalisés au cours de l'exercice par l'ensemble des entités du groupe combiné (27,3 Md€).

La rentabilité de l'ensemble, mesurée en rapportant le résultat net au chiffre d'affaires, s'est fortement améliorée en 2005. Le résultat net représente 8,3 % du CA, soit une progression du ratio de 74 % par rapport à l'exercice 2004 pro forma. Le résultat opérationnel progresse de plus de 8 % sous l'effet du développement de l'activité et d'une augmentation relative des charges d'exploitation plus faible (+ 5,3 % soit un impact de -0,4 %); ces charges représentent en 2005 comme en 2004 près de 88 % du CA. La marge opérationnelle qui mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le CA passe de 11,9 % à 12,3 %.

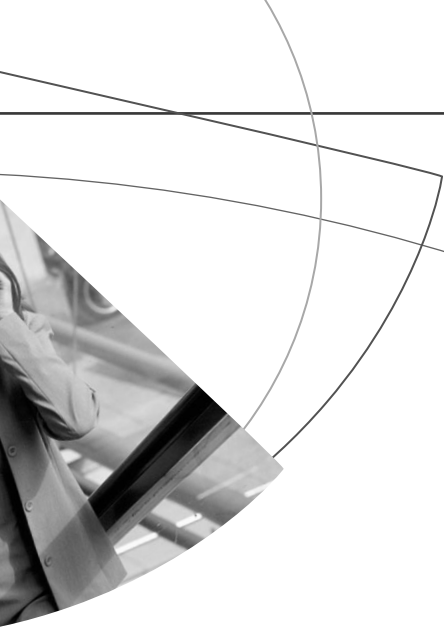
À près de 11,6 %, la rentabilité opérationnelle de l'ensemble, qui rapporte le résultat opérationnel aux actifs qui ont permis de développer l'activité, a progressé de près d'un point de pourcentage en 2005 par rapport à 2004 alors que celle des entreprises industrielles du CAC 40 s'établit à 6,5 %. La rentabilité financière des capitaux propres, qui rapporte cette fois le résultat net aux capitaux propres Part du groupe, s'est établie pour l'exercice 2005 à 24,4 % (contre 19,7 % en 2004).

Le total des dividendes qui seront perçus par l'État actionnaire au titre de l'exercice 2005 (recette de l'exercice budgétaire

13 – Et entreprises individuelles (compte 3 103 des comptes de la Nation) qui s'établit pour 2005 à 2 306 Md€.

14 – La cession de Sernam et la mise en équivalence d'entités intégrées globalement en 2004 (Keolis, SDEM) ont un impact de -1,8 Md€ sur le CA de la SNCF. La cession de la filiale connectique FCI a notamment eu un impact de -1,3 Md€ sur le CA d'Areva dont les pôles nucléaire et Transmission & Distribution ont vu leur chiffre d'affaires organique progresser.

15 – Ces recettes sont imputées sur le compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État » s'agissant de dividendes résultant de cessions de participation par une holding détenue par l'État (par exemple l'Erap) et pour le solde à la ligne 116 des recettes non fiscales de l'État (dont 1257 M€ versés par EDF; 536 M€ par Gaz de France, 473 M€ par France Télécom -hors dividende perçu par l'Erap).



20 février 2006

Cession des participations de l'État et d'Autoroutes de France dans *Autoroutes Paris-Rhin-Rhône*.

28 février 2006

Présentation du projet de rapprochement du groupe *Suez* et de *Gaz de France*.

9 mars 2006

Cession des participations de l'État et d'Autoroutes de France dans *Autoroutes du Sud de la France*.

9 mars 2006

AG de *Giat* sur l'exercice 2005 – Premier exercice positif depuis 1990.

2006) devrait s'établir à plus de 3,5 Md€⁽¹⁵⁾ après intégration des dividendes versés par les participations non contrôlées par l'État et déduction des quote-part de dividendes versés par les entités du groupe combiné à d'autres actionnaires que l'État.

46 Md€. Globalement le montant de ces immobilisations reste stable comparé à l'exercice 2004 pro forma, l'impact négatif des changements de méthode comptables pour RFF étant contrebalancé par l'impact de l'intégration d'Edison dans les comptes d'EDF.

Un quart des immobilisations (soit 84 Md€ en valeur nette) est constitué par les immobilisations du domaine concédé qui progressent de 6,3 Md€ (pour l'essentiel en liaison avec le reclassement d'amortissements de caducité d'ASF) et demeurent intégralement concentrées sur les secteurs des infrastructures de transport et de l'énergie. Ce poste qui incluait en 2005 les immobilisations des sociétés autoroutières (35 Md€) diminuera très fortement en 2006, exercice au cours duquel ont été cédés APRR, ASF et Sanef.

Les immobilisations financières (actifs financiers courants et non courants) enregistrent une progression très importante (+ 50 Md€ par rapport à 2004) liée au transfert à La Banque Postale, lors de sa création, des droits et obligations de la Caisse Nationale d'Épargne et, dans une moindre mesure, aux actifs financiers acquis par EDF et Gaz de France consécutifs à leurs augmentations de capital.

L'actif courant (hors actifs financiers) augmente de 22 Md€ (+ 24 %), ceci encore sous l'effet de la création de La Banque Postale et de l'augmentation du poste « créances d'exploitation » d'EDF et de Gaz de France principalement liée à la hausse de leurs chiffres d'affaires.

RATIOS DE SYNTHÈSE	2005	2004 pro forma
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés ⁽¹⁶⁾	11,6 %	10,8 %
Rentabilité financière des capitaux propres		
Part du groupe	24,4 %	19,7 %
Marge opérationnelle (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires)	12,3 %	11,9 %
Dette nette/EBITDA	3,2	3,9
	Dette nette 98,1 Md€	101,8 Md€
	EBITDA 30,3 Md€	26 Md€

Poursuite de l'assainissement financier

L'intensité capitalistique de l'ensemble demeure particulièrement forte.

Les immobilisations (hors écarts d'acquisition) qui représentent tous secteurs confondus une part très importante du bilan (65 %) constituent 90 % du bilan des trois entreprises du secteur des transports et 70 % du bilan des quatre entités du secteur de l'énergie.

Les immobilisations corporelles qui appartiennent aux entreprises⁽¹⁷⁾ s'élèvent à 148 Md€ en valeur nette, dont 83 Md€ au titre des seules installations du secteur de l'énergie ; les installations de production nucléaire, thermique et hydraulique, les réseaux et installations électriques représentant à elles seules

¹⁶ – Les capitaux employés sont constitués des immobilisations et du besoin en fonds de roulement (BFR : stocks et créances clients – dettes d'exploitation).

¹⁷ – Immobilisations dites du « domaine propre ».

Panorama général

L'exercice 2005 a enregistré une nouvelle progression des capitaux propres⁽¹⁸⁾ (+ 17,2 Md€ à 52,4 Md€ comparé à l'exercice 2004 pro forma). Les contributions positives du résultat du groupe combiné (12,4 Md€) et des augmentations de capital réalisées par les actionnaires (13,3 Md€) ont atténué l'impact négatif (-8,7 Md€) lié à l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs qui a dégradé fortement les capitaux propres de RFF. La contribution de l'État aux augmentations de capital s'est établie à 800 M€⁽¹⁹⁾, l'essentiel résultant essentiellement des augmentations de capital d'EDF et de Gaz de France réalisées sur les marchés financiers.

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes (61,6 Md€) concernent à hauteur de la

moitié les provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires (fin de cycle nucléaire, évacuation et stockage des déchets radioactifs, déconstruction des centrales) et les provisions pour renouvellement des immobilisations en concession. La diminution de 4,5 Md€ de ce poste comparé à 2004 résulte de la diminution des provisions pour renouvellement d'immobilisations en concession.

Les passifs financiers nets⁽²⁰⁾ reculent de nouveau pour s'établir à 98,1 Md€ (soit de 3,7 Md€ comparé à 2004 pro forma), ce qui permet au ratio dette nette/capitaux propres « part du groupe » de s'améliorer en passant de 3,1 en 2004 à 1,9 en 2005. Corrélativement, le poids des dettes financières se réduit à nouveau en 2005 même si ces dettes continuent à représenter plus du quart du

passif (27,6 % contre 31,9 % en 2004). **La soutenabilité de l'endettement apparaît mieux assurée, le ratio dette nette-EBITDA⁽²¹⁾ s'établissant pour 2005 à 3,2 contre 3,9 en 2004.**

Les dettes d'exploitation progressent de près de 60 Md€ (+ 61 %) qui constituent la principale contrepartie au passif des immobilisations financières liées au transfert à La Banque Postale des droits et obligations de la CNE. L'évolution de ce poste explique que la part des fonds propres de l'ensemble, bien qu'en progression par rapport à 2004, ne représente toujours que 10 % du passif.

Les engagements hors bilan, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE⁽²²⁾, s'établissent

Périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2005

TRANSPORT	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	ÉNERGIE	ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE
Intégration globale SNCF RATP Mise en équivalence AIR FRANCE KLM – 18,99 %	Intégration globale ADP ASF ATMB SANEF SAPRR SFTRF PORT AUTONOME DU HAVRE PORT AUTONOME DE ROUEN PORT AUTONOME DE BORDEAUX PORT AUTONOME NANTES PORT AUTONOME DE DUNKERQUE PORT AUTONOME DE MARSEILLE RESEAU FERRE DE FRANCE	Intégration globale AREVA EDF GDF CDF	Intégration globale DCI DCN GIAT SNPE SOGEADE SOGEPA Intégration proportionnelle THALES – 31,86 % EADS – 15,20 % Mise en équivalence SAFRAN (issue de la fusion SNECMA/SAGEM) – 38,96 %
MÉDIAS	TÉLÉCOMMUNICATIONS	LA POSTE	AUTRES
Intégration globale ARTE FRANCE TELEVISIONS RFI RADIO FRANCE	Intégration globale ERAP Mise en équivalence FRANCE TELECOM – 32,45 %	Intégration globale LA POSTE	Intégration globale BRGM DAGRIS EMC EPFR FRANCAISE DES JEUX IMPRIMERIE NATIONALE SEMMARIS SGGP SIG SIMAR SIDR TSA Mise en équivalence ALSTOM – 21,03 % RENAULT – 15,86 %

L'amélioration continue du désendettement des participations financières de l'État

Cette amélioration est illustrée par la diminution continue du ratio dette nette/capitaux propres depuis 2002 étant précisé que les périmètres des comptes des exercices 2002 et 2003 ne sont pas comparables aux deux suivants.

EXERCICE	2002	2003	2004	2005
Ratio	8,3	4,1	3,1	1,9

sent à 118 Md€ pour les engagements donnés. **Ils sont donc en très forte diminution (- 53,4 Md€/2004 soit -31 %)** et sont constitués pour les deux tiers par les engagements de retraites au titre des fonctionnaires rattachés à La Poste. Deux mouvements significatifs expliquent cette évolution des engagements donnés par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient valorisés à 171 Md€:

- France Télécom et Snecma/Safran étant mis en équivalence, leurs engagements ne sont plus recensés: -24 Md€;
- les engagements donnés par la RATP diminuent de 22 Md€. Une Caisse de retraites des agents de la RATP ayant été instituée au 1^{er} janvier 2006 par un décret du 27 décembre 2005, les engagements désormais à la charge de la caisse, la RATP versant des cotisations libératoires.

Des engagements ont par ailleurs été reçus pour 38,5 Md€ (36,9 Md€ en 2004) et 34 Md€ d'engagements réciproques ont été accordés par et pour les entités du groupe combiné. L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'examen particuliers par les comités d'audit des entreprises et par l'Agence des participations de l'État.

Contribution des grands secteurs d'activité

Les regroupements sectoriels ont été opérés, comme les années précédentes, sur la base de la proximité des services rendus, des produits élaborés ou des technologies utilisées, ainsi que de la complémentarité entre différents produits⁽²³⁾.

31 mars 2006

Ouverture totale des lignes de fret ferroviaire à la concurrence avec 9 mois d'avance.

28 avril 2006

Approbation par l'AG de la *SNCM*, sur proposition de son CA, des résolutions relatives au projet de reprise de la société.

31 mai 2006

Entrée au capital des nouveaux actionnaires de la *SNCM*.

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

L'activité de l'APE

L'activité de l'Agence des Participations de l'État (APE) est demeurée particulièrement soutenue en 2005 et au cours du premier semestre 2006 qui a été notamment marqué par la contribution à l'élaboration d'importantes évolutions législatives dans le secteur de l'énergie.

Un décret du 3 février 2006 a ajusté la liste des entités suivies par l'APE après la cession de la participation résiduelle de l'État dans Bull, l'intégration de Réseau France Outre-mer dans le groupe France Télévisions et la modification de la raison sociale de plusieurs entités; il a inclut dans son périmètre le LFB (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies). Une nouvelle adaptation permettra d'intégrer la SOVAFIM, société chargée de la valorisation du foncier non ferroviaire de RFF, ainsi que l'EPIC qui se substituera à l'actuelle direction des Monnaies et Médailles et enregistrera la sortie d'Alstom, d'APRR, d'ASF et de la Sanef. L'organisation interne de l'Agence a également été modifiée par un rééquilibrage des por-

18 - Capitaux propres parts du groupe + intérêts minoritaires.

19 - Dont 250 M€ pour le Fret-SNCF, 230 M€ pour l'EPFR, 150 M€ pour GLAT, 120 M€ pour DCN et 71 M€ pour l'Imprimerie Nationale décaissés à partir du CAS en 2005.

20 - Il s'agit des passifs financiers courants et non courants corrigés des actifs financiers courants (valeurs mobilières de placement, TCN, actions et OPCVM), de la trésorerie (et équivalents) et des découverts bancaires.

21 - EBITDA = résultat opérationnel + dotations aux amortissements et provisions - reprises de provisions.

22 - L'annexe des comptes combinés (page 193 du rapport) présente également les principaux engagements hors bilan non valorisés.

23 - Ils sont donnés en note 26 de l'annexe des comptes (page 199 du rapport).

tefeuilles d'entreprises suivies par chaque bureau, le secteur audiovisuel rejoignant la sous direction « Transports » et la SNPE rejoignant la sous-direction Service, Aéronautique et Défense⁽²⁴⁾.

Les moyens alloués à l'APE ont connu un pic en 2005 et devraient commencer à décroître en 2006, en liaison avec la réduction du périmètre (cession d'Alstom et de trois sociétés autoroutières), ce qui explique l'évolution des moyens de l'Agence présenté dans les tableaux ci-dessous.

Le site Internet de l'APE:
www.ape.minefi.gouv.fr

Ouvert en juin 2005, il fait l'objet d'une consultation moyenne mensuelle de 35 000 pages et est accessible à partir des principaux moteurs de recherche et du site du Ministère de l'économie et des Finances.

Le portefeuille des sociétés cotées dans lesquelles l'État détient une participation, mis à jour quotidiennement, est la rubrique la plus consultée. Les communiqués de presse du Ministre qui concernent les sociétés et établissements suivis par l'agence font l'objet d'un historique complet depuis quatre années. Une rubrique « faits marquants », mise à jour hebdoma-

dairement, met en exergue les principaux dossiers qui mobilisent l'Agence. Outre les rapports annuels de l'État actionnaire, l'internaute peut aussi trouver les textes de référence relatifs au droit des entreprises à participation publique.

L'Agence a poursuivi sa démarche de formation des administrateurs représentant l'État, en liaison très étroite avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du Minefi et l'Institut Français des administrateurs (IFA). Outre les séminaires traditionnels (approfondissement de la pratique du Conseil d'administration et du Comité d'audit et examen des Business plans) deux modules ont été consacrés en 2006 à la stratégie et la conduite du changement au sein des entreprises.

L'Agence a poursuivi les actions de coopération en accueillant des délégations étrangères souhaitant mieux appréhender l'organisation, les missions et le mode de fonctionnement de l'État actionnaire mais aussi en participant à des missions à l'étranger, notamment au Maroc. L'APE a également participé, notamment en Pologne, aux échanges organisés sous l'égide de l'OCDE dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices sur le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'État adoptées en avril 2005⁽²⁵⁾.

L'application de la Charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire fait l'objet d'un suivi attentif

Cette synthèse de l'application de la Charte au cours de ses trois premières années d'application repose sur les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence des participations représentant l'État dans les Conseils d'administration de plus de quarante entreprises dont l'État est actionnaire. La méthodologie et les résultats de cette enquête sont exposés ci-dessous.

La performance analysée globalement et qui concerne un périmètre qui a enregistré des évolutions entre 2005 et 2006 (sorties de quatre sociétés cotées, entrées de trois entités non cotées, trois entités étant par ailleurs devenues des sociétés cotées), appelle les commentaires suivants :

24 - Les textes devraient pouvoir être modifiés, après consultation des instances paritaires, d'ici fin 2006.

25 - Ces lignes directrices établies par le Groupe de Travail de l'OCDE sur la Privatisation et le Gouvernement d'Entreprise des Actifs appartenant à l'État sont consultables sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/document>.

The screenshot shows the website of the Agence des participations de l'État (APE). It features a header with the logo and name of the agency, and a navigation menu with categories like 'Communiqués', 'Rapports sur l'État Actionnaire & Comptes combinés', 'Indicateurs et Résultats', 'Base Documentaire', and 'L'État actionnaire et l'APE dans le monde'. A central news section displays several articles with dates and titles, such as 'Mercredi 9 août 2006 : Avis relatif à l'ouverture minoritaire du capital de la SEMMARIS' and 'Lundi 24 juillet 2006 : A l'occasion de la transformation du LFB en société anonyme, l'État accompagne l'entreprise dans son développement par une dotation en capital de 25 millions d'euros'. A search bar is located at the top right of the page.

Moyens de l'APE

MOYENS HUMAINS	SEPT. 2003	SEPT. 2004	SEPT. 2005	SEPT. 2006
Cadres	33	43	43	38
Non cadres	12	19	18	19
Effectif total	45	62	61	57
Recrutements à réaliser		4	1	
Originaires du Service des Participations	45	32	20	14
Contractuels	3	11	12	12
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	38 ans	39 ans
Effectif masculin	26	36	35	33
Effectif féminin	19	26	27	24

MOYENS FINANCIERS	2004	2005	2006	PRÉV. 2007
<i>(en millions d'euros)</i>				
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,7	3,3
Crédits d'études	4	4,3	4,3	4,3
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4
Total	8,3	8,5	8,5	8,0

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'agence mutualisés au sein du Minéfi (estimés en moyenne à 0,3 M€ par an) ainsi que les commissions perçues par les banques conseils de l'État qui sont imputées directement sur le produit des opérations financières réalisées.

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises qui rentrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'Agence des participations et représentant l'État au Conseil d'administration de plus de quarante entreprises publiques, où dont l'État est actionnaire, ont été à nouveau interrogés sur l'application par ces entreprises de la Charte régissant leurs relations avec l'APE à la fin du premier semestre 2006.

Le questionnaire reprend les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de stratégie, relations avec l'APE (reporting, réunions régulières...); il comprend au total 30 questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existe-t-il ou non un comité d'audit), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions

n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. Les résultats constituent donc une mesure de la performance. Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités 2004 et 2005 : ADIT, ADP, Air France, Alstom (2005), APRR, Areva, Arte, ASF, ATMB, CDF, Civipol, CNP, Dagrif, DCI, DCN, EADS, EDF, EMC, EPFR, EPRD, ERAP, Française des Jeux, France 3, France Télécom, FranceTélévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, SANEF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma, SNPE, Sofréavia, Sogepa, Sogéade, Thales.

Entreprises et entités 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et SANEF
- sont entrées : GRT Gaz, RTE Electricité et Sovafim
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Questions posées :

Compétences du CA : Examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n + 1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : Existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : Existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : Existence d'un reporting, qualité du reporting, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2004			2005			2006		
	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble
Compétence CA	83 %	72 %	75 %	85 %	75 %	78 %	82 %	78 %	79 %
Comité d'audit	83 %	67 %	72 %	84 %	79 %	80 %	83 %	84 %	84 %
Comité stratégie	80 %	77 %	78 %	83 %	80 %	81 %	83 %	93 %	87 %
Relations avec APE	64 %	74 %	72 %	68 %	76 %	74 %	67 %	78 %	76 %
Total	78 %	71 %	73 %	80 %	77 %	78 %	79 %	80 %	80 %
Effectif	11	32	43	11	33	44	10	33	43

Activité de l'APE

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de CA de sociétés *	61	51	49	47	
Nombre de comités d'audit de sociétés	26	28	31	34	
Nombre de séances (CA et comité d'audit) auxquelles a participé un membre de l'APE	300	380	398	469	
INSTRUCTION DE DOSSIERS	2002	2003	2004	2005	2006
					(au 1 ^{er} septembre)
Notes d'information ou de proposition d'action et demandes d'instruction au ministre	1 053	878	653	833	531
Nombre de séances du comité de sélection des conseils de l'État	4	11	6	4	2
Nombre de marchés d'études et de contrats de prestation de service en cours		30	30	35	30
Dossiers de respiration	19	39	25	17	8
FORMATION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (EN LIAISON AVEC L'IGPDE DU MINÉFI ET L'IFA)	2003	2004	2005	2006	2006
					(au 1 ^{er} septembre)
Nombre de journées de formation spécifique pour les administrateurs représentant l'État		3	3	5	3
Nombre de participants à cette formation		30	59	95	50

* 2003 incluait les CA de SEM d'aménagement.

Évolutions législatives du secteur de l'énergie

Trois lois sont venues modifier les règles régissant l'activité d'énergéticien nucléaire : la loi n° 2005-781 de programme fixant les orientations énergétiques du 13 juillet 2005, la loi n° 2006-686 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire du 13 juin 2006 et la loi n° 2006-739 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. L'année 2005 a par ailleurs consacré la mise en œuvre des quotas pour les gaz à effets de serre : aux termes du Plan National d'Allocation, pour la période 2005-2007, un quota d'émission de 23,5 millions de tonnes de CO₂ par an a été alloué à EDF. Enfin, un projet de loi portant adaptation du secteur de l'énergie a été présenté au conseil des ministres du 28 juin 2006.

Orientations de la politique énergétique française :

La loi du 13 juillet 2005 définit les priorités de la politique énergétique française : sécurité d'approvisionnement, prix compétitif de l'énergie, lutte contre l'effet de serre et cohésion sociale et territoriale. Elle affirme le choix de l'option nucléaire pour le futur en prévoyant notamment la construction du réacteur EPR. La loi réorganise le dispositif d'incitation au développement de l'énergie éolienne et consacre le rôle de l'énergie hydraulique au sein des énergies nouvelles renouvelables. En matière de maîtrise de la demande d'énergie, elle met en place le système novateur de certificats d'économie d'énergies, dits « certificats blancs », qui associe contraintes réglementaires et mécanismes de marché : les entreprises qui n'atteignent pas les objectifs d'économies d'énergie qui leur sont assignés doivent acquérir des « certificats blancs » ou s'acquitter d'une pénalité. L'objectif est de maîtriser la demande nationale d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % d'ici à 2015.

Régulation de l'activité nucléaire :

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire a créé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, ainsi que de l'information du public dans ces domaines. La loi pose les grands principes applicables aux activités nucléaires, prévoit les conditions effectives de la transparence et rénove le droit relatif à la sûreté des grandes installations nucléaires et du transport de matières radioactives, en renforçant le système de contrôle et les sanctions applicables pour le porter aux standards internationaux en la matière. La loi comporte également des dispositions relatives à la responsabilité civile en matière nucléaire.

La loi du 28 juin 2006 porte, quant à elle, sur l'aval du cycle de production d'électricité nucléaire : en application de la loi « Bataille » du 30 décembre 1991, dressant le bilan de 15 années de recherches, elle organise, dans un plan national, la gestion de long terme des déchets radioactifs, son financement, et l'accompagnement des territoires concernés, en actant notamment le principe d'un stockage de certains déchets en couche géologique profonde. L'article 20 de la loi organise la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme (démantèlement et gestion des déchets), en imposant aux exploitants une évaluation prudente de ces charges, la constitution des provisions afférentes et le cantonnement au sein du bilan des exploitants d'actifs dédiés à hauteur de ces provisions. Ces dispositions seront contrôlées par une autorité administrative.

Ouverture complète du marché :

Les directives européennes relatives aux marchés de l'électricité et du gaz ont été définitivement adoptées le 26 juin 2003. Les éléments dont la transposition en droit français nécessitait une disposition législative ont été intégrés dans la loi du 9 août 2004, à l'exception de l'ouverture à la concurrence pour les particuliers et la séparation juridique des réseaux de distribution à compter du 1^{er} juillet 2007.

Le Conseil des Ministres du 28 juin 2006 a présenté un projet de loi relatif au secteur de l'énergie et prévoyant notamment le libre choix du fournisseur d'électricité et de gaz pour tous les consommateurs, dont l'information et la protection seraient par ailleurs améliorées et sécurisées, instaurant un tarif spécifique de vente au bénéfice des plus démunis pour le gaz naturel et imposant une séparation juridique aux gestionnaires des principaux réseaux de distribution dans les entreprises verticalement intégrées (et donc la création d'une filiale Réseau de distribution au sein EDF, sans remise en cause de l'existence du service commun entre EDF et Gaz de France).

Ce texte, qui achèverait la transposition des directives et vise également à donner de la flexibilité au capital de Gaz de France pour permettre à l'entreprise de nouer des alliances, est discuté au Parlement en septembre 2006. Il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés.

La France doit faire face à trois défis : la hausse du prix du pétrole, les risques sur la sécurité d'approvisionnement en gaz de l'Europe et le mouvement accéléré de consolidation des acteurs européens de l'énergie.

Dans ce contexte, Gaz de France qui est un acteur performant et reconnu, demeure de taille moyenne à l'échelle mondiale alors que des acteurs majeurs de l'énergie sont en train de se constituer. L'entreprise souhaite pouvoir s'allier l'émergence d'un acteur de taille mondiale, notamment dans le gaz naturel. Ce projet a fait l'objet durant ces derniers mois de discussions détaillées avec l'ensemble des parties prenantes.

Afin de garantir les intérêts essentiels de la Nation, notamment la pérennité du service public, le projet de loi prévoit que l'État dispose de droits spécifiques. Il garantit à l'État une participation d'au moins un tiers du capital du nouvel ensemble, correspondant à la minorité de blocage. Il prévoit une action spécifique qui confère à l'État, de manière pérenne, le droit de s'opposer aux décisions de l'entreprise ou de ses filiales qui menaceraient la continuité et à la sécurité d'approvisionnement en énergie. Enfin, des commissaires du Gouvernement pourront être nommés par l'État dans le nouveau groupe et dans ses filiales, notamment dans celles chargées des activités régulées.

Les missions de service public imposées aujourd'hui à Gaz de France continueront de s'imposer à l'opérateur résultant de la fusion et l'État conservera ses prérogatives en matière de définition des missions de service public et de contrôle de leur bonne exécution.

Par ailleurs, le projet de loi permet la transposition complète des directives européennes visant à assurer l'ouverture complète des marchés de l'énergie au 1^{er} juillet 2007, qui permettra notamment aux consommateurs de choisir librement leur fournisseur de gaz et d'électricité.

Le projet de loi prévoit cependant que ceux qui le souhaitent pourront continuer à bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz. Il prévoit, en outre, la création d'un tarif spécifique de vente de gaz au bénéfice des plus démunis sur le modèle du tarif de première nécessité qui existe déjà pour l'électricité. Il améliore par ailleurs la protection et l'information des consommateurs d'énergie pour permettre le développement d'offres commerciales dans un cadre lisible et sécurisant pour tous. Il impose aux fournisseurs d'électricité et de gaz la création de médiateurs chargés de recommander des solutions aux litiges avec les consommateurs.

Conformément aux directives européennes, le projet de loi opère la séparation juridique des gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz desservant plus de 100 000 clients. Dans le cas d'EDF et de Gaz de France, cette séparation ne remettra pas en cause l'existence d'un service commun à ces deux groupes.

31 mai 2006

Lancement de l'introduction en bourse d'*Aéroports de Paris*.

26 juin 2006

Cession à Bouygues de la participation de l'État dans Alstom.

24 juillet 2006

Le *Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)* est transformé en SA.

9 août 2006

Ouverture minoritaire du capital de la *Semmaris*.

7 septembre 2006

Ouverture du débat sur le projet de loi relatif au secteur de l'énergie.

- la performance globale demeure satisfaisante. Elle a poursuivi sa progression, avec un résultat de 80 % du score cible (respectivement 73 % et 78 % en 2004 et 2005), défini comme la meilleure notation pouvant être obtenue pour l'ensemble de l'échantillon. La progression est notable s'agissant des sociétés non cotées et des établissements publics industriels et commerciaux (+ 3 %);
- la progression la plus forte concerne les comités d'audit car 84 % du score cible est atteint en 2006 (respectivement 72 % et 80 % en 2004 et 2005);
- les règles relatives aux relations entre les entreprises et l'APE progressent mais des marges de progrès existent encore;
- la qualité du reporting des entreprises aux administrateurs de l'APE reste stable. Les progrès concernent les relations entre les entreprises non cotées et l'APE; la performance passe de 76 % en 2005 à 78 % en 2006; ce point continue de faire l'objet d'un suivi très attentif par l'APE.

Cadre communautaire des interventions de l'État actionnaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 87 du traité de Rome lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies, notamment l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges et de la concurrence. Dans une telle hypothèse, le projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Le principe d'interdiction des aides d'État prévu par le droit communautaire s'accompagne d'ex-

ceptions précisément encadrées. Peuvent notamment être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la restructuration qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces dernières agissent conformément au principe de « l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des investisseurs privés. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé.

Dans ce cadre, les autorités françaises travaillent en étroite coopération avec la Commission européenne sur les dossiers soulevant des enjeux au regard des règles communautaires d'aide d'État. **Sept dossiers ont principalement été suivis par l'Agence des participations de l'État.**

LA POSTE – LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, a repris les activités bancaires et d'assurances de La Poste. Sa création est intervenue le 31 décembre 2005, conformément aux dispositions de la loi n° 2005-516 relative à la régulation des activités postales et au décret du 30 août 2005 pris pour son application. La Banque Postale a reçu l'agrément du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en novembre 2005.

Sur ce sujet, des discussions entre la Commission européenne et les autorités françaises ont été initiées dès janvier 2005. Pour des raisons de sécurité juridique, les autorités françaises ont décidé de notifier les mesures en cause à la Commission européenne le 26 octobre 2005. La Commission européenne a validé l'argumentation des autorités françaises et a rendu une décision sur la création de La Banque Postale le 21 décembre 2005. Elle conclut à l'absence d'aide d'État. La décision porte principalement sur (i) l'apport en fonds propres de La Poste à La Banque Postale, (ii) la garantie de l'État sur les produits réglementés et (iii) les conventions de services entre La Poste et La Banque Postale. Elle ne concerne pas le droit spécial de distribution du livret A, le statut de La Poste et les régimes sociaux des personnels de La Poste.

Cette décision de la Commission européenne est actuellement contestée devant les juridictions communautaires par la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA), qui a formé un recours en annulation le 28 mars 2006. Les autorités françaises ont décidé d'intervenir en soutien de la décision de la Commission dans ce contentieux.

IMPRIMERIE NATIONALE

À la suite de l'aide au sauvetage de 65 millions d'euros (sous forme d'avance remboursable) qui avait été autorisée le 18 février 2004 par la Commission européenne, la direction de l'entreprise a éla-

boré un plan de restructuration visant à rétablir la viabilité économique et financière de la société. Ce plan, qui implique une très forte réduction du périmètre et des effectifs de l'entreprise, et une importante restructuration industrielle, intégrait une recapitalisation par l'État à hauteur de 197 M€ et a été, à ce titre, notifié à la Commission européenne le 18 août 2004.

La Commission européenne a considéré que cette aide à la restructuration était compatible avec le marché commun et l'a autorisée le 20 juillet 2005. Elle a avalisé le plan de restructuration de l'Imprimerie Nationale qui lui avait été présenté, et qui consiste à recentrer la société sur son cœur de métier, constitué principalement de ses activités fiduciaire, continu et grands comptes. Le déroulement du plan inclut à ce titre la sortie de certaines activités (rotative, éditions, feuille, VPC) du périmètre du groupe. La décision de la Commission impliquait en outre la publication d'un décret concernant les produits sous monopole de l'Imprimerie Nationale, ainsi que la mise en œuvre d'une séparation juridique et comptable entre les activités couvertes par ce monopole et les activités ouvertes à la concurrence. La mise en œuvre de ces engagements est en cours et fait l'objet d'un suivi régulier avec la Commission.

FRET SNCF

Avec l'ouverture progressive du fret ferroviaire à la concurrence, cette activité de la SNCF a connu une situation financière en

constante dégradation pendant plusieurs années, ce qui a conduit la SNCF à présenter un plan de restructuration comprenant notamment un soutien financier des autorités françaises. Ce plan de restructuration a été notifié à la Commission européenne en septembre 2004.

La Commission européenne a considéré que l'aide à la restructuration était compatible avec le marché commun et l'a autorisée le 2 mars 2005. Elle a exigé des contreparties de la part des autorités françaises et de la SNCF afin de prévenir les distorsions de concurrence induites : notamment la mise en œuvre d'un calendrier accéléré d'ouverture du marché français du fret ferroviaire, l'instauration d'un mécanisme de compensation interne assurant que Fret SNCF se finance à un taux de marché reflétant sa structure financière propre, la refonte de l'outil de production, l'amélioration de la productivité et la mise en œuvre d'une nouvelle politique commerciale. La mise en œuvre de ces engagements est en cours et fait l'objet d'un suivi régulier avec la Commission.

Le soutien financier autorisé par la Commission européenne est au maximum de 1,5 milliard d'euros versés à parité par l'État et la SNCF en plusieurs tranches au fur et à mesure du respect effectif des engagements. La première tranche de 500 millions d'euros a été versée en 2005.

SNCM

À l'issue d'une instruction d'un an et demi, la Commission européenne a autorisé le 9 juillet 2003 une aide à la restructuration de la SNCM, ce qui a conduit les autorités françaises à procéder à une recapitalisation de la SNCM, via sa société mère, la CGME, à hauteur de 66 M€ en 2003 et de 3,29 M€ en 2005. Cette recapitalisation s'est accompagnée de la mise en œuvre du plan de restructuration de la SNCM avec notamment la recomposition de la flotte et la vente de certains navires, la fermeture de filiales et le redéploiement des dessertes. Cette décision de la Commission européenne du 9 juillet 2003 a fait l'objet d'une annulation le 15 juin 2005 par les



juridictions communautaires (TPI) dans le cadre d'un recours introduit par le concurrent Corsica Ferries France. La SNCM et les autorités françaises sont intervenues au soutien de la Commission sur ce dossier. Le juge communautaire a annulé la décision de la Commission à cause d'une erreur de calcul du montant de l'aide mais a validé la décision dans ses autres aspects.

Les contacts avec la Commission européenne se poursuivent afin de tirer les conséquences de cette annulation, et prendre en compte les évolutions récentes qui sont intervenues dans l'actionnariat de la SNCM et les modifications du plan de restructuration.

En effet, la dégradation de la situation économique et financière de la SNCM a conduit les autorités françaises à lancer une procédure de recherche de partenaires privés pour entrer dans le capital de la SNCM. À la suite d'un processus de sélection transparent, ouvert et non-discrimi-

naire, les autorités françaises ont décidé de la recomposition du capital de la SNCM: l'État, via la CGME, reste au capital à hauteur de 25 %; les salariés ont bénéficié d'une offre réservée de manière à détenir 9 % du capital; Veolia Transport et Butler Capital Partners acquièrent respectivement 28 % et 38 % du capital. En transférant 75 % du capital au secteur privé, l'État a perdu le contrôle de la SNCM. Cette opération a été autorisée par la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations le 30 mai 2006 et a été réalisée le 31 mai 2006. Les aspects relatifs aux aides d'État sont toujours en cours d'examen par la Commission européenne. Un dossier sur ce sujet a été officiellement transmis par les autorités françaises le 5 avril 2006.

FRANCE TÉLÉCOM

Plusieurs contentieux sont en cours devant les juridictions communautaires, les autorités françaises ayant déposé en octobre 2004 des recours en annulation contre les décisions de la Commission européenne du 2 août 2004 dans lesquelles, après dix huit mois de procédure, celle-ci a considéré (i) que le régime spécifique d'imposition à la taxe professionnelle appliqué à France Télécom entre 1994 et 2002 aurait procuré à l'entreprise une aide incompatible avec le Traité qui doit être récupérée, et (ii) que « l'avance d'actionnaire octroyée à France Télécom en décembre 2002 sous forme d'une ligne de crédit de 9 milliards d'euros placée dans le contexte des déclarations formulées depuis juillet 2002 » aurait constitué une aide d'Etat incompatible, mais sans en exiger le remboursement. France Télécom a également déposé des recours en annulation contre ces décisions le 5 novembre 2004 et le 10 janvier

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	FUSIONS
2003	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8,5 % de Renault en juillet ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) en septembre ■ 18 % de Thomson en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange) ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre 	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin 2004 ■ 10 % de France Télécom en septembre ■ 17,7 % d'Air France KLM en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo) ■ Alstom en juillet ■ APRR en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull en mars ■ 6 % de France Télécom en juin ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars ■ Gaz de France en juillet ■ EDF en novembre ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février)
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février-mars ■ Cession de la participation dans Alstom en avril ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin ■ Cession de la majorité du capital dans la SNCM en juin 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin 	
	<p>PROJETS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Privatisation de Dagrís, ouverture du capital de la Semmaris, entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes 	<p>PROJETS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans Thales par apport d'actifs, dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel ■ Ouverture du capital de l'ADIT par augmentation de capital 	<p>PROJETS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gaz de France/Suez

2005. De leur côté, l'association AFORS et Bouygues Télécom ont décidé en novembre 2004 de contester la décision de la Commission européenne de ne pas exiger le remboursement de l'aide alléguée afférente à l'avance d'actionnaires de décembre 2002, France Télécom et les autorités françaises étant parties intervenantes.

Les procédures devant le juge communautaire se poursuivent, les procédures écrites étant désormais closes. Les autorités françaises et France Télécom ont développé dans leurs mémoires respectifs de nombreux arguments tendant à établir l'absence d'aide d'Etat dans les deux dossiers. Les audiences de plaidoirie pourraient avoir lieu prochainement.

Par ailleurs, dans l'attente de la décision définitive du juge communautaire sur le régime spécifique de taxe professionnelle, des discussions se sont poursuivies avec la Commission européenne sur le chiffrage de l'aide alléguée.

En raison des difficultés méthodologiques inhérentes à cet exercice, ces échanges n'ont toutefois pas permis d'aboutir à une évaluation de ce montant assortie d'un degré de fiabilité suffisant pour permettre une exécution sur ces bases, dans des conditions de sécurité juridique acceptables, de la décision initiale. La Commission européenne a décidé en juillet 2006 de saisir la Cour de Justice sur ce sujet dans le cadre d'un recours en manquement. Les autorités françaises, qui considéraient avoir strictement respecté leurs obligations de coopération loyale concernant l'exécution de la décision d'août 2004, ont indiqué qu'elles feraient valoir leurs droits, en contestant devant le juge communautaire les fondements de ce recours.

ALSTOM

Compte tenu de la situation financière du groupe Alstom en 2003 et 2004, l'État a décidé de prendre part au plan global de restructuration financière du groupe, aux côtés des banques, selon des modalités approuvées par la Commission européenne. Celle-ci a autorisé des aides à la restructuration par décision du 7 juillet 2004, qui ont notamment consisté en une prise de participation de l'État qui a atteint, à l'issue de plusieurs étapes, près de 21,4 % du capital du groupe, et en une garantie de l'État, en second rang, pour un montant maximal de 1,25 milliard d'euros dans le cadre d'un programme de cautions destiné à couvrir les besoins du groupe jusqu'en juillet 2006. Ce programme a été modifié avec l'accord de la Commission pour couvrir les besoins du groupe jusqu'en 2008 puis ce programme a été transféré complètement au secteur privé, les dernières garanties de l'État devant s'éteindre en 2008.

En contrepartie de cette autorisation, la Commission européenne a exigé des engagements substantiels de la part de l'État et du groupe afin de remédier aux éventuelles distorsions de concurrence. La mise en œuvre de ces engagements a fait l'objet d'un suivi régulier par la Commission. En particulier, Alstom a aujourd'hui finalisé la cession d'activités industrielles représentant un chiffre d'affaires global d'environ 1,5 Md€ et a mis en œuvre des partenariats industriels sur une partie significative de son portefeuille d'activités (turbines à vapeur, chaudières, trains à grande vitesse...). Les autorités françaises ont pour leur part mis en œuvre les mesures structurelles en termes d'ouverture à la concurrence des marchés français, notamment dans le secteur fer-

roviaire, de man-dées par la Commission européenne.

Enfin, compte tenu du redressement opéré par le groupe, conformément à ses engagements et par anticipation par rapport aux échéances fixées par la décision de la Commission européenne du 7 juillet 2004, l'État a conclu le 26 avril 2006 un accord de cession de l'intégralité de sa participation au capital d'Alstom (soit 21,03 % du capital au 31 mars 2006) au groupe Bouygues, cette opération s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat de long terme entre les deux groupes. Consécutivement à la levée des conditions suspensives prévues dans l'accord de cession, l'État a cédé le 26 juin 2006 sa participation au groupe Bouygues à un prix de 68,21 € par action et a ainsi reçu un montant de l'ordre de 2 milliards d'euros, ce qui lui a permis de réaliser une plus-value très significative sur cette opération (plus de 1,26 Md€).

FRANCE TÉLÉVISIONS

À la suite d'une plainte déposée par TF1 en mars 1993 et concernant les modes de financement et d'exploitation des chaînes publiques France 2 et France 3, la Commission européenne a examiné le régime de redevance accordé par les autorités françaises au bénéfice de France Télévisions.



LE SECTEUR DE LA DÉFENSE ET DE L'AÉRONAUTIQUE

Croissance vigoureuse de l'aéronautique civile.

L'année 2005 a confirmé et amplifié la tendance favorable qui se dessinait depuis 2004 pour le secteur de l'aéronautique civile. Le trafic aérien a crû de 10 % en 2005, ce qui a permis aux compagnies aériennes d'améliorer leurs performances opérationnelles, dans un contexte pourtant marqué par un fort renchérissement des prix du pétrole. Cette reprise demeure inégale car elle ne bénéficie pas dans la même mesure au marché américain, sur lequel de nombreuses compagnies aériennes restent dans une situation financière délicate. Les compagnies ont passé commande d'un nombre important d'appareils, en raison principalement du développement des compagnies à bas coûts et de la croissance rapide du transport aérien en Asie.

Le contexte porteur pour l'ensemble des intervenants de l'industrie de l'aéronautique, a bénéficié à EADS, qui a connu un exercice 2005 très bon en termes de commandes et de facturation. Airbus a enregistré les meilleures ventes de son histoire en 2005 avec un chiffre d'affaires de 22,2 Md€, (+10 %/2004). La société s'est hissée à la première place mondiale en 2005 avec 1111 commandes fermes, qui représentent une part de marché de 52 % en nombre d'unités et de 45 % en valeur, essentiellement grâce aux monocouloirs. Son carnet de commandes a atteint un total de 2177 avions à livrer. L'exercice a été marqué par le premier vol d'essai de l'A380 le 27 avril 2005. En revanche, la parité euro/dollar, dans un marché vendant essentiellement en dollar, pèse sur la compétitivité et les marges d'EADS et de ses sous-traitants européens, ce qui nécessite des efforts de ceux-ci pour l'industrialisation.

L'année 2005 a vu la naissance effective du groupe SAFRAN, avec la fusion en mai 2005 entre Snecma et Sagem. Snecma, majoritairement détenue par l'État, a préalablement fait l'objet d'une offre publique d'échange/d'achat amicale de la part de Sagem, initiée à fin octobre 2004 et qui s'est achevée en mars 2005. Sa branche propulsion a connu une vive progression de ses prises de commandes: 1640 unités du moteur CFM 56 (équipant les avions de la gamme Airbus A 320 et Boeing 737) ont été commandées, soit le niveau le plus haut jamais enregistré; les prises de commandes des moteurs à plus forte poussée ont également connu une progression sous l'effet notamment des succès commerciaux engrangés par le Boeing 777. Les livraisons de CFM 56 ont progressé de 10 % en 2005 tandis que celles de turbines d'hélicoptères s'inscrivaient en hausse de 11 %. La branche équipements s'est également inscrite dans une conjoncture favorable avec les succès techniques remportés par les nacelles de l'Airbus A 380 construites par la société Aircelle, et l'industrialisation de pièces de systèmes de freinage pour le Boeing 787 réalisées en matériaux composites. Le chiffre d'affaires de la branche a ainsi connu une progression de 13 % par rapport à 2004, principalement tirée par les trains d'atterrissage, les câbles et les nacelles.

Concernant l'avionique et l'électronique de bord, les succès commerciaux de Thales, qui a bénéficié du lancement de l'A400M et de commandes liées au programme Rafale France, témoignent des bonnes tendances enregistrées dans le secteur. Ces bons résultats de la filiale, qui s'appuie notamment sur une conjoncture favorable, ne doivent cependant pas faire oublier les défis qui attendent l'ensemble des acteurs de cette industrie. Ceux-ci vont en effet devoir, afin de faire face à la compétition internationale, maintenir leurs efforts en recherche et déve-

loppement, tout en améliorant de façon notable leurs processus industriels.

Une amélioration des performances économiques des entreprises publiques de défense, réalisée dans un contexte favorable.

Poursuivant l'effort de défense décidé par le Président de la République en 2002 et se traduisant par la loi de programmation militaire 2003-2008, le budget de la défense pour l'année 2005 a confirmé la volonté de donner à la France des ressources importantes pour mener sa politique de défense et conforter sa place au sein de l'Europe de la Défense. Les crédits de défense, en progression de 1,6 % par rapport au budget 2004, s'élèvent, hors pensions et retraites, à 32,92 Md€, répartis de la manière suivante: 15,20 Md€ pour l'équipement et la recherche (+2 %) et 17,72 Md€ pour les rémunérations et le fonctionnement des armées.

Les entreprises publiques ont mis à profit ce contexte favorable pour consolider leurs acquis en réalisant d'importants efforts d'amélioration de leurs performances économiques. Ainsi, GIAT Industries a poursuivi la mise en œuvre de son plan de restructuration, visant à adapter l'organisation et la structure de coûts du groupe à son niveau d'activité. L'organisation de l'entreprise a évolué, et s'articule à présent autour de quatre divisions regroupant les différents métiers de GIAT (systèmes, munitions, maintien en condition opérationnelle, mécanique et électronique), tandis que le nombre d'implantations a été réduit aux sites de Satory, Bourges, Roanne, La Chapelle St-Ursin et à trois autres sites complémentaires. Parallèlement, les mesures sociales prévues ont été mises en place de façon satisfaisante, conformément au calendrier du plan de restructuration. L'ensemble de ces actions, combinées avec une activité soutenue, dont la croissance est principalement due à l'augmentation des livraisons de matériels de la famille du char Leclerc, ont permis à la société de réaliser en 2005 le premier bénéfice de son histoire, (12 M€). Les efforts de restructuration très significatifs de Giat commencent donc à porter leurs fruits, alors que les activités à l'export ont été relancées, avec notamment les succès rencontrés par le système d'artillerie CAESAR®.

Le processus de transformation de DCN, dont un jalon essentiel a été franchi en 2003 avec son changement de statuts, s'est poursuivi. Les efforts de rénovation des modes de gestion interne se sont accentués au cours de l'exercice tandis qu'étaient engrangés les premiers résultats des politiques suivies. L'adaptation de la politique de ressources humaines au contexte nouveau dans lequel opère l'entreprise et à l'évolution de ses savoir-faire a permis de stabiliser les effectifs globaux, tout en accroissant la part relative des emplois d'encadrement. À compter du 1^{er} juin 2005, l'ensemble des personnels de l'État (hors ouvriers d'Etat) qui avaient été mis à la disposition de l'entreprise lors de son changement de statut, ont dû opter pour un statut contractuel de droit privé ou, alternative-ment, réintégrer les services de l'État. Ces efforts n'ont pas porté atteinte à la mise en œuvre d'une politique d'investissement dynamique et qui permettront à DCN de disposer d'un outil industriel renoué et d'une capacité technologique de pointe.

Des étapes majeures franchies dans la consolidation des industries de défense.

Au vu des mouvements intervenus en 2004 (reprise de HDW par Thyssen Krupp en Allemagne, scission des activités civiles et militaires d'Izar donnant

naissance à Navantia en Espagne), il devenait indispensable de préparer les opérations futures de convergence entre les industriels européens du secteur naval de défense. L'année 2005 a donc été mise à profit pour définir les modalités du rapprochement entre DCN et Thales, qui doit permettre à terme de nouer dans des conditions optimales des alliances européennes. La Déclaration Commune d'Intentions, signée le 15 décembre 2005 par le Ministre de la Défense, le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et les Présidents de DCN et de Thales, ouvre la voie à une entrée de Thales au capital de DCN à hauteur de 25 %. Aux termes de cet accord, cette prise de participation, qui sera précédée par l'acquisition par DCN de l'ensemble des activités navales de Thales en France (hors équipements), s'accompagnera de la conclusion d'un accord de coopération industrielle et commerciale destiné à favoriser une collaboration active entre DCN et Thales, en vue d'améliorer les offres commerciales à leurs clients communs, et à tirer parti de la complémentarité de leurs activités pour optimiser leurs investissements.

Concernant le domaine de l'électronique de défense, le Conseil d'administration de Thales du 4 avril 2006, a approuvé les grandes lignes d'un projet d'acquisition des activités de satellites et de sécurité d'Alcatel, assorti du renforcement du partenariat technologique, industriel et commercial entre les deux groupes. Cette opération constituera une étape importante dans le développement de Thales, en renforçant ses métiers d'intégration de systèmes d'information critiques et en élargissant la base de ses clients institutionnels privés et publics. Le groupe se verra conforté dans la mise en œuvre de grands systèmes, le développement de technologies à application duale, et détendra des positions de leadership dans des domaines à forte croissance. L'opération, dont la réalisation effective est envisagée pour le second semestre 2006, s'effectuerait principalement par voie d'apport et donnerait lieu à une émission d'actions Thales au bénéfice d'Alcatel, qui permettrait à cette entreprise Alcatel de monter au capital de Thales, dans un cadre où l'État aura pris soin de s'assurer, par la signature de conventions, que ses intérêts stratégiques seront bien préservés en toutes circonstances. Par cette opération, Thales confirme donc son ambition de constituer le pôle de consolidation européen de l'industrie électronique pour la défense, l'aéronautique et la sécurité.

L'ensemble de ces mouvements de consolidation a pour objet de permettre aux entreprises concernées de mieux répondre aux besoins de leurs clients, compte tenu de la tendance des grands donneurs d'ordres à confier la maîtrise d'œuvre complète à une même société, qui aurait notamment pour rôle d'intégrer l'ensemble des systèmes. Cette évolution se place dans un contexte général de renforcement de l'importance et de la complexité des plateformes électroniques et logicielles commandant les systèmes d'armes. La capacité conjointe à intégrer les technologies les plus récentes et à mener intégralement de très importants projets industriels sera décisive dans un contexte où les armées auront de plus besoin de pouvoir déployer des forces de frappe interarmes air-terre-mer. C'est notamment pour que les entreprises du secteur puissent s'adapter et en être des acteurs de premier plan que l'État a souhaité ces dernières années donner une forte impulsion en soutenant leur nécessaire évolution.

Après plusieurs contacts avec les autorités françaises, la Commission européenne a finalement considéré dans une décision du 20 avril 2005 que le régime de la redevance constituait une aide d'État compatible avec le marché commun, au titre de l'article 86, paragraphe 2 du traité de Rome. Plusieurs engagements ont été pris par les autorités françaises envers la Commission : la limitation du montant des ressources publiques allouées aux chaînes publiques aux fins de financement de leurs activités de service public au seul coût d'exécution de ces activités ; le respect par les chaînes publiques des conditions de marché s'agissant de leurs relations commerciales, et notamment en matière de vente d'espaces publicitaires, le contrôle annuel de cette dernière obligation devant être confié à un organisme d'audit indépendant.

Le 19 septembre 2005, TF1 a introduit devant les juridictions communautaires un recours en annulation contre cette décision du 20 avril 2005. Les autorités françaises interviennent au soutien de la décision de la Commission européenne dans ce contentieux.

Emploi et aspects sociaux

L'effectif global moyen ⁽²⁶⁾ des entités qui font l'objet d'une présentation dans la deuxième partie du rapport **a diminué en 2005 de 1,36 % par rapport à 2004 pour atteindre 1,3 millions d'agents**. Cette légère baisse de 18 000 agents résulte principalement de :

- la nette diminution des effectifs du groupe SNCF, d'Areva et de France Télécom (43 000 agents au total) qui provient à la fois d'efforts de productivité et de cessions en France ou à l'étranger,
- des ajustements structurels et des gains de productivité en continu pour La Poste, Thales, Giat Industries et l'Imprimerie Nationale, soit au total près de 7 500 emplois ;
- à l'inverse trois groupes progressent sensiblement, EADS de 2 500 emplois pour suivre la forte croissance de son carnet de commandes, Gaz de France de 15 000 emplois à la suite de son acquisition en Roumanie. La fusion de Snecma et Sagem se traduit par ailleurs par l'intégration dans le périmètre des effectifs de Sagem, soit une hausse nette de 16 000 emplois.

Si l'on examine l'évolution des effectifs (en pourcentage par entreprise) ; vingt-trois groupes voient leur effectif stable, entre -5 et +5 % pour l'année 2005. C'est notamment le cas de France Télécom, DCN, La Poste et Thales à la baisse ainsi que d'EDF, RATP, et France Télévisions à la hausse. Huit groupes voient baisser leurs effectifs d'au moins 5 % : Areva qui a cédé FCI, la SNCF qui a cédé le Sernam et réalisé des gains de productivité, l'Imprimerie Nationale qui a cédé les activités rotatives et mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi, comme Giat Industries, DCI qui a adapté son effectif à la baisse de son portefeuille de contrats, EMC qui a continué son repli et la SNPE qui a réduit son effectif à Toulouse et continué les mesures de départ anticipé lié à l'amiante.

À l'inverse, six progressions de plus de 5 % ont été enregistrées en 2005 : Snecma et Gaz de France dont les périmètres se sont accrus, RFF toujours en forte croissance et, à des niveaux moindres Sanef, Arte (extension de la grille avec la TNT), Française des Jeux (nouveaux produits, informatique) et Aéroports de Paris.

Les entreprises publiques qui ne sont ni cotées en bourse soumettent à la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP, anciennement CICS) les mesures prises en matière d'évolution salariale chaque année pour les agents travaillant en France. C'est ainsi que plus de la moitié des 1,3 millions d'agents (685 000 environ) des entreprises du périmètre APE sont suivis selon la méthode CICS de la RMPP (Rémunération moyenne du personnel en place) ; La Poste, EDF-Gaz de France et la SNCF représentent plus des trois quarts de la masse salariale correspondante. La rémunération moyenne des personnels en place (RMPP), évolution moyenne des rémunérations relevant de la négociation collective pour une entreprise donnée, prend en compte le même effectif pour les deux années considérées afin de neutraliser la variation d'effectif. Son évolution correspond aux mesures générales, pérennes (augmentation du point de base) ou non (primes générales), aux mesures catégorielles réservées à certaines catégories (cadres, secrétaires, roullants, etc.) et aux mesures individuelles, automatiques (ancienneté notamment) ou non (promotions ou primes librement déterminées). La RMPP s'apprécie en

masse en comparant les montants effectivement versés sur l'ensemble d'une année comparée à la précédente.

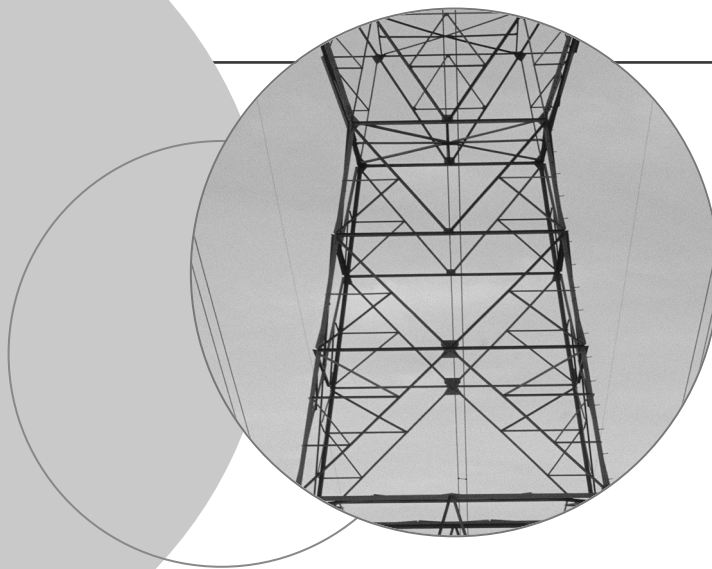
En 2005, la politique salariale a été relativement forte avec une évolution de la rémunération moyenne du personnel en place de 3,79 % en masse (chiffre provisoire), à comparer à 3,29 % pour 2004. Avec une inflation à 1,7 % en 2005, la progression du pouvoir d'achat est donc de l'ordre de 2,06 %. Les mesures générales et catégorielles sont d'une ampleur équivalente pour 2005.

L'autre moitié des emplois de ces entreprises du périmètre APE ne sont pas suivies par la CIASSP :

- environ 478 000 salariés des entreprises en concurrence ou cotées, en particulier Areva, France Télécom, EADS, Thales, Snecma ;

Effectifs des entreprises

	2003	2004	2005
Aéroports de Paris	9 949	10 211	10 688
Areva	48 011	70 069	58 760
Arte	461	484	524
ASF	7 432	7 341	7 255
ATMB	416	425	427
CdF	5 186	4 135	2 295
Dagris	1 919	1 994	2 032
DCI	830	824	764
DCN	13 997	12 914	12 556
EADS	109 135	110 662	113 210
EDF	163 694	156 152	156 765
EMC	11 062	2 270	2 073
Française des Jeux	1 091	1 124	1 204
France Télécom	221 657	204 826	196 452
France Télévisions	6 897	11 258	11 400
Gaz de France	38 293	38 016	52 958
Giat Industries	6 228	6 228	5 512
Imprimerie Nationale	1 668	1 427	1 030
La Poste	314 126	312 325	306 345
PA Bordeaux	479	445	450
PA Dunkerque	536	511	526
PA Le Havre	1 538	1 510	1 510
PA Marseille	1 509	1 450	1 457
PA Nantes	703	700	705
PA Rouen	581	581	570
Radio France	4 009	4 059	4 053
RATP	44 296	44 599	44 860
RFF	394	462	691
RFI	1 116	1 139	1 147
Snecma	34 276	35 451	51 988
Sanef	3 137	3 128	3 642
SAPRR	4 525	4 495	4 393
Semmaris	222	223	220
SFTRF	281	293	292
SNCF	243 944	229 877	205 839
SNPE	5 443	5 203	4 907
Thales	57 439	55 476	54 536
Total	1 366 480	1 342 287	1 324 036
Evolution en % (n/n-1)	-0,85 %	-1,77 %	-1,36 %



■ environ 57 000 agents appartenant à des groupes suivis par la CIASSP mais travaillant à l'étranger ou, parfois, fonctionnaires en détachement.

La promotion de l'égalité des chances dans les entreprises publiques

Les entreprises publiques sont sensibilisées au problème de la discrimination et de l'accès à l'emploi des minorités visibles. Ainsi la SNCF qui embauche 5 000 nouveaux agents par an a nommé un responsable de l'égalité des chances afin que 12 % au moins des personnels nouvellement embauchés viennent des quartiers sensibles. Des forums de recrutement sont organisés dans les quartiers sensibles d'où sont parvenus 250 000 candidatures en 2005. La Poste, qui embauche 8 000 agents par an, a prévu de favoriser la reprise d'activité de 800 personnes en contrats CIRMA⁽²⁷⁾. Chez EDF, 10 % des recrutements sont réalisés dans les zones urbaines sensibles et la pratique du CV anonyme est mis en place pour les cadres. La Française des Jeux qui a signé la charte de la diversité a passé des contrats d'apprentissage avec 9 jeunes en 2005. Le Port autonome de St Nazaire travaille avec une cellule d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi de personnes en très grande difficulté. Arte a passé un contrat avec une association pour l'intégration de personnels handicapés. Aéroports de Paris a lancé un plan d'action pour les jeunes de la Courneuve.

26 – Ou, à défaut la moyenne entre l'effectif de début et de fin d'année.

27 – Contrats d'Insertion Revenu Minimum d'Activité.

La gestion par l'État de ses participations financières

Principales opérations réalisées depuis le dernier trimestre 2005

EDF (novembre 2005)

L'ouverture du capital d'EDF avec cotation sur Euronext s'est traduite par deux offres: une offre globale sous forme d'augmentation de capital (offre publique en France et placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'international, notamment au Japon) et une offre réservée aux salariés sous forme de cession de titres de l'État. Les titres ont été placés du 28 octobre 2005 au 17 novembre 2005 et la première cotation est intervenue le 21 novembre 2005.

La demande s'est révélée très importante lors de la période de placement. Environ 5 millions d'ordres ont été collectés dans le cadre de l'offre aux particuliers, couverte 1,6 fois, et l'offre aux institutionnels a été sursouscrite 5 fois. Le prix d'introduction a été fixé le 18 novembre 2005 à 33 € pour les investisseurs institutionnels et à 32 € pour les particuliers.

Après exercice partiel de l'option de sur-allocation, ce sont 196 371 090 actions nouvelles qui ont été offertes, pour un montant total de 6 351 M€. 66 % des titres ont été placés auprès de particuliers et 34 % auprès d'investisseurs institutionnels.

L'offre réservée aux salariés s'est traduite par la cession par l'État d'environ 34,5 millions d'actions, pour un montant

de 890 M€ après réduction, à plus de 130 000 salariés et anciens salariés du groupe, qui détiennent aujourd'hui 1,9 % du capital de leur entreprise. La souscription initiale ayant représentée 19,6 % du total de l'ouverture du capital, alors qu'elle était limitée au maximum à 15 %, l'arrêté du 30 décembre 2005 a opéré une réduction préservant les souscriptions les plus modestes et permettant à 83 % des souscripteurs d'être servis.

Privatisation de trois sociétés concessionnaires d'autoroutes (juin 2005 - mars 2006)

Le 8 juin 2005, le Premier ministre a annoncé son intention de poursuivre la cession des participations de l'État dans le capital des sociétés concessionnaires d'autoroutes, après leurs introductions en bourse en 2002 pour ASE, 2004 pour APRR et 2005 pour Sanef. Pour mettre en œuvre cette décision, le gouvernement a retenu une procédure ouverte en lançant un appel à candidatures. Ainsi, le 18 juillet, un cahier des charges organisant le processus de privatisation et définissant les conditions de cession a été rendu public.

Cette procédure permettait à l'État de valoriser au mieux les participations détenues dans les trois groupes concessionnaires d'autoroutes concernés par la privatisation. Le cahier des charges développait également les autres objectifs poursuivis par l'État dans le cadre de ce processus de privatisation, notamment le souci de permettre la réalisation des projets les mieux à même de garantir la bonne exécution de la mission de service

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général: la loi n° 86793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86912 du 6 août 1986 et la loi n° 93923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de « respirations ») et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants:

- les privatisations des entreprises les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret;

- le prix de cession arrêté par le ministre de l'économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T.). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les

conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T.;

- les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais);

- lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits⁽⁷⁾. En outre, dans les sociétés relevant des secteurs de la santé, de la sécurité et de la défense, les prises de participations par des investisseurs étrangers excédant 5 % doivent recevoir l'agrément du ministre de l'économie.

La commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a dénommée Commission des participations et des transferts.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la Commission intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de "respiration" dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la Commission intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'économie, des finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la Commission qui est

valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'économie d'obtenir un avis conforme de la Commission sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la Commission qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 1^{er} août 2003, ont été nommés membres de la Commission: MM. François Lagrange, Président, Daniel Deguen, Robert Drapé, Jean-Daniel Le Franc, Jacques Maire, Philippe Rouvillois et Jean Sérisé. En 2005 la CPT a rendu seize avis et douze depuis début 2006 (dix-sept d'août 2005 à août 2006) soit une soixantaine depuis août 2003.

La sélection des conseils de l'État s'effectue de manière transparente

Dans le cadre de la préparation des opérations d'ouverture du capital des entreprises publiques ou des opérations de cessions de titres, l'État s'entoure d'un ou plusieurs conseils (banque d'affaires, cabinet d'avocats, cabinets de conseil...) recrutés après mise en concurrence de plusieurs candidats et sur l'avis d'un comité⁽⁸⁾. Ces recrutements sont opérés en application du Code des marchés ou hors Code s'agissant des contrats de service de vente ou de transfert de titres ou ceux exigeant le secret pour lesquels les candidats s'engagent très précisément à conserver cette totale confidentialité. Les prestations portent généralement sur le montage d'une opération de cession d'une participation mais aussi sur des travaux d'évaluation. Dans le cas des cabinets de conseil, les cahiers des charges portent en général sur l'évaluation d'un actif ou les perspectives stratégiques d'une entreprise.

Les membres du comité de sélection examinent les candidatures, avec la participation des représentants de l'APE et de la DGTPPE, et remettent un avis au ministre sur le choix du conseil

de l'État pour une opération donnée. Le comité examine la rémunération demandée pour la réalisation de la prestation mais aussi l'expérience antérieure de conseil dans le secteur d'activité concerné par l'opération envisagée, la compétence des équipes qu'il entend mettre au service de l'opération ainsi que l'existence d'éventuels conflits d'intérêts qui conduirait le conseil à ne pas pouvoir donner un avis entièrement objectif à l'État, qu'il s'agisse de la valorisation, de la stratégie de l'entreprise ou du montage de l'opération.

Les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de cession peuvent en effet être imputées soit sur crédits budgétaires soit sur compte d'affectation spéciale des produits de cession (cf. infra). Sont financées sur crédits budgétaires les dépenses d'études préalables à toute décision de cession ou préparatoires à une cession. Sont imputées sur le compte d'affectation spéciale, à la rubrique « dépenses afférentes aux ventes de titres » les dépenses directement liées à la cession. Cette catégorie regroupe les frais de mission de conseil du Gouvernement, la quote-part de l'État afférent aux frais de campagne de communication (définies par des conventions de partage de frais), les commissions de garantie, de placement et de direction et les honoraires d'incitation (incentive fees). A la date de rédaction du rapport, 6 M€ de crédits budgétaires étaient consacrés à ces études, correspondant à une trentaine de marchés ou de contrats (banques, cabinets d'avocats, cabinets de conseil...). Le montant des dépenses afférentes aux ventes de titres s'est élevé à 80 M€ en 2005 et à 23 M€ au 1^{er} septembre 2006.

7 - Il n'en existe aujourd'hui plus qu'une au capital de Thalès qui se justifie par des impératifs de défense nationale. Celle au capital de l'ancienne société Elf a été supprimée à la suite d'un arrêt de la CJCE du 4 juin 2002 qui estimait qu'elle portait atteinte au principe de libre circulation des capitaux posé par l'article 56, 1, CE. Mais l'arrêt de la Cour ne paraît pas remettre en cause le principe de l'action spécifique en demandant que ses restrictions à cette liberté soient précisément encadrées.

8 - Ce comité est constitué de personnalités indépendantes nommées par le ministre de l'économie et choisies parmi les membres du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes.

public dont sont chargées les sociétés d'autoroutes, notamment en leur assurant sur le long terme une structure financière leur permettant de faire face dans les meilleures conditions à leurs engagements et de conforter leur développement. Ainsi, la qualité des offres allait être appréhendée, au-delà du prix proposé, au travers du projet industriel et social envisagé.

Afin de garantir encore davantage la transparence, le caractère ouvert de la procédure et l'égalité de traitement entre les candidats, l'ensemble des différentes étapes du processus a été placé sous la surveillance d'une personnalité indépendante, M. Jean-Louis Fort, ancien secrétaire général de la commission bancaire.

Dans le souci de garantir la bonne exécution du service public, notamment en matière de sécurité, et dans l'intérêt des usagers, à l'occasion de la cession, les cahiers des charges des sociétés d'autoroutes et les prérogatives de l'État concédant ont été adaptés afin de préserver en toute circonstance le plus haut degré de qualité d'exécution des contrats de concession, au meilleur coût, ainsi que le maintien d'une pleine concurrence sur l'ensemble des marchés de travaux, notamment au profit des PME.

Pour l'ensemble des participations dont la cession était ainsi engagée, des offres indicatives devaient être remises pour fin août. Dix-neuf marques d'intérêt ont ainsi été déposées, comportant notamment un prix indicatif, la structure d'acquisition ainsi que le plan de financement envisagés et la description du projet industriel et social de l'acquéreur.

Au vu des offres indicatives reçues, l'État a adressé aux candidats sélectionnés un cahier des charges complémentaire en date du 7 octobre 2005 définissant la seconde étape de manière identique pour les trois sociétés concessionnaires d'autoroutes et demandant aux candidats sélectionnés de remettre, pour le 7 novembre 2005, des offres fermes irrévocables et inconditionnelles, pour la totalité de la participation directe et indirecte de l'État, avec un paiement exclusivement en numéraire. À cette échéance, l'Agence des participations de l'État a reçu neuf offres fermes pour la totalité de la participation directe et indirecte de l'État dans les trois

sociétés concessionnaires d'autoroutes : quatre offres ont porté sur APRR et quatre sur Sanef ; une seule offre a été déposée sur ASF.

Le 14 décembre 2005, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, après approbation par le conseil d'administration d'Autoroutes de France, et après consultation de la commission des participations et de transferts, ont annoncé avoir retenu comme acquéreurs pour les participations détenues par l'État et ADF :

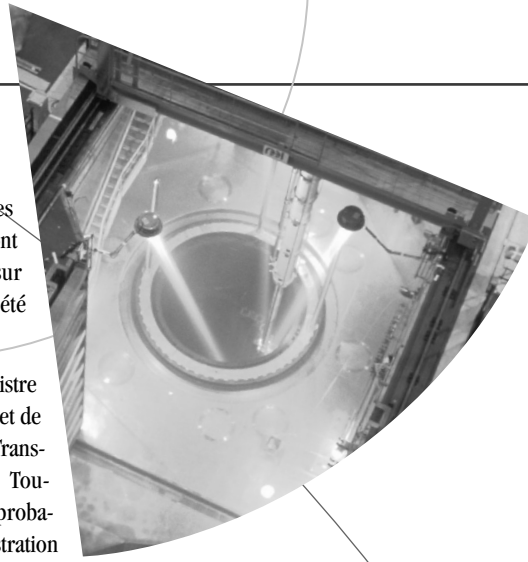
(i) dans **Sanef** le consortium composé d'Albertis, d'AXA, de la Caisse des dépôts et consignations, de CNP Assurances, de Prédica et de la Financière et Foncière de Participations pour un prix de 58€ par action et dont le projet industriel ouvre notamment des possibilités de diversification sectorielle pour Sanef ;

(ii) dans **APRR** le consortium Eiffage – Macquarie pour un prix de 61€ par action et sur la base d'un projet industriel reposant notamment sur la complémentarité d'un groupe de travaux publics et d'un concessionnaire autoroutier, avec des perspectives de développement géographique ; et

(iii) dans **ASF** la société Vinci pour un prix de 51€ par action et sur la base d'un projet industriel reposant notamment sur la complémentarité d'un groupe de travaux publics et d'un concessionnaire autoroutier, avec des perspectives de développement géographique.

Les acquéreurs retenus sont ceux dont les offres sont apparues les mieux-disantes à l'issue de l'analyse multi-critères opérée en application du cahier des charges.

Ensuite, conformément à la loi, chacune des trois sociétés ASF, APRR et Sanef a engagé le processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel qui doit précéder la cession effective. Dans ce cadre, chacun des acquéreurs sélectionnés a été amené à présenter son projet industriel et à préciser devant les élus des salariés les engagements qu'il a pris dans le cadre de son offre. Enfin, les acquéreurs ont, le cas échéant, obtenu les autorisations nécessaires au titre du contrôle des concentrations.





Les décrets autorisant la privatisation d'ASF, APRR et Sanef ont été pris, au terme de ces différentes procédures, sur avis conforme de la Commission des Participations et des Transferts. La cession effective des participations de l'État et d'ADF dans les trois sociétés est ainsi intervenue le 3 février pour Sanef, le 20 février pour APRR et le 9 mars pour ASE.

Conformément à la réglementation boursière, les acquéreurs devaient offrir ensuite une garantie de cours sur les actions des sociétés acquises, permettant

aux actionnaires minoritaires qui le souhaiteraient de céder leurs actions au même prix que l'État et ADF.

Ce processus a permis de valoriser dans de très bonnes conditions le patrimoine public, de doter les trois sociétés d'un actionariat solide porteur d'un projet industriel respectueux de la qualité du service public, orienté vers la performance et le développement, et à même d'offrir les garanties et les perspectives nécessaires à leurs salariés.

Aéroports de Paris (juin 2006)

En 2006, le Gouvernement a ouvert le capital d'Aéroports de Paris pour permettre à l'entreprise de conforter sa situation financière et d'être en mesure de mobiliser des ressources nouvelles afin de financer son développement, et en premier lieu un programme d'investissements sans précédent. D'un montant de plus de 2,7 Md€ sur les cinq prochaines années, ces investissements ambitieux sont indispensables pour accroître l'attractivité de notre territoire. Ils permettront à Aéroports de Paris de conforter sa place comme l'une des principales portes d'entrée de l'Europe et d'être l'un des sites d'échange les plus performants, à un moment où les autres grands aéroports européens ont tous engagé des programmes de développement importants. Grâce à l'ouverture de son capital, le groupe Aéroport de Paris aura les moyens de se moderniser, de se développer, d'améliorer son efficacité, et d'offrir le meilleur service à ses clients.

L'introduction en bourse s'est opérée par cession de l'État d'un montant de 769 M€ (y compris option de surallocation et offre réservée aux salariés) et par une augmentation de capital de 600 M€. Au total, la participation de l'État est passée de 100 % à 68,4 %.

L'offre a pris la forme d'un Placement Global Garanti auprès des investisseurs institutionnels (PGG) et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) souscrite par 2,6 millions de particuliers. L'OPO a été assortie d'un rabais de 1€ par action par rapport au prix du PGG, soit un prix de 44€ contre 45€, ainsi que d'une exonération des frais de garde durant 18 mois.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 août 1986, des actions ont été offertes aux salariés et anciens salariés à hauteur de 10 % de l'offre totale dans le cadre d'une offre réservée (ORS). L'ORS s'est faite à des conditions préférentielles (selon les formules, un rabais de 20 % par rapport au prix OPO, un abondement de la société, des délais de paiement et l'attribution d'actions gratuites après trois ans de conservation des titres souscrits à l'ORS). Plus de 70 % des salariés y ont souscrit.

Le lancement de l'offre a eu lieu le 31 mai 2006 pour une première cotation le 16 juin. L'État s'est engagé sur une période de conservation de ses titres (lock-up) de 180 jours.

CHIFFRES CLEFS 2005	GRUPE ASF	GRUPE APRR	GRUPE SANEF
Part du capital détenu par l'État			
avant la privatisation	41,53 %	35,11 %	37,83 %
Part du capital détenu par ADF			
avant la privatisation	8,84 %	35,11 %	37,83 %
Chiffre d'affaires (en M€)	2474	1571	1152
Résultat net			
(part du groupe) (en M€)	442	195	125
Capitaux propres (en M€)	3657	1740	1360
Dettes financières nettes (en M€)	7820	5410	3700
Taille du réseau (en service)	2963 km	2194 km	1743 km
Effectifs	7975	4393	3237

Alstom (juin 2006)

Dans le cadre du protocole de coopération commerciale et opérationnelle signé le 26 avril 2006 entre Alstom et Bouygues, l'État a cédé à Bouygues sa participation de 21 % au capital d'Alstom. Cette prise de participation de Bouygues au capital d'Alstom s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de long terme conclu entre Alstom et Bouygues, qui a exprimé sa volonté de devenir un actionnaire de long terme d'Alstom.

La cession au groupe Bouygues de la participation de l'État dans Alstom a été réalisée le 26 juin 2006 selon les termes prévus lors de l'annonce de cette opération le 27 avril 2006. Elle est intervenue après la réalisation des conditions suspensives prévues : cession effective de la branche Marine d'Alstom à Aker Yards le 31 mai 2006 et accord des autorités européennes chargées du contrôle des concentrations le 20 juin 2006.

L'État a ainsi cédé au groupe Bouygues l'intégralité de sa participation de 21 % au

capital d'Alstom à un prix de 68,21€ par action et a reçu un produit de cession de près de 2 Md€. Cette cession lui permet de réaliser une plus-value de plus de 1,26 Md€, les titres Alstom ayant été acquis par l'État à l'été 2004 pour un montant total de 0,72 Md€. Les modalités de cette opération ont été approuvées par la Commission des Participations et des Transferts.

L'État avait acquis cette participation, après accord de la Commission Européenne, à l'été 2004 lors de son intervention dans le plan global de restructuration financière du groupe. L'État avait indiqué qu'il resterait au capital d'Alstom le temps nécessaire à son redressement. Il s'était engagé vis-à-vis de la Commission européenne à céder l'intégralité de cette participation dans les douze mois suivant l'obtention par Alstom d'une notation « investment grade » et en tout état de cause avant juillet 2008. Le groupe Alstom a aujourd'hui opéré son redressement, comme en attestent l'évolution de ses résultats depuis 2004 et le retour de la confiance de ses clients et de ses partenaires.



Opérations en cours au 1^{er} septembre 2006

Cinq opérations sont en cours : le rapprochement entre Thales et DCN, qui constitue une nouvelle étape dans la construction d'une Europe de la défense dans le domaine naval (lancé par la signature en décembre 2005 d'une déclaration commune d'intentions entre l'État, DCN et Thales), le projet de fusion Gaz de France-Suez, la privatisation de Dagrif (lancée en janvier 2006), l'ouverture minoritaire du capital de l'ADIT (lancée au printemps 2006), dans le cadre d'une augmentation de capital visant à élargir les marges de manœuvre financières de la société, et la cession d'une participation minoritaire du capital de la Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national

de la région parisienne : Semmaris (août 2006). Ces trois dernières opérations sont conduites selon la procédure de la cession de gré à gré, comme la loi en prévoit la possibilité, sous le contrôle d'une personnalité indépendante chargée de veiller à son bon déroulement.

Les produits de cession sont, en 2006, essentiellement affectés au désendettement des administrations publiques

Le compte d'affectation des produits de cession est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un sec-

teur d'activité et de consacrer en priorité les gains en capital de l'État au désendettement plutôt qu'à des dépenses courantes.

Ce compte permet également de réaliser des achats de titres destinés à restructurer le capital d'une entreprise préalablement à la cession partielle ou totale du capital détenu par l'État.

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que dès lors que des recettes sont enregistrées. Ces recettes proviennent du produit de l'ouverture du capital des entreprises publiques quelles qu'en soient les modalités, ou marginalement du budget général.

Bilan des opérations de l'exercice 2005

Les recettes et dépenses se sont élevés au cours de l'exercice à 10 Md€. S'y ajoutent 2,2 Md€ de produits de cessions par l'Erap de titres France Télécom dans le cadre de l'opération de placement accéléré de juin 2005.

Ressources — emplois du compte d'affectation en 2005 : 10 Md€

Ressources (en M€)

Reprises de dotations et remboursements d'avances	4 467
Ouverture du capital de Gaz de France	2 417
Cession de titres et BSA France Télécom	1 514
Cession de titres Snecma dans le cadre de l'OPA de Sagem	913
Règlements différés ORS (offres réservées aux salariés)	521
Autres produits	168

Emplois (en M€)

Désendettement des administrations publiques (EPFR, CFF et EMC)	680
Opérations de l'État actionnaire (Bull, CGMF-SNCF, DCN, GIAT, Imprimerie Nationale, SNCF)	1 590
Autres opérations (ANR, AFITF, fondations...)	7 730

La contre garantie accordée par le Parlement en 1997 à la Société Centrale du Groupe des Assurances Nationales devenue SGGP (Société de garantie et de gestion des participations) n'a pas été reprise par une loi de finances en application de la LOLF. L'État a en effet considéré que la société est en mesure d'assurer entièrement ses obligations et qu'il n'est donc plus nécessaire de mettre en œuvre cette contre garantie.

Les recettes de cession de titres et de privatisation et leur utilisation

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 82 Md€. Entre 1986 et 2005, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 10 Md€, 1,6 Md€ a été versé au Fonds de Réserve des Retraites et près de 70 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques ou réaliser des investissements (plus de 8 Md€ en 2005).

L'ensemble des tableaux qui suivent a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants inscrits dans les tableaux annexes n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)⁹.

En milliards d'euros (€)	RECETTE ANNUELLE	DOTATIONS ET AVANCES D'ACTIONNAIRE
1986	0,6	5,3
1987	10,2	3,0
1988	2,0	1,4
1989	0,2	0,8
1990	0,1	1,7
1991	0,3	0,8
1992	1,3	0,9
1993	7,1	3,2
1994	9,3	2,0
1995	3,1	2,7
1996	2,0	2,4
1997	8,4	8,8
1998	7,4	6,6
1999	3,0	1,2
2000	1,5	1,7
2001	1,0	1,8
2002	6,1	4,2
2003	2,5	2,8
2004		
(hors ERAP)	5,6	5,6
2005	10,0	10,0
(hors ERAP)		
TOTAL		
(hors ERAP)	81,7	66,9
TOTAL	87,1	
(avec ERAP		
2005 et 2006)		

9 - Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 902-24. A compter du 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État » dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et par l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

Utilisation des recettes de l'exercice 2006

Au 1^{er} septembre 2006 le montant des recettes brutes s'établit à 17 Md€ et provient de la cession des titres détenus directement et indirectement dans trois sociétés autoroutières (ASF, APRR et Sanef), de la cession de la participation que l'État détenait dans Alstom, de l'ouverture du capital d'Aéroport de Paris et de règlements différés d'ORS.

Ces recettes seront utilisées à hauteur d'environ 90 % au désendettement des administrations publiques : à l'EPFR et à CDF mais aussi directement à l'État via la Caisse de la Dette Publique. Le solde sera utilisé pour satisfaire les besoins en fonds propres d'entreprises publiques, sous forme de dotations en capital ou d'avances d'actionnaires, notamment à DCN, à la SNCF et à la SOVAFIM.

Doctrine d'emploi des produits de cession des participations financières

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État (CAS PFE) à travers les dispositions de son article 21-I alinéa 2⁽²⁸⁾. Elle fixe comme règle que le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.

Le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations intéressant les « participations financières de l'État ». Celles-ci peuvent être définies comme les droits que l'État détient sur d'autres entités qu'il contrôle ou non, qui sont matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci, comportent une contrepartie figurant à son bilan et qui ne peuvent être classées dans la catégorie des opérateurs de l'État; cette définition exclut donc toute entité dont l'activité est non marchande et étroitement encadrée par l'État, qui est financée majoritairement par l'État qui en définit par ailleurs les missions et objectifs.

La LOLF précise également que le CAS ne

peut réaliser que des opérations de nature patrimoniale qui doivent donc avoir une contrepartie directe et positive sur le bilan de l'État ainsi qu'un bon degré de pérennité. Ces opérations intéressent :

- l'actif du bilan: il s'agit alors d'investissements. En contrepartie de son apport financier matérialisé par la souscription à une augmentation de capital ou la réalisation d'un avance d'actionnaire et non pas une simple opération de financement courant, l'État reçoit un actif financier (titre ou créance) dont il peut raisonnablement espérer un retour futur (augmentation de la valeur de sa participation, dividendes, intérêts...). Sont directement éligibles aux dotations du CAS PFE les sociétés à capitaux, pour lesquelles des titres permettent de reconnaître à l'État un droit de détention ainsi que, sur la base d'un schéma de remboursement crédible, l'octroi d'avances d'actionnaires à des établissements publics.

- le passif du bilan: il s'agit alors de désendetter l'État ou les administrations publiques. Au moyen d'apports financiers, l'État réduit la part des dettes qu'il a directement ou indirectement envers des tiers par l'intermédiaire d'entités publiques qu'il détient; ces opérations contribuent alors directement à l'amélioration du bilan financier de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Sont donc éligibles au CAS les opérations de désendettement des établissements publics de l'État portant des dettes pour le compte de celui-ci (EPFR, CDF, Erap).

Toute opération à caractère subventionnel est donc exclue du champ d'utilisation du compte. Il faut entendre par opération à caractère subventionnel, toute opération conduisant à un produit entrant dans le résultat courant de l'entité qui serait dotée sans modification de long terme de son bilan. Sont en premier lieu visées les dotations qui seraient versées en lieu et place de produits d'exploitation, lesquelles ont vocation à être imputées directement sur le budget général de l'État. Sont également exclues les subventions d'investissement, lesquelles sont reprises dans le compte de résultat au fur et à mesure des amortissements, sans qu'à long terme le bilan de l'entité ne soit amélioré. Toute opération de gestion courante est également explicitement exclue, ce qui vise toute dépense

de fonctionnement ou permettant le financement courant d'une entité.

Évolution de la structure de la mission « participations financières de l'État »

Lors de l'examen de la conformité de la loi de finances pour 2006, le Conseil constitutionnel a jugé que la règle posée par la LOLF selon laquelle « une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie » doit être interprétée comme interdisant l'existence de missions ne comportant qu'un programme unique. Dès lors, le compte d'affectation spéciale « Participations Financières de l'État » (CAS PFE) prévu par la loi organique et institué en 2006 sous la forme d'une mission avec un programme unique, devra se conformer à cette règle dès 2007 et être décliné en plusieurs programmes.

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes, à trois grandes catégories d'emplois: dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de Réserve des Retraites (FRR). Il a donc été proposé sur cette base de créer à partir de 2007 deux programmes:

- un programme retracera les « opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ». Ce programme reprendra l'ensemble des objectifs traditionnels du CAS PFE en matière d'apports en fonds propres aux entreprises publiques et comprendra trois actions « augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaires et prêts assimilés »,

Opérations de « respirations » depuis 1993

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	AUTORISÉES PAR DÉCRET	CA EN M€	EFFECTIF
1993	44	5	267	10 229
1994	34	7	460	18 235
1995	57	8	599	40 252
1996	47	7	1 136	40 963
1997	62	8	321	18 896
1998	56	7	510	17 039
1999	35	8	594	30 370
2000	29	5	351	18 667
2001	24	1	640	3 415
2002	19	0	147	1 199
2003	39	6	3 048	13 338
2004	25	4	5 053	14 888
2005	17	6	2 546	24 286
2006 (au 1 ^{er} septembre)	8	5	-	-

28 - « Les opérations de nature patrimoniales liées à la gestion des participations financières de l'État, à l'exclusion de toute opération de gestion courante, sont de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale. »



« autres investissements financiers de nature patrimoniale » (dont les versements au FRR) et « prestations de service »;

■ un programme ayant pour finalité le désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État relevant de la sphère des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Ce programme reprendra l'exact périmètre de l'actuelle deuxième action du CAS PFE, en particulier les dotations à la Caisse de la dette publique, à l'ERAP, l'EPFR et CDF. Il inclura une seule action avec un libellé identique à celui du programme. La création de ce programme accroîtra la visibilité des décisions d'affectation des produits de cession au désendettement, problématique mise en exergue par le rapport sur la dette publique publié par la commission réunie autour de M. Pébereau en 2005.

Les entreprises ont poursuivi leurs opérations de cessions et d'acquisitions de participations

L'initiative et la conduite d'une opération de cession d'une participation indirecte de l'État relèvent en pratique de l'entité publique qui détient cette participation. Ces opérations dites de « respiration » font généralement l'objet soit d'une déclaration a posteriori, soit d'une approbation tacite par le ministre de l'Économie. Les opérations qui revêtent une grande importance en termes d'emplois et d'activité (effectifs supérieurs à 1 000 ou chiffre d'affaires supérieur à 150 M€) sont en revanche autorisées par décret au vu d'un dossier qui comprend l'évaluation de la participation cédée par un expert indépendant; lorsque l'effectif est supérieur à 2 500 personnes ou que le chiffre d'affaires dépasse 375 M€, le décret est pris sur avis conforme de la CPT. Depuis septembre 2005 cinq opérations majeures ont été réalisées dans ce cadre:

■ la cession en octobre 2005 (décret du 28 octobre) par Areva au gestionnaire de fonds d'investissement Bain Capital de sa filiale à 100 % FCI (activités de connectique: 13 000 personnes et chiffre d'affaires de 1,3 Md€ en 2004) pour un montant de 1,1 Md€ en valeur d'entreprises;

■ **l'entrée le 31 mai 2006 des nouveaux actionnaires Butler Capital Partners et Veolia Transport au capital de la SNCM**, jusqu'alors détenue à 100 % par l'État, indirectement via la CGMF (93 %) et la SNCF (7 %). Les deux nouveaux actionnaires détiennent respectivement 38 % et 28 % du capital et 9 % du capital ont été temporairement acquis par une institution financière dans l'attente de la mise en œuvre de l'offre réservée aux salariés, d'ici la fin 2006, à des conditions préférentielles. L'État conserve donc 25 % du capital, via la CGMF, sous le contrôle de la Commission européenne et en cas d'évolution de la participation de la CGMF ou de celle de Butler Capital Partners, Veolia Transport pourra acquérir la majorité du capital. La société est administrée par un conseil de surveillance et un directoire. Le conseil de surveillance est présidé par un représentant de l'État, M. Michel Pélessier, Préfet, jusqu'au résultat de l'appel d'offres en cours pour le service public de desserte de la Corse, puis ensuite par un représentant de Butler Capital Partners; outre les représentants actuels de Butler Capital Partners, de Veolia Transport et de l'État, le conseil de surveillance comprendra deux représentants des salariés élus et deux représentants des salariés actionnaires avant la fin de l'année. Le directoire est composé de deux personnes désignées par Veolia Transport, opérateur industriel de la compagnie.

L'État a participé, via la CGMF, à l'apurement des pertes et au redressement de la SNCM par une recapitalisation préalable

de 142,5 M€. Parallèlement, une somme de 38,5 M€ a été apportée à la SNCM et placée sur un compte séquestre afin d'accompagner, dans le respect des engagements pris à l'automne 2005, le projet social mis en œuvre par les nouveaux actionnaires, après consultations des instances représentatives du personnel. Enfin, les nouveaux actionnaires et l'État ont investi respectivement 35 M€ et 8,75 M€ sous forme d'augmentation de capital et/ou de convention d'avance en compte courant. L'ensemble de cette opération reste soumis à l'approbation de la Commission européenne au regard des règles en matière d'aide d'État.

■ Deux cessions ont été opérées par EDF. En juillet 2006 (décret du 31 juillet) EDF a cédé les 79,6 % de sa participation dans le groupe Light (4 000 salariés, titulaire d'une concession l'État de Rio de Janeiro pour la production, la distribution et la commercialisation d'électricité) au consortium Rio Minas Energia (RME); EDF qui pourra céder les 10 % du capital qu'elle continue de détenir après cette opération poursuit ainsi la mise en œuvre de sa stratégie de recentrage en Europe. En août 2006 (décret du 10 août) EDF a cédé sa filiale Energia Italia (EEI) au groupe Edison dans le cadre de la clarification des activités d'EDF en Italie, suite à la prise de contrôle conjointe avec AEM Milan de d'Edison.

■ La cession par la CDC⁽²⁹⁾ de sa participation dans VVF Vacances (Villages Vacances Famille: près de 1 300 personnes et 131 M€ de CA) en juillet 2006 (décret du 18 juillet) à Finama, filiale de Groupama.

Plusieurs groupes ont par ailleurs réalisé

29 – La CDC n'entre pas dans le périmètre de l'APE mais la loi NRE dispose que le présent rapport doit retracer toutes les opérations dites de « de respirations ».



d'importantes cessions qui ne rentrent pas dans le cadre des « respirations ». La filiale américaine du groupe SNPE a cédé en mai 2006 sa participation dans la société Dynamic Materials Corporation (DMC), via une offre de placement sur le Nasdaq.

En terme d'acquisitions, on mentionnera le projet d'acquisition, en cours, des activités satellites et de sécurité d'Alcatel par Thales et l'acquisition par La Poste du réseau Exapaq.

Le portefeuille de sociétés cotées a enregistré l'entrée d'EDF et d'Aéroports de Paris

Entre 2005 et 2006 la valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État s'est accrue de + 54,2 Md€ dont + 59,3 Md€ sont liés à un effet volume (entrées dans le portefeuille - sortie) et -5,1 Md€ à un effet prix. Ce portefeuille représente environ 13 % de la capitalisation du CAC 40.

L'activité et les résultats de ces entreprises⁽³⁰⁾ font l'objet de commentaires dans la deuxième partie du rapport. Air France, Alstom et Renault, incluses dans le péri-

mètre de combinaison mais qui ne font pas l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du rapport, appellent les commentaires suivants.

AIR FRANCE — KLM

L'année 2005 confirme la réussite du rapprochement entre Air France et KLM, le nouveau groupe s'affirmant, pour sa deuxième année d'existence, comme le leader européen du transport aérien. L'État détient 18,6 % du capital d'Air France-KLM.

Sur son exercice 2005-2006, le groupe a renforcé sa part de marché tout en améliorant fortement ses fondamentaux économiques, malgré un alourdissement de la facture pétrolière. Le groupe a par ailleurs revu à la hausse, de façon significative, les synergies à attendre du rapprochement entre les deux compagnies Air France et KLM. Pour la première fois, le groupe a publié ses résultats au titre de son exercice 2005-2006 selon les normes internationales IFRS.

Dans ce contexte, l'activité du groupe a été particulièrement soutenue sur l'exercice 2005-2006 avec une nouvelle année de forte croissance du trafic, à +8,6 %

(exprimée en passagers-kilomètres transportés). Le chiffre d'affaires d'Air France-KLM s'établit à 21,4 Md€, en hausse de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent (pro forma). Après prise en compte de la plus-value de 504 M€ sur la cession d'Amadeus GTD, le résultat net part du groupe s'établit à 913 M€ sur l'exercice 2005-2006, contre un résultat net de 1 710 M€ sur 2004-2005 (pro forma retraité en normes IFRS, comprenant l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif de KLM pour 1 354 M€).

Parmi les faits marquants de l'exercice 2005, Air France et les autres compagnies aériennes actionnaires d'Amadeus GTD ont finalisé les négociations avec des fonds d'investissement afin de lancer, à travers une société dont elles sont partenaires, une offre publique d'achat sur Amadeus GTD. Cette opération de Leverage Buy Out (LBO) a permis à Air France de reconnaître un profit tout en restant actionnaire d'Amadeus GTD. Par ailleurs, Air France a lancé le 15 avril 2005 une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} avril 2020 pour un montant de 450 M€.

Évolution de la valeur des participations cotées détenues par l'État (en M€)

	PART DE L'ÉTAT DANS L'ENTREPRISE	CLÔTURE DU 29 AOÛT 2006 EN EUROS	VALORISATION PARTICIPATION ÉTAT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU 8 SEPT 2005 EFFET VOLUME	EFFET PRIX	TOTAL
Aéroports de Paris	69,54 %	47,9	3 242	3 242	0	3 242
Air France KLM	18,57 %	20,81	1 041	0	378	378
Alstom				-876		-876
APRR				-4 147		-4 147
ASF				-5 637		-5 637
CNP Assurances	1,17 %	80,55	130	0	40	40
EADS	15,16 %	22,64	2 779	0	-553	-553
EDF	87,33 %	44,7	71 131	71 131	0	71 131
France Télécom	32,46 %	16,57	13 998	-277	-6 909	-7 186
Gaz de France	80,19 %	29,07	22 936	-670	1 397	727
Renault	15,33 %	30,35	3 947	-81	805	723
Safran	30,84 %	16,07	2 067	-29	-82	-112
Sanef				-3 295	0	-3 295
Thales	31,28 %	32,75	1 760	0	0	0
Thomson	1,91 %	12,47	65	0	-159	-159
				-6	-33	-40
Participations directes ultra minoritaires	< 1,5 %	-	-3	-3		-3
			119 853	+ 59 350	- 5 118	+ 54 282

ALSTOM

L'État a été amené à intervenir dans le plan de financement global du groupe Alstom, aux côtés d'opérateurs privés et dans une logique de soutien temporaire et minoritaire, selon des modalités qui ont été approuvées par la Commission européenne le 7 juillet 2004. Conformément à ses engagements vis-à-vis de la Commission et compte tenu du redressement opéré par le groupe Alstom, l'État, qui était devenu actionnaire d'Alstom à cette occasion à hauteur de 21 % a cédé l'intégralité de cette participation à Bouygues le 26 juin 2006 dans le cadre d'un partenariat de long terme en les deux groupes.

Les résultats annuels consolidés sur l'exercice 2005-2006 confirment le redressement du groupe Alstom, avec des performances opérationnelles et financières en progrès, une profitabilité restaurée et une structure de bilan renforcée. Le groupe a ainsi atteint au cours de cet exercice les objectifs fixés : une marge opérationnelle de 5,6 %, un cash flow libre positif de 525 M€ et un résultat net positif de 178 M€.

Alstom, qui a enregistré une activité soutenue, affiche sur l'exercice clos au 31 mars 2006 (données IFRS) des résultats opérationnels en forte progression (commandes de 15,3 Md€ en hausse de 8 % par rapport à l'exercice 2004-2005 en données comparables ; résultat opérationnel de 746 M€ en hausse de 73 % en données comparables portant la marge opérationnelle à 5,6 % au 31 mars 2006 contre 3,5 % sur l'exercice précédent) et une amélioration significative de sa profitabilité avec un résultat net qui atteint 178 M€ (contre une perte de -628 M€ en 2004-2005). Le cash flow libre s'est également très nettement redressé, avec 525 M€ à fin mars 2006, contre 77 M€ à fin mars 2005, sous l'effet combiné d'une meilleure performance opérationnelle, de la poursuite de la baisse du besoin en fonds de roulement et de moindres dépenses liées au règlement des problèmes passés rencontrés sur les turbines à gaz GT24-GT26.

La structure de bilan du groupe se renforce : l'endettement net est ramené à 1,25 Md€ au 31 mars 2006 contre 1,65 Md€ au 1^{er} avril 2005, en raison du produit des cessions réalisées et de la génération de cash flow libre. Le résultat net positif a porté les fonds propres à 1,84 Md€ au 31 mars 2006 contre 1,58 Md€ au 1^{er} avril 2005. Le ratio endettement net sur fonds propres passe ainsi de 104 % à 68 % au 31 mars 2006.

Au cours de l'exercice, Alstom a mené à terme le plan d'actions engagé depuis trois ans. L'activité commerciale a retrouvé un niveau normal ; les problèmes des turbines à gaz GT24-GT26 sont désormais résolus et de nouvelles machines ont été vendues ; les programmes de restructurations sont quasiment achevés ; l'exécution des contrats s'est fortement améliorée. La structure financière s'est renforcée, avec notamment la mise en place d'un programme de cautions qui devrait couvrir les besoins du groupe jusqu'en juillet 2008.

La vente des Chantiers de l'Atlantique à Aker Yards a été finalisée fin mai 2006. Par ailleurs, les cessions prévues avec la Commission européenne, représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 Md€ sont désormais achevées. Des partenariats industriels ont été engagés dans des pays clés (Chine, Inde, Russie) pour renforcer les positions du groupe et accélérer son développement.

Enfin, Alstom a annoncé le 27 avril 2006 avoir conclu avec Bouygues un protocole de coopération commerciale et opérationnelle qui devrait renforcer l'offre des deux partenaires et leur performance opérationnelle. À la faveur de cet accord, Bouygues a acquis le 26 juin 2006 la participation de l'État de 21 % et a exprimé sa volonté de devenir un actionnaire de long terme d'Alstom.

RENAULT

L'État détient aujourd'hui 15,3 % du capital de Renault. Avec une croissance de 2,6 % du chiffre d'affaires, l'année 2005 a été marquée par la diminution de la marge opérationnelle, qui passe de 5,2 % du chiffre d'affaires en 2004 à 3,2 % (1,3 Md€). Cette diminution tient notamment à la stagnation du marché automobile européen et à la hausse du prix des matières premières. La branche automobile dégage un free cash flow (flux libre de trésorerie) de 1,2 Md€. L'endettement financier net de la branche automobile s'accroît légèrement de 0,7 Md€, passant de 9,9 % des capitaux propres à 11,5 %. Grâce à la contribution des entreprises associées, dont Nissan (société avec laquelle Renault a noué une Alliance en mars 1999 et dont il détient 44,3 % du capital), le résultat net s'établit à un nouveau record à 3,4 Md€ (+ 19 % par rapport à 2004).

Carlos Ghosn, président de la direction générale de Renault et président de Nissan, a rendu public le 9 février 2006 le plan Renault Contrat 2009 qui a pour ambition de positionner Renault comme le constructeur automobile généraliste européen le plus rentable et qui s'appuie sur trois engagements : (i) la future Laguna parmi les trois meilleures de son segment en termes de qualité ; (ii) une marge opérationnelle de 6 % en 2009 ; (iii) une augmentation des ventes de 800 000 véhicules entre 2006 et 2009. Les investisseurs ont bien accueilli ce plan, le titre Renault (83,5 € le 7 juillet 2006) progressant de 10 % depuis son annonce.

À la suite d'une initiative de Tracinda, actionnaire de référence de General Motors, les conseils d'administration de Renault et de Nissan ont autorisé le 3 juillet 2006 Carlos Ghosn à engager des discussions concernant une alliance potentielle entre ces groupes. À la suite de l'accord exprimé le 7 juillet 2006 par le conseil d'administration de General Motors, de telles discussions se sont engagées.



Présentation par entreprise



Entreprises du secteur des transports

RATP	32
SNCF	36

Entreprises d'infrastructures de transports

ADP	40
Groupes autoroutiers: ATMB et SFTRF	44
Ports autonomes: Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes, Rouen	48
RFF	62

Entreprises du secteur de l'énergie

Areva	66
Charbonnages de France	70
EDF	72
Gaz de France	76

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique

DCI	80
DCN	82
EADS	86
GIAT-Industries	90
Safran	94
SNPE	98
Thales	100

Entreprises du secteur des médias

Arte-France	104
France Télévisions	106
RFI	110
Radio France	112

France Télécom

La Poste

Autres entreprises

Dagris	122
Imprimerie Nationale	124
La Française des jeux	126
Semmaris	128



L'année 2005 se caractérise à la fois par la poursuite du dynamisme commercial de la RATP, visible au travers de la croissance continue de la fréquentation de ses réseaux et donc du chiffre d'affaires engendré et aussi par les efforts continus de maîtrise des coûts.

Elle présente de bons résultats, soutenus par un niveau record de trafic de 2813 millions de voyages. L'EPIC dégage notamment un résultat net (après intéressement) de 50 M€ en 2005, en progression de 28 M€ par rapport à 2004, dépassant pour la première fois depuis la contractualisation l'objectif cible de 1 % du chiffre d'affaires.

Les niveaux de production et de qualité de service requis pour cette deuxième année du second contrat STIF sont satisfaits.

Les filiales du groupe RATP dégagent une contribution au résultat net du groupe en hausse dans tous les pôles d'activité, le total progressant de plus de 30 % par rapport à l'exercice 2004.

Faits marquants

L'environnement institutionnel de la RATP a changé le 1^{er} juillet 2005

Conformément à la loi de décentralisation « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, l'État a transféré à la région Ile-de-France, Paris et aux 7 départements composant l'Ile-de-France l'entière responsabilité du STIF le 1^{er} juillet 2005. Le STIF est ainsi devenu une autorité organisatrice régionale à part entière. Cette évolution a des répercussions sur l'activité de la RATP, ses principaux partenaires au sein du STIF étant désormais des élus locaux.

La refonte du mode de financement des retraites RATP

La refonte du mode de financement du régime de retraite de la RATP a été conduite en trois temps. La première étape a été réalisée au 1^{er} juillet 2005 avec la mise en étanchéité du financement des retraites par rapport au STIF, suite à la décentralisation de ce dernier en application de la loi du 13 août 2004. La seconde étape a consisté en la création d'une

caisse autonome de retraite, le 1^{er} janvier 2006.

La dernière étape, qui doit encore être menée prévoit l'adossement de cette caisse aux régimes de droit commun (CNAV et AGIRC-ARRCO). Les droits « spécifiques » continueront de faire l'objet d'un financement direct de l'État à la caisse de retraites du personnel de la RATP, dans la limite d'un plafond d'effectif fixé à 45 000 agents. Cette dernière étape a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne le 28 juin 2006.

Un dispositif contractuel efficace

L'année 2005 constitue la deuxième année du second contrat d'exploitation pluriannuel signé par la RATP avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). En continuité de l'année 2004, l'année 2005 a connu de nouveaux développements de l'offre de service et du trafic voyageur. La réalisation de la prestation de service contractuelle a été globalement conforme aux engagements et la continuité du service a été assurée tout au long de l'année.

Fiche d'identité

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Ile-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Ile de France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

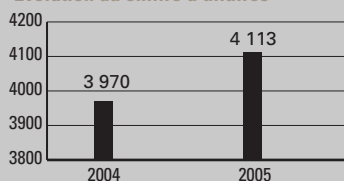
VIII - Ratios

Informations complémentaires

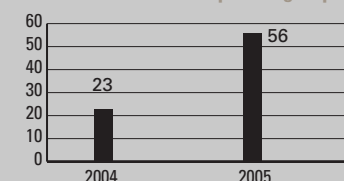
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	3 970	4 113
dont réalisé à l'étranger	70	74
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	217	242
Résultat financier	-194	-191
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	485	549
Résultat net — part du groupe	23	56
Résultat net — intérêts minoritaires	-1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	24	56
Total des immobilisations nettes	7 572	8 915
dont écart d'acquisition net	3	2
dont immobilisations incorporelles nettes	108	94
dont immobilisations financières nettes	114	111
Capitaux propres — part du groupe	895	1 725
Intérêts minoritaires	14	14
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	0
Provisions pour risques et charges	2 240	4 525
Dettes financières nettes	4 052	4 344
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 829	3 803
Effectifs en moyenne annuelle	44 599	44 860
Charges de personnel	1 957	2 023
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,6 %	1,4 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	44	45
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,6 %	3,2 %
Dettes financières nettes/ Fonds propres	445,8 %	249,8 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251
Compensation tarifaire	1 078	NC
Contribution forfaitaire	677	684

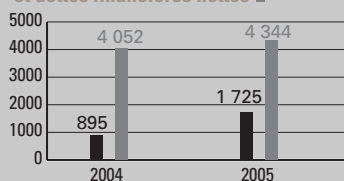
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



La RATP a atteint les objectifs fixés par le contrat pour 2005; la production de l'offre requise a été réalisée et le niveau, la régularité et la qualité de la prestation de service offerte par la RATP ont favorisé la poursuite de la progression régulière du trafic tout au long de l'année. Ainsi, le niveau du trafic a connu un nouveau record historique avec 2813 millions de voyageurs, soit une augmentation de +1,3 % par rapport à 2004. Cette croissance du trafic s'est traduite dans l'évolution de la rémunération du transport qui augmente en euros constants de 2,1 % par rapport à 2004 et se situe 2,7 % au-dessus de l'objectif contractuel.

Deux avenants au contrat d'exploitation avec le STIF ont été adoptés en cours d'année 2005. Le premier concerne un engagement de la RATP relatif au niveau de service et d'information en cas de grève intervenant à la suite d'un préavis. Cet engagement est assorti d'une pénalité financière en cas de non respect. Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005 et a été mis en œuvre deux fois avec succès en 2005, le 4 octobre et le 23 novembre, les engagements sur le niveau de service (supérieur aux 50 % requis) et sur l'information fournie en amont et en temps réel ayant été tenus. Le deuxième traite des conséquences contractuelles de la refonte du mode de financement des retraites.

Analyse financière

L'exercice 2005 de l'EPIC RATP est en nette amélioration

L'EPIC dégage un résultat net (après intéressement) de 50 M€ en 2005, en progression de 28 M€ par rapport à 2004. Pour la première fois depuis la contractualisation, le niveau du résultat dépasse l'objectif cible de 1 % du chiffre d'affaires, atteignant 1,6 %.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 539 M€, en hausse de 48 M€ par rapport à 2004. Ce bon niveau de CAF ne permet cependant pas la couverture du besoin de financement (programme interne de la RATP (investissements de modernisation et de maintien de l'état du réseau existant) et il reste insuffisant pour financer la part de la RATP dans les investissements d'extension de réseau décidés dans le contrat de plan État-Région.

Ce bon résultat provient d'une forte augmentation du chiffre d'affaires (+4,3 %) et d'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement (+2,3 %), causant un effet de ciseau favorable.

La croissance du chiffre d'affaires de la RATP s'explique davantage par un effet prix que par un effet volume. En effet, les recettes totales liées au contrat s'élèvent à 2871 M€, en hausse de +4,6 % par rapport à 2004. L'effet prix explique l'essen-

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Pierre Mongin* ■ Représentants de l'État : *Christian Dors, Hélène Eyssartier, Christian de Fenoyl, Jean-Pierre Giblin, Jean-Louis Girodolle, Pierre Graff, Henri Lamotte, Claude Villain* ■ Personnalités qualifiées : *Denis Badré, Lucien Bouis, Yves Boutry, Thierry Chambolle, Emmanuel Duret, Yannick d'Escatha, Michel Herbillon, Claude Leroi, Claude Martinand* ■ Représentants des salariés : *Jean-Pierre Charenton, François Gillard, Étienne Le Fur, François-Xavier Manzano-Mata, Armand-Paul Mepa, Daniel Moreau, Jean-Louis Ringuédé, Patrick Saint Ges, Gilbert Thibal* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrice Raulin* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Alain Briffod* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers audit, KPMG* ■

tiel de cette évolution, avec une progression de 3 %, l'effet trafic ayant un impact plus limité (+1,2 %).

La dynamique des dépenses de fonctionnement est inférieure à celle des recettes. Elle est cependant élevée compte tenu de la hausse sensible de certains postes. Deux postes de charges sont en forte augmentation : l'énergie (+7,5 %), l'augmentation du prix des carburants étant toutefois partiellement compensée par une opération de couverture à terme, et les impôts et taxes, en hausse de 8,2 % par rapport à 2004, 75 % de la progression étant dus aux impôts locaux.

Une attention particulière doit être portée au poste « frais de personnel ». Ce poste représente 70 % des dépenses de fonctionnement de la RATP et s'élève en 2005 à 1 953 M€, en hausse après correction des dépenses à caractère non récurrent de 3,3 % par rapport à 2004. La RATP s'est engagée sur la durée du contrat d'exploitation 2004-2007 à réaliser une productivité de 0,5 % par an à périmètre constant. Cet objectif est dépassé en 2005.

L'endettement net de l'entreprise se situe à 4 128 M€, en hausse de +100 M€ par rapport à 2004. Cette évolution qui était attendue résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : un niveau d'investissements réalisés élevé (790 M€), correspondant à la montée en puissance des opérations CPER et à la politique de renouvellement du matériel roulant et un niveau de subventions qui augmente moins fortement que les investissements.

L'appréciation globale qu'on peut porter sur les comptes sociaux 2005 est favorable : un résultat net au dessus de l'objectif cible, un effet de ciseau favorable entre les recettes et les dépenses d'exploitation pour la deuxième année consécutive et le respect de l'objectif de productivité. Restent cependant deux points essentiels à souligner : la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de personnel et l'aggravation attendue de l'endettement...

Le groupe RATP reste de taille modeste malgré l'élargissement de son périmètre

Le périmètre du groupe RATP s'est élargi en 2005 avec l'acquisition de 9 sociétés nouvelles : Flexcité 94 qui coordonne et exploite les services de transports des personnes à mobilité réduite dans le Val-de-Marne et l'acquisition du groupe des cars Perrier en France, à l'international, deux sociétés liées au projet du tramway de Florence et la création de 3 filiales de la société toscane LFI. Par ailleurs RATP Développement a augmenté sa participation dans les sociétés Sqybus et Orlyval et la RATP a pris le contrôle intégral de la société Promométro.

Acteur émergent sur la scène nationale et internationale, le groupe RATP a remporté, dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance, des appels d'offres importants en 2005 ; il est désormais chargé d'exploiter des réseaux dans 4 pays : Italie, Grèce, Allemagne, et Maroc et poursuit son développement au rythme de l'ouverture du marché mondial de l'ex-

ploitation des réseaux de transport urbains. En juillet 2005, le Consortium Bombela dont fait partie le groupe RATP a ainsi été sélectionné par le gouvernement de la Province du Gauteng (Afrique du Nord) pour la réalisation du projet de transport régional ferroviaire Gautrain.

Trois ans après sa création, RATP Développement est désormais à la tête d'un groupe de 23 filiales d'exploitation et de services. Parmi les développements 2005, on citera en particulier la finalisation du contrat de réalisation et d'exploitation du réseau intégré de l'agglomération de Florence et le succès remporté en janvier par Equival, filiale commune de RATP Développement et de Transdev, pour la gestion de la billetterie du Pays d'Aix-en-Provence.

La progression de TRANSDEV, filiale détenue par le groupe Caisse des Dépôts et dont la RATP possède 25 % du capital, est particulièrement significative en France et en Angleterre dans l'interurbain (Lorraine, Yorkshire et Lancashire) et l'urbain (réseau de Laon) ainsi qu'en Italie (exploitation du réseau interurbain de Gênes).

Pilier historique du groupe dans l'ingénierie, Systra, dans laquelle le groupe RATP est co-actionnaire de référence avec la SNCF, bénéficie d'une compétence reconnue dans le transport urbain et ferroviaire. En 2005, Systra a poursuivi son activité d'assistance aux Autorités organisatrices de transport dans le monde entier. Elle a notamment accompagné la construction de la ligne n° 4 du métro de Santiago du

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice 2005 : le 28 janvier, le 1er avril, le 3 juin, le 24 juin, le 30 septembre, le 28 octobre et le 25 novembre.

Le comité d'audit s'est réuni à 6 reprises : le 19 janvier, le 9 mars, le 20 avril, le 21 juillet, le 6 octobre et le 23 novembre.

Chili, inaugurée cette année. Parmi les contrats signés en 2005, on citera ceux portant sur la maîtrise d'œuvre de nouvelles phases de travaux pour le tramway de Lyon, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le tramway de Rabat, au Maroc, la revue des études et supervision générale de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire de 117 km en Chine (Pékin-Tianjin).

Pour tirer parti de l'évolution de son environnement institutionnel et valoriser au mieux ses compétences en ingénierie des projets de développement d'infrastructures des transports, le groupe RATP a par ailleurs décidé en 2005 de filialiser une partie de l'activité d'ingénierie de l'EPIC par la création de Xélis, survenue le 1^{er} mars 2006.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 3 429 M€, en hausse de 4,1 % par rapport à 2004. Il croît moins vite en 2005 que celui de l'EPIC RATP. La contribution totale des filiales s'établit à 168 M€ en 2005, stable par rapport à 2004, ce qui représente 4,9 % du chiffre d'affaire global. Le secteur transport représente 96,6 % du CA global, le pôle ingénierie de la filiale Systra 2,5 % à 85,7 M€ et la valorisation des espaces 1 % du CA, à 33M€.

Le résultat consolidé du groupe s'élève à 55,8 M€ contre 23,2 M€ en 2004. Il suit l'évolution du résultat social mais avec une moindre progression des filiales. Il représente 7,3 % des capitaux investis et 1,6 % du chiffre d'affaires.

À fin 2005, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 724 M€ contre 895 M€ à fin 2004, l'écart s'expliquant essentiellement par le passage aux nouvelles normes comptables sur les immobilisations. L'endettement net consolidé atteint 4 119 M€, en augmentation de 108 M€ par rapport à 2004.

Perspectives

Les innovations technologiques significatives

Le vaste programme de modernisation technique lancé en 2005 se poursuit avec la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des lignes plus performants. On note ainsi l'expérimentation des façades de quai sur deux stations de la ligne 13 depuis avril 2006 et les travaux préparatoires à la mise en service d'OURAGAN, un système de contrôle des trains apportant des solutions innovantes en termes de contrôle continu de la vitesse et de régularité et permettant ainsi la réduction de l'intervalle entre deux rames. Par ailleurs, le tramway des maréchaux sud T3, sera mis en service en décembre 2006. A moyen terme, l'automatisation de la ligne 1 est prévue pour 2010.

Développement hors Ile-de-France

L'année 2006 devait aussi être marquée par l'intensification des efforts de croissance du pôle Transports, RATP Développement et TRANSDEV réalisant de nouvelles augmentations de capital afin de servir leur stratégie de développement commerciale.

Dans le pôle Ingénierie, l'année 2006 sera marquée par le démarrage d'activité de sa filiale Xélis, dédiée au marché français.

La maîtrise des coûts d'exploitation

Dans sa gestion, la RATP doit consolider les bons résultats obtenus en 2005 et conforter dans la durée la maîtrise de ses coûts d'exploitation, en continuant de réaliser des gains de productivité, comme elle y est engagée par son contrat avec le STIF. Le respect de cette exigence doit lui permettre d'atteindre au minimum un résultat net équivalent à la marge prévisionnelle.

Le respect de cet objectif de saine gestion doit permettre à la RATP de se préparer à l'ouverture à la concurrence de son marché historique avec l'application du règlement OSP qui a été approuvé par un conseil des ministres européens le 9 juin 2006.

L'évolution de l'endettement à moyen terme

La CAF de la RATP est et restera dans les prochaines années insuffisante pour couvrir à elle seule sa part de financement des opérations du contrat de plan État-Région, le matériel roulant associé à ces extensions de réseau ainsi que le renouvellement du matériel roulant existant. L'endettement net de la RATP est ainsi passé de 2,4 Md€ en 1990 à 4,128 Md€ en 2005, représentant 8 fois la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Étant donné l'importance des besoins d'investissement, l'endettement de la RATP risque de croître fortement si le mode de financement actuel perdure. Ces perspectives militent en faveur d'une réforme du mode de financement des investissements de la RATP, seule voie possible pour une maîtrise de l'endettement de l'entreprise compatible avec les enjeux de moyen terme.



Les années 2005 et 2006 ont été marquées par la mise en œuvre du plan Fret dans un environnement ouvert à la concurrence et le lancement ou prolongement de plusieurs chantiers visant à assainir la structure financière de l'EPIC.

Le redressement de la structure financière s'est nettement confirmé en 2005 avec des résultats excellents. Ils sont le reflet de deux facteurs principaux : (i) l'amélioration continue du résultat d'exploitation ; (ii) des opérations de cession importantes mais ponctuelles. Le résultat net s'est élevé à 1334 M€ en social et 1304 M€ en consolidé. Ces bons résultats ne doivent néanmoins pas masquer les importants chantiers restant à mener qui doivent permettre à la SNCF d'améliorer sa compétitivité dans un environnement concurrentiel.

Faits marquants

Le plan de restructuration du Fret a été approuvé par la Commission européenne le 2 mars 2005

Compte tenu des résultats structurellement très dégradés de son activité de transport de marchandises, la SNCF a décidé en 2003 la mise en place d'un plan de restructuration, incluant une aide d'État de 1,5 Md€ dont 700 M€ apportés par la SNCF. Ce plan a été approuvé par la Commission européenne le 2 mars 2005, permettant ainsi le décaissement de la première tranche d'aide de 500 M€ (250 M€ à la charge de l'État, 250 M€ à la charge de la SNCF). Le plan, mis en œuvre dès 2004, porte sur un recentrage sur les activités les plus rentables (élimination des relations les plus déficitaires), une réorganisation industrielle massive et une remise à niveau du parc de locomotives.

Si les économies réalisées sur les charges d'exploitation ont permis à Fret SNCF de ramener le résultat courant 2005 à -220 M€, les volumes de trafics restent inférieurs aux prévisions (-7 % par rapport à l'objectif en 2005). Les premiers chiffres 2006 ne laissent en outre pas apparaître de redressement de cette tendance. L'année 2006, qui selon le plan devait marquer le retour à l'équilibre, s'annonce ainsi particulièrement difficile.

Le réseau ferré national est intégralement ouvert à la concurrence pour le transport de marchandises depuis le 31 mars 2006

L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de marchandises engagée le 15 mars 2003 s'est achevée avec l'ouverture totale du réseau national à la concurrence.

Fiche d'identité

HISTORIQUE

- 1938 : Naissance de la SNCF, société anonyme d'économie mixte détenue à 51 % par l'État et à 49 % par les 5 compagnies de chemin de fer françaises.
- 1971 : La SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire (subventions publiques limitées à des charges spécifiques).
- 1981 : Mise en service du TGV Paris-Lyon.
- 1983 : Création de l'établissement public SNCF.

- 1989 : Mise en service du TGV Atlantique.
- 1994 : Mise en service de l'Eurostar.
- 1996 : Mise en service du TGV Thalys.
- 2001 : Mise en service du TGV Méditerranée.
- 2004 : Paris est à 2 h 35 de Londres en Eurostar.

FORME JURIDIQUE :

Etablissement public à caractère industriel et com-

mercial créé à compter du 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce. La SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaire sur le réseau ferré national.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

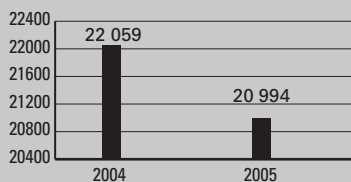
VIII - Ratios

Informations complémentaires

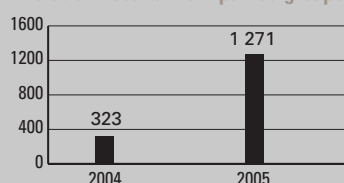
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	22 059	20 994
dont réalisé à l'étranger	3 664	3 270
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	647	836
Résultat financier	-361	-303
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 285	1 442
Résultat net — part du groupe	323	1 271
Résultat net — intérêts minoritaires	78	32
Résultat net de l'ensemble consolidé	401	1 304
Total des immobilisations nettes	26 905	26 005
dont écart d'acquisition net	94	100
dont immobilisations incorporelles nettes	121	187
dont immobilisations financières nettes	9 732	8 214
Capitaux propres — part du groupe	3 220	4 761
Intérêts minoritaires	179	209
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	0
Provisions pour risques et charges	2 397	0
Dettes financières nettes	7 861	6 833
Dettes financières brutes à plus d'un an	13 740	10 903
Effectifs en moyenne annuelle	229 877	205 839
Charges de personnel	9 779	9 157
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,8 %	6,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	42,5	44,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	11,8 %	26,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	231,3 %	137,5 %
Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	-575	23
Dettes financières nettes hors créance de RFF	7 861	6 833
Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	8 436	6 810
Service annexe de la dette : dette financière	8 556	8 462
Travaux effectués pour RFF	NC	NC
Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	NC	NC
Redevance d'utilisation de l'infrastructure	NC	NC

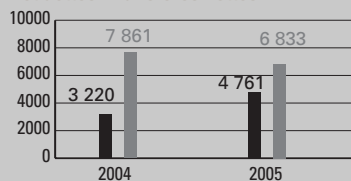
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



rence le 31 mars 2006. L'arrivée de nouveaux entrants a été rapide, ces derniers s'appuyant notamment sur l'expérience acquise sur d'autres marchés (Allemagne). Depuis la mise en circulation du premier train privé en juin 2005 (Véolia Transport), sept entreprises ferroviaires, dont cinq ont déjà obtenu le certificat de sécurité nécessaire pour rouler en France, affichent leur ambition sur l'ensemble des secteurs géographiques et des segments de marchés. Fret SNCF reste, malgré des efforts notamment en matière de qualité de service et de rationalisation des moyens matériels dans le cadre du plan, pénalisée par des coûts structurels plus importants que ses concurrents. Elle a d'ores et déjà perdu des parts de marchés importantes et subit de fortes pressions sur les prix. Elle devra par conséquent redoubler d'efforts pour faire face à la concurrence.

La réforme de la gouvernance

Le Conseil d'administration du 22 février 2006 a approuvé plusieurs mesures visant à améliorer la gouvernance au sein de la SNCF et élaborées en collaboration avec l'APE :

- le règlement intérieur du conseil a été complété (formalisation du mode de fonctionnement, règles de confidentialité et de réserve). Il s'appuie sur une charte de l'administrateur ;
- les missions et compositions des comités et commissions ont été revues et des règlements intérieurs établis : fusion du comité d'audit et de la commission finances et plan en un même comité d'audit des comptes et des risques, création d'un comité stratégique élargissant les compétences de l'ancienne commission groupe, maintien de la commission des marchés rebaptisée comité des marchés et de la commission régionalisation rebaptisée comité des conventions de transport public.

Le partage physique des actifs entre RFF et la SNCF est en voie d'achèvement

La loi du 13 février 1997 sur la réforme ferroviaire a attribué à RFF les biens constitutifs de l'infrastructure ferroviaire ainsi que les biens non affectés à l'exploitation. Depuis cette date, les divergences d'interprétation de la loi et de son décret d'application du 5 mai 1997 ont généré un conflit persistant entre la SNCF et RFF sur le périmètre précis des biens attribués au gestionnaire d'infrastructure.

Dans ce contexte, les présidents des deux établissements ont mandaté le 20 juillet 2004 une mission d'arbitrage chargée de clarifier le partage physique des biens. A l'issue de deux ans de travaux, cette mission arrive à son terme et met ainsi fin au litige. Les deux entreprises doivent désormais procéder au traitement comptable subséquent.

Anne-Marie Idrac succède à Louis Gallois à la tête de la SNCF

Louis Gallois, Président de la SNCF depuis juillet 1996, a été nommé Coprésident exécutif d'EADS le 2 juillet 2006. Il a été remplacé le 12 juillet par Anne-Marie Idrac, Présidente-Directrice Générale de la RATP depuis septembre 2002.

Analyse financière

L'EPIC dégage un résultat net au plus haut historique à 1334 M€, grâce à des opérations exceptionnelles particulièrement importantes sur l'année comptable 2005 et à l'amélioration sensible du résultat courant (417 M€ hors dividende non récurrent contre 153 M€ en 2004).

L'amélioration du résultat d'exploitation à 640 M€ contre 401 M€ en 2004 traduit un effet de ciseau positif avec une progression des produits d'exploitation (4,6 %) supérieure à celle des charges (3,2 %), ce qui permet à la SNCF d'améliorer la marge

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Présidents : Louis Gallois (jusqu'au 12 juillet) et Anne-Marie Idrac (à compter du 12 juillet) ■ Représentants de l'État : Bruno Bézard, Jean-Didier Blanchet, Emmanuel Caquot, Claude Gressier, Philippe Josse, Pierre Mirabaud ■ Personnalités qualifiées : Louis Deffline, Hubert Haenel, Patrick Ollier, Monique Sassier, Benedikt Weibel ■ Représentants des salariés : Henri Bascunana, Henri Célié, Thierry Roy, Danielle Sinoquet, Éric Tourneboeuf, Benoît Vincent ■ Commissaires du gouvernement : Patrice Raulin, Patrick Vieu ■ Mission de contrôle économique et financier : André Barilari, Jean-Pierre Hemmery, Michel Hérigault ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

d'EBE sensiblement, malgré divers chocs (hausse des péages, hausse de la conflictualité).

Ces efforts sont conduits de façon transversale avec des programmes de réduction des charges (Talent pour les charges externes) mais également par un pilotage particulier de chaque activité ou domaine :
 – la branche Voyages France Europe enregistre le résultat le plus dynamique au sein de la SNCF, grâce à une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 6 % (progression des produits du trafic de +4,2 %, suite à une politique commerciale offensive), encore supérieure à l'international (Eurostar, Thalys). Les charges sont maîtrisées, malgré des pertes exceptionnelles : 34 M€ du fait des mouvements sociaux et un nouveau partage des trafics avec les chemins de fer suisses (Lyria 2). L'EBE progresse donc de 18,8 % pour s'établir à 1 054 M€ ;
 – l'activité Transport Public se démarque par une amélioration limitée de son EBE de 5,6 %, et une dégradation de son résultat courant à -26 M€ contre -6 M€ en 2004 due essentiellement à la grève de décembre sur le Transilien (-10 M€). L'assainissement de cette branche, composée d'activités hétérogènes (Transilien, TER et Corail Intercités), constitue l'un des enjeux de 2006 pour la SNCF (stratégie pour les Corail Intercités à clarifier après l'échec des négociations de l'été 2005 avec les régions, renégociations des contrats TER) ;

– l'activité Fret se caractérise par la poursuite d'une importante amélioration de son résultat courant (-220 M€ contre -385 M€ en 2004), grâce à un effort particulièrement important en 2005 sur les charges. Cette stratégie trouve ses limites en 2006, les marges de manœuvre ayant été épuisées sur les charges. Or, les efforts faits pour tenter d'inverser la tendance à la baisse des volumes de trafic restent insuffisants à ce stade pour respecter l'objectif d'équilibre en 2006 fixé dans le plan fret. Fret SNCF devra en outre faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents ;

– l'activité Infrastructure voit son EBE devenir positif de 10 M€ contre -14 M€ en 2004, grâce notamment à la montée en charge des travaux pour le TGV Est. L'extinction progressive de ce chantier et les réflexions engagées avec RFF suite à l'audit du réseau conduiront la SNCF à redéfinir une nouvelle stratégie pour cette activité.

La SNCF bénéficie en outre en 2005 d'un résultat exceptionnel particulièrement bénéficiaire à 882 M€ grâce essentiellement aux opérations de cession de la SHEMA et d'apport de filiales à SNCF-P (SHEMA, Cegetel, SICF), qui compensent l'impact des dépréciations d'actifs (impact de -359 M€ sur les capitaux propres).

Les comptes consolidés mettent également en évidence un redressement important par rapport à 2004, avec un résultat net part du groupe de 1 271 M€.

Ces résultats s'expliquent également par un résultat exceptionnel de 844 M€, avec notamment deux opérations financières : la cession des titres résiduels de Cegetel et la cession de 80 % de la SHEMA dont 40 % seront effectivement cédés en 2007.

En revanche, la situation des filiales de combiné demeure préoccupante. En particulier, la situation de CNC, rebaptisée Naviland Cargo, reste toujours incertaine, et les discussions engagées depuis plus d'un an sur la restructuration de son capital n'ont toujours pas permis de déboucher sur un accord. Par ailleurs, la filiale maritime SeaFrance rencontre également des difficultés : les pertes, qui s'élèvent à 18 M€ en 2005, devraient persister dans une moindre mesure en 2006 avec une prévision budgétaire négative.

Ainsi, les efforts de la SNCF, qui atteint avec près d'un an d'avance les objectifs stratégiques fixés dans son plan industriel 2004-2008, ont permis un redressement très net des comptes, mais ils doivent être encore poursuivis.

L'EPIC SNCF reste en effet soumis à des contraintes financières très fortes :

– l'endettement est élevé (6,2 Md€ de dette fin 2005, soit un levier financier de 1,24 contre 2,11 à fin 2004 et un ratio CAF/dette nette de 22 %) alors que les conditions de financement risquent de se durcir ;

– la SNCF doit faire face à des besoins d'investissements importants (nouvelles lignes à grande vitesse, matériel roulant, mises aux normes en faveur des Personnes à Mobilité Réduite, etc.). A ce stade, l'autofinancement des investissements n'est toujours pas atteint pour l'EPIC, la CAF s'élevant à 1 256 M€ (1 395 M€ après

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire à 11 reprises au cours de l'exercice 2005 (19 janvier, 16 février, 23 mars, 20 avril, 25 mai, 22 juin, 13 juillet, 21 septembre, 18 octobre, 23 novembre et 14 décembre), et en séance extraordinaire à deux reprises (9 mars et 9 mai 2005).

■ Le comité d'audit, composé de quatre administrateurs représentant l'État, et de deux administrateurs représentant les salariés, s'est réuni à 4 reprises : le 9 février, le 21 mars, le 13 septembre et le 13 décembre.

■ La commission régionalisation, composée de trois administrateurs représentant l'État, de deux personnalités qualifiées et de quatre administrateurs représentant les salariés, s'est réunie à 2 reprises : le 31 mai et le 6 décembre. Elle s'est réunie conjointement avec la commission finances et plan à 4 reprises : le 7 mars, le 21 juin, le 5 juillet et le 26 octobre.

■ La commission des marchés, composée de cinq administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés, s'est réunie à 14 reprises : le 18 janvier, le 3 février, le 15 février, le 15 mars, le 19 avril, le 24 mai, le 26 mai, le 21 juin, le 12 juillet, le 20 septembre, le 12 octobre, le 20 octobre, le 15 novembre et le 12 décembre.

■ La commission finances et plan, composée de cinq administrateurs représentant l'État, de cinq administrateurs représentant les salariés, s'est réunie à 2 reprises : le 17 janvier et le 21 mars.

■ La commission groupe, composée de quatre administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés s'est réunie à 4 reprises : le 17 janvier, le 14 mars, le 18 avril et le 6 juillet.

■ Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs ou à leurs représentants, ni de rémunération spéciale aux membres des comités et commissions.

dividendes et intégration fiscale) et les investissements nets de subventions à 1 489 M€;

– la SNCF subit des chocs exogènes importants (hausse de la facture électricité de 50 M€ en 2006, péages).

Dans ce contexte, la SNCF doit relever plusieurs enjeux à court terme :

– éradiquer les foyers de pertes (Fret et Corail Intercités notamment) et poursuivre le développement des autres activités (mise en œuvre du TGV Est) ;

– traiter les enjeux bilanciaux liés notamment au passage aux nouvelles normes comptables IFRS en 2007 (consolidation des engagements hors bilan notamment en matière de retraite) ;

– maintenir la mise sous tension de l'entreprise qui a largement contribué aux bons résultats 2004 et 2005. Ces derniers ne doivent en effet pas masquer les difficultés restantes ;

– poursuivre la politique de recentrage sur le cœur de métier du groupe par la cession d'actifs non stratégiques.

Perspectives

Une réflexion a été engagée sur la modernisation du réseau

Le rapport d'audit du 7 septembre 2005 sur l'état du réseau ferré national de l'École polytechnique fédérale de Lausanne mandatée par RFF et SNCF fait le constat que le réseau français a connu un vieillissement accéléré en raison du sous-investissement de ces deux dernières décennies. Il est en outre soumis à des sollicitations croissantes induites par le développement du trafic qui n'ont pas été forcément répercutées sur les redevances d'utilisation du réseau. Cette tendance a entraîné une augmentation régulière du coût de l'entretien courant.

Dans ce contexte, et à la demande du Ministre des transports, RFF et la SNCF ont travaillé sur un plan de modernisation du réseau durable et ambitieux, qui s'articule autour de deux axes : (i) la hausse des investissements de renouvellement, qui permettra de réduire les coûts d'entretien ; (ii) la refonte de la convention de gestion de l'infrastructure (entretien et exploitation du réseau), qui doit s'inscrire dans un cadre pluriannuel et améliorer la transparence de ses coûts. La question de l'allocation des ressources financières entre renouvellement et entretien consti-

tue une variable essentielle de cette politique de long terme. En outre, compte tenu des importants besoins de financement nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des efforts de la part de l'ensemble des parties paraissent indispensables. En particulier, il conviendrait d'envisager la participation financière des régions, de redéfinir à compter de 2008 un mode de tarification de l'infrastructure pertinent et calibré par rapport aux besoins et d'obtenir un engagement ferme de la SNCF sur une chronique de gains de productivité pluriannuelle. Au-delà, une réflexion de fond doit être menée sur la consistance du réseau.

À moyen terme, la SNCF doit inscrire sa stratégie dans un cadre réglementaire européen et national qui connaît de profondes mutations

Ces évolutions impactent à ce stade essentiellement deux activités :

– l'ingénierie : depuis le transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures ferrées à RFF en 1997, les activités d'ingénierie de la SNCF subissent les pleins effets de la concurrence sur les marchés relatifs aux nouvelles lignes à grande vitesse (pour la LGV Est, la SNCF n'a ainsi obtenu que la moitié du génie civil soit 59 M€ sur 128 M€ ; pour la LGV Rhin-Rhône, la SNCF n'a remporté que le marché des équipements ferroviaires représentant un montant de 8 M€ pour un marché global de 103 M€), concurrence qui devrait en outre s'accroître suite à l'adoption le 5 janvier 2006 de la loi sur la sécurité et le développement dans les transports. En mettant fin au monopole de la SNCF sur l'entretien du réseau et au monopole de RFF sur la maîtrise d'ouvrage, cette loi ouvre la voie à la mise en place de modes de financement innovants pour les projets de développement du réseau (délégations de service public, contrats de partenariat), qui accroîtront encore la pression concurrentielle sur la SNCF ;

– le fret : l'ouverture sur le réseau domestique est totale depuis le 31 mars 2006. Les premières mises en concurrence de marchés ont démontré la percée déjà importante des concurrents en France. Dans ce contexte, Fret SNCF doit mobiliser tous les leviers disponibles pour faire face à cette concurrence active et prendre des parts de marchés dans les pays voisins. L'ouverture à l'échelle européenne devrait

également permettre au Fret de gagner des parts de marchés sur d'autres modes de transport de marchandises, notamment routiers, en permettant un allongement des parcours, variable discriminante pour le mode ferroviaire.

La libéralisation des deux précédents secteurs n'est que le début d'une large ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire. Le troisième paquet ferroviaire a fait l'objet d'un accord politique lors du Conseil des Ministres des Transports du 5 décembre 2005 et fixe l'ouverture du transport international de voyageurs, y compris le cabotage, à 2010. Le règlement OSP (Obligations de Service Public), qui a fait l'objet d'un accord politique du Conseil le 9 juin dernier, ouvre le transport urbain à la concurrence mais impactera peu le transport ferroviaire. La seule disposition concernant la SNCF porte sur l'obligation de contractualisation. En effet, le transport régional (TER mais également le Transilien SNCF) ne sera pas soumis à la concurrence dans le cadre du règlement OSP. Il le sera en revanche dans le cadre du quatrième paquet ferroviaire, qui devrait poser le principe d'une ouverture totale du transport de voyageurs à l'horizon 2012. Les textes ayant fait l'objet d'un accord politique peuvent encore être modifiés en seconde lecture au Parlement européen.

En tout état de cause, la SNCF doit dès à présent se préparer à ces évolutions réglementaires. Si le TGV apparaît aujourd'hui comme un outil de développement stratégique essentiel dans un cadre concurrentiel, qui devrait permettre à la SNCF de concrétiser son potentiel de croissance en Europe, les activités Corail et la branche Transports Publics (TER et surtout Corail Intercités) paraissent en revanche plus vulnérables. Un effort particulier devra être conduit afin de renforcer la compétitivité de ces activités et définir un modèle économique robuste.



AÉROPORTS DE PARIS

trois plates-formes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ainsi que dix aérodromes et un héliport dans la région Île-de-France. Le groupe Aéroports de Paris met son savoir-faire au service des passagers et du transport aérien : conception, aménagement et gestion d'infrastructures en France et à l'étranger, accueil et développement des services aux passagers, activités commerciales, développement immobilier, sûreté, assistance en escale, télécommunications spécialisées. De par sa position géographique et ses infrastructures de premier plan, Aéroports de Paris est idéalement positionnée pour profiter pleinement de la croissance du trafic aérien mondial.

Avec plus de 78 millions de passagers accueillis en 2005, Aéroports de Paris est aujourd'hui le deuxième groupe de services aéroportuaires en Europe en termes de chiffre d'affaires. Le groupe possède et exploite les

Faits marquants

Transformation d'Aéroports de Paris en société anonyme

Par les effets de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, Aéroports de Paris a été transformé le 22 juillet 2005, date de publication des principaux décrets d'application, en société anonyme détenue à 100 % par l'État. Par cette loi, Aéroports de Paris s'est vu accorder une autorisation d'exploiter – sans limitation de durée – ses plates-formes parisiennes, et la société dispose désormais de la pleine propriété de ses actifs : le régime juridique d'exploitation d'Aéroports de Paris est ainsi similaire à celui en vigueur pour les principaux aéroports en Europe.

De plus, Aéroports de Paris est soumis à un cahier des charges détaillé définissant avec précision ses obligations de service public.

Enfin, le changement de statut de l'entreprise s'est accompagné d'une modernisation du régime de régulation économique des redevances aéroportuaires.

Conclusion du contrat de régulation économique sur la période 2006-2010

Le second semestre de l'année 2005 aura vu l'engagement des discussions avec l'État pour la conclusion du contrat de régulation économique de l'entreprise portant sur la période 2006-2010. Par ce contrat conclu le 6 février 2006, Aéroports de Paris s'est engagé, d'une part, à améliorer de façon volontariste sa qualité de service, avec pour objectif de se positionner comme une référence incontournable dans son secteur en Europe, et d'autre part, à consacrer 2,7 Md€ d'investissements au développement et à la modernisation des plates-formes parisiennes, de façon à faire face à la croissance attendue du trafic aérien, optimiser la puissance du *hub* de Paris-Charles de Gaulle et accroître sa compétitivité. En contrepartie, ce contrat autorise Aéroports de Paris à augmenter les tarifs de ses redevances aéroportuaires à hauteur de 3,25 % par an hors inflation au maximum. Ce niveau est celui nécessaire pour permettre à la société de mettre en œuvre son important programme d'investissement ; il sous-tend par

Fiche d'identité

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par les effets de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros ; il est divisé en 98 960 602 actions.

■ Au 2 août 2006, suite à son introduction en bourse, le capital de la société est réparti comme suit :
– État : 68,4 %
– Public : 29,2 %
– Salariés : 2,4 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

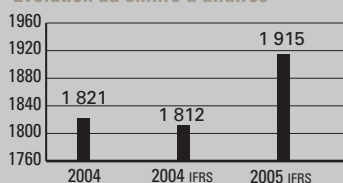
VIII - Ratios

Informations complémentaires

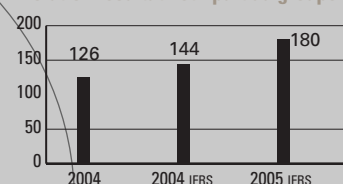
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
Chiffre d'affaires	1 821	1 812	1 915
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/			
résultat opérationnel	307	275	356
Résultat financier	-94	-69	-83
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	384	543	658
Résultat net - part du groupe	126	144	180
Résultat net - intérêts minoritaires	6	6	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	132	150	180
Total des immobilisations nettes	4 280	4 733	4 945
dont écart d'acquisition net	/	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	11	21	31
dont immobilisations financières nettes	153	174	186
Capitaux propres - part du groupe	1 545	1 849	2 030
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	12	12	25
dont reçus par l'État	12	12	25
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	404	429	436
Dettes financières nettes	2 333	2 333	2 297
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 303	2 304	2 507
Effectifs en moyenne annuelle	10 211	10 211	10 668
Charges de personnel	550	550	612
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	7,2 %	8,3 %	9,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,9	53,9	57,4
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	8,5 %	8,1 %	8,9 %
Dettes financières nettes/			
Fonds propres	151,0 %	126,2 %	113,2 %
Droits du concédant			

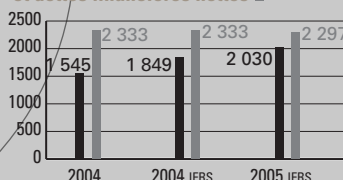
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



ailleurs une amélioration sensible de la performance économique de l'entreprise. Au total, le contrat de régulation économique d'Aéroports de Paris doit se traduire par un relèvement général du niveau de performance de l'entreprise sur les prochaines années, et procure à la société une bonne visibilité sur l'évolution de son activité sur les cinq prochaines années.

Introduction en bourse d'Aéroports de Paris

L'ouverture du capital d'Aéroports de Paris par introduction en bourse est intervenue en juin 2006, concrétisant le processus de transformation de l'exploitant aéroportuaire. D'un montant total de 1,4 Md€ (y compris l'offre réservée aux salariés du groupe), cette opération a permis à la société de réaliser une augmentation de capital de 600 M€, nécessaire pour permettre à l'entreprise de conforter sa situation financière et d'être en mesure de mobiliser de nouvelles ressources pour financer son développement.

Plus de 2,6 millions d'ordres de particuliers ont été réunis et de ce point de vue, l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris est l'opération menée par l'État qui a suscité le plus fort intérêt des particuliers, parmi toutes les ouvertures de capital des entreprises publiques gestionnaires d'infrastructures de transport. Par ailleurs, le placement à destination des investisseurs institutionnels a également suscité une demande très importante : la totalité des ordres passés par les investisseurs institutionnels représente en effet plus de 3,8 fois le montant de l'offre aux institutionnels. Ce succès de l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris est d'autant plus remarquable qu'il est intervenu dans un contexte particulièrement difficile pour les marchés financiers.

À l'issue de l'ouverture du capital, le capital d'Aéroports de Paris est détenu à 68,4 % par l'État, 29,2 % par le public (institutionnels et particuliers) et 2,4 % par les salariés et anciens salariés du groupe.

Reconstruction de la jetée d'embarquement du terminal 2E

Le 17 mars 2005, le conseil d'administration d'Aéroports de Paris a décidé le démontage et la reconstruction de la toiture de la jetée d'embarquement du terminal 2E suite à l'accident intervenu en mai 2004. Aéroports de Paris a considéré que cette solution était celle répondant le mieux aux impératifs de sécurité pour les passagers et pour les personnels. L'expertise civile, dont les conclusions serviront à apprécier l'étendue des responsabilités des entreprises ayant participé à la construction du terminal, n'est à ce stade pas terminée. En décembre 2005, Aéroports de Paris a conclu un accord transactionnel avec ses assureurs lui permettant de recevoir une indemnité suffisante pour couvrir une très grande partie des coûts anticipés pour reconstituer le terminal 2E dans sa nouvelle configuration.

Analyse financière

Pour la première fois en 2005, Aéroports de Paris a établi ses comptes selon les normes comptables internationales IFRS.

En 2005, Aéroports de Paris a accueilli 78,7 millions de passagers (y compris en transit), ce qui représente une croissance de trafic de +4,4 % par rapport à 2004. Portée par le dynamisme du trafic international, cette croissance est, pour la deuxième année consécutive, la plus forte de tous les grands aéroports européens. L'activité cargo a augmenté de 6,3 % par rapport à l'année 2004 avec 2,1 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Pierre Graff ■ Représentants de l'État : Michel Adrien, Dominique Bureau, Jean-Louis Girodolle, Éric Le Douaron, Claude Martinand, François Mongin, Thierry Trouvé ■ Personnalités qualifiées : Olivier Andriès, Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Françoise Malriou, Marc Véron, Gaston Viens ■ Représentants des salariés : Jean-Luc Dauje, Nicolas Golias, Jean-Louis Guy, Carole Leroy, Antonio Pinto, Brigitte Recrosio, Paul Vatin ■ Directeur général délégué : François Rubichon ■ Commissaires du Gouvernement : Danielle Bénadon, Michel Wachenheim ■ Mission de contrôle économique et financier : Gilles Crespy ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young Audit, représenté par Francis Gidoïn, Salustro Reydel, membre de KPMG International, représenté par Philippe Arnaud ■

de tonnes de fret transporté (y compris le courrier).

Les produits des activités ordinaires d'Aéroports de Paris s'élèvent à 1 914,6 millions d'euros, en croissance de 5,7 % par rapport à l'exercice 2004 :

■ les produits du segment « Services aéroportuaires » sont en hausse de 6,8 % à 1 600,6 millions d'euros :

– tirées par la progression du trafic et la hausse des tarifs (+4,0% au 1^{er} février 2005), les redevances aéronautiques (qui regroupent les 4 redevances principales : atterrissage, passager, stationnement avion et carburant ainsi que la redevance pour le balisage lumineux) sont en hausse de 7,1 % à 621,5 millions d'euros ;

– les redevances spécialisées (catégorie qui regroupe les redevances dites « accessoires » : tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage ainsi que d'autres prestations) progressent de 19,1 % à 95,4 millions d'euros ;

– le produit de la taxe d'aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, progresse de 3,5 %, à 308,8 millions d'euros, la croissance du trafic compense la baisse du taux de la taxe qui a été ramené de 8,20 euros à 7,95 euros par passager au départ au 1^{er} janvier 2005 ;

– les recettes locatives, qui correspondent à la location de locaux d'usage en aérogares, sont en hausse de 8,8 % à 61,7 millions d'euros, en raison principalement de l'ouverture de nouvelles surfaces notamment au terminal 2 E ;

– les prestations industrielles (fourniture d'énergie, de fluides...) augmentent de 5,6 % à 60,6 millions d'euros ;

– les produits commerciaux du segment (qui comprennent les loyers et redevances reçus au titre des activités payantes s'adressant au grand public : boutiques, bars et restaurants, loueurs de voitures...) progressent de 1,9 % à 196,9 millions d'euros. À Paris-Charles de Gaulle, bien que la reprise de l'activité reste toujours freinée par la saturation des terminaux, la salle provisoire d'embarquement du terminal 2E enregistre de bonnes performances alors qu'à CDG1, une meilleure signalisation de la zone de transfert a permis d'atténuer les effets des travaux de réhabilitation. À Paris-Orly, les produits sont tirés par la croissance du trafic international et la mise en place de boutiques roulantes qui ont fait progresser le chiffre d'affaires par passager ;

– les recettes des parcs de stationnement automobiles sont pour leur part en hausse de 12,8 % à 134,8 millions d'euros. Cette progression s'explique notamment par la mise en place d'une politique commerciale qui favorise la fréquentation des parkings, notamment, à Paris-Orly, grâce au forfait « week end » ou aux offres « stationnement de longue durée » ;

– les autres recettes sont en hausse de 6,5 % à 121,0 millions d'euros.

■ Les produits du segment « Assistance en escale et prestations annexes » sont stables (-0,3 %) à 167,9 millions d'euros. Cette évolution reflète l'effet conjugué de la hausse des passagers enregistrés et de la forte diminution des avions traités. Bien que l'année 2005 ait été marquée par la perte ou la baisse d'activité de certains de ses clients, Aéroports de Paris a gagné de nouveaux contrats à Paris-Charles de Gaulle et à Paris-Orly.

■ les produits du segment « Immobilier » s'élèvent à 162,1 millions d'euros, soit une hausse de 2,4 %. Cette progression concerne essentiellement les redevances de locations des terrains nus et résulte de l'effet conjugué de la hausse des loyers et de la location de nouvelles surfaces.

■ Les produits du segment « Autres activités » sont en hausse de 17,1 %, à 199,8 millions d'euros. Cette progression reflète pour l'essentiel les performances des quatre filiales du segment (Hub Telecom, Société de Distribution Aéroportuaire, ADP ingénierie et ADP management).

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 4,4 % à 1 403,3 millions d'euros. Les achats progressent de 5,6 % à 106,2 millions d'euros, en raison notamment des hausses tarifaires des combustibles. Les services extérieurs sont stables (+0,5%) à 522,8 millions d'euros. Les charges de personnel progressent de 11,3 % à 611,5 millions d'euros en raison de l'évolution des effectifs du Groupe et l'entrée en vigueur d'un dispositif de participation des salariés aux résultats de l'entreprise (pour 12,2 millions d'euros). Les effectifs moyens sont en effet en hausse de 6,7 %. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par un effet de périmètre avec l'entrée des deux nouvelles sociétés d'assistance du groupe Alyzia dans le périmètre de consolidation à compter de 2005. À périmètre comparable, les effectifs

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- En 2005, le conseil d'administration s'est réuni 11 fois.
- Mars 2005 : au travers de la charte « Destination Clients », Aéroports de Paris a pris 12 engagements de service envers ses clients.
- 21 avril 2005 : promulgation de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, qui dispose de la transformation d'Aéroports de Paris en société anonyme.
- Juin 2005 : ouverture d'une nouvelle salle d'embarquement au terminal 2E.
- 22 juillet 2005 : transformation effective d'Aéroports de Paris en société anonyme, suite à la publication du décret portant statuts de la société et instaurant son cahier des charges de service public. Le même jour est publié le décret modernisant le régime de régulation économique aéroportuaire.
- Septembre 2005 : Aéroports de Paris a publié son dossier de consultation présentant ses propositions dans le cadre des discussions avec l'État sur le contrat de régulation économique 2006-2010.
- 20 décembre 2005 : achèvement et mise en service du premier quart rénové du terminal CDG1.
- 6 février 2006 : conclusion avec l'État du contrat de régulation économique portant sur la période 2006-2010.
- 30 mars 2006 : ouverture du nouveau hall 2 d'Orly Ouest.
- 30 mai 2006 : lancement de l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris.
- 1^{er} juin 2006 : réouverture de la piste 4 rénovée de l'aéroport de Paris-Orly, permettant l'accueil des B 777-300 vers les Dom-Tom.
- 16 juin 2006 : première cotation d'Aéroports de Paris sur l'Eurolist d'Euronext Paris.
- 22 juin 2006 : exercice intégral de l'option de surallocation dans le cadre de l'introduction en bourse.
- 28 juin 2006 : ouverture de la nouvelle aérogare d'affaires à Paris-Le Bourget.

moyens du groupe (9931 salariés) augmentent de 2,9 %. Les effectifs de la maison-mère sont stables (-0,4 %).

L'EBITDA est en progression de +9,1 % à 592,4 millions d'euros contre 542,8 millions d'euros en 2004. Le taux de marge d'EBITDA, aux normes IFRS, progresse et atteint 30,9 % contre 30 % en 2004.

Le résultat net part du groupe progresse de +24,9 % à 179,9 millions d'euros. Hors impacts des éléments non courants liés à l'accident du terminal CDG2E (produits d'assurance), le résultat net se serait établi à 158,1 millions d'euros en hausse de 2,3 % (contre 154,5 millions d'euros en 2004 retraités).

Le flux de trésorerie opérationnel s'établit en hausse de 66,3 % à 647,3 millions d'euros (contre 389,3 millions d'euros en 2004). Les investissements du groupe s'élèvent à 578,9 millions d'euros. Cette évolution reflète la poursuite des projets de développement de capacité (Satellite S3, le métro automatique CDG Val...) et de réhabilitation (CDG1, hall 2 d'Orly Ouest) engagés par Aéroports de Paris. En particulier, le premier quart rénové de CDG 1 a été remis en service au mois de décembre 2005.

Aéroports de Paris a souscrit deux nouveaux emprunts en 2005 pour un montant total de 330 millions d'euros. L'endettement net est en léger retrait à 2 297,7 millions d'euros (contre 2 333,8 millions d'euros en 2004). Le ratio dette nette/fonds propres s'établit fin 2005 à 1,13 contre 1,26 en 2004.

Perspectives

L'activité du groupe devrait poursuivre sa progression en 2006. Avec une croissance moyenne du trafic passagers estimée dans le contrat de régulation économique à 3,75 % par an sur les cinq prochaines années, Aéroports de Paris opère sur un marché fondamentalement porteur. Au vu du trafic observé sur le premier semestre 2006, Aéroports de Paris a revu à la hausse son estimation de trafic sur l'ensemble de l'année 2006 entre 4 % et 4,5 %.

En application de son contrat de régulation économique, le groupe a augmenté les tarifs de ses redevances de 5 % à compter du 15 mai 2006. Par ailleurs, le groupe devrait réaliser sur l'année 2006 un très important programme d'investissements portant sur plus de 700 millions d'euros, en particulier pour augmenter sa capacité (satellite S3, métro automatique CDG Val, tri-bagages Est, reconstruction du terminal 2E...) et pour réhabiliter et maintenir son patrimoine existant, dans le cadre des engagements qu'il a pris dans son contrat de régulation économique (qui conduisent, au total pour la maison mère, à un montant de 2,7 milliards d'euros sur la période 2006-2010).

Au-delà des atouts liés à son activité aéroportuaire (infrastructures de qualité, espace disponible et réserves physiques d'expansion, potentiel de croissance important lié autant à l'attractivité de la France et de Paris qu'au dynamisme de la compagnie basée Air France-KLM et de l'alliance Skyteam, qui jouent pleinement la carte du *hub* parisien) Aéroports de Paris dispose, par rapport à ses comparables, de marges de manœuvre importantes pour son développement sur ses activités commerciales et immobilières, qu'il a mis au cœur de sa stratégie sur les prochaines années.

Dans le cadre de son introduction en bourse, au-delà des dispositions du contrat de régulation économique, le groupe Aéroports de Paris a ainsi pris les principaux engagements suivants :

- pour atteindre ses objectifs en matière de recettes commerciales, le Groupe compte mettre en œuvre un plan ambitieux d'accroissement de ses surfaces commerciales, de bars et de restaurants, d'environ +30 % à l'horizon 2010;

- sur la période 2006-2010, le groupe entend aménager, viabiliser et ouvrir à la commercialisation environ 60 hectares de surfaces foncières disponibles, sur lesquelles il entend développer, seul ou avec des partenaires, plus de 315 000 m² de bâtiments commercialisables;

- le groupe entend également améliorer ses performances d'exploitation par une maîtrise de ses charges courantes, et en particulier par une augmentation de la productivité de la société Aéroports de Paris, mesurée en passagers traités par employés, d'environ 15 % d'ici à 2010. Sur ces bases, le groupe se fixe pour objectif d'améliorer son EBITDA près de 50 % d'ici à 2010 par rapport à l'EBITDA réalisé en 2005;

- enfin, Aéroports de Paris s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre une politique de distribution de dividendes représentant 50 % de son résultat net consolidé à partir de l'exercice 2006.

Après sa transformation en société anonyme, la conclusion d'un contrat de régulation économique 2006-2010 à la fois exigeant et favorable, l'augmentation de capital de 600 millions d'euros réalisée à l'occasion de son introduction en bourse, et forte de ses atouts intrinsèques qui la distinguent de ses concurrents sur un marché doté d'une croissance solide, Aéroports de Paris dispose désormais des moyens pour se moderniser, se développer, améliorer sensiblement sa performance opérationnelle, et offrir le meilleur niveau de service à ses clients, de façon à devenir le groupe aéroportuaire européen de référence.



La société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) entretient et exploite le tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute Blanche A40. La société emploie 427 personnes. L'État détient environ 58 % du capital d'ATMB, l'établissement

public Autoroutes de France détenant pour sa part 2,1 % du capital de la société.

Faits marquants

L'incendie survenu au tunnel du Fréjus le 4 juin 2005 a entraîné un report de trafic important tant dans le tunnel du Mont-Blanc que sur l'autoroute Blanche (deux tiers du trafic poids lourds du tunnel du Fréjus s'est ainsi reporté sur le tunnel du Mont-Blanc). Le personnel de la société s'est particulièrement mobilisé pour accueillir ce trafic exceptionnel dans des conditions de sécurité optimales. Ces reports de trafic montrent à quel point les deux ouvrages du Mont-Blanc et du Fréjus sont complémentaires et la coordination de leur exploitation indispensable. De ce point de vue, l'année 2005 aura également vu se poursuivre la coopération et le travail en commun entre les trois sociétés alpines d'autoroutes (SFTRE, ATMB et AREA).

Suite à l'accident du 24 mars 1999 au tunnel du Mont-Blanc, ATMB ainsi que d'autres personnes morales et physiques étaient poursuivies pour homicides involontaires. Le 27 juillet 2005, le tribunal de Bonneville a rendu son jugement dans le cadre du procès au pénal: 16 prévenus ont été condamnés, dont la société ATMB

a qui a été infligé une amende de 100 000 €. Les procédures au civil sont en cours.

Par ailleurs, en 2005, l'État a désigné la société ADELAC en tant que concessionnaire de l'autoroute A41 Nord. En conséquence, le 9 novembre 2005, ATMB a conclu une convention avec cette société, en vue de lui transférer, pour un montant de 93,3 M€ (hors taxes, valeur 2004), l'ensemble des biens matériels et immatériels réalisés par ATMB pour le compte de l'État sur ce projet entre 1995 et 1998.

En ce qui concerne les travaux entrepris par la société, l'année 2005 aura été marquée par trois chantiers au service de la fluidité du réseau: la fin du réaménagement du nœud d'Etrembières, les études pour augmenter de 30 % la capacité d'accueil de la douane de Bardonnex, et la mise en service de la voie souterraine montante vers le Tunnel du Mont-Blanc au Carrefour de la Vigie sur la RN205.

Enfin, le 22 février 2006, la Commission européenne a autorisé l'État à prolonger à 2050 l'échéance des concessions du tunnel et de l'autoroute. Ces prolongations concrétisent les discussions engagées par

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ Société anonyme créée en 1956	- État	57,90 %
■ Au 31 décembre 2005, le capital social de la société est fixé à 22 298 656 euros; il est divisé en 1 393 666 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante:	- Autoroutes de France	2,15 %
	- Collectivités locales françaises	18,61 %
	- Canton de Genève et ville de Genève	5,41 %
	- Autres actionnaires français et helvétiques	21,34 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration d'ATMB s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2005. En 2005, le conseil d'administration a créé en son sein un comité de la stratégie et des engagements. Le comité d'audit, institué en 2001, s'est réuni 3 fois en 2005.

■ 27 juillet 2005: le tribunal correctionnel de Bonneville a déclaré coupables ATMB et d'autres personnes morales et physiques dans le cadre du jugement de l'accident du 24 mars 1999 du tunnel du Mont-Blanc.

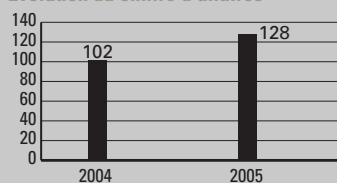
■ 9 novembre 2005: signature de la convention avec ADELAC pour le transfert des biens réalisés par ATMB pour le compte de l'État sur le projet A41 Nord

■ 22 février 2006: accord de la Commission européenne pour l'allongement des durées des concessions du tunnel et de l'autoroute à 2050.

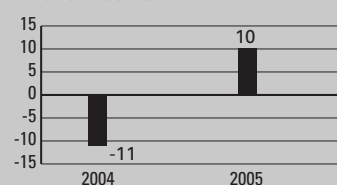
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	57,9	57,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	20,8	20,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	102	128
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	15	38
Résultat financier	-25	-24
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	24	51
Résultat net - part du groupe	-11	10
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-11	10
Total des immobilisations nettes	757	757
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	2	1
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres — part du groupe	29	38
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	4	31
Dettes financières nettes	436	403
Dettes financières brutes à plus d'un an	402	394
Effectifs en moyenne annuelle	425	427
Charges de personnel	20	21
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	46,0	49,2
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	1 521,7 %	1 060,5 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	753	754
Subventions d'investissements	23	23
Provisions/Amortissements de caducité	323	350

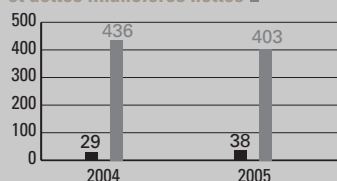
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



la société avec l'État pour rétablir l'équilibre économique des concessions qu'elle gère, affecté depuis l'accident survenu dans le tunnel en 1999. Les allongements des concessions à 2050 offrent à la société une visibilité accrue sur son activité, sur la base d'un équilibre financier restauré.

Analyse financière

En 2005, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 128,4 M€, soit une progression de 25,5 % par rapport à 2004. Cette augmentation significative résulte principalement du niveau de trafic lié à la fermeture du tunnel du Fréjus (pour les poids lourds +70 % au tunnel et +30 % sur l'autoroute blanche).

L'excédent brut d'exploitation s'inscrit à 75 M€ (58 % du chiffre d'affaires) contre 51 M€ l'an dernier (50 % du chiffre d'affaires).

Après amortissement des immobilisations, la progression exceptionnelle du chiffre d'affaires permet d'atteindre un résultat d'exploitation de 38,1 M€ contre 15,3 M€ l'an dernier (malgré l'augmentation sensible des charges d'exploitation à 90,2 M€ contre 86,7 M€ en 2004).

Pour la première fois depuis 1998, le résultat net redevient positif à hauteur de 9,8 M€, contre une perte de 11 M€ en 2004. ATMB supporte toutefois pour près de 25 M€ de frais financiers. L'autofinancement dégagé par l'entreprise est en nette amélioration à plus de 50 M€ contre 24 M€ en 2004.

ATMB a réalisé pour 17 M€ d'investissements en 2005, dédiés à la sécurité et au confort de ses clients.

ATMB doit faire face à une dette financière de 425 M€ (contre 472 M€ en 2004, la société a ainsi pu rembourser pour 59 M€ d'emprunts correspondants aux investissements réalisés en 1995 sur l'A41 Nord). Du fait de la progression du résultat net, ses capitaux propres s'élèvent, hors subventions d'investissements, à 38 M€ contre 29 M€ en 2004.

Perspectives

ATMB travaillera avec l'État à la définition de son contrat d'entreprise et de son cahier des charges rénové, qui fixeront ses nouvelles obligations pour les années à venir, notamment en matière de service au client, de sécurité, et d'information du concédant.

La société continuera à investir pour disposer d'infrastructures de qualité et à se mobiliser pour offrir un haut niveau de sécurité et de confort à ses clients. 2006 sera l'année de la poursuite du redressement financier de l'entreprise, notamment par une maîtrise continue des charges d'exploitation.

La coopération entre les sociétés autoroutières alpines doit se poursuivre dans une logique d'optimisation de la desserte des territoires qu'elles desservent.

Le projet d'entreprise « CAP 2006 » créé en 2003, définit le cadre d'action d'ATMB selon quatre priorités : viser l'excellence en matière de qualité de service pour les clients et l'environnement local, préparer le développement de demain, conforter le pilotage économique de l'entreprise, piloter les activités et manager les ressources.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Gilbert Santel* ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Vincent Amiot*, Autoroutes de France, représenté par *Philippe Dumas, Marine de Carné, Jean Flory, Claude Haegi, Bertrand Lévy, Sébastien Moynot, Ernest Nycollin, Manuel Tornare* ■ Appelés à d'autres fonctions : *Laurent Garnier, Stéphane Gastarriet* ■ Directeur général : *Jean-Paul Chaumont* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrice Parisé* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : *Pierre-Denis Coux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Marcel Lecaudey* ■ Commissaires aux comptes : *Benoît Lebrun, Salustro Reydel*, membre de KMPG International ■



La Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) entretient et exploite le tunnel routier international du Fréjus entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute de la Maurienne A43, pour un réseau d'une longueur totale de 80,3 kilomètres. La

société réunit 292 collaborateurs. L'établissement public Autoroutes de France est le principal actionnaire de la société avec 97 % de son capital.

Faits marquants

L'année 2005 a été marquée par le grave incendie intervenu dans le tunnel : le samedi 4 juin 2005, un poids lourd a pris feu dans le tunnel du Fréjus. L'incendie s'est rapidement propagé à trois autres poids lourds immobilisés sur la voie opposée. Les consignes prévues en cas d'incendie ont immédiatement été appliquées et les secours ont été engagés selon les dispositions du plan de secours binational. Le bilan humain de l'incendie est de 2 morts. L'infrastructure a été endommagée et des travaux de réparation de l'ouvrage ont été immédiatement entrepris pour permettre sa remise en circulation. Suite à l'incendie, le tunnel du Fréjus a été fermé deux mois ; la réouverture progressive du tunnel après les travaux, après avis favorable du comité de sécurité, a eu lieu le 4 août 2005.

Sur 2005, du fait en particulier de la fermeture consécutive à cet accident, le trafic poids lourds dans le tunnel du Fréjus s'inscrit en diminution de 30 % par rapport à 2004. Le rééquilibrage des flux transalpins s'est en conséquence effectué au profit du tunnel du Mont-Blanc mais également, à la marge, de l'autoroute ferroviaire alpine. On constate parallèlement

la poursuite de la diminution tendancielle des flux totaux de véhicules au travers de l'arc alpin.

La société a procédé à la restructuration, par voie d'offre publique d'échange, d'une partie de la dette obligataire portée par la Caisse nationale des autoroutes de façon à rendre la dette de la société plus compatible avec ses capacités de génération de trésorerie, ce qui lui permettra en outre d'alléger le poids de ses charges financières en profitant d'un contexte de taux très favorable. 286 M€ d'emprunts portant sur 5 lignes obligataires offrant des rendements de 5,8 % à 7,5 % par an ont ainsi été rachetés, et remplacés par un seul et même emprunt obligataire à 3,75 % par an sur 20 ans. L'opération a nécessité la prise en charge par la société d'une soulte de 53 M€, dont 46 M€ pourront être étalés sur la durée du nouvel emprunt soit 20 ans, et s'est accompagnée d'un retournement de swap de taux qui a dégagé un produit de 13 M€, produit également étalé. Au total, la société économisera 6,5 M€ par an au titre des intérêts sur sa dette.

Enfin, l'année 2005 aura également vu se poursuivre la coopération et le travail en commun entre les trois sociétés alpines d'autoroutes (SFTRF, ATMB et AREA).

Analyse financière

Les comptes de l'exercice 2005 auront été marqués par :

– la mise en place de la méthode des actifs par composants, isolant dans les actifs immobilisés les couches de roulement des chaussées, lesquelles sont désormais amorties sur leur durée de vie propre ; ce changement de méthode comptable se traduit sur les comptes 2005 par un impact positif de 10,5 M€ sur les capitaux propres ;

– l'imputation sur les capitaux propres d'une dépréciation des actifs pour un montant de 606 M€, qui traduit la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par les actifs jusqu'à leur terme, et leur valeur nette comptable (en application du règlement n° 2002-10 du comité de la réglementation comptable) ;

Le chiffre d'affaires de SFTRF s'élève en 2005 à 87,7 M€, en diminution de 20 % par rapport à l'exercice 2004. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la fermeture du tunnel pendant les deux mois qui ont suivi l'incendie.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

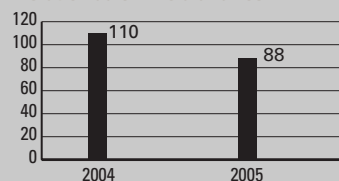
- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 10 672 662 € divisé en 1 386 060 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2005 :

– Autoroutes de France	97,34 %
– Collectivités locales	1,93 %
– Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,73 %

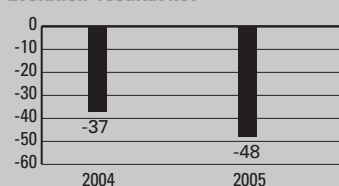
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	97,3	97,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	110	88
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	40	30
Résultat financier	-78	-79
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	0	-26
Résultat net - part du groupe	-37	-48
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-37	-48
Total des immobilisations nettes	1 642	1 036
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres — part du groupe	-56	-699
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	19	3
Dettes financières nettes	1 462	1 540
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 549	
Effectifs en moyenne annuelle	293	292
Charges de personnel	13	14
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	45,5	47,9
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	1 468	1 447
Subventions d'investissements	25	25
Provisions/Amortissements de caducité	174	193
Provisions pour grosses réparations	17	/

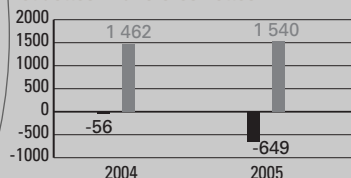
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



SFTRF affiche un excédent brut d'exploitation de 53,2 M€ (soit 61 % du chiffre d'affaires) en forte baisse par rapport à l'an dernier (76,8 M€ en 2004 soit 69 % du chiffre d'affaires), du fait principalement de la baisse du chiffre d'affaires. Après les amortissements de caducité et les frais financiers notamment, le résultat net est négatif à -48,4 M€ contre -36,7 M€ en 2004. Avec -79,3 M€, les charges financières continuent à représenter un poids très important dans le compte de résultat de l'entreprise.

En 2005, la société a réalisé pour 13 M€ d'investissements, concentrés sur la sécurité des ouvrages et le renouvellement des installations.

Les dettes financières nettes s'élèvent à 1,54 Md€. Compte tenu en particulier de la dépréciation des actifs imputée sur les capitaux propres, au-delà de la prise en compte de la perte de l'exercice, les capitaux propres sont négatifs à -699 M€ au 31 décembre 2005 (hors subventions d'investissements). L'assemblée générale du 10 juin 2005 a constaté la perte de plus de la moitié du capital social; en conséquence, la société devra avoir reconstitué ses fonds propres au plus tard le 31 décembre 2007.

Perspectives

La société poursuivra les travaux de modernisation du tunnel du Fréjus, qu'ils aient été engagés avant l'incendie du 4 juin 2005 ou qu'ils aient été décidés après le sinistre.

Par ailleurs, les discussions intergouvernementales se poursuivent en vue de construire une galerie de sécurité parallèle au tunnel existant. La société attend la conclusion de ces discussions pour mettre en œuvre les travaux. La remise à niveau des tunnels de l'autoroute A43 constitue également un objectif de ces prochaines années.

Par ailleurs, la société va s'engager dans l'automatisation de certains de ses péages qui s'étalera sur trois années; les premiers travaux sont en cours au niveau des équipements.

En ce qui concerne les relations de la société avec l'État, les chantiers de recapitalisation, de modification du cahier des charges, et de mise au point d'un contrat d'entreprise devront être menés dans la perspective de les voir aboutir prochainement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration de l'entreprise s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2005.
- Le premier semestre 2005 a vu le report, via une opération d'offre publique d'échange menée par la Caisse nationale des autoroutes, de près de 300 M€ de dette de la société.
- 4 juin 2005: incendie dans le tunnel du Fréjus.
- 4 juin 2005-4 août 2005: fermeture du tunnel du Fréjus pour la mise en œuvre des travaux de réparation de l'ouvrage.
- 4 août 2005: réouverture progressive du tunnel au trafic sur avis favorable du comité de sécurité.
- 7 novembre 2005: réouverture totale du tunnel suite à la mise en service de la détection automatique d'incident par analyse des images vidéo.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Gilbert Santel* ■ Représentants de l'État: *Vincent Amiot, Noël Lebel, Florence Mourareau, Sébastien Moynot, Serge Rabet* ■ Administrateurs: *Louis Besson, Michel Bouvard, Philippe Dumas, Gilles Dumolard, Jean Flacher, Olivier Grémont, Jean-Pierre Hugueniot, Jean-Paul Mauduy, Pierre Rimattei, Renzo Sulli, Claude Vallet* ■ Censeurs: *Guy Métrol, Jean-Paul Coléon, Hubert Julien-Laferrrière, Alain Cottalorda* ■ Directeur général: *Didier Simmonet* ■ Commissaire du Gouvernement: *Patrice Parisé* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint: *Pierre-Denis Coux* ■ Commissaires aux comptes: *Paul Pacaud, Benoît Lebrun, KPMG Audit, Salustro-Reydel* ■

Les ports autonomes sont des établissements publics de l'État créés par le décret n°65-935 du 8 novembre 1965. Ils ont pour mission d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, de conduire des travaux de renouvellement et d'extension de ces équipements et de gérer et d'aménager les zones industrielles portuaires. Il existe 8 ports autonomes maritimes (dont 7 métropole et 1 en Guadeloupe) et deux ports autonomes fluviaux relevant de l'État (Paris et Strasbourg). Le gouvernement a en effet décidé de constituer le port de la Rochelle en port autonome au 1er janvier 2006. La création de cet établissement intervient dans un contexte marqué par le besoin d'une réflexion sur la stratégie de développement des ports au regard de la concurrence et des évolutions de leur environnement, notamment juridique.

Faits marquants

Le tableau ci-contre permet d'apprécier l'évolution du trafic par catégorie de marchandises et par port autonome maritime de métropole (en Mt).

Avec une progression de 2,9 %, le trafic des ports autonomes maritimes de métropole a crû à un rythme modéré, masquant de fortes disparités, sans pour autant modifier les positions respectives. Le port autonome de Marseille reste le premier port français en termes de trafic et progresse de 2,6 % tandis que le trafic du port du Havre régresse de 2 %. Ces deux ports représentent plus de 60 % du trafic des ports autonomes maritimes de métropole. Le port de Dunkerque, quant à lui, enregistre une progression continue de son trafic depuis 2001 et conforte sa position de troisième port français devant le port de Nantes-Saint-Nazaire.

Le trafic des ports français a globalement crû moins vite en 2005 que celui des concurrents directs en Europe, notamment sur la mer du nord. La position relative des ports français s'en trouve amoindrie. Avec un trafic record de 370 Mt, le port de Rotterdam enregistre une croissance de 5 %, tandis que le port d'Anvers voit son trafic, poussé par la forte croissance du trafic conteneurisé à +7 %, croître de 5 % pour atteindre 160 Mt. C'est le développement du trafic conteneurs qui alimente la croissance des ports européens. Ce segment, après plusieurs années de forte progression au Havre, Marseille, Rouen et Dunkerque, est en repli en 2005 sur les deux principaux ports et ne représente qu'une part relativement faible du trafic des ports autonomes français.

Analyse financière

En 2005, le chiffre d'affaires des ports autonomes maritimes, qui regroupe les prestations de services des ports (droits de port, taxes d'outillage, recettes des domaines et concessions, autres prestations de services) s'est établi à 595,8 M€, en progression de 6,6 % par rapport à 2004, compte tenu de la bonne tenue du trafic global (qui est passé en tonnage de 282 Mt à 290,2 Mt). Il se décompose de la manière suivante : 51 % de droits de port, 28 % de taxes d'outillage, 16 % de redevances du domaine et des concessions et 5 % d'autres recettes.

L'ensemble des indicateurs des ports autonomes maritimes témoigne d'une bonne situation financière. L'excédent brut d'exploitation (EBE) progresse de 157,5 M€ à 174 M€ (+10,5 %) sous l'impact de la hausse du chiffre d'affaires assortie d'une hausse maîtrisée des charges et des effectifs (+0,4 %). La capacité d'autofinancement (CAF) progresse également, passant de 117,5 M€ à 154 M€. La hausse de l'endettement global, qui atteint 345 M€ (300 Mv en 2004) est liée principalement à la mobilisation des derniers emprunts nécessaires à l'opération Port 2000 au Havre (60 M€).

Perspectives

Les ports autonomes doivent définir une stratégie d'entreprise

Les progrès qui ont été réalisés dans un contexte social souvent complexe sont le signe d'une gestion plus performante des ports autonomes. Mais cette politique pourrait rapidement trouver ses limites

sans l'élaboration d'une stratégie claire de développement. En effet, face à une concurrence de plus en plus vive des ports européens, les ports autonomes français sont contraints à une profonde adaptation pour sauvegarder leur attractivité. Il faut ainsi aider les ports à se développer pour rattraper notamment le retard pris dans la gestion des trafics à forte valeur ajoutée, notamment le trafic conteneurisé pour les ports les plus importants. Ce développement doit être maîtrisé et nécessite un certain nombre de pré-requis : les contrats d'exploitation avec les opérateurs privés doivent être équilibrés ; la rentabilité des investissements doit être assurée a priori – ce qui nécessite une bonne définition des conditions d'exploitation et donc des accords sociaux économiquement productifs.

Ainsi Port 2000, inauguré en mars 2006 au port autonome du Havre, constitue un exemple de partenariat réussi avec le secteur privé et en pratique la première externalisation de l'exploitation et d'une partie de l'investissement, avec une prise de risque commerciale claire des opérateurs. L'enjeu pour le Port du Havre est capital, dans la mesure où les retards et les surcoûts pour le Port augurent d'une rentabilité moindre que prévue. Or, seule une bonne rentabilité de tels investissements permettra de générer les recettes nécessaires aux investissements futurs à mesure que les contraintes sur les finances publiques se resserrent. L'exemple de Port 2000 doit permettre de préparer des contrats d'exploitation optimisés pour le port autonome de Marseille pour le projet Fos 2XL à Marseille.

Pour financer ce développement maîtrisé les ports doivent donc identifier et préparer les conditions nécessaires à la viabilité des projets pertinents, générer en interne les ressources pour financer ces investissements et donc profondément améliorer le rendement de l'exploitation. Cette amélioration de la rentabilité des ports autonomes implique nécessairement de faire cesser progressivement la péréquation traditionnelle entre activités issue de la philosophie « d'équilibre des comptes » du Code des Ports maritimes. Les règles communautaires encadrant les aides d'Etat, la nécessaire transparence des relations financières avec l'État, la réduction voire la disparition de la péréquation à terme entre activités conduisent en effet



à devoir repenser la frontière entre un certain nombre d'activités portuaires, à éviter les financements croisés entre activités et à renforcer la concurrence là où c'est possible. Par ailleurs, un effort de clarification des missions et des financements est nécessaire : les missions de service public ou d'aménagement du territoire doivent ainsi être définies, clarifiées et si nécessaire subventionnées et a contrario les missions à caractère industriel et commercial doivent faire l'objet d'une gestion normalisée d'entreprise. Par ailleurs, une plus grande maîtrise des charges, en particulier salariales doit être généralisée à tous les ports. Enfin, l'amélioration de la performance des Ports doit s'accompagner d'une normalisation de la relation avec l'actionnaire, c'est-à-dire par la fixation et le respect d'objectifs financiers.

Cette politique de modernisation de la gestion des ports doit s'accompagner de leur « normalisation » afin de les rapprocher le plus possible du fonctionnement d'entreprises de droit commun. Ceci est notamment vrai en matière comptable. En effet, il est difficile de mesurer la performance et de comparer celle-ci à d'autres entités qui, elles, appliquent la règle de droit commun tant que les ports n'appliquent pas intégralement les règles de la comptabilité générale. Le Ministre des Finances a ainsi envoyé en février 2006 aux Ports une lettre visant à demander à tous les ports autonomes de lui proposer des Commissaires aux Comptes. De la même manière, il est souhaitable que cet effort de normalisation des ports se prolonge dans les domaines fiscal et social.

	Hydrocarbures et vracs liquides	% 2005- 2004	Vracs solides	% 2005- 2004	Marchandises diverses	% 2005- 2004	Trafic total	% 2005- 2004
Bordeaux	5,4	+14,5 %	2,6	-3,8 %	0,7	-2,8 %	8,7	+6,8 %
Dunkerque	15	+31 %	26,2	-6,1 %	12,3	+4,8 %	53,4	+4,7 %
Le Havre	46,8	-2 %	4,8	+9,8 %	23	-4 %	75,2	-2 %
Marseille	65,7	+3,9 %	15,4	+2,4 %	15,5	-2,5 %	96,6	+2,6 %
Nantes Saint-Nazaire	23,1	+3,8 %	8,3	+7,7 %	2,4	-7 %	34,5	+6,1 %
Rouen	10,7	+14 %	8+5 %	3,4	+3 %	22	+9 %	
Total	167	+2,9 %	65,6	+1,6 %	57,6	-0,8 %	290,2	+2,9 %

	Chiffre d'affaires	Taux de croissance 2005-2004	Résultat net	Capitaux propres	Dettes financières nettes	Effectifs fin 2005 en ETP
Bordeaux	32,5	+5,4 %	1,2	94	-12	450
Dunkerque	74	+14 %	7	281	24	526
Le Havre	182	+4 %	27	537	210	1510
Marseille	175,8	+3,6 %	18	265	-7	1457
Nantes-Saint-Nazaire	74	+11 %	8,2	136	-28	705
Rouen	58	+2 %	10,7	158	-17	570
Total des ports autonomes de métropole	588,5	+5,4 %	72,1	1471	170	5218



Port autonome de Bordeaux



engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales et oléagineux et des produits forestiers. Le port a également développé une offre conteneurs. Mais le niveau d'activité reste modeste, représentant à peine 3 % du trafic total des ports autonomes de Métropole.

Faits marquants

Le port autonome de Bordeaux enregistre une forte reprise du trafic en 2005 de 6,8 % après une année 2004 décevante (-3 %). Cette hausse importante du trafic recouvre cependant quelques disparités avec une forte progression des produits pétroliers et le maintien de la baisse sur les céréales. Les vracs liquides enregistrent une forte hausse à 5,4 Mt (+14,5 %) tandis que les vracs solides observent un repli de -3,8 % à 2,6 Mt. Les marchandises diverses sont aussi en retrait, avec 0,7 Mt en recul de -2,8 % par rapport à 2004.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a atteint 32,5 M€ en 2005, en hausse de 5,4 % par rapport à 2004. L'excédent brut d'exploitation suit cette progression, passant de 4,29 M€ à 5,96 M€.

Créé en 1924, le port autonome de Bordeaux est le plus ancien avec celui du Havre. Fortement dépendant des activités économiques, industrielles et agricoles du sud-ouest, il importe principalement des produits pétroliers et chimiques, des

Le résultat d'exploitation, structurellement déficitaire, s'améliore et s'établit à -5 M€ (-6,5 M€ en 2004). La valeur ajoutée augmente de 1,2 M€ à 29 M€ tandis que les charges d'exploitation sont en léger retrait de 55 k€ à 37,8 M€. Cette maîtrise des consommations externes, dans un contexte de forte hausse des dépenses énergétiques, traduit un effort important d'optimisation de la gestion de l'établissement. Au total, le résultat net redevient pour la première année depuis 2002 positif et s'élève à 1,2 M€ (en déficit de -3,4 M€ en 2004).

La capacité d'autofinancement s'établit à 5 M€ contre 3 M€ en 2004. L'établissement portuaire est peu endetté (3,5 M€) et le ratio dette/CAF est à 1,1.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Bordeaux est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2005.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	31	32,5
dont réalisé à l'étranger	0	00
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-7	-5
Résultat financier	0	00
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	3	5
Résultat net — part du groupe	-3,4	1,2
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3,4	1,2
Total des immobilisations nettes	163	157
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	95	94
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	20	20
Dettes financières nettes	-5	-12
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	5
Effectifs en moyenne annuelle	445	450
Charges de personnel	23	23
Résultat / Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	51,8	50,5
Résultat / Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

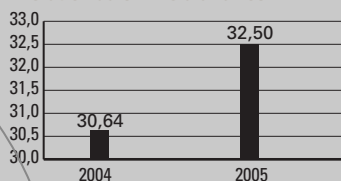
Perspectives

L'intégration du port autonome de Bordeaux dans l'offre portuaire de la façade atlantique : un enjeu d'avenir

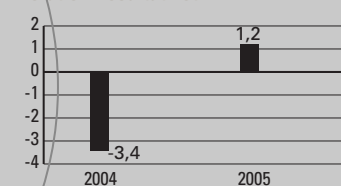
Pour augmenter le trafic qui stagne depuis plusieurs années, le port joue sur deux leviers : améliorer sa compétitivité en réduisant les charges de personnel et en pratiquant une politique de modération tarifaire et le développement des liaisons avec le tissu économique local.

Compte-tenu de l'importance de l'offre portuaire sur la façade atlantique, les marges de manœuvre de l'établissement sont étroites. La transformation du port de La Rochelle en port autonome devra inévitablement conduire à la recherche de synergies et d'une rationalisation maximale entre les trois ports autonomes de la façade (Bordeaux, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire).

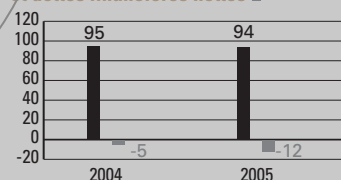
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Michel Sammarcelli* ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre Dubourdieu, Francis Idrac, Philippe Lafouge* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Arnauld De Père, Clément Fayat, Daniel Finon, Patrick Nicolas, Xavier Quin, Patrick Thomas* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Dominique Berland, François Boyer de la Giroday* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Henri Houdebert, Alain Martinet, Jean Touzeau, Jean-Pierre Turon, Jacques Valade* ■ Administrateurs représentant des salariés du port autonome : *Philippe Ben Raal, Jean-Yves Bergognat, Alain Filatreau, Frédéric Gedon, Christophe Gresta* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Yves Garcia* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Franck Allard, Jean-Marie Chardronnier, Dominique Sentagnes* ■ Commissaire du Gouvernement : *René Genevois* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Thierry Zimmermann* ■

Port autonome de Dunkerque



PORT AUTONOME DE DUNKERQUE

devenu le premier port autonome français à avoir confié au secteur privé l'exploitation de quais.

Troisième port français en termes de trafic, le port autonome de Dunkerque est soumis à la vive concurrence des ports belges et néerlandais. Ce contexte concurrentiel pousse l'établissement à moderniser son mode de gestion. C'est ainsi qu'il est

Faits marquants

Le port autonome de Dunkerque poursuit une politique de maîtrise tarifaire pour accroître le trafic

Le port de Dunkerque est situé dans un environnement spécifique avec pour concurrents directs les ports belges et néerlandais voisins. Le port a investi afin d'accroître la capacité de traitement du trafic conteneurs et l'aménagement du quai à pondéreux. Parallèlement, le port a mené une politique de baisse tarifaire entre 2000 et 2002. Le port a engagé un rattrapage tarifaire en 2003 et en 2004 (respectivement +1,4 % et +1 %) qui s'est accentué en 2005 avec un taux moyen pondéré de revalorisation de 2,7 %, effectué en maintenant un gel des redevances marchandises.

Après avoir atteint en 2004 le seuil des 51 Mt, le port autonome de Dunkerque a enregistré un nouveau record du trafic avec 53,4 Mt, soit une hausse de +4,7 % par rapport à l'année précédente. Le port de Dunkerque tire l'essentiel de son trafic des minerais et du charbon (41 % du tra-

fic total) qui progresse de +24,2 % en 2005. Par ailleurs, le trafic de marchandises diverses progresse de +4,8 % à 12,27 Mt, tiré par la progression du trafic conteneurs qui augmente en 2005 de +5,1 % à 1,84 Mt. Le port de Dunkerque est cependant loin d'avoir atteint la saturation de son terminal ni de traiter les mêmes volumes que les ports de la mer du Nord sur ce segment. Le trafic roulier connaît une croissance continue depuis 2000 et atteint 8,85 Mt (+8 %) en 2005.

Analyse financière

Le port autonome de Dunkerque a amélioré sa structure financière en 2004

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 74 M€ en hausse de 14 % par rapport à 2004. Les recettes des droits de port augmentent de 13,3 %, soit une évolution en ligne avec l'évolution du trafic, alors que les années précédentes avaient été marquées par une augmentation des droits de port moins importante que celle du trafic. Les recettes domaniales (+13,2 %) et d'outillages portuaires

(+4,5 %) contribuent également à la progression du chiffre d'affaire.

Le résultat d'exploitation est fortement négatif à -8,5 M€ (contre -16,4 M€ en 2004). Ce résultat s'explique toutefois essentiellement par un changement de méthode comptable effectué en 2004. En effet, jusqu'en 2003, les immobilisations financées par l'État au titre des articles 5 et 6 du Code des ports maritimes faisaient l'objet d'une dépréciation annuelle pour ordre au niveau des comptes de bilan. En 2005, l'amortissement de ces immobilisations est intégré au niveau du résultat d'exploitation. Cette charge est ensuite neutralisée par le crédit d'un compte de produits exceptionnels. Indépendamment de cette correction, l'excédent brut d'exploitation atteint 26,9 M€ contre 23,9 M€ en 2004.

Le résultat net s'établit à 7 M€ en 2005, en hausse par rapport à 3,3 M€ en 2004. Le résultat financier est excédentaire de 3,4 M€, alors qu'il était resté déficitaire en 2004 (-1,27 M€). Le résultat exceptionnel est fortement excédentaire mais en baisse par rapport à 2004 (+12,6 M€ contre +21,3 M€ en 2004) en raison de la neutralisation des amortissements (6,93 M€),

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Dunkerque est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'exten-

sion des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

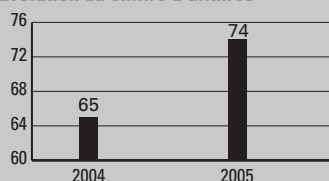
VII - Données sociales

VIII - Ratios

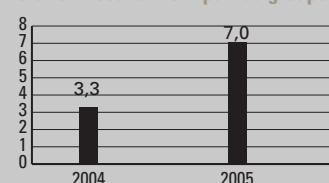
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	65	74
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-16	-8
Résultat financier	-1	3
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement (a)	22	25
Résultat net — part du groupe	3,3	7,0
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	3,3	7,0
Total des immobilisations nettes	386	394
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	3	3
dont immobilisations financières nettes	8	12
Capitaux propres - part du groupe	281	281
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	1	0
Provisions pour risques et charges	30	37
Dettes financières nettes	27	24
Dettes financières brutes à plus d'un an	36	40
Effectifs en moyenne annuelle	511	526
Charges de personnel	33	34
Résultat / Chiffre d'affaires	5,1 %	9,5 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	64,9	64,6
Résultat / Fonds propres	1,2 %	2,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	9,6 %	8,5 %

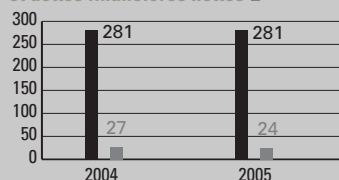
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



des quotes parts de subventions virées au compte de résultat (3,3 M€) et de la reprise de provision spéciale de réévaluation (3,48 M€).

La capacité brute d'autofinancement s'établit à 25,27 M€, en augmentation de 17 % par rapport à 2004. L'endettement total est maîtrisé et représente 8,5 % des capitaux propres. Le niveau des dettes financières s'établit à 23 M€ contre 27 M€ en 2004.

Perspectives

Le port Autonome de Dunkerque devra déterminer les axes de son développement dans un contexte très concurrentiel

Après avoir engagé d'importants investissements et pratiqué une politique tarifaire attractive, le port autonome de Dunkerque a engrangé les premiers bénéfices en 2004. Cependant, cet équilibre est fragile compte-tenu de la forte concurrence sur la Mer du Nord avec des travaux d'extension des capacités dans les ports néerlandais et au Havre. Le Port Autonome de Dunkerque devra en particulier déterminer les axes de son développement. Le port souhaite notamment développer le trafic conteneurs. Le trafic traité est à ce stade modeste comparativement au Havre et aux ports belges et néerlandais, mais il progresse régulièrement depuis 1996. C'est une société de droit privé qui est chargée de la manutention sur le terminal à conteneurs à Dunkerque, la société

NFTI. ou. Suite au retrait partiel d'IFB (filiale de la SNCB) de la société, le port de Dunkerque était redevenu majoritaire dans le capital de NFTI. ou, cette réintégration dans le secteur public n'ayant vocation qu'à être temporaire pour traiter le désengagement d'un partenaire. Les résultats de la société s'étant nettement améliorés, la perspective attendue d'une nouvelle cession de l'essentiel des actions du Port à un opérateur privé s'est concrétisée rapidement. Le Port a retenu suite à une mise en concurrence des différentes offres de reprise la société APM Terminals, filiale du groupe AP-Moller Maersk, premier armateur mondial et troisième opérateur mondial de terminaux à conteneurs pour réduire sa participation et privatiser de nouveau la société. La cession envisagée par le Port Autonome de Dunkerque vise à réduire sa participation au capital de la société NFTI. ou de 70 % à 9 %. Le conseil d'administration du Port dans sa séance du 16 septembre 2005 a arrêté le choix de la société APM Terminals et un protocole de cession des actions a été signé le 27 juin 2006 par le Port et la société MAERSK, société de droit danois détenue à 100 % par le groupe AP-Møller Maersk. Cette opération devrait devenir effective à l'automne 2006 une fois les autorisations réglementaires données. L'évolution de NFTI. ou et la capacité du port à développer le trafic conteneurs sont évidemment liées, dans un contexte où la rationalisation de l'offre dans le range nord risque d'aller en s'accéléralant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Georges Dairin* ■ Administrateurs représentants l'État : *Jean Aribaud, François Delion, Jean-Claude Safache* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Pascal Joseph, Maurice Joubert, Jean-Claude Larrieu, Alexis Leurent, Nicolas Routel, Christophe Ryckewaert, François Soulet de Brugière* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Philippe Bertoneche, Georges Dairin* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Damien Carème, Jean-Claude Delalonde, Michel Delebarre, Jean Deweert, Bertrand Ringot* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *Jean-Marc Boone, François Heele, M. Merlen, Martine Proffit, Stéphane Quetstroey* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Fernand Briche* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Alain Auvray, Patrick Guérard, Denis Hugelmann* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Thierry Zimmermann* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Mazars* ■

Port autonome du Havre

PORT AUTONOME DU HAVRE



aujourd'hui prioritairement sur le développement du trafic à conteneurs.

Créé en 1924, le port du Havre est le deuxième port français avec un trafic de 75,2 Mt et le quatrième port nord-européen. Le port du Havre mise

le développement du trafic à

Faits marquants

L'activité portuaire havraise est en repli de 2 % en 2005

Le trafic total du port s'est élevé à 75,2 Mt, ce qui marque un repli de 2 % par rapport à 2004. Le Port du Havre perd des parts de marché, la part du Havre passant de 27 % à 25,8 % dans un trafic total qui s'est accru sur l'ensemble des ports de 2,7 %. Face aux principaux concurrents européens du Nord qui ont bénéficié d'une activité soutenue en hausse, selon les ports, de 4 à 9 %, la part du Havre régresse de 9,8 % à 9,2 %.

Le trafic des vracs liquides baisse de 2 % à 46,8 Mt, ce qui traduit les effets antagonistes de la forte baisse des importations de pétrole brut de 8,1 % et de la hausse de +23,4 % des échanges de produits raffinés. Les vracs solides, poussés par un trafic charbon en hausse de 31 % à 2,88 Mt, sont en hausse de 9,8 %. Les marchandises diverses, enfin, régressent de 4 % pour revenir à 23 Mt. Si le trafic conventionnel se redresse et dépasse 0,05 Mt, le trafic roulier recule dans son ensemble de 10 % et la chute des transbordements (-16,3 % en tonnage) pèse sur le trafic conteneurs qui bénéficie cependant d'un accroisse-

ment du trafic avec l'arrière pays. Au total, 20,8 Mt ont été opérés sur le port du Havre, ce qui représente une baisse de 3,4 % par rapport à 2004.

En termes de positionnement concurrentiel, la part des transbordements revient en 2005 à 28 % du nombre d'EVP et 34 % du tonnage conteneurisé. Le port du Havre, seul port en régression en tonnage et en EVP parmi les grands ports du nord, voit ses parts de marchés se réduire à 6,5 % et 6,8 % respectivement (contre 7,3 % et 7,6 % en 2004). Il reste cependant le 5^e port du range nord.

Analyse financière

Malgré la baisse du trafic total du Port, la production vendue est en progression en 2005 de 4 % par rapport à 2004 et s'élève à 182 M€. Cette progression résulte d'une part de la modification de la structure des trafics avec l'accroissement du tonnage des produits raffinés et des vracs solides, d'autre part de relèvements différenciés des droits de ports (+3,5 % sur le conteneur et +2,2 % sur les autres trafics) et enfin de l'accroissement des revenus tirés de la gestion du domaine.

La production élargie, constituée en large

part par la production vendue, progresse de 3,8 M€, avant effet de l'application des nouvelles normes comptable en matière de frais d'études et de surveillance des investissements (FESI) et d'immobilisation, et de 1,1 M€ après cette application pour atteindre 192,4 M€.

Les recettes des droits de port augmentent de 2,9 %. Les recettes domaniales enregistrent une forte hausse de 15,9 % en 2005, et le chiffre d'affaires des engins de manutention progresse de 4,2 %.

Au bilan, avant mise en œuvre des nouvelles normes, la valeur ajoutée progresse de 2 % et l'excédent brut d'exploitation est porté à 58,9 M€ (54,5 M€ en 2004). Après introduction des nouvelles normes sur les actifs, qui pèse à raison de 5 M€ sur les soldes intermédiaires, l'EBE s'élève à 53,9 M€. Cette progression de l'E.B.E. s'explique par la forte hausse de la production élargie, la baisse des charges de personnels (-1,7 %) et l'évolution contenue des consommations externes.

Le résultat net s'établit à +34,4 M€ et, après passage aux nouvelles normes, à +27,4 M€ alors qu'il était déficitaire à -0,51 K€ en 2004. La marge brute d'autofinancement s'établit avant effet norme à 49,4 M€, en progression de 79,9 % par

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Le port autonome du Havre est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aména-

ger des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

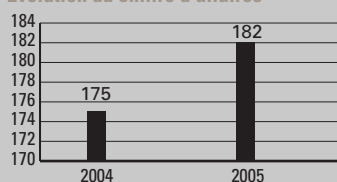
L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2005.

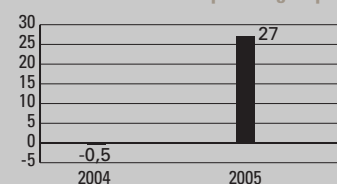
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	175	182
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5	30
Résultat financier	-5	-7
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	28	42
Résultat net — part du groupe	-0,5	27,0
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-0,5	27,0
Total des immobilisations nettes	922	935
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	6	6
Capitaux propres		
part du groupe	535	537
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	0
dont reçus par l'État	3	0
Autres rémunérations de l'État	3	0
Provisions pour risques et charges	56	53
Dettes financières nettes	170	210
Dettes financières brutes à plus d'un an	206	254
Effectifs en moyenne annuelle	1510	1510
Charges de personnel	90	88
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	59,6	58,3
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	31,8 %	39,1 %

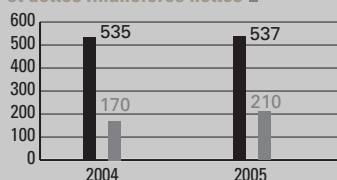
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



rapport à 2004, et après passages aux nouvelles normes comptables à 43 M€. Elle bénéficie de l'amélioration de l'EBE et de la fin du dragage d'accompagnement de Port 2000. La marge nette d'autofinancement, qui est affectée en priorité au remboursement des annuités en capital de la dette du Port s'élève après passage aux nouvelles normes à 31 M€, en hausse de +54,5 %.

L'endettement total représente 266 M€ à fin 2005 dont 4,5 M€ au titre de la dette ancienne. Il représente 6,2 fois la marge brute d'autofinancement, contre 7,9 fois en 2004. Ces ratios sont compatibles avec l'objectif d'endettement maximum fixé par le contrat liant le Port et l'État. Il convient de souligner que ces performances satisfaisantes et en nette amélioration ont été réalisées dans un contexte difficile pour le port.

Perspectives

Le terminal à conteneurs actuel est proche de la saturation. Or, le développement du trafic conteneurs est désormais l'axe de développement privilégié par le port autonome du Havre. Pour répondre à cet objectif, le port a inauguré en mars 2006 un nouveau terminal à conteneurs, Port 2000. Port 2000 doit permettre, à terme, de tripler sa capacité de traitement des trafics conteneurisés à forte valeur ajoutée, passant ainsi de 2 millions d'EVP à 6 millions d'EVP avec les 12 postes à quai. La première phase de construction de Port 2000 ne comporte encore que 2 postes à quai en service en 2006.

Cet investissement représente un enjeu industriel majeur. En effet, il constitue une opportunité pour modifier les conditions d'exploitation sur les terminaux à conteneurs. Dans ce cadre, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, le port a négocié des conventions d'exploitation avec des manutentionnaires privés, adossés à des armateurs, pour garantir les objectifs de trafic permettant de pérenniser l'investissement. Trois conventions d'exploitation de Terminal (CET) ont été signées avec GMP/CMA-CGM, TN-Maersk et TN-MSK. La conclusion de ces conventions d'exploitation constitue une étape importante mais non décisive pour le succès de Port 2000. Les premiers chiffres de trafic sur Port 2000 après 4 mois de service, et sur une période d'observation de 10 semaines montrent un trafic évalué à 415 000 EVP en rythme annuel, ce qui est au dessus des prévisions pour un objectif de trafic de la CET de GMP/CMA-CGM après 24 mois fixé initialement à 545 000 EVP avec deux seuls postes à quai.

Il reste que ce lourd investissement implique pour le port une forte hausse de son endettement, la mobilisation des derniers emprunts liés à l'opération Port 2000 se montant ainsi à 60 M€ en 2005. Le niveau du ratio dette/CAE, qui s'établit à 6,2, reste compatible avec les limites d'endettement maximal fixé par le contrat liant le Port et l'État mais fait porter un risque bilanciel sur le Port. L'enjeu principal du Port est alors de rentabiliser cet investissement majeur par un développement plus performant de son activité, en particulier sur le trafic conteneurisé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Pierre Lecomte

■ Administrateurs représentant l'État : Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Hélène Vestur ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : Gilles Alix, Michel Boudoussier, Louis Defline, Maurice Desderedjian, Jean-Pierre Lecomte, François Ruef, Rodolphe Saade ■ Administrateurs désignés par les CCI : Christian Leroux, M. Vianney de Chalus ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : Jacques Dellerie, Patrice Gelard, Jean-Louis Jegaden, Laurent Logiou, Antoine Ruffenacht ■ Administrateurs représentant des salariés du port autonome : Jean-Louis Argentin, Thierry Bonnaire, Jean-Paul Gosse, Jacques Paumelle, Isabelle Rousselle ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : Philippe Silliau ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : André Aubée, Jean-Michel Blanchard, Jean-Louis Le Yondre ■ Commissaire du Gouvernement : Gérard Patey ■ Mission de contrôle économique et financier : Bernard Delmond ■ Commissaires aux comptes : Scacchi & Associés et RSM Secno ■



PORT AUTONOME DE MARSEILLE

Méditerranée, à la différence de Gênes et de Barcelone. Le port essaie cependant de rattraper son retard dans le secteur.

Faits marquants

Hausse du trafic en 2005 malgré le conflit social

L'activité 2005 croît de 2,5 millions de tonnes, à 96,5 Mt, par rapport à 2004. Ce gain correspond globalement à la progression du secteur des hydrocarbures à laquelle est associée la hausse des vracs solides. En effet le secteur des vracs liquides n'a pas enregistré la reprise aperçue en 2004 et stagne tout au long de l'année, tandis que les vracs solides connaissent une hausse de + 3 % en 2005. En revanche les trafics de marchandises diverses et de passagers sont en recul, les deux secteurs étant affectés par les mouvements sociaux de 2005. La dynamique de la croissance du trafic de marchandises diverses enregistrée durant l'année 2004 est ainsi rompue en 2005, affectant toutes les catégories (conteneur, roulant et conventionnel). Néanmoins, les trafics conteneurisés des bassins ouest de Fos connaissent une croissance de l'ordre de 2 à 3 %. Dans le domaine des hydrocarbures, la hausse est de plus de 4 %, les importations de brut stagnant à moins de 45 millions de tonnes.

Premier port de France avec un trafic de 96,55 Mt et deuxième en termes de chiffre d'affaires, le port autonome de Marseille est principalement orienté vers le trafic d'hydrocarbures. Il a peu profité du développement du trafic de conteneurs sur la

charge de personnel de 4,9 % entre 2004 et 2005, sous l'effet de la forte hausse de la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation croît de 14,3 % par rapport à 2004. Le résultat d'exploitation baisse de plus 4 M€ en raison de l'impact de l'augmentation du plan d'investissement ces trois dernières années sur les charges calculées. Ces charges augmentent de 15,2 % sur l'exercice, ce qui n'a pu être compensé par la hausse du chiffre d'affaires espérée en raison des mouvements sociaux qui ont affecté l'activité du port durant le dernier trimestre 2005.

L'effort d'investissement commencé en 1999 et confirmé sur les exercices 2000 à 2004 se poursuit sur l'année 2005 avec un montant de 72,4 M€. Ce niveau très élevé d'investissements est toutefois en retrait par rapport aux prévisions initiales, les événements sociaux ayant freiné certains projets

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement est de 174,5 M€ en hausse de 5,8 % par rapport à 2004. Les recettes des droits de port augmentent de 2,7 %. Par ailleurs, les recettes domaniales (+3,9 %) et d'outillages portuaires (+5 %) contribuent également à la progression du chiffre d'affaire. Le résultat d'exploitation est excédentaire à 7,8 M€, mais en baisse de 17,3 % par rapport à 2004. Ceci est la deuxième forte baisse du résultat d'exploitation du port après la baisse de 10,8 % en 2004.

L'augmentation du chiffre d'affaires combinée à la régression des consommations de l'exercice de 1,8 % génère une augmentation de la valeur ajoutée de 8,5 % entre 2004 et 2005. Malgré la hausse des

charges de personnel de 4,9 % entre 2004 et 2005, sous l'effet de la forte hausse de la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation croît de 14,3 % par rapport à 2004. Le résultat d'exploitation baisse de plus 4 M€ en raison de l'impact de l'augmentation du plan d'investissement ces trois dernières années sur les charges calculées. Ces charges augmentent de 15,2 % sur l'exercice, ce qui n'a pu être compensé par la hausse du chiffre d'affaires espérée en raison des mouvements sociaux qui ont affecté l'activité du port durant le dernier trimestre 2005.

Le résultat financier du Port est déficitaire à -158 k€; le déficit enregistré en 2004 se montait à -79,2 k€. La diminution du résultat financier est principalement due à l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux nouveaux emprunts effectués fin 2004. Le résultat exceptionnel s'élève à 13,7 M€, en progression de +71,8 % par rapport à 2004, cette forte hausse étant due à la comptabilisation en 2005 de la contribution amiante en exploitation et non en charges exceptionnelles. Le résultat net de l'exercice de 2005 est de 18,1M€ (contre 16,95M€) en 2004 en hausse de 6,8 % grâce à la contribution du résultat exceptionnel de 13,6 millions d'euros soit les trois quarts du résultat de l'année.

La capacité d'autofinancement s'établit à 52,4 M€, en hausse de 8 M€ par rapport à 2004, ce qui couvre 86 % des besoins d'investissement de l'établissement qui se montent à 60,6 M€ en 2005 (en baisse de 3,5 M€ par rapport à 2004). Les dettes financières s'élèvent à 28 M€ et la dette financière nette est négative à -7 M€ (+8 M€ en 2004).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Marseille est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

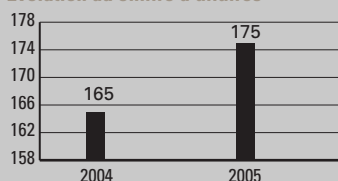
L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice 2005.

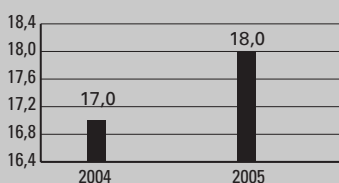
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	165	175
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10	6
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement (a)	43	52
Résultat net — part du groupe	17	18
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	17	18
Total des immobilisations nettes	377	398
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont immobilisations financières nettes	5	5
Capitaux propres — part du groupe	246	265
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	55	53
Dettes financières nettes	8	-7
Dettes financières brutes à plus d'un an	26	24
Effectifs en moyenne annuelle	1 450	1 457
Charges de personnel	79	83
Résultat/Chiffre d'affaires	10,3 %	10,3 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	54,8	57,0
Résultat/Fonds propres	6,9 %	6,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	3,2 %	2,6 %

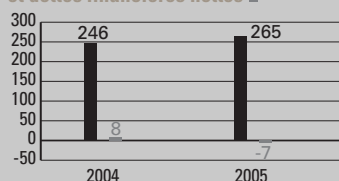
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Perspectives

Les défis des exercices à venir pour le port de Marseille : rationalisation de l'activité et modernisation du mode d'exploitation

Le port de Marseille est un port généraliste. Ses activités contribuent toutefois de façon disparate à la constitution de ce chiffre d'affaires et certaines d'entre elles ont une rentabilité et des perspectives de développement limitées. Le contrat d'objectifs en cours d'élaboration doit permettre au port d'orienter sa stratégie vers une rationalisation de ses activités.

Dans le contexte d'érosion des parts de marché, le projet Fos 2XL apparaît structurant pour l'avenir du PAM, et plus précisément pour l'activité relative aux conteneurs. Il vise à compléter l'offre de terminaux à conteneurs dont la saturation a été prévue en 2008-2009. Le coût de Fos 2XL est évalué en 2006 à 206 M€, dont 151 M€ financés par le Port.

Les premiers travaux de l'opération sont prévus à l'été 2006. Sous réserve de l'aboutissement des négociations en cours, les travaux maritimes commenceront au début de l'année 2007 et devraient se terminer en fin d'année 2008, permettant le lancement des premiers travaux des opérateurs des terminaux. Les derniers travaux sous la maîtrise d'ouvrage du port autonome de Marseille se dérouleront dans le courant de l'année 2009. La mise en service est actuellement envisagée

pour 2010. Au total, le projet devrait permettre le passage du trafic de 0,9 MEVP (trafic actuel) à 1,7 MEVP vers 2011.

Le Conseil d'Administration du Port de juillet 2006 a été marqué par la décision de lancer les travaux préparatoires de Fos 2XL (4 M€). Il conviendrait toutefois que les conditions sociales d'exploitation des portiques et grues, c'est-à-dire la liberté pour l'exploitant de recruter ses portiqueurs et grutiers éventuellement au sein des employés du Port, soient actées avant le lancement d'une tranche plus significative. Le projet se trouve ainsi lancé dans des conditions sociales plus incertaines que celles de Port 2000 au Havre, où une délibération avait acté les principes d'exploitation des grues et portiques. À la suite d'appels d'offres lancés par le PAM, deux opérateurs ont été retenus pour Fos 2XL : il s'agit du groupement PortSynergy (issu de CMA-CGM et de P & O Ports) et de MSC. Des conventions d'exploitation de terminal doivent être conclues avec ces opérateurs.

Au-delà des conditions de lancement de Fos 2XL, l'enjeu principal pour le Port est de réussir à dégager les choix stratégiques qui lui permettront de concurrencer les autres grands ports méditerranéens. Le renforcement de ses capacités de traitement du trafic conteneurisé par le lancement de Fos 2XL doit à se titre s'accompagner d'une restructuration de son offre de trafic, en se recentrant sur ses activités rentables et en mettant fin progressivement à la pérennité entre activités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christian Garin* ■ Représentants de l'État : *Christian Fremont, Patrick Gatin, François Lolum* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Alain Bréau, Patrick Daher, Patrick Féraud, Christian Garin, Farid Salem, Jacques Truau, Denis Tual* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Jean-Charles Hille, Jacques Pfister* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Michel Caillat, Philippe Caizergues, Jean-Claude Gaudin, Jean-Noël Guérini, Bernard Granié* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *Bernard Bretton, Daniel Keusseyan, Serge Quali, Jacques Thuret, Raymond Vassallucci* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Antoine Montoya* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Hervé Ballardur, Alain Deport* ■ Commissaire du Gouvernement : *René Genevois* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jacques Batail* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG et Novances SAS* ■



Avec un trafic supérieur à 30 Mt, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est le quatrième port français. Son activité est principalement orientée vers le trafic d'hydrocarbures. Le port n'a cependant pas encore tiré profit de son positionnement

privilegié et relativement peu concurrentiel sur la façade atlantique. Son activité est répartie entre différents sites: Nantes (croisière, trafic roulier, terminal sablier), Donges (postes pétroliers), Montoir (charbon, gaz naturel, multi-vracs, marchandises diverses et conte-neurs) et Saint-Nazaire (alimentaire).

Faits marquants

Le port a enregistré en 2005 une hausse du trafic

Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire a enregistré une hausse du trafic de 6,1 % en 2005 pour atteindre 34,5 Mt. Il s'agit du tonnage le plus élevé enregistré depuis 2000. Ce résultat doit être comparé à une augmentation moyenne de 2,6 % pour l'ensemble des ports français. Ce nouveau record historique conforte la position dominante du port sur la façade atlantique. Toutefois cette évolution masque des disparités importantes selon la nature du trafic.

En effet, la reprise du trafic énergétique, qui représente 73 % du tonnage total (+9,2 %) représente le vecteur principal de la hausse du trafic à Nantes-Saint-Nazaire. L'établissement bénéficie de la hausse des importations de pétrole brut, principalement originaires d'Iran, du Royaume-Uni, d'Égypte et de Norvège, et de la croissance des exportations d'hydrocarbures raffinés. En revanche, les évolutions sont plus contrastées au niveau du trafic des vracs solides. Le port a particulièrement pâti de la faible conjoncture du secteur agro-alimentaire.

Le port a par ailleurs bénéficié d'un meilleur contexte social. Un accord, signé entre le port autonome et les organisations syn-

dicales et entré en vigueur en 2004, a permis un plus fort taux d'activité du personnel pendant les pointes de trafic en contrepartie de l'octroi de repos compensatoires et a réduit les tensions sociales.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 74 M€ en hausse de 12 % par rapport à 2004. Les recettes provenant des droits de port ont augmenté de 13,5 %, à 35,4 M€. Les recettes d'outillage sont en hausse de 9,9 %, de même que les recettes domaniales (+6,3 %), les autres prestations de services (+5,1 %) et les produits des activités annexes (+4,2 %).

Le résultat d'exploitation reste cependant négatif, à -3 M€ (-4 M€ en 2004) tandis que les produits d'exploitation augmentent de 5,8 % à 91 M€. On note la hausse de la production vendue (+10,2 %) parallèlement à la baisse des reprises sur amortissements et provisions (-16,4 %). Par ailleurs, les charges d'exploitation augmentent de 3,6 %. Les économies réalisées sur le poste achat (-0,9 M€, soit -19 %) ne permettent pas de compenser la hausse des charges externes (+1,67 M€, soit +7,1 %) et des charges de personnel (+1,8 M€, soit +4,7 %). Les nouvelles relations avec le GIE Dragage pèsent en particulier au niveau des charges externes.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer

et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	66	74
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-4	-3
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	9	16
Résultat net — part du groupe	0,2	8,2
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	0,2	8,2
Total des immobilisations nettes	187	183
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres — part du groupe	135	136
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	2	0
dont reçus par l'État	2	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	19	19
Dettes financières nettes	-28	-28
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	700	705
Charges de personnel	38	40
Résultat/Chiffre d'affaires	0,3 %	11,1 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	54,0	56,7
Résultat/Fonds propres	0,1 %	6,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Le résultat net s'établit cependant à 8,2 M€ grâce à un résultat financier de 1 M€ et un résultat exceptionnel de 9,9 M€. La capacité d'autofinancement s'établit à 16 M€, en forte hausse de +7 M€. Les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à 11,5 M€, en baisse de -12,5 M€ en raison de l'augmentation de 4,7 M€ du besoin en fonds de roulement alors qu'il avait diminué de 13,9 M€ en 2004. Les flux de trésorerie liés aux investissements sont en légère augmentation à -17,1 M€ par rapport à -16,8 M€ en 2004.

La structure bilancielle de l'établissement est satisfaisante. Les flux de trésorerie liés au financement sont positifs, à +4,5 M€ en 2005 (-1 M€ en 2004), les subventions d'investissement compensant les remboursements d'emprunts. Le port n'a pas souscrit d'emprunt en 2005.

La dette nette est négative et s'élève à -28 M€ (dette brute négligeable de 473 k€ et trésorerie de 28 M€).

Perspectives

Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire doit déterminer les axes de son développement

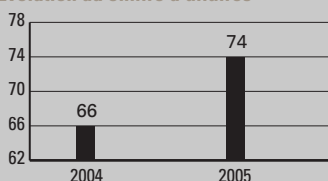
Dans le cadre du plan d'entreprise en cours d'élaboration, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire doit définir les axes de son développement futur. L'exemple de l'exercice 2005 est particulièrement encourageant: une hausse substantielle du trafic a permis au chiffre d'affaires d'augmenter par rapport à l'année 2004, alors qu'en 2004, il avait régressé dans les mêmes conditions de hausse du trafic.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Michel Quimbert* ■ Administrateurs représentants l'État: *Jean-Loup Beneton, Bernard Boucault, Christine Mauge* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées: *Charles Doux, Didier Genty, Bruno Hug de Larauze, Bruno Leray, Jean-Michel Quimbert, Jean-Michel Robin, Stephan Sniijders* ■ Administrateurs désignés par les CCI: *Jean-François Gendron, Franck Lang* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales: *Jacques Auxiette, Jean-Marc Ayrault, Joël Batteux, René Drollon, Patrick Mareshal* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome: *André David, Jean-Louis Dollo, Patrick Duret, Bernard Geffroy, Albert Le Borgne* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers: *Michel Hemery* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire: *Jean-Noël d'Acremont, Michel Guillaumin, Jean-Paul Moreau* ■ Commissaire du Gouvernement: *René Genevois* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Jacques Batail* ■ Commissaire aux comptes: *Price Waterhouse Coopers* ■

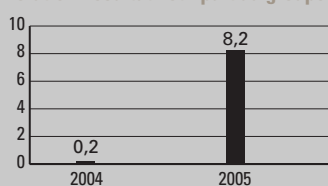
Si le trafic d'hydrocarbure constitue la principale ressource de l'établissement, le port souhaite diversifier son activité en misant sur de nouveaux secteurs. L'achat d'un quatrième portique sur le terminal à conteneurs de Montoir vise à réduire le temps d'escale des navires. Les conditions d'exploitation seront déterminantes pour augmenter significativement le volume traité à Nantes-Saint-Nazaire et surtout rentabiliser cette activité, qui aujourd'hui contribue négativement au résultat de l'établissement. Par ailleurs, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire étudie un « projet d'autoroute maritime transgascoigne » qui intégrerait une liaison cadencée de navires rouliers entre Montoir de Bretagne et Bilbao. Les conditions d'exploitation et de financement de ce projet restent toutefois à déterminer.

La réflexion du port de Nantes-Saint-Nazaire intervient par ailleurs dans un contexte de rationalisation de l'offre portuaire sur la façade atlantique. La transformation du port de La Rochelle en port autonome doit ainsi conduire à la recherche de synergies et de rationalisation maximale entre les trois ports autonomes de la façade (Bordeaux, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire).

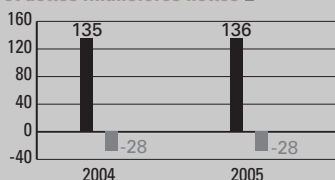
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Port d'estuaire, le port autonome de Rouen est le cinquième port français avec un trafic de 22 Mt. Il est le seul port autonome de métropole où le trafic de vracs solides est équivalent au trafic de vracs liquides. Le trafic céréalier représente environ 30 % du trafic total du port, ce qui en fait le premier port français dans ce domaine. Le port autonome de Rouen représente par ailleurs la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Faits marquants

Le trafic du port autonome de Rouen connaît une forte hausse en 2005

Le port autonome de Rouen a enregistré une hausse de trafic de + 9 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse le place au 1er rang des ports autonomes maritimes en termes de croissance de trafic.

Cet indicateur recouvre des situations contrastées selon les trafics. Ainsi, les vracs liquides progressent de 14 % dans le sillage des produits pétroliers raffinés (8,7 Mt soit +16 %), profitant des exportations d'essence notamment vers les Etats-Unis. Les autres vracs liquides enregistrent une hausse de +7 %.

Les vracs solides augmentent globalement de 5 % à 8 Mt, avec une croissance de 12 % sur les céréales (à 5,9 Mt). Les autres vracs solides sont toutefois en retrait de 11 % (à 2,1 Mt) avec une chute des charbons (-27 %) liée à l'arrêt de centrales thermiques en région parisienne, et également du malt (-14 %), les granulats et les sucres en vrac se signalant au contraire par leur excellente tenue (respectivement +36 % et +38 %).

Enfin les marchandises diverses enregistrent une croissance de 3 %, une mention particulière devant être faite pour les trafics conteneurisés qui progressent de 16 % pour le tonnage et de 15 % en EVP. La vive croissance des conteneurs fluviaux (40 000 EVP soit +51 %), due à la mise en route en 2005 de la ligne fluvio-feeder Marfret est également à souligner.

Globalement, le trafic maritime hors céréales du port de Rouen a égalé, en 2005, le record établi en 2000 avec 16,1 Mt.

Analyse financière

Le port autonome conforte sa situation financière.

Le chiffre d'affaires de l'établissement s'est établi à 58 M€ en hausse de 1,7 % par rapport à 2004. En raison de la hausse du trafic, les recettes liées aux droits de ports augmentent fortement (6,9 % par rapport à 2004), ainsi que les prestations d'outillage (+6,1 %), résultant d'une augmentation des trafics manutentionnés par l'outillage public, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'heures d'activité des engins publics de manutention de

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Rouen est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'exten-

sion des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires.

■ L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

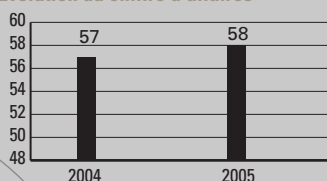
VII - Données sociales

VIII - Ratios

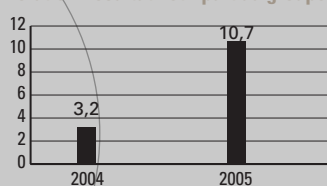
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	57	58
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	2
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement (a)	12	13
Résultat net — part du groupe	3,2	10,7
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	3,2	10,7
Total des immobilisations nettes	216	213
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres — part du groupe	157	158
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	23	20
Dettes financières nettes	-13	-17
Dettes financières brutes à plus d'un an	8	6
Effectifs en moyenne annuelle	581	570
Charges de personnel	32	32
Résultat/Chiffre d'affaires	5,6 %	18,4 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	54	56
Résultat/Fonds propres	2,0 %	6,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

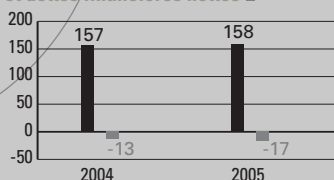
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



15,1 % en 2005. Toutefois, les recettes de la convention de gérance port de Rouen/GIE Dragage diminuent à 10,5 M€ en 2005 contre 11,8 M€ en 2004 (-11 %).

Le résultat d'exploitation est positif en 2005, à 1,1 M€ alors qu'il était resté négatif à -1,86 M€ en 2004, conséquence de la réduction des amortissements annuels due à l'application des nouvelles normes comptables sur les actifs. Les produits d'exploitation augmentent de 2,7 % à 73,8 M€. Cette hausse provient principalement de la reprise des investissements (hausse de la production immobilisée de 26 %). Les charges d'exploitation diminuent légèrement pour s'élever à 72,6 M€, soit -1,43 % par rapport à 2004. Les charges externes ont diminué de -5 % et les charges de personnel ont légèrement diminué de -0,3 %.

Le résultat net dégage un excédent de 5,98 M€ en forte hausse de 86,6 % par rapport à 2004, et est le plus élevé depuis de nombreuses années. Il s'explique par un résultat exceptionnel de 4,5 M€ qui reflète, en produits, l'amortissement des participations de l'État et des co-financiers du Port dans les investissements ainsi que par une reprise de provisions.

La capacité d'autofinancement est de 12,7 M€, en hausse de 2,4 %. Les subventions et participations de l'État, des collectivités territoriales et du FEDER couvrent 41 % de ces besoins, le solde étant prélevé sur le fonds de roulement.

La structure bilancielle de l'établissement est satisfaisante. Le flux de trésorerie lié au financement est positif, à +3,5 M€ en 2005 (+3,9 M€ en 2004), les subventions d'investissement compensant les remboursements d'emprunts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Ghislain de Boissieu* ■ Administrateurs représentants l'État : *Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Thierry Tuot* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Ghislain de Boissieu, Michel Boudousier, Jacques Brifault, Philippe Poirier d'Ange d'Orsay, Gérard Romedenne, Jean-Louis Saulnier, Michel Soufflet* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Fabrice Aurian, Christian Herail* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Pierre Albertini, Patrice Dupray, Valérie Fourneyron, Michel Lamarre, Marc Massion* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *Hervé Coutinho, Dominique Hermier, Frédéric Rousseau, Anne-Sophie Uzenot, Pascal Vallée* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Didier Wera* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Didier Foloppe, Daniel Hadkinson, Pierre Hannon* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bernard Delmond* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Mazars* ■

Le désendettement du Port se poursuit : les remboursements en capital de la dette ayant atteint 2 M€ en 2005, l'encours de la dette est ramené à 7,6 M€ à la clôture de l'exercice.

Perspectives

L'insertion du port autonome de Rouen dans l'offre de transport régional représente le principal défi de l'établissement.

Le Conseil d'administration de l'établissement a mandaté la direction du port pour élaborer un plan d'entreprise (intitulé « Cap développement ») pour la période 2005-2010. Ce plan comporte deux phases : la première consiste en un diagnostic du positionnement concurrentiel du port et de la place portuaire ; la seconde phase identifiera les axes de diversification et de développement de l'établissement portuaire et de la place portuaire.

Au-delà des réflexions engagées sur la nécessité d'approfondir les spécialisations du port (céréales ou bois) ou de rechercher des voies de diversification, l'offre de transport via le port de Rouen est déterminant pour son avenir. Le port a engagé d'importants travaux pour accroître les accès maritimes en augmentant la profondeur du tirant d'eau par des travaux de dragage. Le lancement de Port 2000 au port du Havre conduit en outre le port de Rouen à engager des travaux de dragage supplémentaires et surtout à réfléchir à l'articulation de ses activités conteneurs avec celles du port du Havre.



Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29 200 km de lignes, dont 1 550 km à grande vitesse).

Il exerce les responsabilités suivantes :

– il répartit les sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et gère les péages ;

– il détermine les principes et les objectifs de l'entretien et l'exploitation du réseau dont l'exécution revient par délégation à la SNCF ;

– il conduit les opérations de développement ;

L'année 2005 a été marquée par les faits suivants :

– l'ouverture effective du réseau à la concurrence ;

– les conclusions de l'audit sur l'état du réseau ;

– le règlement quasi-définitif du litige patrimonial entre la SNCF et RFF ;

– la préparation de la loi relative à la sécurité et au développement des transports.

Faits marquants

Ouverture à la concurrence

En séparant le gestionnaire d'infrastructure et l'opérateur ferroviaire, le législateur a créé les conditions nécessaires à l'ouverture du réseau ferré à la concurrence. Deux grands modèles d'organisation co-existent en Europe : soit le modèle intégré (Allemagne), dans lequel le gestionnaire d'infrastructure est une filiale disposant de comptes séparés au sein d'une société holding comprenant par ailleurs l'opérateur ferroviaire ; soit le modèle de la séparation complète (Suède). La France a choisi un modèle intermédiaire dans lequel le gestionnaire d'infrastructure (RFF) délègue, en vertu de la loi, ses missions d'entretien et d'exploitation à la SNCF par le biais d'une convention de gestion de l'infrastructure.

Dans le cadre de la transposition en droit interne du premier paquet ferroviaire communautaire, les entreprises ferroviaires européennes disposent depuis 2003 d'un droit d'accès pour l'exploitation de services internationaux de fret sur la partie du réseau français appartenant au réseau transeuropéen de fret ferroviaire. Il donne à RFF la responsabilité de la répartition des sillons. Pour permettre un accès non discriminatoire, RFF publie un document de référence contenant l'ensemble des informations nécessaires.

L'ouverture à la concurrence est effective depuis le 13 juin 2005, date à laquelle CFTA Cargo, filiale de Veolia Transport, a fait circuler son premier train. Par ailleurs, deux entreprises de fret ferroviaire, EWSI et Europorte 2, ont obtenu, à la fin de 2005, le certificat de sécurité nécessaire pour circuler sur le réseau national.

Fiche d'identité

■ HISTORIQUE : 1997 : Création de RFF, établissement public ; 2002 : mise en chantier de la LGV Est européenne ; 2004 : réforme du financement de RFF.

■ FORME JURIDIQUE : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

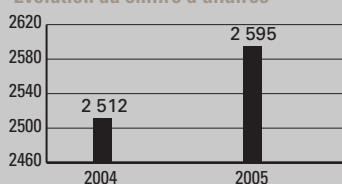
VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	2 512	2 595
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-315	144
Résultat financier	-510	-510
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	220	114
Résultat net — part du groupe	-651	-126
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-651	-126
Total des immobilisations nettes	30 690	23 231
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	10	4
dont immobilisations financières nettes	637	159
Capitaux propres — part du groupe	-3 061	-12 117
Capitaux propres — part du groupe	2 735	-4 303
Dividendes versés au cours de l'exercice	/	/
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	113	167
Dettes financières nettes	27 595	28 650
Dettes financières brutes à plus d'un an	23 786	23 953
Effectifs en moyenne annuelle	462	691
Charges de personnel	33	40
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	71,4	57,9
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	2 640	
Redevance d'utilisation de l'infrastructure	2 130	
Immobilisations réalisées par SNCF dans le cadre d'un contrat de mandat	1 415	
Quote-part des subventions portées en résultat	100	
Dette transférée (art. de la loi du 13 février 1997)	8 482	
Portefeuille de restructuration de la dette	633	
Effectifs mis à disposition moyen	96	
Coût du personnel mis à disposition (charges externes)	9,9	

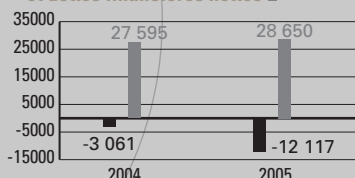
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Dans le cadre de la transposition du deuxième paquet ferroviaire, les autorités françaises ont ouvert, à compter du 31 mars 2006, le transport du fret ferroviaire à la concurrence, y compris les services de cabotage. Par ailleurs, un établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) a été créé début 2006.

Le troisième paquet ferroviaire a fait l'objet d'un accord politique lors du Conseil des Ministres des Transports du 5 décembre 2005 et fixe l'ouverture du transport international de voyageurs, y compris le cabotage, à 2010. Le règlement OSP (Obligations de Service Public), qui a fait l'objet d'un accord politique le 9 juin dernier, ouvre le transport urbain à la concurrence mais impactera peu le transport ferroviaire. Il le sera en revanche dans le cadre du quatrième paquet ferroviaire, qui devrait poser le principe d'une ouverture totale du transport de voyageurs à l'horizon 2012.

Audit sur l'état du réseau

L'audit sur le réseau du 7 septembre 2005 réalisé par l'École polytechnique fédérale de Lausanne a dressé le constat suivant : (i) le réseau vieillit en raison de l'insuffisance des 2,7 Md€ consacrées par an à sa maintenance (entretien et régénération) et surtout du manque de renouvellement qui induit une augmentation très forte de l'entretien palliatif ; (ii) il se caractérise, par rapport aux autres réseaux européens, par l'ampleur du réseau sous exploité : les lignes les moins circulées (UIC 7 à 9) forment 46 % de la taille du réseau, pour seulement 6 % du trafic.

Face à cette situation, l'État a rendu public le 22 mai un plan de rénovation du réseau. Ce plan vise à établir une programmation financière et industrielle pluriannuelle. Il

visé aussi à demander, notamment via une nouvelle convention de gestion de l'infrastructure, au gestionnaire d'infrastructure délégué de s'engager sur des gains de productivité qui pourront être réinvestis dans la rénovation du réseau.

Développement des infrastructures

RFF met en œuvre les décisions du Comité interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT) du 14 octobre 2005. Il poursuit le programme de construction de lignes à grande vitesse : achèvement des travaux de génie civils de la LGV Est européenne en octobre 2005, signature de la convention de financement de la LGV Rhin Rhône le 30 juin 2006. Par ailleurs, en application de la loi du 5 janvier 2006, il étudie la possibilité de recourir à des partenariats publics-privés (contrat de partenariat et délégation de service public) pour la réalisation de lignes à grande vitesse et des moyens de télécommunications GSM-R.

Sur le plan financier, RFF n'est autorisé, en vertu de l'article 4 de son décret constitutif, à financer ces opérations qu'à hauteur des flux de trésorerie nets dégagés par le projet, de manière à éviter la formation d'une dette non amortissable. L'État par l'intermédiaire de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et les collectivités territoriales intéressées apportent les subventions complémentaires. Selon le cadrage financier des telles en décembre 2004, RFF doit consacrer sa capacité d'autofinancement à l'amortissement de la dette.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Michel Boyon* ■ Représentants de l'État : *Jean-Benoît Albertini, Daniel Barnier, Hélène Eyssartier, Olivier Paul-Dubois-Taine, Édouard Vieillefond* ■ Personnalités qualifiées : *Jean-Claude Berthod, Alain Bonnafous, Jacques Chauvineau, François Gerbaud, Adrien Zeller* ■ Représentant les salariés : *Patrick Castan, Joseph Giordano, Marie Sennery, Bernard Sulpis, François Tainturier, Didier Thomas* ■ Commissaire du gouvernement : *Marc Papinutti, Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier des transports : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers et KPMG* ■

Réforme de la gouvernance de RFF

Conformément aux orientations prises par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie concernant la gouvernance des entreprises publiques en juillet 2004, RFF a, au cours de l'année 2005, adopté le règlement intérieur de son conseil d'administration. Il a, par ailleurs, scindé son comité financier en deux comités spécialisés du conseil d'administration, afin de renforcer la capacité d'analyse de ce dernier : un comité d'audit centré notamment sur la qualité de l'information comptable et financière et un comité stratégique chargé principalement de l'examen des projets d'investissement.

Litige patrimonial SNCF - RFF

Depuis la création de RFF, la SNCF et RFF avaient des interprétations divergentes de la consistance de leur patrimoine foncier respectif. Les deux établissements ont missionné le 20 juillet 2004 une mission d'arbitrage qui a réussi à répartir la quasi-totalité de ce patrimoine à la fin de l'année 2005. Ainsi, RFF a pu constater une reprise sur provision de 96 M€ sur les 160 M€ provisionnés à fin 2004. Les deux entreprises doivent désormais procéder aux autres traitements comptables qui découlent de ce partage.

L'immobilier

En application de l'article 63 de la loi de finances pour 2006, l'État a créé en février 2006 la Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM) chargée de valoriser les biens inutiles au ferroviaire, afin notamment de favoriser la production de logements sociaux. Cette société doit réaliser en 2006 plus de 350 M€ de plus-value grâce à la cession de biens immobiliers inutiles au secteur ferroviaire.

Analyse financière

Performances économiques et résultat net

RFF améliore ses résultats en 2005. Le résultat d'exploitation passe de - 215 M€ en 2004 à + 260 M€ en 2005. Mais cette amélioration s'explique par la mise en œuvre des nouvelles règles comptables relatives, notamment, à la dépréciation des actifs (CRC 2002-10). L'application de cette norme a entraîné une diminution de 8,8 Md€ de l'actif et une diminution des dotations aux amortissements de 411 M€.

Hors effet comptable, la performance économique de RFF tend à se dégrader. L'excédent brut d'exploitation se réduit de 85 M€ (à 602 M€) tandis que la capacité d'autofinancement diminue de 106 M€ (à 114 M€). Cette détérioration a pour origines principales (i) la diminution des ressources tirées du réseau (somme des péages et de la subvention de l'État au titre de la contribution aux charges de l'infrastructure, en diminution de 20 M€), à la suite notamment de la politique de la SNCF de rationalisation de ses réservations de sillon et (ii) une augmentation des ressources consacrée au gestionnaire d'infrastructure délégué (en hausse de 51 M€), en raison de changements de périmètre.

Le résultat financier (-510 M€) demeure fortement négatif en raison de la dette supportée par RFF (26,7 Md€). Le taux moyen de la dette est de 4,72 %.

Le résultat exceptionnel, qui correspond pour l'essentiel aux plus-values de cession réalisées sur les terrains non affectés à l'exploitation ferroviaire, est de 123 M€. Deux cessions importantes ont eu lieu en 2005 : le site des Batignolles (54 M€) et le site de Rungis (40 M€).

Au total, les pertes nettes passent de - 651 M€ en 2004 à - 126 M€ en 2005.

Dette

La dette financière nette de RFF est en légère diminution en 2005 (326 M€, passant de 27,0 Md€ à 26,7 Md€) grâce à (i) une variation positive exceptionnelle du BFR en 2005 de 388 M€, qui s'explique pour 238 M€ par une variation du BFR d'exploitation (augmentation des charges à payer à la SNCF) et pour 150 M€ par une variation du BFR financier (perception de prime d'émission d'obligation) ; (ii) une diminution des investissements de développement (-138 M€), qui tient à une baisse des investissements sur les LGV (achèvement progressif de la LGV Est en attendant la montée en puissance de la LGV Rhin-Rhône) et sur le réseau classique.

En 2005, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de RFF représentent 2,3 Md€, en recul de 3,5 % par rapport à 2004, ce qui représente une rupture par rapport aux tendances passées (1,3 Md€ en 2000 ; 1,6 Md€ en 2002 ; 2,2 Md€ en 2002). Parmi ces investissements, les investissements de développement (1,4 Md€) com-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 13 juin 2005 : circulation du train de CFTA Cargo sur le réseau ferré national.
- septembre 2005 : remise de l'audit sur l'état du réseau ferroviaire.
- 24 octobre 2005 : fin des travaux de génie civil de la LGV Est européenne.
- 12 décembre 2005 : lancement du projet d'autoroute ferroviaire entre Perpignan et Bettembourg.
- 15 décembre 2005 : principe d'une première tranche du cadencement du réseau, sur le quart sud-est de la France.

prennent la construction de la LGV Est européenne (1 Md€) et les opérations sur le réseau classique (0,4 Md€). Les opérations de renouvellement et de mises aux normes du réseau ont représenté 0,9 Md€.

La capacité d'autofinancement (114 M€), la variation positive du BFR (388 M€), les cessions (152 M€), les subventions d'investissement (2 010 M€) ont permis de couvrir les investissements (2 30 M€) et une diminution de l'endettement net (311 M€ y compris les intérêts courus non échus).

Perspectives

La dégradation de la performance économique de RFF se traduit par une diminution de la capacité de remboursement de la dette de l'établissement. Tout en mettant en œuvre les orientations du Gouvernement en matière de développement des grandes infrastructures, RFF devra participer à la rénovation du réseau existant et rester vigilant à la soutenabilité de sa dette.

Le rapport d'audit du 7 septembre 2005 sur l'état du réseau ferré national de l'École polytechnique fédérale de Lausanne a conduit RFF et la SNCF à présenter un plan de modernisation du réseau, qui s'articule autour de deux axes: (i) la hausse des investissements de renouvellement, qui permettra de réduire les coûts d'entretien; (ii) la refonte de la convention de gestion de l'infrastructure (entretien et exploitation du réseau), qui doit s'inscrire dans un cadre pluriannuel et améliorer la transparence de ses coûts. La question de l'allocation des ressources financières entre renouvellement et entre-

tien constitue une variable essentielle de cette politique de long terme. En outre, compte tenu des importants besoins de financement nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des efforts de la part de l'ensemble des parties paraissait indispensables. En particulier, il conviendrait d'envisager la participation financière des régions dans le cadre des contrats de plan État-Régions, de redéfinir à compter de 2008 un mode de tarification de l'infrastructure pertinent et calibré par rapport aux besoins et d'obtenir un engagement ferme de la SNCF sur une chronique de gains de productivité pluriannuelle. Au-delà, une réflexion de fond doit être menée sur la consistance du réseau.

Conformément aux orientations du Comité interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires d'octobre 2005, RFF prévoit de recourir aux partenariats publics-privés (PPP) pour la réalisation de certaines infrastructures ferroviaires. La loi du 5 janvier 2006 a en effet rendu possible la mise en œuvre de tels contrats dans le secteur ferroviaire, soit par le biais de contrat de délégation de service public, soit par le biais de contrat de partenariat. Pour RFF et plus largement pour la sphère publique, ce recours doit permettre, d'une part, un meilleur transfert de risques vers le secteur privé et, d'autre part, des économies grâce à une mise en concurrence (notamment sur la maîtrise d'ouvrage).

Concrètement, trois projets sont actuellement à l'étude sous forme de PPP: le contournement de Nîmes-Montpellier, la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux et la modernisation du système de communication radio sol-train (GSM-R).





le numéro trois mondial pour la transmission et la distribution d'électricité. Il est le seul acteur présent sur l'ensemble du cycle nucléaire capable d'apporter des solutions globales à ses clients. Le groupe emploie 58 000 personnes avec une présence industrielle dans près de 40 pays. En 2005, son chiffre d'affaires s'est élevé à 10,1 Md€ et son résultat net à 1,049 Md€.

Faits marquants

Le groupe s'est recentré sur son cœur de métier et a consolidé ses positions dans la perspective d'un renouveau du nucléaire

Dans un contexte d'envol des prix des énergies fossiles et de montée des inquiétudes en matière de sécurité d'approvisionnement et de réchauffement climatique, les marques d'intérêt pour l'énergie nucléaire se sont multipliées en 2005.

La consommation mondiale d'électricité est vouée à une croissance structurelle à long terme, portée par la hausse de la demande des pays en développement et une utilisation accrue de l'électricité dans le mix énergétique. La croissance a été forte en 2005 – +6 % par rapport à 2004 – et l'Agence internationale de l'énergie estime qu'elle devrait se poursuivre à un rythme annuel moyen de 2,5 % d'ici 2030. Les

Areva est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions pour la production d'énergie sans émission de CO₂ et pour l'acheminement d'électricité. Le groupe est le numéro un mondial de l'énergie nucléaire avec 28 % de part de marché, et

investissements devraient avoisiner 10 000 Md€ sur cette période, 45 % étant affectés à la production électricité et 55 % aux réseaux de transmission et distribution.

En 2005, la production d'électricité d'origine nucléaire a représenté 15 % de la production totale d'électricité dans le monde, en légère augmentation de 0,4 % par rapport à 2004. Elle provient de 444 réacteurs nucléaires, répartis dans 31 pays. La base installée reste principalement européenne avec près de 50 % du parc mondial, puis américaine avec environ un tiers du parc mondial. Les pays asiatiques tels que le Japon, la Corée et la Chine, et dans une moindre mesure la CEI, représentent une part plus faible de la base installée mais constituent l'essentiel de son potentiel de croissance à moyen terme.

Le poids de l'électronucléaire avait rapidement crû dans les années 1970 et 1980, du fait de la volonté d'un certain nombre

d'États de réduire leur dépendance énergétique. Cette forte montée en puissance s'est ralentie avec les craintes de l'opinion publique à la suite des accidents de Three Miles Island en 1979 et surtout de Tchernobyl en 1986. Ainsi, alors qu'environ 400 réacteurs avaient été construits entre 1970 et 1990, moins d'une dizaine l'ont été depuis cette date. La production d'électricité d'origine nucléaire a cependant continué à croître à un rythme de l'ordre de 2 % par an, grâce aux améliorations apportées aux réacteurs existants.

L'énergie nucléaire connaît un fort regain d'intérêt, dans un contexte marqué par la hausse du prix du pétrole, la résurgence des problématiques relatives à la sécurisation des approvisionnements, et les objectifs de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre fixés par le protocole de Kyoto. Le coût de production de l'électricité d'origine nucléaire a en effet la particularité d'être peu sensible au prix de l'uranium, et le nucléaire émet nettement moins de CO₂ que les énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole ou le gaz.

En 2005, plusieurs instituts ont établi des prévisions sur l'évolution du parc nucléaire : suivant les différents scénarios, il faudra remplacer et construire entre 150 et 500 réacteurs d'ici 2030. Mais une véritable relance du nucléaire dans le monde reste naturellement soumise à des décisions politiques dans les pays concernés.

En Europe, le parc est relativement récent. Son renouvellement et une éventuelle extension ne semblent envisageables qu'à partir de la prochaine décennie. Le chantier du premier réacteur de troisième

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ Date de création :	3 septembre 2001
■ Statut juridique :	société anonyme à directeur et conseil de surveillance
■ Détention du capital au 31 décembre 2004 (droits économiques) :	
Commissariat à l'énergie atomique :	78,96 %
État :	5,19 %
Caisse des Dépôts et Consignations :	3,59 %
ERAP :	3,21 %
EDF :	2,42 %
Framépargne (salariés) :	0,79 %
Calyon :	0,79 %
Groupe Total :	1,02 %
Porteurs de certificats d'investissement :	4,03 %

■ Organisation :	
– le groupe Areva comprend essentiellement un holding (Areva SA) et quatre filiales de premier rang :	Cogema, Technicatome, Framatome ANP (détenue à 34 % par Siemens) et Areva T&D (achetée à Alstom en 2004) ;
– les activités d'Areva s'articulent autour de quatre pôles :	le pôle « amont » (26 % du chiffre d'affaires) extrait et enrichit l'uranium, et fabrique le combustible ; le pôle « réacteurs et services » (23 % du chiffre d'affaires) conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires ; le pôle « aval » (19 % du chiffre d'affaires) propose

des solutions de gestion des combustibles usés ; le pôle « T&D » (32 % du chiffre d'affaires) produit, installe et assure la maintenance des équipements et systèmes pour la transmission et la distribution d'électricité. – Début 2006, Cogema a adopté le nom commercial Areva NC, Framatome ANP celui de Areva NP et Technicatome est devenu Areva TA. Cette harmonisation est l'aboutissement de la dynamique d'intégration engagée en 2001 lors de la création du groupe.

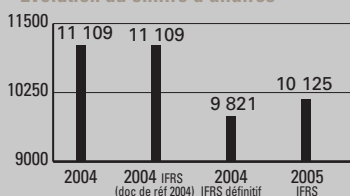
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS* (doc de réf 2004)	2004 IFRS* définitif **	2005 IFRS **
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	5,2	5,2	5,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	88,2	88,2	88,2	88,2
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	/
Chiffre d'affaires	11 109	11 109	9 821	10 125
dont réalisé à l'étranger	7 878	7 878	6 684	6 754
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	613	640	558	551
Résultat financier	117	-18	-3	-13
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	581	585	609	1 056
Résultat net — part du groupe	428	451	451	1 049
Résultat net — intérêts minoritaires	118	139	139	95
Résultat net de l'ensemble consolidé	546	590	590	1 144
Total des immobilisations nettes	15 782	12 563	12 660	14 894
dont écart d'acquisition net	1 718	1 648	1 649	2 095
dont immobilisations incorporelles nettes	608	596	597	761
dont immobilisations financières nettes	4 383	4 439	4 524	6 451
Capitaux propres — part du groupe	4 241	4 564	4 564	6 362
Intérêts minoritaires	776	746	746	228
Dividendes versés au cours de l'exercice	220	220	220	340
dont reçus par l'État	11	11	11	18
Autres rémunérations de l'État	/	/	/	/
Provisions pour risques et charges	10 485	6 749	6 752	7 008
Dettes financières nettes	-689	696	720	268
Dettes financières brutes à plus d'un an	681	744	744	1 637
Effectifs en moyenne annuelle	70 069	70 069	57 909	58 760
Charges de personnel	3 554	3 554	3 166	3 120
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,9 %	5,3 %	6,0 %	11,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	50,7	50,7	54,7	53,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,9 %	11,1 %	11,1 %	17,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	13,1 %	13,6 %	4,1 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	2 215	2 317	2 317	2 444
Portefeuille d'actifs financier de couverture des opérations de fin de cycle	2 281	2 281	2 391	2 798

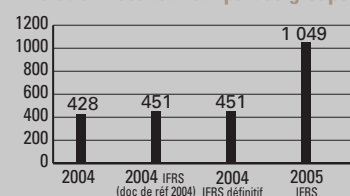
* Hors IAS 32,39

** FCI classé en activités cédées.

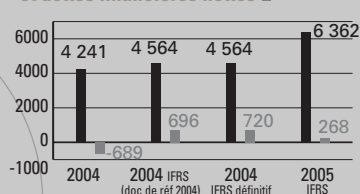
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



génération EPR (Evolutionary Power Reactor) a débuté en 2005 en Finlande, et EDF a décidé la construction, par Areva, d'un EPR à Flamanville.

En Amérique du Nord, les électriciens ont engagé en 2000 le processus d'allongement de la durée de vie du parc nucléaire, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2015. Cette dynamique pourrait être relayée à partir de 2010 par la relance d'un programme de construction de nouvelles centrales.

En Asie, au-delà des programmes en Corée du Sud et au Japon, la construction de centrales neuves devrait concerner principalement la Chine et l'Inde.

Au total, 23 réacteurs sont actuellement en construction dans le monde, principalement en Asie, et plus de 150 sont en projet ou envisagés. À ces constructions neuves s'ajoutent des programmes d'allongement de durée de vie et d'augmentation de puissance de réacteurs existants.

En ce qui concerne les réseaux de transmission et de distribution d'électricité, plusieurs moteurs de croissance devraient soutenir le développement des marchés en volume: l'extension des réseaux dans les pays émergents, leur modernisation en Europe et aux États-Unis, leur interconnexion croissante, la dérégulation des marchés électriques, le développement de la numérisation dans un contexte d'exigences de fiabilité grandissantes. La croissance en valeur des marchés du pôle «T&D» pourrait toutefois être limitée par une pression sur les prix dans un contexte de forte concurrence.

DIRECTOIRE: Anne Lauvergeon, présidente, Gérald Arbola, Didier Benedetti, Vincent Maurel ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Frédéric Lemoine ■ Membres représentant l'État: Bruno Bézard, Philippe Faure, Dominique Maillard, Luc Rousseau ■ Autres membres: Patrick Buffet, Alain Bugat, Thierry Desmarest, Oscar Fanjul, Philippe Pradel, Guylaine Saucier, CEA représenté par Olivier Pagézy ■ Membres représentant les salariés: Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Mission de contrôle économique et financier: Anne-Dominique Fauvet, Chef de mission ■ Commissaires aux comptes: Deloitte & Associés, Mazars & Guérard, Salustro Reydel (membre de KPMG International) ■

En 2005, Areva a poursuivi ses efforts en vue de renforcer ses ressources en uranium et a lancé le chantier de construction du premier réacteur de troisième génération EPR en Finlande.

L'insuffisance de la production mondiale annuelle d'uranium au regard des besoins, conjuguée à l'épuisement des stocks excédentaires des électriciens et l'assèchement à terme de la filière d'uranium issu du démantèlement des armes nucléaires russes, conduit à de fortes tensions sur les prix de l'uranium : plus de 45 \$/lb fin juin 2006, contre 20 \$/lb fin 2004 et 10 \$/lb en 2001. Dans ce contexte, les clients électriciens formulent de manière croissante des demandes d'offres intégrées portant sur plusieurs composants du cycle du combustible. Ils ont aussi renforcé leur attention sur la sécurité d'approvisionnement.

Areva, groupe capable d'offrir des services sur l'ensemble du cycle et dont la structure actionnariale et financière est gage de sécurité pour les clients, dispose incontestablement d'atouts pour tirer profit de ces évolutions. Areva doit cependant continuer à renforcer nettement ses capacités de production d'uranium, qui représentent aujourd'hui moins de 50 % de ses besoins. Areva a ainsi engagé en 2005 un projet, dit « Turbo », visant à devenir le premier fournisseur mondial d'uranium et à doubler sa production à horizon 2010.

Areva a poursuivi en 2005 les préparatifs en vue du lancement en 2006 du chantier de construction de la nouvelle usine « Georges Besse II » d'enrichissement d'uranium à Pierrelatte. L'investissement de 3 Md€ sur la période 2006-2018 permettra à Areva d'accéder à la technologie de centrifugation et de réduire ainsi ses coûts de production, notamment en divisant d'un facteur 50 la consommation électrique. L'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 d'un accord entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas a constitué une étape majeure.

En ce qui concerne le pôle « réacteurs et services », l'année 2005 a été marquée par le lancement du chantier de construction du premier réacteur EPR sur le site d'Olkiluoto en Finlande : le premier béton de l'îlot nucléaire a été coulé en juin 2005 et la cérémonie de pose de la première pierre a été organisée en septembre 2005.

Malgré un retard de plusieurs mois et des dépassements de coût, Areva acquiert sur ce chantier pilote une expérience qui lui permettra de répondre efficacement aux prochains appels d'offre pour des réacteurs de troisième génération.

Areva a par ailleurs poursuivi les travaux en vue de la certification de l'EPR aux États-Unis, afin de pouvoir répondre à un éventuel redémarrage de la construction de centrales dans ce pays, et annoncé un partenariat avec l'électricien Constellation Energy en vue du lancement commercial de l'EPR.

En Chine, où Areva a construit quatre des huit centrales en service, le groupe a obtenu des contrats pour la duplication de réacteurs de deuxième génération, et a poursuivi ses efforts en vue de proposer une offre adaptée dans le cadre de l'appel d'offre pour la fourniture clés en main de quatre réacteurs de troisième génération.

Enfin, dans un contexte de très fortes tensions sur les prix et les capacités de production qui placent les forgerons sur le chemin critique de la fabrication des composants nucléaires lourds, Areva a procédé en septembre 2006 à l'acquisition du groupe Sfarsteel qui produit actuellement dans ses usines du Creusot plus de la moitié des forgés d'Areva.

Dans l'aval du cycle, l'année 2005 a été marquée par le lancement de l'initiative américaine Global Nuclear Energy Partnership, dont une des conséquences serait d'ouvrir la voie du traitement-recyclage des combustibles usés aux États-Unis, et la livraison des premiers assemblages MOx fabriqués à partir du plutonium militaire excédentaire américain dans le cadre du programme « MOx for peace ». Areva a également signé avec Japan Nuclear Fuels, un accord pour la poursuite du contrat d'assistance technique au démarrage de l'usine de traitement des combustibles nucléaires usés de Rokkasho-Mura. Conformément aux prévisions, l'activité de l'usine de La Hague est restée modérée en 2005, avec le retraitement de 1 100 tonnes de combustibles usés pour une capacité nominale de 1 700 tonnes par an.

Le plan d'optimisation du pôle « T&D » a porté ses premiers fruits en 2005.

Areva T&D figure parmi les trois acteurs globaux, qui regroupent à eux seuls environ 40 % du marché mondial. Avec 9 % du marché, Areva T&D est cependant le plus petit de ces acteurs, derrière ABB à 18 % et Siemens à 12 %, et est le moins profitable. Le retour à la rentabilité de l'activité T&D ayant été considéré comme un objectif prioritaire pour le groupe Areva, un plan d'optimisation a été défini visant à économiser 400 M€ par an à partir de 2007. Les gains obtenus en 2005 sont en ligne avec les estimations initiales, et le résultat opérationnel courant a progressé en 2005 à 3,2 % du chiffre d'affaires contre 1,2 % en 2004.

L'ANNÉE 2005

- 13 janvier 2005 : finalisation du prix d'acquisition de la division Transmission & Distribution d'Alstom.
- 28 février 2005 : remise par Areva d'une offre pour la construction de 4 réacteurs nucléaires de troisième génération en Chine.
- 8 mars 2005 : nomination de M. Frédéric Lemoine à la présidence du conseil de surveillance, en remplacement de M. Philippe Pontet.
- 6 avril 2005 : accord avec Alstom pour l'achat de ses activités en Inde.
- 13 mai 2005 : cession par Areva de sa participation de 28,4 % dans le capital d'Assystem Brime.
- 12 septembre 2005 : pose de la première pierre du réacteur de troisième génération EPR sur le site d'Olkiluoto en Finlande.
- 15 septembre 2005 : accord entre Areva et l'électricien américain Constellation Energy pour le lancement de la commercialisation de l'EPR aux États-Unis.
- 19 septembre 2005 : accord avec le fonds d'investissement Bain Capital pour la cession de FCI, pour un montant de 1 067 M€ en valeur d'entreprise.
- 6 décembre 2005 : cession par Areva de sa participation de 7,8 % dans le capital de la société minière australienne ERA.
- 12 décembre 2005 : annonce de la signature par Areva T&D de plusieurs contrats majeurs au Moyen Orient, pour un montant total de 334 M€.
- 20 décembre 2005 : prolongation de la coopération entre Areva et JNFL pour le démarrage de l'usine de traitement de Rokkasho-Mura.

Areva s'est désengagé en 2005 du secteur de la connectique.

Areva a cédé en novembre 2005 sa filiale FCI intervenant dans le secteur de la connectique à Bain Capital, pour un montant de 1 067 M€ en valeur d'entreprise.

L'activité d'Areva dans ce secteur résultait historiquement d'une diversification opérée par Framatome. Elle représentait en 2004 12 % du chiffre d'affaires du groupe soit 1,3 Md€ et 17 % des effectifs, soit environ 13 000 salariés.

Après avoir connu de lourdes pertes en 2001 et 2002 en raison de la crise dans le secteur des télécommunications, FCI a fait l'objet d'une politique active de restructuration conduisant à un retour à la rentabilité en 2004.

Dans un contexte où des investissements importants devront être consentis dans le nucléaire, la cession de FCI contribue au recentrage d'Areva et de ses ressources financières sur son cœur de métier : l'énergie.

Analyse financière

Les résultats 2005 confortent la situation financière solide du groupe

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 10,1 Md€ en 2005 contre 9,8 Md€ pour l'année 2004 retraitée du pôle « connectique », soit une progression de 3,1 % en données publiées. À données comparables, la progression s'élève à 3,7 % (4,6 % pour le nucléaire et 2,0 % pour la transmission et distribution d'électricité). La part des activités nucléaires s'établit à 68 % du chiffre d'affaires 2005 avec 26 % réalisé dans le pôle « amont », 23 % dans le pôle « réacteurs et services » et 19 % dans le pôle « aval ». Le pôle « T&D » représente 32 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 746 M€, soit 7,4 % du chiffre d'affaires, en légère amélioration par rapport à l'année 2004 (735 M€), avec une baisse dans le nucléaire liée à l'effet dilutif des premiers EPR et la fin du contrat d'assistance pour le démarrage de l'usine de Rokkasho-Mura au Japon, et en revanche une nette amélioration dans l'activité T&D.

Le résultat net part du groupe a été de 1 049 M€ en 2005, en forte hausse par rapport aux 451 M€ de l'année 2004 en

normes IFRS (428 M€ en normes françaises). Cette évolution résulte notamment de la cession de FCI, qui a engendré une plus-value nette de 528 M€.

Le flux de trésorerie opérationnelle dégagé par le groupe se maintient à un niveau exceptionnellement élevé en 2005 à 783 M€, contre 782 M€ en 2004. Cette stabilité, malgré la variation du besoin en fonds de roulement (avec un impact sur la trésorerie de -45 M€ contre +170 M€ en 2004) et un accroissement des investissements (395 M€ contre 344 M€ en 2004), résulte d'une progression sensible de l'excédent brut d'exploitation dans l'ensemble des pôles.

Une structure financière robuste, gage de sécurité pour les clients et les citoyens.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 6,4 Md€ au 31 décembre 2005, en augmentation de 40 % par rapport à fin 2004 du fait du résultat de plus de 1 Md€ enregistré en 2005 et de la progression de la valeur du portefeuille d'actifs financiers.

Le groupe enregistre une dette nette à fin 2005 de 268 M€, contre une dette nette de 566 M€ au 1^{er} janvier 2005. Cette dette intègre depuis le passage aux normes IFRS l'option de vente des 34 % de Framatome ANP détenus par Siemens, valorisée à environ 1 Md€. La cession du pôle « connectique » a généré un apport de trésorerie de 853 M€.

Areva dispose de participations financières diverses représentant 3,2 Md€ dans ses comptes au 31 décembre 2005 et 4,1 Md€ en valeur de marché à la même date, qui pourront être le cas échéant mobilisées pour le financement des futurs investissements.

La sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme correspond à une demande forte des citoyens. En réponse à cette préoccupation légitime, Areva a constitué un portefeuille d'actifs financiers destinés à financer les dépenses de démantèlement des installations nucléaires et de gestion des déchets radioactifs. Un comité spécialisé du conseil de surveillance est chargé, avec l'appui d'experts extérieurs, d'examiner l'évaluation des charges, de déterminer la stratégie de placement des actifs et de suivre l'adéquation entre le portefeuille et les

charges à financer. La valeur du portefeuille dédié était de 2 798 M€ au 31 décembre 2005, pour des provisions pour obligations de fin de cycle de 2 444 M€, soit un taux de couverture de 115 %. Areva s'est d'ores et déjà conformé aux principales dispositions de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Perspectives

Areva devra conforter sa position de leader dans le nucléaire et l'acheminement d'électricité, en améliorant sa performance opérationnelle et en maintenant une structure financière solide

À l'occasion du renouvellement du directoire, l'État actionnaire a fixé au groupe Areva de nouveaux objectifs pour la période 2006-2011, articulés autour de trois axes :

- assurer un fonctionnement exemplaire des activités industrielles, avec notamment la priorité accordée à la maîtrise des risques et la sécurisation du financement des obligations de fin de cycle ;
- focaliser le développement du groupe sur les métiers actuels d'Areva, en tirant le meilleur parti de l'essor durable des marchés correspondants et en profitant pleinement de l'intégration verticale du groupe ;
- améliorer les performances économiques et financières du groupe, notamment en relevant la marge opérationnelle, en maîtrisant l'endettement et les engagements hors bilan et en adoptant une gestion des participations financières cohérente avec le recentrage du groupe sur l'énergie et le financement de ses investissements.

Le groupe Areva adoptera au second semestre 2006 un nouveau plan d'action stratégique afin de définir les moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

Charbonnages de France



CHARBONNAGES DE FRANCE

l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères de Bassin dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding : FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations des filiales du Nord-Pas de Calais ainsi que de biens immobiliers de bureaux, et SOFIREM en charge de la réindustrialisation des régions minières. Suite à l'arrêt des activités extractives en 2004, les missions du groupe CdF portent désormais sur la réhabilitation des sites, l'aide à la réindustrialisation des bassins, la gestion de l'adaptation des effectifs et la préparation de « l'après-mines ». Le groupe mène également de nombreux travaux préparatoires à sa dissolution programmée au 31 décembre 2007.

Faits marquants

Une année marquée par le lancement des travaux préparatoires à la dissolution

La structure du groupe CdF a substantiellement évolué au 1^{er} mars 2004, consécutivement à la promulgation de la loi du 3 février 2004 avec la reprise par l'établissement public à caractère industriel et commercial CDF des activités, biens, droits et obligations des HBL et HBCM, qui ont été dissoutes le 29 février 2004.

Les missions de CDF, fixées par la loi et précisées dans le décret du 4 janvier 2006 portant statuts de Charbonnages de France, se réduisent désormais à préparer la dissolution du groupe, prévue au plus tard 4 ans après la fin de l'exploitation de la dernière mine en avril 2004, dans le respect notamment des engagements pris envers le personnel à transférer à l'ANGDM, à réaliser les travaux de remise en état des sites d'ici 2007, et à mettre en œuvre des mesures de reconversion des régions minières.

Charbonnages de France (CdF) est constitué depuis le 1^{er} mars 2004 d'un établissement public à caractère industriel et commercial unique, CDF, qui a repris

Le programme de cession des actifs immobiliers, filiales et participations a été poursuivi avec des ventes de patrimoine foncier intervenues en 2005 et la cession de la société FINORPA, filiale de reconversion industrielle opérant dans les zones minières du Nord de la France intervenue le 13 mai 2005 pour 73,3 M€ à la région Nord-Pas de Calais en partenariat avec des acteurs publics et privés. Le groupe doit désormais parachever les travaux initiés pour la cession de son portefeuille résiduel : patrimoine foncier, Gazonor (extraction et commercialisation de gaz de mine), Sofirem et SORID (reconversion industrielle), participation de 16,25 % dans LA SNET dont EDF détient également 18,75 %.

Le groupe a poursuivi en 2005 les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de ses sites arrêtés pour mener à bien les procédures d'arrêt des travaux miniers et de renonciation à concession, ainsi que les actions de reconversion industrielle des bassins miniers.

Les effectifs employés effectivement par le groupe, qui étaient de 4933 agents à fin

2003 et 2055 à fin 2004, sont passés à 1869 agents à fin 2005, en raison des mesures d'âge, dont les critères d'éligibilité ont été élargis et avec des départs à l'initiative de l'entreprise (dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en place en 2005) pour permettre le meilleur ajustement des effectifs aux besoins de la fin du groupe.

L'année 2005 a été également marquée par le lancement des travaux de préparation de la dissolution programmée fin 2007. Le groupe a notamment lancé plusieurs chantiers en interne afin de préparer la dissolution : recensement des risques résiduels et leurs enjeux économiques, toilettage du bilan, gestion des archives, optimisation de la structure de la dette dans la perspective de sa reprise... Un comité de pilotage et plusieurs groupes de travail, auxquels participent CdF, les tutelles et les différents acteurs de l'après-mine, ont également été mis en place et ont initié leurs travaux.

Sur le plan technique, sur la base des propositions de la mission de préfiguration après-mine, les pouvoirs publics ont décidé de confier au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) les missions de l'État relatives à la prévention et à la sécurité minière prévues par le Code Minier ainsi que les obligations résiduelles de surveillance issues du Code de l'Environnement et résultant des traitements des sites et sols pollués. Un département spécifique a ainsi été créé au sein du BRGM, dont les statuts ont été modifiés à cette fin par décret du 4 avril 2006. La mise en œuvre du dispositif, d'ores et déjà opérationnel avec la création, début 2006, d'une unité territoriale après-mine opérationnelle pour le bassin pilote du Nord-Pas-de-Calais qui s'est vue transférer les installations et dispositifs de sécurité, sera poursuivie progressivement jusqu'à fin 2007.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Depuis le 1^{er} mars 2004, le groupe Charbonnages de France (CdF) est constitué d'un unique établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) résultant de la reprise par l'EPIC CDF (organe de direction, de coordination et de contrôle du groupe) de l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères du bassin de Lorraine

(HBL) et Houillères de bassin Centre-Midi (HBCM) qui ont été dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding : FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations de différentes sociétés du Nord-Pas-de-Calais ainsi que de biens immobiliers de bureaux ; et SOFIREM, en charge de la réindustrialisation des régions minières.

L'année écoulée

■ Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005 (31 mars 2005, 15 juin 2005, 5 octobre 2005, 14 décembre 2005).

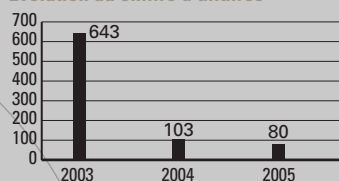
■ L'année 2005 a été marquée par le lancement des travaux de préparation de la dissolution programmée fin 2007 (après-mine technique, transferts sociaux, travaux internes préparatoires, comité de pilotage et groupes de travail avec les tutelles).

■ Le groupe CdF a par ailleurs procédé, le 13 mai 2005, à la cession à la région Nord-Pas de Calais, en partenariat avec des opérateurs publics et privés, de FINORPA, filiale de conversion industrielle du groupe CdF dans cette région.

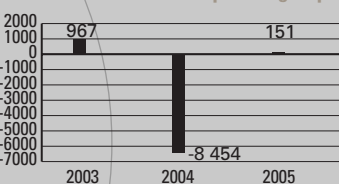
Comptes consolidés en millions d'euros

	Consolidé		Social
	2004	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
Chiffre d'affaires	643	103	80
dont réalisé à l'étranger	52	nc	nc
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	1480	1415	19
Résultat financier	-793	-816	163
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-690	-	-
Résultat net — part du groupe	967	-6454	151
Résultat net — intérêts minoritaires	37	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1004	-6454	151
Total des immobilisations nettes	428	527	467
dont écart d'acquisition net	4	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0	0
dont immobilisations financières nettes	413	515	461
Capitaux propres — part du groupe	-6575	-6530	-5438
Intérêts minoritaires	4	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	2143	2102	1373
Dettes financières nettes	4934	5081	4657
Dettes financières brutes à plus d'un an	3250	3257	3062
Effectifs en moyenne annuelle	4135	3264	2295
Charges de personnel	406	214	240
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	156,1 %	-6266 %	188,8 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	98,2	65,6	104,6
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/

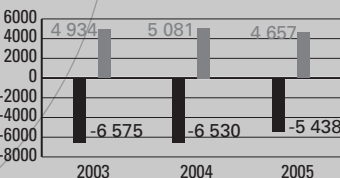
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Sur le plan social, CdF a poursuivi et intensifié les travaux préparatoires avec l'ANGDM⁽¹⁾, qui assumera les obligations de l'employeur après la disparition de CdF, et à qui certains engagements sociaux ont d'ores et déjà été transférés.

Analyse financière

CDF réduit son endettement grâce aux dotations en capital de l'État

La modification des structures juridiques, la création de l'ANGDM, l'arrêt des activités extractives, la cession des activités industrielles et la dissolution programmée du groupe ont conduit CdF à clôturer ses comptes au 31 décembre 2004, qui ont été les derniers comptes consolidés, selon le principe comptable de dissolution. Ce changement de méthode a conduit d'une part à comptabiliser les actifs et passifs à leur valeur liquidative et d'autre part à provisionner les charges et produits courants des exercices futurs jusqu'à la date de dissolution.

Dans les comptes sociaux au 31 décembre 2005, les capitaux propres — part du groupe — s'élevaient à -5438 M€ au 31 décembre 2005 et s'améliorent par rapport à l'exercice précédent (-6530 M€ au 31 décembre 2004) grâce notamment à la dotation en capital de 940 M€ versée en 2005 et au résultat de l'exercice (151 M€). Les provisions pour risques et charges sont en baisse (passant de 2102 M€ fin 2004 à 1373 M€ fin 2005). La dette financière brute a significativement baissé au cours de l'exercice

(-856 M€) du fait de la dotation en capital de l'État; elle s'élève à 4673 M€ au 31 décembre 2005. CDF n'a plus émis d'emprunt obligataire depuis 2002 et couvre désormais ses besoins par des ressources à court terme, moins onéreuses et permettant de réduire l'échéance moyenne de la dette. Le taux moyen des dettes financières s'élève à 4,8 % sur 2005 (contre 4,9 % sur 2004). L'État a versé début 2006 des dotations en capital pour un montant total de 1480 M€ afin de contribuer au désendettement du groupe.

Le chiffre d'affaires de l'EPIC CDF continue à baisser sur la période (80 M€ à fin 2005). Compte tenu du passage en convention comptable de dissolution, le résultat d'exploitation de 19 M€ s'explique par des reprises de provisions devenues sans objet nettes de dotations complémentaires, notamment du fait d'une révision à la baisse des frais généraux 2006-2007. Le résultat financier de 163 M€ s'explique par des reprises de provisions devenues sans objet qui traduisent principalement la baisse des charges financières effectives sur 2005 et futures sur 2006-2007, due aux dotations en capital de l'État intervenues en 2005 et 2006 ainsi qu'aux taux réels constatés inférieurs à ceux retenus lors de la constitution de la provision en 2004. Le résultat exceptionnel est de -30 M€ (contre -155 M€ en 2004 hors mali de dévolution des Houillères de Bassin), qui s'explique par la constitution d'une provision visant à couvrir un abandon de créance à l'ANGDM (environ -33 M€) compensée en partie par les produits nets de cession des immobilisations corporelles (+5 M€).

À compter du 1^{er} janvier 2005, l'essentiel des engagements hors bilan du groupe est désormais principalement constitué par des garanties de passifs dans le cadre de cessions de participations, les engagements sociaux ayant été repris par l'ANGDM depuis cette date.

1 — En application de la loi du 3 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004, l'Agence nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), établissement public administratif, s'est substituée à compter du 1^{er} janvier 2005 à l'Association nationale de Gestion des Retraites (ANGR), mise en liquidation, pour gérer les engagements sociaux du groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Daniel Cadoux, depuis le 26 juin 2006 ■ Administrateurs représentant l'État : Isabelle Eynaud-Chevalier, Philippe Pronost, Marie-Solange Tissier, Nicolas Ragache ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : Philippe de Ladoucette, Président jusqu'au 18 avril 2006, remplacé par Philippe Vesseron, Pierre Chassigneux, Edmond Pachura, Jean-François Rocchi, André Sainjon remplacé par Jean-Marie Spaeth, Claude Trink, Guy Vattier ■ Administrateurs représentant les salariés : Fabien Bado, Jean-Paul Boyer, Jean-Marc Franck, Jean-François Hochard, Raffaël Margherita, Bernard Zanoskar ■ Commissaire du gouvernement : Sophie Galey-Leruste ■ Mission de contrôle économique et financier : Michel Augé, Chef de mission ■ Commissaires aux comptes : Price Waterhouse Coopers Audit et Salustro Redel ■



L'adoption de la loi du 9 août 2004 avait notamment permis la transformation d'EDF en société anonyme. L'année 2005 a été une année structurante pour le groupe EDF, qui a largement entamé la réalisation de son projet industriel grâce à :

- la mise en œuvre de la réforme du financement du régime de retraites;
- la filialisation de l'activité Transport;
- la signature du contrat de service public entre l'État et EDF;
- la prise de contrôle conjointe d'Edison avec AEM;
- l'ouverture du capital et l'introduction en Bourse le 21 novembre 2005, se traduisant par une augmentation de capital de 6,35 Md€ et le placement de 12,7 % du capital auprès de plus de 5 millions de souscripteurs;
- la poursuite du recentrage du groupe sur l'Europe et du désengagement d'Amérique latine;
- la confirmation de l'option nucléaire avec l'EPR et la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme.

Faits marquants

Événements structurants de l'exercice 2005, l'introduction en Bourse d'EDF et l'ouverture de son capital ont poursuivi la transformation du groupe, initiée en 2004.

L'ouverture du capital, lancée le 28 octobre 2005, a attiré plus de cinq millions de souscripteurs, dont près de 130 000 salariés et anciens salariés du groupe, ainsi que de grands investisseurs institutionnels. Elle a permis une augmentation de capital de 6,35 Md€. C'est la plus grande introduction jamais réalisée à la Bourse de Paris, tant par le montant des fonds levés que par le succès populaire. C'est aussi la deuxième plus importante introduction en Bourse de l'année 2005 dans le monde. Le 19 décembre 2005, le titre a intégré l'indice CAC 40, avec une des tou-

tes premières capitalisations boursières de la place de Paris, Euronext Paris. À l'issue de l'ouverture du capital, le capital social d'EDF est détenu à 87,3 % par l'État, 10,8 % par le public notamment les institutionnels et les particuliers et 1,9 % par les salariés et anciens salariés du groupe.

Les missions de service public ont été réaffirmées et garanties par la signature d'un nouveau contrat de service public rassemblant tous les engagements d'EDF, parmi lesquels la solidarité avec les clients en situation de précarité, le service public de proximité, le haut niveau de sécurité des installations, la lutte contre l'effet de serre, la préservation de l'environnement, la participation à l'aménagement du territoire, et précisant leurs modalités de financement en octobre 2005. Il y est notamment précisé que l'évolution des

tarifs réglementés de vente de l'électricité aux particuliers ne sera pas supérieure au taux de l'inflation pendant les exercices 2005 à 2009. EDF a également annoncé un programme d'investissements atteignant 40 Md€ pour les cinq prochaines années (2006-2010).

L'année 2005 a par ailleurs consacré la mise en œuvre de la réforme du financement du régime spécial de retraites des industries électriques et gazières, normalisant ainsi la situation d'EDF au regard de ses engagements de retraites.

Conformément aux directives européennes et à la loi du 9 août 2004, le groupe EDF a isolé son activité de transport d'électricité dans la filiale RTE EDF-Transport SA en septembre 2005 et a assuré, dans l'attente de sa filialisation, l'indépendance de l'activité de distribution par la remise au régulateur d'un code de bonne conduite en juin 2005.

Enfin, avec l'appui de structures commerciales adaptées aux différents types de besoins et de clients, EDF a déployé de nouvelles offres dans le domaine du gaz naturel en particulier une offre duale électricité-gaz et des services énergétiques, centrés sur la maîtrise de la demande de l'énergie.

EDF s'est recentré sur ses positions en Europe et s'est désengagé de celles présentant peu de synergies avec le reste du Groupe.

EDF a conclu trois accords importants au cours de l'année 2005 : il est parvenu à une solution équilibrée en Italie sur sa filiale Edison, désormais contrôlée à 50 % et à parité avec AEM Milan en mai 2005 ; le groupe a conforté sa participation au capital d'EnBW à hauteur de 45 % en Alle-

Fiche d'identité

■ La loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Electricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret

n°2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005 par introduction en Bourse qui a suscité 5 millions d'ordres, dont 130 000 salariés et anciens salariés d'EDF : l'État est désormais actionnaire d'EDF à hauteur de 87,3 %.

■ En 2005, le groupe EDF est présent au travers

d'une centaine de sociétés dans plus de 20 pays et compte 161 560 salariés

■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 131 GW, dont 99 GW pour la maison-mère en France, qui comprend elle-même 63 GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

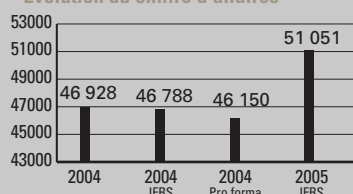
VIII - Ratios

Informations complémentaires

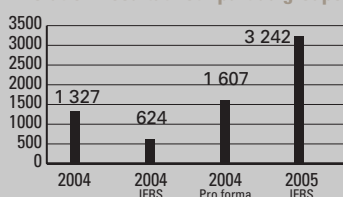
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS	2004 Proforma	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100	87,4
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0	0	1,9
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12				
Chiffre d'affaires	46 928	46 788	46 150	51 051
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>18 233</i>	<i>18 227</i>	<i>18 227</i>	<i>22 893</i>
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5 648	7 012	6 153	8 078
Résultat financier	-2 185	-5 432	-3 057	-3 459
Flux de trésorerie nets générés par l'activité	7 746	7 995	7 995	8 451
Résultat net — part du groupe	1 327	624	1 607	3 242
Résultat net — intérêts minoritaires	14	-13	-13	108
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 341	611	1 594	3 350
Total des immobilisations nettes	113 393	113 936	114 625	121 731
<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>5 024</i>	<i>5 371</i>	<i>5 371</i>	<i>7 181</i>
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>1 181</i>	<i>1 288</i>	<i>1 288</i>	<i>1 886</i>
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>9 781</i>	<i>9 632</i>	<i>10 321</i>	<i>10 539</i>
Capitaux propres — part du groupe	17 567	8 436	9 072	19 161
Intérêts minoritaires	893	899	897	979
Dividendes versés au cours de l'exercice	321	321	321	374
<i>dont reçus par l'État</i>	<i>321</i>	<i>321</i>	<i>321</i>	<i>374</i>
Autres rémunérations de l'État	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	53 983	46 005	44 752	46 049
Dettes financières nettes	19 668	22 637	26 575	28 223
Dettes financières brutes à plus d'un an	20 922	20 922	20 922	23 318
Effectifs en moyenne annuelle	156 152	156 152	156 152	156 765
Charges de personnel	9 596	9 834	9 045	8 744
Résultat (groupe + minoritaires)/				
Chiffre d'affaires	2,9 %	1,3 %	3,5 %	6,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	61,5	63,0	57,9	55,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,3 %	6,5 %	16,0 %	16,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	106,5 %	242,5 %	266,6 %	140,1 %
Immobilisations mises en concession	63 060	61 179	61 179	64 031
Droits des concédants compte spécifique des concessions — passif	20 146	18 716	18 716	24 075

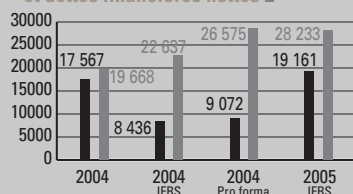
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



magne, aux côtés et à parité avec OEW; il a consolidé sa participation dans l'électri-
 cien suisse Atel en septembre 2005.

EDF s'est par ailleurs désengagée de posi-
 tions non stratégiques en Argentine par les
 cessions d'Edemsa en mars 2005 et de
 65 % du capital d'Edenor en juin 2005, en
 Egypte par la cession de deux centrales en
 mars 2006, au Brésil par un processus de
 cession de Light finalisé au second semes-
 tre 2006 et en Autriche par la cession de
 la filiale de gestion de déchets ASA en
 mars 2006.

EDF a entrepris de préparer le renouvelle-
 ment du parc de production tout en sécu-
 risant le démantèlement du parc actuel.

Dès 2005, le groupe a relancé l'investisse-
 ment sur le parc de production en accom-
 pagnant la confirmation de l'option
 nucléaire par les pouvoirs publics du lan-
 cement du processus de construction
 d'une tête de série EPR à Flamanville en
 mai 2006, après la remise des conclusions
 du Débat Public. Parallèlement, EDF a
 sensiblement accéléré la constitution
 d'actifs dédiés au financement du déman-
 tèlement de ses centrales et de la gestion à
 long terme des déchets radioactifs, rendue
 obligatoire par la loi du 28 juin 2006.

Des moyens de production de pointe sup-
 plémentaires en fioul et gaz d'au moins
 3,1 GW ont été décidés en mai 2005 et les
 travaux d'aménagement vont permettre de
 préserver le potentiel du parc hydraulique.
 Enfin, EDF a engagé un ambitieux
 programme d'investissements dans les
 énergies nouvelles renouvelables notam-
 ment dans l'éolien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Pierre Gadonneix* ■
 Représentants de l'État: *André Aurengo, Bruno Bézard, Yannick d'Escatha,*
Philippe Faure, François Jacq, Philippe Josse ■ Administrateurs désignés en
 raison de leurs compétences particulières: *Frank Dangeard, Daniel Foundoulis,*
Claude Moreau, Henri Proglia, Louis Schweitzer ■ Représentants des salariés:
Jacky Chorin, Laurence Drouhin-Hoeffling, Alexandre Grillat, Catherine
Nédelec, Philippe Pestel, Marie-Catherine Polo ■ Mission de contrôle écono-
 mique et financier: *Charles Coppelani*, Chef de la mission de contrôle écono-
 mique et financier: *Bruno Rossi*, Contrôleur d'État ■ Commissaires aux comp-
 tes (depuis le 6 juin 2005): *Deloitte Touche Tohmatsu Audit, KPMG* ■

En 2005, EDF s'est désengagée des activités non stratégiques pour se recentrer sur l'Europe.

Le groupe EDF est confronté à des problématiques de nature différente d'une part sur ses activités historiques en France, qui restent majoritaires et constituent le cœur du groupe EDF et de son savoir-faire mais qui doivent faire face à l'ouverture progressive à la concurrence, et d'autre part sur les activités développées à l'international.

En France, EDF a produit 494 TWh en 2005 à comparer à la production nationale totale de 575 TWh, dont 87 % d'origine nucléaire, 8 % hydroélectrique et 5 % thermique à flamme. EDF a limité ses pertes de parts de marché puisqu'à fin 2005, elle conservait 85 % du marché sur les clients éligibles, c'est-à-dire l'ensemble des professionnels. Sur le marché du gaz, EDF a conquis en 2005 13 000 sites représentant une consommation annuelle de 7 TWh.

On peut noter également que le taux de disponibilité du parc nucléaire s'est maintenu à un niveau élevé en 2005 à 83,4 %, en progression pour la sixième année consécutive.

En Italie, le groupe EDF a conclu, le 12 mai 2005, des accords avec la société Delmi, dont l'actionnaire majoritaire est la régie électrique de la région de Milan AEM, qui ont conduit à la prise de contrôle conjointe d'Edison par EDF et AEM. L'OPA sur l'ensemble du capital d'Edison comprenant actions et warrants a été finalisée le 4 novembre 2005.

Le groupe Edison dont le chiffre d'affaires à 100 % en année pleine est de 6,6 milliards d'euros, est consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes du groupe EDF depuis le 1^{er} octobre 2005. Le résultat consolidé d'EDF en 2005 intègre à ce titre, pour sa quote-part de 50 %, un chiffre d'affaires de 1,0 milliard d'euros, un EBITDA de 164 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 26 millions d'euros.

Au Royaume-Uni, dans un contexte de très forte hausse des prix de l'énergie en 2005, la hausse des prix de vente de l'électricité aux grands clients et aux particuliers a eu un impact très important sur le chiffre d'affaires qui a atteint 6,7 mil-

liards d'euros soit 14,3 % hors effet périmètre et change, mais sans impact net significatif sur l'EBITDA, compte tenu de l'évolution des coûts d'approvisionnement. Parallèlement les volumes distribués et vendus ont cru d'environ 3 % par rapport à 2004, permettant à EDF Energy de conforter sa place de leader dans la distribution et d'atteindre le 1^{er} rang des commercialisateurs grands clients.

En Allemagne, depuis avril 2005, OEW est revenu strictement à parité avec le groupe EDF au sein du capital d'EnBW. La quote-part d'intérêt d'EDF dans EnBW est ainsi passée de 48,4 % à la clôture de l'exercice 2004 à 46,1 % à partir du 1^{er} avril 2005. Le chiffre d'affaires qui s'établit à 5 milliards d'euros, quote-part du groupe EDF, augmente de +14,6 % hors effet de périmètre. Cette croissance s'explique, pour l'électricité, à la fois par une hausse des volumes de ventes en gros et par une hausse des prix des marchés des clients finaux et des distributeurs sur un marché où les prix de gros de l'électricité ont augmenté de 58,6 %. La contribution d'EnBW au résultat net part du Groupe connaît une augmentation significative de 47,4 % liée à la diminution des charges financières sur une dette réduite et des produits de cessions d'actifs financiers. À périmètre constant, l'augmentation est de 31,6 %. Toutefois, les récentes décisions tarifaires du régulateur allemand relatives aux activités de transport et de distribution de l'électricité pourraient influencer les performances d'EnBW.

En Suisse, EDF a signé, le 29 septembre 2005, des accords relatifs à l'acquisition de 17,3 % du capital détenu par UBS dans Motor Columbus, holding contrôlant elle-même la société d'électricité suisse Atel à 58,5 %. EDF possédait déjà 20 % de Motor Columbus depuis 1996. EDF détient par ailleurs 1,23 % d'Atel en direct et EnBW, filiale du groupe EDF, détient 4,94 % de Motor Columbus. Les accords signés prévoient par la suite la fusion de Motor Columbus et d'Atel dans une nouvelle structure dont EDF détendra, à terme, environ 25 %. La conclusion définitive de ces accords reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. EDF entend ainsi pérenniser son rôle d'actionnaire industriel aux côtés de ses partenaires suisses et participer à la création d'un pôle énergétique leader en Suisse occidentale.

Enfin en Argentine, au terme d'un accord conclu en septembre 2005 avec le fonds d'investissement argentin Grupo Dolphin, EDF a cédé 65 % du capital d'Edenor. En conséquence, Edenor n'est plus consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} septembre 2005, et la participation de 25 % conservée par le groupe EDF est mise en équivalence depuis cette même date. Le 30 mars 2005, EDF avait également finalisé la cession à la société Iadesa de sa participation dans la société argentine de distribution d'électricité Edemsa. En conséquence, les sociétés Sodemsa et Edemsa, sa filiale, ont été déconsolidées.

En outre, le groupe EDF poursuit en 2006 son désengagement du Brésil et de l'Argentine, au travers notamment de la sortie du capital de la société de distribution brésilienne Light. Un contrat de cession a été signé le 28 mars 2006, avec RME.

Une structure financière désormais équilibrée et une rentabilité nettement améliorée.

Soutenu par la croissance des prix de l'énergie en Europe, le chiffre d'affaires 2005 du groupe, en hausse de 4,9 Md€ soit 10,6 % par rapport à 2004 pro forma, s'établit à 51,1 Md€. Malgré la hausse des coûts des combustibles, l'EBITDA s'établit à 13 Md€, traduisant une croissance organique de 4,9 %.

Le résultat net part du groupe, en très forte amélioration à 3,2 Md€, se partage entre 1,5 Md€ pour la France, 1,5 Md€ pour le reste de l'Europe et 200 M€ pour l'Asie et l'Amérique Latine. Pour la première fois depuis plusieurs années, le résultat net du groupe présente très peu d'éléments qualifiés d'exceptionnels.

En France, l'EBITDA hors exceptionnels suit la croissance de l'activité à +3,1 %, avec une marge de 29,2 % légèrement en retrait par rapport aux 29,7 % de 2004, principalement du fait de la sécheresse qui a limité la production hydraulique et de la hausse du coût des achats de combustibles fossiles.

Au plan international, l'exercice 2005 a permis de mettre en œuvre la stratégie de recentrage sur l'Europe annoncée et a principalement été marqué par la cession d'activités en Argentine et le règlement du dossier d'Edison, dont EDF est désormais actionnaire à 50 % et qu'elle consolide dans les comptes 2005 depuis le 1^{er} octo-

bre 2005. Les pertes en valeur ont été très sensiblement réduites à 147 M€ contre 1,3 Md€ en 2004.

La capacité à générer des cash-flow importants a solidement conforté la structure financière de l'entreprise qui se caractérise désormais par un équilibre entre dette financière nette de 18,6 Md€ et capitaux propres, ces derniers ayant plus que doublé atteignant 19,2 Md€, part du groupe en IFRS. Après prise en compte de l'investissement dans Edison et du paiement de la soule « Retraites » d'un montant de 3,3 Md€, l'endettement financier net a été ramené de 20,3 Md€ à 18,6 Md€, principalement grâce aux 7,5 Md€ de free cash-flow générés par l'entreprise et à l'augmentation de capital de 6,35 Md€.

Le dividende total versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2005 s'élève à 1441 M€ soit 0,79 € par action, représentant 50 % du résultat net hors éléments non récurrents, conformément aux perspectives financières annoncées aux marchés dans le document de base en 2005. L'Etat conservant 87,3 % du capital, il a reçu à ce titre 1257 M€ en juin 2006.

On notera enfin que le RTE a dégagé en 2005 un bénéfice net de 310 M€, en ligne avec l'exercice 2004 pro forma.

De nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (« Turpe 2 ») approuvés par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie par décision du 23 septembre 2005, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

EDF applique les normes comptables internationales à compter de l'exercice 2005

Le groupe EDF a présenté ses comptes annuels 2005 selon les normes comptables internationales IFRS. L'entreprise a accompagné cette présentation d'une information financière détaillant l'impact de l'application des IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004 (la comptabilisation des avantages sociaux se traduit notamment par une diminution des capitaux propres de -8,4 Md€ par rapport au bilan consolidé au 31 décembre 2004 en normes françaises). Le traitement comptable retenu par EDF pour les concessions de distribution publique n'a pas été modifié, les commissaires aux comptes ayant confirmé sa compatibilité avec le référentiel IFRS actuel.

Les engagements hors bilan ont à nouveau diminué en 2005

Les engagements donnés hors bilan se situent à 20,2 Md€ au 31 décembre 2005, en retrait par rapport à fin 2004 d'un montant de 21,1 Md€. Ces engagements se décomposent en 10,8 Md€ liés à l'exploitation comprenant la garantie de bonne exécution, les contrats commerciaux, et l'engagements sur des commandes d'exploitation et d'immobilisation, dont 2,5 Md€ d'obligations en matière de locations simples, 4,1 Md€ liés au financement avec des garanties sur emprunts principalement et 7,8 Md€ liées aux investissements, principalement des engagements d'acquisition de titres au sein d'International EnBW et d'EDF Energies Nouvelles.

Perspectives

L'objectif d'EDF pour 2006 et au-delà est de devenir la première entreprise de l'après-pétrole.

Pour 2006, le groupe est mobilisé autour de quatre enjeux prioritaires :

- se préparer à l'ouverture complète du marché français au 1^{er} juillet 2007, par la qualité du service au client et la mise en œuvre du Contrat de Service Public ;
- poursuivre le développement du groupe et réaliser le programme d'investissements annoncé (40 Md€ sur 2006-2010), dans les réseaux et la production en France, dans l'éolien sur toute l'Europe et dans les DOM, dans la consolidation des positions sur la filière gaz également ;
- continuer à améliorer la performance de groupe dans tous les domaines, opérationnels et financiers, avec une attention soutenue à la sûreté et à la sécurité dans nos installations ;
- déployer une forte ambition sociale et managériale, développer la mobilité interne, attirer et retenir les talents.

Au moment où l'Europe de l'énergie engage d'importants mouvements de concentration et de recomposition, indispensables à la reprise des investissements de production, l'assise territoriale d'EDF et son modèle d'activité en font un groupe réellement européen et bien préparé pour sécuriser les approvisionnements énergétiques de ses clients et des communautés qu'il dessert, dans un contexte d'énergie durablement rare et chère.

L'ouverture complète des marchés à la concurrence comporte le risque pour EDF de voir ses positions contestées, et impose à l'entreprise de demeurer irréprochable dans la gestion des deux activités de réseaux qui lui sont confiées, le transport et la distribution, et de veiller à l'acceptation durable de la filière nucléaire, dont les charges de long terme sont désormais sécurisées puisque de nouvelles dispositions de loi imposent désormais aux exploitants nucléaires de constituer des actifs dédiés uniquement au financement de ces charges.



En 2005, Gaz de France a commencé à récolter les fruits d'importantes réformes mises en œuvre en 2004 (notamment la transformation en société anonyme permise par la loi du 9 août 2004). Le succès de l'ouverture de son capital en juillet 2005 lui a donné les moyens de renforcer sa solidité financière et de poursuivre une politique d'investissements maîtrisée. Au premier trimestre 2006, Gaz de France a présenté son projet de fusion avec le groupe Suez, convaincue qu'il constituait le meilleur projet industriel susceptible de répondre à son objectif stratégique de devenir un leader de l'énergie en Europe.

Introduction

Dans un secteur énergétique en pleine mutation (forte hausse des prix des hydrocarbures, renforcement de l'enjeu géostratégique lié à la sécurité d'approvisionnement en énergie de l'Europe, mouvement de convergence gaz – électricité et perspective d'une ouverture totale des marchés à la concurrence au 1^{er} juillet 2007), Gaz de France, l'un des premiers fournisseurs de gaz naturel en Europe, conduit depuis 2004 de très importantes réformes en vue de mettre en œuvre sa stratégie de développement fondée sur la construction d'un groupe intégré présent sur tous les segments de la chaîne gazière (production, transport, stockage, distribution) avec pour ambition de devenir un leader de l'énergie en Europe.

Cette ambition se décline en quatre objectifs prioritaires pour le groupe: conforter sa place de fournisseur de gaz naturel de référence, accélérer son développement en Europe, poursuivre une politique d'approvisionnement garante de sa compétitivité en gaz et en électricité au bénéfice des clients et renforcer sa position dans la gestion d'infrastructures de gaz.

Après sa transformation en société anonyme permise par la loi du 9 août 2004, Gaz de France, notamment à travers l'ouverture de son capital en juillet 2005, s'est donnée les moyens de financer son développement et de renforcer sa stratégie de croissance et d'alliance.

C'est dans ce contexte qu'à l'automne 2005 Gaz de France a entamé des discussions avec Suez débouchant sur un accord dans la production électrique dans le sud de la France et qu'au 1^{er} trimestre 2006 les deux sociétés ont annoncé leur projet

de fusion, convaincues qu'il constituait le meilleur projet industriel susceptible, à travers la formation d'un leader mondial de l'énergie, de répondre à leurs ambitions stratégiques mais également de créer de la croissance et de l'emploi.

Faits marquants

Malgré un contexte énergétique difficile (ouverture à la concurrence, tensions sur les approvisionnements, mouvement de consolidation du secteur), 2005 aura été illustrée, pour Gaz de France, par le succès de son introduction en bourse, la poursuite des objectifs prioritaires du groupe (cf. « introduction ») ainsi que l'atteinte de ses objectifs financiers (cf. « analyse financière »).

Le succès de l'introduction en bourse de Gaz de France

Le 8 juillet 2005, Gaz de France est entrée en bourse par la mise sur le marché de près de 20 % de son capital via la combinaison d'une augmentation de capital et d'une cession de titres jusqu'alors entièrement détenus par l'État.

Fiche d'identité

■ Société anonyme depuis novembre 2004 (anciennement établissement public, la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise).	■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de Gaz de France (TPI à fin novembre 2005):	84 sociétés dont 66 en intégration globale.
■ Son capital social s'élève à 983 871 988 M€ divisé en 983 871 988 actions de valeur nominale 1 €. Le groupe Gaz de France emploie 52 958 salariés en 2005.	- État 80,2 % - Salariés 2,3 % - Institutionnels 11,4 % - Individuels 6,1 %	■ Les principales filiales dans lesquelles Gaz de France est majoritaire sont Cofathec troisième opérateur en France dans les métiers des services énergétiques et parmi les premiers en Italie et Distrigaz Sud en Roumanie qui dessert près d'un million de clients.
	■ Gaz de France est à la tête d'un groupe comprenant dans son périmètre de consolidation 289 entités au 31 décembre 2005. Il consolide directement	

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

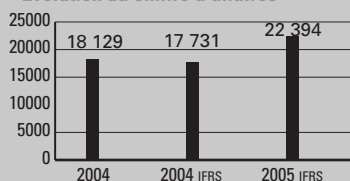
VIII - Ratios

Informations complémentaires

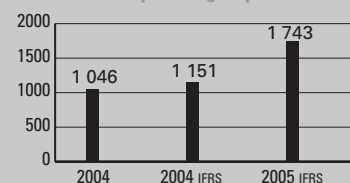
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	80,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	19,54
Chiffre d'affaires	18 129	17 731	22 394
dont réalisé à l'étranger	3 494	3 274	4 647
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 598	2 612	2 784
Résultat financier	-34	-968	-249
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3 418	3 471	3 667
Résultat net — part du groupe	1 046	1 151	1 743
Résultat net — intérêts minoritaires	59	40	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 105	1 191	1 741
Total des immobilisations nettes	24 721	27 685	30 418
dont écart d'acquisition net	997	1 190	1 544
dont immobilisations incorporelles nettes	372	131	392
dont immobilisations financières nettes	1 789	2 018	2 479
Capitaux propres — part du groupe	10 377	10 998	14 503
Intérêts minoritaires	216	212	300
Dividendes versés au cours de l'exercice	318	318	418
dont reçus par l'État	318	318	418
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	7 698	6 699	6 920
Dettes financières nettes	3 926	4 592	2 993
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 417	3 849	3 324
Effectifs en moyenne annuelle	38 016	38 088	52 958
Charges de personnel	2 220	2 043	2 410
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,1 %	6,7 %	7,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,4	53,6	45,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	10,0 %	10,2 %	11,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	35,4 %	39,3 %	19,4 %
Droits en nature des concédants	3 810	4 373	4 788
Immobilisations mises en concession	8 071	10 191	10 732
Dettes financières nettes y compris titres participatifs	4 411	5 077	3 616
Titres participatifs	485	485	623

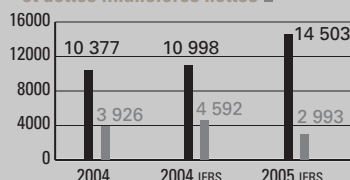
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'augmentation de capital a permis à Gaz de France de lever près de 1,9 Md€ pour financer de nouveaux investissements et son développement et renforcer ses fonds propres à due concurrence. Le produit de la cession pour l'État s'est par ailleurs élevé à 2,5 Md€.

Cette opération fut un succès comme en atteste la demande: près de 3,1 millions d'ordres ont été réunis dans le cadre de l'offre réservée aux particuliers pour un montant de plus de 3,8 Md€. Le placement global garanti à destination des investisseurs institutionnels a suscité une demande très importante représentant près de 19 fois son montant. Enfin près de 69 000 salariés et anciens salariés du groupe ont souscrit à l'offre qui leur était réservée dans ce cadre (soit 2,3 % du capital). À l'issue de cette opération, l'État reste l'actionnaire principal du groupe à hauteur d'environ 80 %.

Les résultats de Gaz de France pour l'exercice 2005 traduisent à la fois le dynamisme commercial du groupe et sa volonté de développement en Europe

Malgré l'ouverture des marchés à la concurrence pour plus de 500 000 clients éligibles depuis le 1^{er} juillet 2004, le groupe reste l'un des premiers fournisseurs de gaz naturel en Europe.

En France où Gaz de France est le fournisseur de référence de gaz naturel, ses ventes de gaz ont progressé de 6 % en 2005 et le groupe a gagné plus de 240 000 nouveaux clients. Ces bons résultats traduisent le dynamisme commercial du groupe et la mise en place d'une démarche destinée à fidéliser ses clients, avec des marques nouvelles et des offres de produits et services à valeur ajoutée, et notamment une offre duale gaz-électricité pour les clients industriels et professionnels. Cette dernière sera également proposée à partir du 1^{er} juillet 2007 aux clients particuliers qui souhaiteront s'adresser à un fournisseur unique pour le gaz et l'électricité.

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans une politique de développement en Europe, afin de bénéficier de l'ouverture à la concurrence des marchés sur cette zone. D'ores et déjà, Gaz de France vend du gaz aux clients industriels, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Allemagne, et détient des participations dans des sociétés disposant d'un accès au marché en Allemagne, en Slovaquie, en Italie, en Hongrie, en Belgique et aux Pays-Bas. En 2005, le groupe a en outre pris le contrôle de Distrigaz Sud en Roumanie qui dessert près d'un million de clients grâce à un réseau de distribution de 13 425 km, et une participation dans SPE, deuxième électricien belge, avec une part de marché d'environ 10 %.

En 2005, sur les 749 TWh de gaz naturel vendus par le groupe, 644 TWh l'ont été à des clients finaux, dont 465 TWh en France, 114 TWh à l'étranger. Le groupe comptait à fin 2005 environ 10,4 millions de clients particuliers, environ 636 000 clients affaires (principalement professionnels, PME-PMI, résidences collectives, certains clients tertiaires privés et publics et collectivités territoriales) et environ 700 grands clients industriels et commerciaux répartis sur plus de 400 sites, dont plus de 500 clients en Europe hors France.

Gaz de France poursuit sa politique de renforcement de la sécurité de ses approvisionnements en gaz et développe sa production d'électricité

Gaz de France dispose du portefeuille d'approvisionnement le plus équilibré en Europe. Il organise ses approvisionnements en s'appuyant principalement sur un portefeuille diversifié de contrats à long terme avec des producteurs situés en Norvège, en Algérie, en Russie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Nigeria, et plus récemment en Libye et en Egypte. 2005 a vu les premières livraisons de gaz libyen (qui permettent d'alimenter 700 000

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 11 septembre 2006) : Président: Jean-François Cirelli ■ Représentants de l'État: Paul-Marie Chavanne, Philippe Favre, Christian Frémont, Xavier Musca, Florence Tordjman, Édouard Vieillefond ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires: Jean-Louis Boffa, Aldo Cardoso, Guy Dollé, Peter Lehmann, Philippe Lemoine ■ Représentants des salariés: Olivier Barrault, Éric Buttazzoni, Bernard Calbrix, Yves Ledoux, Jean-François Lejeune, Daniel Rouvery ■ Mission de contrôle économique et financier: Dominique Lemaire ■ Commissaires aux Comptes: Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

clients italiens), et de gaz égyptien (qui va représenter, dès 2006, 10 % des approvisionnements en gaz naturel du groupe).

Afin de maîtriser directement une partie de son approvisionnement, de bénéficier d'une plus grande part de la valeur ajoutée de la chaîne gazière et de réduire son exposition au prix des produits pétroliers, Gaz de France complète ses approvisionnements par une production pour compte propre dans le cadre de son activité Exploration – Production. Il dispose de réserves propres, principalement en mer du Nord, en Allemagne et en Afrique du Nord, dont certaines proviennent de gisements qu'il opère pour son compte et celui de partenaires. Ainsi le groupe détenait, au 31 décembre 2005, des réserves prouvées et probables d'hydrocarbures liquides et de gaz naturel de 753 millions de barils équivalent pétrole (Mbep), dont 72,3 % de réserves de gaz naturel. Sa production annuelle a atteint 42,4 Mbep en 2005 dont environ deux tiers de production de gaz (27,4 Mbep).

Gaz de France renforce également ses capacités dans le domaine de l'électricité, en vue de l'ouverture des marchés. 2005 a ainsi vu la mise en service de la centrale de DK6 à Dunkerque dont la capacité de production d'électricité est de près de 800 MW.

Gaz de France dispose d'infrastructures de transport et de stockage de gaz naturel lui permettant d'asseoir sa stratégie de groupe intégrée

Gaz de France possède le plus long réseau de transport européen de gaz naturel à haute pression, pour acheminer le gaz tant pour le compte de tiers que pour son propre compte. Au 31 décembre 2005, son réseau français comprenait 31 589 kilomètres de gazoducs, dont 6 757 kilomètres de réseau principal complétés par 24 832 kilomètres de réseaux régionaux. Conformément à la deuxième directive gaz et la loi du 9 août 2004, l'activité transport a été filialisée à compter du 1^{er} janvier 2005.

Gaz de France exploite également une partie du réseau de distribution de gaz en France, dans le cadre de contrats de concession signés avec les collectivités locales. Au 31 décembre 2005, les réseaux de distribution français de Gaz de France constituaient le premier réseau de distribution de gaz naturel en Europe de l'Ouest par sa longueur, avec 180 700 kilo-

mètres et 8 965 communes raccordées dans lesquelles résident environ 76 % de la population française. La directive européenne prévoit la séparation juridique des gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz desservant plus de 100 000 clients, d'ici le 1^{er} juillet 2007. Ceci ne remet toutefois pas en cause l'existence d'un service des réseaux de distribution d'électricité et de gaz commun à EDF et Gaz de France.

Le groupe offre enfin, en France, à travers 12 sites de stockage souterrain dont 11 détenus en pleine propriété, une capacité utile de stockage de l'ordre de 9 milliards de mètres cubes, parmi les plus importantes en Europe. Le groupe dispose par ailleurs, au travers de ses deux terminaux méthaniers, de la deuxième capacité de réception de GNL en Europe, avec en particulier une capacité de regazéification d'environ 17 milliards de mètres cubes par an.

Analyse financière

L'activité et les résultats de Gaz de France connaissent une croissance significative, malgré un contexte énergétique difficile

Parmi les facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats de Gaz de France, 2005 aura été marqué, en dehors de l'impact de l'ouverture progressive à la concurrence, par (i) une croissance de la consommation de gaz naturel en France avec un nombre important de nouveaux raccordements de communes et de clients et des conditions climatiques relativement froides et ce malgré l'augmentation du prix du pétrole (le cours moyen du baril de Brent s'est élevé à 54,40 \$ en 2005 contre 38,20 \$ en 2004); (ii) des opérations de croissance externe importantes, avec pour la France l'augmentation de la participation du groupe dans le capital de Savelys de 20 à 59 % en mars 2005 pour 81 M€, et pour l'international l'acquisition de 51 % du distributeur roumain Distrigaz Sud le 31 mai 2005 pour 310 M€ et l'acquisition, le 28 septembre, de 25,5 % du groupe SPE présent dans la production d'électricité et la commercialisation d'énergie (gaz et électricité) en Belgique pour 250 M€; (iii) plusieurs facteurs non récurrents en dehors des changements de périmètre ci-dessus, notamment le dénouement des participations croisées avec Total (cession à Total de sa participa-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 2005 a été marqué par l'ouverture du capital du groupe par voie d'introduction en bourse intervenue le 7 juillet 2005. Celle-ci s'est traduite dans les comptes 2005 du groupe par une augmentation des capitaux propres de 1,9 Md€. Suite à cette opération la participation de l'État au capital de Gaz de France a été ramenée à 80,2 %. Dans le cadre de l'opération l'État a reçu 2,5 Md€ de produits de cession.
- Les autres faits marquants de l'année 2005 concernent la mise en œuvre des évolutions annoncées en 2004, notamment:
 - le dénouement des participations croisées avec Total dans le domaine du transport et du stockage;
 - la création de la filiale GRTgaz;
 - la mise en place opérationnelle de la réforme du financement du régime des retraites;
 - l'acquisition de 51 % du capital de la société roumaine Distrigaz Sud;
 - l'acquisition conjointe avec Centrica de 51 % de la Société de Production d'Electricité (SPE);
 - la signature le 10 juin 2005 du Contrat de service public entre Gaz de France et l'État.
- Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2005. Le taux d'assiduité a été de 84,5 % en moyenne.
- En 2006:
 - Gaz de France et Suez (via sa filiale Electrabel France) ont conclu le 10 janvier 2006 un projet de partenariat industriel visant à développer et diversifier leur productions et approvisionnements respectifs en électricité.
 - Le 27 février, les deux sociétés ont présenté leur projet de fusion et ses principales modalités, convaincues qu'il constituait le meilleur projet industriel susceptible, à travers la formation d'un leader mondial de l'énergie, de répondre à leurs ambitions stratégiques mais également de créer de la croissance et de l'emploi. La fusion devrait être effective d'ici la fin de l'année 2006, sous réserve notamment du vote par le Parlement de la loi autorisant la privatisation de Gaz de France.
 - Gaz de France a mis en production, en janvier 2006, quatre gisements de gaz naturel en mer du Nord néerlandaise.

tion de 30 % dans GSO et cession par Total à Gaz de France de 45 % du capital de CFMH), qui s'est traduit par un effet global avant impôt de 77 M€ et une diminution des dotations à la provision pour renouvellement des actifs en concession liée à un réajustement des valeurs de remplacement des biens renouvelables.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé 2005 atteint 22 394 M€ contre 17 526 M€ en 2004, en progression de 28 %. Cette évolution résulte principalement de la hausse des prix de vente du gaz, qui reflète l'augmentation des coûts d'achat du gaz consécutive à la hausse des cours des produits pétroliers, mais également de la croissance des ventes d'énergie.

Les ventes de gaz s'élèvent ainsi à 749 TWh à fin 2005, en progression de 2,6 % par rapport à 2004. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international progresse et représente 36,4 % du chiffre d'affaires du groupe en 2005 (contre 30 % en 2004).

L'excédent brut opérationnel 2005 du groupe ressort à 4 219 M€, contre 4 173 M€ en 2004 (les chiffres relatifs à l'exercice 2004 sont exprimés en proforma IFRS post réforme du financement du régime des retraites), soit une progression de 1,1 %, en ligne avec l'objectif de 0 à 3 % pour 2005 (cette progression aurait été de 2,2 % à 4 263 M€, hors effet de l'impact des normes IAS 32/39 qui n'étaient pas encore appliquées dans les comptes IFRS 2004 du groupe).

Le résultat opérationnel du groupe atteint 2 784 M€ en 2005 contre 2 328 M€ en 2004, en progression de 19,6 %. Le résultat financier du groupe s'améliore de 59 M€ avec une charge nette au 31 décembre 2005 de 438 M€ contre 497 M€ au 31 décembre 2004. Le résultat net consolidé part du groupe atteint 1 743 M€ en 2005 contre 1 353 M€ en 2004, en hausse de 29 %. Le bénéfice net par action 2005 augmente de 23 % à 1,85 €.

Lors de l'ouverture de son capital, Gaz de France s'est engagée à conduire une politique de croissance régulière du dividende. Compte tenu des résultats 2005, un dividende de 0,68 € par action a été versé en 2006 au titre de l'exercice 2005, représentant un montant total de dividendes en progression de 60 %, soit au-delà de l'objectif de 40 % annoncé lors de l'ouverture du capital du groupe.

Le groupe conforte en outre sa structure

financière, grâce notamment à des cash-flows opérationnels importants qui s'établissent à 4 229 M€ contre 4 176 M€ en 2004 auxquels se rajoute l'augmentation de capital intervenue en juillet 2005 pour un montant de 1 869 M€. Les fonds propres s'élèvent à 14 803 M€ à fin 2005. Avec un endettement net à 2 993 M€ à fin 2005, le ratio « endettement net/fonds propres » ressort à 20 % en 2005 contre 41,8 % au 31 décembre 2004.

La solidité financière du groupe représente un atout important qui devrait lui permettre de poursuivre une politique d'investissements maîtrisée. En 2005 les investissements progressent significativement à 3 061 M€ contre 2 133 M€ en 2004. Les investissements d'équipement représentent 2 016 M€ en 2005, les investissements de prises de participations (nets de la trésorerie acquise) atteignent 674 M€ du fait principalement des prises de participations dans Distrigaz Sud et SPE et de la montée au capital de Savelys, les autres investissements s'élèvent à 371 M€ et concernent principalement une hausse des dépôts liés aux opérations de marché à terme et à la construction d'un méthanier.

Les engagements du groupe au titre des retraites s'élèvent à 1 562 M€ au 31 décembre 2005 contre 1 784 M€ au 31 décembre 2004 (l'évolution au cours de l'année 2005 est principalement liée au paiement des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires à l'ARRCO-AGIRC et à la CNAV).

Perspectives

Des objectifs financiers ambitieux et la mise en œuvre de la fusion entre égaux avec Suez qui permettra à Gaz de France de devenir un leader de l'énergie en Europe.

À l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2005, le groupe s'est fixé comme objectif, pour l'année 2006, une progression de l'excédent brut opérationnel supérieure à 12 % et un résultat net part du groupe supérieur à 2 Md€. Suite à l'annonce par le Gouvernement, le 21 mars 2006, d'une hausse tarifaire au 1^{er} avril 2006 limitée à 5,8 %, le groupe a précisé que malgré l'impact négatif de la mesure sur l'excédent brut opérationnel 2006 (chiffré par le groupe à 125 M€), ses objectifs financiers 2006 ne seraient

pas remis en cause. Le groupe envisage, en outre, de poursuivre une politique dynamique de distribution du dividende avec un dividende supérieur à 1 € par action dès 2006.

À l'occasion de la publication de ses comptes semestriels 2006, le groupe Gaz de France a annoncé la révision à la hausse de ses objectifs pour l'année 2006 : une progression de l'excédent brut opérationnel supérieure à 20 % et un résultat net part du groupe supérieur à 2,2 Md€.

Gaz de France demeure du point de vue de son positionnement stratégique encore trop dépendant du marché gazier français et cherche à améliorer ses positions d'acheteur de gaz. Dans ce contexte, Gaz de France a décidé de renforcer sa stratégie de croissance et d'alliance.

À l'automne 2005 Gaz de France a entamé des discussions avec Suez débouchant sur un accord dans la production électrique dans le sud de la France. Compte tenu de leurs fortes complémentarités et dans le contexte de la récente accélération du mouvement de consolidation du secteur de l'énergie, les deux sociétés ont présenté en février 2006 leur projet de fusion, convaincues qu'il constituait le meilleur projet industriel susceptible, à travers la formation de l'un des leaders mondiaux de l'énergie, de répondre à leurs ambitions stratégiques mais également de créer de la croissance et de l'emploi.

Le Gouvernement, au terme d'une concertation approfondie, a décidé de présenter au Parlement les dispositions législatives donnant la flexibilité nécessaire sur le capital de Gaz de France en permettant à l'État de détenir une participation fixée dans la limite d'un plancher fixé dans le projet de loi au tiers du capital (la fusion de deux entreprises conduisant en effet mécaniquement l'État à se diluer dans le nouvel ensemble, même s'il ne cède aucun titre dans ce cadre).

Le projet de loi correspondant portera également les dernières mesures de transposition des directives de 2003 (ouverture à la concurrence pour les particuliers avec le maintien des tarifs réglementés pour ceux qui le souhaitent et séparation juridique des gestionnaires de réseaux de distribution).



DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

Défense Conseil International (DCI) exerce son activité dans le domaine de la défense, autour de trois axes principaux : la formation de personnels militaires,

l'assistance technique et le conseil, dont le suivi de contrats.

En matière de formation et d'assistance, le savoir-faire de DCI s'appuie sur l'emploi en service détaché de personnels des armées, qui permettent de soutenir les industriels français dans les contrats d'exportation.

Par ailleurs, DCI intervient dans le financement de PME innovantes dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique et de l'espace, au travers de son pôle financier, qui réunit Brienne Conseil et Finance (BCF) et sa filiale Financière de Brienne (FdB).

Faits marquants

DCI a opéré en 2005 dans un contexte difficile, marqué par :

– une parité euro/dollar défavorable qui renchérit le coût des prestations de DCI, à un moment où l'entreprise est engagée dans un effort commercial auprès de ses clients, destiné à favoriser la conclusion des contrats qui prendront le relais des affaires actuellement en cours ;

– la persistance de tensions au Moyen-Orient où l'entreprise réalise une part significative de son activité.

Le carnet de commandes de l'entreprise atteint 138 M€ au 31 décembre 2005, en baisse de 30 % par rapport à la fin de l'année 2004 (toujours sous l'effet d'arrivée à échéance d'un grand contrat export particulier), mais représente toujours un montant voisin d'une année de chiffre d'affaires. L'entreprise a accentué, dans ce contexte, sa réflexion sur l'identification de nouveaux relais de croissance sur son activité en France et à l'international.

En dehors des transformations intervenues dans le pôle financier, l'exercice 2005 a été marqué par plusieurs développements.

Sur son métier traditionnel d'accompagnement des contrats d'équipement dans le domaine de la défense, l'entreprise a poursuivi ses efforts pour développer une offre d'activités de support dans le cadre des opérations de maintien en condition opérationnelle de la Marine nationale (mise à disposition d'équipages de garde pour les grands carénages de sous-marins et bâtiments de surface).

DCI a par ailleurs pris pied sur le marché de la sécurité intérieure avec l'acquisition de 13,8 % du capital de CIVIPOL Conseil, société spécialisée dans le conseil aux autorités publiques dans le domaine de la sécurité et dans l'exportation des savoir-faire français dans ce domaine. Cette société a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 1,9 M€.

Enfin, le litige sur l'éligibilité au dispositif de la participation des salariés employés par DCI à l'étranger est toujours en cours, au travers de plusieurs instances judiciaires. La situation a peu évolué au cours de l'exercice : l'expert diligenté par le TGI de Paris pour affiner le calcul de la participation dont les requérants estiment que l'entreprise serait redevable n'a pu mener à terme sa mission, ce qui a provoqué la nomination d'un nouvel expert et entraîné des retards de procédure.

Le pôle financier de DCI (Brienne Conseil Finances et Financière de Brienne) a connu des transformations importantes au cours de l'exercice, dans le sillage du « dispositif Juillet ». Animé par le Secrétaire général de la Défense nationale, ce dispositif a pour objet de promouvoir à partir de plusieurs fonds d'investissements, l'investissement dans les PME technologiques intervenant dans des secteurs qualifiés de sensibles ou stratégiques

La Financière de Brienne a, dans ce cadre, été transformée en société par actions simplifiée à capital variable, avec trois compartiments d'actions ayant des caractéristiques propres afin de répondre aux profils de rentabilité et de liquidité souhaités par les différents actionnaires. Financière de Brienne a ensuite été recapitalisée en faisant appel, aux côtés de ses actionnaires historiques comme Brienne Conseil Finance, à de nouveaux partenaires financiers (entreprises d'assurance et mutuelles, industriels du secteur de l'armement). À l'issue de l'opération, Brienne Conseil Finance, qui est contrôlée à 100 % par DCI, détient une participation égale à 42 % dans Financière de Brienne, contre 60 % auparavant.

Fiche d'identité

■ Défense Conseil International est une société anonyme dont le capital est détenu à 49,99 % par l'État. Les autres actionnaires sont SOFEMA, à hauteur de 30 %, SOFRESA, à hauteur de 10 % et EUROTRADIA à hauteur de 10 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005 : les 27 janvier, 31 mars, 23 juin et 29 septembre.

■ Le comité d'audit s'est réuni le 23 mars, le 24 juin et le 27 septembre 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

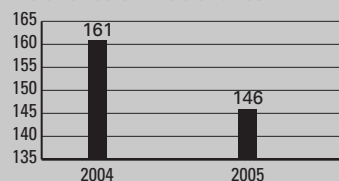
VII - Données sociales

VIII - Ratios

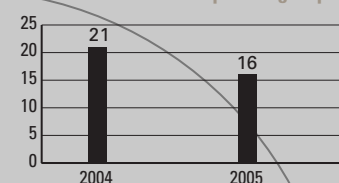
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	17,0	17,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	161	146
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	24	22
Résultat financier	9	6
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	27	25
Résultat net — part du groupe	21	16
Résultat net — intérêts minoritaires	0	1
Résultat net de l'ensemble consolidé	21	17
Total des immobilisations nettes	55	63
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	24	23
Capitaux propres — part du groupe	150	164
Intérêts minoritaires	5	2
Dividendes versés au cours de l'exercice	10	11
dont reçus par l'État	5	5
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	60	63
Dettes financières nettes	-178	-186
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	824	764
Charges de personnel	63	62
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	13,0 %	11,6 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	76,5	81,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	13,5 %	10,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

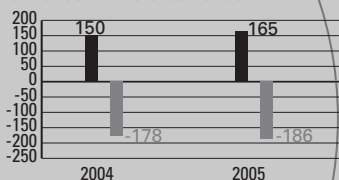
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Au total, la recapitalisation de Financière de Brienne a nécessité un investissement de 14 M€ de DCI dans Brienne Conseil Finance.

Analyse financière

En dépit du tassement de l'activité en 2005, la situation financière de DCI est demeurée saine.

Le chiffre d'affaires a atteint en 2005 146 M€, en baisse de 10 % par rapport à 2004. Le recul du niveau d'activité, conforme à la prévision budgétaire établie en début d'exercice, était attendu compte tenu de l'entrée en phase finale de réalisation d'un grand contrat à l'exportation. Le chiffre d'affaires de 2005 demeure, comme en 2004, anormalement élevé par rapport au volume normal d'activité. À compter de 2006, le cycle de forte croissance de l'activité liée à la mise en œuvre de ce contrat, qui a poussé à la hausse l'activité depuis 2003, arrive à son terme.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 22 M€, contre 23,6 M€ en 2004. En dépit de la décroissance du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle se redresse légèrement (15 % en 2005 contre 14,6 % en 2004), ce qui traduit les efforts de l'entreprise pour maîtriser ses frais généraux et améliorer son fonctionnement. Les efforts engagés en 2004 pour ajuster le niveau d'emploi aux perspectives d'activité ont été poursuivis ainsi que la politique consistant à développer les contrats de chantier qui permettent à l'entreprise de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de ses contrats, notamment à l'export, tout en bénéficiant d'une flexibilité suffisante pour ne pas alourdir ses charges quand ces contrats arrivent à échéance.

Le résultat net est de 14,5 M€ (soit 10 % du chiffre d'affaires) contre 21 M€ en 2004 (soit 13 % du chiffre d'affaires). Cette diminution résulte d'une part de la dégradation du résultat financier, liée à

des dépréciations constatées sur des lignes de participation gérées par Financière de Brienne, et d'autre part du résultat exceptionnel négatif constaté sur la période du fait de la majoration de la provision afférente au litige sur la participation des salariés expatriés.

Le niveau de trésorerie nette progresse au cours de l'exercice pour atteindre 186 M€ en fin d'exercice, soit 8 M€ de plus qu'à la fin 2004. Ce résultat est obtenu grâce au maintien de l'autofinancement, qui demeure constant en dépit du recul de l'activité, et grâce à une amélioration du besoin en fonds de roulement liée à un effort de recouvrement des créances sur un contrats export particulier, dont le montant avait pénalisé le cash flow d'exploitation au cours de l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés progressent de 14 M€ pour s'établir à 164 M€.

Perspectives 2005 et au-delà

Les perspectives d'activité pour l'année 2006, fondées sur des hypothèses prudentes, sont conformes aux prévisions annoncées les années passées. Le chiffre d'affaires du groupe devrait continuer à diminuer pour atteindre environ 110 M€ en 2006, et devrait se stabiliser à ce niveau. Cette diminution était attendue: les années 2003-2005 ont bénéficié d'une activité soutenue grâce à l'exécution d'un programme majeur au Moyen-Orient qui s'est achevé au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice 2006 devrait être marqué par la montée en puissance progressive du pôle financier suite à la recapitalisation intervenue en 2005 de Financière de Brienne.

Le résultat net 2006 devrait s'inscrire en baisse, en ligne avec la décroissance de l'activité. En tout état de cause, hors éléments exceptionnels liés à la situation internationale, il devrait demeurer nettement positif. Les effectifs devraient se réduire en liaison avec la variation de l'activité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Yves Michot ■ Représentants de l'État : Thomas Courbe, Philippe Decouais, Christian-Charles Falzone, Jean-Paul Panié, Éric Preiss, Philippe Roudier ■ Administrateurs : Denis Brebant, Philippe Esper, Bernard Norlain, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Censeurs : André d'Anselme, Xavier Delcourt, Jean-Albert Epilaton, Michel Olhagaray, Jean-Louis Pineau, Jean de Ponton d'Amecourt, Jean-Pierre Rayssac, Olivier de Rostolan ■ Commissaire du gouvernement : M. le contrôleur général des Armées, Thierry Perrin ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes : Price Waterhouse Coopers et Mazars ■



Transformée en 2003 en société de droit privé à capitaux publics, DCN est le premier acteur européen du secteur naval militaire par le chiffre d'affaires. DCN est maître d'œuvre de navires armés et offre une large gamme de

produits et services à forte valeur ajoutée. Constructeur et intégrateur, DCN dispose d'un ensemble de compétences, qui lui permettent de maîtriser la totalité de la chaîne du système naval de défense, de la conception jusqu'au démantèlement : ingénierie et conception, construction, intégration des systèmes de combat et équipements, maintien en condition opérationnelle.

DCN dispose d'une gamme de plates-formes qui couvre l'ensemble des grands segments des programmes navals de défense. Sa présence à l'export et dans les programmes de coopération s'est renforcée au cours des dernières années par le biais de contrats importants dans le domaine des sous-marins et des programmes de frégates lancés par la France en partenariat avec d'autres pays européens (Horizon puis FREMM).

Faits marquants

Une année de consolidation des bénéfices tirés du changement de statut

Une bonne tenue de l'activité

L'année 2005 a été marquée par une activité importante, tant en termes de livraisons que de préparations de programmes futurs et de notification de nouveaux contrats. La progression de l'activité a été plus soutenue pour le pôle construction de navires armés (chiffre d'affaires en progression de 19 %) que pour le pôle des services (stabilité du chiffre d'affaires) et équipements (chiffre d'affaires en progression de 14 %).

S'agissant du pôle navires armés, l'exercice a été marqué par des prises de com-

mandes très dynamiques grâce à la notification au second semestre du contrat FREMM (Frégates européennes multi-missions, construites en coopération avec l'Italie) et du contrat de vente de six sous-marins Scorpène à la marine indienne. Les discussions sur le programme de sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération Barracuda ont été poursuivies en vue d'une finalisation au cours de l'année 2006, ce qui représente un léger retard par rapport au calendrier initial.

Sur le plan de la construction, l'année a été marquée par le franchissement de jalons techniques importants pour les principaux contrats en cours : livraison de la frégate « Formidable » à la marine singapourienne, livraison du sous-marin « O'Higgins » à la marine chilienne, procédure d'acceptation du bâtiment de projection et de commandement « Le Mis-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : DCN est une société anonyme dont le capital est détenu majoritairement par l'État, conformé-

ment à l'article 78 modifié de la loi n° 2001-1276.

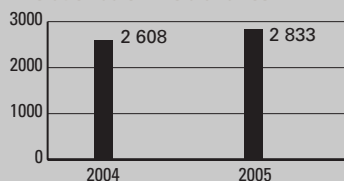
■ Capital : Le capital de DCN est détenu à 100 % par l'État.

■ Principales filiales du groupe : DCN Log (100 %), DCN International (100 %), Armaris (50 %).

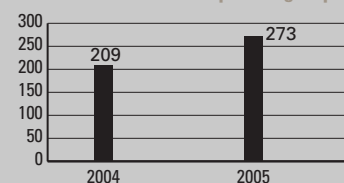
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	2 608	2 833
dont réalisé à l'étranger	792	862
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	187	222
Résultat financier	33	29
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	137	313
Résultat net – part du groupe	209	273
Résultat net – intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	209	273
Total des immobilisations nettes	335	373
dont écart d'acquisition net	14	13
dont immobilisations incorporelles nettes	26	27
dont immobilisations financières nettes	35	21
Capitaux propres – part du groupe	767	739
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	/	300
dont reçus par l'État	/	300
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	789	962
Dettes financières nettes	-1 659	-1 571
Dettes financières brutes à plus d'un an	18	3
Effectifs en moyenne annuelle	12 914	12 556
Charges de personnel	673	714
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	8,0 %	9,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	52,1	56,9
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	27,2 %	36,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

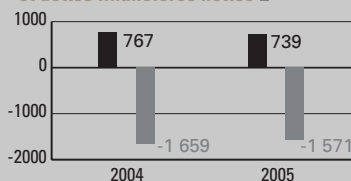
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tral » et poursuite des travaux sur le programme de fréquences Horizon.

Le pôle services et équipements a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses prestations au profit de la Marine nationale, ainsi qu'en témoigne la progression des indicateurs de disponibilité des navires de la flotte dont l'entretien est assuré par DCN. L'exercice a été par ailleurs marqué par la conclusion de plusieurs contrats importants de maintenance (notamment le « contrat global de maintenance en condition opérationnelle » des navires fortement armés stationnés à Brest) à caractère pluriannuel et en vertu desquels l'industriel s'engage sur un niveau de disponibilité des navires et non plus sur un volume de prestations, sa rémunération étant ajustée en fonction de l'atteinte de l'objectif de disponibilité.

Les investissements réalisés au cours des exercices passés dans le développement d'une offre nouvelle en matière d'équipements, comme le système de lancement vertical de missiles Sylver, ont porté leurs fruits, induisant une hausse sensible de l'activité de DCN dans ce domaine.

La poursuite de la transformation de l'entreprise

Le processus de transformation de l'entreprise, dont le jalon essentiel a été franchi en 2003 avec l'adoption par DCN d'un statut de société de droit privé, s'est poursuivi, avec notamment la mise en place de la participation pour les seuls salariés de droit privé de l'entreprise et l'amorce, au début de l'année 2006, de la négociation d'un accord d'intéressement ouvert à l'ensemble du personnel.

Les efforts de rénovation des modes de gestion interne se sont poursuivis au cours de l'exercice tandis qu'étaient engrangés les premiers résultats des politiques suivies. Certains des gains les plus significatifs

ont été enregistrés dans les achats, avec une meilleure maîtrise des coûts et des délais.

L'adaptation de la politique de ressources humaines au contexte nouveau dans lequel opère l'entreprise et à l'évolution de ses savoir-faire s'est poursuivie. Après la forte décroissance des exercices précédents, les effectifs globaux ont été stabilisés (12 500 collaborateurs) tandis que le reprofilage au bénéfice des fonctions plus qualifiées s'est poursuivi au même rythme par le jeu des arrivées et de départs. À compter du 1^{er} juin 2005, l'ensemble des personnels de l'État (hors ouvriers d'État) qui avaient été mis à la disposition de l'entreprise lors de son changement de statut, ont dû opter pour un statut contractuel de droit privé ou, alternativement, réintégrer les services de l'État.

La politique d'investissement dynamique a également été poursuivie à la faveur de l'effort de rénovation des infrastructures et de restructuration des emprises industrielles de l'entreprise, destiné à accroître l'efficacité du capital investi. Ces efforts, qui seront maintenus dans les exercices à venir, permettront à DCN de disposer d'un outil industriel rénové.

Enfin, un accent particulier a été placé sur le développement de la capacité technologique de l'entreprise avec la montée en charge, conformément au programme arrêté lors du changement de statut, des dépenses de recherche et développement. La R&D totale (y compris la part financée par le client) représente désormais 8,3 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise et 12,2 % du chiffre d'affaires hors activités d'entretien de la flotte, soit un niveau conforme avec les moyennes du secteur naval de défense.

L'effort de R&D de DCN est réalisé avec le concours de PMI sous-traitantes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Jean-Marie Poinboeuf

■ Représentants de l'État: Christine Buhl, Christophe Burg, Thomas Courbe, Jean-Baptiste Gillet, Jean-Yves Leclercq, Olivier Rossignol ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières: Joseph Bodard, Alain Bugat, Gilles Denoyel, Jean-Daniel Lévi, Yves Michot ■ Représentants des salariés: MM. André, Aubert, Barbereau, Hamelin, Montaland, Rouze ■ Commissaire du gouvernement: Marc Gatin ■ Mission de contrôle économique et financier: Bernard Scemama ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, KPMG ■

Le rapprochement avec Thales ouvre des perspectives nouvelles à DCN

Une nouvelle étape a été franchie avec la signature de la Déclaration Commune d'Intentions le 15 décembre 2005 par le Ministre de la Défense, le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le Président de DCN et celui de Thales, qui ouvre la voie à une entrée de Thales au capital de DCN à hauteur de 25 %.

Aux termes de cet accord, une prise de participation sera précédée par le rachat par DCN de l'ensemble des activités navales de Thales en France (hors équipements). Elle s'accompagne également de la conclusion d'un accord de coopération industrielle et commerciale destiné à encourager la mise en œuvre de partenariats entre DCN et les activités navales de défense de Thales visant à améliorer les offres faites aux clients communs et à favoriser la complémentarité de leurs activités en optimisant leurs investissements.

Les accords conclus le 15 décembre seront finalisés au cours de l'année 2006. Un accent particulier est mis sur la définition de l'organisation et des modalités de fonctionnement de l'entité issue du rapprochement afin de lui permettre d'entrer au plus vite dans la phase opérationnelle de son fonctionnement.

Comme les mouvements intervenus en 2004 (reprise de HDW par Thyssen Krupp en Allemagne, scission des activités civiles et militaires d'Izar donnant naissance à Navantia en Espagne), le rapprochement entre DCN et Thales dans le secteur naval contribue à renforcer le secteur naval de défense en Europe et à préparer les opérations futures de convergence entre les industriels européens.

Analyse financière

Une amélioration de la qualité de l'information financière de la société

L'année 2005 a été marquée par une amélioration de la qualité des états comptables et du contrôle interne, avec la levée de l'ultime réserve sur les comptes de l'entreprise sur les quatre qui avaient été portées initialement par les commissaires aux comptes lors de la certification des premiers comptes de DCN après son changement de statut.

La dernière réserve formulée par les Commissaires aux Comptes lors du premier arrêté des comptes consécutif au changement de statut de DCN, qui portait sur des écritures comptables relatives aux encours non contractualisés (commandes du service de soutien de la flotte qui n'ont pas donné lieu à passation de contrats), a été levée.

Après les efforts importants déjà déployés en 2004, le calendrier de publication des comptes a encore été amélioré et se rapproche désormais des normes des sociétés cotées du secteur.

Le système de comptabilité analytique par projet fonctionne de manière satisfaisante. Un suivi bisannuel des coûts et des marges prévisionnelles à terminaison est effectué pour les principaux projets. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce domaine, ils doivent encore être approfondis avec pour objectif d'améliorer la lisibilité globale des comptes.

Des résultats en progression

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe DCN s'établit en 2005 à 2,83 Md€, en progression de 8,6 % par rapport à 2004. Une part significative de cette progression est néanmoins due au basculement définitif vers la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, dont la mise en place s'est déployée sur les exercices 2004 et 2005.

L'activité réalisée à l'international progresse, s'établissant à 962 M€, et a représenté 34 % du chiffre d'affaires contre 30 % en 2004.

Les prises de commandes ont connu une évolution favorable très marquée du fait de la conclusion des contrats FREMM et Scorpène Inde. Le contrat FREMM est, compte tenu de son contenu technologique et du volume d'affaires qu'il induira, une opération structurante pour DCN. Le contrat Scorpène Inde, qui porte sur six sous-marins, constitue un succès commercial majeur à l'export.

Au 31 décembre 2005, DCN dispose d'un stock de commandes important (8,3 Md€ soit 2,9 fois le CA consolidé de l'exercice), qui lui confère une visibilité satisfaisante sur son activité future.

Le résultat d'exploitation s'élève à 222 M€ (soit 7,8 % du CA) contre 187 M€ (soit 7,1 % du CA) en 2004. La progression du résultat est notamment due à la mise en œuvre du plan de productivité de l'entreprise, qui a permis de compenser la hausse mécanique de la masse salariale due au basculement du personnel de l'en-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni les 21 avril, 20 juin, 21 juillet, 14 septembre, 6 octobre et 15 décembre.
- Le comité d'audit et des comptes s'est réuni les 18 avril, 20 juillet et 27 septembre.
- Le comité des offres s'est réuni les 23 mars, 21 avril, 27 mai, 10 juin, 6 juillet, 26 août et 23 novembre.
- Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni le 1^{er} juillet et le 24 novembre.

entreprise sous statut privé et à la progression programmée des frais de R&D destinée à permettre à l'entreprise de continuer à développer les technologies nécessaires à assurer durablement sa compétitivité.

Le résultat net s'établit à 273 M€ soit 9,7 % du CA, contre 209 M€ en 2003 (8 % du CA). La progression constatée, supérieure à l'écart entre les résultats d'exploitation 2005 et 2004, s'explique pour partie par des éléments non récurrents, principalement la reprise d'une provision inscrite au traité d'apport afférente à un risque d'imposition qui ne s'est pas matérialisé.

La trésorerie nette s'établit à la fin 2005 à 1,6 Md€, en léger retrait par rapport à la clôture précédente (1,7 Md€ au 31 décembre 2005). Cette trésorerie tient compte de l'encaissement d'une tranche de 120 M€ de capital souscrit par l'État au moment du changement de statut libérée le 30 juin 2005 (les deux dernières tranches de 150 M€ chacune seront libérées avant les 30 juin 2006 et 30 juin 2007) et, en sens inverse, du versement à l'État d'un acompte sur le dividende 2005 de 230 M€ intervenu en fin d'année.

Au total, le dividende versé au titre de 2005 s'élève à 380 M€. Le prélèvement de ce dividende exceptionnel vise à optimiser le bilan de l'entreprise, dont le niveau très élevé de trésorerie, appelé à se renforcer encore du fait de la libération progressive des tranches de capital, ne trouvait pas d'usage à moyen terme compte tenu de sa capacité à dégager des flux de trésorerie positifs. L'importance de la trésorerie de DCN est liée aux bonnes performances économiques de l'entreprise depuis 2003, très supérieures aux objectifs fixés au moment du changement de statut, et aux avances obtenues de la part du client français et des clients export.

Perspectives 2006

En 2006, à périmètre constant, l'activité de l'entreprise mesurée par son chiffre d'affaires devrait se situer à un niveau comparable à celui de 2005. La marge d'exploitation devrait également être en ligne avec les résultats atteints au cours de l'exercice précédent.

L'année sera marquée par la mise en œuvre sur le plan opérationnel de l'opération Convergence avec l'intégration dans DCN des équipes issues des filiales de Thales cédées à DCN et d'Armaris, et l'optimisation des modes de fonctionnement.

DCN continuera à coopérer avec ses clients pour faire déboucher les commandes attendues. Ces commandes concernent principalement sur le marché national avec les sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération Barracuda. Sur le marché export, plusieurs prospects sont actifs et pourraient déboucher sur des prises de commande significatives sur l'exercice ou les exercices suivants.

La continuation des efforts de gains de productivité sur les achats et sur l'organisation industrielle devrait se traduire par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité d'exploitation, tandis que les dépenses de recherche et de développement, qui ont vivement progressé au cours des exercices précédents, devraient se stabiliser. L'effort d'investissement, destiné principalement à rénover l'outil industriel de DCN et d'améliorer la performance de ses systèmes d'information de gestion, se poursuivra au même rythme en 2006.

L'État actionnaire, vigilant sur les efforts de renforcement de la productivité de l'entreprise, remplira les obligations qu'il a souscrites au moment du changement de statut en libérant fin juin 2006 une nouvelle tranche de capital à hauteur de 150 M€.



The step beyond

chiffre d'affaires dans le domaine civil et 22,5 % dans le domaine militaire. En termes de part de marché, EADS compte parmi les deux plus importants fabricants d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs commerciaux et de systèmes de missiles. C'est également l'un des deux principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense.

Faits marquants

EADS a poursuivi en 2005 sa stratégie de croissance rentable, visant à s'installer au premier rang sur les grands marchés mondiaux de l'aéronautique et de la défense. L'environnement commercial d'EADS s'est caractérisé en 2005 par une année record pour l'industrie aéronautique. Les compagnies aériennes ont passé commande d'un nombre sans précédent d'appareils en raison du développement des compagnies à bas coûts et de la croissance rapide du transport aérien en Asie. Dans le secteur de la défense, bien que le chiffre d'affaires soit toujours bridé par des contraintes budgétaires sur les marchés domestiques d'EADS, les recettes liées à la défense sont restées stables, à 7,7 Md€, tandis que le carnet de commandes passait de 49 Md€ à fin 2004 à 52 Md€ à fin 2005.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 34,2 Md€ en 2005, EADS est le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, et occupe le second rang au niveau mondial. En 2005, EADS a réalisé environ 77,5 % de son

Les principales évolutions par divisions sont les suivantes :

- Airbus a enregistré les meilleures ventes de toute son histoire en 2005. Avec un chiffre d'affaires de 22,2 Md€, la société a enregistré une progression de 10 % par rapport à 2004 (20,2 Md€). La livraison de 378 appareils de plus de 100 sièges, contre 320 en 2004, a été le principal vecteur de cette progression. Concernant les nouvelles commandes, 2005 a également été une année sans précédent pour Airbus qui a comptabilisé 1 111 commandes brutes. Sur l'exercice 2005, Airbus détenait ainsi une part de marché de 52 % en nombre d'unités et de 45 % en valeur, prenant face à Boeing la première place au niveau mondial. L'avionneur dispose par ailleurs du plus important carnet de commandes de son histoire, avec un total de 2 177 avions.

La majorité des commandes de 2005 proviennent principalement d'Asie et de compagnies à bas coûts. La Chine est à l'origine du plus grand nombre de

commandes passées en 2005, avec notamment 150 avions monocouloirs commandés en décembre par le China Aviation Supplies Import and Export Group (CASGC). Les sociétés de location d'avions ont également continué à jouer un rôle important, en passant commande de 187 avions.

L'année 2005 a été particulièrement marquante pour le programme du nouveau très gros porteur A380 : le total des commandes fermes pour l'A380, qui a pris son envol le 27 avril 2005, s'est établi à 159 exemplaires à fin 2005, de la part de 16 clients. La plupart des commandes concernent cependant la famille de l'A320. Avec 918 commandes, portant le carnet de commandes de la famille A320 à un niveau historique de 1 652 unités, Airbus enregistre une part de marché de 62 %, qui lui permet de maintenir sa position de leader sur ce segment. Les compagnies aériennes à bas coûts sont à l'origine de plus d'un tiers des commandes de l'année.

Dans l'optique d'adapter son offre afin de sécuriser sa croissance, Airbus a cherché à nouer des partenariats avec des entreprises industrielles en Chine, en Russie, aux États-Unis et dans d'autres pays. Les liens établis avec l'industrie aéronautique chinoise se sont renforcés au cours de l'année écoulée, avec la signature de plusieurs contrats visant à une coopération accrue. La signature de deux contrats avec China Aviation Industry Corporation I et II (AVIC I et II), deux sociétés d'aviation détenues par l'État chinois, a été suivie, en décembre 2005, par la conclusion d'un accord pour étudier la faisabilité d'un partenariat industriel pour la mise en place d'une

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais.

■ Le 4 avril 2006, DaimlerChrysler et Lagardère ont annoncé le début de transactions simultanées visant à réduire de 7,5 % leur participation respective dans EADS. DaimlerChrysler a conclu un contrat de cession à terme d'environ 61 millions d'actions d'EADS avec un groupe de banques d'affaires. DaimlerChrysler a annoncé

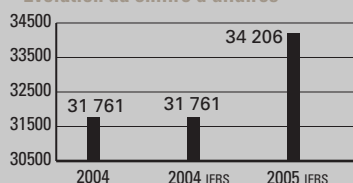
avoir prêté ces actions aux banques par anticipation sur le règlement de la cession à terme. Lagardère a émis des obligations remboursables en actions; les actions d'EADS qui seront remises à l'échéance des obligations représenteront au maximum 7,5 % du capital social d'EADS, soit environ 61 millions d'actions d'EADS.

■ Fin avril 2006, à la suite de ces opérations, la répartition du capital était la suivante : DaimlerChrysler : 22,32 % SOGEADE (50 % Sogepa - société détenue par l'État; 50 % Désirade - société détenue par le groupe Lagardère) : 29,75 % (dont 7,5 % devant être remis en remboursement d'obligations convertibles à partir de juin 2007) SEPI (holding de l'État espagnol) : 5,44 % Public : 42,49 %

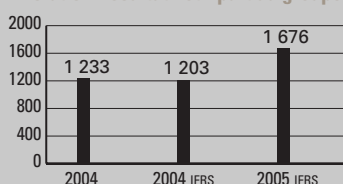
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1	0,1
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	15	15	15
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	11	11	
Chiffre d'affaires	31 761	31 761	34 206
dont réalisé à l'étranger	28 435	28 435	30 695
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	2 143	2 215	2 712
Résultat financier	-246	-330	-177
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	2 858	2 858	3 868
Résultat net — part du groupe	1 233	1 203	1 676
Résultat net — intérêts minoritaires	-203	18	34
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 030	1 221	1 710
Total des immobilisations nettes	27 003	27 446	28 952
dont écart d'acquisition net	9 460	10 001	10 167
dont immobilisations incorporelles nettes	548	558	885
dont immobilisations financières nettes	4 090	4 090	4 083
Capitaux propres — part du groupe	16 973	16 210	13 726
Intérêts minoritaires	2 370	144	176
Dividendes versés au cours de l'exercice	320	320	396
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	8 573	8 424	9 606
Dettes financières nettes	-4 058	-3 961	-5 460
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 406	4 406	4 189
Effectifs en moyenne annuelle	110 662	110 662	113 210
Charges de personnel	7 932	7 944	8 485
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	3,2 %	3,8 %	5,0 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	71,7	71,8	74,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	5,3 %	7,5 %	12,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/

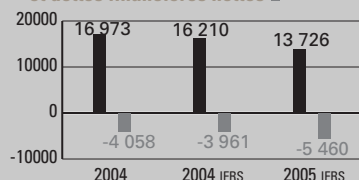
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



chaîne d'assemblage final d'A320 en Chine. Airbus s'est également engagé à augmenter significativement la valeur de ses achats qui devraient atteindre 60 millions de dollars par an d'ici 2007.

La collaboration avec les entreprises russes a également amorcé un nouveau virage. En août, Airbus et Irkut, société russe de production scientifique, ont signé un accord préliminaire qui définit, dans ses grandes lignes, la participation de la Russie au développement du programme A350 et à de futurs programmes d'avions. D'ici 2007, Airbus entend augmenter ses contrats aux sociétés russes. Son programme pour la Russie comporte de nombreux projets de recherche et technologies, des travaux de conception et une coopération accrue dans le domaine de la certification.

Airbus a élargi sa présence en Amérique du Nord, avec l'implantation d'un nouveau centre d'ingénierie à Mobile, en Alabama. Ce nouveau site sera dédié à des avions commerciaux et aux dérivés militaires de ces avions, notamment les A330, A340 et A350 ainsi que sur le KC-30, ravitailleur militaire de pointe. Ce centre qui devrait être pleinement opérationnel en 2006, emploiera 150 personnes environ. Enfin, en Australie, Airbus a étendu son partenariat de recherche en définissant les modalités d'un accord cadre de recherche et de technologie avec le Centre de recherche sur les structures composites de pointe (Co-operative Research Centre for Advanced Composite Structures), basé à Melbourne.

• La division Avions de Transport Militaire a enregistré des avancées à l'export, toutes catégories d'appareils confondues, notamment avec son avion de transport à forte valeur ajoutée, l'A400M et son avion ravitailleur, dérivé d'une plate-forme Airbus. L'A400M a en effet remporté ses premières commandes à l'export, plusieurs gouvernements souhaitant moderniser

leur flotte d'avions de transport lourd d'ancienne génération. L'Afrique du Sud a passé une commande ferme, en avril 2005, portant sur au moins huit appareils. La Malaisie a signé un contrat en décembre qui sera comptabilisé en 2006, pour quatre avions. Avec les 180 appareils déjà commandés par les pays européens associés au lancement du programme, le total des commandes de l'A400M atteint 192 unités. EADS CASA a conservé son leadership mondial sur le segment de l'aviation moyenne et légère, et été sélectionné par le gouvernement brésilien pour la fourniture de 12 avions de transport moyen C-295, destinés à venir en aide aux populations qui vivent dans des régions très reculées d'Amazonie. EADS CASA sera également chargée de moderniser huit appareils P-3 de patrouille maritime, en les dotant de systèmes de mission (FITS). Il s'agit des plus gros contrats jamais signés par EADS en Amérique latine.

Conformément à la stratégie de développement industriel mondial d'EADS, tous les contrats d'exportation signés par la division Avions de Transport Militaire ont associé la participation de sous-traitants locaux. Cette stratégie a franchi d'importantes étapes durant l'exercice 2005 : en septembre, EADS s'est joint à Northrop Grumman en tant que sous-traitant principal en vue d'un appel d'offres pour le nouveau ravitailleur de l'U.S. Air Force (le KC-30). En outre, EADS s'est associé à Raytheon pour répondre à l'appel d'offres de l'armée américaine concernant le programme d'avion-cargo militaire « Future Cargo Aircraft ».

• Avec une part de marché supérieure à 50 %, Eurocopter a confirmé sa première place sur les marchés civil et parapublic. Sur le plan stratégique, l'année a été marquée par la conclusion d'accords majeurs : après l'Australie et dix autres pays, la Belgique, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ont sélectionné l'hélicoptère de

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Présidents : *Manfred Bischoff, Arnaud Lagardère* ■ Administrateurs : *Juan Manuel Eguigaray Ucelay, Thomas Enders, Louis Gallois, Rüdiger Gröhe, Jean-Paul Gut, Hans Peter Ring* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *François David, Michael Rogowski* ■

transport multirôle NH90 pour équiper leurs forces armées. La construction d'un nouveau site industriel à Albacete, dans le sud de l'Espagne, la signature du contrat de développement et de production du Tigre HAD pour l'Espagne et la France, et la sélection du NH90 renforcent la place de l'Espagne comme troisième marché domestique d'Eurocopter. Eurocopter enregistre également une forte progression à l'international, notamment sur le marché asiatique. En Chine, Eurocopter et AVIC II, société publique d'aéronautique, ont étendu leur partenariat pour co-développer un nouvel hélicoptère de transport civil et parapublic de pointe, d'une capacité de six à sept tonnes. En Corée du Sud, le gouvernement a confié à Eurocopter, sous la maîtrise d'oeuvre de KAI, le développement du premier hélicoptère utilitaire militaire du pays.

Aux États-Unis, Eurocopter a comptabilisé 122 commandes et remporté plus de 45 % du marché civil. Les garde-côtes américains ont sélectionné Eurocopter pour moderniser leur flotte d'hélicoptères Dauphin. Dans le domaine militaire, Eurocopter s'est allié à Sikorsky pour briguer le programme d'hélicoptère utilitaire léger LUH (Light Utility Helicopter).

- La division Systèmes de Défense et de Sécurité a bénéficié de la montée en puissance de la production de l'Eurofighter et d'une augmentation des livraisons de missiles au cours de l'année. À la fin de 2005, 34 Eurofighter pour l'Allemagne et l'Espagne, quelque 600 missiles de croisière longue portée Storm Shadow/Scalp et 66 missiles air-sol Taurus ont été livrés.

Le management d'EADS a par ailleurs cherché à renforcer le portefeuille d'activités de la division et son efficacité opérationnelle. Deux acquisitions ont renforcé les capacités sur des secteurs porteurs. En septembre, la Division a racheté à Nokia l'activité PMR (radiocommunications mobiles professionnelles), faisant d'EADS le seul acteur de classe mondiale dans les télécommunications sécurisées, qui propose à la fois les technologies TETRA et TETRAPOL. Cette acquisition a permis à EADS de présenter une offre conjointe avec Siemens pour la fourniture d'un réseau numérique national voix/données aux autorités allemandes. Par ailleurs, en décembre, EADS et ThyssenKrupp Technologies ont racheté conjointement Atlas Elektronik, société d'électronique navale,

ce qui renforcera la position future du Groupe dans l'électronique navale et les systèmes associés, en donnant naissance à un fournisseur de systèmes et d'électronique dans le domaine maritime destiné tant aux navires de surface qu'aux sous-marins.

- En 2005, la division Espace a confirmé son retour à la rentabilité. Cette amélioration témoigne de la croissance de l'activité et de l'impact positif de la restructuration malgré un environnement commercial toujours défavorable.

En termes de gouvernance, l'exercice 2005 a été marqué par l'annonce, le 25 juin 2005, par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, Présidents du Conseil d'Administration de EADS, d'une nouvelle équipe et d'une nouvelle structure de management pour EADS :

Thomas Enders et Noël Forgeard ont été élus co-Présidents Exécutifs (Chief Executive Officers – CEO) pour un mandat de cinq ans avec effet immédiat. En accord avec BAE Systems, le Conseil d'Administration de EADS a également nommé Gustav Humbert Président et CEO d'Airbus.

Cette organisation a été une nouvelle fois modifiée en juillet 2006, à la suite des difficultés rencontrées par Airbus dans le

déroulement du programme A380, qui ont conduit au départ simultané de Noël Forgeard et Gustav Humbert, et à leur remplacement par Louis Gallois, président exécutif d'EADS, et Christian Streiff, président exécutif d'Airbus et membre du comité exécutif d'EADS.

Enfin, le Conseil d'administration a établi de nouvelles responsabilités et chaînes décisionnelles au niveau de la direction générale d'EADS. Ainsi, Christian Streiff (président exécutif d'Airbus), Jean-Paul Gut (directeur général délégué pour le marketing, la stratégie et les affaires internationales), Ralph Crosby (président d'EADS North America), et Francisco Fernandez Sainz (président exécutif de la Division avions de transport militaire) dépendront hiérarchiquement de Thomas Enders. Hans Peter Ring (directeur financier), François Auque (président exécutif de la division espace), Fabrice Brégier (président exécutif de la division Eurocopter) et Stephan Zoller (président exécutif de la division défense et systèmes de sécurité) rapporteront à Louis Gallois. Jean Botti (directeur technique d'EADS) et Jussi Itävuori (directeur des ressources humaines d'EADS) dépendront hiérarchiquement des deux présidents exécutifs d'EADS.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le 10 février 2005 : la Délégation Générale pour l'Armement réceptionne le premier hélicoptère EC 725, fabriqué par Eurocopter. Cet appareil sera utilisé par l'armée de l'air française pour ses missions SAR de Combat.
- Le 18 mars 2005 : la Délégation Générale pour l'Armement livre le premier des 80 Tigre destinés à l'Aviation Légère de l'Armée de Terre française (ALAT).
- Le 27 avril 2005 : l'A380 réalise avec succès son premier vol d'essai devant 40 000 spectateurs à Toulouse-Blagnac. Ce vol de près de quatre heures a marqué le début de la campagne d'essais en vol du nouveau gros porteur.
- Le 17 juin 2005 : à l'issue du salon du Bourget, Airbus annonce avoir enregistré 280 commandes et intentions d'achats pour une valeur de 33,5 milliards de dollars auxquelles s'ajoute une commande signée mais non annoncée de 40 A320 monocouloirs.
- Le 31 août 2005 : EADS, Northrop Grumman et Indra annoncent la formation d'une équipe internationale pour exécuter un contrat d'ingénierie et d'intégration systèmes constitutif de l'un des principaux volets du programme de défense multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) de l'Alliance Atlantique.
- Le 7 septembre 2005 : EADS rejoint l'équipe de Northrop Grumman pour participer à l'appel d'offre visant au renouvellement de la flotte d'avions ravitailleurs des États-Unis. EADS sera le principal partenaire et sous-traitant du programme KC-30 Advanced Tanker.
- Le 19 septembre 2005 : ThyssenKrupp Technologies et EADS signent une déclaration d'intention aux termes de laquelle les deux entreprises souhaitent constituer une seule équipe et soumettre une offre conjointe lors de la procédure d'acquisition de la société Atlas Elektronik, filiale de BAE Systems.
- Le 5 décembre 2005 : à l'occasion de la visite du Premier Ministre Chinois, Wen Jiabao, EADS signe deux contrats majeurs qui consolident sa stratégie de développement sur le marché chinois : un engagement ferme pour l'acquisition de 150 avions de la famille A320 avec la CASC (China Aviation Supplies Import and Export Group) ; un contrat de co-développement et de fabrication d'un nouvel hélicoptère de six tonnes avec l'industriel chinois AVIC II.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a progressé de 8 %, à 34,2 Md€ en 2005, contre 31,8 Md€ par rapport à 2004 tandis que les prises de commandes du groupe ont plus que doublé par rapport à 2004 (+110 %) pour atteindre 93 Md€ contre 44 Md€ en 2004. Le carnet de commandes du groupe, dépassait 250 Md€ (+37 % par rapport à 2004), en fin d'exercice.

Cette année encore, le principal moteur de la croissance est Airbus qui a connu une très bonne année en termes de livraisons (378 contre 320 en 2004), de prises de commandes (1111 commandes d'appareils, contre 370 en 2004) et de rentabilité (marge de 10,4 % contre 9,5 % en 2004), et qui affiche une hausse de 10 % de son chiffre d'affaires sur l'année 2005. À la fin 2005, le carnet de commandes d'Airbus de 2177 appareils (contre 1500 à fin 2004) représentait une valeur totale de 202 Md€, sur la base des prix catalogue, soit une hausse de 48 % par rapport à fin 2004. EADS bénéficie également de la croissance du chiffre d'affaires d'Eurocopter (+15%) et de la poursuite du redémarrage des activités spatiales qui ont généré un chiffre d'affaires consolidé de 2,7 Md€ contre 2,6 Md€ en 2004. Par ailleurs, le groupe améliore ses performances dans le domaine des systèmes de défense et de sécurité (5,6 Md€ de chiffre d'affaires en 2005 contre 5,4 Md€ en 2004), essentiellement en lien avec la poursuite des livraisons d'Eurofighter et de l'accélération des programmes de missiles MBDA. Au total, et à l'exception de la division Avions de Transport Militaire (ATM), dont l'évolution du chiffre d'affaires est liée au report de constatation du chiffre d'affaires pour le programme A400M au premier trimestre 2006, toutes les divisions sont en croissance.

Le résultat d'exploitation du groupe (avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels) s'inscrit en hausse de 17 %, à 2,85 Md€, en dépit d'un taux moyen de couverture du risque de change moins favorable de 1 € = 1,06 \$ au cours de l'exercice fiscal 2005 (2004 : 1 € = 0,99 \$). La marge opérationnelle progresse de 7,7 % en 2004 à 8,3 % en 2005. Les performances d'Airbus expliquent l'essentiel de cette hausse, liée à la mise en œuvre du programme de réduction des coûts « Airbus Route 06 » et à l'augmentation du nombre de livraisons.

Le résultat d'exploitation d'Airbus a atteint 2,3 Md€ contre 1,9 Md€ en 2004, soit une hausse de plus de 20 % sur l'exercice. Eurocopter accuse pour sa part un léger infléchissement de sa rentabilité (6,6 %, contre 7,2 % en 2004), de même que la division Défense et Sécurité (3,6 % contre 4,2 % en 2004). L'activité spatiale, fortement déficitaire en 2003 (-400 M€ de résultat d'exploitation pré-goodwill et éléments exceptionnels), et qui s'était redressée en 2004 pour atteindre l'équilibre, dégage désormais une marge opérationnelle de 2,1 %.

Au total, le résultat net du groupe ressort en hausse sensible par rapport à 2004, à 1,68 Md€ contre 1,2 Md€ en 2004 (+39 %), soit 2,11 € par action (contre 1,50 € par action en 2004), ce qui reflète à la fois les fortes performances opérationnelles et une amélioration du résultat financier (-177 M€ contre -330 M€ en 2004). Il bénéficie également du traitement comptable différent de la participation minoritaire de BAE Systems dans le capital d'Airbus. L'application révisée des normes IAS32 a entraîné des changements dans la comptabilisation de l'option de vente accordée à BAE Systems en tant qu'actionnaire minoritaire d'Airbus (20 %). Ces changements ont contribué au résultat net à hauteur de 289 M€ (contre 185 M€ en 2004) avec en parallèle la reconnaissance d'une dette pour option de vente dans le bilan à hauteur de 3,5 Md€. Cette dette se substitue à la ligne « intérêts minoritaires » de BAE dans Airbus. Dans les comptes du 30 juin 2006, cette dette a été réévaluée à 2,75 Md€ suite à la détermination par la banque Rothschild du prix à payer à BAE Systems dans le cadre de l'exercice de son option de vente par BAE Systems.

La position de trésorerie nette d'EADS ressort en hausse de 39 % pour s'établir à 5,5 Md€ (contre 4 Md€ fin 2004).

Perspectives

EADS a défini trois axes de développement pour le futur :

(i) s'assurer de l'amélioration permanente des performances opérationnelles du groupe en termes de coûts, de qualité et de livraison dans les délais. Au cours des prochaines années, EADS donnera ainsi la priorité à l'élaboration d'outils et de processus à la pointe de la technologie, à la mise en place et la réalisation de projets d'amélioration dans l'ensemble des Divisions et des Directions du groupe. Une attention particulière sera prêtée aux adaptations nécessaires du dispositif industriel et à la gestion de la chaîne logistique toujours plus complexe ;

(ii) poursuivre son internationalisation et devenir un groupe industriel mondial, afin de saisir de nouvelles opportunités de croissance à moyen terme, s'appuyant sur des implantations industrielles locales et des partenariats technologiques sur les principaux marchés, cherche à étendre l'implantation du groupe sur les marchés de l'aviation commerciale, de la sécurité et de la défense les plus dynamiques ;

(iii) enfin, accélérer l'innovation, afin de garantir les avantages concurrentiels des produits du groupe et jeter les fondements de la croissance à venir. En augmentant, par exemple, la capacité d'EADS à anticiper l'arrivée de nouvelles technologies et en inaugurant une fonction de Directeur de la Technologie au niveau groupe, EADS souhaite préserver son avance en matière d'innovation.

Les retards annoncés en 2006 dans les livraisons d'A380 rendent toutefois prioritaire la résolution des difficultés industrielles. Celle-ci marquera les prochains mois.



Le domaine d'activité de Giat Industries couvre les systèmes d'armes, les systèmes blindés et les munitions, de la conception des produits au maintien en condition opérationnelle (MCO).

Giat Industries intervient pour les comptes des armées de terre

française et étrangère, et est également fournisseur d'équipements et de munitions pour les autres armées (Air, Marine) et pour les forces de l'ordre.

Au travers de ses matériels, Giat Industries est présent dans plus de 100 pays. Le groupe a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 731 millions d'euros et son carnet de commande s'élève à 1844 millions d'euros au 31 décembre 2005. Les effectifs opérationnels du groupe au 31 décembre 2005 sont de 4015 personnes. Giat Industries a réalisé en 2005 le premier exercice bénéficiaire de son histoire, en avance d'une année sur l'objectif du plan « Giat 2006 ».

Faits marquants

Le projet « Giat 2006 », approuvé en Conseil d'administration et présenté en Comité central d'entreprise en avril 2003, vise à adapter l'organisation et la structure de coûts du groupe à son niveau d'activité.

Une nouvelle organisation pour GIAT

Afin de renforcer son efficacité d'action, l'organisation de l'entreprise a évolué au 1^{er} janvier 2005 et s'articule autour de quatre divisions regroupant les différents métiers de GIAT :

– la division Systèmes, qui regroupe les activités de conception, fabrication et maintien en condition opérationnelle des systèmes de combat et des armements terrestres, est organisée en six domaines d'activité : les systèmes de commandement (système d'information et d'aide au commandement au niveau tactique), l'arme blindée – génie (systèmes blindés chenillés ou à roues, comme le Leclerc et l'AMX 10 RC, systèmes d'armes adaptés à l'appui au combat et au déminage), l'infanterie (production de véhicules et de systèmes de combat pour l'infanterie, comme le

véhicule blindé de combat d'infanterie, VBCI), l'artillerie (système d'artillerie CAESAR®, 155 AUF1 et 105 LG notamment), les équipements (activité d'équipementier au profit des grands systémiers-intégrateurs des secteurs aéronautique, naval et terrestre) et les services client (activités de soutien dès la conception, de mise en place des systèmes et de maintien en condition opérationnelle) ;

– la division Munitions couvre une large gamme d'activités munitionnaires : développement et production de munitions répondant aux besoins des armées française et étrangères (artillerie, munitions de chars et moyen calibre), fourniture de composants pyrotechniques et sous-ensembles aux industriels des domaines des missiles, roquettes, torpilles, etc. ;

– la division MCO mécanique assure la fourniture, la maintenance et le support techniques d'équipements mécaniques et hydrauliques de petite et moyenne dimension dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des matériels produits par le groupe ;

– la division MCO électronique fournit, maintient et pérennise les équipements électroniques en environnement sévère

Fiche d'identité

■ La société anonyme Giat Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990 conformément à la loi n°89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriels des armements terrestres (Giat).

■ Le capital de la société est détenu à 100% par l'État, sauf une action détenue par le président.

■ Giat industries assure la fabrication de systèmes blindés et de systèmes d'armes et de munitions.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

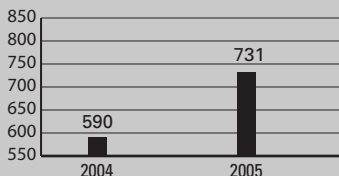
VII - Données sociales

VIII - Ratios

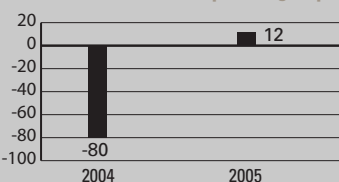
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	590	731
dont réalisé à l'étranger	118	88
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-89	-11
Résultat financier	12	11
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-438	-213
Résultat net — part du groupe	-80	12
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-80	12
Total des immobilisations nettes	179	217
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	5
dont immobilisations financières nettes	26	28
Capitaux propres — part du groupe	23	74
Intérêts minoritaires	1	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	533	261
Dettes financières nettes	-296	-255
Dettes financières brutes à plus d'un an	13	11
Effectifs en moyenne annuelle	6 228	5 512
Charges de personnel	338	330
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel		
Effectifs moyens (en milliers €)	54,3	59,9
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

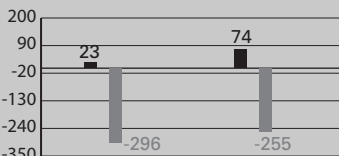
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



pour des systèmes à longue durée de vie dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des matériels produits par le groupe et pour certains marchés civils.

Un outil industriel rationalisé

Le plan « Giat 2006 » impliquait notamment une concentration des implantations sur les sites de Satory, Bourges, Roanne, La Chapelle St-Ursin et sur trois autres sites complémentaires : Tarbes pour la pyrotechnie, Toulouse pour le MCO de boîtiers électroniques et Tulle pour le MCO d'équipements mécaniques et d'outillage. Les transferts industriels, préparés en 2004, ont ainsi démarré en 2005 :

- le site de Roanne, qui a vocation à devenir le site unique d'intégration des systèmes d'armes et de blindés, a été doté d'une double source de fabrication des tourelles Leclerc et d'une chaîne de réalisation du retrofit de l'automoteur d'artillerie AUF1, dédoublée avec le centre de Bourges ;

- par ailleurs, le transfert de la chaîne de modernisation de l'AMX 10 RC devrait s'achever pour une mise en œuvre opérationnelle mi-2006 ;

- l'unité de production de Bourges, dédiée aux armes de moyen et gros calibre, a été réaménagée pour accueillir certains moyens industriels du centre de Tulle, dans le cadre du transfert des armes à moyen calibre, dont les premiers montages ont pu y être réalisés en fin d'année ;
- le centre de la Chapelle Saint-Ursin, qui fabrique des munitions de moyen et gros calibre, a engagé en septembre 2005 la production en série des équipements de missiles, jusque là réalisée à Cusset ; le transfert des munitions à moyen calibre s'est achevé au 1^{er} trimestre 2006.

Une mise en œuvre satisfaisante des mesures sociales

Concernant le volet social, l'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre de la deuxième phase du plan de sauvegarde de l'emploi du projet « Giat 2006 ». La cible des effectifs opérationnels au 30 juin 2006 est de 2 880 personnes, ce qui correspond à 3 632 emplois supprimés sur toute la période du plan. Les effectifs inscrits du groupe sont passés de 5 934 personnes au 1^{er} janvier 2004 à 4 655 personnes au 31 décembre 2005, dont 640 présents dans les dispositifs d'âge ou de reclassement du PSE, ce qui représente une réduction de plus de 30 % de l'effectif inscrit.

Au 31 décembre 2005, 1 259 personnes ont réalisé ou acté leur départ dans le cadre d'une mesure d'âge (soit un taux de réalisation de 97 %), alors que 2 128 personnes sont parties, entrées ou ont planifié leur entrée dans un dispositif de reclassement ; au total, 1 600 salariés avaient acquis une solution de reclassement, ce qui représente un taux d'avancement de 75 % par rapport à l'ensemble du plan de sauvegarde de l'emploi, les reclassements au sein du ministère de la défense représentant près de 50 % des solutions acquises.

En accompagnement du plan de sauvegarde de l'emploi, Giat Industries a engagé, avec sa filiale Sofred, une action de revitalisation des bassins d'emploi sur la période 2003 – 2006. Au bout de trois années, 175 projets ont été accompagnés et devraient générer plus de 4 300 emplois, pour un investissement de 28,1 M€. Sur l'année 2005, 55 projets ont été accompagnés, représentant un total de 1 447 emplois programmés et un engagement financier de 10,3 M€. En parallèle,

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Luc Vigneron ■ Représentants de l'État : Denis Barrier, Christine Buhl, Christophe Burg, Jean-François Dock, Claude Gaillard, Olivier Rossignol ■ Personnalités qualifiées : Jean Cédelle, Georges-Christian Chazot, Dominique de la Lande de Calan, Anthony Orsatelli, Bernard Planchais ■ Représentants des salariés : Éric Brune, Thierry Chatelin, Patrick Gouigoux, François Lepain, Yves Marchebœuf, Christian Osete ■ Commissaire du Gouvernement : Yves Jourdan ■ Mission de contrôle économique et financier : Tony Lambert remplacé en 2006 par Patrick Averlant ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Ernst & Young ■

60 entreprises ont reçu des propositions d'implantation sur un ou plusieurs bassins Giat Industries, dont six projets ont choisi au 31 décembre 2005 de s'implanter sur l'un de ces bassins.

Une activité soutenue

L'activité 2005 a été marquée par la poursuite des contrats visant à fournir aux forces armées des matériels neufs et des matériels modernisés: 44 matériels Leclerc et 23 tourelles AMX 10 RC modernisés ont ainsi été livrés courant de l'année; par ailleurs, le marché EBG VAL (l'engin blindé est un système d'armes du génie destiné à l'appui direct du combat embarqué) a été notifié en novembre 2005 et porte sur la valorisation de 54 engins.

Dans le domaine infanterie, la qualification et les essais technico-opérationnels du véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) ont démarré en 2005, et la préparation de la production de série a été engagée avec le pontage d'un prototype à Roanne. Un contrat portant sur la valorisation de 108 véhicules blindés chenillés de transport de troupes AMX IOP a également été notifié, la mise en place dans les régiments des premiers véhicules étant prévue pour début 2007.

Le développement du système d'artillerie CAESAR® s'est poursuivi à un rythme soutenu, deux prototypes de porteur et un prototype de qualification système ayant été réalisés, un an seulement après la notification du marché portant sur 72 matériels pour l'armée de terre. L'activité commerciale à l'exportation est restée soutenue préparant les prises de commandes significatives intervenues en 2006.

Le secteur des équipements a continué à bénéficier des programmes Tigre et Rafale et des contrats remportés à l'exportation, avec notamment la livraison de 13 tourelles pour le Tigre THL 30, de canons et de pods pour avions de combat, ainsi que, dans le domaine naval, de 24 canons et leurs kits de montage associés.

En 2005, l'activité munitionnaire de GIAT a vu l'obtention des marchés pour le développement et la qualification des charges modulaires pour l'artillerie, l'achèvement de la qualification de l'obus explosif de 120 mm, la réalisation du premier lot de série de la munition insensible LU 211 IM pour le système CAESAR®, la réalisation

des premières tranches de munition à charge creuse de 105 mm et de la cartouche 100 mm pour la marine. Au total, 8000 munitions BSCC 120 et 11000 munitions BSCC 90 ont été produites et livrées en 2005. Enfin, la qualification et la mise en fabrication de la nouvelle version de la munition Bonus (obus antichar à détection de cible emportant deux têtes militaires « intelligentes ») ont démarré en 2005; plus de 3900 exemplaires ont été livrés aux armées de terre française et suédoise, dont 984 avec le nouveau détecteur.

Analyse financière

Un chiffre d'affaire en croissance de 24 % par rapport à 2004

Le groupe a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 731 M€, en croissance de 24 % par rapport à 2004.

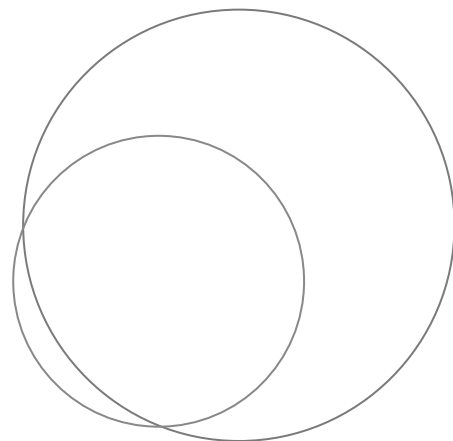
La part du chiffre d'affaires réalisé en France représente 88 % du chiffre d'affaires total (dont 83 % réalisés auprès de l'État), 12 % étant réalisé à l'export.

Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des livraisons de matériel de la famille du char Leclerc, qui sont passées de 25 matériels en 2004 à 44 matériels en 2005, dont 33 chars de combat et neuf dépanneurs à l'État-Major de l'Armée de Terre (EMAT), ainsi que deux dépanneurs aux Émirats Arabes Unis. La part de la famille Leclerc représente plus de 46 % du chiffre d'affaires du groupe (soit 333 M€), contre 34 % en 2004.

Les prises de commandes de Giat s'élèvent à 425 M€ à fin 2005, contre 492 M€ à fin 2004, 348 M€ de commandes ayant été reçues de l'État, dont près de 50 % liés à des programmes de rénovation ou de remise en condition opérationnelle de matériels en service. Le carnet de commandes du groupe ressort à 184 M€ à fin 2005, dont 89 % en provenance de l'État.

Avec une amélioration significative de la marge opérationnelle, Giat Industries réalise pour la première fois un résultat bénéficiaire

La marge opérationnelle 2005 s'établit à 9,9 M€, en amélioration de 96,2 M€ par rapport à 2004 (-81 M€). Cette amélioration significative résulte principalement de la conjonction favorable d'une augmentation du chiffre d'affaires sur les contrats du char Leclerc de l'EMAT, d'une amélio-



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005.
- Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2005.
- Le comité des offres a tenu une réunion au cours de l'exercice 2005.

ration de la rentabilité de certains contrats, de négociations contractuelles ainsi que de la diminution du poids des charges d'exploitation et des coûts liés aux charges de surcapacité.

Le résultat financier, qui s'élève à 11,3 M€, correspond essentiellement au rendement net des placements et aux intérêts moratoires sur les créances. Le résultat exceptionnel intègre 4,4 M€ de coûts supplémentaires au titre des plans sociaux précédents, compensés par une réactualisation de la provision liée au projet « Giat 2006 ». Le résultat net consolidé ressort ainsi positif, à 12 M€.

Autres éléments financiers

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2004 avait décidé une augmentation de capital de 1 Md€, pour le réduire ensuite à 60 M€ afin d'apurer les pertes antérieures. Le capital souscrit a été libéré à hauteur de 150 M€ en 2005, le solde de 600 M€ ayant vocation à être apporté au fur et à mesure des besoins de trésorerie de l'entreprise.

Les capitaux propres du groupe ressortent à 75 M€ à fin 2005, contre 23 M€ à fin 2004, cette augmentation étant liée d'une part au résultat 2005 bénéficiaire de 12 M€ et, d'autre part, à l'impact de l'application de nouvelles normes comptables sur les actifs, à hauteur de 39 M€. Retraite du transfert en dettes sociales de la partie de provision PSE (114 M€), la capacité d'autofinancement reste négative en 2004 à - 77 M€. Les flux de trésorerie générés par l'ensemble des activités, hors contrat Emirats Arabes Unis et impact de la restructuration, sont toutefois positifs à hauteur de 142,7 M€.

La trésorerie totale du groupe s'établit à 272 M€ à fin 2005, après prise en compte du versement de 150 M€ par l'État correspondant à la libération d'une tranche supplémentaire de capital non encore appelée.

Perspectives

Le projet « Giat 2006 » comportait dès l'origine un projet de filialisation du groupe, qui vise deux objectifs :

- optimiser le fonctionnement des différents métiers du groupe, en donnant à ces métiers l'autonomie nécessaire pour qu'ils se développent sur de nouveaux marchés ; ainsi sont envisagées des filiales spécialisées pour les munitions, l'électronique et la petite mécanique ;
- préparer les alliances indispensables dans la perspective de consolidation de l'industrie de défense terrestre européenne ; le projet prévoit de filialiser les activités stratégiques du groupe au sein d'un « nouveau Giat », qui pourra aborder dans de bonnes conditions les discussions avec des partenaires potentiels.

Ce projet de filialisation des activités du cœur de métier ne remet pas en cause la stratégie de maintien de l'offre globale du « nouveau Giat » vis-à-vis de ses clients, offre cumulant les systèmes blindés, les systèmes d'armes, les munitions et les services de maintien en condition opérationnelle.

Relancer l'export

La réorganisation de la fonction commerciale au sein de l'entreprise, visant à une meilleure efficacité des actions de promotion à l'export, a conduit à la création de la direction marketing et des affaires internationale. Des actions de fond ont ainsi été engagées pour relancer l'activité de l'entreprise à l'export, les prises de commandes hors France atteignant 48 M€ en 2005 contre 29 M€ en 2004. Ainsi le début de l'année 2006 a été marqué par certains succès commerciaux du système d'artillerie CAESAR®.

Outre le CAESAR®, Giat peut s'appuyer sur un catalogue de produits renouvelé et adapté aux besoins futurs du marché lui permettant de renforcer ses prises de commandes à l'export, dont :

- le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), dont l'avancement de la qualification permet aujourd'hui le démarrage de la promotion à l'export ;
- le système de commandement de niveau tactique SIT-V1, dans le domaine de la numérisation du champ de bataille et sur lequel Giat dispose d'une expérience de plus de 10 ans ;
- les tourelles pour hélicoptère THL 20 et THL 30, ainsi que la tourelle téléopérée de moyen calibre Narwhal ;
- les munitions intelligentes et insensibles, qui répondent à une demande en munitions de précision accrue et plus sûres ;
- les services innovants de maintien en condition opérationnelle et de valorisation des matériels en services.

Des efforts de restructuration considérables qui commencent à porter leurs fruits

Les efforts de restructuration accomplis par Giat sont très significatifs et commencent à porter leurs fruits : l'outil industriel de l'entreprise a été considérablement rationalisé, des efforts très importants ont été réalisés dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, qui est aujourd'hui dans une phase avancée, les équilibres financiers ont été restaurés avec un résultat pour la première fois bénéficiaire, les activités de GIAT à l'export ont été relancées, avec notamment le succès du système d'artillerie CAESAR®.

La confirmation d'une activité bénéficiaire en 2006 serait à ce titre un élément de confort important vis-à-vis de la capacité de Giat à assurer sa pérennité. L'entreprise devra tout à la fois maintenir son activité ainsi que ses équilibres financiers, confirmer le niveau de son carnet de commandes et poursuivre ses succès commerciaux à l'export.



Les activités du groupe Safran spécialisé dans les hautes technologies, sont réparties en quatre branches: propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense-sécurité et communications. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires pro

forma de 10,6 Md€ en 2005, il emploie près de 59 000 personnes implantées dans plus de trente pays.

Le groupe est né en mai 2005 de la fusion de Snecma et de Sagem. Snecma, société majoritairement détenue par l'État, a préalablement fait l'objet d'une offre publique d'échange/offre publique d'achat amicale de la part de Sagem, initiée à la fin du mois d'octobre 2004 et qui s'est achevée en mars 2005.

À l'issue de l'opération, l'État demeure le premier actionnaire de Safran avec une part dans le capital égale à 30,8 %.

Faits marquants

Les principaux secteurs d'activité de Safran se sont inscrits dans des conjonctures différentes : le secteur de l'aéronautique a connu en 2005 une année très porteuse en termes d'activité et de prises de commandes tandis que le secteur des communications a vu les mouvements de pression sur les prix et l'innovation, déjà vifs dans la période récente, s'accroître.

■ Après une année 2004 marquée par un net redressement de l'activité, l'année 2005 a de nouveau été favorable pour le secteur du transport aérien qui a connu une progression de 10 % du trafic. Cette reprise qui est intervenue dans un contexte marqué par un fort relèvement des prix du kérosène, a porté les taux de remplissage des avions à des niveaux élevés (plus de 75 %), proches des valeurs observées en haut de cycle.

La hausse du trafic aérien a permis aux compagnies aériennes de renforcer leurs performances opérationnelles et d'atténuer l'effet de la forte hausse des prix du kérosène. Cette reprise demeure néanmoins inégale puisqu'elle ne bénéficie pas

encore pleinement au marché américain (20 % du marché mondial) dont les compagnies demeurent en position très fragile en dépit d'efforts vigoureux de maîtrise de leurs coûts.

La poursuite de la progression du trafic aérien a contribué à une croissance très significative des commandes adressées en 2005 aux avionneurs Boeing et Airbus qui ont atteint des niveaux records (1 111 commandes pour Airbus et 1 002 pour Boeing, contre 370 et 276 respectivement en 2004), laquelle a bénéficié aux motoristes et aux équipementiers aéronautiques comme Safran.

La branche propulsion a connu une vive progression de ses prises de commandes. 1 640 unités du moteur CFM 56 (équipant les avions de la gamme Airbus A 320 et Boeing 737), qui constitue le principal produit de la branche, ont été commandées soit le niveau le plus haut jamais enregistré (et plus du double du niveau enregistré en 2004). Les prises de commandes des moteurs à plus forte poussée ont également connu une progression sous l'effet notamment des suc-

Fiche d'identité

- Statut juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance
- Détention du capital :

Public :	40,7 % ;
État :	30,8 % ;
Salariés et anciens salariés :	19,2 % ;
Areva :	7,4 % ;
Autocontrôle :	1,9 % ;
BNP Paribas :	1,7 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	Snecma 2004 en normes françaises	Safran 2005 IFRS Pro forma ajusté*
Capital détenu par l'État (en %)	62,2	30,8
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0,0	7,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	3055	2598
Chiffre d'affaires	6812	10577
dont réalisé à l'étranger	3154	7245
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	511	762
Résultat financier	-46	-87
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	623	1097
Résultat net — part du groupe	234	501
Résultat net — intérêts minoritaires	11	-7
Résultat net de l'ensemble consolidé	245	508
Total des immobilisations nettes	2421	6610
dont écart d'acquisition net	683	1452
dont immobilisations incorporelles nettes	342	2872
dont immobilisations financières nettes	314	488
Capitaux propres — part du groupe	1312	4396
Intérêts minoritaires	90	167
Dividendes versés au cours de l'exercice	56	150
dont reçus par l'État	54	46
Autres rémunérations de l'État	0	/
Provisions pour risques et charges	1385	1735
Dettes financières nettes	-54	473
Dettes financières brutes à plus d'un an	579	532
Effectifs en moyenne annuelle	35451	51918
Charges de personnel	2131	2930
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	3,6 %	4,8 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	60,1	56,4
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	17,5 %	11,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0 %	10,4 %

(*) L'année 2005 a été marquée par la fusion de Sagem et Snecma. Cette fusion a entraîné : l'entrée dans le périmètre du groupe Sagem des sociétés de l'ex groupe Snecma au 1^{er} avril 2005 et la revalorisation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs identifiables des sociétés de l'ex-Groupement Snecma. Pour permettre une lecture plus aisée des données ci-dessus, un bilan et un compte de résultat proforma ajustés ont été établis :

a- l'opération de regroupement est alors réputée réalisée au 1^{er} janvier 2004 ;
b- elle intègre l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat financier ;

c- par ailleurs les effets de la norme IFRS 3 relative aux fusions d'entreprises sont neutralisés (amortissements des programmes et revalorisation des stocks). Pour information, les comptes IFRS 2005 Safran publiés non retraités font ressortir un résultat opérationnel de - 308 M€, un résultat financier de -166 M€ et un résultat net part du groupe de - 248 M€.

cès commerciaux engrangés par le Boeing 777, mais celle-ci a été moins importante que celle observée pour les moteurs de la gamme CFM 56.

Dans la gamme des moteurs à faible poussée, le SaM 146 développé conjointement avec l'entreprise russe NPO Saturn qui doit équiper le futur jet régional RRJ de Sukhoi (60 à 95 places), a franchi des étapes décisives de son développement. Un premier succès a été enregistré avec la commande de 30 avions par la compagnie Aéroflot.

Les moteurs spatiaux ont bénéficié du succès du retour en vol d'Ariane 5 ECA « 10 tonnes » et du renforcement de la cadence des lancements de fusées Ariane.

L'année 2005 a enfin marqué un record pour les moteurs d'hélicoptères avec 1 251 commandes d'engins adressées à la filiale de Safran spécialisée dans ce domaine, Turbomeca.

Le chiffre d'affaires de la branche propulsion, qui s'est établi à 4,5 Md€, a connu une progression sensible -en dépit de l'effet de change défavorable-, bien que plus faible que celle des prises de commandes. Les livraisons de CFM 56 ont progressé de 10 % au cours de l'exercice tandis que celles de turbines d'hélicoptères s'inscrivaient en hausse de 11 %. La progression régulière de l'activité des services liée à la croissance de la base installée s'est doublée en 2005 d'un effet conjoncturel dû à une croissance de l'utilisation de leur flotte par les compagnies aériennes compte tenu de la hausse sensible du trafic. Sa part dans l'activité totale de la branche est passée de 40 à 44 %.

La branche équipements s'est également inscrite dans une conjoncture favorable. Après les importants contrats conclus dans la période 2002-2004, assurant la

sélection de Safran comme fournisseur d'équipements dans plusieurs grands programmes aéronautiques civils (Airbus A 380, Boeing 787) et militaires (A 400 M), l'année 2005 a été consacrée à la poursuite du développement et à l'amorce de la fabrication des nouveaux équipements.

Ainsi, les nacelles de l'Airbus A 380 construites par la société Aircelle, filiale de Safran, ont franchi avec succès les tests conduits lors des premiers essais en vol de l'appareil, tandis que les pièces principales des systèmes de freinage pour le Boeing 787 sont entrées en phase de fabrication après un important effort technologique conduisant à introduire des pièces structurantes en matériaux composites.

Dans le domaine militaire, Safran a été retenu pour le câblage électrique ainsi que les roues et les freins carbone de l'A 400 M.

Le chiffre d'affaires de la branche, qui s'est élevé à 2,5 Md€, a connu une vive progression par rapport à 2004 en dépit de l'effet de change défavorable, tiré principalement par les trains d'atterrissage, les câblages et les nacelles.

■ La branche défense sécurité, dont le chiffre d'affaires s'est établi à 1,2 Md€, a connu une progression sensible de son activité grâce au renforcement des positions du groupe sur les marchés grands publics et à la consolidation de l'activité défense aussi bien en France, pour le compte de la DGA, qu'à l'étranger.

En dépit de succès commerciaux importants remportés à l'export (contrat, obtenu conjointement avec Thales, pour la modernisation d'une partie de la flotte d'avions de combat du Maroc) et en France (sélection de l'offre Safran dans le cadre du contrat de développement de la

DIRECTOIRE : Jean-Paul Béchat, Président, Yves Imbert, Grégoire Olivier

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président: Mario Colaiacovo ■ Représentants de l'État: Christophe Burg, Jean-Yves Leclercq, Pierre Moraillon, Jean-Bernard Pène, Michel Wachenheim ■ Autres administrateurs: François de Combret, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Xavier Lagarde, Anne Lauvergeon, Shemaya Lévy, Michel Lucas, Dominique Paris, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vadier ■ Censeur: Georges Chodron de Courcel ■ Commissaire du Gouvernement: Étienne Bosquillon de Jenlis ■ Commissaires aux comptes: Deloitte & associés, Constantin associés ■

Bulle opérationnelle aéroterrestre notifié par la DGA avec un rôle de co-maître d'œuvre, sélection de Safran pour la fourniture des centrales inertielles de l'A 400 M), la branche a connu des difficultés ponctuelles aussi bien en termes de prises de commandes avec l'annulation d'une commande de drones Sperwer par le ministère danois de la défense que dans la conduite de certains programmes qui ont connu des retards de franchissement de jalons contractuels.

Les activités liées à la sécurité ont connu une vive progression des volumes de ventes, notamment pour ce qui concerne les terminaux monétiques et les terminaux biométriques. Les savoir-faire de Safran dans le domaine de la biométrie et la performance de son offre commerciale lui ont permis de remporter plusieurs contrats d'équipement importants, notamment dans le domaine des systèmes d'identification pour le compte des services de police du Royaume-Uni, du Brésil et du Mexique.

L'activité de conception et de fabrication de cartes à puces a par ailleurs connu une transformation importante avec l'acquisition d'Orga Kartensysteme, entreprise allemande spécialisée dans les cartes intelligentes. Cette acquisition fait passer Safran du 13^e au 5^e rang mondial pour la fabrication de cartes à puces, avec un portefeuille de produits et de clientèle équilibré. Des difficultés d'intégration du nouvel ensemble au sein de Safran n'ont toutefois pas permis d'enranger à court terme, les pleins bénéfices du rapprochement, qui se devraient se manifester progressivement à compter de 2006.

■ La branche communications a connu une vive progression de ses volumes de vente dans un contexte marqué toutefois par des pressions très fortes sur les prix. Le chiffre d'affaires (2,3 Md€ en 2005) est resté stable, avec une légère progression pour ce qui concerne les activités « haut débit » (terminaux, décodeurs TV numérique, fax et équipements de réseau) et un recul pour ce qui concerne l'activité téléphonie mobile.

Cette dernière activité a subi, comme la plupart de ses concurrents, la déstabilisation du marché en début d'exercice, liée à la mise en œuvre par un acteur disposant de forts volumes d'une stratégie tarifaire agressive. L'introduction de nouveaux modèles et une stratégie progressive de

montée en gamme ont permis à Safran de stabiliser la situation et d'enregistrer à nouveau au second semestre une progression du chiffre d'affaires.

Parallèlement aux efforts pour développer la gamme de produits, Safran a approfondi son partenariat avec le producteur chinois de téléphones mobiles Bird amorcé en 1999. Ce partenariat vise, par une mutualisation accrue des dépenses de R&D et des achats de composants, de renforcer la compétitivité tarifaire de l'offre. Il ouvre également à Safran de nouvelles perspectives commerciales dans des zones de forte demande grâce aux accords de commercialisation croisée avec Bird.

Le renforcement du partenariat entre Safran et Bird a ainsi pris la forme de la création d'une entreprise conjointe dans le domaine de la R&D, implantée en Chine, et de la mise en place d'organisations intégrées dans le domaine des achats et du marketing et des ventes.

L'activité « haut débit » a conforté les positions avantageuses qu'elle occupe dans certains segments de marché. Safran est ainsi devenu au cours de l'exercice 2005 n°1 en Europe pour les décodeurs numériques terrestres et les décodeurs IP. L'entreprise s'est également hissée à la seconde place pour les passerelles résidentielles haut débit. Dans le domaine des télécopieurs et des équipements de réseaux, une progression des ventes en volume a été constatée, tandis que Safran accentuait ses efforts pour diversifier sa base de production et de R&D par le biais de la constitution de deux joint venture en Chine, l'une consacrée à la production et la commercialisation de télécopieurs dans le pays, l'autre à la mutualisation des efforts de développement avec un producteur chinois importants d'équipements de réseaux.

L'année a enfin été marquée par la cession de l'activité câbles, issue de Sagem, à l'entreprise américaine General Cable.

Analyse financière

■ Le chiffre d'affaires de l'exercice pro forma s'est élevé à 10,6 Md€ contre 10,1 Md€ en 2004, soit une progression de 4,7 % (+6,2% à dollar constant). Les prises de commandes connaissent une vive progression, égale à 12 % (12,6 Md€ en 2005 contre 11,2 Md€ en 2004).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Depuis la fusion intervenue le 11 mai, le conseil de surveillance s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2005 : le 23 juin, le 26 juillet, le 15 septembre, le 11 octobre et le 20 décembre.

■ Le comité stratégique s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2005 : le 20 mai, le 22 juin et le 5 septembre.

■ Le comité d'audit et des comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005 : le 24 mai, le 22 juin, le 8 septembre et le 6 octobre.

■ Le comité des nominations s'est réuni à une reprise au cours de l'exercice 2005 : le 14 décembre.

■ 19 janvier - 23 février 2005 : période de souscription à l'offre publique d'échange/offre publique d'achat de Sagem sur Snecma.

■ 17 mars 2005 : règlement-livraison de l'offre publique.

■ 11 mai 2005 : assemblées générales extraordinaires approuvant la fusion de Sagem et de Snecma qui devient Safran.

■ 26 septembre 2005 : accord en vue de l'acquisition de la société Orga spécialisée dans les cartes à puce.

■ 22 novembre 2005 : cession de l'activité câbles de Sagem Communications.

■ Le résultat opérationnel pro forma ajusté s'établit à 762 M€ en 2005, en progression de 9 % par rapport à 2004. La rentabilité d'exploitation s'est élevée à 7,2 %, en légère progression par rapport à l'exercice 2004. L'amélioration globale de la productivité et l'augmentation des volumes, notamment en pièces de rechange dans les branches aéronautiques du groupe, ont plus que compensé les effets défavorables de la progression des dépenses de R&D, de la détérioration de la parité du dollar par rapport à l'euro et des difficultés de la branche communication.

Celle-ci parvient à l'équilibre opérationnel sur l'ensemble de l'exercice après un premier semestre déficitaire, grâce à un rétablissement des marges dans l'activité de téléphonie mobile, rendu possible par le lancement de nouveaux produits.

Les activités de propulsion et d'équipements aéronautiques dégagent des marges opérationnelles robustes (respectivement 10,1 % et 8,3 % des chiffres d'affaires des branches) surtout si l'on considère l'effort de R&D qu'elles doivent financer du fait de la sélection de l'offre du groupe sur plusieurs grands programmes aéronautiques.

La branche défense-sécurité dégage une rentabilité opérationnelle satisfaisante égale à 8,8 % mais dont le niveau demeure tributaire du franchissement dans des conditions satisfaisantes de jalons techniques et contractuels sur quelques programmes structurants réalisés pour le compte du ministère français de la Défense.

L'appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar affecte défavorablement la rentabilité de l'activité aéronautique du groupe, entièrement facturée en dollar mais dont les coûts sont majoritairement facturés en euro. L'incorporation des activités Sagem dans le groupe, qui ont une exposition au change inverse (achats en dollar, ventes en euro), a permis de réduire l'exposition globale de l'entreprise, qui demeure toutefois vendeuse nette de dollar.

Les couvertures de change dont dispose Safran lui ont permis en 2005 comme en 2004 d'amortir l'impact de la hausse de l'euro sur sa rentabilité opérationnelle, en lui garantissant sur ses ventes un taux de change favorable.

■ L'exercice 2005 a également été marqué par la mise en œuvre des premières synergies permises par le rapprochement entre Sagem et Snecma. 73 M€ de gains en EBIT ont été verrouillés au cours de l'exercice pour un objectif de 67 M€ -81 M€, annoncé au moment du rapprochement.

L'objectif à l'horizon de 2008, conforme également à ce qui avait été annoncé lors du rapprochement, est de dégager des synergies d'un montant compris entre 163 M€ et 205 M€ en EBIT.

Cet objectif se cumule au plan d'économies mis en place depuis 2004 dans les activités issues de Snecma qui porte sur 500 M€ de gains en EBIT à l'horizon 2008 également.

Au total, le groupe s'est donc doté lors de sa constitution d'un plan d'économies portant sur 700 M€ sur trois ans. À la fin de l'exercice 2005, 638 M€ d'économies sur les 700 M€ ont été identifiées et sont gérées en mode projet.

En dehors de ces synergies de coûts, de synergies commerciales ont commencé à être développées au cours de l'exercice. Ces initiatives ont favorisé certains des succès commerciaux remportés au cours de l'exercice comme la sélection de Labinal pour la fourniture du câblage du système FELIN pour le ministère de la Défense français ou encore la sélection de Sagem Défense Sécurité pour la modernisation d'une partie de la flotte d'avions de combat du Maroc.

■ Le résultat net pro forma ajusté du groupe s'élève à 501 M€ en 2005 en nette progression par rapport à 2004 (+23 %). La capacité d'autofinancement dégagée par le groupe et les bonnes performances obtenues dans la gestion du BFR permettent de diminuer la dette financière nette du groupe qui est ramenée à 473 M€ en fin d'exercice.

Les capitaux propres s'élèvent à l'issue de l'exercice 2005 à 4736 M€, ce qui porte le gearing à 10 % soit un niveau conférant au groupe une structure financière très solide.

Perspectives 2006

En 2006, les activités du groupe dans le secteur aéronautique devraient croître tant au niveau des productions de série que des activités rechanges et services. Un volume de commande satisfaisant devrait être enregistré, même s'il est probable qu'il n'atteindra pas le niveau exceptionnel de l'année 2005.

La branche défense et sécurité, qui a connu des difficultés ponctuelles en début d'exercice dans l'exécution de contrats souscrits avec le ministère français de la Défense, devra mobiliser ses efforts pour y remédier. Les équipes devront également s'efforcer de résoudre progressivement les problèmes d'intégration des activités d'Orga au sein de la branche qui se sont manifestées en début d'exercice.

La branche communication, dont le redressement intervenu au second semestre de l'année 2005, ne s'est pas pleinement confirmé au début de l'année 2006 en raison notamment d'un environnement concurrentiel difficile, doit accentuer ses efforts pour redresser sa rentabilité.

Au total le groupe, qui bénéficie d'atouts technologiques et commerciaux très forts, est mobilisé pour assurer un développement équilibré de ses différents métiers conforme à ses ambitions en matière de rentabilité.

GRUPE SNPE

Le groupe SNPE, détenu à 99,9 % par l'État, est l'héritier du service des poudres et a été créé sous sa forme actuelle en 1971. Initialement positionné dans le secteur de la défense (charge-

ments propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), qui représente aujourd'hui un peu plus de 40 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, SNPE est également présent dans des activités de chimie civile (chimie fine et de spécialités, explosifs industriels).

En 2005, SNPE a réalisé un chiffre d'affaires de 779 M€, dont plus de 50 % à l'export, et emploie près de 4700 personnes dans le monde à fin 2005.

Faits marquants

Durant l'année 2005, SNPE est restée pénalisée par les difficultés de l'activité chimie fine du groupe, et plus particulièrement de sa filiale Isochem SA, dont la situation est aggravée par une conjoncture mondiale morose. Dans ce contexte, Isochem a annoncé en début d'année 2006 un projet de réorganisation de ses sites concernant les sites de Pithiviers, du Bouchet, de Vert-le-Petit et du siège à Paris et portant sur une soixantaine d'emplois. Cette réorganisation se traduira notamment par le transfert de l'activité de recherche et développement de la société du site du Bouchet sur le site de Vert-le-Petit, avec un objectif de réduction des coûts de structure.

Par ailleurs, les activités de la plateforme industrielle de Toulouse, qui avaient été profondément désorganisées suite à l'explosion survenue le 21 septembre 2001 sur le site de la société Grande Paroisse, ont été recentrées sur les productions de perchlorate d'ammonium et d'intermédiaires de synthèse. Un plan de sauvegarde de l'emploi concernant une centaine de postes sur le site a été annoncé en février 2005.

Fiche d'identité

■ SNPE est une société détenue à 99,9% par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques, la chimie fine (intermédiaires pour la pharmacie et l'agrochimie), la chimie de spécialité (vernis, peinture) et les explosifs industriels.

Dans le cadre de la fermeture programmée de l'EMC fin 2005, l'État a décidé de reclasser sa participation dans la société belge Tessenderlo, spécialisée dans la chimie, au sein de la sphère publique, en apportant 26,4 % du capital de Tessenderlo à SNPE. Cet apport a été approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2005.

La participation de la filiale américaine du groupe SNPE Inc dans la société de placage par explosif Dynamic Materials Corporation (DMC) a été cédée pour près de 198 millions de dollars, via une offre de placement sur le Nasdaq en mai 2006, soit une plus-value de près de 190 millions de dollars (pour une prise de participation de SNPE dans DMC, intervenue l'année 2000, de 8 millions de dollars). Le produit de cession sera affecté au désendettement de SNPE.

Analyse financière

Un chiffre d'affaires en recul par rapport à 2004

Le groupe SNPE a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires consolidé de 779 M€, en recul par rapport au chiffre d'affaires 2004 qui s'établissait à 793 M€. La baisse la plus marquée est celle de l'activité matériaux énergétiques, dont le chiffre d'affaires 2005 (321 M€) est en retrait de 23 M€ par rapport à 2004 (344 M€); cette baisse est notamment liée au recul de la propulsion tactique et de l'activité poudres et explosifs. La chimie fine, avec un chiffre d'affaires 2005 de 209 M€ (contre 207 M€ en 2004), maintient son volume

d'activité, dans un contexte mondial qui reste très concurrentiel; pour sa part, la chimie de spécialités enregistre un léger recul avec un chiffre d'affaires à 136,2 M€ (contre 139,9 M€ en 2004), qui est notamment lié au transfert de la production de NEH à la société Eurengo France (qui relève du périmètre des matériaux énergétiques) en octobre 2005. L'activité des explosifs industriels réalise également une moins bonne performance en 2005, avec 46,4 M€ de chiffre d'affaires, contre 50 M€ en 2004. Compte tenu de ces éléments, et malgré le dynamisme de l'activité placage par explosif (chiffre d'affaires en hausse de 9,4 M€, à 64,3 M€ en 2005), le chiffre d'affaires 2005 du groupe s'inscrit en retrait de près de 14 M€ par rapport à 2004.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2005.
- Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2005.
- 14 mars 2005 : apport des titres Tessenderlo à SNPE et augmentation de capital de SNPE.
- 9 mai 2006 : cession de la participation de SNPE dans la société Dynamic Materials Corporation.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	793	779
dont réalisé à l'étranger	449	448
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-31	-13
Résultat financier	-1	-11
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-49	-5
Résultat net — part du groupe	-72	-97
Résultat net — intérêts minoritaires	-2	-4
Résultat net de l'ensemble consolidé	-74	-101
Total des immobilisations nettes	343	511
dont écart d'acquisition net	21	37
dont immobilisations incorporelles nettes	13	11
dont immobilisations financières nettes	20	204
Capitaux propres — part du groupe	28	146
Intérêts minoritaires	35	34
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	141	149
Dettes financières nettes	473	435
Dettes financières brutes à plus d'un an	104	144
Effectifs en moyenne annuelle	5 203	4 907
Charges de personnel	261	252
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	50,2	51,4
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	750,8 %	241,7 %

La perte d'exploitation consolidée atteint -13,4 M€ à fin 2005, en légère amélioration par rapport à 2004 (-31 M€)

L'application de nouvelles normes comptables sur les actifs explique pour partie (à hauteur de 6,7 M€) cette amélioration, qui est cependant également imputable aux bonnes performances du placage par explosif (12,7 M€ de résultat d'exploitation en 2005 contre 4,3 M€ en 2004) et à la bonne tenue de l'activité des explosifs industriels, qui enregistre un résultat d'exploitation de 8,6 M€, équivalent à celui de 2004 malgré la baisse du chiffre d'affaires en 2005.

Malgré les efforts de réduction de coûts concernant la chimie fine, les foyers de perte du groupe restent importants sur cette branche d'activité (-13,3 M€ de résultat d'exploitation en 2005), et tout particulièrement sur la filiale Isochem, ainsi que sur les spécialités chimiques (-6,9 M€). Par ailleurs, l'activité matériaux énergétiques enregistre un résultat d'exploitation négatif en 2005, de -6,4 M€, alors que cette activité avait réalisé un résultat d'exploitation de 2,4 M€ en 2004, en raison notamment des pertes enregistrées en 2005 par la société Euroenco France, dont le niveau d'activité encore trop bas ne lui permet pas d'absorber ses charges fixes.

Le groupe enregistre au total une perte nette de 100 M€ en 2005, dont 76 M€ liés à des événements exceptionnels

Des dépréciations d'actifs significatives (pour près de 35 M€), des provisions et charges liées aux différentes mesures sociales engagées (notamment le plan de sauvegarde de l'emploi annoncé en 2005 concernant le site de Toulouse), qui s'élèvent à près de 30 M€, ainsi que des charges supplémentaires de dépollution et démantèlement ont entraîné une perte exceptionnelle de près de 76 M€ pour le

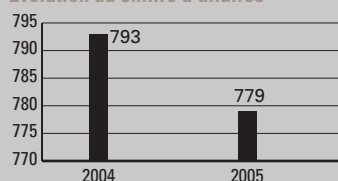
groupe. Avec des pertes financières significatives (-11,1 M€, principalement liées aux intérêts sur la dette du groupe), SNPE enregistre une perte nette consolidée s'élevant à plus de 100 M€ à fin 2005, qui se traduit par une dégradation très notable des fonds propres consolidés du groupe, qui s'établissent à 180 M€ à fin 2005. Le niveau d'endettement net de SNPE atteint 435 M€ à fin 2005, en diminution par rapport à 2004 (473 M€), et le ratio endettement net/fonds propres s'établit à fin 2005 à 2,4.

Perspectives

À la suite des pertes très importantes enregistrées en 2005 et la dégradation de sa situation, SNPE doit poursuivre ses efforts de rationalisation et de restructuration engagés au cours de l'année 2005 et début 2006. La cession de la société DMC (placage par explosif), dont l'activité se situe à la périphérie du cœur de métier de SNPE, permettra au groupe de d'alléger le poids de son endettement grâce à la plus-value importante et au produit de cession réalisés par cette opération. Le niveau de la dette reste toutefois élevé. Par ailleurs, la réorganisation d'Isochem annoncée en début d'année s'inscrit dans une nécessaire démarche de réduction des coûts de la société et constitue un effort notable, qui devra être poursuivi pour atteindre un retour à la rentabilité de l'activité chimie fine, qui reste déficitaire.

Le redressement des filiales en difficulté et la diminution de l'endettement du groupe nécessiteront certainement un recentrage des activités de SNPE et la recherche d'alliances et de partenariats pour les branches industrielles dont l'activité et la taille ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour permettre leur pérennisation, dans un contexte concurrentiel de plus en plus exacerbé.

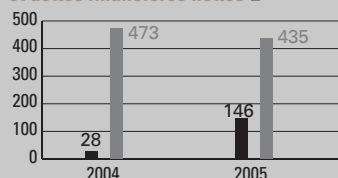
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jacques Zyss ■ Représentants de l'État: François Auvigne, Christophe Burg, Bernard Maître, Gérard Mathieu, Pierre Moschetti ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières: Pierre Betin, Jean Claude Bueno, Dominique Damon, Alain Delpuech, Arsène Schun ■ Administrateurs représentant les salariés: Michel Blanchet, Jany Gardais, Gilles Glad, Jerzy Linca, Marie-Hélène Tallet, Claude Trinca ■ Commissaire du gouvernement: Yves Jourdan ■ Mission de contrôle économique et financier: Jean-Pierre Jaugin, remplacé par Anne Cazala en 2006 ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, Mazars ■

THALES

Fin 2005, après cinq années de recentrage sur ses compétences clés, l'électronique de défense et de sécurité, de désinvestissement systématique des activités non stratégiques, et de déploiement de sa présence internationale au plus près de ses clients

institutionnels, Thales a retrouvé les marges de manoeuvre lui permettant d'afficher à nouveau des objectifs ambitieux de développement de ses activités et de ses performances: perspectives encourageantes de croissance organique fondées sur un carnet de commandes à son plus haut historique, capacité à financer des opérations de croissance externe compte tenu du niveau très fortement réduit de son endettement net, dynamique de progression de ses performances, grâce au programme d'amélioration de sa compétitivité en cours de réalisation.

Fiche d'identité

■ Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants:

● I. — tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

● II. — Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

● III. — Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2022 actions. La participation

de l'État au 31 décembre 2005 est détenue par TSA (anciennement Thomson SA), à hauteur de 30,64 % et par SOGEP, à hauteur de 0,63 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

■ Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la société, le Secteur Public et le Partenaire Industriel (Alcatel et Groupe Industriel Marcel Dassault, GIMD), il existe un pacte d'actionnaires entre TSA, d'une part, Alcatel et GIMD, d'autre part. Ce pacte, conclu initialement le 14 avril 1998, et soumis au Conseil des marchés Financiers qui en a rendu publics les principaux éléments le 21 avril 1998 (voir Décision n°198C0370), a été mis à jour le 18 novembre 1999, pour tenir compte de la sortie d'Aérospatiale du dispositif et de l'accroissement, à cette date, de la participation d'Alcatel dans Thomson-CSF, devenue Thales.

■ Les principales dispositions de ce pacte, qui demeure en vigueur dans la mesure où le Partenaire Industriel d'une part, et le Secteur Public d'autre part, détiennent au moins 15 % du capital de Thales, sont relatives à:

- la composition du conseil;
- un engagement de soumettre à l'accord de la majorité des administrateurs représentant le Partenaire Industriel les décisions relatives à la nomination et la révocation du PDG, l'adoption du budget annuel, les acquisitions ou cessions significatives, ou les décisions susceptibles de porter atteinte à la coopération entre Thales et le Partenaire Industriel;
- un engagement du Secteur

Public de mettre le Partenaire Industriel en mesure de rester le premier actionnaire privé de Thales, le Secteur Public s'engageant pour sa part à ne pas dépasser 49,9 % du capital de la société;

— un droit de préemption reconnu au Secteur Public sur les actions détenues par la société Alcatel si celle-ci venait à perdre sa prééminence au sein du concert « Partenaire Industriel », et un droit mutuel de préemption entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel si l'un ou l'autre vient à détenir moins de 15 % du capital de Thales, au profit de celui des deux qui n'a pas franchi ce seuil à la baisse.

■ À la date du 31 décembre 2005, le capital de la société est réparti de la façon suivante:

— Secteur public	31,27 %
— Alcatel	9,46 %
— Dassault (GIMD)	5,72 %
— Flottant	53,55 %
• dont salariés	4,63 %
• dont autocontrôle	1,84 %

■ Au cours de l'année 2005, les effectifs consolidés ont diminué d'environ 4,2 %, et de 2338 personnes. La variation imputable au changement du périmètre de consolidation est de 1800 personnes. La cession des filiales Thales Broadcast & Multimedia et High-Tech Optics a notamment entraîné la sortie du Groupe de 1900 personnes. Les effectifs gérés par le Groupe au 31 décembre 2005 (y compris les effectifs des sociétés communes ainsi que ceux des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation) ressortent à 57810 personnes, contre 59842 fin 2004.

Faits marquants

L'année 2005 a été une année positive pour Thales, en termes d'activité et de résultats, dans un environnement marqué par la venue à leur terme de plusieurs grands programmes à l'exportation.

L'activité globale, au terme du recentrage de Thales sur ses métiers, est restée stable à 10,3 Md€ à périmètre constant et a connu une hausse organique de 3,8 Md€. Les prises de commandes ont atteint un niveau historique à près de 13 Md€, soit une hausse de 36 %. Ce rebond est notamment dû à la notification de plusieurs grands contrats tels que les frégates multi-missions franco-italiennes FREMM et le programme de surveillance à base de drones Watchkeeper, mais également à la progression des prises de commandes de moins de 100 millions d'euros, signe du dynamisme commercial et de la solidité du socle d'affaires de Thales. Ce niveau favorable des prises de commandes 2005 se retrouve dans le carnet de commandes qui ressort à un niveau jamais atteint de 20,2 Md€. Le résultat opérationnel courant a enregistré une nouvelle progression, à 722 millions d'euros, ce qui a permis de consolider le niveau de marge opérationnelle à plus de 7 %. Enfin, le résultat net s'est inscrit en légère hausse, à 334 M€ contre 326 M€ en 2004, malgré la prise en charge d'importantes mesures de restructuration.

Ces évolutions favorables sont le fruit de la stratégie poursuivie par Thales depuis plusieurs années, à savoir: un effort technologique continu et centré sur les applications duales, civiles et militaires, une

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes

et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations

sur l'endettement financier

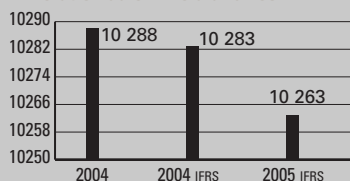
VII - Données sociales

VIII - Ratios

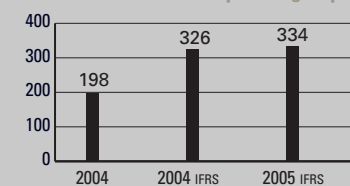
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 IFRS	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0	0,0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	31,3	31,3	31,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	0	0	0
Chiffre d'affaires	10 288	10 283	10 263
dont réalisé à l'étranger	7 338	7 325	7 268
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	619	571	549
Résultat financier	-95	-96	-93
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	848	888	901
Résultat net — part du groupe	198	326	334
Résultat net — intérêts minoritaires	9	15	9
Résultat net de l'ensemble consolidé	207	341	343
Total des immobilisations nettes	4 033		
dont écart d'acquisition net	1 955	1 926	1 859
dont immobilisations incorporelles nettes	235	237	348
dont immobilisations financières nettes	629	489	495
Capitaux propres — part du groupe	2 097	1 710	2 062
Intérêts minoritaires	50	31	41
Dividendes versés au cours de l'exercice	175	175	134
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	1 384	1 695	1 890
Dettes financières nettes	841	860	398
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 509	1 416	1 433
Effectifs en moyenne annuelle	55 476	55 476	54 536
Charges de personnel	3 659	3 659	3 703
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	2,0 %	3,3 %	3,3 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	66,0	66,0	67,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	9,6 %	19,6 %	16,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	39,2 %	49,4 %	18,9 %

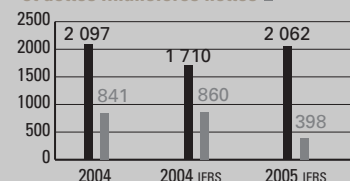
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



implantation internationale élargie et une présence sur toute la gamme des compétences, des équipements et systèmes électroniques à la maîtrise d'oeuvre des grands systèmes et plates-formes, et aux activités de service. Thales a par ailleurs lancé en 2005 un ambitieux programme pour améliorer sa compétitivité, qui doit se dérouler sur deux années. Il se traduit par un doublement des frais de restructuration comptabilisés en 2005 et en 2006 par rapport à leur niveau de 2004, et devrait entraîner, à partir de l'exercice 2007, une amélioration de la compétitivité, tant en termes de prix et de qualité offerts aux clients, qu'en termes de résultats économiques.

Par ailleurs, la fin de l'exercice 2005 a été marquée par la signature d'un projet d'accord stratégique important avec DCN concernant le rapprochement des activités navales françaises des deux groupes qui devrait permettre de créer un leader européen, maître d'oeuvre de grands programmes navals, dont Thales sera l'actionnaire industriel de référence, aux côtés de l'État. Les deux groupes ont en effet signé aux côtés de l'État une déclaration commune d'intentions visant au regroupement, au sein de DCN, de leurs activités navales françaises et à la prise de participation de Thales dans le capital de DCN à hauteur de 25 %. Ce rapprochement s'inscrit dans la continuité de la création de la société Armaris et des projets en coopération menés précédemment avec succès entre Thales et DCN sur les marchés export.

Situation financière

Activité :

L'activité consolidée s'est élevée à 10,263 Md€ en 2005, un montant stable par rapport à 2004 (10,283 Md€). À périmètre et taux de change constants et après retraitement du montant facturé en décembre 2004 au titre de la coque de la troisième et dernière frégate Sawari 2 (375 M€), la variation organique de l'ac-

tivité en 2005 ressort en hausse, à + 3,8 %. L'impact des fluctuations de change sur l'activité a été modeste en 2005 (+15 M€ sur l'activité). Il résulte de l'appréciation du dollar australien et du won coréen, partiellement compensée par la baisse du taux de couverture moyen sur les contrats libellés en dollars US. Les variations du périmètre de consolidation ont entraîné une réduction nette de l'activité de 37 M€ et résultent pour l'essentiel de la cession de Thales Electronic Solutions le 30 novembre 2004.

Toutes les divisions du Groupe, hormis la division Navale, ont enregistré une progression de leur activité au cours de l'exercice écoulé :

- avec une croissance organique de 9 %, la division Aéronautique bénéficie de l'environnement très favorable à l'activité avionique, qui progresse de plus de 20 % en 2005. Dans le domaine militaire, les évolutions sont plus contrastées avec, d'une part, la réduction des facturations liées aux programmes Mirage à l'export en voie d'achèvement et, d'autre part, une progression des ventes comptabilisées sur les programmes d'hélicoptères NH90 et Tigre et l'enregistrement, à partir du second semestre, des premières facturations sur le programme britannique de systèmes de surveillance à base de drones, Watch-keeper ;
- la division Systèmes Aériens affiche une croissance de 7 %, portée par le dynamisme des activités de défense aérienne : progressions soutenues en électronique de missiles, dans les systèmes de missile, avec les programmes KSAM pour la Corée, Crotale NG pour la Grèce et l'important programme FSAF, pour le développement d'un système sol-air à moyenne portée pour la France et l'Italie, ainsi que dans l'activité de contrôle des opérations aériennes ;
- dans la division Systèmes Terre et Inter-armées, l'activité est en très légère progression (+1 %) sur l'exercice 2005. Cette stabilité d'ensemble reflète des évolutions contrastées, avec une légère

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Denis Ranque ■ Représentants de l'État : François Bujon de l'Estang, Laurent Collet-Billon, Didier Lombard, Denis Samuel-Lajeunesse et TSA représenté par Marcel Roulet ■ Administrateurs : Jean-Paul Barth, Charles de Croisset, Serge Dassault, Roger N. Freeman, Klaus Naumann, Henri Proglgio, Serge Tchuruk, Benoît Tellier ■ Représentants des salariés : Marie-Paule Delpierre, Didier Gladieu, Pierre Lafourcade ■ Commissaire du gouvernement : Denis Plane ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

réduction des ventes en Europe et une croissance dans les autres pays clients, notamment la Corée et les États-Unis où la progression des ventes de la filiale de communication militaire est restée soutenue tout au long de l'année. En France, l'activité de l'exercice écoulé porte principalement sur les programmes de réseaux Valorita et MTBA ainsi que sur le programme Syracuse III. Il est à noter que la contribution en 2005 des deux activités civiles de la division cédées en fin d'année, à savoir les activités « High Tech Optics » cédées fin novembre et la filiale Thales Broadcast & Multimedia, cédée fin décembre, s'élève à 250 M€;

- après correction de l'effet coque Sawari 2, l'activité de la division Navale recule de 2 % sur la totalité de l'exercice écoulé. Cette quasi-stabilité combine, d'une part, la baisse anticipée des facturations enregistrées sur plusieurs grands programmes de navires armés en voie d'achèvement, en particulier les programmes de frégates Sawari 2 pour l'Arabie Saoudite et de corvettes SAN-PC pour l'Afrique du Sud et, d'autre part, l'augmentation du chiffre d'affaires comptabilisé sur les programmes de sous-marins Scorpène en Malaisie, de frégates coréennes KDX, de sonars à l'export et de patrouilleurs norvégiens Skjold et la poursuite du programme franco-italien de frégates antiaériennes Horizon;

- dans la division Sécurité, dont les activités sont à cycle plus court, la progression globale des ventes est de 7 % par rapport à l'année précédente. L'activité Composants a enregistré à nouveau une croissance de 8 %, portée notamment par les détecteurs plats pour la radiologie médicale et les tubes hyperfréquence pour l'espace et la défense. La performance la plus élevée revient aux produits de navigation GPS, dont la croissance s'est cependant ralentie au dernier trimestre, après un premier semestre particulièrement dynamique. Ceci reflète une forte pression sur les prix de vente dans le domaine des produits grand public, dans un environnement concurrentiel exacerbé où la priorité est donnée aux parts de marché. La plupart des autres activités de la division sont en progression, notamment les activités Transactions électroniques sécurisées, Systèmes de sécurité intérieure et Systèmes de conduite et de protection des infrastructures critiques;

- la division Services termine l'année 2005 en augmentation de 3 % par rapport à

l'exercice précédent. En particulier, les activités de Services d'entraînement & simulation ont retrouvé sur les derniers mois de l'exercice une croissance soutenue et affichent sur l'année entière une augmentation de leurs facturations de l'ordre de 20 %, corrélée au bon niveau des commandes prises en 2004 dans le domaine civil. Par ailleurs, le chiffre d'affaires comptabilisé dans les activités de Services de télécommunication au Royaume-Uni a enregistré un retrait, consécutif à la fin d'un important contrat de concession avec Network Rail;

- enfin, les Systèmes d'information s'inscrivent également en progression, en particulier grâce au dynamisme des activités de services d'infogérance pour les entreprises, en croissance de 15 % sur l'année.

La part de l'activité à destination de l'Europe reste stable à 61 % avec, d'une part, un tassement temporaire de l'activité au Royaume-Uni, du fait de la baisse des activités civiles (services de télécommunication dans le domaine du transport) et en dépit du bon développement des activités militaires (premières facturations au titre de Watchkeeper, communications militaires et électroniques de missiles), et, d'autre part, une légère hausse dans le reste de l'Europe, notamment en France grâce aux programmes Tigre et NH90 et à l'avionique, dans le domaine aéronautique, au programme MINREM, dans le domaine naval, et aux systèmes d'information. L'activité facturée en Amérique du Nord progresse fortement (+ 19 %), en particulier dans les communications militaires, les composants, la navigation par satellite et l'aéronautique civile. La hausse de l'activité dans la région Asie-Pacifique, qui demeure la principale région de facturation de Thales en dehors de l'Europe, provient essentiellement des programmes navals en Corée du Sud, en Malaisie et à Singapour ainsi que des activités de simulation et de communications tactiques.

Prises de commandes :

Les prises de commandes ont enregistré un fort rebond en 2005 (12 781 M€ contre 9 375 M€ en 2004, soit une hausse de 36 %). Fin 2005, le carnet de commandes s'élevait à 20 223 M€, en progression de 15 % par rapport à fin 2004 (17 578 M€). Il représentait 23,6 mois d'activité (20,5 mois à fin 2004). Par ailleurs, le carnet de commandes consolidé, en fin d'exercice, n'inclut pas le montant

des équipements avioniques destinés aux avions Airbus ayant fait l'objet de commandes fermes de la part de compagnies aériennes, dans la mesure où Airbus ne passe commande à Thales de ces équipements que quelques semaines avant leur intégration sur l'avion. Le montant de commandes « sous-jacentes » correspondant s'élevait, fin 2005, à 1,3 milliard d'euros.

Résultats :

L'exercice 2005 a enregistré une nouvelle amélioration du résultat opérationnel courant, en ligne avec l'objectif du groupe : à 722 M€, ce résultat est en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente (700 M€) et représente 7 % de l'activité contre 6,8 % l'année précédente. Le résultat opérationnel s'inscrit en légère baisse, à 549 M€ contre 571 M€, une évolution qui découle du quasi-doublement des frais de restructuration, de 109 M€ à 213 M€,

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2005.
- Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni quatre fois en 2005.
- Le Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2005.
- Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2005.
- Le 24 janvier 2005 : le ministre de la Défense a confié à Thales et DCN la réalisation des travaux de conception du second porte-avions destiné à la marine française.
- 16 mars 2005 : Thales et Rheinmetall signent avec l'OCCAR un contrat portant sur la production des simulateurs pour la formation des pilotes français et allemands de l'hélicoptère Tigre.
- Le 4 août 2005 : Thales signe avec le ministère de la Défense britannique un contrat de 885 millions de livres sterling portant sur le développement, la production et le support initial du programme de drones Watchkeeper. Ce programme permettra aux forces armées britanniques de disposer de capacités essentielles en termes de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance.
- Le 12 septembre 2005 : le gouvernement indien choisit Thales et DCN pour réaliser le programme Scorpène de six sous-marins à propulsion conventionnelle.
- Le 17 novembre 2005 : Thales signe avec l'établissement public du musée du quai Branly un contrat multiservices couvrant l'infogérance des systèmes d'information, les prestations de facility management et la maintenance technique du bâtiment.
- 17 novembre 2005 : L'OCCAR notifie à Thales, DCN et Orizzonte Sistemi Navali, la première tranche du contrat de développement et de réalisation des frégates européennes de nouvelle génération, les Frégates Européennes Multimissions (FREMM).
- Le 15 décembre 2005, Thales et DCN ont annoncé leur intention de rapprocher leurs activités navales. Les deux groupes ont signé aux côtés de l'État une déclaration commune d'intentions visant au regroupement, au sein de DCN, de leurs activités navales françaises et à la prise de participation de Thales dans le capital de DCN à hauteur de 25 %.

suite au déploiement à partir du second semestre de l'année, du plan de compétitivité annoncé en mars 2005.

L'exercice 2005 se solde par un bénéfice net de 334 M€, en hausse de 3 % sur le résultat de l'exercice précédent (326 M€), et après comptabilisation d'un impôt de 87 M€ contre 127 M€ en 2004. Cette diminution sensible de l'impôt sur les bénéfices reflète l'importance des résultats imposables à taux réduit enregistrés au cours de l'exercice, en particulier des plus-values dégagées sur les cessions d'activités finalisées en fin d'année.

Situation financière :

L'autofinancement d'exploitation, de 901 M€, a assuré très largement le financement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement, du versement des prestations de retraite (dans le cadre des régimes à prestations définies) et de l'impôt à payer, laissant un solde opérationnel net de 610 M€, très supérieur au cash flow opérationnel net précédent, de 359 M€. Après financement des investissements industriels nets de l'exercice, les activités opérationnelles ont dégagé un « free cash flow opérationnel » de 258 M€, contre 86 M€ en 2004. Grâce à ce solde opérationnel très positif, complété à hauteur de 311 M€ par les ressources nettes de cession, et après distribution des dividendes versés au titres de l'exercice précédent, Thales a terminé l'exercice 2005 avec un cash flow net de 435 M€, très supérieur à celui dégagé en 2004 (68 M€). Cette situation a permis à Thales de réduire son endettement net de fin d'exercice et d'améliorer la structure de son bilan.

Les capitaux propres du groupe Thales s'élèvent à 2 062 M€ en fin d'année 2005, contre 1 710 M€ au 1^{er} janvier 2005. Pour la cinquième année consécutive, Thales a réduit son niveau d'endettement net. Au 31 décembre, le montant de dette nette communiqué par le groupe était de 398 M€ contre 860 M€ au 1^{er} janvier 2005 et le ratio d'endettement net sur capitaux permanents passait à 16 %. Fin 2000, ce ratio atteignait 43 %.

Perspectives

Dans un environnement marqué par des budgets de défense en très faible progression dans la plupart des pays européens, mais aussi par un bon dynamisme des activités civiles, notamment dans les domaines liés à l'aéronautique et aux services, Thales retient pour 2006 un objectif de croissance organique de son activité équivalent ou un peu supérieur au taux de progression enregistré en 2005. Le groupe vise une poursuite de la croissance de son résultat opérationnel courant observée ces dernières années, dans l'attente du plein effet des mesures de compétitivité lancées au cours du deuxième semestre de l'exercice écoulé, qui devrait en autoriser l'accélération. Au delà, le groupe ambitionne, par rapport à la situation actuelle, d'augmenter à horizon 2008 le niveau de son activité de 25 %, dont environ 15 % par croissance organique et le solde par des acquisitions, ainsi que de faire croître d'un tiers son résultat opérationnel courant. Cette ambition se fonde à la fois sur les perspectives propres du groupe et sur les opérations de croissance externe qu'autorise la reconstitution de ses marges de manœuvre financières.

Le Conseil d'administration de Thales, réuni le 4 avril 2006, a approuvé les grandes lignes d'un projet d'acquisition des activités de satellites (67 % d'Alcatel Alenia Space et 33 % de Telespazio) et de sécurité d'Alcatel, assorti du renforcement du partenariat technologique, industriel et commercial entre les deux groupes. Cette opération constituera une étape importante dans le développement de Thales, en renforçant ses métiers d'intégration de systèmes d'information critiques et en élargissant la base de ses clients institutionnels privés et publics. Cohérente avec la stratégie de Thales, cette opération renforcera les capacités du groupe dans les grands systèmes et les technologies à application duale, ainsi que sa dimension internationale. Elle confortera en outre son implantation multinationale, notamment en Europe, et lui donnera accès à des positions de leader dans des domaines à forte croissance.

L'opération se traduirait par une augmentation d'environ 2 milliards d'euros de l'activité consolidée du Groupe, soit

+20 % par rapport à 2005. À cette occasion serait renforcé le partenariat industriel et commercial avec Alcatel. Des coopérations techniques seraient organisées pour tirer profit de l'importante base de technologies communes aux deux groupes et de la convergence des solutions de télécommunications civiles et militaires. Des coopérations commerciales permettraient à chacun des deux groupes de profiter des implantations internationales de l'autre.

L'opération s'effectuerait principalement par voie d'apport et donnerait lieu à une émission d'actions Thales au bénéfice d'Alcatel, soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Thales, ainsi qu'à un versement en numéraire par Thales à Alcatel. À l'occasion de cette opération, qui permettrait à Alcatel de monter au capital de Thales, la participation du Partenaire Industriel (Alcatel et le groupe Industriel Marcel Dassault) serait portée aux environs de 25 % du capital, légèrement en dessous de la participation de l'État qui demeurerait le premier actionnaire de Thales.

La réalisation effective de l'opération, qui devrait intervenir au second semestre 2006, demeure soumise à l'avis d'un certain nombre d'instances (instances représentatives du personnel, AME, autorités compétentes de la concurrence), et à l'avis conforme de la Commission des Participations et des Transferts. L'accord définitif de Finmeccanica, partenaire d'Alcatel dans les activités satellites, est également requis pour l'apport de ces activités, conformément aux dispositions des pactes d'actionnaires correspondants. Enfin, l'opération devra être approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Thales.

Par cette opération, Thales confirme son ambition de constituer le pôle de consolidation européen de l'industrie électronique pour la défense, l'aéronautique et la sécurité. Parallèlement au projet d'apports d'actifs d'Alcatel, Thales a indiqué qu'il était ouvert à la mise en œuvre de projets complémentaires qui pourraient être envisagés, tant dans le domaine des satellites que dans celui de l'électronique de défense, avec les autres acteurs européens, dans la mesure où ces derniers exprimeraient leur intérêt.



En 2005, l'arrivée d'Arte sur la Télévision Numérique Terrestre a permis la diffusion en France des programmes de la chaîne européenne en qualité numérique. À cette occasion, la société

s'est lancée dans une extension progressive de ses plages horaires de diffusion. Elle est aujourd'hui accessible tous les jours, à partir de 8 heures. Par ailleurs, Arte France a fait le choix de se positionner sur de nouveaux créneaux porteurs liés à l'apparition de nouveaux modes de consommation de l'offre de télévision. Ainsi, depuis le début de l'année 2006, une sélection d'environ 250 heures de programmes est accessible en vidéo à la demande sur un site spécialement créé à cette occasion, « artevod.com ».

Faits marquants

L'exercice 2005 a été marqué par le passage de la chaîne Arte à une diffusion 24 heures/24 sur le canal qui lui a été accordé sur le réseau numérique terrestre en France mais également, en corollaire, par la dégradation de sa situation financière, avec un résultat net en perte de 0,8 M€, après trois années marquées par des résultats positifs.

Concernant la diffusion numérique terrestre, la société a étendu à compter du mois d'avril 2005 ses plages horaires de diffusion, en proposant des programmes pendant les matinées des fins de semaine à partir de 8 heures. Une nouvelle étape a été franchie en octobre 2005 avec l'ouverture de l'antenne de 12 heures à 14 heures du lundi au vendredi. Enfin, en mai 2006, la grille des programmes a été étendue entre 8 heures et 12 heures en semaine. À ce stade, l'élargissement du temps d'antenne est alimenté par des multidiffusions et des programmes spécifiquement produits pour la grille de journée. Dans ce contexte, la part d'audience de la chaîne a toutefois connu un léger effritement en France, passant de 3,8 % en 2004 à 3,5 % en 2005.

En parallèle, Arte France a poursuivi son rôle de soutien à la création et à la production audiovisuelle. La société a ainsi augmenté ses investissements dans la production et l'achat de programmes, pour un montant total de 90 M€, dont 12,3 M€ au titre de la programmation spécifique de journée. Dans ce cadre, la société a investi un montant de 72 M€ dans les productions indépendantes, contre 69 € en 2004, avec 189 producteurs différents.

Sur le plan de la gestion, 2005 a été marquée par la mise en service en fin d'année de la nouvelle régie de diffusion de la chaîne à Strasbourg, dont la mise en œuvre a toutefois été marquée par de nombreux retards et une hausse importante de son coût. Par ailleurs, le développement européen de la chaîne a progressé, des négociations ayant été engagées avec la RTBF en vue de l'ouverture d'une fenêtre francophone « Arte Belgique » dans le programme d'Arte diffusé sur le câble en Belgique. Enfin, la société a lancé une offre de vidéo à la demande sur son site internet qui connaît un vif succès.

Analyse financière

La ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 200 M€, a augmenté de 3,4 % par rapport à l'exercice 2004. Les recettes propres de la société s'élèvent à 2,76 M€, en légère augmentation par rapport à 2004. Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à hauteur de 244,3 M€, en augmentation de 6,3 % par rapport à l'exercice 2004.

Les charges d'exploitation, qui représentent un total de 248,2 M€, augmentent de 14,8 M€, en lien avec une augmentation de près de 6 M€ des dotations aux amortissements et aux provisions. Cette progression s'explique par une augmentation des amortissements de diffusion compte tenu de l'augmentation du nombre de programmes diffusés du fait du lancement de la diffusion numérique terrestre et de l'élargissement du temps d'antenne. Par ailleurs, la progression de 5,5 M€ des autres charges de gestion courante est liée au financement de Arte GEIE et de l'augmentation de ses investissements. Les charges de personnels, qui représentent 15,1 % des charges d'exploitation, s'élèvent à 37,5 M€, en augmentation de 7,1 % par rapport à 2004 (35,1 M€) compte tenu d'une progression des effectifs de 8 ETP à Arte France et de 30 ETP au GEIE (en lien avec le déploiement de la chaîne sur la TNT).

Les dépenses de programmes ou liées aux programmes s'élèvent à 130,5 M€ soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2004. Par ailleurs, les dépenses hors programmes s'établissent à 96,1 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2004 (94,1 M€), qui s'explique pour l'essentiel par un dépassement constaté sur le poste communication par rapport au budget ini-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Textes constitutifs: Traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000.
- Statut et capital: société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 %

par Radio France et 15 % par l'Institut national de l'Audiovisuel.

- Missions: Concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.
- Liens avec Arte G.E.I.E.: membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les associés sont à 50 % la ZDF et à 50 % par l'ARD), du G.E.I.E. Arte consti-

tué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale à Strasbourg.

- Principales filiales du groupe: Arte G.E.I.E (50 %); Arte France Cinéma (100 %); Arte France Développement (100 %); Holding Histoire (42 %); CFI (25 %); GR1 (16,7 %); ARTV (15 %); TV5 (12,5 %); France 4 (11 %).

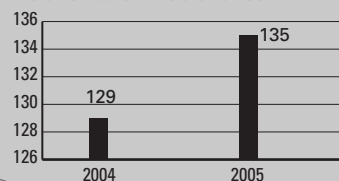
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Diffusion sur la télévision numérique terrestre à compter du 31 mars 2005.
- Ouverture de la diffusion en matinée les fins de semaine à compter d'avril 2005 et de la diffusion en journée sur la tranche 12 heures - 14 heures en semaine à partir d'octobre 2005.
- Cession d'une participation de 10 % détenue dans France Télé Musique à France Télévisions.
- Diminution de l'audience d'Arte en France : 3,5 % de part d'audience.
- La société GR1, dont Arte France est actionnaire à hauteur de 16,67 % et qui assure la gestion de la diffusion en TNT des sociétés de l'audiovisuel public a dégagé un résultat à l'équilibre pour son premier exercice complet.
- Création par le conseil de surveillance d'Arte France du 26 septembre 2005 d'un comité d'audit composé de 4 membres issus du conseil de surveillance.

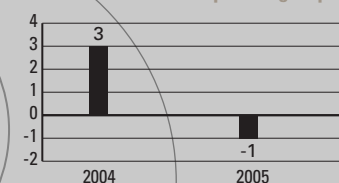
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	129	135
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	-4
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-27	-34
Résultat net - part du groupe	3	-1
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	3	-1
Total des immobilisations nettes	80	80
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	53	55
dont immobilisations financières nettes	2	3
Capitaux propres - part du groupe	20	18
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	8	7
Dettes financières nettes	-26	-38
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	1
Effectifs en moyenne annuelle	484	524
Charges de personnel	35	38
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	2,3 %	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	72,3	72,5 %
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	15,0 %	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	115	119
Productions et co-productions immobilisées en net	50	48
Avances conditionnées	3	3

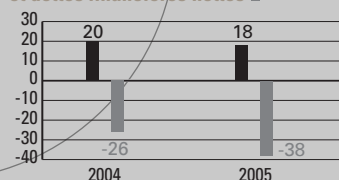
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tial et un dépassement de 17 K€ constaté sur les personnels occasionnels.

Les investissements hors programmes se sont élevés à 2,6 M€ alors qu'ils étaient évalués à 1,1 M€. L'importante augmentation de ce poste s'explique en fait par un investissement de 1,8 M€ correspondant à un coût de réaménagement des émetteurs nécessaires pour assurer la diffusion numérique terrestre. Les engagements hors bilan sur la production et les achats de programmes s'établissent à 30,8 M€ en 2005 contre 31,6 M€ en 2004. Ces engagements correspondent aux contrats signés et non encore exécutés à la date de clôture de l'exercice.

Au total, le résultat d'exploitation s'établit à -3,8 M€ en 2005, en nette diminution par rapport à 2004 (+ 0,2 M€) et 2003 (+3,4 M€). Le résultat financier s'établit à +1,1 M€, comme en 2004. Le résultat exceptionnel est en augmentation, à + 3,1 M€ contre + 2,2 M€ en 2004. Le résultat net (part du groupe) ressort en perte de -0,8 M€ contre un résultat en bénéfice en 2004 (+2,9 M€) et une prévision initiale à l'équilibre, à hauteur de +0,1 M€.

La trésorerie nette a augmenté de 12 M€ en 2005, passant de 32,6 M€ au 31 décembre 2004 à 44,4 M€ au 31 décembre 2005. Cette évolution correspond pour partie à un allègement du besoin en fond de roulement, en liaison avec la réforme du mode de perception de la redevance audiovisuelle. La dette nette est négative en 2005 (-38 M€), elle s'élevait à l'ouverture à -26 M€. Cette amélioration de 12 M€ est essentiellement liée à l'amélioration de la trésorerie.

Perspectives

Les prochains mois seront marqués par la conception d'une nouvelle grille des programmes, dont le lancement est prévu pour le début de l'année 2007. Dans ce cadre, la société devrait s'attacher à ren-

forcer ses programmations de soirée, compte tenu de l'importance de cette tranche horaire pour l'audience de la chaîne, et élaborer de nouveaux concepts d'émissions. Mais elle devra également proposer une offre compétitive pour les autres tranches horaires, compte tenu de l'extension de sa grille de programmes à l'ensemble de la journée. Sur un plan technique, la société devrait s'attacher à améliorer la qualité de ses prestations de doublage, dans un contexte marqué par une augmentation sensible du volume d'heure. Enfin, Arte France devra développer la part de ses revenus propres, notamment les revenus commerciaux tirés des nouvelles activités du type vidéo à la demande, lesquels sont à ce stade encore très limités.

L'année 2006 sera également marquée par l'engagement de discussions relatives à la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et la société. Il devra permettre à la société de continuer à offrir une offre de programmes compétitive pour l'ensemble de sa grille, poursuivre sa politique de production et d'achat de programmes et s'inscrire dans une perspective de poursuite de son développement européen, avec la conclusion d'accords avec de nouveaux partenaires.

Ces discussions devront également comporter une réflexion sur les moyens permettant à la chaîne de financer ses nouveaux développements, tant sur le plan des programmes que des moyens techniques, dans un contexte budgétaire contraint. Pour atteindre ses objectifs, Arte France devra par conséquent trouver des marges de manœuvres par l'optimisation de son organisation interne et l'obtention de gains de productivité. Dans ce cadre, la société devra notamment formuler des propositions très précises pour limiter les coûts liés à la traduction multilingue. Elle devra également s'attacher à trouver les conditions d'une maîtrise des charges de personnel.

DIRECTOIRE : Jérôme Clément, président, Fabrice Rebois, Jean Rozat, Emmanuel Suard ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Bernard-Henri Lévy ■ Administrateurs représentant l'État : Denis Barrier, Véronique Cayla, Patrick Raude ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : Julia Kristeva, Nicolas Seydoux ■ Administrateurs représentant les autres actionnaires : Thierry Bert, Jean-Paul Cluzel, Emmanuel Hoog ■ Administrateurs représentant les salariés : Pascal Aron, Camel Gherbi ■ Mission de contrôle général économique et financier : Jean-Charles Aubernon ■ Commissaires aux comptes : Deloitte et associés, Price Waterhouse Coopers Audit ■



france télévisions

L'exercice écoulé a été marqué par le lancement de la diffusion de l'ensemble des chaînes du groupe sur le numérique terrestre, par l'extension dans ce cadre de la diffusion de France 5 à l'ensemble de la journée et par le lancement de France 4 et de

Gulli, chaîne à destination de la jeunesse. En juillet 2005, le conseil supérieur de l'audiovisuel a nommé Patrick de Carolis à la tête du Groupe France Télévisions. Le nouveau Président s'est engagé à mettre en œuvre une politique de diffusion accentuant la logique de groupe des différentes chaînes et s'est prononcé en faveur d'une politique ambitieuse en terme de création d'œuvres audiovisuelles. Sur le plan financier, France Télévisions a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires consolidé de 2 711 M€ et a dégagé un résultat net positif de 23,9 M€. Par ailleurs, la structure financière du groupe s'est encore améliorée, avec une dette financière nette de 26 % des capitaux propres, en diminution par rapport à 2004.

Faits marquants

Le lancement de la Télévision Numérique Terrestre

Le lancement, en avril 2005, de la Télévision Numérique Terrestre de façon progressive sur l'ensemble du territoire permet désormais aux téléspectateurs de recevoir une offre nouvelle de chaînes hertziennes gratuites, dans un format numérique offrant une meilleure qualité d'image. Au-delà des 6 chaînes hertziennes historiques, la TNT permet la réception de 12 nouvelles chaînes gratuites, ce qui a contribué à son grand succès auprès du public. Dans ce contexte, France Télévisions a élargi son offre, en diffusant désormais France 5 sur l'ensemble de la journée et en lançant France 4 (destinée à la tranche d'âge 25-49 ans) et Gulli (pour les 7-14 ans).

La chaîne Festival, dont l'actionnariat est devenu à 100 % public (France Télévisions à 89 % et Arte France à 11 %), a poursuivi sa préparation à une diffusion

sur la TNT. Elle a changé de nom pour devenir France 4 et a entièrement renouvelé sa grille de programmes qui est désormais composée de programmes musicaux, de spectacles vivants, de retransmission de festivals et de séries télévisées. S'adressant à un public plutôt jeune, urbain et exigeant, France 4 devra trouver sa place sur la TNT, entre des chaînes généralistes visant principalement un public familial et des chaînes musicales ciblant quasi exclusivement un public jeune.

Parallèlement, le lancement de la diffusion de France 5 sur la TNT a conduit à la mise en place d'une grille de soirée (à partir de 19 heures). Diffusée jusqu'à 19 heures en mode analogique hertzien, France 5 est désormais accessible 24 heures/24 sur la TNT. La chaîne a fait par ailleurs le choix de proposer de nouvelles émissions dont certaines ont déjà été éprouvées sur le câble et le satellite, comme « C.U.L.T. » ou « Phenomania » et de nouveaux magazines, animés par des présentateurs vedettes

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

■ Capital : Société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ Missions : Définir les orientations stratégiques du groupe France Télévisions, promouvoir les politiques de

programmes et l'offre de services, conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.

■ Principales filiales du groupe : France 2, France 3, France 5 et RFO (100 %), France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), France 4 (89 %), TV5 Monde (47,5 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé - Gulli (34 %), SECEMIE - Euronews (24 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

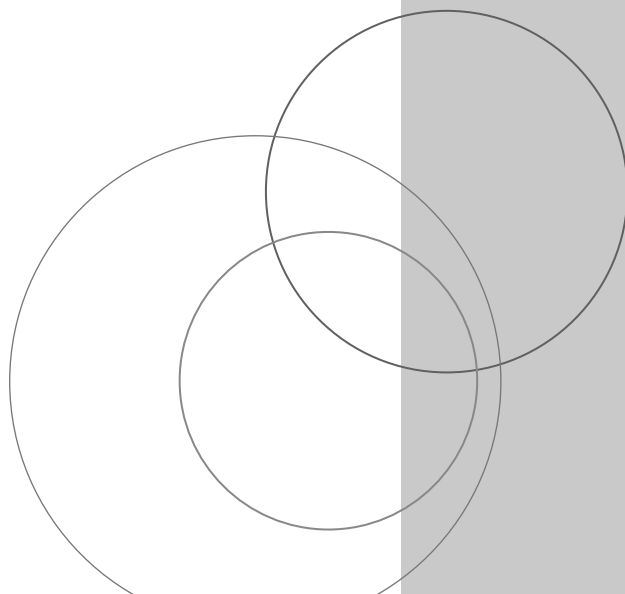
V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

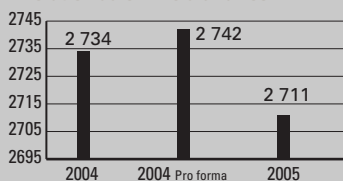
Informations complémentaires



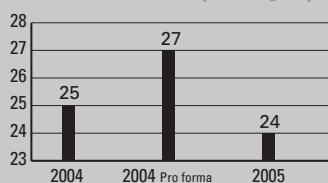
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 Proforma	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
Chiffre d'affaires	2734	2742	2711
dont réalisé à l'étranger	0	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	46	47	43
Résultat financier	-8	-8	-8
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	136	136	147
Résultat net — part du groupe	25	27	24
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	25	27	24
Total des immobilisations nettes	553	553	577
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	105	105	104
dont immobilisations financières nettes	32	32	35
Capitaux propres — part du groupe	371	371	418
Intérêts minoritaires	1	1	-1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	142	142	156
Dettes financières nettes	142	142	110
Dettes financières brutes à plus d'un an	211	211	199
Effectifs en moyenne annuelle	11 258	11 258	11 400
Charges de personnel	728	769	792
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	0,9 %	1,0 %	0,9 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	64,7	68,3	69,5
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	6,7 %	7,3 %	5,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	38,2 %	38,2 %	26,4 %
Redevances	1633	1742	1797
Productions et co-productions immobilisées	61	61	60
Droits sportifs comptabilisés en immobilisations en net	25	25	25
Droits sportifs : produits constatés d'avance	26	26	28
Droits sportifs hors bilan	351	351	309

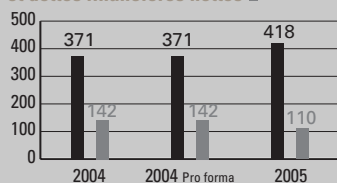
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



du groupe. La chaîne a également décidé de rediffuser un certain nombre de magazines et de documentaires qui ont fait son succès, comme «Le Magazine de la santé au quotidien» ou «C dans l'air».

Enfin, le groupe s'est associé à Lagardère Media pour participer au lancement d'une chaîne gratuite destinée aux enfants âgés de 7 à 14 ans dont France Télévisions détient 34 % du capital. L'accord signé entre les deux groupes en mars 2005 a donné à France Télévisions les moyens d'être un partenaire actif et décisionnaire dans la programmation de cette nouvelle chaîne qui a rapidement trouvé son public et qui est devenue une des chaînes les plus regardées de la TNT.

La mise œuvre des engagements du nouveau Président s'est traduite par une nouvelle stratégie éditoriale et l'affirmation d'un « patriotisme de groupe ».

Dans un contexte concurrentiel marqué par une multiplication des offres, France Télévisions a fait le choix d'une stratégie de bouquet, impliquant que les chaînes du groupe public soient désormais activement complémentaires et que leurs offres de programmes soient harmonisées, dans la suite logique de la réorganisation entreprise depuis 2000 de l'audiovisuel public qui a conduit à la création du groupe France Télévisions. C'est dans ce contexte que les grilles de programme de l'ensemble des chaînes du groupe ont été modifiées en septembre 2005 afin de créer des offres en soirée désormais plus cohérentes entre elles. Une bande annonce commune à l'ensemble des chaînes de France Télévisions est ainsi diffusée avant chaque soirée.

Par ailleurs, le nouveau Président s'est engagé à augmenter de 100 M€ la contribution du groupe à la production d'œuvres audiovisuelles françaises et européennes sur la durée de son mandat, soit 20 M€ supplémentaires par an consacrés à la création. Cette nouvelle politique devrait permettre à France Télévisions de proposer une programmation accrue de fictions inédites et de documentaires sur ses antennes.

L'audience

L'audience du groupe a reculé sensiblement en 2005, passant de 38,7 % en 2004 à 37,6 % alors que ses principaux concurrents hertziens, TF1 et M6, sont restés stables et que les autres chaînes du câble, du satellite et de la TNT ont poursuivi leur progression (12 % au total, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2004).

Dans ce contexte de fragmentation des audiences, France 2 est passé pour la première fois sous le seuil des 20 % de part d'audience, à 19,8 % soit une diminution de 0,7 point par rapport à 2004. France 3, à 14,7 %, a perdu 0,5 point par rapport à 2004 et 1,4 point par rapport à 2003. Cette baisse est particulièrement préoccupante concernant France 3 puisqu'elle est observée sur l'ensemble des cibles publicitaires, à l'exception toutefois de la tranche des 4-14 ans. Toutefois, France 5 a enregistré de son côté la plus forte part d'audience depuis sa création, à 6,9 %, soit une progression de 3 % par rapport à 2004, confirmant ainsi le succès de la chaîne sur un public jeune et féminin. Par ailleurs, la part d'audience globale du groupe a progressé de 1,9 % sur les six premiers mois de l'année 2006, sous l'effet de la nouvelle politique éditoriale lancée en septembre 2005. Dans les départements et territoires d'outre-mer, les Télé Pays de RFO ont globalement maintenu leur audience, à l'exception de Télé Réunion et Télé Martinique, qui ont pâti de la concurrence de plus en plus vive des chaînes audiovisuelles françaises et européennes sur la durée de son mandat, soit 20 M€ supplémentaires par an consacrés à la création. Cette nouvelle politique devrait permettre à France Télévisions de proposer une programmation accrue de fictions inédites et de documentaires sur ses antennes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Patrick de Carolis ■ Administrateurs représentant l'État: Bruno Bézard, Véronique Cayla, Raphaël Hadas-Lebel, Philippe Leyssène, Patrick Raude ■ Administrateurs désignés par le CSA: Constantin Costa-Gavras, Henriette Dorion Sebéloué, Jean-Christophe Rufin, Dominique Wolton ■ Administrateurs représentant le Parlement: M. le Sénateur Louis de Broissia, M. le Député Christian Kert ■ Administrateurs représentant les salariés: Laurent Bignolas, Yves Loiseau ■ Mission de contrôle général économique et financier: Françoise Miquel, Chef de la mission ■ Commissaires aux comptes (exercices 2006 à 2012): KPMG, Price Waterhouse Coopers Audit ■

nes privées locales ainsi que des chaînes nationales (TF1, Canal +, M6) reçus désormais via le satellite.

Analyse financière

En 2005, le chiffre d'affaires de France Télévisions s'est établi à 2711 M€. Ce résultat est lié, à périmètre comparable, principalement à la hausse de la redevance affectée au groupe, les recettes de publicité et de parrainage ne progressant pratiquement pas (hausse limitée à 0,7 %). Le fort ralentissement du marché publicitaire en 2005 a particulièrement marqué France 3.

Les charges d'exploitation sont en baisse de -0,6 % à périmètre constant (2728,4 M€ en 2005 contre 2744,3 en 2004) en lien avec une diminution du coût des programmes achetés (650,5 M€ en 2005 contre 667,6 M€ en 2004) et de la ligne autres achats et achats externes (807,4 M€ en 2005 contre 862,7 M€ en 2004) ainsi que de la diminution des dotations aux amortissements de l'ordre de 10 M€.

Les charges de personnel, qui s'élèvent à 792,3 M€, augmentent de 3 % à périmètre constant. L'effectif total de France Télévisions est de 11 400 personnels (permanents et non permanents) en équivalent temps plein (ETP), soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2004. La progression relative des effectifs est la plus sensible à RFO (+ 77 ETP).

Le résultat d'exploitation s'établit à 42,5 M€, en légère diminution par rapport au résultat 2004. Ce niveau de résultat, contrairement à celui de l'exercice précédent qui reflétait la forte progression des recettes publicitaires, a été atteint du fait, principalement, de l'absence de certaines charges sur des événements sportifs pluriannuels, FTV n'ayant pu acquérir un certain nombre de droits de diffusion, notamment les droits de la coupe du monde de rugby 2007. Le résultat financier s'établit à -7,5 M€.

Le résultat exceptionnel est négatif, à -0,4 M€. Au total, le résultat net de FTV en 2005 est de 23,9 M€, et se situe à un niveau légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la structure financière du bilan poursuit son amélioration compte

tenu du résultat positif enregistré et de l'application des nouveaux règlements comptables sur les actifs. Les capitaux propres du groupe (418,1 M€) sont en progression de 12,6 % par rapport à l'exercice 2004. La dette passe de 396 M€ à 470 M€, en lien avec l'augmentation des concours bancaires courants pour un montant de 86 M€. La CAF s'établit à 146,7 M€ contre 136,2 M€ en 2004, mais sa progression marque un ralentissement, à hauteur de + 7,7 %, alors qu'elle s'était améliorée de +14,4 % en 2004. Par ailleurs, la trésorerie nette s'établit à +112,4 M€, au 31 décembre 2005, contre +91,5 M€ au 31 décembre 2004. Cette amélioration est due principalement à deux phénomènes aux effets opposés: le BFR (hors droits de diffusion) a diminué d'environ 103 M€, alors que la trésorerie supplémentaire mobilisée au titre des programmes représente environ 50 M€, en lien avec la nouvelle politique éditoriale du groupe.

Résultats des principales filiales du groupe France Télévisions

France 2: l'exercice 2005 se solde par un renforcement de la situation financière de la chaîne, dont les recettes de publicité et de parrainage ont augmenté de 1 %, malgré le ralentissement du marché et de l'absence de diffusion d'événements sportifs du type Jeux Olympiques ou Eurofoot, comme en 2004. Compte tenu d'une progression de la ressource publique de +1,2 %, le chiffre d'affaires de France 2 s'est établi à 1093,6 M€, en augmentation de +1,1 %. Par ailleurs, les charges d'exploitation ont diminué d'environ 1 % pour s'établir à 1622,9 M€. Le montant des programmes achetés a progressé de 324 M€ à 335,9 M€. Au total, le résultat d'exploitation est positif de 33,8 M€ et le résultat net s'établit à +33,4 M€, contre 37,2 M€ en 2004. La trésorerie nette à la clôture s'élève à 4,7 M€ contre -17,6 M€ en 2004.

France 3: dans un contexte marqué par une diminution de son audience et de ses recettes publicitaires, le chiffre d'affaires a diminué de 2,9 %, passant de 1 168 M€ en 2004 à 1 134 M€ en 2005. La publicité et le parrainage s'élèvent respectivement à 236,8 M€ et 31,9 M€, soit une diminution de 6,6 % pour la publicité et de 8,8 % pour le parrainage. Ce résultat est très largement inférieur aux prévisions initiales (250,8 M€ pour la publicité et

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2005 (27 janvier 2005, 7 avril 2005, 23 juin 2005, 25 août 2005, 29 septembre 2005 et 1^{er} décembre 2005).

■ 27 janvier 2005: conseil d'administration de France Télévisions (approbation des budgets de France 2, France 3, France 5, RFO, Festival et répartition des ressources publiques pour l'exercice 2005).

■ 31 mars 2005: lancement de France 4 et passage à une diffusion 24 heures/24 de France 5 dans le cadre du lancement de la Télévision Numérique Terrestre.

■ 7 avril 2005: conseil d'administration de France Télévisions (arrêté des comptes consolidés 2004 du groupe, convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et examen du projet de chaîne à l'attention de la jeunesse – Gulli).

■ 23 juin 2005: conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière au 31 mars 2005, du rapport d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens pour l'année 2004 et du bilan des travaux du comité d'audit pour les années 2001 à 2005).

■ 6 juillet 2005: élection de M. Patrick de Carolis à la présidence de France Télévisions.

■ 22 août 2005: nominations de M. Patrice Duhamel à la direction générale de France Télévisions, en charge des antennes et du développement, et de M. Thierry Bert à la direction générale de France Télévisions, en charge de la gestion, des finances et des ressources humaines.

■ 25 août 2005: conseil d'administration de France Télévisions (nominations de Philippe Baudillon à la direction générale de France 2, de Geneviève Giard à la direction générale de France 3, de Claude-Yves Robin à la direction générale de France 5 et de François Guilbeau à la direction générale de RFO).

■ 29 septembre 2005: conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière du groupe au 30 juin 2005 et des grandes orientations du budget 2006).

■ 18 novembre 2005: lancement de Gulli sur la Télévision Numérique Terrestre.

■ 1^{er} décembre 2005: conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière du groupe au 30 septembre 2005, information sur le calendrier du contrat d'objectifs et de moyens et présentation du projet de chaîne d'information internationale).

33,5 M€ sur le parrainage) en lien avec la diminution de la part d'audience de la chaîne (14,7 % en 2005 contre 15,2 % en 2004). La ressource publique (802,3 M€) est en hausse de 2,8 % par rapport à 2004. Au total, les recettes nettes disponibles ne progressent que de +3,7 M€. Dans ce cadre, le résultat d'exploitation 2005 s'établit à -2,6 M€, en nette diminution par rapport à 2004 (+ 6,8 M€). Le résultat net ressort en perte, à hauteur de 1,5 M€.

France 4 : l'exercice 2005 s'est traduit par un résultat d'exploitation négatif, à -2 M€ et un résultat net déficitaire, à -2,25 M€. La chaîne, dans une phase de lancement, prévoit néanmoins un premier exercice à l'équilibre à l'horizon 2007.

France 5 : l'activité s'est inscrite dans un contexte nouveau en 2005, marqué par le lancement d'une diffusion en 24 heures/24 sur la TNT et d'une nouvelle grille de programmes de soirée. Dans ce cadre, la chaîne a dégagé un résultat net de +1,8 M€ principalement en lien avec une part d'audience progressant encore pour la 5^e année consécutive et atteignant 6,9 %, ce qui a entraîné une progression des recettes publicitaires. Le résultat d'exploitation s'élève à hauteur de + 6,3 M€, en amélioration de 2,5 M€ par rapport à 2004.

RFO : l'exercice 2005, qui a été marqué par une relance de l'activité de production propre des stations et le lancement de France Ô sur la TNT, a abouti à un résultat net déficitaire de -1,7 M€, du fait notamment d'une provision complémentaire de 1 M€ au titre d'un litige sur un complément d'indexation à Wallis et Futuna et une moins-value de recettes publicitaires par rapport à la prévision initiale (-1,4 M€). Les résultats en matière de collecte publicitaire apparaissent ainsi décevants alors que la reprise de la collecte publicitaire de RFO par FTP est désormais effective.

Perspectives

Suite à la mise en place courant septembre 2005 d'une nouvelle ligne éditoriale et de nombreuses modifications des grilles de programmes, désormais plus cohérentes entre les chaînes du groupe et exposant mieux les œuvres de création, une remontée de l'audience a été constatée sur les six premiers mois de l'année 2006, notamment sur les antennes de France 3.

Les résultats de la seconde partie de l'année seront cruciaux pour éventuellement confirmer cette tendance, alors que la concurrence des chaînes du câble, du satellite et de la TNT se renforce. C'est par conséquent dans un cadre technologique et concurrentiel qui évolue très rapidement, notamment du fait de l'émergence de la Télévision Haute Définition, que France Télévisions devra se positionner en tant que groupe de service public.

C'est dans ce contexte que des discussions relatives à la signature d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM), ont débuté dans le courant de l'année 2006. Ces discussions entre l'Etat et France Télévisions seront l'occasion de mener une réflexion approfondie sur ses orientations stratégiques ainsi que le niveau de la ressource publique allouée au groupe pour les cinq prochaines années. En tout état de cause, le COM devra permettre au groupe d'être en situation de répondre aux nouveaux défis qui l'attendent dans un secteur soumis à de profondes évolutions et devra trouver la voie médiane lui permettant de poursuivre ses missions de service public tout en préservant ses grands équilibres financiers.

C'est pourquoi, dans un contexte budgétaire tendu, France Télévisions devra poursuivre ses efforts afin d'accroître sa capacité d'autofinancement, la capacité de l'entreprise à autofinancer ses investissements étant le gage de la pérennité de sa mission de service public. En outre, la recherche de gains de productivité, dans l'activité de diffuseur et de producteur, continuera d'être essentielle dans un environnement que la Télévision Numérique Terrestre a rendu encore plus concurrentiel. Dès lors, une gestion maîtrisée des effectifs sera indispensable dans l'ensemble des filiales, et notamment à France 3 et RFO, dont l'intégration au sein du groupe doit permettre de créer des synergies commerciales et opérationnelles visibles. Le nouveau COM devra également être l'occasion pour le groupe de se positionner sur les nouveaux formats adaptés à une diffusion par ADSL ou sur téléphone mobile. Enfin, France Télévisions devra mener une réflexion devant aboutir à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de synergies et d'économies afin de lui permettre de financer ses développements futurs. Dans ce contexte, France Télévisions devra encourager la valorisation et

la poursuite des créations de synergies au sein de ses filiales. Des pistes pourraient notamment être explorées avec la chaîne française d'information internationale, Euronews et TV5 Monde.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la ressource publique, France Télévisions devra développer ses recettes propres et notamment les recettes commerciales issues de la vente de produits dérivés ou des services de téléphonie en ligne dans le cadre d'un modèle économique entièrement autofinancé, viable et rentable. À ce titre, le nouveau Président a affiché sa volonté de faire progresser les recettes liées à ces activités nouvelles et la progression du chiffre d'affaires de +16 % de France Télévisions Distribution en 2005 constitue un signe très positif. Le développement de cette filiale, qui assure déjà l'acquisition et la gestion des droits de France Télévisions, dans les secteurs de l'édition et des droits dérivés, est en effet susceptible de générer à terme un montant significatif de recettes supplémentaires pour le groupe. Par ailleurs, France Télévisions Distribution devra poursuivre et améliorer son activité de commercialisation des productions de France Télévisions et de gestion de leurs droits dérivés, notamment en renforçant ses coopérations avec les filiales cinéma du groupe, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma.

C'est dans ce contexte de fortes évolutions technologiques et concurrentielles que le conseil d'administration de France Télévisions du 22 juin 2006 a décidé de se doter d'un comité stratégique lui permettant d'étudier en amont et de s'associer pleinement à la définition et au suivi opérationnel des grandes orientations stratégiques du groupe.



Après une année 2004 marquée par le retour à l'équilibre des comptes de l'entreprise, l'exercice 2005 a confirmé la capacité de RFI à présenter des comptes équilibrés, tant au niveau des comptes sociaux que des comptes consolidés. Néanmoins, les

charges d'exploitation sont à nouveau en progression, en lien avec une augmentation sensible des charges de personnel. Alors que l'entreprise a entrepris au cours de l'année 2005 une politique de relance de ses filiales, à l'instar de RMC Moyen-Orient, elle doit maintenant engager une politique de modernisation de sa gestion interne, afin de trouver en son sein des marges de manœuvre pour contribuer au financement de ses nouveaux projets, dans un contexte contraint d'évolution de la ressource publique.

Faits marquants

Le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2005, dans la continuité des exercices précédents : ajustement du dispositif de diffusion en ondes courtes, poursuite de l'implantation de relais FM et renégociation des relations contractuelles avec TDF. Huit nouveaux relais ont été ouverts, trois au Cap Vert, trois au Burkina Faso, un au Kenya et un en Roumanie. L'exercice 2005 a également été marqué par la modification en profondeur des grilles des programmes des filiales RMC Moyen-Orient et Europa Lisboa.

Deux projets d'importance ont été menés au cours de l'exercice 2005, relatifs à la réalisation d'un bilan de la situation des langues étrangères à RFI et à la refonte du site internet de l'entreprise. Concernant la politique des langues étrangères, un projet de réforme a été présenté au conseil d'administration et au comité d'entreprise mais l'avis de ce dernier n'a pu être recueilli compte tenu de l'existence d'un désaccord sur le périmètre du projet. Le portail internet de RFI et sa plateforme

technique ont fait l'objet d'une refonte complète.

En ce qui concerne le processus de numérisation de la production, l'impossibilité d'appliquer l'accord d'avril 2004 a conduit à une relance des négociations sur de nouvelles bases mais qui n'ont pas encore abouti à ce jour. Par ailleurs, des difficultés techniques relatives à la mise en œuvre de certaines solutions logicielles ont également conduit à une remise à plat technique du projet. Compte tenu de l'importance du sujet pour l'entreprise, en termes tant techniques que fonctionnels, tout est mis en œuvre pour que ce processus arrive désormais rapidement à son terme.

Dans le domaine social, deux accords ont été conclus en 2005. L'un a mis en place un nouvel instrument salarial, dit accord NIS, en faveur des journalistes, conformément à l'accord de sortie de grève du printemps 2004 et l'autre, adopté en décembre 2005, a conduit à l'adoption d'un plan d'intégration de personnels non permanents sur la période 2006-2008.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé de RFI, d'un montant de 138 M€, est en augmentation d'environ 3 M€ par rapport à 2004. La subvention du ministère des affaires étrangères, qui représente 52 % de ce montant soit 72 M€, et la redevance audiovisuelle, qui représente 38,8 % soit 53,7 M€, sont en légère augmentation par rapport à 2004, de respectivement 590 et 700 K€. Les autres produits représentent 8 % du total. Ils sont composés pour partie de recettes publicitaires et de 1 % de parrainage. Leur montant est stable par rapport à 2004, malgré l'absence en 2005 d'évènement sportif d'importance, comme la Coupe d'Afrique des Nations en 2004.

Après une diminution de 2,5 % en 2004, les charges d'exploitation sont à nouveau en augmentation en 2005 de l'ordre de 2,8 %, en lien avec une progression importante des charges de personnel de 4,3 % à 72,9 M€ en raison de l'évolution mécanique des salaires mais également d'accords de fin de grève signés fin 2005 et de la conclusion de nouveaux accords salariaux. En 2004, les charges de personnel avaient augmenté de 2,8 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Réunion du conseil d'administration à trois reprises au cours de l'exercice 2005 (3 juin, 28 octobre et 21 décembre).
- Implantation en 2005 de 8 nouveaux relais de diffusion en FM. RFI dispose désormais de 128 relais FM pour l'antenne de RFI et de 10 relais pour l'antenne de RMC Moyen-Orient.
- Renégociation des relations contractuelles avec TDF concernant les émissions en ondes courtes.
- Mouvement social relatif à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'intégration des personnels occasionnels sur la période 2006-2010.
- Exercice de la procédure d'alerte par les partenaires sociaux sur le projet de réforme du dispositif des langues étrangères.
- Exercice 2005 équilibré tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- Renouvellement du mandat du collège des commissaires aux comptes pour les exercices 2006 à 2012.
- Modification de la grille des programmes de RMC Moyen-Orient (augmentation de la part des reportages et des magazines d'information, introduction de tranches d'informations culturelles et rajeunissement des programmes musicaux).
- Mise en place d'une nouvelle grille des programmes de Europa Lisboa (augmentation et renouvellement de la programmation musicale et redéploiement des effectifs).
- Mise en place d'une nouvelle équipe au sein de RFI Bulgarie et mise en œuvre d'une nouvelle grille des programmes axée essentiellement sur le traitement de l'actualité européenne et internationale.

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000 (composition du conseil, désignation des membres et du Président ainsi que missions).

■ Statut et capital : Société nationale de programme Radio France internationale ayant le statut de société ano-

nyme, détenue à 100 % par l'État.

■ Missions : Concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale. Produire des œuvres et documents radiophoniques destinés à la distribution internationale. Les émissions

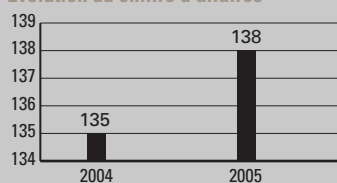
de RFI sont diffusées en vingt langues dans le monde. RFI est particulièrement bien implantée en Afrique de l'Ouest ainsi qu'au Proche et Moyen Orient via sa filiale RMC Moyen-Orient.

■ Principales filiales du groupe : Somera (RMC Moyen-Orient), RFI Romania, Europa Lisboa, RFI Bulgarie.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	135	138
dont réalisé à l'étranger	1	nd
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	-2
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	7	11
Résultat net — part du groupe	0	0
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	0
Total des immobilisations nettes	36	33
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	4
dont immobilisations financières nettes	18	17
Capitaux propres — part du groupe	8	9
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6	7
Dettes financières nettes	-5	-13
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
Effectifs en moyenne annuelle	1 139	1 142
Charges de personnel	70	73
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	61,4	63,9
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	52	

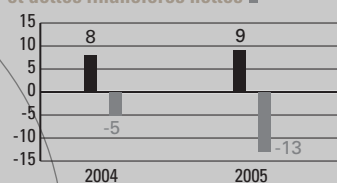
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



On constate à la fois une augmentation du nombre de salariés permanents (+7 par rapport à 2004 soit un total de 817 salariés permanents) et surtout des salariés occasionnels, (+44 par rapport à 2004 soit un total de 254 salariés occasionnels). De ce fait, la masse salariale a augmenté de 2,3 M€ soit une progression de 3,6 % par rapport à 2004. Par conséquent, et alors que le déficit d'exploitation avait été ramené de 4,1 M€ en 2003 à 0,9 M€ en 2004, une nouvelle dégradation du déficit d'exploitation apparaît en 2005, à 2,4 M€.

Les subventions aux filiales du groupe, d'un montant de 4,2 M€ en 2005, sont en progression de 5,5 % par rapport aux 3,9 M€ de l'exercice 2004. Cette progression traduit principalement l'augmentation de la subvention accordée à RMC Moyen-Orient, dont la grille de programmes a été remaniée dans le cadre d'une relance de cette filiale dont l'audience s'est dégradée au cours des dernières années.

Dans ce contexte, le résultat financier est à l'équilibre, à hauteur de 297 K€. Le résultat exceptionnel est de 2,6 M€ contre 1,02 M€ en 2004. Le résultat net consolidé est à l'équilibre, à hauteur de 465 K€, contre 165 K€ en 2004.

La dette financière nette de RFI, qui est négative, s'élève à -13,4 M€ en 2005. Elle s'élevait à 5,4 M€ à la clôture 2004. En effet, l'amélioration du besoin en fonds de roulement a généré une augmentation de la trésorerie, incluant les valeurs mobilières de placement, laquelle est passée de 12,7 M€ au 31 décembre 2004 à 21,4 M€ au 31 décembre 2005. Les capitaux propres, part du groupe, sont stables par rapport à l'exercice précédent. Ils s'établissent à hauteur de 8 M€.

L'entrée en vigueur des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10 relatifs aux immobilisations, n'a pas eu d'incidence significative, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles applicables à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: *Antoine Schwarz* ■ Administrateurs représentant l'État: *Laurent Garnier, Richard Boidin, Emmanuelle Bensimon* ■ Administrateurs désignés par le CSA: *Francis Balle, Pascal Chaigneau, Anne Coutard, Mabouso Thiam* ■ Administrateurs représentants le Parlement: Monsieur le Député *Jean-Marc Roubaud*, Monsieur le Sénateur *Louis Duvernois* ■ Administrateurs représentant les salariés: *Daniel Desesquelle, Claude Namhias* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Renaud Gace* ■ Commissaires aux comptes: *MBV & Associés, KPMG* ■

Perspectives

L'évolution des dépenses de personnel de RFI et leur maîtrise constituent un enjeu crucial pour l'entreprise. Alors que RFI avait su contenir l'évolution de ses charges d'exploitation lors du précédent exercice, ces dernières sont à nouveau en progression sensible, en lien avec la progression des dépenses de personnel, de 4,3 % en 2006, soit un montant de 73 M€, par rapport aux 70 M€ de 2004.

Ce point sera un des éléments importants de la poursuite des négociations relatives à la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens qui, débutées en 2005, devront être approfondies dans les mois à venir et comporter un chapitre consacré aux moyens de générer en interne des sources d'économies au service du développement de l'entreprise. Celui-ci nécessite en effet qu'elle trouve en son sein des marges de manoeuvre nouvelles pour contribuer au financement de ses projets.

En matière d'évolution de la masse salariale, l'entreprise devra notamment tirer parti des perspectives de départs naturels, tout en poursuivant sa politique de rationalisation des emplois non permanents par l'intégration des salariés précaires et la politique de gestion des CDD et des CDI. Elle devra dans ce cadre mettre en place une politique modernisée de gestion prévisionnelle des emplois et d'affectation des différentes catégories de personnels notamment les personnels techniques et administratifs et les journalistes.

Par ailleurs, l'entreprise pourra naturellement s'appuyer pour maîtriser l'évolution future de ses coûts de fonctionnement sur les gains de productivité potentiels issus du développement des nouveaux outils numériques de production et des supports numériques de diffusion.



En 2005, dans un contexte de baisse d'ensemble pour la deuxième année consécutive de l'audience du secteur radiophonique, Radio France a été écoutée en moyenne par 26,5 % de la population, soit une baisse de 0,5 point par rapport à 2004.

Dans ce cadre, l'entreprise a poursuivi la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la Maison de Radio France et a engagé avec l'État des discussions en vue de la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens pour les années 2006 à 2009. Sur le plan technique, le groupe a mené à son terme le processus de numérisation de l'ensemble de ses chaînes et a développé des projets de nouveaux produits multimédia. Sur le plan financier, Radio France a présenté en 2005 un résultat d'exploitation positif et un résultat net à l'équivalent, à hauteur de 528 K€.

Faits marquants

S'agissant du projet de réhabilitation de la Maison de Radio France, l'année 2005 a été marquée par la désignation en avril du maître d'œuvre (Architecture Studio) et l'élaboration du schéma d'implantation. Le projet, qui se caractérise par la recherche d'une plus grande fonctionnalité et d'une meilleure valorisation du cœur du bâtiment, prévoit l'installation de France Inter et France Info sur le front de Seine, les autres chaînes étant localisées dans la grande couronne de l'édifice. Les nouveaux studios seront implantés du côté externe du bâtiment afin de permettre leur ouverture sur l'extérieur. Les moyens techniques des chaînes seront pour leur part situés dans le centre du bâtiment. Le permis de construire a été déposé en octobre et les premiers travaux préparatoires ont été lancés en décembre.

L'année écoulée a également été marquée par le début de la négociation du contrat

d'objectifs et de moyens de l'entreprise pour les exercices 2006 à 2009 et du plan de financement de la réhabilitation de la Maison de Radio France, dont le coût en investissement a été réévalué à 240,9 M€ en euros courants sur la durée totale des travaux prévus jusqu'en 2013. Ces négociations ont été engagées dans l'optique d'assurer à l'entreprise une dotation de ressources publiques lui permettant d'assurer, compte tenu de sa situation financière actuelle, le financement de son fonctionnement général, de ses projets de développements et du plan de réhabilitation. En contrepartie, il a été demandé à Radio France de s'engager sur l'amélioration de sa performance économique, sur la maîtrise de sa masse salariale et sur la stabilisation des effectifs sur la durée du contrat. Un projet de contrat d'objectifs et de moyens a été ainsi présenté au conseil d'administration de Radio France le 12 juillet 2006.

Par ailleurs, le processus de numérisation des moyens de production de l'ensemble des chaînes de Radio France a été achevé au cours de l'année 2005. Ainsi, la numérisation de la rédaction commune de France Culture et France Musique a été accomplie. S'agissant de France Bleu, des compléments d'équipements ont été apportés aux dernières stations non numérisées afin d'homogénéiser l'ensemble du réseau.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a progressé de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 541 M€. La redevance, qui représente 89 % de ce montant, a progressé de 2,3 % par rapport à 2004 et les recettes propres de Radio France (publicité, parrainage, ventes et prestations de services) ont augmenté de 5,3 % pour atteindre 61,1 M€. Les recettes de publicité ont notamment progressé de 8,8 %, de 32,5 M€ en 2004 à 35,4 M€ en 2005, à un rythme toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent (+12,3 % en 2004 par rapport à 2003).

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 2,1 % par rapport à 2004 et s'élèvent à 558,8 M€. Cette progression s'explique en grande partie par l'évolution des charges de personnel (313 M€), à +3,5 % soit +10,6 M€ par rapport à

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs :
1° Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.
2° Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006.
3° Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du

31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

■ Capital : 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).

■ Missions : Selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national et local, desti-

nées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.
■ Participations : Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,90 % ; Médiamétrie : 13,44 % ; Arte France : 15 %.

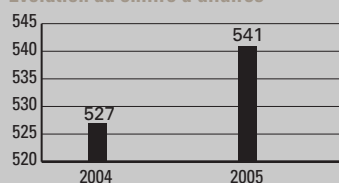
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mise en place d'une nouvelle identité visuelle pour le groupe et ses différentes chaînes et activités.
- Désignation d'Architecture Studio comme maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la Maison de Radio France en avril et dépôt des permis de démolir et de construire en octobre.
- Lancement des nouvelles grilles de France Inter et France Musique en septembre.
- Préparation de l'offre de podcast de Radio France (téléchargement gratuit d'émissions et de chroniques sur le portail internet du groupe, « radiofrance.fr ») et lancement en janvier 2006.
- Développement du projet de création de France Vivace, chaîne diffusée sur le câble, le satellite et internet, et lancement début 2006.
- Nomination de David Kessler à la direction de France Culture en septembre.
- Nomination de Thierry Beauvert, directeur de France Musique, à la direction de la musique en décembre.
- Prise en charge par la direction générale adjointe chargée des techniques et des technologies nouvelles (DGATTN) des nouveaux outils numériques en septembre.
- Grève des personnels techniques et administratifs du 4 au 22 avril.
- Mise en place du nouvel instrument salarial (NIS) pour les journalistes.
- Regroupement des moyens de la Cityradio et de France Bleu Melun et lancement de France Bleu Ile-de-France en janvier 2006.

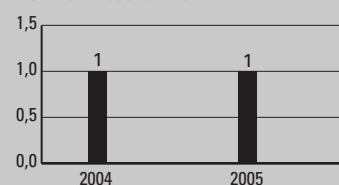
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	527	541
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	-3
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	17	23
Résultat net - part du groupe	1	1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	1
Total des immobilisations nettes	94	91
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	10	10
dont immobilisations financières nettes	5	5
Capitaux propres — part du groupe	8	8
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	36	43
Dettes financières nettes	-15	-42
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4059	4053
Charges de personnel	303	313
Résultat/Chiffre d'affaires	0,2 %	0,2 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	74,6	77,2
Résultat/Fonds propres	12,5 %	12,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	469	480
Productions internes immobilisées nettes	4	2
Subventions d'investissement figurant les capitaux propres	15	17

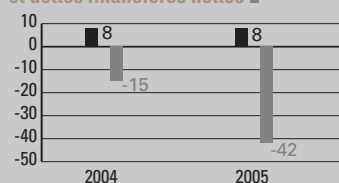
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



2004. Les dépenses liées aux personnels permanents, dont le niveau demeure stable par rapport à 2004 (402 ETP), augmentent de 3,7 %, sous l'effet des accords signés en 2005 avec les journalistes et les personnels techniques et administratifs, suite aux conflits sociaux de 2004 et 2005. Les dépenses liées aux personnels occasionnels augmentent pour leur part de 5,8 % et portent essentiellement sur le niveau des rémunérations compte tenu de la progression modérée des emplois (+3,6 ETP soit au total 368 ETP) en 2005. Suite à la renégociation de ses contrats de diffusion, Radio France a réussi à diminuer ses frais de diffusion à 80,7 M€ contre 82,2 M€ en 2004.

L'excédent brut d'exploitation a progressé de 17,3 % par rapport à 2004, soit un montant de 28 M€, en lien avec la croissance du chiffre d'affaires et celle, plus limitée, des charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation (459 K€) est en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2004 en raison de l'accroissement des dotations aux amortissements et aux provisions de 4,7 M€. Le résultat financier s'élève à 1,1 M€, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2004 en raison notamment de l'amélioration de la trésorerie bancaire moyenne de Radio France en 2005. Le résultat exceptionnel est de -1,1 M€. Au total, Radio France a dégagé en 2005 un résultat net positif de 528 K€, en légère diminution par rapport à celui de l'exercice 2004 (867 K€).

Les investissements passent de 26,8 M€ en 2004 à 17,2 M€ en 2005. Cette diminution reflète d'une part la fin du processus de numérisation des moyens de production de Radio France et d'autre part l'arrêt des investissements liés à l'installation de France Inter dans ses nouveaux locaux.

La dette financière nette de Radio France, qui est négative, s'élève à -42 M€ en 2005 (-15 M€ en 2004), en lien avec la diminution du besoin en fonds de roulement, qui a généré une augmentation de la trésorerie de 26,4 M€ (compte tenu du versement précoce de la redevance en 2005 et

du report de 2005 sur 2006 du versement du solde d'une taxe). Fin 2005, les capitaux propres, hors subventions d'investissement, s'élevaient à 8 M€, soit une stabilité par rapport à l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement a augmenté de 34 % entre 2004 et 2005, grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, qui ont évolué de 1,8 % alors que le chiffre d'affaires augmentait de 2,6 %.

Perspectives

Compte tenu des grandes orientations stratégiques fixées et des moyens financiers accordés pour les quatre prochaines années dans le cadre de son COM 2006-2009, Radio France devra hiérarchiser ses priorités en matière d'investissements et de développements nouveaux. Elle devra également veiller à la stabilité de ses effectifs permanents et à encadrer strictement le recours aux personnels occasionnels, compte tenu de l'importance de la part des charges de personnel dans ses charges d'exploitation.

L'entreprise devra également consolider ses recettes propres, notamment les recettes commerciales liées à la vente de produits dérivés, de téléphonie en ligne ou des recettes de concerts.

Par ailleurs, l'entreprise s'attachera à suivre l'évolution de la réhabilitation de la Maison de Radio France et mettre en place un système de suivi de l'évolution des différentes phases du chantier, d'identification des risques de retard dans l'évolution du chantier et de prévention d'éventuels dérapages financiers, compte tenu de l'importance des financements associés. Dans ce cadre, le Comité d'audit sera chargé de l'évaluation de ces risques et de la mise en œuvre des moyens d'y remédier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Jean-Paul Cluzel ■ Administrateurs représentant l'État: Francis Balle, Jérôme Bouët, Christine Buhl, Patrick Raude ■ Administrateurs désignés par le CSA: Bernard Chevry, Jean-Paul Cluzel, Daisy de Galard, Brigitte Lefèvre ■ Administrateurs représentant le Parlement: Bernard Brochand (Député), Jean-François Picheral (Sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés: Michèle Bedos, Paul-Henri Charrier ■ Mission de contrôle général économique et financier: Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes: KPMG, BDO Marque & Gendrot ■



Depuis la mi 2005, France Télécom est marqué par l'accélération, sur son marché national, de la baisse des revenus de la téléphonie fixe classique concomitante avec un développement rapide des services de nouvelle génération, en parti-

culier la voix sur IP. S'agissant du secteur des télécommunications dans son ensemble, l'attitude des investisseurs vis-à-vis des opérateurs historiques a basculé - de la fin août 2005 à fin octobre 2005 - d'un optimisme ambitieux, à une défiance généralisée. Ainsi, après la révision à la baisse en octobre 2005 de son objectif annuel de croissance du chiffre d'affaires puis, en janvier 2006, l'annonce d'une baisse de sa marge brute d'un à deux points en 2006, France Télécom doit aujourd'hui relever le défi de l'accélération de sa transformation (plan NExT) afin d'adapter sa structure aux nouvelles exigences du marché, de proposer plus rapidement à ses clients de nouveaux services intégrés et de sécuriser son objectif de génération de trésorerie organique de 7 Md€ pour 2006.

Faits marquants

Atteignant le 22 août 2005 son niveau le plus haut depuis avril 2002 (25,8 € par action soit environ +32 % sur douze mois, le CAC 40 ayant progressé de l'ordre de 28 % sur la même période), le cours de bourse de l'action France Télécom a sensiblement décliné depuis cette date, jusqu'à son cours actuel de 17,3 € par action (au 12 juin 2006), soit une baisse de 33 % alors que sur la même période l'indice CAC 40 progressait de 6 %.

Le cours de bourse et le consensus d'objectifs de cours des analystes sur l'action France Télécom avant août 2005 (de l'ordre de 27 €) reposaient sur une confiance largement partagée dans les perspectives

du secteur. Ce sentiment s'est brusquement retourné lors de la révision, à l'automne 2005, des objectifs du groupe, intervenue dans un contexte concurrentiel plus difficile pour les opérateurs historiques et spécifiquement défavorable à France Télécom sur son marché national.

Un contexte sectoriel en évolution rapide

Les mutations technologiques et l'apparition des nouveaux services — en particulier les services IP (TV, Internet, Téléphonie) sur les « box » — ont d'abord été considérées comme une source potentielle de gains futurs pour les opérateurs. À partir d'août 2005, ces mutations sont apparues sous un jour moins favorable, à

savoir comme sources de cannibalisation des revenus issus de la téléphonie commutée et de risques importants eu égard aux investissements à consentir dans les services de nouvelle génération (tant dans les infrastructures qu'au plan commercial).

Fin août 2005, des rumeurs sur une possible condamnation pour entente illicite des trois principaux opérateurs de téléphonie mobile ont contribué à amorcer une érosion du cours. Celle-ci a été accentuée par les interrogations de certains investisseurs sur la nécessité de l'augmentation de capital sur le marché lancée début septembre 2005 par FT et destinée à financer à hauteur de 3 Md€ l'acquisition de l'opérateur espagnol de téléphonie mobile Amena, en dépit du bon accueil fait à l'opération elle-même.

Sur le marché français, plus avancé que ses voisins en particulier dans le développement de la voix sur IP (plus de 4 millions d'utilisateurs en France contre 500 000 sur le marché britannique, moins de 20 000 sur le marché allemand et aucun sur les marchés espagnol et italien⁽¹⁾), les interrogations sur la capacité des services de données sur le mobile à compenser l'essoufflement de la croissance du marché et sur celle des services de nouvelle génération de compenser la décroissance de la téléphonie fixe se sont renforcées.

Les résultats financiers mitigés enregistrés en 2005 et les révisions par les grands opérateurs du secteur des télécommunications en Europe — Telefonica, Vodafone, Deutsche Telekom, France Télécom — de leurs perspectives à court et moyen terme ont confirmé ces craintes, induisant un

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes

et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations

sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Historique de France Télécom : le 1^{er} janvier 1991, France Télécom a été créée sous forme de personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. A compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, la personne morale de droit public France Télécom a été transformée en une entreprise

nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. La loi n° 2003 - 1365 du 31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Au 30 juin 2006, l'État détenait directement et

indirectement via l'ERAP 32,5 % du capital de France Télécom.

■ Statut juridique

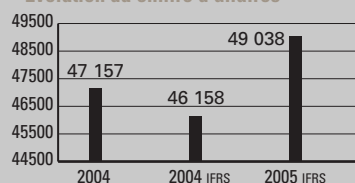
La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 ainsi qu'à ses statuts.

(1) Ces chiffres ne prennent pas en compte les offres de type « skype » qui utilisent Internet pour acheminer des communications.

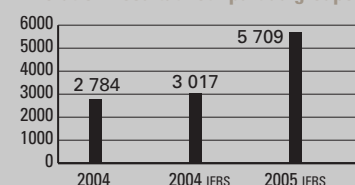
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004 NF	2004 IFRS	2005 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	23,2	23,2	18,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	19,1	19,1	14,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	13 200	13 200	9 938
Chiffre d'affaires	47 157	46 158	49 038
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>19 532</i>	<i>18 793</i>	<i>20 583</i>
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10 824	9 312	11 284
Résultat financier	-3 217	-3 625	-3 356
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	12 168	12 697	13 374
Résultat net — part du groupe	2 784	3 017	5 709
Résultat net — intérêts minoritaires	218	193	651
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 002	3 210	6 360
Total des immobilisations nettes	73 313	70 708	81 745
<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>25 806</i>	<i>27 589</i>	<i>33 726</i>
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>15 904</i>	<i>15 632</i>	<i>18 865</i>
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>2 569</i>	<i>985</i>	<i>584</i>
Capitaux propres — part du groupe	15 681	14 451	24 860
Intérêts minoritaires	4 052	3 232	3 578
Dividendes versés au cours de l'exercice	617	617	1 184
<i>dont reçus par l'État</i>	<i>168</i>	<i>168</i>	<i>261</i>
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	5 946	7 802	6 934
Dettes financières nettes	43 938	49 822	47 846
Dettes financières brutes à plus d'un an	36 026	42 793	42 636
Effectifs en moyenne annuelle (équivalents ETP)	204 826	203 780	196 452
Charges de personnel (y compris participation)	9 356	9 529	9 322
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,4 %	7,0 %	13,0 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	45,7	46,8	47,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	15,2 %	18,2 %	22,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	222,7 %	281,8 %	168,2 %

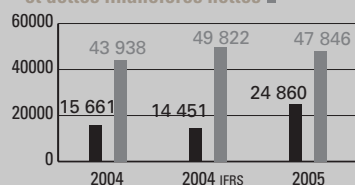
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



repli sensible des cours de bourse de ces opérateurs (entre août 2005 et juin 2006 le DJ Stoxx 600 Telco a perdu environ 11 %).

Révision à la baisse des objectifs annuels en octobre 2005 puis nouvelles « guidances » fixées en janvier dernier

Le 27 octobre 2005, dans le cadre de la présentation de ses résultats trimestriels, l'annonce par France Télécom de la révision à la baisse de son objectif annuel 2005 de croissance de chiffre d'affaires à base comparable a conduit à une sanction immédiate sur le cours de l'action qui a baissé de près de 6 % alors même que les objectifs annuels de désendettement et de marge avaient été confirmés.

Cette annonce a été suivie le 11 janvier 2006 d'un « profit warning » sur la marge brute 2006 dont France Télécom a annoncé une baisse de un à deux points par rapport à 2005. Cette seconde annonce a amplifié la baisse du cours (baisse de près de 12 %, le cours passant le jour même de 21,6 € à environ 19,0 €).

France Télécom a réagi dès février 2006 dans le cadre de la présentation de ses comptes annuels 2005 en indiquant au marché des orientations visant à accélérer la mise en oeuvre du plan NEXT: (i) transformation structurelle accélérée de l'entreprise; (ii) accélération de la mise sur le marché des offres convergentes de nouvelle génération; (iii) intégration par pays et optimisation des réseaux en 2006 afin de tirer un bénéfice maximum du rapprochement des activités du groupe.

Le groupe s'est engagé pour 2006 sur une génération de trésorerie organique de 7 Md€, a proposé un dividende versé en 2006 d'un euro par action et a donné une indication de 1,2 € pour le dividende versé en 2007, en précisant que le groupe se fixait un objectif de distribution de 40 % à 45 % du cash flow organique pour les exercices suivants 2005. Il a parallèlement confirmé son objectif de désendettement (ratio dette nette/marge opérationnelle

brute inférieur à 2,0x à horizon 2008) et sa volonté de respecter des critères stricts de sélectivité et de prudence s'agissant de ses opérations de croissance externe.

Le groupe a poursuivi le développement de son périmètre conformément à sa stratégie

Après le rachat des minoritaires d'Orange et l'intégration de Wanadoo, France Télécom a poursuivi en 2005 l'intégration du groupe par le rachat des minoritaires d'Orange Roumanie et d'Orange Slovaquie, et l'intégration d'Equant. Le groupe a également poursuivi la rationalisation de son portefeuille d'activités en décidant de céder sa participation dans Mobilcom (mai 2005) et dans sa filiale d'annuaires PagesJaunes (juillet 2006).

Afin d'élargir la zone géographique sur laquelle le groupe peut mettre en oeuvre sa stratégie d'opérateur intégré, France Télécom a par ailleurs racheté 80 % du capital du troisième opérateur de téléphonie mobile espagnol Amena pour un montant de 6,4 Md€. L'opération a constitué pour France Télécom une étape majeure dans la mise en oeuvre de son plan NEXT et de l'accélération du déploiement de la stratégie d'opérateur intégré en Europe. Elle visait notamment à consolider le positionnement du groupe France Télécom pour le lancement des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile sur le marché européen.

Malgré une croissance pro forma de son CA légèrement inférieure à l'objectif, France Télécom a rempli ses objectifs 2005

Les objectifs 2005 comprenaient initialement: une croissance du chiffre d'affaires (CA) à base comparable comprise entre 3 % à 5 %, une marge brute opérationnelle (MBO) supérieure à 18,5 Md€, un taux d'investissement compris entre 10 % et 12 % du chiffre d'affaires, un cash-flow organique supérieur à 7 Md€, un ratio

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Didier Lombard* ■ Représentants de l'État: *Jean-Pierre Jouyet, Jacques de Larosière, Denis Samuel-Lajeunesse, Henri Serres* ■ Membres élus par l'assemblée générale: *Bernard Dufau, Arnaud Lagardère, Henri Martre, Stéphane Richard, Marcel Roulet, Jean Simonin* ■ Représentants des salariés: *Hélène Adam, René Bernardi, Jean-Michel Gaveau, Stéphane Tierce* ■ Commissaires aux comptes: *Ernst & Young, Deloitte et associés* ■

dette nette sur MBO inférieur à 2,5x au 31 décembre. En octobre 2005, ces objectifs ont été maintenus, excepté pour la croissance du CA revu à « autour de 3 % ».

Le CA consolidé part du groupe en 2005 atteint 49 Md€, soit une croissance à base comparable de 2,5 % par rapport à 2004, conformément à l'objectif révisé en octobre 2005. La MBO 2005 atteint 18,4 Md€ soit un taux de marge de 37,6 % du CA contre 38,2 % à base comparable en 2004. Si l'on retraité la MBO de l'amende du conseil de la concurrence (256 M€) et de l'intégration d'Amena (prise en compte de la MBO d'Amena sur deux mois), elle atteint 18,56 Md€ et est donc conforme à l'objectif annuel. Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2005 dans le haut de la fourchette initialement annoncée (de 10 % à 12 %) en atteignant 12,3 % du CA contre 11,3 % en 2004 à base comparable.

La croissance à base comparable du CA 2005 de 2,5 % (+1,2 Md€) provient essentiellement de la croissance encore soutenue du secteur d'activité « Services de communication personnels » comprenant principalement l'activité mobile d'Orange (croissance de 7,4 % du CA à base comparable soit +1,6 Md€) qui compense la décroissance des activités « Services de communication résidentiels » de téléphonie fixe (décroissance de 1,2 % du CA à base comparable soit -0,3 Md€) et « Service de communication aux entreprises » (décroissance de 5,4 % du CA à base comparable soit -0,4 Md€).

Le résultat d'exploitation s'élève à 11,3 Md€, en croissance de 21,2 % et le résultat net part du groupe en 2005 atteint 5,7 Md€ contre 3 Md€ en 2003.

La dette nette au 31 décembre 2005 s'élève à 47,8 Md€ (contre 49,8 Md€ fin 2004) dont 53,2 Md€ de dette financière brute, principalement composée d'emprunts obligataires à moyen et long terme (37,5 Md€). Le coût moyen pondéré de la dette financière nette de France Télécom est ramené à 6,46 % sur 2005 contre 6,79 % en 2004. Le ratio d'endettement net sur MBO — une fois retraité de l'impact de la consolidation d'Amena et de l'amende du conseil de la concurrence à l'encontre d'Orange — ressort à 2,48x conformément à l'objectif annuel d'un ratio inférieur à 2,5x.

Services de communication personnels » SCP

La croissance de l'activité téléphonie mobile notamment hors France et hors Royaume-Uni, **reste encore soutenue**. Sa rentabilité tend toutefois à s'éroder.

Le parc de clients de SCP² progresse globalement de plus de 16 % à base comparable (soit un gain de près de 12 millions de clients) pour dépasser 84 millions de clients. Cette croissance significative du groupe est la résultante d'une part d'une croissance modérée d'Orange France (+6% soit +1,2 millions de clients), d'Orange Royaume-Uni (+4 % soit +0,6 millions de clients) et d'autre part de la croissance des autres filiales du groupe en particulier Amena (+11% soit +1,0 millions de clients), Orange Pologne (+33 % soit +2,5 millions de clients), Orange Roumanie (+38 % soit +1,9 millions de clients), Mobinil en Égypte (+67 % soit +1,9 millions de clients), d'Orange Côte d'Ivoire (+50 % soit +0,4 millions de clients) et de la filiale sénégalaise Sonatel Mobiles (+34 % soit +0,3 millions de clients).

Malgré cette progression de la base de clients, le CA de SCP ne progresse que de 7,4 % à base comparable (soit +1,6 Md€) atteignant 23,5 Md€ en 2005 notamment du fait, sur le marché français, d'une baisse du revenu moyen par client de 0,9 % à base comparable. Ceci s'explique en particulier par la baisse de 16,3 % du prix des appels fixes vers mobiles survenues au 1^{er} janvier 2005, qui compense la progression de 4,2 % du nombre de minutes d'utilisation par client, et par un ralentissement de la croissance du CA d'Orange Royaume-Uni (+0,8%).

Le taux de marge brute opérationnelle de SCP accuse par ailleurs une baisse d'un point et demi à base comparable de 37,5 % à 36,0 %.

Services de communication résidentiels SCR³

S'agissant de la téléphonie fixe et de l'ADSL le développement des services liés au haut débit ne compense qu'en partie l'effet sur le chiffre d'affaires de la baisse des communications sur le

(2) Parc de clients des sociétés contrôlées par France Télécom.

(3) Cette branche d'activité comprend également d'autres revenus entre autres ceux issus de l'exploitation des cabines téléphoniques, la vente de combinés, le revenu des ventes de gros.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 24 janvier 2005: annonce par France Télécom de sa volonté d'acquérir la totalité d'Equant au sein du groupe dont elle détenait déjà 54,2 %.
- 10 février 2005: cession de 8 % du capital de PagesJaunes sur le marché.
- 27 février 2005: nomination de Didier Lombard au poste de Président Directeur Général de France Télécom.
- 14 avril 2005: acquisition par France Télécom des minoritaires d'Orange Roumanie.
- 2 mai 2005: cession de la participation de France Télécom dans MobilCom.
- 6-9 juin 2005: cession par l'État et l'ERAP de 6,2 % du capital de France Télécom pour 3,4 Md€.
- 10 juin 2005: renforcement du partenariat entre France Télécom et Sonaecom au Portugal.
- 29 juin 2005: présentation du nouveau plan stratégique 2006-2008 de France Télécom par Didier Lombard: plan NExT.
- 27 juillet 2005: acquisition par France Télécom de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena pour 6,4 Md€.
- 31 août 2005: lancement d'une augmentation de capital sur le marché de 3 Md€ afin de refinancer partiellement l'acquisition d'Amena.
- 27 octobre 2005: cession par France Télécom à TP SA de 34 % du capital de sa filiale de téléphonie mobile Centertel.
- 27 octobre 2005: révision par France Télécom de son objectif annuel de croissance de chiffre d'affaires.
- 1^{er} décembre 2005: condamnation d'Orange par le Conseil de la concurrence à une amende de 256 M€ pour entente entre opérateurs mobiles sur le marché français.
- 11 janvier 2006: annonce par France Télécom d'une révision à la baisse de ses objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge pour l'année 2006, et de l'accélération du plan NExT.
- 14 février 2006: présentation des comptes annuels, des mesures d'accélération de NExT et des orientations concernant la rémunération des actionnaires.
- 21 avril 2006: assemblée générale des actionnaires.
- 31 mai 2006: lancement du « nouvel Orange », une marque unique pour l'Internet, la télévision et le mobile.
- 7 juin 2006: décision de France Télécom de préparer un dés-engagement partiel ou total de sa filiale PagesJaunes.
- 24 juillet 2006: annonce de la cession de la participation de France Télécom dans PagesJaunes au fonds KKR pour 3,3 Md€.

réseau de téléphonie fixe classique, le taux de marge brute de cette activité se maintient.

Le chiffre d'affaires de SCR sur 2005 s'établit à 22,5 Md€, en baisse de 1,2 % à base comparable. Cette diminution s'explique par :

- (i) une baisse à base comparable de 1,2 % du CA de SCR France (soit -0,20 Md€) traduisant essentiellement le fait que la progression du CA des services en ligne et accès Internet grand public et des abonnements grand public ne suffit pas à compenser la diminution des communications téléphoniques grand public;
- (ii) une baisse de 7,0 % à base comparable du CA SCR Pologne (soit -0,24 Md€) qui s'explique par la baisse du revenu voix, suite à la libéralisation du marché et à l'effet croissant de la substitution du fixe par le mobile;
- (iii) une progression de 9,9 % du CA SCR autres pays (soit +0,17 Md€) liée notamment au développement des services d'accès à Internet au Royaume-Uni et en Espagne.

Malgré l'érosion de son CA, le secteur SCR maintient un taux de marge brute quasi constant à 33,5 % contre 33,3 % en 2004 à base comparable. Cette quasi-stabilité correspond toutefois à une diminution du taux de marge brute de SCR Pologne de 46,8 % à 44,7 % à base comparable dont les économies significatives n'ont pu compenser la baisse du CA, une baisse de 16,3 % à 11,6 % du taux de marge brute de SCR autres pays mais une progression de 32,1 % à 33,4 % du taux de marge brute de SCR France.

Services de communication aux entreprises

Le secteur d'activité (SCE) poursuit son redressement. Il affiche une diminution de son CA, mais une légère progression de sa rentabilité.

Le CA de SCE a atteint en 2005 7,8 Md€ contre 8,2 Md€ à base comparable en 2004, soit une diminution de 5,4 %. Cette diminution trouve sa source principalement dans la baisse de 9,1 % du CA (2,7 Md€) de la téléphonie fixe entreprises en France à base comparable (soit -0,3 Md€), du fait de la baisse combinée du volume et des prix, et dans la baisse du CA des réseaux d'entreprises et autres services entreprises en France de 3,1 % (soit -0,1 Md€ d'où un CA de cette branche de

3,2 Md€) qui s'explique notamment par la chute du marché des liaisons louées et des activités d'Internet à bas débit pour les entreprises.

La bonne tenue de la MBO du secteur d'activité traduit en particulier la bonne dynamique d'économies réalisées sur les achats, grâce au programme d'optimisation des charges opérationnelles. Ces économies permettent de fonder des larges espoirs sur la capacité du secteur d'activité SCE de réussir sa migration technologique vers le tout IP en maintenant un niveau de marge acceptable.

France Télécom doit désormais concentrer tous ses efforts sur la réussite de son plan NEXt, afin de consolider sa stratégie d'opérateur intégré

Le plan NEXt doit permettre à France Télécom de constituer une structure flexible et performante, nécessaire pour faire face aux risques induits par les évolutions du secteur des télécommunications en Europe :

- la pression du régulateur sur le marché de la téléphonie fixe et de l'accès ADSL (dégrouper et tarif de l'offre de gros du dégroupage, tarif de détail de l'abonnement téléphonique, tarif de détail des communications téléphoniques sur le réseau classique), sur le mobile (tarifs de gros de l'accès aux réseaux mobile, de la terminaison d'appel vocal/SMS vers les réseaux mobile, de l'itinérance internationale) ;
- un environnement technologique en évolution constante et rapide avec le développement de nouvelles technologies (nouvelle norme de transmission radio WiMax, courants porteurs en ligne, amélioration du débit sur ligne téléphonique par la technologie ADSL 2+, développement de la fibre optique) allant vers un réseau plus unifié et performant ;
- l'intensification de la concurrence existante, en particulier en provenance des opérateurs virtuels sur le mobile (Télé2, Virgin Mobile, etc.) et des fournisseurs d'accès au haut débit proposant des offres « multiplay » (notamment Iliad, Neuf-Cegetel, Alice) et concurrence nouvelle des sociétés de contenus (musique, télévision, vidéo à la demande, jeux vidéo, etc.) et des acteurs de l'Internet (Yahoo, Google, etc.).

La réussite d'un tel plan devrait nécessairement induire des investissements importants sur le réseau (afin de migrer le réseau actuel principalement composé de téléphonie classique dite commuté vers un réseau de nouvelle génération basé sur les transmissions utilisant le protocole IP) et en recherche et développement, l'augmentation des coûts commerciaux et de marketing afin de sécuriser ses parts de marché et améliorer le « time-to-market », et des mesures d'adaptation du fonctionnement interne de l'entreprise à son nouvel environnement. En particulier, France Télécom envisage une réduction nette de 17 000 personnes de ses effectifs, dont 16 000 sur la France résultant de 22 000 départs naturels (y compris les départs vers les fonctions publiques dans le cadre du programme de mobilité des fonctionnaires vers les fonctions publiques) partiellement compensés par 6 000 embauches sur la France. France Télécom prévoit 2 Md€ d'économies sur 2006-2008 grâce à des efforts sur les fonctions supports et le recours à la sous-traitance ainsi qu'un gain de deux points de marge brute (de l'ordre de 0,5 Md€) à l'horizon 2008 grâce aux optimisations du réseau et des supports de technologies de l'information. France Télécom a également annoncé le 31 mai 2005 le regroupement sous la marque unique Orange de ses services Orange, Wana-doo et MaLigne TV.

Compte tenu de l'enjeu que représente le succès de ce plan et donc de la nécessité de concentrer l'ensemble des efforts du groupe sur cet objectif, France Télécom a choisi au plan strictement financier de restreindre ses opérations de croissance externe à des opérations ciblées et prudentes, et de maintenir en priorité son objectif de désendettement vers un ratio dette nette sur marge brute opérationnelle inférieur à 2,0x d'ici la fin 2008. France Télécom s'est par ailleurs fixé un objectif de génération de cash flow organique de 7 Md€ en 2006 et a indiqué envisager une distribution comprise entre 40 % et 45 % de cet agrégat sous la forme de dividende au profit des actionnaires du groupe. Afin de dégager quelques marges de manœuvre tout en se recentrant sur son cœur de métier d'opérateur, France Télécom a annoncé le 24 juillet 2006, en outre, la cession de sa filiale non stratégique PagesJaunes qu'elle détenait à 54 % pour un montant de 3,3 Md€.

GRUPE LA POSTE



L'année 2005 a été incontestablement un grand cru pour La Poste. Le lancement réussi de La Banque Postale concrétise une ambition de longue date du groupe et constitue un évé-

nement historique pour les services financiers. Une nouvelle dynamique a été impulsée au réseau des points de contact avec le public, renommé La Poste Grand Public, avec l'investissement le plus important réalisé dans ce secteur depuis des années dans le cadre du projet « Cap Relation Client ». Enfin, les performances financières du groupe excèdent largement les attentes, même si le retard vis-à-vis des principaux concurrents européens persiste.

Le premier semestre de 2006 confirme cette tendance avec le lancement d'opérations de grande ampleur dans l'express, la définition d'une nouvelle stratégie pour le courrier, et plus récemment la consolidation des relations avec CNP Assurances.

Faits marquants

La naissance d'une banque pas tout à fait comme les autres

L'activité de La Poste dans le domaine des services financiers remonte à 1817, avec le mandat postal, puis 1881, avec la création de la Caisse nationale d'Épargne. C'est en 1918 que sont lancés les CCP. Mais il aura fallu attendre 2005 pour que les services financiers de La Poste deviennent une banque à part entière, La Banque Postale.

La concrétisation de cette ambition ancienne de La Poste a été décidée dans le cadre du contrat de performances et de convergences entre l'État et La Poste pour 2003 – 2007, qui prévoit que « *La Poste et l'État conviennent du principe de la création en 2005, dans des conditions de droit commun, d'un établissement de crédit portant l'ensemble de l'activité et permettant un pilotage financier conforme aux standards de marché, soumis à la réglementation et aux contraintes prudentielles de droit commun, assurant la comparabilité avec les*

concurrents, garantissant l'opposabilité des comptes aux tiers et permettant ainsi de vérifier la conformité de l'activité aux règles et conditions de concurrence en vigueur, aux niveaux national et communautaire. »

L'article 16 de la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales a autorisé et organisé la création de La Banque Postale. Les principales dispositions réglementaires nécessaires sont contenues dans le décret d'application du 30 août 2005, qui prévoit notamment les modalités de transfert à La Banque Postale des actifs et passifs liés à la Caisse Nationale d'Épargne (à l'exception du Livret A).

La loi prévoyant un processus d'agrément de droit commun, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a agréé La Banque Postale en tant que banque le 30 novembre 2005, à l'issue d'importants travaux d'analyse, qui ont notamment porté sur la maîtrise du coefficient d'exploitation de la banque, initialement très élevé (plus de 90 %), sur la période du plan d'affaires prévisionnel.

Fiche d'identité

■ La Poste, personne morale de droit public, a été créée par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, en tant qu'exploitant public. Les décrets n° 90-1111 du 12 décembre 1990 portant statut de La Poste et n° 90-1214 du 29 décembre 1990 relatif au cahier des char-

ges en définissent le statut, le mode de fonctionnement et les missions. La loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales a modifié la loi du 2 juillet 1990 et organisé la création de La Banque Postale. Au-delà du décret d'application du 30 août

2005 relatif à La Banque Postale, plusieurs décrets d'application devraient conduire prochainement à une révision en profondeur du cadre réglementaire d'exercice des missions de La Poste.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

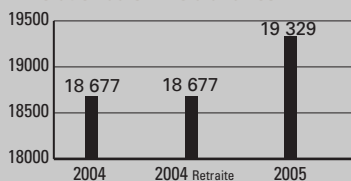
VIII - Ratios

Informations complémentaires

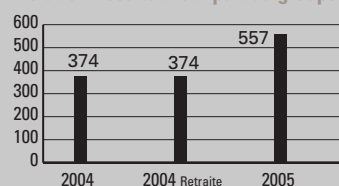
Comptes consolidés en millions d'euros

	2004	2004 retraite	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
Chiffre d'affaires	18 677	18 677	19 329
dont réalisé à l'étranger	2 630	2 630	2 935
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	523	523	755
Résultat financier	-126	-126	-69
Capacité d'autofinancement			
Marge brute d'autofinancement	1 008	1 008	1 231
Résultat net — part du groupe	374	374	323
Résultat net — intérêts minoritaires	3	3	13
Résultat net de l'ensemble consolidé	377	377	570
Total des immobilisations nettes	36 566	36 684	68 260
dont écart d'acquisition net	806	806	802
dont immobilisations incorporelles nettes	320	324	323
dont immobilisations financières nettes	30 796	30 914	61 598
Capitaux propres — part du groupe	2 204	2 204	4 275
Intérêts minoritaires	39	39	43
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	807	807	1 722
Dettes financières nettes	3 521	3 521	3 520
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 565	4 566	4 449
Effectifs en moyenne annuelle	312 325	312 325	306 345
Charges de personnel	11 642	11 632	11 638
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,0 %	2,0 %	2,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	37,3	37,2	38,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	16,8 %	16,8 %	13,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	156,9 %	156,9 %	81,5 %

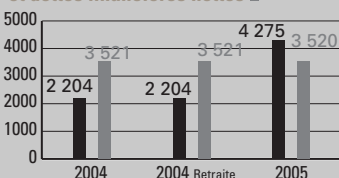
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le respect du droit communautaire relatif aux aides d'État et l'exigence de clarification des relations de toute nature entre la banque et La Poste ont été intégrés comme un élément fondamental du projet dès le début des travaux. L'effort a en particulier porté sur la facturation à La Banque Postale des prestations réalisées par La Poste au nom et pour le compte de La Banque Postale, dans le cadre de conventions de services. L'Agence des Participations de l'État a porté une attention particulière à ce sujet et a fait réaliser une analyse précise de la compatibilité de ces conventions avec le droit communautaire par un conseil extérieur.

La création de La Banque Postale a donné lieu à de nombreux échanges avec la Commission européenne et a fait l'objet d'une notification en octobre 2005 afin d'obtenir confirmation de l'analyse suivant laquelle tant le processus de création de la banque que ses relations avec La Poste sont exemptes d'aide d'État.

La Commission, après une analyse minutieuse des différents aspects du dossier, a rendu une décision favorable le 21 décembre 2005.

Par cette décision, la Commission a confirmé l'absence d'aide sur l'ensemble du dispositif: les modalités de réalisation des apports, l'étanchéité financière entre La Poste et sa filiale et les conventions de services.

La création de La Banque Postale est intervenue le 31 décembre 2005.

La création de La Banque Postale s'est accompagnée d'une extension de la gamme limitée au crédit immobilier sans épargne préalable: la banque dispose désormais d'une gamme complète dans le domaine du crédit immobilier.

Fidèle aux valeurs postales de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre qui font sa particularité, La Banque Postale est aujourd'hui une banque de droit commun, soumise au contrôle prudentiel de la Commission bancaire.

Une nouvelle ambition pour La Poste Grand Public

L'année 2004 avait marqué une rupture pour l'évolution du réseau grand public qui devenait La Poste Grand Public, un métier à part entière, avec l'ambition d'en faire le premier réseau de services de proximité en France. Il s'agit de « faire de l'ensemble des bureaux de poste, sous différentes formes de présence postale, un réseau bancaire et de distribution tourné vers le grand public et les professionnels. Ce réseau distribuera les services actuels et futurs du groupe La Poste et d'autres services de proximité, qu'attendent tant les clients que les collectivités territoriales, cohérents avec les valeurs de La Poste et du service public et économiquement contributifs au résultat ».

Le Conseil d'administration, constatant que le réseau constitue un actif stratégique encore insuffisamment valorisé, a en effet décidé d'approuver, lors de ses séances du 21 avril et du 2 juin 2005, le lancement par l'entreprise d'un programme d'investissement ambitieux, intitulé « Cap Relation Clients », d'un montant maximal de 770 M€ de 2005 à 2007. Ce programme prévoit notamment de quadrupler l'enveloppe d'investissements immobiliers du réseau entre 2005 et 2006, pour réaliser des opérations de rénovation et de modernisation de nombreux bureaux de poste. Il comprend aussi un important volet informatique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jean-Paul Bailly ■ Représentants de l'État: Bruno Bézard, Hugues Bied-Charreton, Dominique Maillard, Pierre Mirabeau, Patrick Raude, Patrice Raulin, Henri Serres ■ Personnalités qualifiées: Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Colette Lewiner, Françoise Malrieu, Jacques Pélissard, Élyane Zarine ■ Représentants des salariés: Pascal Barois, Michelle Boulesteix, Françoise Carval, Anne-Marie Fourcade, Nicolas Galépidès, Marie-Pierre Liboutet, Didier Rossi ■ Commissaire du Gouvernement: Luc Rousseau ■ Mission de contrôle économique et financier: Jacques Graindorge, adjoint: Emmanuel Caquot ■ Commissaires aux comptes: Mazars & Guérard, Price Waterhouse Coopers Audit ■

Le programme Cap Relation Clients doit permettre de renforcer le dynamisme commercial du réseau, et d'enregistrer ainsi une progression de l'activité réalisée pour le compte des autres métiers du groupe, au premier rang desquels La Banque Postale, mais aussi de développer de manière significative les activités propres de La Poste Grand Public.

Dans le cadre du renforcement du pilotage financier du groupe (cf. infra), le montant de l'investissement a été calibré en fonction des besoins du projet, de sa rentabilité en fonction de l'amélioration attendue de la marge du réseau, mais aussi de la contrainte de portabilité financière pour le groupe, mesurée en particulier à l'aune du ratio dette nette sur EBITDA. Un point est prévu à mi parcours, début 2007, afin d'ajuster le cas échéant l'enveloppe globale d'investissement en cas de décalage par rapport aux gains attendus du projet.

Dès le début de l'année 2006, en ligne avec le lancement de La Banque Postale, plusieurs bureaux rénovés étaient inaugurés.

Un nouveau cadre de régulation pour le service universel postal

La loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales achève la transposition des directives postales et modifie en profondeur le cadre de régulation du service universel postal. L'extension du champ de compétence de l'Autorité de régulation des Télécommunications, qui devient l'Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP), au domaine postal constitue la mesure la plus visible. Les tarifs du secteur réservé sont désormais soumis à l'approbation de l'ARCEP, qui décide l'encadrement tarifaire pluriannuel des prestations du service universel.

La loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste. Ses décrets d'application devraient prochainement préciser les obligations auxquelles est assujettie La Poste au titre de l'accessibilité au service universel postal.

Performances financières et pilotage financier du groupe

Après la forte progression du résultat enregistré en 2004, La Poste a confirmé la tendance en dégagant un résultat net

part du groupe de 557 M€ en 2005, pour un chiffre d'affaires de 19,3 Md€, en forte progression par rapport à 2004 (374 M€ de RN pour un chiffre d'affaires de 18,6 Md€).

Cette hausse est notamment imputable à la hausse du prix du timbre (de 0,50€ à 0,53€), mais constitue une réelle performance dans un contexte de décroissance des volumes de courrier et de dégradation du mix produit. Le résultat enregistré en 2005 est donc avant tout la conséquence des programmes de modernisation et des efforts de maîtrise des charges, qui doivent être poursuivis.

Cette progression traduit une évolution favorable sur l'ensemble des activités du groupe :

– le chiffre d'affaires du courrier (11,2 Md€) est en hausse de 3,4 %, malgré la baisse des volumes qui confirme la tendance relevée en 2003 et 2004 ; la qualité de service dépasse 79 % de J + 1, contre 75,7 % en 2004 ;

– l'activité de l'express progresse de plus de 6 %, avec un résultat d'exploitation de 143 M€ en hausse de plus de 16 % par rapport à 2004 ; GeoPost conforte ainsi sa position de n° 3 européen du colis express et bénéficie de son positionnement particulier sur le segment du « rapide » actuellement le plus porteur du marché ;

– le chiffre d'affaires du colis connaît une hausse de 5 % ;

– le produit net bancaire des services financiers s'établit à près de 4,4 Md€ en hausse de 1,7 %.

Sur le plan des performances financières, ces chiffres, particulièrement positifs à l'aune des résultats des exercices antérieurs et des prévisions de la trajectoire de La Poste, ne doivent pas masquer le retard persistant de l'exploitant par rapport à ses principaux concurrents européens. Ainsi, la poste allemande, Deutsche Post World Net (DPWN), affiche un ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires, en progression de 1,5 points à 8,4 % contre 3,9 % pour La Poste (contre 2,8 % en 2004), et TNT, la poste néerlandaise, un ratio de 11,5 %, en progression de 2 points par rapport à 2004.

Les résultats enregistrés en 2004, auxquels s'ajoute l'impact de la revalorisation de l'actif immobilier constaté lors de l'apport des immeubles à la filiale Poste Immo

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 1^{er} janvier 2005 : baisse des commissions du Livret A de 10 points de base.

■ 1^{er} mars 2005 : hausse du prix du timbre de 50 c€ à 53 c€.

■ 1^{er} avril 2005 : première vague d'apports d'immeubles à la filiale Poste Immo créée en 2004.

■ 4 avril 2005 : montée de La Poste au capital de Sogeposte (de 51 % à 65 %).

■ 20 mai 2005 : adoption de la loi relative à la régulation des activités postales, qui met en place un nouveau cadre de régulation du service universel postal avec la nouvelle Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), prévoit la création de La Banque Postale, et confirme la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste et organise son financement.

■ 30 août 2005 : décret d'application de l'article 16 de la loi du 20 mai 2005, organisant notamment le transfert des biens, droits et obligations liés à la Caisse nationale d'Épargne (hors Livret A).

■ 1^{er} novembre 2005 : deuxième baisse des commissions du Livret A, de 10 points de base, à 1,3 %.

■ 30 novembre 2005 : La Banque Postale reçoit l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

■ 21 décembre 2005 : la Commission européenne rend une décision par laquelle elle approuve, conformément aux règles du traité CE relatives aux aides d'état, le transfert des activités bancaires et financières de La Poste à sa filiale, La Banque Postale. À l'issue d'une analyse minutieuse, la Commission estime que la filialisation en tant que telle des activités financières de La Poste n'induit pas d'avantage économique dans le chef de La Banque Postale.

créée en 2004 et surtout les apports réalisés dans le cadre de la création de La Banque Postale, conduisent à une consolidation de la structure bilantielle du groupe. Les fonds propres sont portés à 4,4 Md€ (contre 2,2 Md€ à fin 2004).

S'agissant des équilibres financiers du groupe, l'année 2005 a été marquée par un renforcement du pilotage financier, avec la fixation d'un objectif précis de 2,65 pour le ratio dette nette sur EBITDA à fin 2008 et d'un ratio cible de 1,9 à fin 2010.

Cette démarche est désormais intégrée à la prise de décision sur les principaux investissements, internes ou de croissance externe, du groupe, et guide la définition de la trajectoire financière à 3 ans de l'entreprise. Elle devra être affinée à la suite de la création de La Banque Postale, qui permettra de distinguer plus précisément les variations de bilan liées aux activités bancaires de celles liées aux activités industrielles et commerciales.

Événements marquants du premier semestre 2006 et perspectives

Le premier semestre 2006 est marqué, dans le domaine du colis express, par l'acquisition du réseau Exapaq (plus de 200 M€ de chiffre d'affaires, et une marge opérationnelle supérieure à celle de GeoPost), spécialiste du petit colis rapide B2B. Cette opération conforte la position de leader de GeoPost sur le marché français et surtout complète sa couverture européenne dans le domaine du colis « rapide », segment le plus porteur du marché de l'express.

Au-delà du renforcement des positions de GeoPost en Europe, au travers notamment de la poursuite de la montée dans le réseau SEUR (acquisition de la franchise de Baix de Llobregat), GeoPost développe une offre intercontinentale au travers de partenariats.

Pour le courrier, sous la double pression de la libéralisation (en 2006, une nouvelle étape a été franchie avec l'ouverture à la concurrence au 1^{er} janvier 2006 des envois de plus de 50 g ou dont le tarif est plus de deux fois et demi supérieur au tarif d'une lettre standard; des discussions sont en cours concernant la perspective d'une libéralisation totale à l'horizon

2009) et de la stabilisation en volume du marché du courrier, voire une légère décroissance actuellement constatée, la plupart des opérateurs européens ont engagé d'importants programmes de modernisation.

Sur ce point, le projet Cap Qualité Courrier, qui vise à faire de La Poste l'un des opérateurs les plus modernes d'Europe, au travers d'un programme d'investissement de 3,4 Md€ d'ici 2010, se poursuit. Après l'inauguration en septembre 2004 de la première plateforme industrielle du projet, à Paris-Nord, et l'ouverture de la plateforme de Lognes, la première pierre de la plateforme de Lorraine a été posée en décembre 2005 et 13 projets sont en cours.

Pour La Poste Grand Public, l'année 2006 marque le lancement de la phase d'industrialisation du projet Cap Relation Clients. Le réseau devra aussi valider sa capacité à retirer du projet les gains attendus qui en conditionnent la rentabilité, et donc la poursuite.

Le lancement de La Banque Postale s'est déroulé de manière satisfaisante.

On notera cependant que la décision de la Commission européenne du 21 décembre 2005 a fait l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes.

Par ailleurs, CNP Assurances vient de se mettre d'accord avec ses deux grands partenaires en France, la Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le groupe des Caisses d'Épargne, sur la prolongation de ses accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015.

Les conventions mettant en œuvre ces accords sont des conventions réglementées qui devront être approuvées par le conseil de surveillance de CNP Assurances. Les accords avec le groupe des Caisses d'Épargne s'inscrivent dans le cadre d'une lettre d'intention entre la Caisse des Dépôts et la CNCE qui prévoit notamment la prise de contrôle de 100 % d'Ecureuil Vie par CNP Assurances.

Sur le plan social, après la signature en juin 2004 des « accords de Vaugirard » par 4 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT et FO), la promesse d'un dialogue social renouvelé est tenue: 12 accords nationaux ont été signés en 2005, portant notamment sur la formation profession-

nelle et l'égalité professionnelle; par ailleurs le niveau du dialogue s'est décentralisé au sein des métiers et des territoires avec la signature de plus de 405 accords locaux. La Poste s'est par ailleurs engagée à transformer 11 000 contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée en 2 ans.

On soulignera par ailleurs l'engagement de La Poste sur le terrain sociétal et en faveur de l'environnement.

Enfin, l'année 2006 devrait être marquée par la finalisation de la réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Cette réforme, aura pour objectif de placer progressivement l'entreprise en situation d'équité concurrentielle.

La qualité d'exécution et la maîtrise des risques des grands chantiers du groupe et le respect par La Banque Postale de ses objectifs seront déterminants pour l'avenir du groupe et sa place dans le secteur postal européen.

La mise en place progressive du nouveau cadre de régulation a conduit l'Arcep à prendre une décision le 13 juin 2006 sur l'encadrement tarifaire des prestations du service universel postal pour la période 2006-2008, qui permet ainsi à La Poste d'évoluer dans un cadre clarifié: l'entreprise aura la possibilité d'augmenter les tarifs du service universel dans une enveloppe globale de 2,1 % chaque année en 2006, 2007 et 2008. Dans le même temps, l'Arcep a délivré la première autorisation postale à la société Adrexo.



Acteur historique du développement de la filière cotonnière en Afrique subsaharienne, Dagris SA (Développement des agro-industries du Sud, ex. CFDT) détient des participations majoritaires au sein de sociétés de production cotonnière et oléagineuse, de commercialisation du coton et de prestations logistiques, opérant dans les pays d'Afrique, d'Asie centrale et de la Méditerranée. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton à travers les différents métiers de ses filiales, Dagris offre également un ensemble intégré de prestations d'ingénierie agricole, industrielle et financière auprès des différents acteurs des secteurs cotonniers et oléagineux.

Avec un effectif permanent de 2328 collaborateurs à fin 2005, le groupe Dagris a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 336 M€ en 2005, contre 422 M€ en 2004.

L'État est actionnaire majoritaire de Dagris SA, dont il détient 64,7 % du capital.

Faits marquants

L'année 2005 a été marquée par une conjoncture cotonnière particulièrement atone, qui a surtout pénalisé les sociétés cotonnières et huilières africaines, clientes et participations de Dagris, du fait notamment de la dépréciation marquée du dollar par rapport à l'euro. Malgré une légère progression du cours de coton en 2005, qui s'avère toutefois limitée, les sociétés cotonnières ont connu des difficultés pour atteindre l'équilibre de leurs comptes.

C'est dans ce contexte que la société cotonnière burkinabè Socoma, filiale de Dagris créée en 2004 à l'issue de l'appel

d'offres remporté par Dagris relatif à la privatisation partielle de la Sofitex, est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe en 2005. Cette intégration a eu un impact significatif sur les comptes consolidés, tant au niveau du bilan que des résultats du groupe, compte tenu des investissements importants engagés par Socoma et d'une première année d'exploitation déficitaire de cette filiale.

Analyse financière

Les difficultés rencontrées par les sociétés cotonnières, clientes de Dagris SA, pèsent sur les résultats de la holding

Au niveau de la holding, Dagris SA enregistre une baisse importante de son chiffre d'affaires, qui ressort à 25 M€ à fin 2005, soit le niveau de 2003, contre 35 M€ en 2004. Ce tassement correspond en grande partie à une baisse de l'activité d'ingénierie industrielle, avec un chiffre d'affaires pour cette activité en recul de 30 % par rapport à 2004; cette baisse est due à l'ab-

Fiche d'identité

■ La société Dagris est l'ancienne Compagnie française de développement des fibres textiles (CFDT) créée en 1949 pour développer la filière cotonnière dans les territoires subsahariens de l'Union française. Le groupe Dagris est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton à travers quatre métiers : la production de fibres de coton et de semences, la commercialisation de la fibre de coton et le contrôle de sa qualité, la production et la commercialisation de produits oléagineux, et la fourniture de prestations logistiques. A travers ses participations, le groupe opère aujourd'hui en France, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et dans l'Océan Indien ainsi que en Asie centrale. Holding financière et industrielle, Dagris offre par ailleurs des prestations d'ingénierie agricole, industrielle et financière auprès des différents acteurs des secteurs cotonniers et oléagineux.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2005.
- Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2005.
- 24 mars 2005: parution du décret n° 2005-268 du 24 mars 2005 autorisant le transfert au secteur privé de Dagris Dagris.
- 23 janvier 2006: annonce du lancement de la privatisation de Dagris.
- 24 janvier 2006: parution de l'avis de nomination de Monsieur Pierre Achard comme personnalité indépendante chargée de veiller au bon déroulement de la procédure.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

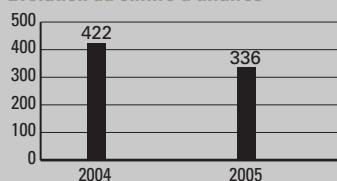
VIII - Ratios

Informations complémentaires

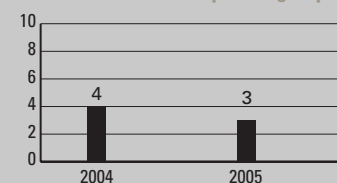
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	0	64,7
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	64,7	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	422	336
dont réalisé à l'étranger	269	/
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	-5
Résultat financier	3	-2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	9	-2
Résultat net — part du groupe	4	3
Résultat net — intérêts minoritaires	-1	3
Résultat net de l'ensemble consolidé	5	0
Total des immobilisations nettes	71	94
dont écart d'acquisition net	3	2
dont immobilisations incorporelles nettes	2	15
dont immobilisations financières nettes	22	16
Capitaux propres — part du groupe	107	105
Intérêts minoritaires	23	25
Dividendes versés au cours de l'exercice	2	8
dont reçus par l'État	1	5
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	17	15
Dettes financières nettes	7	74
Dettes financières brutes à plus d'un an	18	43
Effectifs en moyenne annuelle	2032	1994
Charges de personnel	26	29
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	1,2 %	0,0 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	13,0	14,3
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	3,8 %	0,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	5,0 %	56,9 %

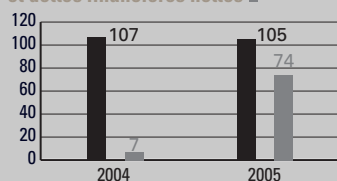
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sence d'investissements significatifs des sociétés cotonnières africaines, clientes de Dagriss SA, liée à une conjoncture cotonnière difficile en 2005. Malgré certains efforts de la société sur ses charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de Dagriss SA, structurellement déficitaire, ressort à -6,4 M€ en baisse de -1,3 M€ par rapport à 2004.

Le résultat financier, qui s'élève à 6,3 M€, ne permet pas de compenser ce résultat d'exploitation ; le résultat courant de Dagriss SA ressort ainsi à -0,1 M€ (contre 3,5 M€ en 2004). La cession d'actifs immobiliers, incluant principalement l'immeuble de la rue de la Croix-Nivert à Paris, a généré en 2005 une plus value de 8,4 M€ qui permet à la société, après déduction des impôts, d'afficher un résultat net de 6,6 M€. La structure financière de Dagriss SA reste saine avec des capitaux propres avant distribution s'établissant à 94,4 M€, et une situation de trésorerie nette positive.

Les résultats consolidés de Dagriss se dégradent

L'entrée de la société Socoma dans le périmètre de consolidation du groupe Dagriss se traduit par une hausse du total bilan consolidé de 53 M€, qui s'établit ainsi à 324 M€ à fin 2005 ; la contribution de Socoma au chiffre d'affaires consolidé est de l'ordre de 8 M€ (pour un chiffre d'affaires social s'élevant à près de 31 M€). Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 336 M€ à fin 2005, soit une baisse de 20 % par rapport à 2004 (422 M€ de chiffre d'affaires) ; cette baisse est liée de façon prépondérante à la diminution du chiffre d'affaires 2005 de la filiale de commercialisation du coton Copaco (245 M€ contre 313 M€ à fin 2004), qui est due notamment à la baisse des cours du coton exprimés en euros, en dépit d'une progression des volumes embarqués.

Malgré ce recul, Copaco enregistre un résultat net 2005 de près de 2,1 M€, qui constitue une bonne performance compte tenu de la mauvaise conjoncture cotonnière. À l'inverse, les nombreuses filiales cotonnières de Dagriss pâtissent d'un marché du coton demeurant défavorable aux sociétés cotonnières d'Afrique de l'Ouest, malgré la légère remontée des cours du coton en 2005. Le résultat d'exploitation consolidé du groupe 2005 ressort ainsi négatif à -5,1 M€, contre un résultat d'exploitation consolidé à l'équilibre à fin 2004. La formation du résultat net consolidé (part du groupe), qui ressort positif à 2,9 M€, intègre également la plus-value générée à l'occasion de la cession de l'immeuble de la Croix-Nivert par Dagriss SA.

Perspectives

Les filières cotonnières et oléagineuses ont connu une évolution profonde et sont entrées depuis maintenant une décennie, à l'invitation des bailleurs de fonds multilatéraux, dans un processus de libéralisation et de privatisation des sociétés à majorité publique, notamment dans les économies africaines où Dagriss, conformément à sa mission historique de coopération et de développement, avait largement investi.

C'est dans ce contexte que l'État a annoncé le 23 janvier 2006 le lancement du processus de privatisation de Dagriss et la nomination de Monsieur Pierre Achard, Inspecteur général des Finances, comme personnalité indépendante chargée de veiller au bon déroulement de la procédure de cession.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Gilles Peltier ■ Représentants de l'État : Jean-Pierre Barbier, Gérard Bertrand, François Cailleteau, Aline Kuster-Ménager, Étienne Oudot de Dainville, Benoît Rademacher, Francis Stephan ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : Alain Capillon, Michel Hauswirth ■ Administrateurs représentant les salariés : Jannick Perennes, Serge Saurel ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale et représentant les autres actionnaires : François-Xavier Barde, Denis Chaigne, Jean-Rémy Legras, Thierry Tingaud, Guy Traversin ■ Commissaire du gouvernement : Bernard Vinay ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Mazars ■



31 décembre 1993. Jusqu'à la cession de sa filiale Évry Rotatives, spécialisée dans la rotative, en octobre 2005, les activités de l'Imprimerie Nationale recouvraient encore en 2005 l'ensemble des métiers de l'imprimerie: rotative, offset, continu, feuille. Ces filières lui permettent de fabriquer une large gamme de produits: documents fiduciaires (cartes d'identité, passeports etc.), imprimés administratifs et commerciaux, catalogues, périodiques, annuaires, livres. L'entreprise détient en France le monopole de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, en vertu de l'article 2 de la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993.

Faits marquants

La société a été confrontée au cours des dernières années à de graves difficultés, liées à son déficit de compétitivité, et à une conjoncture sectorielle très dégradée, ce qui s'est traduit par la perte de contrats importants, notamment celui des annuaires téléphoniques français. Après une première réduction d'effectifs de 300 personnes en 2003, qui n'a pas permis à l'Imprimerie Nationale de revenir à l'équilibre économique, un plan de restructuration de grande ampleur a été défini et engagé à l'été 2004 afin de restaurer la viabilité de la société. Il prévoit un recentrage de l'entreprise sur son cœur de métier (documents fiduciaires, impression en continu) et une réduction des deux tiers de ses effectifs, de 1250 à près de 470 personnes. Ce plan, qui intègre une recapitalisation de 197 M€ par l'État, a été notifié à la Commission européenne le 18 août 2004, et autorisé par celle-ci le 20 juillet 2005.

Conformément au plan de restructuration accepté par la Commission européenne, l'exercice 2005 a été marqué par le déménagement des activités industrielles et du siège localisés rue de la Convention à

Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale est devenue une société détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du

Paris: l'atelier fiduciaire a rejoint, en avril 2005, le site de Douai; la division Feuille a déménagé sur le site de Choisy-le-Roi entre juin et août 2005; le siège social a été relocalisé et redimensionné dans Paris fin juillet 2005. Ces déménagements se sont accompagnés d'une réorganisation importante des processus de gestion de l'entreprise et du transfert d'une partie des responsabilités du siège aux divisions, notamment dans le domaine des achats, du contrôle de gestion ou encore de l'informatique.

Par ailleurs, l'Imprimerie Nationale a procédé en 2005 à la cession de ses deux filiales spécialisées dans le domaine de la rotative, la société Istra (usine de Strasbourg) en mars 2005 et la société Évry Rotatives (usine d'Évry), en septembre 2005, et a également cédé ses activités d'édition (Éditions générales et Éditions techniques) à la fin de l'année 2005. L'IN a enfin procédé à la signature d'une lettre d'intention sur la vente des activités de vente par correspondance et de logistique. La vente de l'ancien siège social situé rue de la Convention à Paris, engagée en 2003, a été finalisée en février 2006, pour un montant de 85 M€.

Concernant le volet social du plan de restructuration, l'Imprimerie Nationale a engagé en mars 2005 la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant toutes les mesures d'accompagnement nécessaires (propositions de postes, de formations, d'aide à la mobilité et d'accompagnement individuel), avec l'assistance d'un cabinet spécialisé pour les reclassements des personnels dans le secteur privé. S'agissant des personnels sous statut concernés par la restructuration, l'État a procédé, avec l'appui de la Mission « Emploi Imprimerie Nationale » du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et sur la base des dispositions législatives prises durant l'exercice 2004 (article 25 de la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement), à la réintégration des fonctionnaires techniques au sein de l'administration, et a engagé le reclassement au sein des trois fonctions publiques des ouvriers sous statut et des personnels contractuels de droit public dont les postes ont été supprimés.

Analyse financière

L'accord donné par la Commission européenne le 20 juillet 2005 au versement d'une aide à la restructuration de l'Imprimerie Nationale a permis à l'État, seul actionnaire de la société, de la recapitaliser à hauteur de 197 M€, par abandon de comptes courants d'actionnaire et apport en numéraire, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2005. L'augmentation de capital a été suivie d'une réduction de capital de 312,5 M€ destinée à apurer les pertes qui a ramené le capital social à 34,5 M€, soit 2 300 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros. Cette augmentation de capital, calibrée conformé-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

VI - Provisions

VII - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité (Forme juridique, textes constitutifs, répartition du capital)

■ Budget annexe du ministère des Finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n°93-1419 du 31 décembre 1993; c'est une société anonyme dont le capital est détenu à 100 % par l'État.

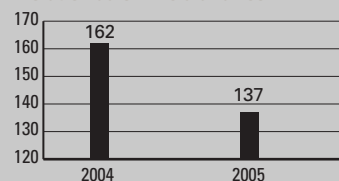
■ La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 le monopole sur les « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports,

visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».

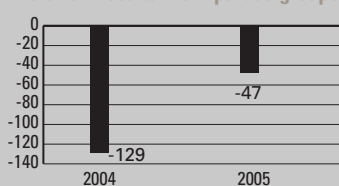
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	162	137
dont réalisé à l'étranger	13	12
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-44	-42
Résultat financier	-7	-8
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-39	-57
Résultat net — part du groupe	-129	-47
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-129	-47
Total des immobilisations nettes	86	78
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres — part du groupe	-160	-9
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	66	38
Dettes financières nettes	88	23
Dettes financières brutes à plus d'un an	99	26
Effectifs en moyenne annuelle	1 427	1 030
Charges de personnel	65	45
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	45,6	43,7
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

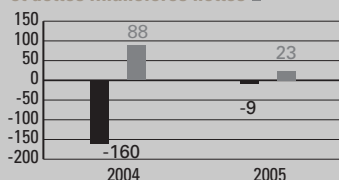
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



ment à la réglementation communautaire, a pour objet de financer les coûts de restructuration de l'entreprise (plan social, coût de sortie des activités déficitaires, restructurations industrielles), de rétablir les capitaux propres au minimum légal, et d'assainir durablement la situation financière de la société.

Après l'augmentation de capital, les capitaux propres étaient de nouveaux supérieurs à la moitié du capital social. Le résultat déficitaire de l'exercice 2005 (-46,4 M€) et le décalage de la vente du siège social de la rue de la Convention (Paris XV^e) expliquent que la situation nette se soit de nouveau trouvée, de manière provisoire, inférieure à la moitié du capital social au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires du groupe atteint 136,6 M€ contre 162,4 M€ pour l'exercice 2004, soit une baisse de 25,7 M€ (-15,8 %), liée d'une part à une diminution du chiffre d'affaires de l'Imprimerie Nationale (125,3 M€ en 2005 contre 137,7 M€ en 2004), et, d'autre part, à la sortie du périmètre d'activité en mars 2005 de la société Istra qui contribuait au chiffre d'affaires à hauteur de 18 M€ en 2004. La contribution au chiffre d'affaires du groupe de la société Évry Rotatives, qui est sortie du périmètre du groupe en octobre 2005, a atteint 10,1 M€ contre 5,8 M€ en 2004. En lien avec le recentrage de l'entreprise sur ses activités de cœur de métier mais et la baisse des effectifs, le résultat d'exploitation s'améliore légèrement (-41,9 M€ contre -44,5 M€ en 2004). Après avoir atteint -77 M€ en 2004 en raison du provisionnement du plan de sauvegarde de l'emploi, le résultat exceptionnel de l'IN ressort en 2005 à +3,9 M€. Dans ces conditions, le résultat net ressort à -46,4 M€ contre -129 M€ en 2004.

La situation financière de la société demeure encore fragile, malgré le redressement réalisé en 2005, et la situation de trésorerie reste tendue à moyen terme.

Perspectives

Bien que touchée par la disparition de l'activité rotative, l'usine de Douai a été confortée par la stratégie proposée, en devenant le centre de production de la société pour ses activités fiduciaire et continu, ainsi que le lieu de regroupement des fonctions support du groupe.

Le rétablissement de la situation de l'entreprise dépend principalement du développement de ses activités dans le domaine de l'impression de documents sécurisés. La signature, le 30 mars 2006, avec le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, d'une convention confiant à l'Imprimerie Nationale la production et la personnalisation des passeports électroniques devrait donner un nouvel élan à l'activité. Le contrat signé assure déjà pour la société de façon ferme la personnalisation de 2 à 3 millions de passeports d'ici le 31 décembre 2006.

La poursuite de la réorganisation de l'entreprise et du recentrage de ses activités sur son cœur de métier devrait également faciliter le retour à la viabilité du groupe. La réorganisation des processus de gestion de l'entreprise initiée à l'occasion des déménagements des différentes activités de l'entreprise au cours de l'exercice 2005 préfigure la filialisation de l'ensemble des activités concurrentielles du groupe qui devrait intervenir au plus tard à la mi-2007. À cet horizon, le groupe regroupera au niveau de la société-mère les activités sous monopole de l'Imprimerie Nationale, tandis que les activités Continu, Grands Comptes et fiduciaire export constitueront une filiale du groupe. Concernant le recentrage du groupe sur ses activités essentielles, l'acte juridique de cession des activités « Vente Par Correspondance » et Logistique a été signé en avril 2006 et le projet de filialisation puis de cession de la division Feuille a été initié en mars 2006 avec pour objectif d'aboutir avant la fin 2006.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Loïc de la Cochetière* ■ Représentants de l'État : *Jean-Baptiste de Boissière, Jean Faure, Stéphane Fratacci, Alain Juillet, Jean-Yves Leclercq, Jacques Sauret* ■ Personnalités qualifiées : *Jacques Burillon, Didier Floquet, François Lemasson, Hervé Lenoir, Philippe Verdier* ■ Représentants des salariés : *Anne-Marie de la Cotardière, Stéphane Coulon, Liliane Fossiez, Bernard Gora, Maria Herchy, Pierre Mathevet* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averland* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars & Guérard, Deloitte* ■



FRANÇAISE DES JEUX

La Française des Jeux a poursuivi en 2005 son objectif de développement dans le cadre d'un modèle de jeu responsable et équilibré. Son chiffre d'affaires (total des mises) a progressé de 4,3 % à 8,9 Md€. Les bons résultats enregistrés par la

société en 2005 sont principalement liés à la progression d'Euro Millions, jeu lancé en février 2004.

Cette croissance s'inscrit dans le cadre particulier du modèle inhérent au monopole d'ordre public que l'État lui a confié. À cet égard, les missions de la Française des Jeux ont été précisées dans les décrets du 17 février 2006: assurer l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des opérations de jeu et veiller à la transparence de leur exploitation; canaliser la demande de jeux dans un circuit contrôlé par l'autorité publique afin de prévenir toute exploitation frauduleuse ou criminelle et lutter contre le blanchiment d'argent; encadrer la consommation de jeux afin de prévenir les phénomènes de dépendance, veiller à ne pas inciter les mineurs de moins de 16 ans à jouer.

Faits marquants

La croissance de l'activité en 2005 est principalement liée à la progression d'Euro Millions. Lancé en février 2004, en coopération avec la loterie britannique (Camelot) et la loterie d'État espagnole (Loterías y Apuestas del Estado) puis rejoint par sept loteries nationales en octobre 2004, ce jeu a bénéficié d'une année pleine d'exploitation et a su attirer de nouveaux joueurs. Il répond ainsi à l'objectif de la Française des Jeux d'élargir son bassin de joueurs tout en conservant des mises moyennes modérées.

L'année 2005 confirme également la progression des jeux de pronostics sportifs, fruit de l'adaptation de l'offre de la Française des Jeux aux demandes des joueurs.

La Française des Jeux a poursuivi une politique de modernisation de son réseau de distribution, avec notamment l'ouverture de 1 200 nouveaux points de vente tirage et des investissements substantiels dans l'équipement et la modernisation des outils mis à la disposition des points de vente.

Le programme de baisse du taux de commission de l'organisation⁽¹⁾ de 2 points décidé par l'État en 2002 s'est achevé en 2005. La dernière baisse de commission

est intervenue en janvier 2005 (0,4 point): elle a été partagée à partir de juillet 2005 avec le courtage qui a pris à sa charge 0,15 point conformément à l'avenant au contrat courtiers-mandataires signé en juillet 2003.

Enfin, le cadre juridique dans lequel opère la Française des Jeux a été renforcé par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006 qui ont notamment précisé les objectifs et missions assignés à l'opérateur public en matière notamment de promotion de jeu responsable et modéré. Ces textes prévoient également la création, devenue effective le 27 juin 2006, d'un comité consultatif (le COJER) auprès du ministre du Budget pour le conseiller dans le cadre de la politique d'encadrement des jeux exploités par la Française des Jeux. Enfin, ils modifient les dispositions relatives à certains fonds liés à l'exploitation des jeux (fonds de contrepartie, fonds de réserve, fonds permanent).

Par ailleurs, la convention entre l'État et la Française des Jeux de décembre 1978 a fait l'objet d'un avenant du 9 mars 2006; la durée de cette convention est désormais indéterminée et résiliable avec un préavis de 6 mois.

Fiche d'identité

■ Les décrets n° 78-1067 du 9 novembre 1978 et n° 85-390 du 1^{er} avril 1985, modifiés respectivement par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006, confient à la Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et de pronostics

sportifs. La Française des Jeux est une société anonyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie Nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers-mandataires.

Analyse financière

L'année 2005 a été marquée par: un changement de présentation des états financiers de la Française des Jeux, notamment des éléments constitutifs du chiffre d'affaires au compte de résultat; la première application des règlements du CRC relatifs aux actifs⁽²⁾; l'impact financier du nouveau cadre juridique (décrets du 17 février 2006) qui a conduit à des reprises de provisions constituées à fin 2004. Les engagements envers les courtiers-mandataires, qui constituaient la plus grande partie de ces provisions, sont désormais couverts par la réserve statutaire.

Le chiffre d'affaires du groupe Française des Jeux⁽³⁾ s'élève à 8,9 Md€ en 2005, en progression de 4,3 % par rapport à 2004.

Les jeux de tirage ont généré 5 134 M€ de mises soit 57,5 % des mises totales en 2005. La progression de 5,2 % par rapport à 2004 est essentiellement liée aux ventes d'Euro Millions (869 M€ en 2005) qui a connu sa première année pleine d'exploitation et dont le succès a été confirmé tout au long de l'exercice. Rapido (2 086 M€ en 2005) en croissance de 1,9 % et, dans une moindre mesure Keno (522 M€) dont les ventes sont restées stables (+0,3 %), contribuent à cette progression alors que les jeux de la marque Loto enregistrent un chiffre d'affaires (1 475 M€) en diminution de 3,5 % par rapport à 2004 mais résistent bien au développement d'Euro Millions.

Les jeux de grattage, qui ont généré 3 508 M€, représentent 39,3 % du total des mises en 2005 et progressent de 1,4 %, pénalisés par la baisse du nombre

1 - Rémunération de l'ensemble de la filière: Française des Jeux et son réseau de distribution (émetteurs, courtiers-mandataires et détaillants).

2 - Ayant conduit à une augmentation de 30,2 M€ de la valeur nette de l'actif immobilisé et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

3 - Incluant depuis 2005 les mises relatives aux jeux de grattage en Polynésie.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2005. Le comité d'audit s'est réuni à 2 reprises au cours de l'exercice 2005.
- 17 février 2006: décrets n°2006-174 et n°2006-175 précisant les objectifs et la mission de la Française des Jeux en tant qu'opérateur de jeux en France.
- 9 mars 2006: signature d'un avenant à la convention entre l'État et la Française des Jeux du 29 décembre 1978.
- 27 juin 2006: mise en place du COJER (Comité consultatif pour l'encadrement des jeux et du jeu responsable).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

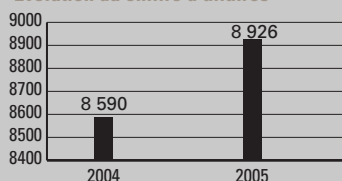
VIII - Ratios

Informations complémentaires

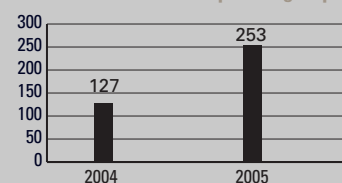
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	8 559	8 926
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	182	173
Résultat financier	20	32
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	158	146
Résultat net — part du groupe	127	253
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	127	253
Total des immobilisations nettes	148	179
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	14	29
dont immobilisations financières nettes	17	17
Capitaux propres — part du groupe	565	736
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	55	112
dont reçus par l'État	40	81
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	218	9
Dettes financières nettes	-1 288	-1 311
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 124	1 204
Charges de personnel	88	93
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,5 %	2,8 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	78,3	77,2
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	22,5 %	34,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires Jeux (mises)	8 559	8 926
Prélèvements publics	-2 109	-2 505
Part revenant aux gagnants	-5 180	-5 325
Produits des activités du jeu	ND	1 066
Produits des autres activités	31	28

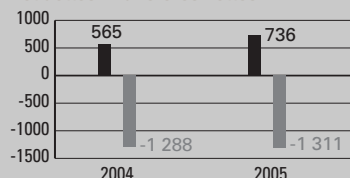
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de points de vente et de la fréquentation des débits de tabac.

Les mises des jeux de pronostics sportifs s'élevèrent à 283 M€ (3,2 % du total des mises en 2005). Cette gamme (Cote & Match, Loto Foot 7 & 15) enregistre une forte progression (+28,1 %) par rapport à 2004.

Le chiffre d'affaires généré (total des mises) est réparti entre les joueurs, les finances publiques ainsi que la Française des Jeux et son réseau. La part nette des mises reversée aux gagnants s'élève à 5 325 M€ (soit un taux de redistribution de 59,7 %) et les prélèvements publics progressent à 2 505 M€, soit 28,1 % des mises, conséquence de la baisse du taux de commission de la filière. Le solde (1 066 M€), qui correspond aux commissions versées à la Française des Jeux puis reversées en partie par celle-ci aux autres acteurs de la filière (émetteurs, courtiers-mandataires et détaillants), représente 11,9 % des mises en 2005. La part des mises revenant à la seule Française des Jeux représente 5,4 % des mises en moyenne en 2005 contre 5,7 % en 2004 en raison de la baisse du taux de commission de 0,4 point au 1^{er} janvier 2005 partagée à hauteur de 0,15 point avec les courtiers-mandataires à compter 1^{er} juillet 2005.

Les charges d'exploitation, qui incluent désormais les commissions versées par la Française des Jeux à son réseau de distribution (580,8 M€ en 2005), s'élevèrent à 950,2 M€ en 2005 contre 952,8 M€ en 2004 à périmètre comparable.

Le résultat d'exploitation social s'établit à 177,9 M€, en baisse de 3,6 % par rapport à 2004 : la diminution des produits d'exploitation due notamment à la réduction du taux de commission et à la baisse des reprises sur provisions et amortissements n'a pas été totalement compensée par la baisse des charges d'exploitation pro forma.

Le résultat financier social s'élève à 33,4 M€ en hausse de 63 % par rapport à 2004. Le résultat exceptionnel s'élève à

177,1 M€, en raison notamment d'une reprise de provision de 181,9 M€ consécutive à la signature de l'avenant à la convention de décembre 1978. Le résultat net s'élève, dans les comptes sociaux 2005, à 313,1 M€. Après affectation à la réserve statutaire, le résultat distribuable par la Française des Jeux au titre de 2005 s'élève à 227,2 M€ (contre 112,4 M€ au titre de 2004). Avec 72 % du capital de l'entreprise, l'État a perçu en 2006 un dividende de près de 164 M€.

Au niveau des comptes consolidés, le résultat net part du groupe est de 253 M€ à fin 2005 contre 127 M€ en 2004.

Le bilan consolidé du groupe Française des Jeux au 31 décembre 2005 présente des immobilisations nettes de 179 M€, après impact de la première application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 sur les amortissements, et une trésorerie nette de 1 311 M€. Les capitaux propres (part du groupe) s'élevèrent à 736 M€ au 31 décembre 2005 contre 565 M€ à fin 2004, cette hausse étant due au résultat 2005 en partie compensée par la distribution du dividende. Les provisions pour risques et charges passent de 218 M€ à fin 2004 à 9 M€ à fin 2005, consécutivement aux reprises de provisions opérées sur l'exercice.

Perspectives

Si le programme de baisse du taux de commission entre 2002 et 2005 qui s'est achevé en 2005, a pu peser sur les résultats de la période, l'entreprise doit maintenir ses objectifs de rentabilité, en contrôlant notamment la progression de ses charges.

Le développement de la Française des Jeux, selon le modèle du jeu responsable et modéré, passe d'une part par l'amélioration de l'efficacité du réseau de distribution et d'autre part par le soutien et la modernisation des jeux existants. À cet égard, la mise en ligne des jeux vendus dans le réseau devrait se poursuivre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Administrateurs représentant l'État : *Jacques Bayle, Stéphane Fratacci, Emmanuel Glaser, Hugues Bied-Charreton* (à compter du 1^{er} février 2006), *Bernard Maître, Bernard Nicolaieff* (remplacé par *Francis Bonnet* à compter du 21 août 2006), *Jean Recoules, Gilles Brégant et Jacques Paultre de Lamotte* remplacés par *Omar Senhaji, Emmanuel Gabla* à compter du 20 septembre 2005, *Jean-Pierre Lieb* ■ Administrateurs désignés par l'Assemblée générale : *IDSUD* représentée par *Jérémy Luciani*, *UBFT* représentée par *Olivier Rousselet* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Éric Chaumeau, Serge Genco, Marie-Pierre Lamoratta, Katia Le Berrigaud, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Mazars et Guérard* ■



Le MIN de Rungis, premier marché mondial de gros en produits frais, joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

Faits marquants

La Semmaris accroît ses actions de marketing stratégique

et ses activités à l'international

L'année 2005 a été marquée par une conjoncture difficile avec un recul de la consommation alimentaire et les craintes des consommateurs concernant le risque d'influenza aviaire en fin d'année. Dans ce contexte, le MIN de Rungis est parvenu à maintenir ses parts de marché puisque le chiffre d'affaires global des opérateurs présents sur le MIN a progressé de 1,9 %, en liaison avec une progression de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

La Semmaris a poursuivi sa politique de modernisation du marché, tout en ralentissant très légèrement le rythme des investissements compte tenu des efforts particulièrement importants réalisés sur les dernières années. Le montant total des investissements réalisés en 2005 sur le MIN s'élève à 17,3 M€ (contre 21,4 M€ en 2004). Ces investissements ont porté sur des travaux de réhabilitation et de sécurité incendie ainsi que sur la poursuite de l'aménagement de la zone Delta. Dans ce contexte d'enrichissement de son offre de services aux grossistes, la Semmaris pour-

La SEMMARIS est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis sur lequel sont implantées principalement des entreprises de commerce de gros de produits frais.

suit une politique de revalorisation des tarifs de ses prestations, prenant notamment en compte les prix pratiqués sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

La Semmaris a poursuivi en 2005 ses actions de marketing stratégique, dans le cadre d'un programme triennal couvrant la période 2005-2007, destinées à mieux faire connaître l'offre du MIN et déclinées autour de 5 axes majeurs : promotion des produits frais, défense de la fonction de marché physique, travail de fond sur la restauration hors foyer, transmission des valeurs du MIN et d'une image plus moderne, développement de la notoriété à l'international. Cette action a été renouvelée au premier trimestre 2006.

La Semmaris a mis l'accent sur ses activités à l'international, notamment dans le cadre de missions d'échanges entre professionnels, visant à promouvoir le développement de l'image et la notoriété de Rungis au-delà des frontières. L'entreprise a également réalisé deux missions de conseil en Chine, au cours desquelles la Semmaris a pu faire valoir ses savoir-faire et compétences (étude sur l'opportunité de créer un marché de gros à Nanning, et coopération avec la ville de Shanghai pour la construction d'un marché de gros).

Analyse financière

La structure financière s'améliore

Le chiffre d'affaires de la Semmaris en 2005 s'élève à 75,2 M€ en progression de 3,8 % par rapport à 2004. Les produits des droits d'accès et de stationnement (9,4 M€) et les produits sur charges récupérables et ventes d'eau et d'électricité (21,4 M€) sont restés globalement stables par rapport à 2004. Les redevances indexées (loyers des surfaces louées dans les immeubles de bureaux) ont bénéficié de l'amélioration des conditions négociées sur les nouvelles affectations, notamment dans la zone administrative; elles ont progressé de 9,5 % par rapport à 2004 et s'élèvent à 10,3 M€. Les redevances homologuées (droits d'occupation dans les différents pavillons) ont rapporté 30,3 M€ et ont progressé de 3,2 % par rapport à 2004, principalement grâce à la hausse des tarifs.

Le taux d'occupation du domaine immobilier s'est sensiblement amélioré au cours de l'exercice 2005 et s'élève à 94,9 % à fin 2005 (contre 94,6 % à fin 2004).

Les charges d'exploitation ont sensiblement augmenté sur l'exercice 2005 (+2,5 %) ; cette évolution s'explique par la progression des achats (notamment électricité et chaleur) de 8,1 % et celle de certains services extérieurs (nettoyement et entretien général du marché : +4,1 %, promotion du marché : +11 %, entretien, réparation, maintenance et travaux : +1,5 %).

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 3 M€ à fin 2005 (contre 3,5 M€ en 2004) et demeure relativement faible au regard de la structure financière de la société. Le résultat net s'élève à 1,4 M€ contre 1,3 M€ en 2004.

Fiche d'identité

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS), marché sur lequel se sont transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. L'Etat, avec 56,85 % du capital, est actionnaire majoritaire de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Administrateurs représentant l'État : *Marc Spielrein*, Président, *Alain Jacotot*, *Jean-Christophe Martin*, *Éric Preiss*, *Luc Valade* ■ Administrateurs représentant des personnes morales nommées par l'Assemblée Générale : *Bruno Borrel* (Sycopla), *Mireille Flam* (Ville de Paris), *Marc Hervouet* (Unigros), *Christian Hervy* (Conseil Général du Val de Marne), *Christian Pepineau* (Chambre syndicale des fruits et légumes), *Jackie Theart* (APHUMR) ■ Administrateurs représentant les salariés : *Michel Boudignon*, *Jean Sollier* ■ Censeurs : *Claude Bellot* (Président de la confédération générale de l'alimentation en détail), *Michel Caffin* (Président de la chambre régionale d'agriculture), *Sylvie Planet* (Présidente du comité technique consultatif) ■ Commissaire à l'Aménagement du MIN de Rungis : *Bernard Tomasini*, préfet du département du Val-de-Marne ■ Commissaires aux comptes : *RSM Salustro Reydel* et *Jean-Pierre Tomsin* ■

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

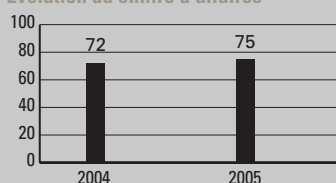
VII - Données sociales

VIII - Ratios

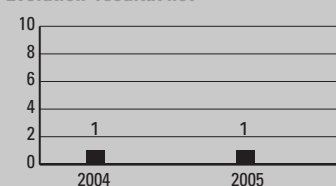
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2004	2005
Capital détenu par l'État (en %)	56,9	56,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	29,3	29,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
Chiffre d'affaires	72	75
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	4	3
Résultat financier	-1	-1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	23	23
Résultat net - part du groupe	1	1
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	1	1
Total des immobilisations nettes	342	344
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	15	15
Capitaux propres — part du groupe	16	17
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2	1
Dettes financières nettes	65	59
Dettes financières brutes à plus d'un an	82	84
Effectifs en moyenne annuelle	223	220
Charges de personnel	13	13
Résultat/Chiffre d'affaires	1,4 %	1,3 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	58,3	59,1
Résultat/Fonds propres	6,3 %	5,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	406,8 %	374,1 %

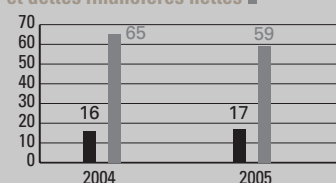
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



La structure financière de l'entreprise s'améliore mais reste marquée par le programme très ambitieux d'investissements et de renouvellement des immobilisations mené sur les années précédentes. La situation nette (capitaux propres hors droits du concédant) est de 17,1 M€ au 31 décembre 2005. Les dettes financières nettes de la trésorerie de l'entreprise s'élèvent à 58,6 M€ à fin 2005 (contre 65,1 M€ au 31 décembre 2004 et 68,6 M€ au 31 décembre 2003). La capacité d'autofinancement (+ 23,2 M€) poursuit sa progression (23 M€ en 2004 et 18,4 M€ en 2003).

La Semmaris a versé au titre de l'exercice 2005 le même montant de dividende qu'en 2004, soit un total de 297 k€ dont près de 169 k€ pour l'État qui détient 56,85 % de son capital.

Perspectives

La recherche de nouveaux leviers de croissance

Face à la grande distribution et à l'essor d'entreprises de gros non spécialisées et compte tenu des évolutions de l'environnement du MIN (modification des habitudes et des modes de consommation, évolution du métier de grossiste), la Semmaris cherche à tirer parti du positionnement original du Marché de Rungis, qui constitue une zone de regroupement pour les grossistes et leur permet d'atteindre une taille critique suffisante, pour poursuivre son développement tout en confortant sa situation financière.

Le programme d'actions stratégiques mis en œuvre depuis 1999 a permis de redresser la situation financière de la Semmaris. La Semmaris doit donc poursuivre les actions entreprises afin d'améliorer l'attractivité du MIN de Rungis en optimisant son offre de services et afin de valoriser le label de qualité qu'il représente. Le développement d'une politique de marque, constituée une étape supplémentaire en ce sens permettant de promouvoir l'image du MIN et de valoriser l'ensemble des membres de la filière qui utilisent le Marché.

Forte de ses savoir-faire techniques et commerciaux, la Semmaris devra également chercher à valoriser ses atouts et réfléchir aux perspectives de développement qui s'offrent à elle tant sur le plan local (possibilité de constituer des réserves foncières), que national (constitution

d'un réseau des MIN français), européen ou encore international.

Afin de faciliter la mise en œuvre effective de ces axes de développement, l'État a décidé de faire évoluer la structure du capital de la société, en recherchant un partenaire stable pour la Semmaris, qui aurait vocation à acquérir une participation minoritaire de son capital, l'actionnariat restant majoritairement public. En effet, les motifs qui justifiaient pleinement le rôle d'accompagnement et d'actionnaire majoritaire de l'État sont aujourd'hui moins prégnants, le MIN de Rungis ayant atteint l'essentiel de ses objectifs et la Semmaris ayant parfaitement réussi sa mission de modernisation et de rationalisation du circuit de distribution de produits frais alimentaires.

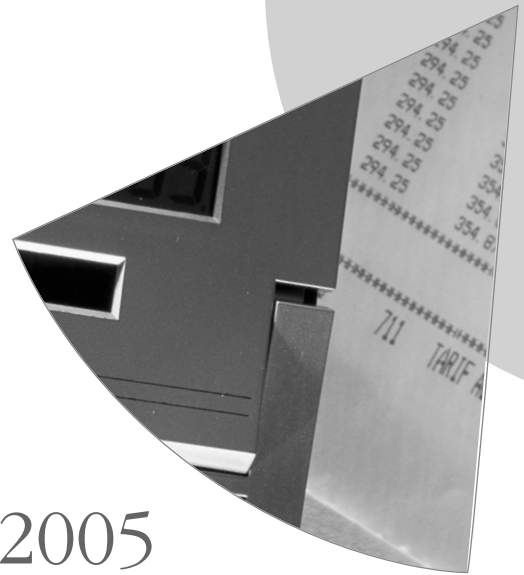
Le nouveau partenaire devra être à même d'accompagner le développement de la Semmaris, qui doit désormais engager un nouvel élan stratégique et d'apporter son soutien financier à l'essor de la société.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

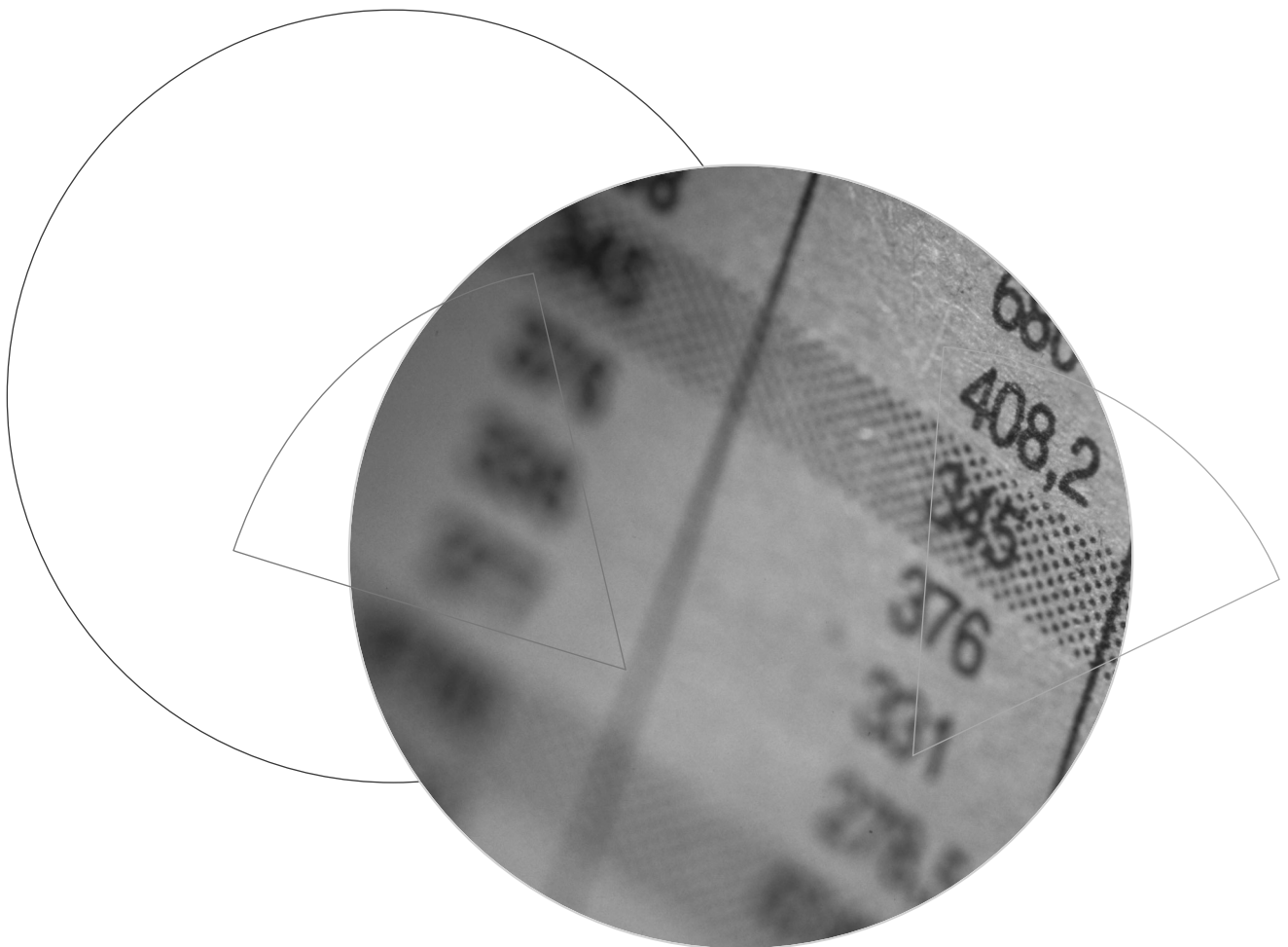
- Le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice 2005 (5 avril 2005, 13 septembre 2005, 30 novembre 2005). Le Comité financier, comité spécialisé créé par le conseil d'administration et composé de 5 administrateurs, s'est réuni 4 fois. Le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance du 30 novembre 2005, un règlement intérieur précisant ses règles de gouvernance ainsi que celles du comité financier, complété par une charte de l'administrateur.
- 27 mai 2005: Assemblée générale ordinaire des actionnaires
- juin 2005: Lancement d'une campagne de communication grand public de promotion du MIN de Rungis
- mai 2006: deuxième campagne de communication grand public.
- août 2006: Publication de l'avis relatif à l'ouverture minoritaire du capital.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

- La réforme du cadre juridique du MIN est désormais achevée avec la publication du décret n° 2005-1595 du 19 décembre 2005 relatif aux MIN, qui abroge le décret n° 68-659 du 10 juillet 1968 et fixe leurs règles de gestion et de fonctionnement dans le cadre des articles L. 730-1 à L. 730-17 du Code de commerce.



Comptes combinés 2005



Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2006 de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 28 janvier 2004 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière;

Après avoir examiné:

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006;
- le rapport 2006 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que:

- cette combinaison s'inscrit dans un processus d'enrichissement constant de l'information prodiguée par les états financiers combinés conformément à la perspective affichée dans l'avertissement du rapport 2004 sur les premiers comptes combinés;
- les états financiers combinés 2005, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 130 à 201 du rapport 2006;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes:

- atteste la conformité avec les principes comptables retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé, de ceux contenus dans le Manuel de combinaison et rappelés à l'annexe 2 Principes Comptables figurants aux pages 137 à 147 du rapport 2006;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des Participations de l'État;
- estime que leur application intégrale doit permettre d'obtenir la meilleure image possible compte tenu du processus d'enrichissement rappelé ci-dessus, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et indiquées à la note 27 du rapport 2006.

Paris, le 4 septembre 2006

Le groupe des Personnalités Indépendantes

MM. BLONDEL Patrice

NAHUM William

BRACCHI Antoine

STOLOWY Hervé

FRECHES Jean-Benoît

1 - Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les différences entre des comptes combinés et consolidés sont les suivantes :

- *les titres des entités intégrées qui figurent dans les comptes de l'État sous la rubrique titres de participations ne sont pas éliminés. En conséquence, il n'est pas constaté d'écart de première consolidation sur ces titres,*
- *les capitaux propres combinés part du groupe sont déterminés à partir des capitaux et des réserves des groupes concernés. Ils incluent la part des minoritaires issue d'une détention non exclusive par l'État du capital des sociétés mères des groupes concernés.*

2 - De manière identique aux exercices 2003 et 2004, deux entités du périmètre (Thales et EADS) sont incluses dans la combinaison pour la quote part du pourcentage détenue directement et indirectement par l'État ; elles sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Cinq entités du périmètre (Air France KLM, Alstom, France Télécom, Safran et Renault) sont incluses dans la combinaison, pour la première fois selon la méthode de la mise en équivalence afin de respecter la notion d'image fidèle en tenant compte de l'évolution de la participation de l'État actionnaire dans leur capital.

3 - L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées. Le périmètre de combinaison inclut en 2005 des entités présentant leurs comptes en référentiel français et d'autres les présentant en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent ces dernières, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Au titre de l'exercice 2005, l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue et a été jugée suffisamment fiable. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans les principes comptables ci-après.

4 - Pour l'exercice 2005, des modalités de simplification ont été mises en œuvre pour le traitement des comptes intragroupes :

- *seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées,*
- *des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat),*
- *les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.*

Comptes combinés

Bilan actif IFRS *En millions d'euros*

	Note	2005	2004
Écarts d'acquisition	4	13 284	38 988
Licences, marques et bases d'abonnés	5	939	14 233
Immobilisations incorporelles	6	3 255	4 895
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	7	83 894	77 637
Immobilisations corporelles - Domaine propre	8	147 882	175 800
Immeubles de placement	9	2 316	2 196
Titres mis en équivalence	10	20 532	6 168
Actifs financiers non courants	11	77 024	46 695
Impôts différés actifs	12	3 796	12 100
TOTAL ACTIF NON COURANT		352 922	378 712
Stocks	13	16 471	17 944
Créances d'exploitation	14	68 716	61 227
Créances diverses	15	11 528	14 360
Actifs financiers courants	11	49 326	29 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 483	22 101
TOTAL ACTIF COURANT		163 524	145 116
Actifs non courants détenus en vue de la vente	17	746	402
TOTAL ACTIF		517 192	524 230

Bilan passif IFRS *En millions d'euros*

	Note	2005	2004
Capital et dotations en capital		42 332	59 127
Primes liées au capital		14 415	17 363
Réserves et report à nouveau		-18 540	-45 394
Résultat combiné		12 351	7 361
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>		<i>50 558</i>	<i>38 457</i>
Intérêts minoritaires		1 866	5 553
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>		<i>52 424</i>	<i>44 010</i>
Provisions pour risques et charges non courantes	18	51 777	56 951
Avantages au personnel non courants	19	17 429	21 789
Passifs financiers non courants	20	105 975	126 265
Autres passifs non courants	21	37 850	27 074
Impôts différés passifs	12	9 504	9 639
Total des passifs non courants		222 535	241 718
Provisions pour risques et charges courantes	18	9 844	12 078
Avantages au personnel courants	19	1 829	1 815
Passifs financiers courants	20	36 490	66 761
Dettes d'exploitation	22	157 461	115 725
Autres passifs courants	23	36 004	42 123
Total des passifs courants		241 628	238 502
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	17	605	
TOTAL PASSIF		517 192	524 230

Tableaux de flux de trésorerie *En millions d'euros*

	2005
Résultat net part du groupe avant impôts	15 708
Intérêts minoritaires	254
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3 172
Amortissement et provisions	10 947
Charges et produits d'actualisation	3 119
Plus et moins value sur cession d'actifs	-1 266
Impôts exigibles	-3 435
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	22 155
Variation du besoin en fonds de roulement (hors effet de l'apport de la CNE à la Poste)	2 755
Versement par EDF de la soulte retraite + soulte Marcoule	-3 819
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	21 091
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	-27 257
Cessions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	5 622
Flux issus des activités cédées	853
Variations de périmètre	-3 130
<i>Dont Mise en équivalence de France Télécom et Snecma en 2005 (intégrées globalement en 2004)</i>	<i>-4 200</i>
Autres	1 949
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-21 963
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital ou dotation en capital	11 216
Réduction de capital	-3 707
Subventions reçues	3 174
Emission d'emprunts	8 076
Remboursement d'emprunts et intérêts payés	-14 715
Dividendes versés au cours de l'exercice	-2 544
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 500
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	628
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	36 874
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	37 502
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	628

Compte de résultat IFRS *En millions d'euros*

	Note	2005	2004
Chiffre d'affaires	1	148 801	193 805
Autres produits opérationnels	1	21 403	32 076
Achats et charges externes	2	-75 764	-90 511
Charges de personnel	2	-45 719	-56 813
Impôts et taxes	2	-6 661	-7 753
Autres charges opérationnelles	2	-23 833	-44 193
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		18 227	26 611
RÉSULTAT FINANCIER	3	-6 035	-14 074
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		12 192	12 537
Impôts sur les bénéfices exigibles	12	-3 435	-3 782
Impôts sur les bénéfices différés	12	78	-1 399
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	17	598	0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		9 433	7 356
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	3 172	535
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		12 605	7 891
Intérêts minoritaires		-254	-530
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		12 351	7 361

Hors impact de la mise en équivalence en 2005 de France Télécom et Safran, les principaux agrégats évoluent ainsi : le CA s'améliore de 8 Md€, les autres produits opérationnels diminuent de 1 Md€, les charges opérationnelles augmentent de 6 Md€. Ainsi le résultat opérationnel s'améliore de 1 Md€, le résultat financier s'améliore de 4 Md€, les charges d'impôts différés ainsi que le résultat des sociétés mises en équivalence sont stables. Le résultat net des sociétés intégrées est donc en hausse de 5 Md€.

Une revue analytique détaillée du compte de résultat est présentée en partie 4 Notes annexes.

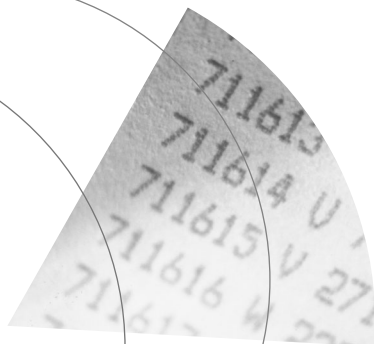
RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2004 CRC 99-02	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Actifs financiers courants (uniquement VMP, TCN, actions et OPCVM)	Note 11	23 286	21 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	21 720	22 101
Comptes courants créditeurs et soldes créditeurs de banque (passifs financiers)	Note 20	-6 875	-6 875
Trésorerie nette		38 131	37 502

Comptes combinés

Variation des capitaux propres parts du groupe IFRS en millions d'euros

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part Groupe
Capitaux propres IFRS au 1^{er} janvier 2004	58 301	19 305	-105 899	-28 293
Correction sur ouverture			186	186
Sortie de périmètre SNI, Air France	-2 019	-264	-2 074	-4 357
Autres variations de périmètre			-163	-163
Écarts de conversion			632	632
Augmentation de capital	4 252	2 340		6 592
Réduction de capital	-1 091	-13	1 054	-50
Dividendes			-2 887	-2 887
Variation des subventions d'investissements			-45	-45
Changement de méthode (CRC 2003-01 sur les engagements de retraites)			-29	-29
Changement de méthode (Retraites des Industries Électriques et Gazières)			55 345	55 345
Actualisation			235	235
Produits et pertes enregistrés directement en capitaux propres			524	524
Cession de titres France Télécom par ERAP			3 182	3 182
Résultat IFRS 2004			7 361	7 361
Divers	-316	-4 005	4 545	224
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004	59 127	17 363	-38 033	38 457
Écarts de conversion			823	823
Première mise en équivalence de Renault, Alstom et Air France-KLM			4 478	4 478
Effet du passage d'intégration globale à mise en équivalence de France Télécom et Snecma à l'ouverture	-10 139	-12 675	13 950	-8 864
Augmentation de capital	3 201	9 160	962	13 323
Réduction de capital	-9 855		7 631	-2 224
Dividendes			-2 433	-2 433
Première application des normes IAS 32/39			1 336	1 336
Changement de méthode (Nouvelle réglementation sur les actifs)			-8 651	-8 651
Produits et pertes enregistrés directement en capitaux propres			1 292	1 292
Écarts de réévaluation			513	513
Cession de titres France Télécom par ERAP			2 245	2 245
Résultat IFRS 2005			12 351	12 351
Divers	-2	567	-2 653	-2 088
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2005	42 332	14 415	-6 189	50 558



1 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison
- 1.2 Loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières
- 1.3 Création de la banque postale

2 PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Introduction
- 2.2 Périmètre de combinaison
- 2.3 Homogénéité des principes et convergence
- 2.4 Élimination des comptes intra - groupes
- 2.5 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.6 Dépréciation d'actifs
- 2.7 Écarts d'acquisition
- 2.8 Licences, marques et bases d'abonnés
- 2.9 Autres immobilisations incorporelles
- 2.10 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.11 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- 2.12 Location financement
- 2.13 Immeubles de placement
- 2.14 Actifs financiers courants et non courants
- 2.15 Stocks et en-cours
- 2.16 Créances d'exploitation
- 2.17 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- 2.18 Actions propres
- 2.19 Subventions publiques
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Passifs liés à des concessions
- 2.22 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels
- 2.23 Passifs financiers
- 2.24 Instruments financiers dérivés
- 2.25 Engagements de retraite et assimilés
- 2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.27 Impôts différés
- 2.28 Contrats de longue durée

3 INFORMATION DE TRANSITION AUX NORMES IFRS

- 3.1 Regroupements d'entreprises (IFRS 3)
- 3.2 Immobilisations incorporelles (IAS 38)
- 3.3 Immobilisations corporelles (IAS 16)
- 3.4 Retraitement juste valeur (IAS 39)
- 3.5 Provisions pour les opérations de fin de cycle et actifs de fin de cycle (IAS 37)
- 3.6 Provisions pour avantages au personnel (IAS 19)
- 3.7 Engagements de rachat de minoritaires
- 3.8 Concession amortissement de caducité
- 3.9 Instruments composés (IAS 32 et 39)
- 3.10 Reconnaissance du revenu (IAS 18)

4 NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits opérationnels
- Note 2 Charges opérationnelles
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Licences, marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Impôts sur les bénéfices
- Note 13 Stocks
- Note 14 Créances d'exploitation
- Note 15 Créances diverses
- Note 16 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Note 17 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 18 Provisions pour risques et charges
- Note 19 Avantages au personnel
- Note 20 Passifs financiers courants et non courants
- Note 21 Autres passifs non courants
- Note 22 Dettes d'exploitation
- Note 23 Autres passifs courants
- Note 24 Instruments financiers
- Note 25 Engagements hors bilan
- Note 26 Information sectorielle
- Note 27 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

Cinq entreprises du périmètre de combinaison ont été concernées par des opérations de marché en 2005 :

■ 1.1.1 L'ouverture de capital de Gaz de France conformément à la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et au décret n° 2005-125 du 15 février 2005 a eu lieu au cours du deuxième semestre 2005. Cette ouverture de capital a été réalisée par une introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euronext Paris SA, la participation de l'État passant de 100 % à environ 79 %.

■ 1.1.2 L'ouverture de capital d'EDF conformément à la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et au décret n° 2005-761 du 7 juillet 2005 a eu lieu au cours du deuxième semestre 2005 par une introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euronext Paris SA, la participation de l'État passant de 100 % à 87,40 %.

■ 1.1.3 L'ouverture de capital de SANEF a eu lieu en mars 2005. Cette ouverture de capital s'est faite par une introduction des actions de la société au Premier Marché d'Euronext Paris SA, la participation de l'État directe et indirecte passant de 100 % à 75,65 %. Cette ouverture de capital a eu lieu uniquement par augmentation de capital.

Les trois ouvertures de capital n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres part du Groupe, aucun intérêt minoritaire n'étant présenté au bilan combiné conformément au règlement CRC 2002-12. Les produits de ces opérations pour l'État, le cas échéant, ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat combiné.

Les produits hors commissions bancaires des deux premières ouvertures de capital s'élèvent à 3,44 milliards d'euros. (0,89 Md€ pour EDF et 2,55 Md€ pour Gaz de France).

■ 1.1.4 La participation de l'État dans le groupe France Télécom passe de 42,25 % à 32,45 % sur l'exercice compte tenu notamment des événements suivants : offre réservée aux salariés (ORS) de janvier 2005 (diminution de 0,1 % du capital), cession de titres en juin 2005 (cession de 6,2 %), dilution relative à l'augmentation de capital de septembre 2005 (diminution de 2,2 %) et ORS de

novembre 2005 (diminution de 0,8 %). Les cessions des titres France Télécom ont dégagé un produit de cession de 4,27 Md€. Comme pour les cessions évoquées ci-dessus, le produit de cette opération n'est pas présenté dans le compte de résultat combiné.

■ 1.1.5 Par ailleurs, conformément à la loi n° 86-912 du 6 août 1986, au décret n° 2004-1320 du 26 novembre 2004, la participation de l'État et des entités combinées passe de 62,20 % dans le capital du groupe Snecma à 38,24 % dans le cadre du rapprochement de ce groupe avec le groupe Sagem constituant le groupe Safran. L'OPE/OPA de Sagem sur Snecma a conduit l'État à dégager un produit de cession de 910 M€ non reconnu en compte de résultat combiné.

De manière identique au traitement appliqué à France Télécom dans les comptes combinés, Safran est intégrée dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence.

L'année 2005 a été marquée également par l'avancement dans le processus de cession des trois sociétés concessionnaires d'autoroutes, SANEF (cession des 75,7 % résiduels de l'État et d'Autoroutes de France), APRR (cession des 70 % résiduels de l'État et d'Autoroutes de France) et ASF (cession des 50,4 % résiduels de l'État et d'Autoroutes de France). Les cessions effectives ayant lieu courant 2006, ces entités sont toujours dans le périmètre de combinaison à la clôture 2005.

1.2 Loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières

L'exercice 2005 a également été marqué par la réforme du financement du régime spécial de retraites des Industries Électriques et Gazières (IEG). Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des Industries Électriques et Gazières sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et se caractérisent par :

- la création de la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG) ;
- l'adossement financier aux régimes de droit commun : en application des conventions financières mises en place entre la CNIEG et les différents régimes de droit commun (CNAV, AGIRC, ARRCO), EDF SA a versé un montant de 3 295 millions d'euros au titre de la contribution

exceptionnelle par les activités non régulées (contre 372 M€ pour Gaz de France), soit 2 724 millions d'euros au profit de la CNAV (contre 249 M€ pour Gaz de France) et 571 millions d'euros au profit des régimes AGIRC et ARRCO (contre 123 M€ pour Gaz de France) ;

- la répartition des droits spécifiques du régime spécial des entreprises des Industries Électriques et gazières relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre d'une part les droits afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits spécifiques passés régulés ») et d'autre part les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non régulés ») ;

- la création de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le financement des droits spécifiques passés régulés. Les taux de contribution tarifaire sont périodiquement fixés par les ministres chargés de l'énergie, du budget et de la sécurité sociale après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ;

- le financement des droits spécifiques régulés et non régulés : les droits spécifiques régulés et non régulés constitués à compter du 1^{er} janvier 2005 sont provisionnés dans leur intégralité.

1.3 La création de la banque postale

L'année 2005 a également été une année charnière dans la création de la Banque Postale. Au 31 décembre 2005, les biens, droits et obligations de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE), à l'exception de ceux relatifs au Livret À ont été transférés au Groupe. La promulgation le 20 mai 2005 de la Loi de Régulation des Activités Postales et l'agrément donné le 30 novembre 2005 par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) ont constitué deux étapes essentielles pour la naissance de La Banque Postale au 1^{er} janvier 2006. L'agrément du CECEI est le fruit des travaux des 13 chantiers « établissement de crédit postal » lancés début 2004, qui ont associé un grand nombre d'acteurs issus de l'ensemble du Groupe. La publication le 30 août du décret d'application de la loi a constitué une autre étape clé : ce texte a placé La Banque Postale dans le droit commun en supprimant les dispositions spécifiques qui régissaient les Services Financiers de La Poste. Il a précisé par ailleurs les modalités de transfert, via La Poste, des comptes et livrets de la Caisse Nationale

d'Épargne (à l'exception du Livret À) vers La Banque Postale. De ce fait, à compter du 1^{er} janvier 2006, La Banque Postale exerce ces activités pour son propre compte et la CNE ne reçoit plus que les dépôts relatifs au Livret À.

La création de La Banque Postale s'est traduite par :

■ 1.3.1 Le transfert à La Poste des biens, droits et obligations de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE), à l'exclusion de ceux liés au livret À, conformément à l'article 16-II de la loi de régulation postale ; ces actifs et passifs ont été concomitamment apportés par La Poste à La Banque Postale. Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application sus visés, les dispositions antérieures relatives aux fonds collectés sur le Livret À pour le compte de la Caisse Nationale d'Épargne sont maintenues (centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

■ 1.3.2 Le transfert par La Poste à sa filiale de l'ensemble des biens, droits et obligations liés à son activité de services financiers, y compris les activités d'assurance et de mandats internationaux, et les participations détenues par La Poste dans le capital :

- de la société SF2 qui exerce une activité de holding et porte notamment 17,75 % des titres de CNP Assurances ;
- des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM, Sociétés Civiles Immobilières propriétaires des immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

Le montant total de l'actif net apporté par La Poste est de 2 178 millions d'euros, dont 1 139 millions d'euros relatifs à l'activité des services financiers de La Poste et 1 039 millions d'euros relatifs au transfert de la CNE (hors Livret À).

Les apports ayant une date d'effet au 31 décembre 2005, le résultat 2005 de l'activité des Services Financiers de La Poste est conservé par La Poste.

■ 1.3.3 Valeur d'apport : l'ensemble des opérations (transfert de la CNE à La Poste et apport de La Poste à La Banque Postale) a été réalisé à la valeur nette comptable dans les livres de l'apporteur au 31 décembre 2005. Le transfert des activités de la CNE constitue un apport d'activité, entre entités sous contrôle commun, qui n'induit pas l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste. Les actifs et passifs transférés ont de ce fait été valorisés, dans les comptes consolidés du Groupe, conformément au décret du 30 août 2005.

■ 1.3.4 Rémunération de l'apport : en rémunération de l'apport, La Poste a reçu 1 008 333 300 actions nouvelles de La Banque Postale.

■ 1.3.5 L'impact du transfert à La Poste des biens, droits et obligations de la CNE, à l'exclusion de ceux liés au livret À est présenté ci-après (en millions d'euros) :

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2005	
Actifs financiers	28 431
Créances d'exploitation/ comptes régularisation	13 486
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 465
Total	50 382

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2005	
Capitaux propres	1 050
Provisions pour risques et charges	599
Passifs financiers	215
Dettes d'exploitation	50 518
Total	50 382

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Introduction

Les principes de combinaison sont ceux fixés par le Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en l'absence de toute disposition de combinaison dans les normes IFRS et conformément au paragraphe 12 de la norme IAS 8.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS en application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui prévoit que les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information ne serait pas jugée suffisamment fiable. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans les principes comptables.

Les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus.

Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après :

Cumul des fonds propres

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison ne provenant pas de l'acquisition de titres, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison et de la quote-part des capitaux propres (part du groupe) antérieurement consolidée des filiales des entités comprises dans le périmètre.

Les titres de participation entre entités du groupe sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Intérêts minoritaires

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires des entreprises consolidées sont présentés distinctement au passif du bilan combiné.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il ne peut exister ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

L'écart résultant de l'harmonisation des comptes aux normes comptables du groupe est ajouté ou retranché des fonds propres combinés.

2.2 Périmètre de combinaison

Les comptes combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État, les comptes de ces entités étant leurs comptes consolidés lorsqu'ils existent.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives **contrôlées**

par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dû être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Ce critère de contrôle a été complété de deux autres critères :

1. un premier critère permettant de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État-actionnaire »,
2. un second critère d'importance.

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des Normes de Comptabilité Publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non-marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (Total bilan/Chiffre d'affaires/Dettes financières/Effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est laissée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

De manière identique à 2003 et 2004, les groupes Thales et EADS sont intégrés dans la combinaison par la méthode de l'intégration proportionnelle. Thales est intégrée à 31,86 % et EADS est intégrée à 15,20 % (ces pourcentages tiennent compte des pourcentages de détention directes et indirectes de l'État dans le capital des entités, déduction faite des actions propres).

Depuis la mise en place de l'exercice de combinaison, l'État actionnaire a cédé une partie du capital de certaines entités qu'il contrôlait tout en conservant au sein de ces dernières une influence notable. Ainsi, au cours de l'exercice 2005, la participation de l'État et des entités combinées dans le capital des deux entités France Telecom et Snecma (devenu Safran) est passée respectivement de 42,25 % à 32,45 % et 62,20 % (dans Snecma) à 38,24 % (dans Safran via la participation Areva). Dans le cadre des principes de combinaison, ces entités devraient être sorties du périmètre de combinaison.

Afin de donner une image fidèle des données chiffrées de l'État actionnaire, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont conservées dans le périmètre de combinaison. Pour ce faire, elles ont été combinées par la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode a été appliquée dans les comptes de l'exercice 2005, à l'ensemble des entités du périmètre dans lesquelles l'État a une influence notable.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'État dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2005, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont **France Télécom, Air France KLM, Safran, Renault et Alstom**.

Pour les impacts à la clôture 2005 des mises en équivalence de ces entités, voir Note 10 en partie 4 Notes annexes.

Sorties de périmètre de l'exercice

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue sur la période.

Modifications de méthode de consolidation

France Télécom et Snecma (nouvellement Safran par fusion avec Sagem) ne sont plus consolidées par la méthode de l'intégration globale mais par la méthode de la mise en équivalence.

Rappel de la contribution France Télécom et Snecma au 31 décembre 2004 :

<i>En milliards d'euros</i>	
Compte de résultat en normes IFRS de France Télécom et Snecma	2004
Chiffre d'affaires	53
Autres produits opérationnels	10
Charges de personnel	-12
Achats et charges externes	-23
Impôts et taxes	-2
Autres charges opérationnelles	-17
RÉSULTAT OPERATIONNEL	10
RÉSULTAT FINANCIER	-4
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	6
Impôts sur les bénéfices exigibles	-1
Impôts sur les bénéfices différés	-2
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	3
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3

<i>En milliards d'euros</i>	
Actif en normes IFRS de France Télécom et Snecma	2004
Écarts d'acquisition	28
Licences, marques et bases d'abonnés	13
Immobilisations incorporelles	3
Immobilisations corporelles - Domaine propre	29
Actifs financiers non courants	5
Impôts différés actifs	10
TOTAL ACTIF NON COURANT	88
Stocks	3
Créances d'exploitation	11
Créances diverses	2
Actifs financiers courants	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
TOTAL ACTIF COURANT	20
TOTAL ACTIF	108

<i>En milliards d'euros</i>	
Passif en normes IFRS de France Télécom et Snecma	2004
Capital, primes, réserves, report à nouveau	5
Résultat combiné	3
Capitaux Propres Part du Grpe	8
Intérêts minoritaires	3
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	11
Provisions pour risques et charges non courantes	2
Avantages au personnel non courants	4
Passifs financiers non courants	43
Impôts différés passifs	2
Total des passifs non courants	52
Provisions pour risques et charges courantes	1
Avantages au personnel courants	1
Passifs financiers courants	14
Dettes d'exploitation	18
Autres passifs courants	12
Total des passifs courants	46
TOTAL PASSIF	108

L'incidence calculée à l'ouverture de ces changements de méthode sur les capitaux propres part groupe combinés est de -8,9 Md€, qui se décomposent de la façon suivante :

- Impact de -6 Md€ lié au changement de méthode de consolidation de France Télécom, en intégration globale en 2004 (valeur des capitaux propres au 31 décembre 2004),
- Impact de -1,8 Md€ lié au changement de méthode de consolidation de Snecma, en intégration globale en 2004 (valeur des capitaux propres au 31 décembre 2004),
- Impact de -2,4 Md€ lié à la mise en équivalence de France Télécom (valeur d'entrée au 1^{er} janvier 2005),
- Impact de +1,3 Md€ lié à la mise en équivalence de Safran (valeur d'entrée courant 2005, post fusion).

Pour les impacts à la clôture 2005 des mises en équivalence de France Télécom et Safran, voir Note 10 en partie IV des Notes annexes.

Par ailleurs, en ce qui concerne Charbonnages de France, la cession de 35 % des titres de la SNET en septembre 2004 a entraîné la perte de contrôle de cette société, CdF ne détenant plus que 16,25 % du capital. Par ailleurs le groupe a également cédé la totalité des titres FINORPA détenus par SOFIREM le 13 mai 2005. En conséquence, l'établissement de comptes consolidés du groupe CdF ne se justifie plus, et les comptes consolidés de l'exercice 2004 auront été les derniers établis. Ainsi, en 2005, Charbonnages de France ne publiant plus de comptes consolidés, les états financiers sociaux ont été intégrés dans la combinaison.

2.3 Homogénéité des principes et convergences

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2005, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue.

2.4 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes d'entités comprises dans le périmètre de combinaison vis-à-vis d'autres entités également combinées sont éliminées. Il en va de même des principaux flux de produit et de charge entre entités dont les comptes sont combinés.

Sur l'exercice des modalités de simplification ont été mises en œuvre :

- les opérations entre les principales entités du périmètre de combinaison ont été déclarées,
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat),
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.5 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Acquisitions d'intérêts minoritaires

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements conceptuels importants attendus sur la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Aussi, et en l'absence de règles spécifiques, la méthode issue des textes français a été maintenue. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Des entités appartenant au périmètre des entités combinées ont pu conclure avec les actionnaires minoritaires de filiales consolidées, un engagement de rachat, à partir d'une certaine date, de leurs participations, pour un montant fixe ou déterminé au moment du rachat.

En l'état des textes actuels, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés mais les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de

comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour risques et charges pour leur valeur de marché.

Traitement des concessions

Cf. infra en 2.10

2.6 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

L'évaluation de la valeur au bilan des actifs incorporels comme celle des écarts d'acquisition et des actifs corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustés ;

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépré-

ciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT, et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.7 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté (une Unité génératrice de Trésorerie est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs) soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables) ;
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité ;
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Au titre de l'exercice 2005, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation. Ce reclassement concerne essentiellement les entités La Poste et SNCF.

2.8 Licences, marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre 3 et 7 ans.

Licences

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont amorties linéairement sur leur durée d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. En France, la licence d'exploitation d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence et la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1 % du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) est comp-

tabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle est encourue.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

2.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de recherche et développement.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de 10 ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général 3 exercices.

Les frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

2.10 Immobilisations corporelles — domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie des secteurs infrastructures de transport et énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concessions. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

Les méthodes décrites ci-dessus sont celles généralement appliquées en France pour comptabiliser les contrats de concession. Elles ont été maintenues dans les comptes consolidés conformes aux normes IFRS en l'absence de normes comptables sur les contrats de concession. Il est rappelé que les projets d'interprétation D12, D13 et D14 sur les projets de concession, publiés par l'organisme d'interprétation l'IASB, l'IFRIC, sont en discussion et il est impossible, à ce stade, d'en prévoir les conclusions.

2.11 Immobilisations corporelles — domaine propre

Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts

directs de main d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants;
- réexaminé les durées d'utilité des composants;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

Des groupes dont essentiellement la SNCF et La Poste ont utilisé la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables en maintenant le principe d'une provision pour gros entretien. Cette méthode qui n'est pas conforme aux IFRS n'a pas été retraitée dans les comptes combinés.

Par ailleurs, les Ports Autonomes appliqueront l'approche par composants dans leurs comptes 2006 à l'exception du Port Autonome de Rouen qui applique la méthode dérogatoire dite prospective dans ces comptes 2005.

Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

RATP

Des biens mis à la disposition de la RATP par le Syndicat des Transports d'Ile de France

Ces biens demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, autorité organisatrice des transports en région parisienne. Toutefois, conformément à son cahier des charges, la RATP assume l'entretien et le renouvellement de ces immobilisations et les inscrits à son actif dans une optique de bilan de service public. Les biens mis à disposition de la RATP le 1^{er} janvier 1949 - date de création de la RATP - ont été évalués à cette date à leur coût de reconstitution à l'identique.

Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (leasehold)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire et font appel à des ingénieries financières américaines et suédoises.

Les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

Le contrat de leasehold suédois mis en place en 2002 (Tranche 1) et 2004 (Tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé.

2.12 Location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2005, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé, les locations financement retraitées sont celles qui le sont dans les comptes des entités.

2.13 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles. »

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.14 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale les entités du périmètre de combinaison déterminent en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39 :

Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Il s'agit des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des titres de participations non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessus mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur.

2.15 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités provisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

Gaz en réservoirs souterrains

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 25 ans comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager, est inférieure au coût moyen pondéré.

2.16 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

2.17 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.18 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.19 Subventions publiques

Les subventions reçues sont enregistrées au passif du bilan.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomiale ou Black and Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel avec pour contrepartie le

compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Passifs liés aux concessions

Droits des concédants dans les actifs

Compte tenu des principes décrits ci-dessus, ils comprennent :

- la contrepartie des biens non financés par l'entreprise (nette des amortissements constitués) ;
- l'amortissement de caducité constitué pour ramener la durée d'amortissement des biens à la durée résiduelle de la concession ;
- la contrepartie des biens renouvelés qui seront remis gratuitement au concédant au terme de la concession, nette des amortissements constatés.

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

2.22 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'existence d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues

des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites :

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise.

Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

Autres provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison pré-

voient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.23 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

Thales

C'est le cas de l'OCEANE émise par le Groupe Thales en 2001.

Conformément à IAS 32 « instruments financiers : informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la « composante dette » correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion,
- la « composante capitaux propres » représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions.

Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette recalculée selon les modalités décrites ci-dessus.

Gaz de France

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 1^{er} janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985. Ces titres sont évalués au coût amorti. Ces titres ne répondant pas aux critères de définition d'un instrument de capitaux propres, ont été classés en dettes.

La rémunération des titres participatifs comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette [85 %, 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la progression de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière est plus favorable.

La rémunération des titres participatifs déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif est un coût d'emprunt comptabilisé en charge financière.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période a été déterminée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.24 Instruments financiers dérivés

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, les entités du périmètre de combinaison utilisent des instruments financiers dérivés, principalement constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et cross currency swaps) adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie,

la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

- Une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de

marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé :

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

Les instruments financiers dérivés n'ont pas été retraités pour les entités présentant des comptes en normes françaises.

2.25 Engagements de retraite et assimilés

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Détermination des écarts actuariels

Les gains ou pertes actuariels sur tous les régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effective-

ment constatés) sont comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les gains ou pertes actuariels résultant de la différence entre le rendement attendu des actifs et le rendement réel sont comptabilisés à l'actif en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'Entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

Dans l'attente de l'achèvement du processus de réforme du financement du régime de retraite et compte tenu du fait qu'elles ne sont pas encore soumises aux normes IFRS, trois entités du périmètre de combinaison, La Poste, RATP et SNCF n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2005 de constitution de provision pour engagement de retraite contrairement aux obligations détaillées dans la norme IAS 19. Les engagements de chacune de ces entités peuvent être présentés comme suit :

La Poste

La loi du 2 juillet 1990 met à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'État. Le contrat d'objectif et de progrès signé entre La Poste et l'État pour la période 1998-2001 et prorogé pour les exercices 2002 et 2003 prévoyait que les charges de La Poste au titre des retraites dues pour les années visées par le contrat seraient stabilisées en euros constants au niveau des charges dues au titre de l'exercice 1997. Ce mécanisme de stabilisation a été reconduit par le nouveau Contrat de Plan signé entre La Poste et l'État pour la période 2003-2007

(Contrat de Performances et de Convergences) en attendant la mise en place d'un nouveau dispositif.

Conformément aux dispositions du « Contrat de Performances et de Convergences », le dispositif de financement des retraites des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste doit être modifié avec notamment la mise en place d'un mécanisme de cotisation libératoire pour La Poste en remplacement du remboursement prévu par la loi du 2 juillet 1990.

RATP

Par décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005, une caisse de retraites du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens a été créée à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette caisse assure le fonctionnement du régime spécial de retraites dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la RATP ainsi que leurs ayants droit. La caisse de retraites du personnel de la RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale. Elle est chargée d'une mission de service public et est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du budget, des transports et de la sécurité sociale.

La RATP versera désormais des cotisations de retraite au taux de droit commun.

Ces dispositions impactent les dettes de salaires (provision pour congés payés, etc) de deux manières :

- Constitution d'une provision de 9,9 M€ pour tenir compte de l'impact de la hausse des salaires au 1^{er} janvier 2006 sur la provision pour dettes de salaires existant au 31 décembre 2005. Cette provision a été constatée en charges sur l'exercice.
- La RATP devant verser à un organisme extérieur les cotisations du régime d'assurance vieillesse à compter du 1^{er} janvier 2006, elle devra, à compter de cette date, provisionner ces cotisations. L'impact sur la provision pour dettes de salaires au 1^{er} janvier 2006 s'élève à 28,5 M€ et est mentionné dans les engagements hors bilan au 31 décembre 2005 (voir note 25). Jusqu'au 31 décembre 2005, cet engagement qui ne donnait pas lieu à versement de cotisations à un organisme extérieur était de ce fait assimilé dans son traitement comptable à un engagement de retraite.

SNCF

Les engagements de retraite résultent principalement de la loi du 21 juillet 1909, définissant le régime particulier des agents de la SNCF, et de l'article 30 du cahier des charges de la SNCF définissant,

depuis le 1^{er} janvier 1970, les conditions de prise en charge par l'État de l'équilibre financier du régime.

En contrepartie du versement par la SNCF de cotisations « normalisées » à la Caisse des retraites, l'État assure l'équilibre financier du régime de retraite. Le taux de cotisation normalisé est déterminé sur la base de la population des cotisants et des pensionnés de la SNCF, corrigée de son déséquilibre démographique par rapport à celle des régimes de retraite de droit commun. Ce taux de cotisation a été régulièrement révisé jusqu'en 1990. Le décret du 27 février 1991 le fixe à 36,29 % de la masse salariale, se répartissant entre 7,85 % pour la part salariale et 28,44 % pour la part patronale.

Les nouveaux avantages propres au régime SNCF créés depuis 1990 par rapport au régime de référence, sont à la charge de la SNCF et de ses salariés. Ces nouveaux avantages portent sur la définition de l'assiette des pensions liquidables (intégrations successives de points d'indemnité de résidence, mise en place du nouveau système de rémunération) et sur le relèvement du niveau minimum des pensions.

2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.27 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporaires étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont constatées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec suffisamment de certitude.

2.28 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont

principalement comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

3. INFORMATION DE TRANSITION AUX NORMES IFRS

Cf. tableaux infra (Compte de résultat transition IFRS, Bilan actif et passif transition IFRS et Retraitements IFRS par natures impactant les postes du bilan et les capitaux propres)

3.1 Regroupements d'entreprises (norme IFRS 3)

Conformément à l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas retraités.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004, ce qui génère un impact positif sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 ainsi que sur le compte de résultat 2004 de 2 236 millions d'euros.

3.2 Immobilisations incorporelles (norme IAS 38)

Les parts de marché reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprises (notamment chez France Télécom) dans les états financiers établis selon les normes comptables françaises et qui n'étaient pas amorties, ont été assimilées en normes IFRS à des bases d'abonnés amortissables sur la durée attendue de la relation commerciale.

L'impact négatif sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 s'élève à 2 515 millions d'euros.

Ces retraitements ont un impact négatif sur les dotations aux amortissements de 283 millions d'euros en 2004.

3.3 Immobilisations corporelles (norme IAS 16)

L'application rétrospective de la norme IAS 16 s'est traduite majoritairement par :

- la création de nouveaux composants,
- l'activation des dépenses de sécurité à la suite d'obligations légales et réglementaires sous peine d'interdiction administrative d'exploitation,
- l'allongement de la durée d'utilité des immobilisations corporelles,

- la suppression d'amortissement de caducité sur les immobilisations d'exploitation,
- le remplacement d'amortissement de caducité par un amortissement industriel,
- la constitution de provision pour renouvellement.

L'impact positif sur les capitaux propres du bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 2 310 millions d'euros.

3.4 Retraitement juste valeur (norme IAS 39)

Selon les principes IFRS, les actifs financiers de transaction et les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le retraitement consiste à enregistrer les variations de juste valeur en résultat pour les actifs de transaction et en capitaux propres pour les actifs disponibles à la vente. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces derniers, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

L'impact positif sur les capitaux propres du bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 1 285 millions d'euros.

3.5 Provisions pour les opérations de fin de cycle et actifs de fin de cycle (IAS 37)

En IFRS, les provisions long terme sont actualisées, si l'impact de cette actualisation est significatif.

L'impact (avant impôts) de l'actualisation des actifs de fin de cycle et des provisions pour opérations de fin de cycle est donc positif de 726 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés avant impôts au 31 décembre 2004, l'impact sur le résultat 2004 de ces retraitements est quasi-nul (-1 million d'euros).

3.6 Provisions pour avantages au personnel (IAS 19)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » sont similaires à celles détaillées dans la recommandation 2003-R 01 du Conseil national de la comptabilité et au communiqué du CNC du 22 juillet 2004.

L'application des normes conduit à deux natures de retraitement en normes IFRS :

1. la constatation en provision du montant cumulé des écarts actuariels non compta-

bilisés à la date de transition imputé directement en diminution des capitaux propres ;

2. la constitution des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi dès lors que ces avantages sont à prestations définies, et au titre des autres avantages à long terme pour les entités n'ayant pas constaté ces provisions au cours des années antérieures. Ces provisions sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées telle que prévue par la norme IAS 19.

L'impact négatif sur les capitaux propres du bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 9 149 millions d'euros, l'impact sur le résultat 2004 est une charge supplémentaire de 408 millions d'euros.

3.7 Engagement de rachat de minoritaires

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Au 31 décembre 2004, l'impact sur les capitaux propres s'élève à 692 millions d'euros.

Au compte de résultat 2004, l'impact de la revalorisation des engagements d'achats de titres a un impact négatif de 69 millions d'euros.

3.8 Concession amortissement de caducité

En application des normes IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 37 « Provisions, passifs et actifs éventuels », les droits du concédant, composés majoritairement des écarts de réévaluation de 1959 et 1976, n'ayant pas le caractère de dette envers le concédant ont été éliminés.

Ces retraitements sont sans impact sur le résultat IFRS de l'exercice 2004.

L'impact positif sur les capitaux propres du bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 301 millions d'euros.

3.9 Instruments composés (IAS 32-IAS 39)

Les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) et les Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) émises au cours du second semestre 2004 font l'objet d'une présentation séparée des éléments de dette et de capitaux propres.

L'impact positif sur les capitaux propres du bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 876 millions d'euros, l'impact sur le résultat de ces retraitements est quasi-nul.

3.10 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 lié au retraitement IFRS du chiffre d'affaires est négatif de

2 305 millions d'euros. Cet impact correspond principalement (chez France Télécom) à l'étalement sur la durée moyenne de la relation contractuelle, du revenu associé aux frais de première connexion au service dans la téléphonie fixe et à l'étalement des tickets de raccordement sur une durée moyenne de 20 ans.

L'impact sur le chiffre d'affaires 2004 lié à ce retraitement est de - 999 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT TRANSITION IFRS (en millions d'euros)

Compte de résultat en normes françaises	2004 publié en normes françaises	Reclassements	Retraitements IFRS	2004 IFRS	Compte de résultat en normes IFRS
Chiffre d'affaires	195 370	-470	-1 095	193 805	Chiffre d'affaires
Autres produits d'exploitation	20 199	11 783	94	32 076	Autres produits opérationnels
Charges de personnel	-57 737	413	511	-56 813	Charges de personnel
Autres charges d'exploitation	-101 789	11 073	205	-90 511	Achats et charges externes
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-30 971	30 649	322		
		-7 753		-7 753	Impôts et taxes
		-40 716	-3 477	-44 193	Autres charges opérationnelles
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	25 072	4 979	-3 440	26 611	RÉSULTAT OPERATIONNEL
RÉSULTAT FINANCIER	-9 628	-4 217	-229	-14 074	RÉSULTAT FINANCIER
RÉSULTAT COURANT	15 444	762	-3 669		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	899	-759	-140		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	16 343	3	-3 809	12 537	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS
Impôts sur les bénéfices exigibles	-3 805		23	-3 782	Impôts sur les bénéfices exigibles
Impôts sur les bénéfices différés	-1 397		-2	-1 399	Impôts sur les bénéfices différés
					Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES	11 141	3	-3 788	7 356	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES
Résultat des sociétés mises en équivalence	448	-3	90	535	Résultat des sociétés mises en équivalence
Amortissement net des écarts d'acquisition	-3 468		3 468		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	8 121		-230	7 891	RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ
Intérêts minoritaires	-546		16	-530	Intérêts minoritaires
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 575		-214	7 361	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

BILAN ACTIF TRANSITION IFRS (en millions d'euros)

Bilan en normes françaises	31 décembre 2004 publié en normes françaises	Reclassements	Retraitements IFRS	31 décembre 2004 IFRS	Bilan en normes IFRS
Écarts d'acquisition	36 482	240	2 266	38 988	Écarts d'acquisition
Licences, marques et parts de marchés	18 260	-1 809	-2 218	14 233	Licences, marques et bases d'abonnés
Autres immobilisations incorporelles	1 131	4 073	-309	4 895	Autres immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles - domaine propre	178 791	-2 687	-304	175 800	Immobilisations corporelles - domaine propre
Immobilisations corporelles - domaine concédé	79 209	-2 635	1 063	77 637	Immobilisations corporelles - domaine concédé
		2 214	-18	2 196	Immeuble de placement
Immobilisations financières	55 364	-49 135	-61		
Titres de participations	3 457	-3 457			
Titres mis en équivalence	5 941	288	-61	6 168	Titres mis en équivalence
Autres immobilisations financières	45 966	-45 966			
		45 449	1 246	46 695	Actifs financiers non courants
		10 792	1 308	12 100	Impôts différés actifs
Total actif immobilisé	369 237	6 502	2 973	378 712	Total actif non courant
Stocks	18 207	131	-394	17 944	Stocks
Créances d'exploitation	62 881	-927	-727	61 227	Créances d'exploitation
Créances diverses et comptes de régularisation	14 900	-124	-416	14 360	Créances diverses
Impôts différés actif	10 487	-10 487			
Valeurs mobilières de placement	23 222	3 192	3 070	29 484	Actifs financiers courants
Disponibilités	21 720	435	-54	22 101	Trésorerie et équivalent de trésorerie
Total actif circulant	151 417	-7 780	1 479	145 116	Total actif courant
		402		402	Actifs non courants détenus en vue de la vente
TOTAL ACTIF	520 654	-876	4 451	524 230	TOTAL ACTIF

BILAN PASSIF TRANSITION IFRS (en millions d'euros)

Bilan en normes françaises	31 décembre 2004 publié en normes françaises	Reclassements	Retraitements IFRS	31 décembre 2004 IFRS	Bilan en normes IFRS
Capital	59 127			59 127	Capital
Primes	17 363			17 363	Primes
Réserves et résultat combinés	-29 972		-8 061	-38 033	Réserves et résultat combinés
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>	<i>46 518</i>		<i>-8 061</i>	<i>38 457</i>	<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>
Intérêts minoritaires	6 470		-917	5 553	Intérêts minoritaires
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>52 988</i>		<i>-8 978</i>	<i>44 010</i>	<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>
Autres fonds propres	37 394	-37 394			
Provisions pour risques et charges	89 565	-29 316	-3 298	56 951	Provisions pour risques et charges non courantes
		9 276	12 513	21 789	Avantages au personnel non courants
Emprunts et dettes financières	183 163	-51 791	-5 107	126 265	Passifs financiers non courants
		28 132	-1 058	27 074	Autres passifs non courants
		9 400	239	9 639	Impôts différés passifs
		-71 693	3 289	241 718	Total des passifs non courants
		59 280	7 481	66 761	Passifs financiers courants
		12 099	-21	12 078	Provisions pour risques et charges courantes
		1 284	531	1 815	Avantages au personnel courants
Dettes d'exploitation	119 307	-2 553	-1 029	115 725	Dettes d'exploitation
Dettes diverses et comptes de régularisation	38 237	708	3 178	42 123	Autres passifs courants
		70 818	10 140	238 502	Total des passifs courants
					Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente
TOTAL PASSIF	520 654	-876	4 451	524 230	TOTAL PASSIF

Retraitements IFRS par natures sur le bilan au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)

Retraitements IFRS	Regroupement d'entreprises	Immo- bilisation incorporelles	Immo- bilisation corporelles	Retrait. Juste valeur inst. financiers	Actualisation oblig. Fin cycle	Avantages au personnel et retraitements	Engagements rachats minors	Concessions/ amort de caducité	Instruments composés	Reconnaissance du revenu	Autres	Total des retraitements IFRS au 31/12/2004
Écarts d'acquisition	2 053	51	68				81				13	2 266
Licences, marques et bases d'abonnés		-3 141									923	-2 218
Autres immobilisations incorporelles	201										-510	-309
Immobilisation corporelles - Domaine propre	98		2 995		-3 195						-202	-304
Immobilisation corporelles - Domaine concédé			1 850					-779			-8	1 063
Immeubles de placement											-18	-18
Titres mis en équivalence	38		2	39							-140	-61
Actifs financiers non courants				940		-75					381	1 246
Impôts différés Actifs			-460			3 309		45	-457	855	-1 984	1 308
<i>Total actif non courant</i>	<i>2 390</i>	<i>-3 090</i>	<i>4 455</i>	<i>979</i>	<i>-3 195</i>	<i>3 234</i>	<i>81</i>	<i>-734</i>	<i>-457</i>	<i>855</i>	<i>-1 545</i>	<i>2 973</i>
Stocks										-428	34	-394
Créances d'exploitation										-554	-173	-727
Créances diverses											-416	-416
Actifs financiers courants				413							2 657	3 070
Trésorerie et équivalent de trésorerie											-54	-54
<i>Total actif courant</i>				<i>413</i>						<i>-982</i>	<i>2 048</i>	<i>1 479</i>
Actifs non courants détenus en vue de la vente												
TOTAL ACTIF	2 390	-3 090	4 455	1 392	-3 195	3 234	81	-734	-457	-127	503	4 451
Capital												
Primes												
Réserves et résultats combinés	2 236	-2 515	2 310	1 285	726	-9 149	-692	301	876	-2 305	-1 133	-8 061
<i>Capitaux propres part groupe</i>	<i>2 236</i>	<i>-2 515</i>	<i>2 310</i>	<i>1 285</i>	<i>726</i>	<i>-9 149</i>	<i>-692</i>	<i>301</i>	<i>876</i>	<i>-2 305</i>	<i>-1 133</i>	<i>-8 061</i>
Intérêts minoritaires	154	-629		80			-302			-44	-176	-917
<i>Capitaux propres de l'ensemble combiné</i>	<i>2 390</i>	<i>-3 144</i>	<i>2 310</i>	<i>1 365</i>	<i>726</i>	<i>-9 149</i>	<i>-994</i>	<i>301</i>	<i>876</i>	<i>-2 349</i>	<i>-1 309</i>	<i>-8 978</i>
Provisions non courantes pour risques et charges			952		-3 921			338			-667	-3 298
Avantages au personnel non courants						11 901					612	12 513
Passifs financiers non courants									-5 149		42	-5 107
Autres passifs non courants			443					-1 501				-1 058
Impôts différés passifs		54	747			-212		128			-478	239
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>54</i>	<i>2 142</i>		<i>-3 921</i>	<i>11 689</i>		<i>-1 035</i>	<i>-5 149</i>		<i>-491</i>	<i>3 289</i>
Passifs financiers courants							1 075		3 816	52	2 538	7 481
Provisions pour risques et charges courantes						163				-110	-74	-21
Avantages au personnel courants						531						531
Dettes d'exploitation				27						-924	-132	-1 029
Autres passifs courants			3							3 204	-29	3 178
<i>Total des passifs courants</i>			<i>3</i>	<i>27</i>		<i>694</i>	<i>1 075</i>		<i>3 816</i>	<i>2 222</i>	<i>2 303</i>	<i>10 140</i>
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente												
TOTAL PASSIF	2 390	-3 090	4 455	1 392	-3 195	3 234	81	-734	-457	-127	503	4 451

4. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

	2005	2004
Chiffre d'affaires (hors Snecma et France Télécom)	148 801	140 845
Autres produits opérationnels	21 403	22 327
<i>Sous-Total</i>	<i>170 204</i>	<i>163 172</i>
France Télécom et Snecma*		62 709
Total CA et autres produits opérationnels	170 204	225 881

* Nouvellement Safran

CHIFFRE D'AFFAIRES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	12 762	12 183
Infrastructures de transport	8 062	7 589
Transports (1)	21 502	23 212
Énergie (2) (3) (4)	81 355	73 895
Télécommunications (hors France Télécom)		
Médias	3 523	3 442
La Poste (5)	19 329	18 677
Autres	2 268	1 847
<i>Sous-Total CA</i>	<i>148 801</i>	<i>140 845</i>
France Télécom et Snecma*		52 960
Total Chiffre d'Affaires	148 801	193 805

* Nouvellement Safran

(1) La baisse du CA 2005 (-1,8 Md€) du groupe SNCF s'explique notamment par la mise en équivalence d'entités intégrées globalement en 2004 comme le groupe Keolis à compter du 1^{er} septembre 2004, la SHEM à compter du 1^{er} janvier 2005 (prise en compte de la cession de 40 % des titres et prise en compte des accords entre Electrabel et SNCF sur les 40 % additionnels et irrévocables en 2007). Cette diminution est également à mettre en relation avec la cession du groupe Sernam (intégré globalement en 2004).

(2) Le CA d'EDF est en hausse de 9,3 % (+4,3Md€) en 2005. La croissance du CA est liée à la prise en compte du CA d'Edison du 4^e trimestre 2005 (+1 Md€), à la prise en compte de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) pour un montant de 714 M€ ainsi qu'à l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers. Le CA France augmente de +0,8 Md€, le CA étranger augmente quant à lui de +3,5 Md€ par rapport à 2004.

(3) Le CA de Gaz de France est en croissance de 26,6 % (+4,7 Md€) et +23 % à périmètre comparable, cette hausse s'analyse en un effet prix de +2,8 Md€, un effet volume de 1,3 Md€ et un effet périmètre de +0,8 Md€.

(4) La baisse du CA d'Areva (-1,2 Md€) est notamment liée à la cession de la filiale connectique FCI (intégration globale en 2004), cette cession a été finalisée en novembre 2005 (rappel CA FCI de 2004 : 1,3 Md€). Les pôles du Nucléaire affichent une croissance organique de +4,6 %, le pôle Transmission & Distribution enregistre une croissance organique de +2,0 %.

(5) Chiffre d'affaires en hausse pour le groupe La Poste +3,2 %, la croissance organique du chiffre d'affaires (à périmètre et taux de change constants) est de 3,9 %. Tous les métiers contribuent à la croissance (Affranchissement, Entreprises et Administration, Grand Public, International...).

AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	1 733	1 631
Infrastructures de transport	3 093	2 876
Transports (6)	4 869	3 896
Énergie (7)	9 530	11 972
Télécommunications (hors France Télécom)		
Médias	246	278
La Poste	859	710
Autres	1 073	964
<i>Sous-Total Autres produits opérationnels</i>	<i>21 403</i>	<i>22 327</i>
France Télécom et Snecma*		9 749
Total Autres produits opérationnels	21 403	32 076

* Nouvellement Safran

(6) SNCF : la hausse des autres produits opérationnels de +1 Md€ est liée notamment aux plus values réalisées sur les cessions de titres consolidées (cf. supra SHEM et Sernam, et cession des 35 % résiduels de titres Cegetel SAS à SFR et 9 Télécom).

(7) CdF : cette diminution s'explique principalement par des produits importants constatés en 2004, comptabilisation de reprises nettes de provisions pour 2 Md€ et constatation d'une plus-value de 0,6 Md€ liée à la cession de 35 % des titres de la SNET à Endesa. Ces reprises de provision concernaient des charges de restructuration de type GAE (Gestion de l'Adaptation des Effectifs) pour 1,9 Md€ et de type GSA (Gestion des Sites Arrêtés) pour 0,2 Md€.

NOTE 2 : CHARGES OPÉRATIONNELLES (en millions d'euros)

	2005	2004
Charges de personnel	45 719	44 800
Achats et charges externes	75 764	67 872
Impôts taxes	6 661	6 210
Autres charges opérationnelles	23 833	27 458
<i>Sous-Total</i>	<i>151 977</i>	<i>146 340</i>
France Télécom et Snecma*		52 930
Total charges opérationnelles	151 977	199 270

* Nouvellement Safran

CHARGES DE PERSONNEL

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma) (1)	3 513	3 245
Infrastructures de transport	1 669	1 559
Transports (2)	11 754	12 196
Énergie (3) (4) (5)	15 645	14 708
Télécommunications (hors France Télécom)	1	1
Médias	1 216	1 136
La Poste (6)	11 638	11 642
Autres	283	313
<i>Sous-Total Charges de personnel</i>	<i>45 719</i>	<i>44 800</i>
France Télécom et Snecma*		12 013
Total charges de personnel	45 719	56 813

* Nouvellement Safran

(1) Les charges de personnel de DCN augmentent de 0,2 Md€ par rapport à 2004. En 2005, DCN en application du décret 2005-1650 de décembre 2005 est soumis aux dispositions du code du travail. La participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise est ainsi instituée (impact en 2005 de +15,4 M€), les effectifs passent de 12 914 en 2004 à 12 556 en 2005 avec une répartition des salariés public/privé qui s'inverse (à la suite du changement de statut au 1^{er} juin 2003, les fonctionnaires et militaires ont 2 ans pour signer un contrat privé avec DCN ou pour rejoindre les services de l'État).

(2) La masse salariale est stable pour la RATP. En revanche, diminution des charges de personnel pour le groupe SNCF de 0,5 Md€ (-5,1 %) par rapport à 2004. Cette variation s'explique notamment par la mise en équivalence d'entités intégrées globalement en 2004 : groupe Keolis à compter du 1^{er} septembre 2004, de la SHEM à compter du 1^{er} janvier 2005 (prise en compte de la cession de 40 % des titres et des accords entre Electrabel et SNCF sur les 40 % additionnels en 2007). À noter aussi la cession du groupe Sernam (intégré globalement au groupe SNCF en 2004). Ainsi les effectifs moyens équivalent à temps plein du groupe SNCF passent de 229 877 en 2004 à 205 839 en 2005.

(3) Hausse des charges de personnel pour EDF +1,1 Md€ soit 12,6 %. En 2005, l'ORS impacte le résultat à hauteur de (0,3) Md€, par rapport à 2004. De plus, la prise en compte des charges de personnel d'Edison du 4^e trimestre 2005 impacte le compte de résultat à hauteur de (0,6) Md€. Les effectifs moyens passent de 156 153 en 2004 à 156 765 en 2005.

(4) Pour Gaz de France hausse des charges de personnel de +0,4 Md€ soit +20 %. Cette variation s'explique par la consolidation en intégration globale du groupe Savelys antérieurement mis en équivalence et par l'acquisition de la société Distrigaz Sud. Les effectifs du Groupe s'élèvent à 52 958 salariés en 2005 par rapport à 38 088 salariés en 2004, l'impact de Distrigaz Sud est de +10 696 personnes et de Savelys + 4 150 personnes.

(5) Pour Areva diminution des charges de +0,5 Md€ soit 17,1 %, les effectifs passent de 70 069 salariés à 58 760 salariés en 2005, cette baisse est notamment liée à la cession de la filiale connectique FCI à Bain Capital (intégration globale en 2004), cession finalisée en novembre 2005. En 2004, les effectifs de FCI s'élevaient à 12 160 personnes.

(6) La Poste : les charges de personnel se stabilisent entre 2004 et 2005, les effectifs passent de 309 286 en 2004 à 303 405 en 2005.

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	7 869	7 736
Infrastructures de transport	2 115	3 090
Transports	8 528	8 436
Énergie (7) (8)	48 332	40 432
Télécommunications (hors France Télécom)	2	2
Médias	1 843	1 937
La Poste	5 284	4 871
Autres (9)	1 791	1 368
<i>Sous-Total Achats et charges externes</i>	<i>75 764</i>	<i>67 872</i>
France Télécom et Snecma*		22 639
Achats et charges externes	75 764	90 511

* Nouvellement Safran

(7) EDF: augmentation de +4,5 Md€ soit 20,3 %. Les achats de combustibles et d'énergie progressent de +3,2 Md€ soit +23,8 % par rapport à 2004. Cette augmentation s'explique par l'intégration d'Edison à compter du 1^{er} octobre 2005 à hauteur de 620 M€ ainsi que par le fort accroissement des coûts de l'énergie.

(8) Gaz de France: hausse de +4,5 Md€ soit 39,5 % liée à une hausse des coûts d'achats du gaz et des royalties et à un degré moindre, à un effort d'exploitation accru par rapport à 2004. À noter également l'effet intégration Savelys et Distrigaz Sud (cf. supra).

(9) Française des Jeux: hausse des charges externes de + 0,6 Md€ par rapport à 2004. Ces charges comprennent essentiellement les commissions versées par la Française des Jeux à son circuit de distribution.

IMPÔTS ET TAXES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	118	110
Infrastructures de transport	838	784
Transports	1 041	975
Énergie (10) (11)	3 412	3 104
Télécommunications (hors France Télécom)		
Médias	222	217
La Poste	985	974
Autres	45	46
<i>Sous-Total</i>	<i>6 661</i>	<i>6 210</i>
France Télécom et Snecma*		1 543
Impôts et taxes	6 661	7 753

* Nouvellement Safran

(10) EDF: hausse de +0,2 Md€ par rapport à 2004 soit 9,3 %. Impact Edison (cf. supra).

(11) Gaz de France: hausse de +0,1 Md€ par rapport à 2004 soit 27,6 %. Impact Savelys et Distrigaz Sud (cf. supra).

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	2 192	2 074
Infrastructures de transport	3 605	2 731
Transports (12)	2 923	4 447
Énergie (13) (14)	12 014	15 557
Télécommunications (hors France Télécom)		
Médias	443	381
La Poste	1 582	1 412
Autres	1 074	856
<i>Sous-Total Autres charges opérationnelles</i>	<i>23 833</i>	<i>27 458</i>
France Télécom et Snecma*		16 735
Autres charges opérationnelles	23 833	44 193

* Nouvellement Safran

(12) SNCF: diminution de 1,5 Md€, les dotations aux amortissements et dépréciation des actifs diminuent, baisse partiellement liée à l'impact Keolis (mise en équivalence en 2004) et à l'application de l'avis sur les actifs (modifications des durées d'amortissement pour les immobilisations fixes et pour le matériel roulant).

(13) Charbonnages de France: rappelons qu'en 2005 CdF ne publie plus de comptes consolidés (cession de 35 % de la Snet en septembre 2004 qui a entraîné la perte de contrôle, détention à la clôture 2005 de 16,25 % du capital et également cession de la totalité des titres Finorpa détenus par Sofirem en mai 2005). Cette diminution de 1,3 Md€ s'explique en partie par ces changements de périmètre mais également par des dotations aux provisions importantes constatées en 2004 (les comptes de CdF ont été présentés en principe comptable de liquidation).

(14) EDF: diminution de 1,1 Md€ par rapport à 2004. En 2004 une charge exceptionnelle sur opération de gestion de 1,2 Md€ était comptabilisée au titre de la soule libératoire liée au démantèlement du site de Marcoule.

NOTE 3: RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2005	2004
Armement et Aéronautique (hors Snecma)	-29	-25
Infrastructures de transport	-1 667	-1 769
Transports	-584	-597
Énergie	-3 836	-7 338
Télécommunications (hors France Télécom)	-218	-292
Médias	-9	-7
La Poste	-54	-143
Autres	362	-221
<i>Sous - Total Résultat financier</i>	<i>-6 035</i>	<i>-10 392</i>
France Télécom et Snecma*		-3 682
Résultat Financier	-6 035	-14 074

* Nouvellement Safran

CONTRIBUTEURS	2005	2004
SNCF	-392	-404
EDF (1)	-3 594	-5 389
GDF (2)	-399	-1 141
RFF	-473	-463
Charbonnages de France (3)	169	-789
ASF	-399	-435
APRR	-341	-403
Erap	-218	-292
EPFR (4)	385	-118
Autres	-773	-958
<i>Sous - Total</i>	<i>-6 035</i>	<i>-10 392</i>
France Télécom et Snecma*		-3 682
Résultat Financier	-6 035	-14 074

* Nouvellement Safran

(1) EDF: amélioration du résultat financier de 1,8 Md€, les charges d'actualisation (avantages postérieurs à l'emploi, et avantages à long terme) diminuent de 2,5 Md€ par rapport à 2004. En 2004, 698 M€ de plus-values étaient par ailleurs reconnues sur la cession de titres Total.

(2) Gaz de France: les principales variations (0,7) Md€ 2005 par rapport à 2004 sont imputables à la charge de désactualisation des provisions (-0,7 Md€) et à la cession de titres Technip (plus-value de 112 M€). La charge de désactualisation des provisions pour avantages au personnel en 2004 était calculée sur la base d'engagements pré-réforme du financement du régime des retraites.

(3) CdF: en 2004 les comptes ont été arrêtés en principe de liquidation. Le résultat 2004 comprenait une dotation aux provisions de 600 M€ couvrant des frais financiers jusqu'au 31 décembre 2007 (date de dissolution de l'EPIC CdF). En 2005, cette provision est reprise à hauteur de 333 M€ en raison de versements anticipés de dotation en capital de l'État.

(4) En 2004 l'EPFR a doté une provision financière pour 344 M€. En 2005 l'extinction des risques provisionnés permet de reprendre cette provision (Affaire Executive Life pour 339 M€ et Affaire Comipar pour 5 M€). Parallèlement des appels en garantie du CDR sont constatés en autres charges opérationnelles en 2005 pour 343 M€.

Comptes combinés

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/2004	Augmentations (1)	Diminutions	France Télécom et Snecma*	Variations de périmètre (2)	Changements de méthode (3)	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/2005
Valeur brute des écarts d'acquisition	42 844	408	49	-29 092	1 346	546	388	-85	16 306
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	3 856	114	19	-776	-256	-11	214	-100	3 022
Valeur nette des écarts d'acquisition	38 988	294	30	-28 316	1 602	557	174	15	13 284

* *Nouvellement Safran*

(1) La principale augmentation des écarts d'acquisition est l'œuvre de Gaz de France qui a augmenté sa participation dans le capital de Savelys de 20 % à 59 %. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 251 M€ (y compris la part correspondant au options de ventes des titres détenus par les actionnaires minoritaires).

(2) La variation essentielle de périmètre de l'exercice 2005 provient de la détermination provisoire de l'écart d'acquisition dégagé chez EDF à l'occasion de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Edison pour un montant de 1 768 M€.

(3) Le changement de méthode majeur concerne l'application au 1^{er} janvier 2005 de la norme IAS 32 par Areva, la conduisant à constater un écart d'acquisition correspondant à la valeur des options de ventes de titres détenus par les actionnaires minoritaires d'Areva NP pour 557 M€.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	2 610	427	2 183	1 664	198	1 466
Infrastructures de transport	5		5	5		5
Transports	197	100	97	210	107	103
Énergie	10 645	2 339	8 306	13 148	2 243	10 905
Télécommunications	28 123	534	27 589			
Médias	5	5		7	7	
La Poste	1 246	440	806	1 265	463	802
Autres	13	11	2	7	4	3
Total	42 844	3 856	38 988	16 306	3 022	13 284

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/2004	Variations valeurs brutes	Variations nettes des dotations	France Télécom et Safran	Mouvements de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31/12/2005
Armement et Aéronautique	2 183	20	12	-727	-9		11		1 466
Infrastructures de transport	5								5
Transports	97	17	10		1	-2			103
Énergie	8 306	339	31		1 562	560	157	15	10 908
Télécommunications	27 589			-27 589					
Médias	0		2		2				
La Poste	806	-17	40		46		6		801
Autres	2					-1			1
Total	38 988	359	95	-28 316	1 602	557	174	15	13 284

Principaux écarts d'acquisition nets	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Areva	1 743		1 743	2 181		2 181
EDF (EDF Energy, ENBW, Dalkia international, Fenice,...)	7 553	2 182	5 371	9 253	2 073	7 180
GAZ de France (CASAG, SPP,...)	1 349	158	1 191	1 714	170	1 544
AUTRES	4 306	982	3 324	3 158	779	2 379
Total	42 844	3 856	38 988	16 306	3 022	13 284

NOTE 5: LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentations	Diminutions	France Télécom et Sncma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute des licences, marques et bases d'abonnés	20 586	279	94	-18 068	29	18	84	2 834
Amortissements et dépréciations des licences marques et bases d'abonnés	6 353	343	113	-4 640	-21	7	-34	1 895
Valeur nette des licences, marques et bases d'abonnés	14 233	-64	-19	-13 428	50	11	118	939

* *Nouvellement Safran*

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements	Provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements	Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	413	269	1	143	387	206		181
Infrastructures de transport	321	235		86	348	271		77
Transports	368	308	1	59	475	339	1	135
Énergie	781	484	25	272	882	544		338
Télécommunications	17 959	4 554		13 405				
Médias	113	83	1	29	134	97		37
La Poste	557	332		225	526	390		136
Autres	74	60		14	82	47		35
Total	20 586	6 325	28	14 233	2 834	1 894	1	939

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2004	Variations valeurs brutes	Dotations nettes	France Télécom et Safran	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	143	77	27	-23	1		10	181
Infrastructures de transport	86	13	36				14	77
Transports	59	6	53				123	135
Énergie	272	20	35		34	11	36	338
Télécommunications	13 405			-13 405				
Médias	29	16	16		4		4	37
La Poste	225	54	61		3		-85	136
Autres	14	-1	2		8		16	35
Total	14 233	185	230	-13 428	50	11	118	939

Au 31 décembre 2004, les licences, marques et bases d'abonnés provenaient majoritairement de France Télécom :

■ Le poste « Licences de télécommunications », au 31 décembre 2004, incluait essentiellement la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume Uni, (6,1 milliards d'euros), en France (0,6 milliard d'euros), en Pologne (0,5 milliard d'euros) et aux pays bas (0,4 milliard d'euros). Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS étaient amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé était techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. L'amortissement des licences UMTS a ainsi débuté au Royaume-Uni le 1er mars 2004 et en France le 1er avril 2004. Le montant des amortissements au 31 décembre 2004 s'élevait à 272 millions d'euros pour le Royaume-Uni et à 27 millions d'euros pour la France.

■ Le poste « Marques » en valeur nette concernait essentiellement la marque Orange pour un montant de 4001 millions d'euros, les marques de TP Group pour 195 millions d'euros et après dépréciation constatée en 2004 de 89 millions d'euros, les marques d'Equant pour 124 millions d'euros.

Comptes combinés

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentations	Diminutions	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	9 763	758	116	-5 762	661	137	-193	5 248
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	4 868	388	103	-3 070	-45	56	-100	1 994
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	4 895	370	13	-2 692	706	82	-93	3 255

* *Nouvellement Safran*

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	688	141	547	199	89	110
Infrastructures de transport	33	25	8	55	28	27
Transports	218	47	171	180	37	143
Énergie	2 896	1 167	1 729	3 976	1 313	2 663
Télécommunications	5 230	3 003	2 227			
Médias	529	418	111	561	453	108
La Poste	151	57	94	257	70	187
Autres	18	10	8	20	4	17
Total	9 763	4 868	4 895	5 248	1 994	3 255

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2004	Variations valeurs brutes	Dotations nettes	France Télécom et Safran	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	547		17	-465	-2		47	110
Infrastructures de transport	8	24	3			1	-2	27
Transports	171	85	-3		1		-117	143
Énergie	1 729	464	219		704	80	-95	2 663
Télécommunications	2 227			-2 227				
Médias	111	11	33		-1		20	108
La Poste	94	58	16				51	187
Autres	8				4	1	4	17
Total	4 895	642	285	-2 692	706	82	-93	3 255

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (1)	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute des immobilisations corporelles	114 663	4 236	494	95	582	443	-32	119 493
Amortissements des immobilisations corporelles	37 025	1 328	409	-213	482	-3 231	10	34 992
Dépréciations des immobilisations corporelles	1						606	607
Valeur nette des immobilisations corporelles	77 637	2 908	85	308	100	3 674	-648	83 894

(1) Les autres mouvements comprennent principalement :

-les effets de la loi du 9 août 2004 chez EDF (cf. Immobilisations Domaine propre) : l'article 36 de la loi précise les périmètres respectifs des réseaux publics de transport et de distribution publique et en organise les modalités de reclassement. Ainsi, les ouvrages classés au 1^{er} janvier 2005 dans le Réseau d'Alimentation Générale (RAG) et relevant des réseaux de Distribution Publique (DP) ont été reclassés dans ces réseaux à cette date et transférés à titre gratuit aux collectivités locales concédantes pour leur valeur nette comptable. EDF reste propriétaire de la partie des postes de transformation de haute ou très haute tension en moyenne tension.

- et le reclassement des amortissements de caducité d'ASF en autres passifs non courants.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Terrains	1 658		1 658	1 712		1 712
Constructions	2 927	1 667	1 260	2 584	1 335	1 249
Installations Productions thermique et hydraulique	6 297	3 380	2 917	6 206	2 925	3 281
Réseaux et installations électriques	50 102	18 368	31 734	54 313	21 093	33 220
Install.tech. Matériels et outillages	16 665	5 585	11 080	16 618	5 718	10 900
Immobilisations de construction d'autoroutes	34 326	7 308	27 018	35 071	3 690	31 381
Autres immobilisations corporelles	2 688	718	1 970	2 989	838	2 151
Total	114 663	37 026	77 637	119 493	35 599	83 894

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette	Valeurs brutes		Dotations nettes	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2005
	31 décembre 2004	Augmentation	Diminution						
Terrains	1 658	5	1			16	34		1 712
Constructions	1 260		14	22	-5	68	-38		1 249
Installations productions thermique et hydraulique	2 917	19	2	90	360	19	58		3 281
Réseaux et installations électriques	31 734	2 253	174	-96		-56	-633		33 220
Install.tech. Matériels et outillages	11 080	44	176	14	-340	67	239		10 900
Immobilisations de construction d'autoroutes	27 018	191	29	684	14		5 519	-648	31 381
Autres immobilisations corporelles	1 970	1 724	98	205	279	-14	-1 505		2 151
Total	77 637	4 236	494	919	308	100	3 674	-648	83 894

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	6	4	2			
Infrastructures de transport	38 666	8 302	30 364	39 821	5 100	34 721
Énergie	75 552	28 620	46 932	79 260	30 418	48 842
Médias				16	14	2
Autres	439	100	339	396	67	329
Total	114 663	37 026	77 637	119 493	35 599	83 894

Secteurs d'activité	Valeur nette	Valeurs brutes		Dotations nettes	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2005
	31 décembre 2004	Augmentation	Diminution						
Armement et Aéronautique	2				-2				
Infrastructures de transport	30 364	1 076	111	929			4 970	-648	34 722
Énergie	46 932	3 143	381	-24	310	100	-1 285		48 843
Médias							2		2
Autres	339	17	2	14			-13		327
Total	77 637	4 236	494	919	308	100	3 674	-648	83 894

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE PROPRE *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmen- tations	Diminutions	France Télécom et Sncma*	Mouvements de périmètre (1)	Écarts de conversion	Autres mouvements (2)	Changement méthode (3)	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute des immobilisations corporelles	361 026	14 867	6 389	-81 847	1 920	1 302	-1 561	531	289 849
Amortissements des immobilisations corporelles	181 322	8 333	5 508	-53 288	-1 940	341	42	-2 053	127 249
Dépréciations des immobilisations corporelles	3 904	478	236	-6	27	36	377	10 138	14 718
Valeur nette des immobilisations corporelles	175 800	6 056	645	-28 553	3 833	925	-1 980	-7 554	147 882

* *Nouvellement Safran*

(1) *Les mouvements de périmètre sont principalement liés à l'intégration d'Edison dans le périmètre de consolidation du groupe EDF.*

(2) *Les autres mouvements concernent principalement les effets de la loi du 9 août 2004 chez EDF (cf. Immobilisations Domaine concédé): l'article 36 de la loi précise les périmètres respectifs des réseaux publics de transport et de distribution publique et en organise les modalités de reclassement. Ainsi, les ouvrages classés au 1^{er} janvier 2005 dans le Réseau d'Alimentation Générale (RAG) et relevant des réseaux de Distribution Publique (DP) ont été reclassés dans ces réseaux à cette date et transférés à titre gratuit aux collectivités locales concédantes pour leur valeur nette comptable. EDF reste propriétaire de la partie des postes de transformation de haute ou très haute tension en moyenne tension.*

(3) *Les changements de méthode sont principalement issus de:*

- *RFF à hauteur de -10.130 M€ suite à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement*

- *à la dépréciation des actifs d'une part, et à hauteur de 1.327 M€ liés à l'application de l'approche par composants d'autre part.*

- *RATP à hauteur de 765 M€ liés à l'application de l'approche par composants*

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Terrains	21 219	6 185	15 034	9 554	2 229	7 325
Installations fixes RFF	27 011	6 923	20 088	27 972	14 463	13 509
Constructions	49 159	24 983	24 176	44 801	20 731	24 070
Installations générales et aménagements	712	370	342	1 931	539	1 392
Installation production nucléaire	39 673	24 438	15 235	39 895	25 071	14 824
Installations production thermique et hydraulique	11 506	7 051	4 455	16 229	7 905	8 324
Réseaux et installations électriques	35 942	12 556	23 386	35 080	12 277	22 803
Installations techniques	111 851	72 419	39 432	54 228	33 546	20 682
Actifs de démantèlement	6 401	3 321	3 080	6 626	3 408	3 218
Autres immobilisations corporelles	57 552	26 980	30 572	53 533	21 798	31 735
Total	361 026	185 226	175 800	289 849	141 967	147 882

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	10 842	6 395	4 447	6 830	3 710	3 120
Infrastructures de transport	48 448	12 650	35 798	51 194	22 148	29 046
Transports	49 190	25 334	23 856	52 061	25 913	26 148
Énergie	162 512	83 501	79 011	168 709	85 726	82 983
Télécommunications	77 545	50 515	27 030			
Médias	1 360	793	567	1 343	768	575
La Poste	10 134	5 489	4 645	8 813	3 276	5 537
Autres	995	549	446	899	426	473
Total	361 026	185 226	175 800	289 849	141 967	147 882

Principales acquisitions par entités	Exercice 2005	Exercice 2004
RFF	2 338	2 435
EDF	4 656	3 329
France Télécom		5 110
SNCF	2 204	1 947
Autres	5 669	5 093
Acquisitions de l'exercice	14 867	17 914

1

	31 décembre 2004	Augmentations	Diminutions	nettes	et Safran	périmètre	conversion	mouvements	méthode	31 décembre 2005
Terrains	15 034	50	157	44	-5 603	56	15	-273	-1 753	7 325
Installations fixes RFF	20 088	960		502					-7 037	13 509
Constructions	24 176	304	2 725	-615	-676	347	60	2 287	-318	24 070
Installations générales et aménagements	342	83	383	-753			2	599	-4	1 392
Installation production nucléaire	15 235	47	504	596		-14		656		14 824
Installations production thermique et hydraulique	4 455	25	38	505		2 894	134	1 359		8 324
Réseaux et installations électriques	23 386	770	132	883		-87	203	-454		22 803
Installations techniques	39 432	837	1 031	1 231	-20 443	243	159	1 753	963	20 682
Actifs de démantèlement	3 080	131	34	41				81	1	3 218
Autres immobilisations corporelles (4)	30 572	11 660	1 385	633	-1 831	394	352	-7 988	594	31 735
Total	175 800	14 867	6 389	3 067	-28 553	3 833	925	-1 980	-7 554	147 882

(4) *Les autres mouvements proviennent principalement du reclassement en immobilisations mises en services des immobilisations en cours.*

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute des immobilisations corporelles	2 984	41	13	74	249	3 335
Amortissements des immobilisations corporelles	788	69	13		157	1 001
Dépréciations des immobilisations corporelles		12		6		18
Valeur nette des immobilisations corporelles	2 196	-40		68	92	2 316

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Terrains	692	5	687	692	5	687
Constructions	2 292	783	1 509	2 643	1 014	1 629
Total	2 984	788	2 196	3 335	1 019	2 316

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique				47	23	24
Énergie				162	53	110
Infrastructures de transport	1 226	304	922	1 235	314	921
Autres	1 758	484	1 274	1 890	629	1 261
Total	2 984	788	2 196	3 335	1 019	2 316

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeurs brutes		Dotations nettes	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2005
		Augmentations	Diminutions				
Armement et Aéronautique				3		27	24
Énergie			1	12	29	94	110
Infrastructures de transport	922	8		10			921
Autres	1 274	33	12	43	39	-29	1 261
Total	2 196	41	13	68	68	92	2 316

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeurs brutes		Dotations nettes	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre /2005
		Augmentations	Diminutions				
Terrains	687	11			3	-14	687
Constructions	1 509	30	13	68	65	106	1 629
Total	2 196	41	13	68	68	92	2 316

Immeubles de placement par entités	Exercice 2005	Exercice 2004
RFF	615	616
EDF	109	
Aéroports de Paris	305	306
Société immobilière de Guadeloupe	462	491
Société immobilière de Martinique	286	271
Société immobilière de la Réunion	513	511
Autres	26	1
	2 316	2 196

Comptes combinés

NOTE 10: TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

En 2004, aucune entité n'était intégrée dans le périmètre de combinaison par la méthode de la mise en équivalence, les participations évaluées alors par la méthode de la mise en équivalence sont des participations des entreprises combinées. En revanche en 2005, cinq participations du périmètre de combinaison sont intégrées par la méthode de la mise en équivalence.

Secteurs d'activité	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Armement et Aéronautique (yc Safran en 2005)	274	2 266
Infrastructures de transport	29	19
Transports (yc Air France KLM en 2005)	449	1 760
Énergie	3 823	3 917
Télécommunications (yc France Télécom en 2005)	370	8 067
Médias	6	8
La Poste	993	1 079
Autres (yc Renault et Alstom en 2005)	224	3 416
Total	6 168	20 532

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2005	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2005	Dont quote-part de résultat 2005
Safran	37,70%	38,96%	1 781	-97
France Télécom	32,45%	32,45%	8 067	1 853
Alstom	21,03%	21,03%	375	37
Renault	18,78%	15,86%	3 045	534
Air France KLM	18,93%	18,99%	1 469	173
Sous-Total			14 737	2 501

(*) Les actions propres sont retraitées pour le calcul du pourcentage d'intérêt

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2004	Dont quote-part de résultat 2004	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2005	Dont quote-part de résultat 2005
<i>EDF</i>			2 198	103			2 021	182
Dalkia Holding	34,0	34,0	465	-42	34,0	34,0	463	20
Estag	25,0	20,0	323	-42	25,0	20,0	326	15
SSE	49,0	49,0	190	15	49,0	49,0	193	20
Atel	21,2	14,4	189	30	21,2	14,4	222	38
Motor Colombus	20,0	22,3	57	-2	20,0	22,3	58	-1
Edenor	na	na	na	na	25,0	25,0	-17	-4
Autres			974	144			776	94
<i>AREVA</i>			1 240	128			1 203	153
ST Microelectronics	nc	11,0	922	74	nc	11,0	788	38
Eramet	nc	26,4	268	48	30,8	26,3	356	104
Autres			50	6			59	11
<i>LA POSTE</i>			993	113			1 079	131
CNP	35,7	17,8	975	nc	35,6	17,8	734	127
Autres			18	nc			345	4
<i>GAZ DE FRANCE</i>			385	125			693	189
EFOG	nc	nc	nc	77	nc	22,5	nc	128
Autres			nc	48			nc	61
<i>SNCF</i>			389	nc			225	-29
Cegetel SAS	nc	35,0	167	nc				-36
Eurofima	nc	23,7	149	nc		23,7	151	7
Autres			73	nc			74	
<i>EADS</i>			203	13			228	32
Dassault Aviation	nc	46,2	257	31	nc	46,3	282	12
Autres			-54	-18			-54	20
<i>AUTRES</i>			963	66			-429	-81
Total			6 168	535			5 796	671

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Actifs financiers	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Juste Valeur	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Valeur brute	78 624	8 013	-7 096	35 701	93	4 838	4 037	3 623	127 833
Dépréciations	2 445	-142	-648	-19	15		-302	133	1 482
Valeur nette	76 179	8 155	-6 448	35 720	78	4 838	4 339	3 490	126 351

* Nouvellement Safran

Secteurs d'activité Valeurs nettes	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Juste Valeur	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	6 372	-449	-1 235	-19	34	8	21	-586	4 146
Infrastructures de transport	3 611	259		3		22	95	-221	3 769
Transports	3 188	1 890		-1 473			2	-189	3 418
Énergie	17 681	5 085		-2 317	40	4 816	4 183	-99	29 389
Télécommunications	5 265	8	-5 213			1			61
Médias	271	98		-22				1	348
La Poste (1)	36 409	1 494		39 623	3			4 700	82 229
Autres	3 382	-230		-75	1	-9	38	-116	2 991
Total	76 179	8 155	-6 448	35 720	78	4 838	4 339	3 490	126 351

* Nouvellement Safran

(1) Le mouvement de périmètre concerne l'apport de la CNE à La Poste. Ce mouvement de périmètre est constitué des titres d'investissement (9,9 milliards d'euros), des prêts à la clientèle (18,5 milliards d'euros) et des titres de transaction et de la trésorerie lié à l'apport (10,5 milliards d'euros).

Secteurs d'activité Valeurs nettes	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Armement et Aéronautique	3 399	2 973	6 372	1 862	2 284	4 146
Infrastructures de transport	3 269	342	3 611	3 179	590	3 769
Transports	2 481	707	3 188	2 736	682	3 418
Énergie (2) (3)	4 953	12 728	17 681	14 488	14 901	29 389
Télécommunications	4 650	615	5 265	61		61
Médias	248	23	271	325	23	348
La Poste	7 384	29 025	36 409	23 965	58 264	82 229
Autres	3 100	282	3 382	2 710	281	2 991
Total	29 484	46 695	76 179	49 326	77 024	126 351

(2) EDF: en 2005 les actifs financiers augmentent d'environ 7 Md€ (+ 3 Md€ pour les actifs évalués à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées en résultat et + 3 Md€ pour les actifs disponibles à la vente). Cf. Note 16 sur l'augmentation de la trésorerie d'EDF.

(3) Gaz de France: en 2005 les actifs financiers courants et non courants augmentent de 3,3 Md€ (+ 1,8 Md€ pour les instruments financiers dérivés et + 1 Md€ pour les SICAV et FCP monétaires). Cf. Note 16 sur l'augmentation de la trésorerie de Gaz de France.

Typologie des actifs financiers Valeur nette	2005	2004
Prêts (4)	20 509	1 546
Titres de participations	8 584	4 584
OPCVM	3 429	3 130
Autres titres immobilisés (5)	52 546	38 412
VMP (6)	26 174	14 579
Autres	15 109	13 928
Total	126 351	76 179

(4) La Poste 19 279 M€. Correspond aux prêts à la clientèle de l'activité bancaire.

(5) La Poste 41 135 M€ correspondent aux titres d'investissements représentant les actifs acquis en contrepartie de la partie stable des fonds CCP et ceux provenant de la section Épargne-Logement de la CNE.

(6) La Poste titre de transactions et de placement pour 21 604 M€ en 2005.

Note: pour le calcul de la trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie, les actifs financiers courants pris en compte à la clôture 2005 sont composés de: Actions pour 1 379 M€, TCN pour 2 409 M€, OPCVM pour 3 429 M€, VMP pour 15 624 M€ (hors apport CNE à La Poste).

Comptes combinés

NOTE 12: IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

Impôts différés actifs	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Armement et Aéronautique (1)	963	131	832	713	97	616
Infrastructures de transport	1		1	139		139
Transports	35		35	43		43
Énergie (2)	3 977	2 513	1 464	5 210	2 531	2 679
Télécommunications (3)	9 505		9 505			
Médias	3		3	36		36
La Poste	176		176	34		34
Autres	395	311	84	556	307	249
Total	15 055	2 955	12 100	6 731	2 935	3 796

(1) Mise en équivalence de Safran (fusion Snecma et Sagem) en 2005, valeur nette à la clôture 2004 de 212 M€.

(2) La dépréciation porte essentiellement sur EDF (groupe Light et filiales mexicaines).

(3) Mise en équivalence de France Télécom en 2005. En 2004, France Télécom présentait les impôts différés actifs nets de dépréciation.

Impôts différés passifs	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	710	340
Infrastructures de transport	662	757
Transports	30	37
Énergie (1)	6 219	8 094
Télécommunications (2)	1 978	
Médias	39	92
La Poste	1	180
Autres		4
Total	9 639	9 504

(1) EDF : les impôts différés passifs passent de 2,9Md€ en 2004 à 4,5Md€ en 2005 (+0,7Md€ lié aux variations de périmètre et +0,3Md€ lié à IAS 32 et 39).

(2) Mise en équivalence de France Télécom en 2005.

Impôts compte de résultat 2005

Secteur d'activité	Impôts courants	Impôts différés
Armement et Aéronautique	186	55
Infrastructures de transport	506	-2
Transports	39	-2
Énergie	2 428	-37
Télécommunications	5	36
Médias	2	7
La Poste	187	28
Autres	82	-163
Total charge/(produit)	3 435	-78

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés en 2005

Secteur d'activité	Valeur
Armement et Aéronautique	2 571
Infrastructures de transport	18 565
Transports	10 182
Énergie	5 223
Télécommunications	
Médias	64
La Poste	311
Autres	1 885
Total	38 801

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés en 2005

Entreprises	Valeur
GIAT	2 449
RFF	18 364
SNCF	10 176
Charbonnages de France	4 842
EMC	1 203
Imprimerie Nationale	371
La Poste	311
TSA	309
Autres	776
Total	38 801

La situation financière dégradée de ces sociétés ou de leurs filiales ne permet pas d'activer les crédits d'impôts et les reports déficitaires.

En ce qui concerne EDF et Thales (exclus des tableaux ci-dessus), les déficits fiscaux ainsi que les crédits d'impôts non constatés représentent respectivement une économie d'impôt potentielle de 2 531M€ et 97M€ (en quote-part). En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels ne sont pas reconnus à la clôture 2005.

Impôts différés (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma	Mouvements de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
		Dotations	Reprises				
Valeur brute des impôts différés actifs	15 055	662		-9 744	-73	553	6 731
Dépréciations des impôts différés actifs	2 955	58	-86	27	219	8	2 935
Valeur nette des impôts différés actifs	12 100	690		-9 771	-292	545	3 796
Valeur des impôts différés passifs	9 639	612		-2 090	910	375	9 504
Valeur nette des impôts différés	2 461	78		-7 681	-1 202	170	-5 708

Cette position nette d'impôt différé passive est le fait principalement d'EDF pour 2,8 Md€ et Gaz de France pour 2,7 Md€.

Preuve d'impôt

	2005
Résultat avant impôt des sociétés intégrées et après dépréciation du goodwill et résultats des activités arrêtées ou en cours de cession	12 790
Taux d'impôt 2005	34,93 %
Impôt théorique	4 468
Taxation par des juridictions hors France	-203
Différences permanentes (1)	-351
Éléments taxés à taux réduits ou nuls (2)	-74
Impôt sans base (3)	237
Réduction d'impôt sur déficits antérieurs non activés (4)	-592
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles (5)	-89
Reports déficitaires de l'exercice (6)	277
Crédits d'impôt	-26
Autres	-290
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	3 357

(1) Les différences permanentes sont principalement constituées de l'impact EDF (dénouement dossier Edison, reprise de provision non taxable qui génère un écart de charge d'impôt réelle/théorique de 429 M€).

(2) Principalement impacts d'Areva pour (39) M€, RATP pour (17) M€, Thales pour (13) M€.

(3) Impact d'EDF pour 285 M€ (dont 319 M€ d'IDA reconnus à la suite d'un redressement fiscal sur la déductibilité d'actifs de démantèlement)

(4) Impacts de SNCF (373) M€, EMC (230) M€.

(5) Principaux contributeurs : CdF (182) M€, SNCF 89 M€.

(6) Il s'agit des reports déficitaires non activés de SNPE (53 M€), RFF (77 M€), CdF (131) M€.

NOTE 13 : STOCKS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31/12/04	Variations		France Télécom et Snecma	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31/12/04
		Dotations	Reprises						
Valeur brute des stocks	20 126		777	-3 038	110	116	140	-332	17 899
Dépréciations des stocks	2 182	274	291	-421	-25	7	-47	-251	1 428
Valeur nette des stocks	17 944		212	-2 617	135	109	187	-81	16 471

Analyse par nature

	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Combustibles nucléaires	5 431	258	5 173	5 312	213	5 099
Stocks de gaz et autres combustibles	1 274	5	1 269	1 901	5	1 896
Stocks de Matières premières et Autres Appros	3 844	993	2 851	3 176	645	2 531
Stock d'encours de biens et services	5 190	284	4 906	4 792	281	4 511
Stocks de Produits Intermé. et Finis	2 539	439	2 100	1 481	194	1 287
Stocks de Marchandises	1 124	162	962	382	41	341
Stocks d'encours de production services				12		12
Stock de programmes diffusables	718	41	677	810	49	761
Autres stocks	6		6	33		33
Total	20 126	2 182	17 944	17 899	1 428	16 471

Secteurs d'activité

	31 décembre 2004		31 décembre 2005	
	Valeur brute	Provisions	Valeur brute	Provisions
Armement et Aéronautique	6 664	816	4 783	530
Infrastructures de transport	56	5	56	6
Transports	980	331	656	91
Énergie	10 528	841	11 148	729
Télécommunications	747	103	644	
Médias	754	44	855	49
La Poste	129	16	129	8
Autres	268	26	272	15
Total	20 126	2 182	17 944	1 428

NOTE 14 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Analyse des variations	Solde au 31 décembre 2004	Variations (1)	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre (2)	Écarts de conversion	Autres mouvements (3)	Changement de méthode (4)	Solde au 31 décembre 2005
Créances clients et comptes assimilés	46 144	4 766	-10 105	939	407	-855	-2 058	39 238
Créances sur personnel et organismes sociaux	318	-35	-114	68		2		239
État - TVA (soldes débiteurs)	5 833	-1 100	-1 829	35	14	-101		2 852
Cptes courants liés à l'exploitation (débit)	569	-144	-40	345	15	-336	12	421
Autres créances d'exploitation	10 182	-662	-248	14 349	72	3 140	-284	26 549
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	3 526	-11	-1 433	-4	67	-161	-8	1 976
Valeur nette des créances d'exploitation	61 227	3 682	-11 110	15 740	450	1 055	-2 328	68 716

(1) Les créances clients connaissent une progression notamment liée à la hausse du chiffre d'affaires de Gaz de France et de EDF

(2) Les mouvements de périmètre proviennent, à hauteur de 13 422 M€, du transfert à La Poste des biens droits et obligations de la CNE dans le cadre de la création de la banque postale. Concernant le poste Autres créances d'exploitation, ce montant correspond à des créances sur la clientèle de l'activité bancaire.

(3) Les autres mouvements correspondent :

- à hauteur de 1 620 M€ au reclassement des Livrets jeunes et Comptes à terme du poste « Débiteurs divers » vers la ligne « Créance sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire » du poste « Créances d'exploitation » du groupe La Poste ;

- à hauteur de - 863 M€ à un reclassement du poste acomptes versés aux fournisseurs de la DCN ;

- à des reclassements du poste Créances clients chez EDF (-276 M€), chez Gaz de France (-484 M€), et à La Poste (-185 M€).

(4) Le principal changement de méthode correspond, chez EDF à la première application des normes IAS 32 et IAS 39 qui a conduit EDF à reclasser 2 051 M€ représentatifs de la juste valeur positive des dérivés d'EDF Trading du poste Créances clients au poste Actifs financiers courants.

Secteurs d'activité	31 décembre 2004		31 décembre 2005	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur brute	Dépréciations
Armement et Aéronautique	11 738	328	8 861	209
Infrastructures de transport	2 873	115	3 494	102
Transports	4 237	394	4 457	380
Énergie	30 770	1 015	32 941	989
Télécommunications	9 828	1 340	26	
Médias	688	29	624	26
La Poste	3 972	243	19 627	208
Autres	647	62	662	62
Total	64 753	3 526	70 692	1 976

Comptes combinés

NOTE 15: CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

Analyse des variations	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2005
Produits à recevoir sur instruments de dettes	1 877	-21				-1 664		192
Débiteurs divers hors exploitation	9 463	2 049	-904	-94	2	-1 580	396	9 332
Charges constatées d'avance	2 413	219	-662	-188	87	90	-39	1 920
Créance IS	436	-229	-88	-5		2		116
Charges à répartir	216	26	-20			-208	-18	-4
Dépréciations	45	7		-8		-18	2	28
Valeur nette des créances diverses	14 360	2 037	-1 674	-279	89	-3 342	337	11 528

* *Nouvellement Safran*

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur brute 31 décembre 2005	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	711	1	710	856	12	844
Infrastructures de transport	432		432	424	1	423
Transports	5 664	5	5 659	6 254	4	6 250
Énergie	2 971	29	2 942	3 722	2	3 720
Télécommunications	1 652		1 652			
Médias	56		56	46		46
La Poste	2 367	3	2 364	151		151
Autres	552	8	544	103	9	94
Total	14 405	45	14 360	11 556	28	11 528

NOTE 16: DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (4)	Solde au 31 décembre 2005
Billets de trésorerie, titres de créances	2 532	174	-1 966	4	4	280	1 028
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	6 112	-1 673		984	2	-748	4 677
Valeurs remises à l'encaissement	10						10
Banques	12 635	3 417	-1 295	183	102	-4 077	10 965
Caisse	812	122		3		-134	803
Disponibilités et quasi-disponibilités	22 101	2 040	-3 261	1 174	108	-4 679	17 483

* *Nouvellement Safran*

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur nette 31 décembre 2005	Contributeurs	Valeur nette 31 décembre 2004	Valeur nette 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	2 227	2 270	EDF (3)	3 151	7 221
Infrastructures de transport (1) et (2)	307	889	France Télécom	3 153	
Transports	631	565	La Poste (4)	5 497	1 069
Énergie (3) et (5)	3 999	8 501	DCN	57	48
Télécommunications	8 131	3 538	GAZ de France (5)	574	1 030
Médias	90	163	SNCF	441	454
La Poste (4)	5 496	1 069	EPFR	974	359
Autres	1 220	488	ERAP	4 978	3 538
Total	22 101	17 483	Autres	3 276	3 764
			Total	22 101	17 483

(1) ADP : augmentation de 215 M€ liée en partie à une amélioration du résultat opérationnel de 80 M€ et à une augmentation de la dette financière brute à la clôture d'environ 280 M€ (notamment remboursement de l'emprunt obligataire émis en 1995 pour 107 M€, encaissement d'un prêt à taux variable de 130 M€ souscrit auprès de la BEI, et émission d'un nouvel emprunt obligataire de 200 M€).

(2) ASF : augmentation de 165 M€ pour partie liée à la souscription en 2005 d'un emprunt de 250 M€ auprès de la BEI.

(3) Le 18 novembre 2005, EDF SA a procédé à une augmentation de capital par appel public à l'épargne de 187 869 028 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro, soit d'un montant de 94 millions d'euros.

Le 20 décembre 2005 à l'issue de l'exercice partiel par les banques de l'option de sur-allocation, EDF SA a procédé à une augmentation de capital de 8 502 062 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro pour un montant de 4,2 millions d'euros. À l'issue de cette opération, le capital social s'élève à 911 millions d'euros. Le produit de ces souscriptions se traduit par un impact sur les capitaux propres de 6 208 millions d'euros, correspondant à 6 350 millions d'euros d'augmentation de capital diminués des frais liés à cette augmentation pour un montant net d'impôt de 142 millions d'euros.

(4) Reclassement par La Poste de 4,7 Md€ présentés en 2004 dans la rubrique disponibilités en "Autres VMP" en 2005. Ces 4,7 Md€ figurent ainsi dans la rubrique "Actifs financiers courants" dans les comptes combinés 2005. Le poste disponibilités est stable entre 2004 et 2005.

(5) L'ouverture du capital de Gaz de France S.A. a été effectuée par voie d'introduction en Bourse : - de 90 980 990 actions cédées par l'État ; - d'actions mises à la disposition du marché dans le cadre d'une augmentation de capital de Gaz de France de 80 871 988 titres.

L'offre a pris la forme d'un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, d'une Offre à Prix Ouvert réservée aux investisseurs particuliers en France et d'une Offre Réserve aux Salariés. L'augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission de 1 789 millions d'euros. Le montant des frais d'émission consécutifs à l'augmentation de capital a été imputé (net de l'économie d'impôt correspondante) sur la prime d'émission. L'augmentation de capital s'est traduite par une augmentation des capitaux propres de 1 869 millions d'euros.

NOTE 17 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)

Nature des actifs	Solde au 31 décembre 2004	Variations	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur Énergie	402	-43	1	386	746
Total	402	-43	1	386	746

Nature des passifs	Solde au 31 décembre 2004	Variations	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur Énergie		-12		617	605
Total		-12		617	605

Entités	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Gaz de France			402	
EDF (1)	728	592		
Areva	18	13		
Total	746	605	402	

(1) Les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernent principalement les sociétés EDF Port Saïd, EDF Port Suez et ASA Holding AG.

Résultat net des activités arrêtés ou en cours de cession

Contributeurs	2005	2004
Areva	598	
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	598	

Le résultat des activités cédées s'élevait à 598 M€ soit 528 M€ de plus-value nette d'impôt. Il concerne FCI, les 598 M€ se décomposent en 70 M€ (Résultat net de l'activité cédée sur la période du 1^{er} janvier au 3 novembre 2005, date de la cession), 109 M€ (résultat de cession), et 419 M€ (effet impôt qui s'y rattache, activation de moins value court terme et reprises d'impôts différés passifs liés au régime du bénéfice consolidé).

NOTE 18 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmen- tation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Snecma*	Mouvements périmètre	Autres mouvements (4)	Actualisation (3)	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	29 709	770	296	962	10	16	-7	-227	1 517		30 530
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	18 839	997	72	223	1			-4 890	1		14 653
Provision pour restructuration	840	137	64	364	3	-213	-65	111			385
Provision pour grosses réparations	1 785	213	78	75			3	1		-506	1 343
Provision litiges (1)	1 693	408	122	135	3	-455	9	-39			1 362
Provisions sur contrats	3 705	1 370	498	1 032	107	-870	317	970	65	-1 237	2 897
Provisions pour risques liés opérations financières	2 186	402		132			611	-9			3 058
Provision environnement	2 073	177	14	98	2	-340	-51	128	95	2	1 974
Autres provisions (2)	8 199	663	696	949	20	-774	1	-1 074		29	5 419
Total	69 029	5 137	1 840	3 970	146	-2 636	818	-5 029	1 678	-1 712	61 621

* Nouvellement safran

(1) Les provisions pour litiges ont pour principaux contributeurs : EDF (312 M€ dont 250 M€ liés à un contentieux avec les organismes sociaux), la SNCF (276 M€), Areva (198 M€) et Gaz de France (140 M€).

(2) Les autres provisions sont essentiellement constituées par Charbonnages de France (1 365 M€) et EDF (2 794 M€).

- En accord avec les Tutelles, la dissolution de l'EPIC CDF devrait être prononcée par décret fin 2007. La convention comptable adoptée par l'EPIC Cdf à compter de ses comptes clos au 31 décembre 2004 est une convention comptable de dissolution.

Dans ce contexte, sont comptabilisées par Charbonnages de France au 31.12.2005 :

- 233 M€ de provisions au titre de la gestion des sites arrêtés ;
- 423 M€ de provisions au titre de la gestion de l'adaptation des effectifs ;
- 109 M€ de provisions au titre des frais généraux à venir ;
- 267 M€ de provisions au titre des frais financiers à venir.

- Dans ses autres provisions, le groupe EDF a notamment comptabilisé :

- une provision de 317 millions d'euros dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF SA des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) restant à réaliser au cours des exercices à venir ;
- une provision de 340 millions d'euros relative à la contribution de maintien de droits, pour la part non régulée liée aux conventions signées avec les régimes de retraites complémentaires ;

(3) Les charges de désactualisation ne concernent que le secteur de l'énergie et correspondent en grande partie à la désactualisation des coûts de démantèlement des installations nucléaires. Par ailleurs, les provisions pour renouvellement des immobilisations en concession sont actualisées chez Gaz de France, mais pas chez EDF. En effet, EDF considère qu'il convient d'évaluer les obligations au titre des biens à renouveler sur la base des clauses spécifiques des contrats de concession. Cette approche consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes-rendus d'activité.

(4) Les autres mouvements qui affectent la provision pour renouvellement des immobilisations en concession sont explicités au paragraphe 18.2 de la présente note.

NOTE 18: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Safran	Mouvements périmètre	Autres mouvements (4)	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Armement et Aéronautique	3 289	644	260	566	30	-978	-2	149		3	2 309
Infrastructures de transport	282	173	35	62				24		-12	370
Énergie	58 062	3 381	1 086	2 519	115		313	-5 170	1 678	-1 302	53 472
Transports	4 398	681	210	327	1		-5	11		-337	4 212
Télécommunications	1 658					-1 658					
Médias	79	42	16	6			-5	-1		1	94
La Poste	396	167	25	108			611	-42			999
Autres	865	49	208	382			-94			-65	165
Total	69 029	5 137	1 840	3 970	146	-2 636	818	-5 029	1 678	-1 712	61 621

Distinction courant / non courant	Courantes		Total 31 décembre 2004	Non courantes		Total 31 décembre 2005
	Courantes	Non courantes		Courantes	Non courantes	
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires		29 709	29 709		30 530	30 530
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession		18 839	18 839		14 653	14 653
Provision pour restructuration		840	840		385	385
Provision pour grosses réparations		1 785	1 785		1 343	1 343
Provision litiges	1 693		1 693	1 362		1 362
Provisions sur contrats		3 705	3 705		2 897	2 897
Provisions pour risques liés opérations financières	2 185		2 185	3 058		3 058
Provision environnement		2 073	2 073	5	1 969	1 974
Autres provisions	8 200		8 200	5 419		5 419
Total	12 078	56 951	69 029	9 844	51 777	61 621

Secteurs d'activité	Courantes		Total 31 décembre 2004	Non courantes		Total 31 décembre 2005
	Courantes	Non courantes		Courantes	Non courantes	
Armement et Aéronautique	1 064	2 225	3 289	564	1 745	2 309
Infrastructures de transport	194	88	282	293	77	370
Transports	2 633	1 765	4 398	2 773	1 439	4 212
Énergie	6 388	51 674	58 062	5 138	48 334	53 472
Télécommunications	1 106	552	1 658			
Médias	79		79	94		94
La Poste	306	90	396	870	129	999
Autres	308	557	865	112	53	165
Total	12 078	56 951	69 029	9 844	51 777	61 621

18.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Sncma*	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	29 709	770	296	962	10	16	-7	-227	1 517	30 530
Total	29 709	770	296	962	10	16	-7	-227	1 517	30 530

* Nouvellement Safran

Ces provisions sont constituées par :

- Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires : une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- Les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur) ;
- Les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.

18.1.1 Provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation

18.1.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitant d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne.

Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et Areva NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA

de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets ultimes.

Ce protocole prévoit le versement libératoire par EDF et Areva NC de leur quote-part respective de leur engagement financier au fonds de démantèlement du CEA.

L'échéancier des dépenses correspondant aux engagements de fin de cycle se situe entre 2006 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

- Pour le Groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle: usine de La Hague pour le traitement, usine MELOX et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX. Pour Areva NC, cet engagement de 427 millions d'euros (aux conditions économiques de janvier 2004), provisionné dans les comptes fin 2003, a été versé pour moitié fin 2004 et pour moitié début 2005.

Depuis le 31 décembre 2004, Areva NC ne provisionne donc plus pour le site de Marcoule que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

Les flux de trésorerie relatifs au démantèlement des unités UP2-800 et UP3 de La Hague sont positionnés entre les années 2040 et 2060.

- Pour EDF SA, cette provision couvre principalement les prestations suivantes:

- le transport des centres de production à l'usine Areva NC de La Hague, la réception, l'entreposage et le traitement du combustible irradié issu des différentes filières (dont le conditionnement des déchets et leur entreposage);
- l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé;
- la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague;
- la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

L'ensemble des coûts de démantèlement provisionnés prennent en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %.

Négociation EDF/Areva NC

EDF et Areva NC se sont engagés dans un processus de négociation globale visant à définir:

D'une part:

- les conditions juridiques et financières d'un transfert à Areva NC des obligations financières actuelles d'EDF de participation au démantèlement du site de La Hague; celles-ci pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme. Les éléments tenant à la fixation des quotes-parts respectives pour le financement du démantèlement de la Hague ont fait l'objet fin septembre 2003 d'un accord entre les parties;
- la participation financière d'EDF et de Areva NC au titre de leurs obligations respectives de reprise et conditionnement des déchets des sites de La Hague et de Saint-Laurent des Eaux;

Et d'autre part:

- les conditions économiques du futur contrat de traitement des combustibles usés au-delà de 2007.

Compte tenu du caractère global de cette négociation, Areva a maintenu dans ses comptes, pour ces coûts de démantèlement, les quotes-parts utilisées pour la clôture des comptes 2005. Sur la base des éléments d'appréciation disponibles, il ne devrait pas en résulter d'incidence significative sur les comptes et la situation financière du Groupe.

18.1.1.2 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes:

- Le Groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant: génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels. Cela correspond à un niveau compris entre 2 et 3 de la classification en cours de révision de l'A.I.E.A (Agence Internationale de l'Énergie Atomique).

- Les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par SGN pour les usines de l'aval. SGN est la société d'ingénierie qui a assuré la maîtrise d'oeuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et a donc été considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation.

- Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessus. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En tout état de cause, le Groupe s'est fixé l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas six ans. Les révisions des devis des sites de La Hague et MELOX ont été effectuées en 2004.

Reprise et conditionnement des déchets

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Il convient donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

En 2004, le Groupe a procédé à une revue approfondie de ce poste.

Le Groupe traite la part de ces opérations financée par les tiers selon la même logique que les autres contrats. En effet, celles-ci font partie des prestations d'optimisation de conditionnement rendues habituellement par l'usine de La Hague à ses clients. Ces derniers restent propriétaires des déchets conditionnés et devront supporter le coût de stockage définitif. Ainsi, au 31 décembre 2004, suite à l'engagement contractuel du CEA, formalisé par l'accord de décembre 2004, la part de ce dernier dans le financement de ces opérations n'est pas comprise dans la provision et l'actif tiers correspondant. Le paiement du CEA sera comptabilisé comme une avance lors de sa réception et repris en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations. Il en sera de même avec la part EDF lorsqu'un accord sera signé entre les parties.

L'évaluation repose sur des hypothèses techniques et sur un planing de réalisation.

Les coûts sont estimés à partir d'études d'ingénierie d'avant-projet sommaire pour les investissements nécessaires à la reprise des déchets et à partir d'une évaluation interne pour les coûts d'exploitation de reprise et de conditionnement. Le provisionnement de ces coûts en valeur actualisée s'effectue sur le même principe et en utilisant les mêmes taux d'inflation et d'actualisation que les coûts de démantèlement.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants, du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, dans le cadre du passage des comptes aux normes IFRS qui a conduit à actualiser les provisions, le Groupe avait considéré que des incertitudes pesaient sur les évaluations. Dans ses comptes arrêtés jusqu'au 30 juin 2005, il avait donc retenu une prime de risque de 3 % pour actualiser ces dépenses futures, ce qui a eu pour effet de ramener le taux d'actualisation à 2 % au même niveau que l'inflation prévisionnelle.

Sous l'égide de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 milliards d'euros CE 03 qui intègre un niveau de risques et aléas. Ce devis est en forte augmentation par rapport à celui retenu précédemment par le Groupe pour sa quote-part. La prime de risque de 3 % qui couvrait ces incertitudes a été corrélativement supprimée dans les comptes au 31 décembre 2005. Compte tenu de l'échéancier prévisionnel des décaissements et d'un taux d'actualisation de 5 %, le montant actualisé de la provision s'établit à 409 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit un montant sans changement significatif par rapport à l'ouverture de l'exercice 2005.

L'impact sur le résultat 2005 de ce changement d'estimation n'est pas significatif.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Démantèlement des installations nucléaires	7 053	6 814
Reprise et conditionnement des déchets	2 106	1 444
Total	9 159	8 258

18.1.2 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle et derniers cœurs chez EDF

18.1.2.1 Provisions pour retraitement du combustible nucléaire d'EDF SA

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2005, se montent à 17 198 millions d'euros (16 311 millions d'euros au 31 décembre 2004). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte les taux d'inflation d'actualisation indiqués précédemment, ils ont été provisionnés en valeur actualisée au 31 décembre 2005 pour un montant de 9 993 millions d'euros (9 593 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'évaluation de cette provision est basée sur le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et Areva NC qui couvre la période 2001-2007, y compris pour les quantités qui seront retraitées au-delà de 2007.

En ce qui concerne le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site de Creys-Malville.

Des négociations se poursuivent actuellement entre EDF et Areva NC sur les points suivants :

- les conditions juridiques et financières d'un transfert à Areva NC des obligations contractuelles actuelles d'EDF relatives à sa contribution financière au démantèlement des installations de La Hague et aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets anciens ;
- les conditions techniques et économiques d'un futur accord pour le retraitement des combustibles irradiés au-delà de 2007.

Dans l'attente d'un accord, ces points font l'objet d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise :

- l'assiette et la quote-part d'EDF pour le démantèlement des installations de La Hague, de même que l'échéancier des dépenses prévisionnelles et les taux d'inflation et d'actualisation sont fondés sur des données ayant fait l'objet d'un accord entre EDF et Areva NC fin septembre 2003 ;
- les données relatives aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets sont évaluées sur la base d'éléments partagés avec Areva NC.

Enfin, EDF, Areva NC et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) ont conclu courant décembre 2004 un accord par lequel le CEA reprenait la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UP1 de Marcoule. En contrepartie, EDF versait au CEA une contribution financière libératoire couvrant l'intégralité de sa quote-part au coût des opérations restant à réaliser, EDF demeurant propriétaire de ses déchets ultimes et supportant leur coût de transport et de stockage. Le règlement au CEA s'est échelonné de fin 2004 à début janvier 2006.

Au 31 décembre 2004, l'effet net du protocole de démantèlement des installations situées sur le site de Marcoule avait été isolé sur la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat pour un montant de (190) millions d'euros.

Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2005, les provisions constituées par Areva et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez Areva.

18.1.2.2 Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs propre à EDF

Pour EDF SA, cette provision concerne les dépenses relatives à :

- la surveillance du centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité à vie longue, ainsi que les études associées ;
- la gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL relevant de la loi du 30 décembre 1991) produits à La Hague et Marcoule (pour la part revenant à EDF).

La gestion des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) issus du traitement des combustibles usés d'EDF constitue la part la plus importante de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs. Pour évaluer les charges futures relatives à la gestion à long terme de ces déchets, EDF a retenu l'hypothèse de la mise en oeuvre d'un stockage géologique, conformément aux pratiques internationales. Cette hypothèse apparaît de plus cohérente avec les conclusions tirées par la Commission Nationale d'Évaluation (CNE) des travaux de recherches menés dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991.

Jusqu'au 31 décembre 2004, l'échéancier des dépenses provisionnelles était constitué sur la base de l'évaluation d'un coût de stockage industriel établie et communiquée par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) en 1996.

En 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses provisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et Direction du Budget), l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2005, se montent à 11 498 millions d'euros (7 783 millions d'euros au 31 décembre 2004). Compte tenu du nouvel échéancier provisionnel de décaissements, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin décembre 2005 pour un montant de 3 894 millions d'euros, sensiblement équivalent au montant à fin 2004 (3 865 millions d'euros).

Les quantités prises en compte incluent les déchets existants et ceux qui seront produits à l'issue du traitement de l'ensemble des tonnes irradiées au 31 décembre 2005.

18.1.2.3 Provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires des filiales

Ces provisions qui s'élèvent à 865 millions d'euros comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe ENBW.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les éléments de combustibles en fin de cycle sont désormais confinés sur le site même de la centrale,

pour un stockage intermédiaire, avant d'être transférés au site de stockage final exploité par l'État allemand. Les provisions pour ce stockage sont calculées en fonction de critères définis par des organismes habilités par le gouvernement fédéral allemand.

18.1.2.4 Provisions pour déconstruction des centrales et pour dépréciation des derniers cœurs (EDF)*Provision pour déconstruction des centrales d'EDF SA*

En ce qui concerne EDF SA, cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys- Malville) ;
- des centrales thermiques à flamme.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2005, se montent à 21 279 millions d'euros (20 923 millions d'euros au 31 décembre 2004). Répartis selon l'échéancier provisionnel de décaissements, les coûts de l'ensemble des centrales ont été provisionnés en valeur actualisée au 31 décembre 2005 pour 10 248 millions d'euros (9 856 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF SA

- Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4) une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements provisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements. Un actif est créé en contrepartie de la provision

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

- Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter-comparaison réalisée par l'entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

- Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés pour la part EDF et figurent sous cette rubrique. EDF et le CEA ont engagé des discussions en vue de simplifier l'exercice des responsabilités respectives d'EDF et du CEA relatives au démantèlement des

installations de Brennilis et de Phénix et au devenir des combustibles irradiés des deux installations. L'issue de ces discussions ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes de EDF.

Provision pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF SA

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

EDF a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2005, d'allonger la durée d'amortissement de certaines de ses installations thermiques à flamme continentales pour la porter de 30 à 45 ans.

Provisions pour déconstruction des centrales des filiales

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent les centrales classiques en Europe mais aussi le parc de centrales nucléaires d'EnBW. Pour ces dernières, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée.

L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne. Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de démantèlement direct des installations.

Provision pour dépréciation des derniers cœurs

Pour EDF SA, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composants constaté au 30 novembre 2005 ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore provisionnée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les paramètres retenus au 31 décembre 2005 pour les provisions relatives au retraitement du combustible usé et à l'évacuation et au stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2005, se montent à 3 419 millions d'euros (3 509 millions d'euros au 31 décembre 2004). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin décembre 2005 pour un montant de 1 597 millions d'euros (1 617 millions d'euros au 31 décembre 2004).

FACTEURS DE SENSIBILITÉ DES PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE ET DES PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET POUR DÉPRÉCIATION DES DERNIERS COEURS

Compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions, notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré-estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de s'assurer que les montants provisionnés constituent la meilleure estimation des coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise. Si ces ré-estimations conduisaient à constater des écarts, elles pourraient justifier la révision des montants provisionnés.

Au 31 décembre 2005, la seule révision significative d'hypothèses concerne la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs pour laquelle les coûts et les délais ont été revus à la suite des conclusions du groupe de travail présidé par la DGEMP.

SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE LONG TERME

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, EDF et Areva mettent en place un portefeuille d'actifs de manière à couvrir les dépenses futures mises à leur charge. Le portefeuille dédié d'Areva est dimensionné de telle manière à ce qu'il permette la couverture des engagements figurant au bilan incombant au Groupe à l'échéance des opérations de fin de cycle. En septembre 2005, EDF a décidé :

- d'intégrer dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour dernier cœur correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants,
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière à ce que leur encours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

Au 31 décembre 2005, ce portefeuille se monte à 3 377 millions d'euros chez EDF et à 2 798 millions d'euros chez Areva.

18.2 Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	18 839	997	72	223	1	-4 890	1	14 653
Total	18 839	997	72	223	1	-4 890	1	14 653

Il s'agit de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens. Les reclassements en 2005 sont ainsi liés aux effets de la loi du 9 août 2004, et correspondent essentiellement au reclassement d'une partie de la provision en Autres passifs non courants, pour 4 465 M€.

18.3 Provisions pour grosses réparations

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision pour grosses réparations	1 785	213	78	75	3	1	-506	1 343
Total	1 785	213	78	75	3	1	-506	1 343

Conformément aux principes comptables évoqués en note 2.11, la SNCF a utilisé la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables en maintenant le principe d'une provision pour gros entretien dans le cadre de l'application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Cette méthode n'a pas été retraitée dans les comptes combinés.

Ce poste inclut donc notamment 1 134 millions d'euros de provisions constituées par la SNCF. La provision porte sur les dépenses engagées

dans le cadre de programmes pluriannuels de travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, ainsi que des programmes de grandes révisions pratiquées sur le matériel roulant. Elle a été calculée à partir d'un prix moyen d'entretien au m² appliqué à l'ensemble du patrimoine, et du pas de révision des actifs concernés pour l'immobilier et l'unité (locomotive, voiture, rame TGV...) par série, à partir des plans prévisionnels de dépenses et des pas de révision réajustés à chaque série pour le matériel roulant.

18.4 Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Snecma*	Mouvements	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Provision sur contrats	3 705	1 370	498	1 032	107	-870	317	970	65	-1 237	2 897
Total	3 705	1 370	498	1 032	107	-870	317	970	65	-1 237	2 897

* Nouvellement Safran.

Outre chez EDF (459 M€), Giat (185 M€) et la SNCF (149 M€), les principales provisions sur contrats sont comptabilisées chez :

- Areva pour 746 M€ : 236 M€ relatifs aux garanties clients, 93 M€ relatifs aux pertes à terminaison, et 417 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer ;
- DCN pour 847 M€ : 15 M€ relatifs aux garanties clients, 78 M€ relatifs aux pertes à terminaison, et 754 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer ;
- EADS pour 376 M€ : 61 M€ relatifs aux garanties clients, 60 M€ relatifs aux pertes à terminaison, 125 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer, et 130 M€ de natures diverses ;

Par ailleurs, le changement de méthode correspond principalement à l'application par EDF des normes IAS 32/39 au 1^{er} janvier 2005. Au cours des exercices 2003 et 2004, une provision pour dépréciation des titres IEB de 45 millions d'euros et une provision pour risques sur les engagements de rachat d'actions relatifs aux options d'achat et de vente de titres IEB et Edison de 1 250 millions d'euros ont été comptabilisées. Cette provision résultait de la valorisation à la juste valeur des engagements de rachat exerçables. Au 1^{er} janvier 2005, cette provision a été reclassée en application des normes IAS 32 et IAS 39 à hauteur de 1 227 millions d'euros. À la suite de la prise de contrôle d'Edison, la provision a été reprise et est venue s'affecter en diminution du goodwill provisoire.

18.5 Provisions sur risques liés aux opérations financières

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Mouvements de périmètre	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provision pour risques liés aux opérations financières	2 186	402		132	611	-9	3 058
Total	2 186	402		132	611	-9	3 058

Cette provision concerne à hauteur de 2 372 millions d'euros les opérations de leasehold américain de la RATP.

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire et font appel à des ingénieries financières américaines. Les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

18.6 Provision environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augment-ation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Snecma*	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Provision environnement	2 073	177	14	98	2	-340	-51	128	95	2	1 974
Total	2 073	177	14	98	2	-340	-51	128	95	2	1 974

* Nouvellement Safran.

Les provisions environnementales sont principalement comptabilisées par Gaz de France à hauteur de 1 645 M€ et sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent, ou ont supporté, des ouvrages. Les sites concernés, principalement ceux de Gaz de France sont :

- d'une part les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé; la provision, déterminée de manière statistique à partir d'échantillons de sites représentatifs, s'élève à 164 millions d'euros au 31 décembre 2005 (163 millions d'euros au 31 décembre 2004);
- d'autre part les canalisations, sites de stockage et terminaux méthaniers en exploitation (1 129 millions d'euros au 31 décembre 2005, 1 018 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Pour ceux-ci, comme pour les installations d'exploration-production (320 millions d'euros au 31 décembre 2005, 275 millions d'euros au 31 décembre 2004), la valeur actuelle des coûts prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'une immobilisation corporelle; les amortissements correspondants sont présentés dans le résultat opérationnel et les charges de désactualisation en charges financières.

En 2004, Gaz de France a modifié l'estimation de la provision pour démantèlement des canalisations de distribution, sur la base d'un inventaire des ouvrages fiabilisé et de nouvelles évaluations des coûts futurs de démantèlement compte tenu du contexte réglementaire et environnemental actuel. Les contraintes d'urbanisme ont conduit à une évaluation du risque se traduisant par une dépose complète de 20 % du réseau et par un abandon sécurisé de 80 % des conduites. L'évaluation de la provision, sur la base d'expertises techniques, a été effectuée en retenant un taux de capitalisation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 % sur 60 ans. Cette provision s'élevait à 861 millions d'euros au 31 décembre 2004. Elle a été dotée en contrepartie d'un actif de démantèlement à hauteur de 675 millions d'euros. Cette réestimation a été prise en résultat de façon prospective à compter de 2000, date à laquelle les conditions étaient réunies pour la réaliser. L'impact sur le résultat 2004 de cette opération (184 millions d'euros) incluait donc un rattrapage de dotations de 132 millions d'euros, essentiellement enregistré en résultat financier.

Les reclassements de provision ont principalement été effectués en contrepartie d'immobilisations corporelles (réestimation des coûts de reconstitution des sites) ou de provisions pour dépréciation de certains actifs. Les variations de périmètre concernent principalement Distrigaz Sud, le groupe Savelys et le groupe SPE.

NOTE 19: AVANTAGES AU PERSONNEL (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Sncma*	Mouvements périmètre	Actualisation	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Provisions pour avantages au personnel	23 604	1 626	126	2 725	118	-4 617	-195	1 297	7	269	19 258
Total	23 604	1 626	126	2 725	118	-4 617	-195	1 297	7	269	19 258

* Nouvellement safran

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	France Télécom et Sncma*	Mouvements périmètre	Actualisation	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Armement et Aéronautique	1 369	73	1	11	5	-376	-8			-10	1 041
Infrastructures de transport	560	52	7	34					-6		565
Énergie	16 603	1 287	106	2 554	113		-84	1 297	12	189	16 757
Transports	203	28	8	5			-14				204
Télécommunications	4 241					-4 241					
Médias	109	7							1	-1	116
La Poste	392	176	4	119						91	536
Autres	127	3		1			-89		-1		39
Total	23 604	1 626	126	2 725	118	-4 617	-195	1 297	7	269	19 258

* Nouvellement safran

Distinction courant-non courant	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Provisions pour avantages au personnel	1 815	21 789	23 604	1 829	17 429	19 258
Total	1 815	21 789	23 604	1 829	17 429	19 258

* Nouvellement safran

Secteurs d'activité	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Armement et Aéronautique		1 369	1 369	34	1 007	1 041
Infrastructures de transport	28	532	560	29	536	565
Transports		203	203		204	204
Énergie	885	15 718	16 603	1 601	15 156	16 757
Télécommunications	902	3 339	4 241			
Médias		109	109		116	116
La Poste		392	392	165	371	536
Autres		127	127		39	39
Total	1 815	21 789	23 604	1 829	17 429	19 258

Les entités combinées accorde à leurs salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

On distingue dans les entités combinées :

- des entités pour lesquelles le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe;

- des entités pour lesquelles le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail,...) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place.

Au 31 décembre 2005, la provision pour avantages au personnel s'élève à 19 261 millions d'euros, le principal contributeur étant le groupe EDF à hauteur de 14 572 M€

Comptes combinés

NOTE 20 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2004	31 décembre 2004 Non courant	31 décembre 2004 Courant	Solde au 31 décembre 2005	31 décembre 2005 Non courant	31 décembre 2005 Courant
Emprunts obligataires	109 805	82 006	27 799	79 042	69 107	9 935
Emprunts auprès des établissements de crédit	47 685	27 474	20 211	41 676	31 461	10 215
Autres emprunts et dettes	25 635	15 359	10 276	15 979	3 692	12 287
Comptes courants de trésorerie	3 813		3 813	825	0	825
Participations des salariés	710	9	701	628	10	618
Comptes courants créditeurs	3 062	17	3 045	1 997	55	1 942
Avances conditionnées	806	806		617	617	
Dépôts et cautionnements reçus	916	25	891	927	283	644
Autres	594	569	25	774	750	24
Total	193 026	126 265	66 761	142 465	105 975	36 490

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Variation	Changement de méthode	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2005
Emprunts obligataires	109 805	-2 858	8 303	-39 089	2 347	753	-219	79 042
Emprunts auprès des établissements de crédit	47 685	-2 260	495	-8 736	1 047	556	2 889	41 676
Autres emprunts et dettes	25 635	246	-2 724	-7 908	1 064	14	-348	15 979
Soldes créditeurs de banques	3 813	155	5	-678	639	28	-3 137	825
Participations des salariés	710	-13	-1	-12	15	1	-72	628
Comptes courants créditeurs	3 062	-169	64	-25	-641	6	-300	1 997
Avances conditionnées	806	242	-1	-429	-4		3	617
Dépôts et cautionnements reçus	916	121		-3	9		-116	927
Autres	594	-8	168		178		-157	774
Total	193 026	-4 544	6 309	-56 880	4 654	1 358	-1 457	142 465

* Nouvellement safran

(1) Ce changement de méthode concerne principalement EDF pour 5,5 Md€, il s'agit de l'application d'IAS 32 et 39 (juste valeur des dérivées de transaction et des dérivées de couverture) aux comptes 2005.

Les principales variations de dettes financières sont l'œuvre des entités suivantes :

	31 décembre 2005	Échéances par natures au 31 décembre 2005	Total passifs financiers	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme
SNCF	-1 529	Emprunts obligataires	79 042	9 935	32 700	36 407
EPFR	-1 150	Emprunts auprès des établissements de crédit	41 676	10 215	15 472	15 989
CdF	-817	Autres emprunts et dettes	15 979	12 287	2 533	1 159
Gaz de France	-663	Soldes créditeurs de banques	825	825		
EMC	-519	Participations des salariés	628	618	11	-1
APRR	-491	Comptes courants créditeurs	1 997	1 942	13	42
EDF	-374	Avances conditionnées	617		604	13
RATP	-270	Dépôts et cautionnements reçus	927	644	231	52
Thales	-125	Autres	774	24	20	731
SGGP	-123	Total	142 465	36 490	51 584	54 392
ADP	204					
Areva	122	Échéances par secteurs au 31 décembre 2005	Total passifs financiers	- 1 an Court terme	1 à 5 ans Moyen terme	+ 5 ans Long terme
ASF	203	Armement et Aéronautique	2 421	1 157	555	709
RFF	1 198	Infrastructures de transport	49 025	7 731	12 287	29 007
Autres	-210	Transports	16 902	2 400	7 633	6 869
Total	-4 544	Énergie	46 824	15 075	17 201	14 548
		Télécommunications	9 569	3 169	6 400	
		Médias	500	279	217	4
		La Poste	9 032	4 407	1 675	2 950
		Autres	8 192	2 272	5 616	305
		Total	142 465	36 490	51 584	54 392

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Variations	Autres mouvements (1)	Solde au 31 décembre 2005
Contre valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	21 231	740	95	22 066
Fonds de caducité / Amortissements de caducité	5 843	585	9 357	15 784
Total	27 074	1 325	9 452	37 850

(1) Les autres mouvements sont principalement liés :

– aux effets de la loi du 9 août 2004 chez EDF : la redéfinition de la provision pour renouvellement conduit à en reclasser une partie en autres passifs non courants à hauteur de 4 465 M€ ;

– au reclassement des amortissements de caducité d'ASF en autres passifs non courants.

Secteurs d'activité	31 décembre 2004	31 décembre 2005	Principales entités concernées	31 décembre 2005
Infrastructures de transport	3 771	8 799	EDF	24 075
Transports	33		Gaz de France	4 786
Énergie	23 088	28 861	ASF	4 801
Autres	182	190	APRR	3 453
Total	27 074	37 850	Autres	735
			Total	37 850

NOTE 22 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Télécom et Snecma*	Mouvements de périmètre (1)	Écarts de conversion	Actualisation	Changement méthode (2)	Autres mouvements (3)	Solde au 31 décembre 2005
Autres dettes d'exploitation	46 354	2 498	-1 849	51 180	70	-247	-21	3 755	101 740
Avances et acomptes reçus sur commandes	17 984	1 696	-1 406	7	53		4	113	18 451
Comptes courants créditeurs	615	-57		421	3		-1	-510	471
Dettes diverses	-221							221	
Dettes fiscales	14 654	-2 056	-1 482	-62	42			-1 075	10 021
Dettes fournisseurs et assimilés	28 896	4 300	-8 880	663	157		-2 354	-1 425	21 357
Dettes participation des salariés	58	310	-27	-6					335
Dettes sociales	7 385	75	-2 333	-48	13		-9	3	5 086
Total	115 725	6 766	-15 977	52 155	338	-247	-2 381	1 082	157 461

* Nouvellement safran.

(1) Les mouvements de périmètre proviennent, à hauteur de 50.512 M€, du transfert à La Poste des biens droits et obligations de la CNE dans le cadre de la création de la banque postale. Concernant le poste

Autres dettes d'exploitation, ce montant correspond à des opérations avec la clientèle de l'activité bancaire.

(2) Les changements de méthode sont principalement issus de l'application au 1er janvier 2005 par le groupe EDF des normes IAS 32 et IAS 39 qui a conduit au reclassement de 2.346 M€ représentatifs de la juste valeur négative des dérivés de transaction d'EDF Trading auparavant classés en dettes fournisseurs.

(3) Le solde des autres mouvements est essentiellement composé du reclassement par la SNCF d'un montant de 877 M€ en Autres passifs courants correspondant aux subventions d'investissement (Cf. note 20).

Secteurs d'activité	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	18 741	15 981
Infrastructures de transport	2 611	2 614
Transports	6 615	6 012
Énergie	33 310	36 009
Télécommunications	12 231	19
Médias	1 224	1 251
La Poste	39 718	94 284
Autres	1 275	1 291
Total	115 725	157 461

Principales dettes d'exploitation 31 décembre 2005*Autres dettes d'exploitation*

La Poste 92 133

Avances et acomptes reçus

DCN 5 238

EADS 3 280

Areva 4 127

EDF 3 749

Dettes fiscales

EDF 5 364

Gaz de France 1 172

SNCF 1 107

Dettes fournisseurs

EDF 8 647

Gaz de France 3 202

Areva 1 595

SNCF 2 124

La Poste 1 041

Autres 24 682

Total 157 461

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS COURANTS *(en millions d'euros)*

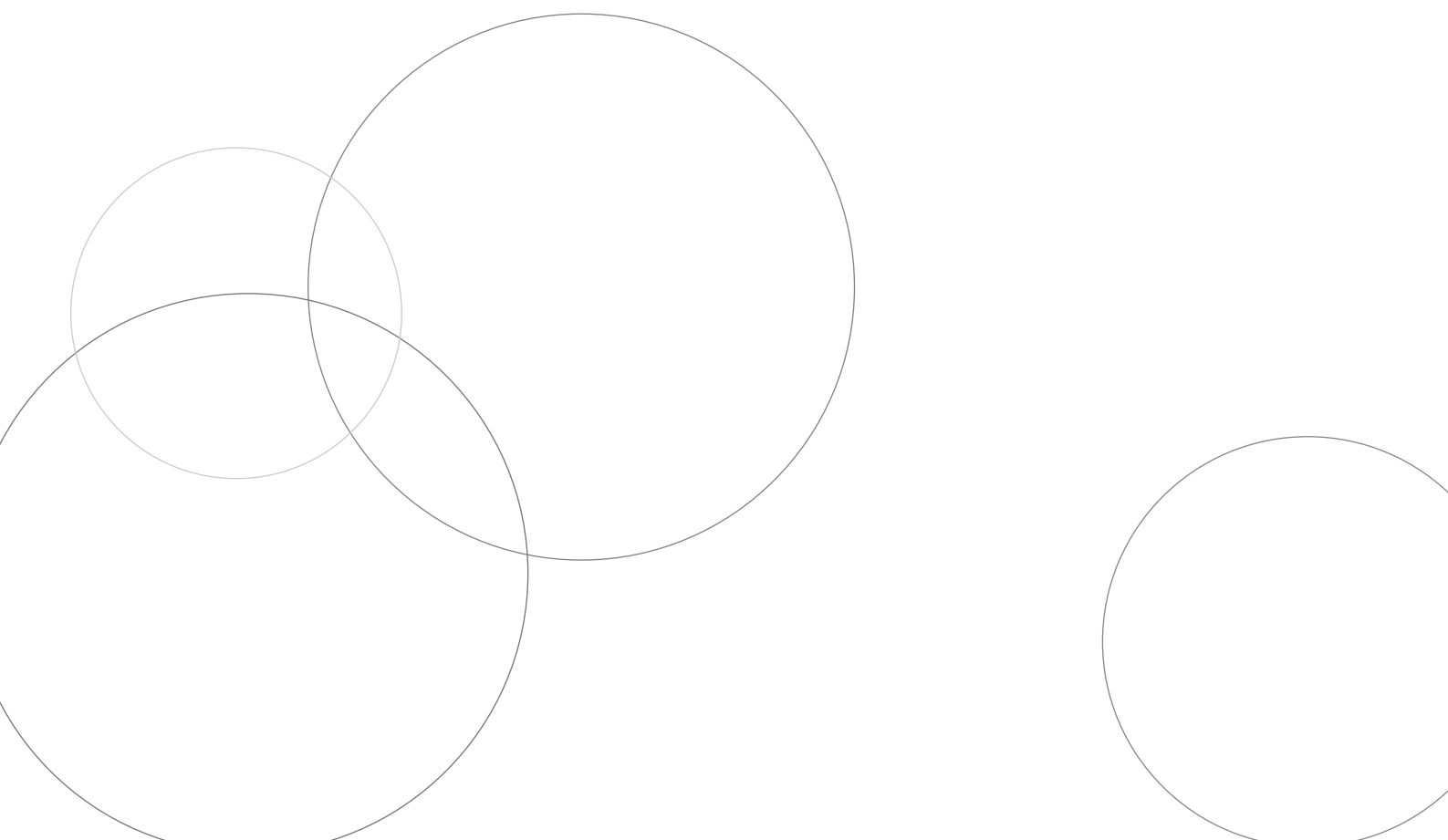
Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2004	Variations	France Telecom et Snecma*	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Changement méthode	Autres mouvements (1)	Solde au 31 décembre 2005
Créditeurs divers hors exploitation	6 585	1 865	-1 196	141	7	368	-4 001	3 769
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 875	-804	-455	122	20		8	1 766
Dettes IS	1 081	-154	-431	-3	31	59	169	752
Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)	28 772	2 831	-4 314	79	18	268	942	28 596
Versements restant à effectuer à des tiers	2 810	-1 541		-106			-42	1 121
Total	42 123	2 197	-6 396	233	76	695	-2 924	36 004

* *Nouvellement safran*

(1) *Le solde des autres mouvements comprend le reclassement par la SNCF d'un montant de 877 M€ en Autres passifs courants correspondant aux subventions d'investissement (Cf. note 19).*

Secteurs d'activité	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	1 715	880
Infrastructures de transport (1)	7 832	9 793
Transports	8 645	11 535
Énergie	12 617	11 534
Télécommunications (2)	7 494	
Médias	233	242
La Poste	3 028	1 388
Autres	559	632
Total	42 123	36 004

Principales dettes diverses	31 décembre 2005
<i>Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)</i>	
EDF	7 352
RATP	3 920
RFF	7 983
SNCF	6 188
<i>Créditeurs divers hors exploitation</i>	
Gaz de France	2 119
<i>Autres</i>	8 442
Total	36 004



NOTE 24 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Les entreprises du périmètre de combinaison qui établissent leurs comptes sous le référentiel IFRS comptabilisent les instruments financiers à leur juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IAS 39. En revanche les entreprises sous référentiel français ne produisent que des informations en annexe. Le recensement des instruments financiers ci-dessous concerne uniquement les entités intégrées globalement ou par la méthode proportionnelle dans la combinaison.

24.1 Entreprises sous référentiel IFRS

1. EDF

EDF est exposé au risque de taux, au risque de change et au risque de fluctuation des prix des matières premières. Pour limiter et maîtriser ces risques, le Groupe en définit la politique et les principes de gestion, ainsi que le contrôle de leur application.

1.1 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux d'intérêt relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à la couverture d'investissements nets à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

1.1.1 Couverture de juste valeur

EDF couvre l'exposition aux variations de juste valeur des dettes à taux fixe avec des swaps de taux d'intérêts fixe/variable et des cross currency swaps. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat financier et au 31 décembre 2005, la partie inefficace de la couverture de juste valeur représente une perte de 47 M€. EDF couvre également certains de ses engagements fermes conclus sur des achats de combustibles nucléaires à travers des changes à terme.

1.1.2 Couverture de flux de trésorerie

EDF applique la couverture de flux de trésorerie notamment pour la couverture de la dette à taux variable et pour laquelle les swaps de taux d'intérêts sont utilisés (taux variable/fixe), la couverture du risque de change lié à la dette libellée en devises étrangères (utilisation de currency swap) et la couverture de flux de trésorerie futurs liés aux prévisions d'achat et de ventes d'électricité, de gaz, de charbon et combustible nucléaire : des contrats de futures, forwards et swaps sont conclus à cet effet. Le montant de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie enregistré au 31 décembre 2005 est une perte de 1,9 M€.

1.1.3 Couverture d'investissements nets à l'étranger

La couverture d'investissements nets à l'étranger correspond à la couverture de l'exposition au risque de change associée aux investissements nets dans des sociétés étrangères du Groupe. Ce risque est géré soit par un adossement à des dettes d'acquisition dans la même devise, soit par des couvertures de marché. Dans ce dernier cas, le Groupe a ainsi recours à des swaps de change et du change à terme. Au 31 décembre 2005, le montant des variations de juste valeur de ces dérivés de couvertures d'investissements nets à l'étranger comptabilisées en capitaux propres s'élève à (108) M€.

1.1.4 Impact des dérivés de couverture en capitaux propres

En 2005, les impacts des dérivés de couverture enregistrés en capitaux propres, après impôts différés, s'élèvent à 21 M€ pour les dérivés de couverture de taux, (150) M€ pour les dérivés de couverture de change, (108) M€ pour les dérivés de couverture d'investissements nets à l'étranger et 437 M€ pour les dérivés de couverture de matières premières. Concernant les contrats de matières premières, les variations de juste valeur s'expliquent par une perte sur les contrats de couverture d'électricité de (120) M€ due à une hausse du prix de l'électricité et un gain de 591 M€ sur les contrats de couverture d'achat de gaz d'EDF Energy.

1.1.5 Dérivés de couverture de taux

Les dérivés de couverture de taux correspondent à des swaps et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31 décembre 2005			Total	Juste valeur au 31 décembre 2005
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans		
Payeur fixe / receveur variable	49	234	532	815	(13)
Payeur variable / receveur fixe	39	115	554	708	32
Instruments dérivés de couverture de taux	88	349	1 086	1 523	19

1.1.6 Dérivés de couverture de change

Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change sont les suivants :

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2005				Notionnel à livrer au 31.12.2005				Juste valeur au 31.12.2005
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	574	673	1 247	439	399	838	3		
Swaps	1 374	4 015	2 492	7 881	1 271	3 546	2 558	7 375	200
Instruments dérivés de couverture de change	1 948	4 688	2 492	9 128	1 710	3 945	2 558	8 213	203

1.1.7 Dérivés de couverture des matières premières

La juste valeur des dérivés de couverture des matières premières s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005 Juste valeur
Swaps	(4)
Forwards / Futures	(147)
Électricité	(151)
Forwards / Futures	608
Gaz	608
Swaps	(22)
Forwards / Futures	(2)
Charbon	(24)
Forwards / Futures	(1)
CO ₂	(1)
Contrats de matières premières	432

1.2 Autres instruments

EDF a recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques financiers auxquels il est exposé et non à des fins spéculatives. Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change, qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe effectue des opérations de négoce sur les marchés de gros de l'électricité, du gaz naturel et du combustible fossile. Les transactions spots ou à terme sont réalisées par l'intermédiaire d'instruments tels que les contrats à terme comprenant la livraison physique d'une matière première, les contrats de swaps et des options ou autres accords contractuels. En ce qui concerne le risque de crédit qui est le risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles, EDF a

Comptes combinés

mis en place un système de gestion de ce risque qui s'appuie sur les quatre principes suivants :

- analyse quantitative et qualitative de toutes les contreparties afin de définir des limites à l'exposition au risque de contrepartie; ces limites sont approuvées par le Comité de crédit d'EDF Trading;
- mesure sur une base quotidienne de l'exposition au risque;
- gestion quotidienne des limites qui implique le suivi et le reporting de l'exposition globale;
- suivi journalier des garanties. 90 % de l'exposition crédit d'EDF Trading est sur des contreparties « investment grade ».

1.2.1 Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31 décembre 2005			Total	Juste valeur au 31 décembre 2005
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans		
Achats de CAP		168		168	
Achats de FLOOR		168		168	(1)
Opérations sur taux d'intérêt		336		336	(1)
Payeur fixe / receveur variable	2 575		1 872	4 447	(182)
Payeur variable / receveur fixe	1 474		1 872	3 346	263
Swaps de taux	4 049		3 744	7 793	81
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	4 049	336	3 744	8 129	80

1.2.2 Dérivés de change détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2005				Notionnel à livrer au 31.12.2005				Juste valeur au 31.12.2005
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	1 249	795	56	2 100	1 201	756	48	2 005	(18)
Swaps	2 295	977	83	3 355	2 297	960	64	3 321	53
Dérivés incorporés change									(41)
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	3 544	1 772	139	5 455	3 498	1 716	112	5 326	(6)

1.3 Dérivés actions

Les dérivés actions sont des warrants sur titres Edison d'un montant de 228 millions d'euros.

1.4 Contrats de matières premières qualifiés de dérivés

Les contrats de matières premières qualifiés de dérivés se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2005 Juste valeur
Swaps	5
Options	(9)
Forwards / Futures	400
Électricité	396
Swaps	61
Options	951
Forwards / Futures	(1 377)
Gaz	(365)
Swaps	190
Options	48
Forwards / Futures	12
Produits pétroliers	250
Swaps	118
Options	(73)
Forwards / Futures	(22)
Charbon	23
Forwards / Futures	9
CO ₂	9
Forwards / Futures	3
Autres matières premières	3
Contrats de matières premières qualifiés de dérivés	316

2. GAZ DE FRANCE

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change, de taux d'intérêts et de prix des matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de son activité.

(en millions d'euros)	Actif			Passif		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>Opérations commerciales</i>						
Dérivés matières		1 740	1 740		1 708	1 708
<i>Sous total</i>		1 740	1 740		1 708	1 708
<i>Opérations financières</i>						
Dérivés de taux		16	16	15	17	32
Dérivés sur titres					61	61
<i>Sous total</i>		16	16	15	78	93
Total instruments financiers dérivés	1 756	1 756	1 756	15	1 786	1 801
Opérations commerciales					53	53
Opérations financières						
Total composantes couvertes des engagements						53

2.1 Informations quantitatives sur les opérations commerciales

(en millions d'euros)	Juste valeur		
	Actif	Passif	Notionnel
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE MATIÈRE - OPTIONS ET SWAPTIONS			
<i>Position acheteur</i>			
<i>Hors couverture</i>			
Gaz naturel		23	150
Pétrole		2	45
Électricité		3	44
<i>Sous total hors couverture</i>		28	239
<i>Sous total position acheteur</i>		28	239
<i>Position vendeur</i>			
<i>Hors couverture</i>			
Gaz naturel		28	287
Pétrole		4	21
Électricité		2	17
<i>Sous total hors couverture</i>		34	325
<i>Sous total position vendeur</i>		34	325
TOTAL OPTIONS ET SWAPTIONS	28	34	564

(en millions d'euros)	Juste valeur		
	Actif	Passif	Notionnel
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE MATIÈRES - SWAPS ET CONTRATS À TERME			
<i>Position acheteur</i>			
<i>Couverture</i>			
Gaz naturel		7	57
Pétrole		241	1 817
Électricité			
<i>Sous total couverture</i>		248	1 874
<i>Hors couverture</i>			
Pétrole		668	2 247
Électricité		319	893
<i>Sous total hors couverture</i>		1 413	4 704
<i>Sous total position acheteur</i>		1 661	6 578
<i>Position vendeur</i>			
<i>Couverture</i>			
Gaz naturel		1	136
Pétrole		19	1 006
Électricité			
<i>Sous total couverture</i>		20	1 142
<i>Hors couverture</i>			
Gaz naturel		4	1 792
Pétrole		27	1 431
Électricité			874
<i>Sous total hors couverture</i>		31	4 097
<i>Sous total position vendeur</i>		51	5 239
TOTAL SWAPS ET CONTRATS À TERME	1 712	1 596	11 817
TOTAL DÉRIVÉS DE MATIÈRES	1 740	1 708	12 381
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS RELATIFS AUX OPÉRATIONS COMMERCIALES	1 740	1 708	12 381

Le Groupe développe la fourniture de produits « d'ingénierie de prix » destinés à répondre à l'attente croissante des clients en matière de gestion du risque « prix » et à valoriser une partie des flexibilités des contrats d'approvisionnement (via la filiale Gaselys).

Comptes combinés

2.2 Informations quantitatives sur les opérations financières

(en millions d'euros)	Juste valeur		
	Actif	Passif	Notionnel
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE			
<i>Change à terme</i>			
<i>Position vendeur</i>			
Couverture	ns		12
Hors couverture		ns	1
Sous total position vendeur			13
Total change à terme			13
TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE			13
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX			
Swaps de taux			
<i>Taux fixe payeur / taux variable receveur</i>			
Couverture		15	606
Hors couverture			
Sous total taux fixe payeur / taux variable receveur		15	606
<i>Taux fixe receveur / taux variable payeur</i>			
Couverture			
Hors couverture	16	16	184
Sous total taux fixe receveur / taux variable payeur	16	16	184
<i>Taux variable vers taux variable</i>			
Couverture			
Hors couverture		1	58
Sous total taux variable vers taux variable		1	58
Total swaps de taux	16	32	848
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX	16	32	848
Instruments dérivés sur titres		61	110
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS RELATIFS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	16	93	971

Les swaps payeur taux fixe/receveur taux variable de (15) M€ correspondent à des opérations éligibles à la comptabilité de couverture. Les filiales exposées se couvrent contre les variations défavorables des taux d'intérêt sur emprunts bancaires. Les swaps receveur taux fixe/payeur taux variable de 16 M€ en juste valeur à l'actif et au passif ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture.

Gaz de France a conclu une opération de couverture de valeur de ses titres Technip. Gaz de France a acheté à un établissement financier des options de vente de titres et lui a vendu concomitamment un nombre identique d'options d'achat. La maturité de ces options est de 6 à 12 mois et leur valeur nominale à fin décembre 2005 est de 110 M€. Gaz de France a transféré ses titres à la banque par un contrat de pension livrée mais garde la faculté de les récupérer à tout moment sur simple demande.

2.3 Informations financiers dérivés – Echéances et devises

La ventilation des instruments financiers dérivés par échéance et par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	Total	Montant du notionnel					
		< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS COMMERCIALES							
Instruments dérivés matières							
<i>Gaz naturel</i>							
Dollar américain	349	346	2	1			
Livres sterling	2 603	1 632	684	220	64	3	
Euro	1 035	678	150	119	88		
Sous total Gaz naturel	3 987	2 656	836	340	152	3	
<i>Pétrole</i>							
Dollar américain	1 576	1 124	337	105	10		
Livres sterling							
Euro	4 991	3 727	1 035	158	71		
Sous total Pétrole	6 567	4 851	1 372	263	81		
<i>Électricité</i>							
Dollar américain							
Livres sterling	572	374	194	4			
Euro	1 255	828	370	57			
Sous total Électricité	1 827	1 202	564	61			
Total dérivés matières	12 381	8 709	2 772	664	233	3	
TOTAL OPÉRATIONS COMMERCIALES							
OPÉRATIONS FINANCIÈRES							
Instruments dérivés de change							
<i>Change à terme</i>							
Dollar américain	1	1					
Livres sterling	12	12					
Euro							
Sous total Change à terme	13	13					
Total dérivés de change	13	13					
Instruments dérivés de taux							
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>							
Dollar américain	152	26	27	29	29	41	
Livres sterling	32	2	2	2	2	2	22
Euro	606	103	64	44	26	9	360
Autres	58	36			22		
Sous total Swaps de taux d'intérêts	848	167	93	75	79	52	382
Total dérivés de taux	848	167	93	75	79	52	382
Instruments dérivés sur titres		110	110				
TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES	971	290	93	75	79	52	382

3. Areva

3.1 Objectifs généraux et risque de contrepartie

Areva utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de cours de change, de taux d'intérêts, de cours de matières premières et du cours de certains titres cotés. Ces instruments, sauf cas particuliers, sont qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques. Areva gère le risque de contrepartie associé à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et qualités de contrepartie.

3.2 Risque de change

Le Groupe utilise les achats et ventes à terme de devises et autres produits dérivés pour couvrir les risques transactionnels des filiales exposées à des risques de change issus d'engagements fermes ou de flux futurs hautement probables et les risques bilanciaux relatifs à des prêts à des filiales dans une devise autre que leur devise de comptabilisation quand un financement dans la devise dans laquelle elles opèrent n'a pas été mis en place. Les swaps de change sont utilisés par le Groupe pour gérer sa trésorerie devises.

3.3 Risque de taux

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers pour contrôler la répartition de la dette à taux fixe et taux variable et la répartition des placements. Les instruments sont principalement des contrats de swaps pour la gestion de la dette et des place-

ments de trésorerie, et des contrats à terme de futures de taux pour la gestion des placements de taux à moyen terme.

3.4 Risque sur matières premières

Le Groupe utilise des instruments financiers (achats ou ventes à terme, swaps commodities, options) pour réduire le risque de volatilité des cours sur des matières premières entrant dans la fabrication de ses produits ou couvrir son activité de producteur.

3.5 Risque sur actions

Le Groupe peut être amené à gérer son portefeuille d'investissements à long terme en adossant des achats et des ventes d'options à des actions détenues en portefeuille. Aucune opération n'était en cours en fin d'année.

3.6 Risque de liquidité

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers et le risque de crédit inhérent au placement des excédents de trésorerie sont gérés au travers de limites d'expositions fonctions des notations financières des contreparties ou du support d'investissement retenu ainsi que de l'échéance des transactions.

3.7 Valeur de marché des instruments financiers

La valeur de marché des instruments a été fournie par les banques et établissements financiers contreparties des transactions du groupe Areva pour les opérations de matières, et calculée selon les méthodes standards à partir des conditions de marché en date de clôture pour les opérations de change.

(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Valeur de marché des contrats		Total
			Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
Contrats de change à terme					
Dollar US contre euros	(586,95)	(6,45)	(7,09)	(1,84)	(15,38)
Dollar canadien contre euros	(21,96)	(0,68)	(0,92)	0,45	(1,16)
Livre sterling contre euros	(3,01)	(0,21)	0,02		(0,19)
Dollar australien contre euros	(36,25)		0,79		0,79
Franc suisse contre euros	25,74		(0,21)	0,25	0,04
Autres	(277,23)	(0,48)	7,84	(0,08)	7,29
Total	(899,65)	(7,82)	0,44	(1,22)	(8,61)
Swaps cambistes					
Dollar US contre euros	(543,81)	(0,31)	(10,28)	(1,22)	(11,81)
Dollar canadien contre euros	(213,85)		(27,79)	(0,07)	(27,86)
Livre sterling contre euros	(66,79)		0,58	(0,31)	0,26
Dollar australien contre euros	57,36		(1,25)		(1,26)
Franc suisse contre euros	41,30			(0,25)	(0,26)
Autres	(68,92)		(2,16)	(0,90)	(3,07)
Total	(794,72)	(0,31)	(40,91)	(2,76)	(44,00)
TOTAL GÉNÉRAL	(1 694,38)				(52,60)

Comptes combinés

(en millions d'euros)	Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2005						Total	Valeur de marché
	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE CHANGE								
Swaps de devises - emprunteurs								
Dollar US contre Euros	624,5	80,3	6,2	4,1	1,2		716,4	(16,8)
Dollar canadiens contre Euros	220,0						220,0	(28,7)
Livre sterling contre Euros	78,9						78,9	0,3
Dollar australien contre euros	44,6						44,6	
Franc suisse contre Euros	5,2	0,9					6,1	0,1
Autres devises	117,7						117,7	(3,2)
Swaps de devises - prêteurs								
Dollar US contre Euros	107,7	64,8			0,1		172,6	5,0
Dollar australien contre Euros	101,9						101,9	(1,2)
Franc suisse contre Euros	47,4						47,4	(0,3)
Dollars US contre Dollar canadien	11,9						11,9	
Livre sterling contre Euros	10,2	1,9					12,1	(0,1)
Dollar canadien contre Euros	2,0	3,9			0,3		6,2	0,9
Autres devises	36,0	0,9					36,9	0,1
Contrats à terme - acheteur								
Dollar US contre Euros	109,9	39,1	1,0	0,4	0,4	0,1	150,9	5,6
Dollar US contre pesos mexicain	10,2						10,2	
Yen contre Euros	12,7	16,6	0,5				29,8	(0,8)
Dollar US contre franc suisse	11,5	6,4					17,9	0,8
Dollar US contre Livre Sterling	0,2	1,0	0,5				1,7	
Franc suisse contre Euros	61,3	12,2	0,7	0,7			75,0	(1,0)
Livre sterling contre Euros	58,7	6,1					64,8	0,1
Dollar canadien contre Euros	2,0	0,4	3,4	0,3			6,0	0,2
Dollar australien contre Euros	2,0						2,0	
Autres devises	66,6	13,5	6,3	0,4			86,9	(1,6)
Contrats à terme - vendeur								
Dollar US contre Euros	393,7	129,7	28,2	14,0	16,8	0,8	583,2	(20,6)
Dollar US contre Livre Sterling	23,0	40,8	13,8	23,5	2,7		103,9	(0,2)
Dollar US contre pesos mexicain	66,6	0,4					67,0	0,4
Rial du Qatar contre dollar US	20,6	42,2					62,8	0,8
Dollar US contre Euros (Coface)	92,9	48,4	9,9	3,5			154,6	(0,4)
Livre sterling contre Euros	38,2	23,1	6,5				67,8	(0,3)
Franc suisse contre Euros	43,5	3,5	2,3				49,3	1,0
Dollar australien contre euros	38,2						38,2	0,8
Dollar canadien contre Euros	21,4	0,7	0,8				22,8	(1,0)
Dollar canadien contre Euros (Coface)		2,4	2,8				5,2	(0,3)
Autres devises	144,9	43,2	1,4	0,2	1,1		190,8	7,7

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base du taux de change de clôture sauf currency swap.

(en millions d'euros)	Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2005						Total	Valeur de marché
	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX taux fixe								
Swaps de taux - receveurs fixes								
Euro [2,5350 %]								
Euro*			38,1				78,1	0,9
Dollar US [2,535 % - 5,7391 %]								
Swaps de taux - payeurs fixes								
Euro								
Euro [2,100 % - 2,415 %]								
Dollar US [2,5350 % - 5,7391 %]	445,9						445,9	
Currency swaps-variable/variable	8,5						8,5	0,1
Swap payeur taux variable en dollars								
Swap receveur taux variable en dollars		60,2	12,5				72,7	(0,9)

*Swap payeur taux variable en CAD (currency swap)

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Valeur de marché des contrats		Total
			Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
CONTRATS À TERME					
Aluminium	2,73	0,39			0,39
Argent	0,32	0,08			0,08
Cuivre	46,79	9,51			9,51
Or	(1,89)	(0,28)			(0,28)
Total général	47,96				9,70

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2005						Total	Valeur de marché
	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans		
MATIÈRES PREMIÈRES								
Or								
Contrats à terme - acheteur								
Contrats à terme - vendeur	1,9						1,9	(0,3)
Options-acheteur CALL								
Cuivre								
Contrats à terme - acheteur	43,6	3,2					46,8	9,5
Contrats à terme - vendeur								
Options-acheteur CALL								
Options-vendeur CALL								
Argent								
Contrats à terme - acheteur		0,3					0,3	0,1
Contrats à terme - vendeur								
Options-acheteur CALL								
Options-vendeur PUT								
Aluminium								
Contrats à terme - acheteur	2,3	0,4					2,7	0,4
Contrats à terme - vendeur								
Options-acheteur CALL								
Options-vendeur PUT								

4. ADP

ADP ne détient que des instruments financiers dérivés de taux (swaps et cross currency swaps) pour une juste valeur de 93 M€ figurant dans les autres actifs financiers courants et 11 M€ figurant dans les emprunts et dettes financières à court terme.

4.1. Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, ADP a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement. La dette au 31 décembre 2005, hors intérêts courus et instruments financiers dérivés passif, s'élève à 2 693 M€. Elle est composée principalement d'emprunts obligataires et bancaires. Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. La gestion de ce risque repose sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps). L'exposition au risque de taux d'intérêt d'ADP provient essentiellement de son endettement financier, et dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005 avant couverture	31 décembre 2005 après couverture
Taux fixe	1 931	1 540
Taux variable	837	1 228
Emprunts et dettes financières hors dérivés	2 768	2 768

Comptes combinés

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Echéances						Total 31 décembre 2005	Juste valeur
	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans		
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe		15				375	390	54
Total		15					390	54

Il n'y a eu aucun changement de couverture entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.

Les montants notionnels des dérivés non qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Echéances						Total 31 décembre 2005	Juste valeur
	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans		
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe			53		150		203	(6)
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux variable		53	35				88	(5)
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux fixe					150		150	23
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable			53		150		203	16
Total		53	141		450		644	28

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est constitué principalement de swaps retournés figeant une marge fixe et d'un swap de change (cross currency swap) couvrant le risque de change de l'emprunt libellé en dollars US. Ce portefeuille de déri-

vés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Les dérivés non qualifiés de couverture ont généré un gain de 901 milliers d'euros sur l'exercice 2005.

4.2. Risques de change

La répartition des dettes financières par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005 avant couverture	31 décembre 2005 après couverture
Euros	2 733	2 768
US Dollars	35	
Emprunts et dettes financières hors dérivés	2 768	2 768

L'emprunt en US dollar a été intégralement couvert dès son origine et jusqu'à son terme par un swap de change (cross currency swap).

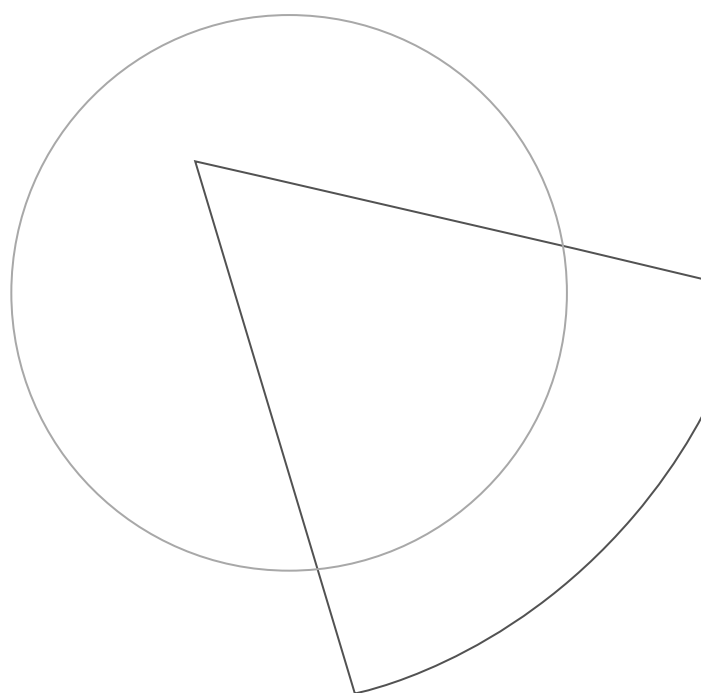
5. SANEF

Le groupe Sanef opère essentiellement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il ne supporte pratiquement aucun risque de change sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du groupe est libellé presque exclusivement en euros et est assuré principalement à taux fixe : il n'en court pas de risque significatif de hausse des taux d'intérêt. Toutefois la société a variabilisé une partie de sa position en taux fixe grâce à des swaps de taux d'intérêt.

Les caractéristiques des swaps sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur de marché au 31 décembre 2005	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
À fin 2008	(712)	2,833%	Euribor 3 mois	90 000
	(655)	2,716%	Euribor 3 mois	61 000
	(339)	2,901%	Euribor 3 mois	60 000
À fin 2009	(584)	2,811%	Euribor 3 mois	45 600
À fin 2014	1 340	3,805%	Euribor 3 mois	43 000
À fin 2015	1 702	4,078%	Euribor 3 mois	32 000
À fin 2017	5 173	4,036%	Euribor 3 mois	100 000
	(819)	3,316%	Euribor 3 mois	58 000
	599	3,601%	Euribor 3 mois	50 000
Total	5 705			539 600



6. APRR

Au 31 décembre 2005, le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône dispose de plusieurs contrats dérivés :

- Deux swaps, (l'un contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal et paye un taux fixe sur nominal inflaté, l'autre contracté au cours du premier semestre 2005 pour le neutraliser), dont la somme des valeurs de marché est considérée nulle.

- Deux swaps contractés au cours du 1^{er} semestre 2005 portant sur un nominal total de revenus de 150 M€ aux termes desquels le Groupe échange des flux calculés par référence à la formule d'indexation des péages inscrite à son cahier des charges de concession appliquée à une inflation fixe proche de 2 % s'agissant des flux reçus et à l'inflation réelle constatée s'agissant des flux payés annuellement.

Au 31 décembre 2005, ces swaps de revenu, qui bénéficient de la qualification comptable de couverture de flux de trésorerie, ont une valeur de marché respective négative de (4) M€ s'agissant du swap de 90 M€ et positive de 1 M€ s'agissant du swap de 60 M€.

- Une structure de neuf contrats dérivés, mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal de 450 M€ d'emprunts adossés à concurrence de 208,4 M€ à la ligne CNA 4,50 % échéance 28 mars 2018, 150 M€ à la ligne CNA 5,25 % 30 janvier 2017, et 91,6 M€ à la ligne CNA 4,50 % échéance 25 avril 2010. Au 31 décembre 2005, cette structure a une valeur de marché négative de (3) M€.

7. ASF

7.1 Risque de change

Le groupe ASF n'est que très marginalement exposé à des risques de change. Tout d'abord, deux emprunts ont été émis en devises (livre sterling en 1996 et franc suisse en 1998). Ils ont fait l'objet d'une couverture de change (cross currency swap) dont la conversion en euros représente un montant en principal de 307,3 M€. Par ailleurs, ASF s'est engagée auprès de la Transjamaïcan Highway à libérer progressivement 6,8 MUSD de capital. Au 31 décembre 2005, il demeure 0,2 MUSD à verser. Ces montants ont été intégralement couverts au moyen d'un achat à terme de dollars américains.

7.2 Risque de contrepartie sur instruments financiers

Les contreparties du groupe ASF sur les instruments financiers sont des banques de premier plan toutes dotées d'une excellente notation par les Agences de rating, au minimum investment grade.

7.3 Opérations de couverture

Le groupe ASF a mis en place des opérations de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et de couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Le groupe ASF (directement ou via la CNA) a couvert ses emprunts à taux fixe contre l'évolution des taux d'intérêts futurs (couverture de juste valeur) au moyen de swaps de taux d'intérêts. Le groupe ASF est receveur de taux fixe et payeur d'Euribor 3 mois (10 swaps pour un notionnel total de 1 183 M€) ou payeur de Taux Annuel Glissant (un swap pour un notionnel de 161 M€). Ces swaps ont été adossés (notionnels et échéances) à des lignes d'emprunts CNA à taux fixe. Par ailleurs, le groupe ASF a couvert début 2005 le taux fixe de l'emprunt CNA de 300 M€ émis en juin 2005 (Cash-Flow Hedge) par un swap de taux d'intérêt qui a été dénoué à la date de fixing de l'émission de l'emprunt CNA.

8. EADS (cette présentation ne tient pas compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans EADS).

8.1 Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après.

8.1.1 Risque de marché

Risque de change – EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du Groupe. EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats. La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en « Autres éléments du résultat financier ».

Risque de taux d'intérêt – Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré par plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt pour minimiser les impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix – La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

8.1.2 Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

8.1.3 Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit. Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque

Comptes combinés

de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers.

8.2 Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance:

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de change				
Contrats de vente à terme nets	9 653	27 076	365	37 094
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achat d'options d'achat "call" en \$ US	119	573		692
Achat d'options de vente "put" en \$ US	1 495	1 190		2 685
Vente d'options d'achat "call" en \$ US	1 495	1 190		2 685
Contrats de swap de change	625		117	742

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de change				
Contrats de vente à terme nets	7 780	19 829	1 277	28 886
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achat d'options d'achat "call" en \$ US	180	452		632
Achat d'options de vente "put" en \$ US	180	452		632
Vente d'options d'achat "call" en \$ US	180	452		632
Contrats de swap de change	189	102		291

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance:

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de taux	105	1 504	2 921	4 530
Caps		1 000		1 000

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de taux	30	298	2 818	3 146
Caps		1 000		1 000

8.3 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2005 et 2004 :

Exercice clos le 31 décembre 2005

(Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,61	4,68	4,54
1 an	2,84	4,83	4,53
5 ans	3,21	4,87	4,53
10 ans	3,45	4,96	4,46

Exercice clos le 31 décembre 2004

(Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,25	2,78	4,78
1 an	2,45	3,12	4,79
5 ans	3,16	4,00	4,86
10 ans	3,75	4,64	4,86

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des principaux :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
Instruments financiers non dérivés				
Actif :				
Valeurs mobilières de placement non courantes	1 011	1 011	466	
Actifs financiers non courants	237	237	242	716
Valeurs mobilières de placement	29	29		58
Disponibilités	9 546	9 546	5 223	24 315
Passif :				
Dettes financières courantes et non courantes	5 097	5 381		
Instruments financiers dérivés				
Contrats de devises avec des justes valeurs positives	3 913	3 913	8 925	8 925
Contrats de devises avec des justes valeurs négatives	(749)	(749)	(95)	(95)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	40	40	23	23
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(151)	(151)	(86)	(86)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives (négatives)	(21)	(21)	86	86

La juste valeur des dettes financières au 31 décembre 2005 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs et reflète également le taux d'intérêt tel que présenté dans les tableaux ci-dessus.

Les avances remboursables des gouvernements européens de 5 293 M€ (en 2004 : 5 119 M€) sont évaluées au coût amorti ; une juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature incluant un partage des risques et de l'incertitude relative aux dates de remboursement.

Comptes combinés

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en capitaux propres aux 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère
1 ^{er} janvier 2004	5 037
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations nettes d'impôt	1 986
Retirées des capitaux propres (AOCl) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 376)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCl, nette d'impôt	610
31 décembre 2004 / 1 ^{er} janvier 2005	5 647
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations nettes d'impôt	(2 476)
Retirées des capitaux propres (AOCl) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 209)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCl, nette d'impôt	(3 685)
31 décembre 2005	1 962

Instruments financiers au bilan – Les justes valeurs reposent sur des estimations élaborées en utilisant diverses techniques d'évaluation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs – Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Dettes non courantes; dettes courantes – Les dettes non courantes et courantes ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction, et à ce titre elles sont comptabilisées à leur prix de revient amorti.

Valeurs mobilières de placement – La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt – La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2005 et 2004.

9. THALES

Cette présentation ne tient pas compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans Thales.

9.1 Gestion du risque de change

Thales couvre les risques de change nés de la négociation de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes et dans certains cas, les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger. Aux 31 décembre 2005 et 2004, Thales détient principalement des contrats de change à terme.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme				
USD	300,8	851,2	294,5	679,1
GBP	291,5	224,8	263,0	205,3
CHF	54,9	45,2	57,4	33,8
Autres	127,7	142,5	204,8	91,2
	774,9	1 263,7	819,7	1 009,4
Swaps de change				
En couverture des titres				
USD		114,4		99,1
GBP		47,9		57,5
CHF		12,9		24,0
Autres		0,7		90,7
	0,0	175,9	0,0	271,3
En couverture d'engagements commerciaux				
USD	502,7	731,4	426,5	555,9
GBP	492,6	98,4	319,1	150,2
CHF	20,6	26,2	40,1	37,3
Autres	178,5	149,1	157,7	103,5
	1 194,4	1 005,1	943,4	846,9
Total	1 969,3	2 444,7	1 763,1	2 127,6
Options de change				
Put				
USD	9,1	279,7		88,1
GBP	15,8			
AUD	32,4	1,8		
HKD	1,8			
TWD		41,8		
Call	4,9	177,9	5,9	65,4
CAD			3,6	
DKK				65,4
AUD		1,4		
COP		0,8		
HKD	3,5			
NOK		2,6		
USD	1,4	173,1	2,3	
	64,0	501,2	5,9	153,5

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme	4,9	(15,6)	(38,8)	88,9
Swaps de change				
En couverture des titres		(1,6)		16,0
En couverture d'engagements commerciaux	(3,4)	(3,2)	(2,6)	12,8
Options de change				
Put		(13,0)		2,3
Call				

L'échéancier se présente ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005						31 décembre 2004					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.
Contrats à terme	571,1	908,8	199,1	350,5	4,7	4,4	648,5	785,2	171,2	224,2		
Swaps de change												
En couverture des titres		175,9										271,3
En couverture d'engagements commerciaux	1 191,0	991,1	3,4	14,0			914,5	812,3	28,9	34,6		
Options de change												
Put	59,1	323,3							88,1			
Call	4,9	177,9							3,6	65,4	2,3	

9.2 Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2005 et 2004, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Swaps de taux	940,7	164,7	1 390,0	446,3
Currency swaps	17,5		19,5	

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées
Swaps de taux	19,8	(3,6)	0,5	14,3	(9,6)	(5,3)
Currency swaps	(1,5)			(2,1)		

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005						31 décembre 2004					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.	prêteur	Empr.
Swaps de taux	420,7	27,7	220,0	128,0	300,0	9,0	870,0	300,0	220,0	137,3	300,0	9,0
Currency swaps			17,5						19,0			

9.3 Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en terme de notation et dans la limite des autorisations par contrepartie fixées par la Direction Générale pour chaque contrepartie.

Les contrats d'échanges de taux retournés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
Montant nominal total	1 390,0	446,3
Dont retourné avec la même contrepartie	19,5	

24.2 Entreprises sous référentiel français

1. LA POSTE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
<i>Gestion financière</i>				
Swaps	2 689	2 923	2 695	201
Achat de devises à terme	13		35	(18)
<i>Produits d'épargne</i>				
Swaps	1 117	1	661	182
Options	682	2	392	
<i>Encours CCP</i>				
Swaps	54 434	329	4 357	250
Futures/FRA	124	1		
Opérations de couverture	59 059	3 256	58 140	615
Swaps	4 779		7 075	
Titres à livrer	1		11	11
Titres à recevoir	1		11	11
Devises à recevoir contre euros à livrer			70	4
Euros à recevoir contre euros à livrer			70	
Opérations d'intermédiation	4 781		7 237	26
Swaps (y compris couverture)	12 675		9 456	(6)
Titres à livrer	3		68	68
Titres à recevoir	3		125	125
Euros à recevoir contre euros à livrer	658		1 950	64
Opérations de gestion de position	13 339		11 599	251
Opérations en position ouverte isolée	4 626	(29)	4 911	(42)
Total	81 805	3 227	81 887	850

Les instruments financiers utilisés par le groupe La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

1.1 Opérations de couverture (micro et macrocouverture) et opérations en position ouverte isolée

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste. Les swaps contractés dans le cadre de la gestion des encours CCP sont utilisés pour couvrir le risque de taux sur ces encours. Les autres instruments financiers de couverture sont utilisés dans le cadre de l'offre de produits d'épargne proposée à la clientèle de La Poste. Conformément aux principes comptables du Groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la moins-value latente.

Europe Airpost procède à des achats de dollars à terme pour se couvrir contre le risque de change. Au 31 décembre 2005, ces achats s'élèvent à 13 M€ avec des échéances mensuelles sur la période de janvier à juillet 2006.

1.2 Opérations pour compte propre

Les instruments qui figurent en hors bilan sont utilisés par le groupe La Poste dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

1.3 Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en matière de notation et dans la limite des autorisations fixée par la direction générale pour chaque contrepartie.

2. SNCF

2.1 Instruments financiers de change

2.1.1 Swaps de devises

Les swaps sont spécifiquement adossés aux emprunts correspondants. Les montants nominaux sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions)</i>	Engagements reçus (en devises)	Engagements donnés (en euros)
Euro	144	145
Franc suisse	600	389
Dollar américain	1 540	1 345
Dollar australien	43	23
Dollar canadien	400	250
Dollar de Hong-Kong	472	57
Dollar néozélandais	100	50
Livre sterling	926	1 462
Yen	78 500	603

2.1.2 Achats à terme de devises

(en millions de devises)	Achats	Ventes
Dollar américain	250	1

2.1.3 Options sur devises

(en millions)	31 décembre 2005
Vente call euro	101
Vente put Euro	3

2.2 Instruments financiers de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le Groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des swaptions. Les en-cours de ces swaps et swaptions, représentés par leur en-cours notionnel, sont les suivants :

	Dette nette Long terme	Dette nette Court terme
Swaps receveurs de taux fixe	1 475	1 893
Swaps payeurs de taux fixe	6 382	1 881
Swaps d'index	2 534	

2.3 Instruments financiers sur matières premières

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant. Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

(en tonnes)	Volume
Swaps matières premières (fixe payé)	24 000
Vente de swaptions (swaps payeurs de fixe)	82 500

2.4 Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

2.2.1 Placements financiers

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables, de prises en pension de valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elles.

2.2.2 Instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux et de change naissant de l'activité normale. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

2.5 Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2005 diffèrent selon la nature des instruments concernés. La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2005 en

utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise. Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2005 auprès des établissements financiers contreparties du Groupe.

La juste valeur des options de change de gré à gré a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise. Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'entreprise.

Les valeurs de marché ainsi estimées au 31 décembre 2005 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus) au 31 décembre 2005	Rentabilité (primes - valeurs de marché) au 31 décembre 2005
Gestion du risque de change		
Swaps de devises	(94)	
Gestion du risque de taux		
Swaps	(287)	

3. RFF

3.1 Gestion de la dette long terme

3.1.1 Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt.

3.1.2 Gestion des échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF

RFF couvre le risque de change sur les échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF par des achats à terme dans le cadre d'une stratégie d'optimisation de la dette en CHF. RFF vient de convertir au 30 juin 2005 une partie (62 %) des échéances long terme (2015 et 2016) de la dette long terme transférée par des swaps de couverture de change et de taux.

3.2 Gestion des risques de signature et de contrepartie

3.2.1 Le risque de signature

Les limites de risque signature concernent les risques encourus par RFF au titre de ses placements sur certificats de dépôt, billets de trésorerie et papier commercial. Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating au moins égal à A1/P1 et l'encours maximum est limité à 305 M€ par contrepartie (sauf CDC IXIS Capital Market à 762 M€). Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

3.2.2 Le risque de contrepartie

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF. RFF évalue ces risques en valorisant au prix de marché les engagements qu'il détient sur les contreparties préalablement autorisées. RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3. Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Fitch-IBCA, Moody's, Standard & Poor's.

Comptes combinés

3.2.3 Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

(en millions de devises)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
MARCHE À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments de taux d'intérêt		
<i>De gré à gré</i>		
Opérations fermes de couvertures		
Échanges de taux en EUR		
Micro-couverture		
< 1 an	1 303,0 EUR	1 063,8 EUR
de 1 à 5 ans	1 365,8 EUR	2 668,8 EUR
5 ans	2 538,7 EUR	2 538,7 EUR
Macro-couverture		
< 1 an		1 500,0 EUR
de 1 à 5 ans	100,0 EUR	
5 ans		100,0 EUR
Échanges de taux en devises		
Micro-couverture		
< 1 an	202,8 CHF	202,8 CHF
de 1 à 5 ans		202,8 CHF
Contrats de cap en EUR		
Micro-couverture		
5 ans	124,7 EUR	124,7 EUR
LES OPÉRATIONS EN DEVICES		
Opérations de couvertures négociées de gré à gré		
<i>Change à terme contre Euro</i>		
< 1 an	533,9 CHF	340,0 CHF
	27,0 GBP	
	1 171,0 USD	727,0 USD
<i>Swaps de devises contre EUR</i>		
< 1 an		100,0 GBP
de 1 à 5 ans	800,0 CHF	800,0 CHF
	655,0 USD	555,0 USD
> 5 ans	1 171,0 CHF	600,0 CHF
	2 616,3 GBP	2 616,3 GBP
	37 000,0 JPY	17 000,0 JPY
	450,0 USD	550,0 USD
<i>Options de change contre EUR</i>		
de 1 à 5 ans		398,8 CHF

Un swap de préouverture d'un montant de 100 M€ négocié en 2005 a été affecté à la couverture du programme d'émissions 2006 (validé par le Conseil d'Administration de RFF du 16/12/2005).

4. FRANCE TÉLÉVISIONS

4.1 Engagements sur les taux d'intérêt

La construction de la Maison de France Télévisions a été financée par un crédit-bail d'une durée de 20 ans porté par la SCI France Télévisions. Le swap de taux contracté à l'origine par la SCI à échéance 2008 a été partiellement annulé en 2003. Le groupe gère le risque de taux résultant de cette annulation, comme celui résultant des échéances de 2008 à 2018. Les instruments de cou-

verture de taux mis en place par le groupe France Télévisions se répartissent entre des opérations fermes et optionnelles. La position ouverte fait l'objet d'un suivi permanent et donne lieu à de nouvelles couvertures en fonction de l'évolution des marchés. La position de taux d'intérêt de la SCI France Télévisions ressort, en moyenne annuelle, comme détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010*
Dettes à taux variable	174,97	167,04	158,11	148,13	137,05
Couverture à 7,27 %	89,11	85,10	7,00		
Autres couvertures	72,98	63,91	15,11	10,37	0,60
Position ouverte	12,88	18,02	136,00	137,76	136,45

* L'échéance finale de la dette est le 30 janvier 2018.

Au cours de l'exercice 2005, les échéances postérieures au 30 janvier 2008 (échéance swap à 7,27 %) ont fait l'objet des premières couvertures.

4.2 Instruments de couverture de change

Les achats de droits sportifs ou de programmes annuels et pluriannuels ainsi que certaines dépenses courantes moins significatives libellés en devises exposent le groupe aux variations défavo-

rables du dollar américain (USD), du franc suisse (CHF) et de la livre sterling (GBP). Les couvertures afférentes sont contractées par France Télévisions en vue d'une livraison future des devises aux filiales, dans le cadre des engagements de garantie de cours pris par France Télévisions. Elles sont réalisées aux seules fins de protéger le groupe des variations défavorables des devises et non à des fins spéculatives. Au 31 décembre 2005, les positions de change se résument comme suit:

(en millions d'euros)	Engagements	Contrats pluriannuels			Autres			
		Fermes	Optionnels	dt > 1 an	Engagements	Fermes	Optionnels	dt > 1 an
USD	42,1	24,8	5,0	23,6	26,8	10,2	6,2	10,6
CHF					4,2	0,6	0,7	
GBP					0,9	0,3		
Total	42,1	24,8	5,0	23,6	31,9	11,1	6,9	10,6

Au 31 décembre 2005, les positions ouvertes (dettes non couvertes) valorisées au cours de clôture, ainsi que les positions couvertes valorisées au cours de couverture, dégagent un gain latent de 5,0 M€ dont 1,5 M€ résultant de la variation de l'année a été constaté en résultat financier.

5. RATP

Toutes les opérations réalisées par la RATP consistent principalement en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux et sont adossées soit à la dette, soit au portefeuille de placements. En conséquence et conformément aux recommandations comptables, la RATP a opté pour la seule comptabilisation des intérêts courus sur produits dérivés.

5.1 Exposition au risque de taux

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché par mise en place ou annulation de swaps et d'opérations optionnelles.

5.1.1 Engagements de swaps au 31 décembre 2005

Engagements de swaps par maturité en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Engagements de swaps euro adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an		202,9
Maturité (1 an - 5 ans)		199,9
Maturité > 5 ans	350,0	900,0
Engagements de cross currency swaps adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an		298,7
Maturité (1 an - 5 ans)	14,8	14,8
Maturité > 5 ans	148,2	
Engagements de swaps EONIA adossés à la dette court terme		
Maturité < 1 an	179,3	299,4
Total des engagements de swaps en M€	692,3	1 915,7

Engagements de swaps par type d'adossement en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
A - Swaps adossés à la dette long terme		
1) Swap de variabilisation (hors currency swap)		
Swaps prêteurs (contre taux court)	250,0	599,9
Swaps prêteurs (contre taux long)		
2) Swap de fixation (hors currency swap)		
Swaps emprunteur (contre taux court)		702,9
Swaps emprunteur (contre taux long)		
3) Autres swaps		
Basis swaps		
Swap fixe contre fixe	100,0	
Cross currency swaps prêteurs	14,8	313,5
Cross currency swaps emprunteurs	148,2	
B - Swap adossés à la dette court terme		
Swaps Eonia prêteurs	179,3	299,4
Swaps Eonia emprunteurs		
Total des engagements de swaps en M€	692,3	1 915,7

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte le montant notionnel des Assets swaps adossés à l'opération de Leasehold 1999 sur laquelle il n'y a aucun risque de taux.

Rappel de la décomposition de la dette obligataire et billet de trésorerie au 31/12/2005 (en M€), hors PEE:

Avant prise en compte des instruments dérivés		Après prise en compte des instruments dérivés	
Dette obligataire	3 590	Dette obligataire	
À taux fixe		À taux fixe	3 375
À taux variable		À taux variable	215
Dette courte (BT)		Dette courte (BT)	
À taux fixe	179	À taux fixe	
À taux variable		À taux variable	179

5.1.2 Engagements d'options au 31 décembre 2005

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros	
Maturité < 1 an	
Maturité 1 an — 5 ans	
Maturité > 5 ans	700
Total des engagements	700

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros		
Vente	Cap	300
Achat	Cap	100
Vente	Floor	150
Achat	Floor	
Vente	Swaption	50
Achat	Swaption	
Call automatique		100
Total des engagements		700

L'ensemble des opérations de couverture à fin décembre 2005 s'est traduit par un résultat financier positif de 24 M€ décomposé comme suit: 9 M€ imputables aux opérations en cours (portage) et 15 M€ d'étalement comptable de soultes et de primes, notamment positions acquises antérieurement, puis retournées avant fin décembre 2005.

5.1.3 Sensibilité de la dette à taux variable à la date du 31 décembre 2005
Au 31 décembre 2005, les positions à taux variable représentent 5,99 % de la dette obligataire (hors billets de trésorerie et PEE), soit 215 M€. L'encours de billet de trésorerie (100 % taux variable) s'élève, hors Plan d'Épargne Entreprise, à 179 M€.

À condition de financement identique, une hausse de 1 % des taux variables court terme augmenterait les charges financières de 4 M€.

5.1.4 Valorisation du portefeuille des instruments financiers dérivés
Les valeurs de marché des produits dérivés ont été déterminées en obtenant une cotation auprès des établissements financiers contreparties de la RATP.

Produits	Valeur de marché au 31 décembre 2005
Swap (hors currency swaps)	(0,66)
Cross currency swap	(0,30)
Produits structurés	(2,20)
Options	
Total	(3,16)

NB: La valorisation de la partie change des Cross Currency Swaps se neutralise avec la valorisation de la partie change de la souche obligataire (+1 408 M€) correspondante. La RATP n'est pas exposée au risque de change.

Total des MtM au 31 décembre 2005 (hors partie change des Cross Currency Swaps): -1,56 M€.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés au bilan.

5.2 Exposition au risque de change

La RATP émet des emprunts en devises. La RATP couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swap de devises (Cross Currency Swap). Le tableau ci-dessous donne les instruments dérivés de change en position au 31 décembre 2005 au regard de la dette en devise couverte.

Dettes émises		Swaps de devises		
Montants K devises	Devises	Branches prêteuses	Devises	Branches emprunteuses
		Montant K devises	Devises	Montants en K€
2 000 000	JPY	2 000 000	JPY	14 788
230 000	CHF	230 000	CHF	148 244

5.3 Exposition au risque de matières premières

La RATP peut couvrir ses achats futurs de gasoil contre le risque de hausse du prix ainsi et/ou qu'une éventuelle hausse du dollar contre l'euro. Les cours budget sont déterminés sur la base d'un prix de carburant ULSD 50 ppm CARGOES CIF NWE MEAN de 381,5 \$/T et d'un cours de change de 1,22. Il a été décidé de couvrir 98 % de la quantité estimée (90 % en 2004). La couverture carburant s'est faite en deux fois, pour 50 % de la quantité annuelle.

Couverture n° 1

La RATP a contracté un swap vanilla à 312€/T

Soit chaque mois:

- Si le prix de référence est supérieur au prix du swap: la contrepartie paiera à la RATP la différence entre le prix de référence et le prix du swap, multipliée par la quantité mensuelle couverte.
- Si le prix de référence est strictement inférieur au prix du swap: la contrepartie recevra de la RATP la différence entre le prix de référence et le prix du swap multipliée par la quantité mensuelle couverte.

Couverture n° 2

La RATP a contracté un « Range Out Swap » [260-300]. Cette stratégie de couverture est identique à celle contractée en 2004. La RATP s'est couverte à la hausse du cours plafond de 300 €/T, tout en bénéficiant d'une baisse du prix du gasoil jusqu'au niveau plancher 260 €/T. La RATP accepte de ne pas profiter de la baisse en deça du plancher de 260 €/T et de payer le prix plafond de 300 €/T.

- si le cours fixé est supérieur ou égal à 300, la RATP reçoit quantité (cours fixé ULSD50 ppm - 300).
- si le cours fixé est compris entre 260 et 300, aucun échange de flux entre les parties.
- si le cours fixé est inférieur à 260, la RATP paye quantité (300 - cours fixé ULSD50 ppm).

Le résultat des opérations de couvertures sur risques de matières premières est comptabilisé en résultat financier. Au 31 décembre 2005, ces gains s'élèvent à 8916 M€.

NOTE 25: ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

Les engagements hors bilan présentés ci-dessous sont la retranscription des informations produites par les entités dans leurs comptes et dans les liasses de combinaison. Le recensement concerne uniquement les entités intégrées globalement ou par la méthode proportionnelle dans la combinaison. Les données ci-dessous correspondent à la somme des engagements détaillés par les entités, hors instruments financiers présentés en Note 24. Par ailleurs les engagements des sociétés Thales et EADS sont intégrés en totalité, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans ces entités.

Nature des engagements donnés	Solde au 31 décembre 2005
<i>Obligations contractuelles et commerciales</i>	38 311
Garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin (1)	3 533
Cautions et avals (2)	4 803
Garanties d'actif ou de passif	563
Engagements d'investissement sur biens (3)	6 122
Engagements d'investissement sur capital	263
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	13
Contrats d'achats irrévocables (4)	3 778
Contrats de location simple	4 045
Garanties sur financement (5)	6 690
Obligations de rachat	88
Autres engagements (6)	8 413
<i>Engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés Cf. Note 19 sur les avantages au personnel</i>	79 420
Total	117 731

Les engagements hors bilan liés aux engagements de retraite des salariés sont composés essentiellement des engagements de La Poste (76 000 M€) et des écarts actuariels non encore amortis des autres entreprises du périmètre de combinaison.

Nature des engagements reçus	Solde au 31 décembre 2005
Avals et cautions bancaires (8)	2 679
Option de vente de titres	16
Engagement d'achat ou d'investissement (9)	1 887
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	272
Garanties liées à des obligations contractuelles (10)	19 381
Garanties financières (11)	10 626
Autres (12)	3 643
Total	38 504

Nature des engagements réciproques	Solde au 31 décembre 2005
Lignes de crédit autorisées et non utilisés (13)	26 677
Marchés de travaux (signés et non signés)	622
Engagement d'acquisition et de cession de titres (14)	5 922
Autres	334
Total	33 555

25.1 Commentaires sur les engagements hors bilan

25.1.1. Engagements donnés

(1) Les principales garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin concernent :

- Areva: 1 942 M€ liés essentiellement au Pôle Transmission et Distribution, Pôle pour lequel l'émission de garanties est inhérente à l'activité;
- EDF pour 631 M€: Les garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission concernent principalement les garanties liées à la construction ou à l'exploitation des centrales mexicaines (204 millions d'euros), chinoises (13 millions d'euros) et laotienne (170 millions d'euros). D'autres garanties ont été données par le groupe EDF pour un montant de 244 millions d'euros, principalement par EDF Énergies Nouvelles et Dalkia International.
- Thales pour 335 M€: De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obli-

Engagements donnés Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	2 534
Infrastructures de transport	799
Transports (7)	9 983
Énergie	24 158
Médias	1 645
La Poste	77 920
Autres	692
Total	117 731

Engagements reçus Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	372
Infrastructures de transport	1 254
Transports	2 779
Énergie	3 021
Télécommunications	9 595
Médias	31
La Poste	201
Autres	21 251
Total	38 504

Engagements réciproques Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005
Armement et Aéronautique	321
Infrastructures de transport	3 243
Transports	619
Énergie	21 020
Autres	8 352
Total	33 555

gations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Au 31 décembre 2005, le montant total de ces garanties s'élève à 1 015,8 M€ (335 M€ pour la quote-part revenant à l'APE).

(2) Les cautions et avals sont principalement l'œuvre de :

- La Poste pour 1 761 M€:
 - La Caisse des Dépôts et Consignations a octroyé des prêts au personnel de Sogéposte qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 2,3 millions d'euros.
 - Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève au 31 décembre 2005 à 20 millions d'euros, dont 8 millions pour La Poste.
 - Le montant des engagements de financement accordés par La Banque Postale toujours en cours au 31 décembre 2005 s'élève à 1 731 millions d'euros.
 - Le montant des engagements sur titres à livrer accordés par La Banque Postale s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2005.
 - Par décision en date du 30 novembre 2001, Sogéposte a octroyé à ses salariés 6 147 options donnant droit chacune à la souscription d'un certificat d'investissement. Les actionnaires,

bénéficiaires des certificats de droit de vote correspondant aux certificats d'investissement, se sont engagés à assurer la liquidité des certificats d'investissement souscrits. L'engagement au titre des options vivantes et des certificats non encore cédés s'élève à 6 millions d'euros, soit 4 millions d'euros pour la quote-part imputable à SF2.

■ La SNCF pour 1 611 M€ dont 365 M€ des garanties accordées par l'entreprise sur les emprunts bancaires Sofiap (ex-en-cours Socrif) et 855 M€ d'en-cours total des cautions accordées par l'entreprise dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.

■ La RATP pour 394 M€ essentiellement envers le personnel (348 M€).

(3) Les engagements d'investissements sur biens correspondent pour l'essentiel à EDF pour 2 611 M€, Gaz de France pour 1 649 M€ (Methaniers), et France Télévisions pour 1 022 M€ (714 M€ d'achats de programmes et 309 M€ de droits sportifs).

(4) Les contrats d'achats irrévocables concernent les commandes fermes de matériel roulant de la SNCF.

(5) EDF et la RATP sont à l'origine des principales garanties sur financement données :

■ Les engagements liés au financement d'EDF de 4 130 M€ concernent essentiellement :

- Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts qui comprennent principalement des actifs corporels sous forme de nantissements ou d'hypothèques et des titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élève à 2 939 M€.

- Les garanties sur emprunts de 925 M€ ont été données principalement par EDF SA, EDF International et EDF Energy

■ Les opérations de leasehold de la RATP qui s'élèvent à 2 333 M€.

(6) Les principaux autres engagements donnés sont les suivants :

■ EDF pour 5 837 M€ dont :

- l'engagement de solidarité pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 035 M€ ;

- dans le cadre de la mise en place de la couverture de l'exposition au risque dommages causés par la tempête à son réseau de distribution d'électricité en France, le groupe EDF a conclu un contrat avec CDC Ixis Capital Markets aux termes duquel chacune des parties s'engage à indemniser l'autre de la responsabilité qu'elle pourrait encourir au titre de l'émission d'un CAT bond dans la limite d'un montant global maximal de 240 millions d'euros pour chacune des parties. La prime fixe restant à courir au 31 décembre 2005 a, par ailleurs, été valorisée à 61 millions d'euros ;

- la prise en compte des engagements d'Edison suite à son intégration dans le groupe EDF (585 millions d'euros).

- des engagements sur commandes d'exploitation pour 1 582 M€.

■ Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe Thales perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitu-

tion éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances. Au 31 décembre 2005, le montant total de ces garanties s'élève à 1 781,5 M€ (570 M€ pour la quote-part revenant à l'APE).

(7) Les engagements donnés concernant la SNCF sont stables par rapport à 2004 (-0,7 Md€), en revanche la RATP présente une diminution très forte de ces engagements (-24 Md€ par rapport à l'année précédente).

Par décret du 27 décembre 2005, une Caisse de retraites des agents de la RATP a été instituée au 1^{er} janvier 2006. Par conséquent, tous les engagements présentés sont évalués en se positionnant au 1^{er} janvier 2006 afin de prendre en compte les conséquences de la création de la Caisse dans le chiffrage de l'engagement. Le taux d'actualisation retenu pour l'ensemble des engagements est de 4 % au 31 décembre 2005 contre 4,5 % au 31 décembre 2004. Ce taux comprend un taux d'inflation de 2 %.

En raison de la création de la Caisse de retraites des agents de la RATP au 1^{er} janvier 2006, l'information sur les engagements de retraites n'est plus donnée. Pour mémoire, ils se chiffraient à 23,06 milliards d'euros au 30 juin 2005 (Actualisation au taux de 4,25 %).

25.1.2. Engagements reçus

(8) Les avals et cautions bancaires reçus concernent essentiellement le groupe SNCF à hauteur de 1 397 M€.

(9) Les engagements d'achat et d'investissement correspondent aux subventions d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé (TER) par la SNCF pour 1 185 M€.

(10) En cas de retour à meilleure fortune, le CDR s'est engagé à rembourser à l'EPFR les abandons de créances que celui-ci a consentis antérieurement, dans la limite du montant du prêt de 1 8830 M€ et des éventuels tirages additionnels.

(11) Les trois emprunts obligataires contractés par l'ERAP bénéficient, en principal et en intérêts, de la garantie de l'État. Cette garantie de l'État a été apportée par l'article 80 de la loi de finance rectificative pour 2002 N° 2002-1576 du 30 décembre 2002, pour un montant maximum de 10 milliards d'euros en principal, dans le cadre du soutien d'actionnaire à France Télécom. Au 31 décembre 2004, la dette obligataire garantie s'élève à 9 595 M€.

(12) Les autres engagements reçus sont relatifs à EDF pour 1 750 M€ dont 547 M€ liés aux contrats de location simple lorsque EDF est bailleur et 326 M€ liés au financement d'EDF SA, ainsi qu'à l'EMC pour 1 205 M€ dont 690 M€ liés à la reprise de la dette financière par l'État et 515 M€ liés à la consolidation en capital, au 1^{er} janvier 2006, d'avances du trésor.

25.1.3. Engagements réciproques

(13) Les principales lignes de crédit autorisées et non utilisées proviennent au 31 décembre 2005 d'EDF (9 465 M€), de l'EPFR (8 352 M€), de Gaz de France (3 424 M€), de Charbonnage de France (1 700 M€), de RFF (1 500 M€), et de ASF (1 155 M€).

(14) Les engagements d'acquisition et de cession de titres concernent essentiellement le groupe EDF pour 4 766 M€ :

■ Engagements d'acquisition de titres

- Engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000. À partir du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2011, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses actions soit 62514267 actions pour un prix unitaire de 37,14 euros. Le montant de cette option est estimé à 2322 millions d'euros au 31 décembre 2005. D'autres accords conclus entre EDF International et OEW précisent qu'OEW dispose d'une option de vente portant sur 5,94 % des actions EnBW qui pourra être exercée entre le 28 janvier 2005 et le 30 novembre 2006. Le montant de cet engagement est estimé à 485 millions d'euros au 31 décembre 2005.

- Signature des accords permettant de monter au capital de Motor Columbus — Atel. Le 29 septembre 2005, EDF SA a conclu l'acquisition, pour un montant de 403 millions de francs suisses, de 17,3 % du capital détenu par UBS dans Motor Columbus, qui détient 58,5 % du capital d'Atel, et consolide ainsi sa position en Suisse. À l'issue de cette opération, EDF SA détiendra 37,3 % du capital de Motor Columbus. Par la suite, les accords signés prévoient la fusion de Motor Columbus et d'Atel dans une nouvelle structure à l'actionnariat équilibré et à majorité suisse. À terme, EDF SA détiendra une participation minoritaire de l'ordre de 25 % dans cette nouvelle structure. La signature des accords a recueilli l'approbation du Conseil d'administration d'EDF du 21 septembre 2005. Leur réalisation est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence compétentes. Le mode de consolidation d'Atel par mise en équivalence sera maintenu et l'impact sur les comptes du Groupe ne sera pas significatif.

- Divers options ou accords pris par EDF International (243 millions d'euros) et par EnBW sur des titres de différentes sociétés du secteur énergétique (439 millions d'euros).

- Engagements pris par EDEV SA relatifs à EDF Énergies Nouvelles. Le 16 décembre 2002 EDEV SA a acquis 170 419 titres de la société SIIF-Énergies (devenue en 2004 EDF Énergies Nouvelles) et a porté ensuite sa participation totale à 49,73 % par une augmentation de capital. Un usufruit au bénéfice d'EDEV SA avait par ailleurs été mis en place sur 20 181 titres, afin de permettre à EDEV SA de disposer de 50 % des droits de vote. Par deux acquisitions d'actions en nu-propriété, en date du 25 janvier 2005 et du 13 décembre 2005, EDEV a reconstitué la pleine propriété de ces 20 181 titres et a ainsi porté sa participation à 50 % du capital et des droits de vote. La parité en capital et le contrôle de 50 % des droits de vote sont garantis à EDEV par l'attribution de 380 000 BSA (Bons de souscription d'actions). Les BSA émis lors de l'assemblée générale de décembre 2002 ont été annulés et remplacés par un nombre identique de BSA émis par l'assemblée générale du 19 octobre 2005. Ces BSA ont été émis pour 0,01 euro et permettent la souscription de 380 000 actions, à 88,17 euros par action. Ils sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2009. En 2002, les actionnaires ont déclaré leur intention de procéder à terme à une introduction en Bourse de la société et cette intention a été confirmée lors du Conseil d'administration de la société du 15 juin 2005. Si par la suite EDEV SA devait s'opposer à cette mise en Bourse, les autres actionnaires bénéficieraient, sous certaines conditions, d'une promesse d'achat de leurs titres consentie par EDEV, exerçable du 1^{er} au 31 décembre 2008 et EDEV bénéficierait aussi d'une promesse de vente sur ces mêmes titres, exerçable à partir du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009. Le coût d'acquisition de ces titres, s'ils

étaient acquis aujourd'hui, serait de l'ordre de 300 millions d'euros. Enfin, EDEV s'est engagé, sous réserve que certaines conditions soient remplies, à financer par des fonds propres tout ou partie de projets développés par EDF Énergies Nouvelles, pour un montant total qui ne dépasse pas 150 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, EDEV a accordé 83 millions d'euros (soit 41 millions d'euros en quote-part) de financements de cette nature.

- Accord avec Veolia Environnement: Veolia Environnement a accordé à EDF SA une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF SA viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF SA a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF SA serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF SA. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert. L'option d'achat dont disposait EDF SA lui permettant de porter sa participation à 50 % du capital de Dalkia, a expiré le 30 septembre 2005.

■ Engagements de cession de titres

- EDF International dispose d'une option de vente conclue avec Edison sur sa participation dans Finel (40 %). Cette option a été exercée à hauteur de 20 % au 1^{er} décembre 2005 et s'éteindra au plus tard le 31 décembre 2006. Le prix de sortie des 20 % résiduels est estimé à 20 % de la valeur de la société à cette date et, pour un prix minimum de 150 millions d'euros.

- Le 18 septembre 2005, le groupe EDF a signé avec le groupe espagnol FCC un accord pour la cession de sa filiale autrichienne ASA au groupe espagnol FCC, dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet industriel de recentrage de ses activités coeur de métier et sur les pays au centre de sa stratégie européenne dans le secteur de l'énergie. La réalisation effective de cette cession, qui devrait intervenir début 2006 pour 229 millions d'euros, est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence compétentes.

- Le 29 novembre 2005, le Groupe a signé avec Tanjong Energy un accord de cession des deux centrales thermiques de production d'électricité en Égypte et de la société qui les exploite. La réalisation effective de cette cession, qui devrait intervenir début 2006 pour 307 millions de dollars, est soumise à la mise en oeuvre des conditions convenues entre les parties ainsi qu'à l'approbation des autorités compétentes.

Par ailleurs, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État français et la SNCF, il a été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD). Ce service annexe a pour vocation d'isoler une part de la dette de la SNCF, dont le service en intérêts et capital est assuré majoritairement par l'État français. La dette transférée au SAAD y figurera jusqu'à son extinction.

La dette transférée s'élève à 10,7 G€ et s'est constituée de la manière suivante:

- 5,8 G€ (nominal de 5,9 G€) lors de sa création au 1^{er} janvier 1991,

- 4,3 G€ de passif net au 1^{er} janvier 1997 (4,4 G€ de nominal de dette),

- 0,6 G€ au 1^{er} janvier 1999 (0,61 G€ de nominal de dette), accompagné d'une modification de sa structure par substitution d'emprunts.

Au 31 décembre 2005 les états financiers simplifiés du SAAD se présentent de la manière suivante :

■ Bilan (en millions d'euros)

Actif	31.12.05	31.12.04	Passif	31.12.05	31.12.04
Divers actifs (3)	263	131	Dotation en capital de l'année	205	190
			Report à nouveau (1)	(8 613)	(8 825)
			Résultat de l'exercice	19	23
Total	263	131	Total	(8 389)	(8 613)
Compte de liaison		4	Dettes financières (2)	8 462	8 556
			Compte de liaison	15	
			Autres passifs (3)	175	192
Total	263	135	Total	263	135
Total hors compte de liaison	263	131	Total hors compte de liaison	263	135

(1) Le report à nouveau est diminué chaque année par l'affectation du résultat du service annexe et de la dotation en capital de l'exercice précédent.

(2) Y compris intérêts courus non échus.

(3) Les comptes d'actif et de passif sont présentés après neutralisation des contrats d'échange

■ Compte de résultat (en millions d'euros)

Actif	31.12.05	31.12.04	Passif	31.12.05	31.12.04
Charges financières	540	505	Produits financiers	70	24
Autres charges	1	1	Concours de l'État	472	487
Résultat de l'exercice	19	23	Contribution de la SNCF	18	18
Total	560	529	Total	560	529

25.2 Engagements hors bilan non valorisés :

25.2.1. EDF

Le Groupe a souscrit dans le cadre de ses activités de production et de commercialisation des contrats à long terme ainsi que des contrats dits de « take or pay » selon lesquels il s'engage à acheter des matières premières, du combustible, de l'énergie et du gaz pour des durées qui peuvent atteindre 20 ans. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à livrer de l'énergie et de l'électricité dans le cadre de contrats de vente ferme à des clients finaux.

Dans la plupart des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer ou d'acheter les quantités déterminées dans ces contrats.

En ce qui concerne EDF, un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens aux termes desquels elle s'est engagée à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit de tirage sur les centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial,
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

De même, EDF a passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, soit en participant au financement de centrales de production, soit au travers de contrats commerciaux d'achat d'électricité.

Par ailleurs, lors de la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagée à vendre sur le marché français 6 000 MW dans le cadre d'enchères. Cette vente de puissance a été atteinte dès la fin 2003. D'une durée de base de 5 ans, elle pourra être réexaminée avec les autorités européennes début 2006.

De plus, au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques la production issue : des centrales de co-génération, des unités de production d'énergies renouvelables – éolien et petite hydraulique ou valorisant les déchets organiques. Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés via la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE).

Ces engagements recouvrent également ceux relatifs aux contrats à long terme d'achat de combustibles et de gaz ainsi que ceux relatifs aux contrats signés par la Division aux Combustibles Nucléaires d'EDF.

25.2.2. Gaz de France

Engagements relatifs au gaz naturel

Afin de faire face à la demande de gaz naturel de ses clients à moyen et long terme, le Groupe a sécurisé ses approvisionnements par des contrats dont la durée peut atteindre vingt-cinq ans.

Ces contrats comportent des engagements réciproques portant sur des quantités déterminées de gaz :

- un engagement du Groupe d'enlever des quantités minimales,
- un engagement des fournisseurs de mettre à disposition des quantités à des prix compétitifs.

Cette compétitivité est assurée par des formules de prix indexées et par des mécanismes de révision de prix. Le Groupe réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats.

Au 31 décembre 2005, les engagements du Groupe sont de 51 milliards de m³ pour 2006, 191 milliards de m³ pour la période allant de 2007 à 2009 et 382 milliards de m³ pour 2010 et au-delà.

À la demande de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Gaz de France met en oeuvre un programme de cession temporaire de gaz (gas release) sur le Point d'échange de gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire a commencé au cours de l'année 2005 et porte sur 15 TWh par an pendant trois ans.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, le Groupe a été conduit à conclure des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime et de regazéification.

Par ailleurs, les filiales du secteur exploration — production se sont engagées à mettre à disposition de leurs clients des quantités minimales de gaz naturel. L'engagement correspondant s'élève à 8 milliards de m³ au 31 décembre 2005, dont 3 milliards de m³ à moins d'un an.

Évolution des engagements

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Gaz naturel (en milliards de m³)		
- Contrats d'achats :		
à 1 an	51	45
de 1 an à 4 ans	191	188
4 ans et au-delà	38	45
« Gas release » (en Twh)	38	45
- Secteur Exploration – Production :		
Engagements de mise à disposition	8	7
Dont à moins d'un an	3	2

25.2.3. Areva

Autres engagements

Areva a pris l'engagement auprès des actionnaires de la société Urenco d'acquiescer 50 % des parts que ces derniers détiennent dans la société anglaise ETC; cet engagement représente un montant maximal de 396 millions d'euros, en complément des 150 millions d'euros déjà versés le jour de la signature du protocole d'accord et figurant au bilan au poste « autres immobilisations financières ». Ce montant a été révisé sur la base de l'Euribor du fait du dénouement postérieur au 31 décembre 2005 et intervenant au plus tard le 30 juin 2006. Cet engagement est assorti de garanties et de la condition relative à l'agrément des gouvernements des quatre pays suivants: Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, France. À ce jour, le traité a été ratifié par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le processus de ratification parlementaire aux Pays-Bas se poursuit.

Pactes d'actionnaires

■ Le pacte d'actionnaires Areva — STMicroelectronics comprend des dispositions anti-OPA par l'émission d'actions préférentielles au bénéfice de ses participants. Un membre du pacte, seul, peut déclencher cette disposition qui s'applique alors à tous les membres.

■ Au deuxième semestre 2004, Synatom, filiale d'Electrabel, actionnaire minoritaire d'Eurodif à hauteur de 11 %, avait exprimé son intention de céder sa participation à Areva NC. Un collège de trois experts avait été nommé par les parties pour réaliser l'évaluation d'Eurodif. À l'issue de celle-ci, qui s'est achevée au premier semestre 2005, Synatom avait la possibilité de vendre sa participation à Areva NC au prix fixé par le collège d'experts. Synatom n'a finalement pas exercé son option et a conservé sa participation dans Eurodif au 31 décembre 2005.

25.2.4. Dagrif

La filiale Copaco a signé des contrats fermes d'achats et ventes de coton fibre dans le cadre de son activité. La valeur de ces engagements, qui est portée à la connaissance des commissaires aux comptes, n'est pas mentionnée dans l'annexe pour des raisons de confidentialité.

25.2.5. Imprimerie nationale

L'emprunt de 50 M€ contracté en avril 2003 auprès de la banque CAI a fait l'objet d'une affectation hypothécaire en 1^{er} rang (hypothèque formalisée mais non inscrite) de l'ensemble immobilier situé à Paris, rue de la Convention avec délégation du produit de la vente à hauteur de la créance de CAI en principal plus les intérêts, commissions, frais et accessoires.

25.2.6. SNCF

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous:

- Swaps matières premières (fixe payé) 24 000 tonnes
- Vente de swaptions (swaps payeurs de fixe) 82 500 tonnes

Plan Fret

Le 2 mars 2005, la Commission européenne a approuvé l'apport d'aides financières publiques au Plan Fret SNCF. La décision de la Commission autorise le versement maximal de 1,5 milliard d'euros à Fret SNCF, dont 800 M€ venant de l'État et 700 M€ de la SNCF. Compte tenu d'un premier versement de 250 M€ reçu en 2005 de la part de l'État, les versements restant à recevoir de l'État s'élèvent à 550 millions d'euros (les 100 derniers millions étant attribués sous conditions).

Les versements sont toutefois soumis à un mécanisme de « crantage », fonction du résultat courant de Fret SNCF. Par ailleurs, la Commission a assorti son approbation d'un certain nombre de contreparties. Ainsi, le versement de l'aide était assujéti à l'ouverture du marché fret français dès mars 2006 aux nouveaux opérateurs.

Ermewa

Dans le cadre de la cession de 50,4 % des titres groupe Ermewa Suisse à un partenaire extérieur, les engagements suivants ont été donnés:

- un protocole de sortie a été signé entre les actionnaires prévoyant des voies de sortie privilégiées et à défaut une garantie de retour sur investissement du Groupe au profit du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 88 M€;
- des engagements ont été consentis par le Groupe au profit des bailleurs de fonds du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 68 M€, les sommes versées au titre du rachat de ces engagements venant en déduction de la garantie décrite ci-dessus;
- le nantissement des titres Financière Ermewa, groupe Ermewa Genève et Ermewa Paris au profit des banquiers prêteurs en garantie du remboursement des sommes empruntées;
- le nantissement des fonds de commerce Ermewa France et TMF au profit des banquiers prêteurs;
- la distribution de dividendes prioritaires de Ermewa France à la société Financière Ermewa.

SHEM

Conformément à l'accord signé le 21 octobre 2002 avec Electrabel, le Groupe a cédé 40 % de sa participation de capital de la SHEM entraînant la cession irrévocable de 40 % supplémentaires au 1^{er} janvier 2007. Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une promesse d'achat sur le solde de sa participation exerçable entre janvier 2007 et avril 2010.

Keolis

Dans le cadre de la mise en place des financements seniors et mezzanines liés aux opérations d'acquisition et à la restructuration financière du sous-groupe Keolis, diverses garanties ont été octroyées au profit des prêteurs, et notamment:

- un nantissement par Financière Keolis des titres et des prêts qu'elle détient sur Eole, ainsi que ses comptes bancaires;
- un nantissement par Keolis de son fonds de commerce et de divers titres de sociétés.

Afin de soutenir le financement projeté du nouveau groupe Keolis, Financière Keos a consenti des options de souscriptions d'actions au profit de SNCF Participations, 3i, et le Management. Ces différentes options ne seront exerçables par leur détenteur qu'en cas de réalisation d'une des trois modalités de sortie suivantes :

- introduction en Bourse;
- fin du contrôle majoritaire par 3i;
- écoulement d'un délai de 15 ans.

En cas d'exercice de l'ensemble des options, le pourcentage de détention de SNCFP dans Financière Keos pourrait atteindre 33,4 %.

Deux pactes d'actionnaire entre SNCF Participations, 3i et les autres investisseurs ont été conclus définissant les règles de fonctionnement et les modalités de sortie, notamment :

- des voies de sorties privilégiées : introduction en Bourse, transfert libre, cession totale avec droit de refus de SNCF Participations;
- des droits de préemption ou de cession totale au bénéfice de SNCF Participations;
- des droits des autres actionnaires et investisseurs (droit de préemption, d'achat conjoint, de cession conjointe ou de sortie obligatoire).

Un engagement a été consenti par SNCF Participations, à 3i à l'horizon de septembre 2007 aux fins de racheter le capital restant dû à 3i sur le prêt d'actionnaires octroyé à Financière Keos, pour un montant maximal de 6,5 M€.

Geodis

Dans le cadre de l'acquisition de 50 % des titres Thalès Freight and Logistics, Geodis s'est engagé à verser un complément de prix correspondant à 50 % du résultat après impôt 2004. Le prix d'acquisition n'a pas été modifié au 31 décembre 2005.

STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Épargne Salariale, le Groupe s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

Autoroute Ferroviaire Alpine

Le Gouvernement français s'est engagé à indemniser (pour la part lui revenant, soit 50 %) le déficit d'exploitation de la phase expérimentale de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA).

25.2.7. La Poste

Option d'achat de titres

Le protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société Brokers Worldwide conclu par Sofipost en 2000 permet à Sofipost de lever l'option d'achat des 20 % de titres non encore acquis en 2006.

Options croisées d'achat/vente concernant Sogéposte

Dans le cadre du protocole en date du 4 avril 2005 entre La Poste, SF2 et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des options croisées d'achat et de vente portant sur les 35 % du capital de Sogéposte restant détenu par la CDC ont été mises en place.

Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de prévoyance (CNCE), Sopassure et La Poste ont signé en date du 20 mai 2003 un avenant au pacte conclu entre eux le 2 septembre 1998 afin de régir leurs relations d'actionnaires au sein de la société CNP Assurances (le « pacte d'actionnaires »). Cet avenant se traduit par un report de l'échéance du pacte d'actionnaires au 31 décembre 2008. Jusqu'à cette date, la CDC, la CNCE et La Poste s'engagent à ne procéder, directement ou indirectement, à aucune cession ou acquisition d'actions, sous quelque forme que ce soit. En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2. SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue, que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2. En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

NOTE 26 : INFORMATION SECTORIELLE (en millions d'euros)

Bilan actif 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisitions	2 183	5	8 305	97	27 589		806	3		38 988
Licences, marques et parts de marché	142	87	273	59	13 405	29	225	13		14 233
Autres immobilisations incorporelles	547	8	1 728	170	2 227	111	95	9		4 895
Immobilisations corporelles - domaine concédé	3	30 363	46 932					339		77 637
Immobilisations corporelles - domaine propre	4 448	35 798	79 012	23 856	27 030	566	4 644	446		175 800
Immeubles de placement		923						1 273		2 196
Titres mis en équivalence	274	29	3 823	449	370	6	993	1 011	-787	6 168
Actifs financiers non courants	2 967	342	12 728	707	851	23	29 025	911	-859	46 695
Impôts différés actif	833	1	1 464	36	9 505	3	175	83		12 100
Total Actif Non Courant	11 397	67 556	154 265	25 374	80 977	738	35 963	4 088	-1 646	378 712
Stocks	5 849	51	9 686	650	644	709	114	241		17 944
Créances d'exploitation	11 410	3 509	29 824	4 582	8 488	660	3 729	585	-1 560	61 227
Créances diverses	710	433	2 943	5 727	1 653	54	2 366	545	-71	14 360
Actifs financiers courants	3 394	3 269	4 952	10 917	4 650	248	7 384	3 106	-8 436	29 484
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 227	308	3 999	630	8 131	91	5 497	1 218		22 101
Total Actif Courant	23 590	7 570	51 404	22 506	23 566	1 762	19 090	5 695	-10 067	145 116
Actifs non courants détenus en vue de la vente			402							402
TOTAL ACTIF	34 987	75 126	206 071	47 880	104 543	2 500	55 053	9 783	-11 713	524 230

Bilan actif 31 décembre 2005	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisitions	1 467	5	10 905	103			802	2		13 284
Licences, marques et parts de marché	179	77	339	136		37	136	35		939
Autres immobilisations incorporelles	111	28	2 662	144		108	187	15		3 255
Immobilisations corporelles - domaine concédé		34 721	48 842			2		329		83 894
Immobilisations corporelles - domaine propre	3 120	29 046	82 985	26 147		575	5 538	471		147 882
Immeubles de placement	25	920	109					1 262		2 316
Titres mis en équivalence	2 259	19	3 917	1 760	8 067	8	1 079	4 213	-790	20 532
Actifs financiers non courants	2 284	590	15 523	5 679	236	23	58 263	1 050	-6 624	77 024
Impôts différés actif	616	139	2 680	43		36	34	248		3 796
Total Actif Non Courant	10 061	65 545	167 962	34 012	8 303	789	66 039	7 625	-7 414	352 922
Stocks	4 252	50	10 419	566		806	121	257		16 471
Créances d'exploitation	8 660	3 608	32 043	5 049	27	600	19 420	591	-1 282	68 716
Créances diverses	845	423	3 720	6 248		46	151	95		11 528
Actifs financiers courants	1 860	3 180	14 486	4 550	62	326	23 966	2 710	-1 814	49 326
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 271	889	8 500	565	3 538	163	1 069	488		17 483
Total Actif Courant	17 888	8 150	69 168	16 978	3 627	1 941	44 727	4 141	-3 096	163 524
Actifs non courants détenus en vue de la vente			746							746
TOTAL ACTIF	27 949	73 695	237 876	50 990	11 930	2 730	110 766	11 766	-10 510	517 192

Bilan passif 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 288	11 344	14 287	4 805	12 451	210	1 219	11 523		59 127
Primes liées au capital	1 709	2 113	25		12 675			841		17 363
Réserves et report à nouveau	-739	-8 042	-199	-1 031	-19 179	148	677	-15 556	-1 473	-45 394
Résultat combiné	634	108	3 186	343	2 760	30	346	-55	9	7 361
Capitaux Propres Part du Groupe	4 892	5 523	17 299	4 117	8 707	388	2 242	-3 247	-1 464	38 457
Intérêts minoritaires	192	4	1 860	192	3 232	1	39	33		5 553
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	5 084	5 527	19 159	4 309	11 939	389	2 281	-3 214	-1 464	44 010
Provisions pour risques et charges non courantes	2 225	88	51 673	1 765	552		90	558		56 951
Avantages au personnel non courants	1 369	532	15 718	203	3 339	109	392	127		21 789
Passifs financiers non courants	1 696	14 530	28 816	17 583	52 350	237	4 007	7 063	-17	126 265
Autres passifs non courants		3 770	23 087	33				184		27 074
Impôts différés passifs	710	662	6 220	30	1 978	39				9 639
Total Passif Non Courant	6 000	19 582	125 514	19 614	58 219	385	4 489	7 932	-17	241 718
Provisions pour risques et charges courantes	1 064	217	6 388	2 633	1 106	79	306	308	-23	12 078
Avantages au personnel courants		28	885		902					1 815
Passifs financiers courants	2 383	38 511	8 198	5 094	12 652	190	5 231	2 921	-8 419	66 761
Dettes d'exploitation	18 741	3 429	33 310	7 368	12 231	1 224	39 718	1 275	-1 571	115 725
Autres passifs courants	1 715	7 832	12 617	8 862	7 494	233	3 028	561	-219	42 123
Total Passif Courant	23 903	50 017	61 398	23 957	34 385	1 726	48 283	5 065	-10 232	238 502
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente										
TOTAL PASSIF	34 987	75 126	206 071	47 880	104 543	2 500	55 053	9 783	-11 713	524 230

Comptes combinés

Bilan passif 31 décembre 2005	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 225	11 340	8 089	5 055	382	210	2 259	11 772		42 332
Primes liées au capital	2 614	2 995	7 924			15		867		14 415
Réserves et report à nouveau	-1 417	-17 807	12 048	1 400	360	184	1 497	-12 583	-2 222	-18 540
Résultat combiné	467	848	6 178	1 500	1 600	24	548	1 167	19	12 351
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>	<i>4 889</i>	<i>-2 624</i>	<i>34 239</i>	<i>7 955</i>	<i>2 342</i>	<i>433</i>	<i>4 304</i>	<i>1 223</i>	<i>-2 203</i>	<i>50 558</i>
Intérêts minoritaires	76	5	1 479	221			43	42		1 866
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>4 965</i>	<i>-2 619</i>	<i>35 718</i>	<i>8 176</i>	<i>2 342</i>	<i>433</i>	<i>4 347</i>	<i>1 265</i>	<i>-2 203</i>	<i>52 424</i>
Provisions pour risques et charges non courantes	1 742	78	48 332	1 439			127	59		51 777
Avantages au personnel non courants	1 007	536	15 156	204		117	371	39	-1	17 429
Passifs financiers non courants	1 264	46 291	31 850	14 421	6 400	227	4 600	5 921	-4 999	105 975
Autres passifs non courants		8 797	28 862					192	-1	37 850
Impôts différés passifs	340	757	8 096	37		92	180	2		9 504
<i>Total Passif Non Courant</i>	<i>4 353</i>	<i>56 459</i>	<i>132 296</i>	<i>16 101</i>	<i>6 400</i>	<i>436</i>	<i>5 278</i>	<i>6 213</i>	<i>-5 001</i>	<i>222 535</i>
Provisions pour risques et charges courantes	572	321	5 140	2 887		94	872	101	-143	9 844
Avantages au personnel courants	34	29	1 601				165			1 829
Passifs financiers courants	1 157	6 097	14 973	5 929	3 169	274	4 432	2 272	-1 813	36 490
Dettes d'exploitation	15 988	3 615	36 009	6 274	19	1 251	94 284	1 284	-1 263	157 461
Autres passifs courants	880	9 793	11 534	11 623		242	1 388	631	-87	36 004
<i>Total Passif Courant</i>	<i>18 631</i>	<i>19 855</i>	<i>69 257</i>	<i>26 713</i>	<i>3 188</i>	<i>1 861</i>	<i>101 141</i>	<i>4 288</i>	<i>-3 306</i>	<i>241 628</i>
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente			605							605
TOTAL PASSIF	27 949	73 695	237 876	50 990	11 930	2 730	110 766	11 766	-10 510	517 192

Compte de résultat 31 décembre 2004	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Chiffre d'affaires	18 995	10 051	74 363	25 253	46 158	3 455	18 677	1 847	-4 994	193 805
Autres produits opérationnels	4 173	2 893	11 973	3 905	7 208	278	710	961	-25	32 076
Charges de personnel	-5 376	-1 559	-14 708	-12 196	-9 883	-1 136	-11 642	-313		-56 813
Achats et charges externes	-11 600	-5 280	-40 450	-11 190	-18 777	-1 937	-4 892	-1 381	4 996	-90 511
Impôts et taxes	-257	-793	-3 104	-975	-1 396	-217	-974	-46	9	-7 753
Autres charges opérationnelles	-4 786	-3 037	-16 007	-3 734	-14 032	-394	-1 391	-842	30	-44 193
RÉSULTAT OPERATIONNEL	1 149	2 275	12 067	1 063	9 278	49	488	226	16	26 611
RÉSULTAT FINANCIER	-83	-1 769	-7 338	-597	-3 909	-6	-143	-223	-6	-14 074
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	1 066	506	4 729	466	5 369	43	345	3	10	12 537
Impôts sur les bénéfices exigibles	-211	-349	-2 050	-61	-860	-2	-159	-90		-3 782
Impôts sur les bénéfices différés	-198	-51	349	34	-1 586	-13	50	16		-1 399
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES	657	106	3 028	439	2 923	28	236	-71	10	7 356
Résultat des sociétés mises en équivalence	20	9	360	-18	30	2	113	19		535
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	677	115	3 388	421	2 953	30	349	-52	10	7 891
Intérêts minoritaires (*)	-43	-7	-202	-78	-1 193		-3	-4		-530
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	634	108	3 186	343	2 760	30	346	-56	10	7 361

Compte de résultat 31 décembre 2005	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Télécoms	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Chiffre d'affaires	12 762	10 536	81 752	24 589		3 523	19 329	2 268	-5 958	148 801
Autres produits opérationnels	1 733	3 200	9 530	4 870		246	858	1 074	-108	21 403
Charges de personnel	-3 513	-1 669	-15 645	-11 754	-1	-1 216	-11 638	-283		-45 719
Achats et charges externes	-7 869	-5 373	-48 332	-11 213	-3	-1 843	-5 301	-1 791	5 961	-75 764
Impôts et taxes	-118	-838	-3 412	-1 041		-222	-985	-45		-6 661
Autres charges opérationnelles	-2 193	-2 840	-12 411	-3 445		-443	-1 565	-1 073	137	-23 833
RÉSULTAT OPERATIONNEL	802	3 016	11 482	2 006	-4	45	698	150	32	18 227
RÉSULTAT FINANCIER	-34	-1 667	-3 836	-584	-207	-9	-54	368	-12	-6 035
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	768	1 349	7 646	1 422	-211	36	644	518	20	12 192
Impôts sur les bénéfices exigibles	-186	-506	-2 428	-39	-5	-2	-187	-82		-3 435
Impôts sur les bénéfices différés	-55	2	37	2	-36	-7	-28	163		78
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			598							598
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES	527	845	5 853	1 385	-252	27	429	599	20	9 433
Résultat des sociétés mises en équivalence	-56	3	524	147	1 853	-2	132	571		3 172
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	471	848	6 377	1 532	1 601	25	561	1 170	20	12 605
Intérêts minoritaires	-4	-2	-199	-32			-13	-4		-254
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	467	846	6 178	1 500	1 601	25	548	1 166	20	12 351

NOTE 27 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON**TRANSPORT***Intégration globale*

SNCF

RATP

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 18,99 %

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT*Intégration globale*

ADP

ASF

ATMB

SANEF

SAPRR

SFTRF

PORT AUTONOME DU HAVRE

PORT AUTONOME DE ROUEN

PORT AUTONOME DE BORDEAUX

PORT AUTONOME NANTES

PORT AUTONOME DE DUNKERQUE

PORT AUTONOME DE MARSEILLE

RESEAU FERRE DE FRANCE

ÉNERGIE*Intégration globale*

AREVA

EDF

GAZ DE FRANCE

CHARBONNAGES DE FRANCE

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE*Intégration globale*

DCI

DCN

GIAT

SNPE

SOGEADE

SOGEPA

Intégration proportionnelle

THALES - 31,86 %

EADS - 15,20 %

Mise en équivalence

SAFRAN (issue de la fusion SNECMA/SAGEM) – 38,96 %

MÉDIAS*Intégration globale*

ARTE

FRANCE TÉLÉVISIONS

RFI

RADIO FRANCE

TÉLÉCOMMUNICATIONS*Intégration globale*

ERAP

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 32,45 %

LA POSTE*Intégration globale*

LA POSTE

AUTRES*Intégration globale*

BRGM

DAGRIS

EMC

EPFR

FRANÇAISE DES JEUX

IMPRIMERIE NATIONALE

SEMMARIS

SGGP

SIG

SIMAR

SIDR

TSA

Mise en équivalence

ALSTOM - 21,03 %

RENAULT - 15,86 %

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	FIN DU MANDAT
ADIT	CADUC Philippe	18/05/2011
AÉROPORTS DE PARIS	GRAFF Pierre	22/07/2009
AIR FRANCE - KLM	SPINETTA Jean-Cyril	24/06/2006
AREVA	LEMOINE Frédéric	02/05/2011
ARTE FRANCE	LÉVY Bernard-Henry	17/03/2011
ATMB	SANTEL Gilbert	30/11/2007
CHARBONNAGES DE FRANCE	CADOUX Daniel	17/09/2009
CGMF	VIEU Pierre	12/06/2012
CIVIPOL CONSEIL	RONDEPIERRE Alain	15/06/2007
CNP ASSURANCES	ALPHANDERY Edmond	09/06/2007
DAGRIS	PELTIER Gilles	10/02/2008
DCI	MICHOT Yves	16/12/2009
DCN	POIMBCEUF Jean-Marie	16/12/2009
EADS	BISCHOFF Manfred	11/05/2010
	LAGARDÈRE Arnaud	03/07/2010
EDF	GADONNEIX Pierre	22/11/2009
EMC	DE TORQUAT Christian	12/07/2009
EPFR	SCHNEITER Bertrand	28/03/2009
EPRD	FLOQUET Didier	25/03/2007
ERAP	DUTHILLEUL Anne	31/05/2009
LA FRANÇAISE DES JEUX	BLANCHARD-DIGNAC Christophe	24/09/2009
FRANCE TÉLÉCOM	LOMBARD Didier	18/12/2010
FRANCE TÉLÉVISIONS	DE CAROLIS Patrick	26/09/2010
GAZ DE FRANCE	CIRELLI Jean-François	01/11/2009
GIAT-INDUSTRIES	VIGNERON Luc	30/08/2010
IMPRIMERIE NATIONALE	DE LA COCHETIERE Loïc	30/06/2009
LBF	BECHON Christian	29/06/2011
NSRD	JEANJEAN Patrick	31/12/2007
PORT AUTONOME BORDEAUX	SAMMARCELLI Michel	01/10/2009
PORT AUTONOME DUNKERQUE	DAIRIN Georges	01/06/2009
PORT AUTONOME LE HAVRE	LECOMTE Jean-Pierre	25/06/2009
PORT AUTONOME MARSEILLE	GARIN Christian	14/06/2009
PORT AUTONOME NANTES/ST NAZAIRE	QUIMBERT Michel	01/06/2009
PORT AUTONOME DE PARIS	DALAISE Jean-François	06/12/2009
PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE	GRENOT Michel	02/08/2010
PORT AUTONOME DE ROUEN	DE BOISSIEU Ghislain	01/06/2009
PORT AUTONOME DE STRASBOURG	GROSSMANN Robert	01/04/2007
LA POSTE	BAILLY Jean-Paul	18/12/2010
RADIO FRANCE	CLUZEL Jean-Paul	12/05/2009
RATP	MONGIN Pierre	22/07/2009
RENAULT	GHOSN Carlos	29/04/2009
RFF	BOYON Michel	09/07/2007
RFI	SCHWARZ Antoine	02/06/2009
SAFRAN	COLAIACOVO Mario	02/09/2008
SEMMARIS	SPIELREIN Marc	05/01/2007
SFTRF	SANTEL Gilbert	15/06/2007
SGPP	FLOQUET Didier	28/06/2007
SNCF	IDRAC Anne-Marie	20/02/2008
SNCM	PÉLISSIER Michel	31/05/2012
SNPE	ZYSS Jacques	21/07/2009
SOGEPA	PONTET Philippe	01/06/2010
THALES	RANQUE Denis	11/05/2010
THOMSON	DANGEARD Frank	AGO 2008
TSA	ROCCHI Jean-François	13/09/2009

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En gras, les noms des présidents)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	MM. Bavagnoli, Monzani, Postel-Vinay, Roudier, Serris, Topin, Vernet	M. Caduc				
Aéroports de Paris	MM. Adrien, Bureau, Girodolle, Le Douaron, Martinand, Mongin, Trouvé	M ^{me} Malrieu MM. Andriès, Capo-Canellas Graff , Irion, Véron, Viens		M ^{mes} Leroy, Recrosio MM. Dauje, Gilat, Golias, Guy, Pinto, Vatin	M. Wachenheim Adj. M. Benadon	M. Crespy
Air France-KLM	MM. Josse, Girodolle Gressier		M ^{mes} Barbizet, Cimoli, MM. Dehecq, Duisenberg, Espalioux, Gourgeon, Maljiers, Richard, Spinetta , Van Lede, Vanwick	MM. Magne, Paris		
Areva	MM. Bézard, Faure, Maillard, Rousseau		M ^{me} Saucier MM. Buffet, Bugat, Desmarest, Fanjul, Lemoine , Pradel, <i>+ rt CEA</i> Pagézy	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M ^{me} Fauvet
Arte France (CS)	M ^{me} Cayla MM. Barrier, Raude	M ^{me} Kristeva MM. Lévy , Seydoux		MM. Aron, Gherbi, <i>+ rt sa</i> : MM. Bert, Cluzel, Hoog		M. Aubernon
ATMB	M ^{me} De Carné, MM. Albouy, Amiot, Moynot		MM. Dumas, Flory, Haegi, Lévy, Nycollin, Santel , Tornare		M. Parisé Adj. M. Coux	M. Lecaudey
CDF	M ^{mes} Eynaud-Chevalier, Tissier, MM. Cadoux , Pronost, Ragache	MM. Chassigneux, Pachura, Rocchi, Spaeth, Trink, Vattier, Vesseron		MM. Bado, Boyer, Franck, Hochard, Margherita, Zanoskar	M ^{me} Galey-Leruste	M. Augé
CGMF	M ^{me} Claret de Fleurieu, MM. Bello, Cordier, Legueltel, Lubek, Patey	M. Charmois, Marais, Vieu				
Civipol Conseil	MM. Courbe, Fily, Lopinot Preiss, Rondepierre	MM. Amsler, Bodin, Bourguignon, Jainisky, Le Clei, Quémard, Rochard	Censeurs : MM. Cady, Samuel			M ^{me} Carriot
CNP Assurances	M. Samuel-Lajeunesse	MM. Alphandéry , Bailly, Baumlin, Bertier, Borges, Feffer, Gallot, Hornez, Lies, Marcel, Mayer, Méridol, Milhaud, Werner	Censeurs : MM. Comolet De Mourges			
Dagris	M ^{me} Kuster-Ménager, MM. Barbier, Bertrand, Cailleteau, Oudot de Dainville, Rademacher, Stephan	MM. Capillon, Hauswirth, Peltier		M ^{me} Perennes, M. Saurel, <i>+ rt sa</i> : MM. Barde, Chaigne, Legras, Tingaud, Traversin	M. Vinay	
DCI	MM. Courbe, Decouais, Falzone, Panié, Preiss, Roudier		MM. Brebant, Esper, Michot , Norlain, Rupied, Thuillier, Censeurs : MM. d'Anselme, Delcourt, Epilaton, Olhagaray, Pineau, de Ponton d'Amecourt, Rayssac, de Rostolan		M. Perrin	M ^{me} Carriot
DCN	M ^{me} Buhl, MM. Burg, Courbe, Gillet, Leclercq, Rossignol	MM. Bodard, Bugat, Denoyel, Lévi, Michot, Poimboeuf		MM. André, Aubert, Barbureau, Hamelin, Montaland, Rouze	M. Gatin	M. Scemama
EADS		MM. David, Rogowski	MM. Bischoff , Eguiagaray Ucelay, Enders, Gallois, Grube, Gut, Lagardère , Ring			
EDF	MM. Aurengo, Bézard, D'Escatha, Faure, Jacq, Josse	MM. Dangeard, Foundoulis, Gadonneix , Moreau, Proglio, Schweitzer		M ^{mes} Drouhin-Hoeffling, Nédelec, Polo, MM. Chorin, Grillat, Pesteil		MM. Coppolani, Rossi
EMC SA	MM. Maillard, Pronost de Torquat , Vidal	MM. Bouvet, Cabaret, Hervieu, Marchat		MM. Bonte, Gerthoffer, Hubsch, Kubler	MM. Delavergne, Mathieu	
EPFR	MM. Kalfon, Leclercq	M. Schneider	Parlement : MM. de Courson, Du Luart			
EPRD	MM. Pithon, Soulié, Tanguy	M. Floquet	Parlement : MM. Diefenbacher, Torre			

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
ERAP	M ^{mes} Campana, Duthilleul , Galey-Leruste, MM. Gaubert, Pithon	MM. Ferrier, Marchat, Sahut d'Izarn, Théry				MM. Caquot, Falque-Pierrotin
La Française des jeux	MM. Bayle, Bied-Charreton, Bonnet, Fratacci, Gabla, Glaser, Lieb, Maître, Senhaji		MM. Blanchard-Dignac , Luciani, Roussel	M ^{mes} Lamoratta, le Berrigaud, MM. Chaumeau, Genco, Paré, Pirani		M. Holz
France Télécom	MM. Jouyet, de Larosière, Samuel-Lajeunesse, Serres		MM. Dufau, Lagardère, Lombard , Martre, Richard, Roulet, Simonin	M ^{me} Adam MM. Bernardi, Gaveau, <i>+rt sa</i> : M.Tierce		
France Télévisions	M ^{me} Cayla, MM. Bézard, Hadas-Label, Leyssène, Raude	M ^{me} Dorion Sebéloué, MM. de Carolis , Costa-Gavras, Rufin, Wolton	<i>rt du parlement</i> MM. de Brossia, Kert	MM. Bignolas, Loiseau		M ^{me} Miquel
Gaz de France	M ^{me} Tordjman, MM. Chavanne, Favre Frémont, Musca, Vieillefond	MM. Beffa, Cardoso, Cirelli , Dollé, Lehmann, Lemoine		MM. Barrault, Buttazzoni, Calbrix, Ledoux, Lejeune, Rouvery		M. Lemaire
Giat industries	M ^{me} Buhl, MM. Barrier, Burg, Dock, Gaillard, Rossignol	MM. Cédelle, Chazot, de la Lande de Calan, Orsatelli, Planchais, Vignerou		MM. Brune, Chatelin, Gouigoux, Lepain, Marchebœuf, Osete	M. Jourdan	M. Lambert
Imprimerie nationale	MM. de Boissière, Faure, Fratacci, Juillet, Leclercq, Sauret	MM. Burillon, de la Cochetière , Floquet, Lemasson, Lenoir, Verdier		M ^{mes} de la Cotardière, Fossiez, Herchy, MM. Coulon, Gora, Mathevet		M. Averland
LFB	M ^{mes} Diaz, Eyssartier, MM. Auvigne, Lagrange, Ludot, Mathieu, Pronost	M ^{mes} Campion, Hubert, MM. Abate, Béchon , Heiden Renaudin				
NSRD	M ^{me} Muniesa		M. Jeanjean , Lacoste-Lareymonde			M. Gace
Port autonome de Bordeaux	MM. Dubourdiou, Idrac, Lafouge	MM. De Père, Fayat, Finon, Nicolas, Ouin, Sammarcelli , Thomas	<i>rt des usagers du port de la CCI</i> MM. Allard, Chardronnier, Sentagnes <i>rt ouvriers</i> <i>dockers port</i> M. Garcia, <i>rt de la CCI</i> MM. Berland, Boyer de la Giroday <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Houdebert, Martinet, Touzeau, Turon, Valade	MM. Ben Raal, Bergognat, Filatreau, Gedon, Gresta	M. Genevois	M. Zimmermann
Port autonome de Dunkerque	MM. Aribaud, Delion, Saffache	M ^{me} Joseph, MM. Joubert, Larrieu, Leurent, Routel, Ryckewaert, Soulet de Brugière,	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Auvray, Guérard, Hugelmann <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Briche, <i>rt de la CCI</i> MM. Bertoneche, Dairin <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Carème, Delalonde, Delebarre, Deweert, Ringot	M ^{me} Proffit, MM. Boone, Heele, Merlen, Quetstroy	M. Patey	M. Zimmermann
Port autonome du Havre	M ^{me} Vestur, MM. Cadoux, Conrié	MM. Alix, Boudoussier, Deflène, Desdérédjian, Lecomte , Ruef, Saade	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Aubée, Blanchard, Le Yondre <i>rt ouvriers</i> <i>dockers port</i> M. Silliau, <i>rt de la CCI</i> MM. Leroux, Vianney de Chalus, <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Dellerie, Gelard, Jegaden, Logiou, Ruffenacht	M ^{me} Rousselle MM. Argentin, Bonnaire, Gosse, Paumelle	M. Patey	M. Delmond
Port autonome de Marseille	MM. Frémont, Gatin, Loloum	MM. Breau, Daher, Féraud, Garin , Salem, Trauu, Tual	<i>des usagers du port par la CCI</i> MM. Balladur, Deport, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Montoya, <i>rt de la CCI</i> MM. Hille, Pfister <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Caiilat, Caizergues, Gaudin, Granié, Guérini	MM. Bretton, Keusseyan, Ouali, Thuret, Vassallucci	M. Genevois	M. Batail

Annexes

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Port autonome de Nantes/ St Nazaire	M ^{me} Maugue, MM. Beneton, Boucault	MM. Doux, Genty, Hug de Larauze, Leray, Quimbert , Robin, Snijders	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. d'Acremont, Guillaumin, Moreau, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Hemery, <i>rt de la CCI</i> MM. Gendron, Lang, <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Auxiette, Ayrault, Batteux, Drollon, Mareshal	MM. David, Dollo, Duret, Geoffroy, Le Borgne	M. Genevois	M. Batail
Port autonome de Paris	M ^{me} Homobono, MM. Bordry, Dors, Lafouge, Nicolaieff, Peynel, Rol-Tanguy	MM. Caineaux, Choumert, Dalaise , Devergies, Dourlent, Helm, Legaret, Million, Perrin, Trorial	<i>rt de la CCI</i> M. Valache <i>rt collectivités territoriales</i> M ^{mes} Candelier, Constantin, Maréchal, MM. Bédier, Boulanger, Finel, Jedrzezyk, Kerrest, Paternotte	MM. Colicchio, De Bernis, Lemaire, Valta	M. Raulin	
Port autonome de La Rochelle	MM. Aguilera, Bordry	MM. Delaune, Grenot , Karsenti, Métivier, Perrin, Rougier, Thomas	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Bourdut, Dupuy, Esterez, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Zini			M. Batail
Port autonome de Rouen	MM. Cadoux, Conrié, Tuot	MM. Boudousier, Brifault, de Boissieu , Poirier d'Ange d'Orsay, Romedenne, Saulnier, Soufflet	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Folope, Hadkinson, Hannon <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Wera <i>rt de la CCI</i> MM. Aurian, Hérail, <i>rt collectivités territoriales</i> M ^{me} Fourneyron, MM. Albertini, Dupray, Lamarre, Massion	M ^{me} Uzenot, MM. Coutinho, Hermier, Rousseau, Vallée	M. Patey	M. Delmond
Port autonome de Strasbourg	M ^{mes} Meynard, Roul MM. Abraham, Festor, Ruscher, Werle		<i>rt la ville</i> M ^{mes} Keller, Werle MM. Gros, Grossmann , Muller, Roth <i>rt de la CCI</i> M. Laemmel <i>rt CG</i> M. Fetsch <i>rt port</i> MM. Finkenbeiner, Hillenbrand, Stegmann	MM. Girard, Pignon, Rouch		M. Paultre de la Motte
La Poste	MM. Bézard, Bied-Charreton, Maillard, Mirabaud, Raude, Raulin, Serres	M ^{mes} Lewiner, Malrieu, Zarine MM. Bailly , Hubert, Lemoine, Pélassard		M ^{mes} Boulesteix, Carval, Fourcade, Liboutet, MM. Barois, Galepidès, Rossi	M. Rousseau adjt M. Caquot	M. Graindorge
Radio France	M ^{me} Buhl, MM. Balle, Bouët, Raude		CSA M ^{mes} de Galard, Lefèvre, MM. Chevy, Cluzel <i>rt le parlement</i> MM. Brochand, Picheral	M ^{me} Bedos, M. Charrier		M. Gace
RATP	M ^{me} Eyssartier, MM. Dors, de Fenoyl, Giblin, Girodolle, Graff, Lamotte, Mongin , Villain	MM. Badré, Bouis, Boutry, Chambolle, Duret, d'Escatha, Herbillon, Leroi, Martinand		MM. Charenton, Gillard, Le Fur, Manzano-Mata, Mepa, Moreau, Ringuédé, St Ges, Thibal	M. Raulin	M. Briffod
Renault	MM. Girodolle, Larrouturou		MM. De Combret, De Croisset, De la Garanderie, Ghosn , Koeda, De Lacharrière, Martre, Pinault, Riboud, Studer	MM. Audvard, Barbier, Champigneux, <i>+rt act.</i> : M. Stcherbatcheff		
RFF	M ^{me} Eyssartier, MM. Albertini, Barnier, Boyon , Paul-Dubois-Taine, Vieillefond	MM. Berthod, Bonnafous, Chauvineau, Gerbaud, Zeller		M ^{me} Sennery, MM. Castan, Giordano, Sulpis, Tainturier, Thomas	M. Vieu, adjt M. Papinutti	M. Barilari
RFI	M ^{me} Bensimon, MM. Boidin, Garnier, Schwarz	M ^{me} Coutard, MM. Balle, Chaigneau, Thiam	<i>rt le parlement</i> MM. <i>Sénateur</i> Duvernois, <i>Député</i> Roubaud	MM. Desesquelle, Namhias		M. Gace

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Safran (CS)	MM. Burg, Leclercq, Moraillon, Pène, Wachenheim		M ^{me} Lauvergeon, MM. Colaiacovo , de Combret, Dupuy, Forneri, Guéna, Lagarde, Lévy, Lucas, Paris, Rannou, Toussan, Vatier <i>Censeur :</i> M. Chodron de Courcel		M. Bosquillon de Jenlis	
Semmaris	MM. Jacotot, Martin, Preiss, Spielrein , Valade		M ^{me} Flam, MM. Borrel, Hervouet, Hervy, Pepineau, Theart <i>Censeurs :</i> M ^{me} Planet, MM. Bellot, Caffin	MM. Boudignon, Sollier		
SFTRF	M ^{me} Mourareau MM. Amiot, Lebel, Moynot, Rabet		MM. Besson, Bouvard, Dumas, Dumolard, Flacher, Grémont, Hugueniot, Mauduy, Rimattei, Santel , Sulli, Vallet <i>Censeurs :</i> MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrrière, Métral		M. Parisé, Adjt M. Coux	
SGPP	MM. Cognat, Lubek, Mourier, Pithon, Ragache, Soulié		MM. Floquet JeanJean, Luteyn			
SNCF	M ^{me} Idrac , MM. Bézard, Blanchet, Caquot, Gressier Josse, Mirabaud	M ^{mes} Sassier, Weibel MM. Defline, Haenel, Ollier		M ^{me} Sinoquet, MM. Bascunana, Célié, Roy, Tourneboeuf, Vincent	MM. Raulin, Vieu	MM. Barilari Hemmerly, Hérigault
SNCM CS	MM. Claret de Feurieu, Lubek, Pelissier , Roche, Vieillefond		MM. Baggioni, Balderachi, Gourvennec, Rocca, Serra, Ugolini, Vergobbi	M ^{me} Avallone, MM. Baghioni, Coti, Fermon, Oheix	M ^{me} Brehier M. Jacquet	
SNPE	MM. Auvigne, Burg, Maitre, Mathieu, Moschetti	M ^{me} Damon, MM. Betin, Buono, Delpuech, Schun, Zyss		M ^{me} Tallet, MM. Blanchet, Gardais, Glad, Linca, Rougier, Trinca	M. Jourdan	M. Cazala
SOGEPA	M ^{me} Buhl, MM. Burg, Gallois, Leclercq, Martre Wachenheim	MM. Béchat, Dassault,	M. Pontet			
Thales	MM. Bujon de l'Estang, Lombard, Ranque , Roulet, Samuel-Lajeunesse, <i>rt as</i> M. Collet-Billon		MM. Barth, Dassault, Tchuruk, Tellier <i>+ rt sa :</i> MM. de Croisset, N'Freeman, Naumann, Proglio	M ^{me} Delpierre, MM. Gladieu, <i>Rt act</i> M. Lafourcade	M. Plane	
TSA	MM. Barrier, Colin, De Monchy, Scemama, Serres		M. Rocchi			

Commissaires aux Comptes

ENTREPRISES	DATE DE RENOUELEMENT	ANNÉE	CABINETS
	PREMIÈRE NOMINATION (1)	DU PROCHAIN RENOUELEMENT	
ADIT	27/05/2003	2009	Cailliau Dedouit
AÉROPORTS DE PARIS	14/01/2004	2009	Ernst & Young/KPMG
AIR FRANCE	15/09/2004	2010	Deloitte
	25/09/2002	2008	KPMG
AREVA	31/05/2002	2008	Deloitte
	18/06/2001	2007	Mazars
	31/05/2002	2008	KPMG
ARTE FRANCE	27/06/2005	2011	Price Waterhouse Coopers Audit/Deloitte
ATMB	14/06/2001	2007	KPMG
CDF	04/11/2003	2009	Price Waterhouse Coopers/KPMG
CGMF	30/06/2004	2010	KPMG/Ernst & Young
CIVIPOL CONSEIL	28/02/2001	2007	KPMG
CNP ASSURANCES	08/06/2004	2010	Deloitte/KPMG/Mazars
DAGRIS	17/06/2004	2010	KPMG/Mazars
DCI	24/06/2004	2010	Price Waterhouse Coopers/Mazars
DCN	31/02/2002	2008	Ernst & Young
	28/08/2003	2009	KPMG
EDF	06/06/2005	2011	KPMG/Deloitte
EMC	17/07/2003	2009	KPMG/BDO Gendrot
ERAP	17/04/2003	2009	Ernst & Young
FRANCE TÉLÉCOM	06/06/2003	2009	Ernst & Young/Deloitte
FRANCE TÉLÉVISIONS	28/06/2006	2012	Price Waterhouse Coopers/KPMG
GAZ DE FRANCE	31/05/2002	2008	Ernst & Young/Mazars
GIAT INDUSTRIES	16/05/2001	2007	Ernst & Young/Deloitte
IMPRIMERIE NATIONALE	16/06/2004	2010	Deloitte
	21/11/2002	2008	Mazars
LA FRANÇAISE DES JEUX	03/03/2003	2009	Deloitte
	27/05/2004	2010	Mazars
NSRD	23/06/2005	2011	Mazars
PORT AUTONOME DE BORDEAUX (1)	Appel d'offre en cours	2012	
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE (1)	29/05/2006	2012	Deloitte/Mazars
PORT AUTONOME DU HAVRE (1)	10/07/2006	2012	Scacchi & Associés et RSM Secno
PORT AUTONOME DE MARSEILLE (1)	26/07/2006	2012	KPMG et Novances SAS
PORT AUTONOME DE NANTES (1)	10/07/2006	2012	Price Waterhouse Coopers
PORT AUTONOME DE PARIS (1)	15/02/2006	2012	Deloitte et Mazars
PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE (1)			
PORT AUTONOME DE ROUEN (1)	29/05/2006	2012	KPMG/Mazars
PORT AUTONOME DE STRASBOURG (1)			
LA POSTE	20/06/2003	2009	Price Waterhouse Coopers/Mazars
RADIO FRANCE	06/07/2006	2012	KPMG/BDO Marques & Gendrot
RATP	22/05/2003	2009	Price Waterhouse Coopers/KPMG
RENAULT	26/04/2002	2008	Ernst & Young/Deloitte
RFF		2009	Price Waterhouse Coopers/KPMG
RFI	28/06/2006	2012	Price Waterhouse Coopers/MBV
SAFRAN	21/04/2004	2010	Deloitte/Constantin
SEMMARIS	27/06/2001	2007	KPMG
	02/06/2006	2012	Jean-Pierre Tomsin
SFTRF	10/06/2005	2011	KPMG/Cabinet Pacaud
SGGP	30/06/2003	2009	Price Waterhouse Coopers/Mazars
SNCF	30/05/2002	2008	Ernst & Young/Mazars
SNCM	30/06/2005	2011	Ernst & Young/Deloitte
SNPE	26/06/2002	2008	Ernst & Young/Mazars
SOGEPA	30/06/2004	2010	Deloitte/Constantin
THALES	16/06/2001	2007	Mazars
	15/05/2003	2009	Ernst & Young
THOMSON	12/05/2006	2012	KPMG
	07/05/2004	2010	Mazars
TSA	30/06/2002	2008	Ernst & Young/Mazars

(1) Par décision du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 1^{er} février 2006 et en application de la LSF, l'ensemble des ports autonomes maritimes et fluviaux ont l'obligation de nommer un ou deux commissaires aux comptes selon les cas à partir de 2006.

**Cessions par les entreprises de leurs participations
(opérations dites de respiration) - septembre 2005/septembre 2006**

VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION
Saint Benoît et Sainte Marie (La Réunion)	SEMPRO	SHLMR et Pofoncia	11,9	61	31/08/06	tacite
EDF	EDF Energia Italia Srl (EEI)	Edison	531	34	10/08/06	par décret
EDF	Light	RME	1767	4147	31/07/06	par décret
Caisse de Crédit municipal de Lille	Créatis	Cofidis participations	26	170	21/07/06	tacite
CDC	VVF vacances	Finama	131,5	1283	18/07/06	par décret
CGMF	SNCM	Butler et Veolia	183,3	669	26/05/06	par décret
SNPE	DMC	Placement secondaire	64,3	181	10/05/06	tacite
EDF	ASA Abfall service AG	FCC	190	2300	8/02/06	par décret
GDF	Gaseba	Petrobras	9,9	198	18/12/05	tacite
EMC	SCPA Sud ouest		24	58	30/11/05	tacite
Areva	FCI	Bain Capital	1289	13158	28/10/05	par décret
EDF	Actifs de production en Egypte	Tanjong plc	100	500	13/10/05	tacite
Imprimerie Nationale	Evry Rotatives	Maury	0	162	30/09/05	tacite
TOTAL	13 dossiers		4 328	22 921		

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION A L'APE	NOMS DES ORGANISMES
BARRIER	Denis	1971	Chef du bureau « Audiovisuel, aéronautique et défense »	Arte France - France 3 Giat Industries - TSA
BAVAGNOLI	Corso	1973	Chargé d'affaires « Audiovisuel, aéronautique et défense »	ADIT
BÉZARD	Bruno	1963	Directeur Général Adjoint	Areva - EDF - France Télévisions - SNCF - La Poste
CORDIER	Yvan	1970	Chargé d'affaires « Transport ferroviaire, ports et automobile »	CGMF
GIRODOLLE	Jean-Louis	1968	Directeur de participation « Transport »	ADP - RATP - Renault SA Air France KLM
LECLERCQ	Jean-Yves	1969	Direction « Services, audiovisuel et défense »	DCN - EPFR - Imprimerie Nationale - Sogepa - Sogead Gérance - Safran
MAITRE	Bernard	1954	Directeur de participation « Énergie »	Cogéma - SNPE - La Française des jeux - RTE EDF Transport - GRT Gaz
MOYNOT	Sébastien	1972	Chef du bureau « Transport aérien et autoroutes »	ATMB - SFTRF - Sofreavia
MUNIESA	Lucie	1975	Chargée d'affaires « Énergie chimie et autres participations »	NSRD
PITHON	Alain	1965	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	ERAP - EPRD - SGGP
PREISS	Éric	1959	Secrétaire général	Civipol - DCI - Semmaris
PRONOST	Philippe	1969	Chef du bureau « Énergie, chimie »	CDF - LFB
RADEMACHER	Benoît	1975	Chargé d'affaires « Énergie, chimie et autres participations »	Dagris
SAMUEL- LAJEUNESSE	Denis	1948	Directeur Général (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2006)	CNP Assurances - France Télécom - Thales
VIEILLEFOND	Édouard	1971	Chef du bureau « Transport ferroviaire, ports et automobile »	Gaz de France RFF - SNCM



Contacts :

L'Agence des Participations de l'État

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Direction Générale du Trésor
et de la Politique Économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **Denis Samuel-Lajeunesse,**
Directeur Général*

Tél. : 01 44 87 71 13
Fax : 01 53 18 36 09

■ **Bruno Bézard**
Directeur Général Adjoint

Tél. : 01 44 87 72 00
Fax : 01 53 18 36 09

bruno.bezard@ape.finances.gouv.fr

■ **Éric Preiss**
Secrétaire Général

Tél. : 01 44 87 71 73
Fax : 01 44 87 72 89

eric.preiss@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence
des participations de l'État :**
www.ape.minefi.gouv.fr

■ **Nous contacter :**
secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de l'Agence des
participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2006.

Crédits photographiques :

Arte, EDF, France Télécom, Gaz de France, La Poste,
Phovoir, Sircom : Patrick Bagein, Alain Salesse,
Patrick Védrune, SNCF.

Conception graphique :

Studio graphique du Sircom du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Impression :

Actis

ISSN : 1776-128X

